

ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	N° du rapport : 1- 1
	Date : jeudi 10 et vendredi 11 décembre 2020

OBJET : Budget primitif 2021 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

L'épidémie de COVID-19 est à l'origine d'une crise plurielle : sanitaire, économique, sociale. La collectivité régionale se trouve face à l'immense défi de construire un budget qui réponde à un double impératif : à la fois intégrer les conséquences majeures de cette crise et la pression financière inédite qui en découle, mais aussi conserver un cap, et ouvrir des perspectives en investissant sur l'avenir de la Bourgogne-Franche-Comté.

Alors oui, dans ce contexte exceptionnel, les évolutions des recettes, qui dépendent fortement de la reprise de l'activité économique, sont difficiles à prévoir. Oui, au regard des nombreuses incertitudes concernant l'évolution de la situation sanitaire, l'exercice budgétaire est rendu complexe. Mais non, la collectivité ne renoncera pas à son engagement en faveur d'une Région attractive, solidaire et respectueuse de l'environnement.

Avec des mesures d'urgence au printemps pour plus de 100 M€, un plan d'accélération de 435 M€, dont le déploiement va se poursuivre en 2021, la mobilisation des fonds européens, la protection des habitants de Bourgogne-Franche-Comté a été la boussole de l'action de la Région.

Face aux nouvelles mesures de confinement, la Région a su trouver les ressources pour aider les commerçants de proximité durement impactés, ainsi que pour attribuer des indemnités aux étudiant.e.s infirmier.ère.s mobilisé.e.s pour venir prêter main forte à l'hôpital.

Dans ce contexte, le budget primitif 2021 traduit la détermination de la Région à répondre aux grands enjeux de demain, tout en assurant les filets de protection nécessaires pour les acteurs touchés par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

Cette double posture d'anticipation et de protection est possible grâce à des fondamentaux financiers solides, et à une capacité de la collectivité régionale à absorber les chocs, même en tant de crise, saluée par positivement par notre agence de notation.

Huit mois après le démarrage de cette crise sans précédent, la Région souhaite également affirmer sa présence aux côtés des plus précaires. En effet, comme chaque fois, ce sont nos concitoyens les plus fragiles qui subissent le plus durement les effets du choc actuel.

Elle le fait par ses politiques de formation, et de soutien économique.

Elle le fait par son attention au pouvoir d'achat des familles modestes, comme c'est le cas depuis le début du mandat.

Elle le fera aussi en 2021 selon des modalités à définir avec les réseaux sociaux et caritatifs de notre Région.

I- EXPOSE DES MOTIFS

Un contexte inédit de crise et d'incertitudes

Le budget 2021 est élaboré dans le contexte exceptionnel provoqué par la crise sanitaire et ses répercussions économiques et sociales majeures. L'exercice est rendu difficile, au vu des nombreuses incertitudes qui demeurent concernant l'évolution de l'épidémie et ses conséquences sur la situation économique. Les évolutions de nos recettes, qui dépendent fortement de la reprise de l'activité économique, sont difficiles à prévoir.

Une action exceptionnelle de la région pour aider les entreprises et sauvegarder les emplois

Malgré le choc budgétaire et la baisse significative des recettes, la région poursuit son engagement auprès des acteurs économiques et associatifs, en faveur de l'emploi, de la transition écologique et des territoires.

Dès le début de la crise sanitaire, la collectivité a très rapidement déployé 100 M€ pour amortir les premiers effets de la crise. Le 9 octobre 2020, le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) a été adopté pour un montant de 435 M€, auxquels viennent s'ajouter des financements européens via le programme REACT EU. Ce plan d'accélération de l'investissement sera largement mis en œuvre en 2021.

En novembre, en réponse à la deuxième vague de l'épidémie et au nouveau confinement, la région s'est mobilisée pour aider les publics durement touchés, notamment les commerces de proximité, via un abondement du fonds régional des

territoires en partenariat avec les EPCI. La mobilisation en première ligne des étudiants-infirmier.ère.s a également été accompagnée comme au printemps.

Le budget primitif 2021 confirme l'action déterminée de la région pour être au rendez-vous des enjeux provoqués par la crise, pour soutenir notre territoire, aider nos acteurs les plus fragiles et accélérer les conditions de la reprise économique.

Un budget ambitieux pour combattre la crise, dans le cadre d'une stratégie financière adaptée

L'année 2021 sera marquée par un effet de ciseau inédit, avec des recettes régionales impactées par la récession économique et des dépenses en forte progression. La capacité d'action de la Région **est rendue possible grâce à des fondamentaux financiers solides, issus du respect rigoureux de la trajectoire financière de mandat.**

L'engagement de la région conduit à proposer un budget ambitieux, d'un montant de 1,939 milliard d'euros en évolution de 18,9 % par rapport au budget primitif 2020.

La trajectoire financière aboutira à un recours accru à l'emprunt comme estimé à l'occasion des orientations budgétaires. La stratégie régionale porte l'objectif de préserver un montant d'épargne plancher pour assurer la soutenabilité budgétaire et ne pas dépasser un ratio de désendettement de 9 années en trajectoire pluriannuelle. Les évolutions seront pilotées afin de garantir impérativement ces objectifs.

Un pilotage budgétaire continu et responsable

Face à la crise que nous vivons, les incertitudes sont telles que la Région fait le choix inédit d'un pilotage budgétaire permanent, afin d'être en capacité de réagir à d'éventuelles nouvelles évolutions.

L'objectif est double : garantir une capacité d'intervention, et préserver les moyens de la collectivité en cas d'une dégradation économique plus forte que prévue.

Ainsi, plusieurs mesures de précaution sont intégrées dans le budget :

- Une enveloppe exceptionnelle de 30 M€ est inscrite en section de fonctionnement, pour soutenir l'économie de proximité et contribuer à la lutte contre la précarité.
- Une enveloppe de 10 M€ est prévue sur les fonds européens (REACT EU), pour renforcer la capacité d'accompagnement du secteur économique.
- Une évaluation réaliste des recettes, en anticipant au plus juste les nombreux aléas provoqués par la crise : évolution des recettes ferroviaires, projections sur les montants de TICPE, impact de la reprise économique sur la TVA... Dans l'attente de disposer d'une visibilité plus précise des risques pesant sur les recettes, une fraction des crédits de fonctionnement, à hauteur de 30 M€, sera rendue indisponible en début d'exercice 2020 (« réserve de précaution » de crédits). Lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 et du vote du compte administratif ainsi que des comptes définitifs TER 2020, volontairement anticipés par rapport au calendrier habituel, ce mécanisme permettra alors de procéder à d'éventuelles annulations de crédits si la collectivité devait faire face à des risques supplémentaires. Dans le cas contraire, les crédits seront rendus disponibles, conformément aux prévisions initiales. En tout état de cause, cette réserve ne portera pas sur les dépenses obligatoires et les crédits correspondant à des dossiers déjà engagés.
- Une imputation de la recette de la TICPE « Grenelle » en section de fonctionnement est proposée dans le présent budget afin de conserver un montant d'épargne plancher.

Des priorités stratégiques fortes guidant l'action régionale

En 2021, la région oriente ses actions autour des 5 grandes priorités suivantes :

- **Réagir face à la crise et contribuer à la relance économique : soutenir les acteurs économiques, préserver les emplois et protéger les salariés ;**

- **Anticiper l'avenir, en répondant aux enjeux de l'éducation, des mobilités et des solidarités ;**
- **Intensifier l'engagement de la Région dans l'ère des transitions énergétiques, écologiques, et numériques ;**
- **Garantir la coopération avec l'Europe, l'Etat et les territoires, pour une action coordonnée, efficace et solidaire ;**
- **Mobiliser nos ressources humaines et notre expertise.**

Le rapport de présentation ci-joint détaille ces 5 priorités et les actions régionales.

Le projet de budget 2021 s'élève au total à 1,939 milliard d'euros en crédits de paiement de fonctionnement et d'investissement (hors gestion active de la dette), en évolution de 18,9 % par rapport au budget primitif 2020.

Ce montant est constitué des dépenses ventilées pour 1 867,4 M€ et des dépenses non ventilées à hauteur de 72,3 M€.

Tel est le projet de budget primitif 2021 qui vous en est présenté en détail dans le présent rapport.

La présente délibération est accompagnée d'un rapport de présentation des actions déclinées selon les engagements de la stratégie de mandat et détaillant les montants d'AP/AE et de crédits de paiement par programme budgétaire.

Dans un objectif permanent de transparence et afin de rendre toujours plus explicites les propositions budgétaires, ces documents détaillent la ventilation des dépenses de fonctionnement et d'investissement ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent.

1- LES RECETTES REELLES DU BUDGET PRIMITIF 2021

La préparation budgétaire 2021 en matière de recettes est inévitablement marquée par les conséquences de la crise sanitaire. Après une diminution des recettes de fiscalité, notamment la part de TVA et la taxe sur les cartes grises, impactées par les baisses de la consommation dues au confinement et à la récession économique au cours de l'exercice 2020, le budget primitif 2021 est caractérisé par une modification importante de la nature des ressources régionales, en lien avec la réforme des « impôts de production ».

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2021 prévoit en effet la suppression de la part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont la Région bénéficiait jusqu'à présent directement. Conformément aux dispositions de l'accord de partenariat Etat-Régions signé le 28 septembre 2020, il sera substitué à la CVAE une nouvelle fraction de TVA en 2021, renforçant la part prépondérante de cette recette dans la composition du panier de ressources régionales.

Les dispositions des dernières lois de finances et les notifications communiquées à la Région en cours d'année 2020, ainsi que les autres mesures du projet de loi de finances (PLF) pour 2021 permettent d'établir les hypothèses d'évolution des principales recettes pour 2021.

Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2021 s'élèvent globalement à 1 280,219 M€. A périmètre constant, celles-ci enregistrent une évolution de – 4 % par rapport au BP 2020 (hors fonds européens / hors PRIC / hors reprise sur provisions / hors imputation de la TICPE Grenelle en section de fonctionnement à compter de 2021).

Les recettes d'investissement hors emprunt s'établissent pour leur part à 155,632 M€.

A noter qu'il est proposé une modification d'imputation de la recette de TICPE « part Grenelle », de la section d'investissement vers la section de fonctionnement à compter de 2021. Il est rappelé que deux modes de comptabilisation sont prévus par la nomenclature M71 pour cette ressource fiscale. Compte-tenu des contraintes budgétaires actuelles, ce changement d'imputation comptable contribue à améliorer les montants d'épargne nécessaires.

L'ensemble des recettes du budget primitif 2021 (hors emprunt et gestion active de la dette et trésorerie) représente un montant total de 1 435, 851 M€.

	RAPPEL 2020		BUDGET PRIMITIF 2021	Evolution 2020 (BP uniquement) / BP 2021	Evolution 2020 (BP+BS+DM) / BP 2021
	BP	BP + BS + DM			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 235 828 426,31 €	1 202 048 102,56 €	1 280 219 108,98 €	3,59%	6,50%
<i>dont recettes hors fonds européens / hors PRIC / hors reprises sur provisions / hors TICPE Grenelle (*) (*) imputation en fonctionnement à compter de 2021</i>	<i>1 167 923 343,00 €</i>	<i>1 135 662 973,00 €</i>	<i>1 121 161 730,00 €</i>	<i>-4,00%</i>	<i>-1,28%</i>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	146 875 807,20 €	184 453 991,66 €	155 632 475,75 €	5,96%	-15,63%
<i>dont recettes hors fonds européens</i>	<i>102 385 224,00 €</i>	<i>123 503 185,00 €</i>	<i>73 875 354,00 €</i>	<i>-27,85%</i>	<i>-40,18%</i>
TOTAL RECETTES	1 382 704 233,51 €	1 386 502 094,22 €	1 435 851 584,73 €	3,84%	3,56%
<i>dont hors emprunt / gestion active de la dette</i>					

Les principales recettes du budget primitif 2021 sont détaillées ci-après.

1.1 La fiscalité régionale (directe et indirecte)

Le nouveau périmètre de la fiscalité régionale est désormais constitué principalement de la recette de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui intègre, outre la part « historique » correspondant à l'ex dotation globale de fonctionnement (DGF), la nouvelle fraction attribuée en lieu et place de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) régionale à compter de 2021. La fiscalité régionale comprend aussi le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) et les recettes de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Le produit des contributions directes se limite pour l'essentiel à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) suite à la suppression de la part de CVAE régionale.

Les ressources fiscales, directes et indirectes, devraient représenter un montant prévisionnel de 957,659 M€ en 2021, dont 552,487 M€ au titre de la nouvelle recette de TVA. L'ensemble des recettes de fiscalité régionale est imputé en section de fonctionnement suite au changement d'imputation comptable de la recette de TICPE « part Grenelle ».

FISCALITE REGIONALE (DIRECTE ET INDIRECTE) 2020 / 2021

	RAPPEL 2020		BUDGET PRIMITIF 2021	Evolution 2020 (BP uniquement) / BP 2021	Evolution 2020 (BP+BS+DM) / BP 2021
	BP	BP + BS + DM2			
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	311 051 800,00 €	310 431 432,00 €			
Fonds national de péréquation des ressources de la CVAE	17 500 000,00 €	18 675 278,00 €			
Fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	244 901 446,00 €	223 381 141,00 €	552 487 851,00 €	-3,66%	0,00%
<i>NB évolution 2020/2021 reconstituée selon nouveau périmètre 2021</i>					
<i>dont ex périmètre CVAE 2020</i>			310 431 432,00 €	-0,20%	0,00%
<i>dont ex périmètre CVAE 2020 péréquation</i>			18 675 278,00 €	6,72%	0,00%
<i>dont ex périmètre DGF</i>	244 901 446,00 €	223 381 141,00 €	223 381 141,00 €	-8,79%	0,00%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	41 800 000,00 €	41 484 244,00 €	41 450 000,00 €	-0,84%	-0,08%
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	35 370 562,00 €	35 370 562,00 €	35 370 562,00 €	0,00%	0,00%
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises)	115 900 000,00 €	98 049 155,00 €	103 000 000,00 €	-11,13%	5,05%
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	228 687 843,00 €	222 231 045,00 €	225 350 590,00 €	-1,46%	1,40%
<i>dont TICPE part compensation + part modulation</i>	195 203 313,00 €	191 852 048,00 €	193 452 590,00 €	-0,90%	0,83%
<i>dont TICPE part Grenelle</i>	33 484 530,00 €	30 378 997,00 €	31 898 000,00 €	-4,74%	5,00%
<i>(NB 2020 imputée en investissement / à compter de 2021 imputée en fonctionnement)</i>					
TOTAL FISCALITE REGIONALE (DIRECTE ET INDIRECTE)	995 211 651,00 €	949 622 857,00 €	957 659 003,00 €	-3,77%	0,85%
<i>dont fonctionnement</i>	<i>961 727 121,00 €</i>	<i>919 243 860,00 €</i>	<i>957 659 003,00 €</i>	<i>-0,42%</i>	<i>4,18%</i>
<i>dont investissement</i>	<i>33 484 530,00 €</i>	<i>30 378 997,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>-100,00%</i>	<i>-100,00%</i>

a. La recette de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Compte tenu de la nouvelle fraction de TVA attribuée suite à la suppression de la part régionale de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui complète celle affectée depuis 2018 en substitution de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la recette de TVA devient la première ressource régionale en 2021 : elle représente près de 45 % des recettes de fonctionnement du budget primitif 2021.

➤ La nouvelle fraction de TVA en lieu et place de la CVAE

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) constituait la principale ressource de la Région jusqu'en 2020, avec un quart des recettes de fonctionnement. Une des principales dispositions du PLF 2021 est la suppression de la part régionale de la CVAE et son remplacement par une part de TVA. Cette mesure est destinée à sécuriser les ressources fiscales régionales dès 2021 et à préserver la capacité d'investissement des Régions.

L'article 3 du PLF 2021 prévoit l'affectation d'une part supplémentaire de TVA aux Régions égale, en 2021, au montant de la CVAE perçu en 2020. En application de cette disposition, la Région Bourgogne-Franche-Comté devrait ainsi percevoir en 2021 une fraction de TVA complémentaire d'un montant de 310,431 M€, équivalente au produit notifié de la CVAE 2020. Cette fraction de TVA sera indexée sur le rythme d'évolution nationale de cet impôt à compter de 2022.

➤ La part de TVA correspondant au fonds de péréquation

Conformément à l'accord de partenariat, l'État et les Régions s'engagent à finaliser la refonte du dispositif de péréquation à l'été 2021, pour une traduction législative dans le PLF 2022. En conséquence, pour l'année 2021, les règles actuelles du système de péréquation restent inchangées. La Région Bourgogne-Franche-Comté est bénéficiaire du fonds national de péréquation des ressources de CVAE depuis sa création : le montant notifié au titre de 2020, soit 18,675 M€, est donc reconduit pour 2021.

Le montant de la nouvelle fraction de TVA attribuée en substitution de la CVAE, et majorée du fonds de péréquation, devrait ainsi s'élever à 329,106 M€ en 2021 pour la Région Bourgogne-Franche-Comté.

➤ La part de TVA « historique » correspondant à l'ex DGF

Depuis le 1er janvier 2018, une fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est affectée en substitution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) régionale. Le PLF 2021 anticipe une hypothèse de baisse de - 13 % en 2020 de cette part de TVA versée aux Régions en raison de la crise sanitaire et économique. Toutefois, conformément à l'article 149 de la LFI 2017, une clause de garantie est appliquée, permettant ainsi aux Régions de percevoir leur montant de DGF 2017.

Pour 2021, la relance de la consommation permet de prévoir une recette de TVA en hausse par rapport à la cible 2020, mais la TVA anticipée resterait au niveau de la garantie plancher, soit un montant de 223,381 M€ proposé au budget primitif 2021, lequel reste en deçà de la recette perçue en 2019 (pour rappel : 238,179 M€).

Au total, le montant de la nouvelle recette de TVA devrait s'élever ainsi à 552,487 M€ en 2021.

b. Les autres recettes fiscales

➤ L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est constituée de deux composantes pour les Régions : l'une relative au transport ferroviaire (assise sur le matériel roulant pour le transport de voyageurs) et l'autre relative aux télécommunications (assise sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre, les unités de raccordement d'abonnés et les cartes d'abonnés).

Les montants définitifs des produits d'IFER revenant à la Région au titre de l'année 2020 n'étaient pas notifiés au moment du bouclage de ce budget primitif. Le produit est globalement stable d'une année à l'autre, malgré une diminution observée en 2019. Il est donc proposé de reconduire les montants prévisionnels communiqués en mars 2020, pour 2021, sans aucune indexation, soit un produit de 41,4 M€ pour les deux composantes, dont 24,4 M€ au titre de « l'IFER ferroviaire » et 17 M€ au titre de « l'IFER télécoms ».

➤ Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), institué suite à la réforme de la taxe professionnelle et abondé par la contribution de la région Ile-de-France, est reconduit en 2021 à même hauteur que celui notifié en 2020 pour un montant de 35,370 M€.

➤ La taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises)

La taxe sur les cartes grises est une recette qui évolue en fonction du nombre d'immatriculations sur le territoire régional et de la puissance fiscale des véhicules. Compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur cette ressource fiscale fortement exposée à la récession économique, en raison de la diminution du nombre d'immatriculations sur les véhicules neufs et d'occasion, la prévision budgétaire 2020 a été ramenée à 98 M€ en décision modificative n°1, soit une évolution de - 15 % par rapport à 2019. Pour 2021, une hausse de + 5 % par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2020 est retenue dans le cadre du budget primitif, soit un produit attendu de 103 M€, ce qui ne permettrait pas de retrouver le niveau de recettes atteint en 2019 (pour rappel : 115,3 M€).

Le taux unitaire de la taxe sur les cartes grises, fixé depuis le 1er janvier 2017 à 51 € par cheval-vapeur sur l'ensemble du territoire régional, est stabilisé pour l'année 2021. Il est également proposé de reconduire l'exonération en totalité applicable aux véhicules « propres », c'est-à-dire spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules, du gaz de pétrole liquéfié ou du super-éthanol E85.

➤ La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est une ressource transférée de l'Etat à la Région, qui est constituée de plusieurs parts (compensation, modulation, Grenelle...).

La principale composante, qui correspond au produit de TICPE transférée, évolue au rythme des compensations dues par l'Etat au titre de divers transferts de compétences et des réévaluations de charges liées aux évolutions réglementaires. Le montant du droit à compensation est fixé chaque année en lois de finances. La Région ne dispose d'aucun pouvoir de taux sur cette part et ne bénéficie pas de la dynamique des hausses de taux décidées par l'Etat.

Le droit à compensation attribué à la Région recouvre principalement les transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (LRL) ou encore la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle. Il prend également en compte la compensation des transferts intervenus dans le cadre de la « loi MAPTAM » du 27 janvier 2014 et de la « loi NOTRe » du 7 août 2015. En fonction de la dernière instruction de la DGCL publiée en février 2020, l'inscription budgétaire prévisionnelle pour l'ensemble de ce périmètre s'élèverait à 160,384 M€ en 2021.

Les deux autres composantes sont constituées par la TICPE dite « modulation », correspondant à l'ancien dispositif de modulation supprimé par la loi de finances rectificative pour 2016, et la TICPE « part Grenelle », pour laquelle la Région dispose d'une faculté de majoration des tarifs, dans la limite de 0,73 € par hectolitre pour les supercarburants et de 1,35 € par hectolitre pour le gazole.

Le montant de ces recettes est fonction de la consommation de carburants ; il est rappelé que la prévision budgétaire 2020 a pris en compte une baisse attendue de – 7 % par rapport à 2019, les projections étant par ailleurs rendues difficiles par le rythme erratique de reversement de cette imposition.

Pour 2021, une hausse de + 5 % par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2020 est retenue dans le cadre du budget primitif, soit un produit estimé à 33,068 M€ pour la TICPE dite « modulation » et de 31,898 M€ pour la TICPE « part Grenelle ».

1.2 Le financement de la formation professionnelle (hors PRIC) et de l'apprentissage

Les recettes liées au financement de la formation professionnelle (hors PRIC) et de l'apprentissage sont budgétées pour un montant de 74,204 M€ en 2021.

FINANCEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE (HORS PRIC) ET APPRENTISSAGE 2020 / 2021

	RAPPEL 2020		BUDGET PRIMITIF 2021	Evolution 2020 (BP uniquement) / BP 2021	Evolution 2020 (BP+BS+DM) / BP 2021
	BP	BP + BS + DM2			
Ressources formation professionnelle (hors PRIC) (frais de gestion fiscalité locale + TICPE formation professionnelle)	42 640 130,00 €	43 096 196,00 €	43 096 196,00 €	1,07%	0,00%
Compensation neutralisation financière réforme apprentissage	12 300 000,00 €	12 284 618,00 €	12 284 618,00 €	-0,13%	0,00%
Compensation neutralisation financière primes apprentissage	4 800 000,00 €	1 817 922,00 €	1 817 922,00 €	-62,13%	0,00%
Dotation de soutien à l'apprentissage	6 700 000,00 €	6 634 000,00 €	6 634 000,00 €	-0,99%	0,00%
Dotation d'investissement apprentissage	10 300 000,00 €	10 371 700,00 €	10 371 700,00 €	0,70%	0,00%
Autres recettes		1 628 644,00 €			
TOTAL FINANCEMENT APPRENTISSAGE	76 740 130,00 €	74 204 436,00 €	74 204 436,00 €	-3,30%	0,00%
dont fonctionnement	66 440 130,00 €	63 832 736,00 €	63 832 736,00 €	-3,92%	0,00%
dont investissement	10 300 000,00 €	10 371 700,00 €	10 371 700,00 €	0,70%	0,00%

➤ Les frais de gestion et la TICPE formation professionnelle

Les actions réalisées en matière de formation professionnelle (hors PRIC) sont financées depuis 2014 par l'attribution de recettes constituées des frais de gestion de la fiscalité locale, perçus par l'Etat pour la mise en recouvrement de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et d'une fraction des frais de gestion de la taxe d'habitation (TH), ainsi que d'une fraction de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques dite « TICPE formation professionnelle ». Le produit prévisionnel pour 2021 devrait s'établir à 43,096 M€, réparti entre 30,194 M€ au titre des frais de gestion et 12,901 M€ pour la part de TICPE. A noter que le PLF 2021 prévoit que les Régions bénéficieront, à compter du 1er janvier 2021, d'une dotation budgétaire de l'Etat visant à compenser la perte des frais de gestion liés à la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour les résidences principales.

➤ Le financement de l'apprentissage

Suite à la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage prévue par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel (LCAP) » du 5 septembre 2018, qui a transféré la compétence aux branches professionnelles, les nouvelles recettes attribuées à compter de 2020 sont constituées respectivement d'une compensation financière relative à la recentralisation de la compétence apprentissage (12,284 M€), versée sous la forme d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat (PSR) et d'une part de produit de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), ainsi que de deux enveloppes distinctes destinées à financer les centres de formation d'apprentis (CFA) dont le financement est assuré par France Compétences, l'une au titre des dépenses de fonctionnement (6,634 M€) et l'autre au titre des dépenses d'investissement (10,371 M€). Les montants notifiés en 2020 sont reconduits à l'identique pour 2021, y compris la compensation liée aux primes d'apprentissage versée aux employeurs (1,817 M€), soit au total 31,108 M€.

1.3 Les dotations et transferts financiers de l'Etat

Suite à la suppression de la DGF régionale à compter de 2018, les concours financiers de l'Etat se limitent désormais à la dotation générale de décentralisation (DGD) et aux deux dotations relatives à la fiscalité locale (DCRTP, DTCE) pour la section de fonctionnement, ainsi qu'à la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) et au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) imputés en section d'investissement. L'ensemble devrait représenter un montant de recettes de 116,649 M€ en 2021.

DOTATIONS ET TRANSFERTS FINANCIERS DE L'ETAT 2020 / 2021

	RAPPEL 2020		BUDGET PRIMITIF 2021	Evolution 2020 (BP uniquement) / BP 2021	Evolution 2020 (BP+BS+DM) / BP 2021
	BP	BP + BS + DM2			
Dotation générale de décentralisation (DGD)	38 088 478,00 €	38 088 478,00 €	38 088 478,00 €	0,00%	0,00%
Dotation compensation réforme taxe professionnelle (DCRTP)	26 728 922,00 €	25 863 860,00 €	25 475 000,00 €	-4,69%	-1,50%
Dotation compensations exonérations fiscalité directe locale (DTCE)	3 655 622,00 €	3 813 578,00 €	2 675 000,00 €	-26,83%	-29,86%
Dotation Régionale d'Equipe ment Scolaire (DRES)	31 410 694,00 €	31 410 694,00 €	31 410 694,00 €	0,00%	0,00%
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	19 000 000,00 €	19 000 000,00 €	19 000 000,00 €	0,00%	0,00%
Autres dotations et compensations => compensation perte de recettes (accord de méthode Etat-Régions)		19 000 000,00 €			
TOTAL DOTATIONS & TRANSFERTS FINANCIERS ETAT	118 883 716,00 €	137 176 610,00 €	116 649 172,00 €	-1,88%	-14,96%
<i>dont fonctionnement</i>	<i>68 473 022,00 €</i>	<i>67 765 916,00 €</i>	<i>66 238 478,00 €</i>	<i>-3,26%</i>	<i>-2,25%</i>
<i>dont investissement</i>	<i>50 410 694,00 €</i>	<i>69 410 694,00 €</i>	<i>50 410 694,00 €</i>	<i>0,00%</i>	<i>-27,37%</i>

➤ **Les dotations relatives à la fiscalité locale**

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2021 fixe l'indexation des variables d'ajustement soumises à minoration au titre des concours financiers de l'État. Comme les années précédentes, les parts régionales de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et de la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) sont concernées en 2021.

Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, sur la base des montants notifiés en 2020 auxquels sont appliquées les indexations prévues dans le PLF 2021, ces deux dotations sont estimées respectivement à 25,475 M€ pour la DCRTP et 2,675 M€ pour la DTCE.

➤ **Les autres dotations et le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)**

La dotation générale de décentralisation (DGD), qui intègre divers ajustements financiers, notamment en matière de compensation des péages ferroviaires, devrait être stabilisée à périmètre constant à hauteur de 38,088 M€ en 2021, correspondant au montant notifié au titre de l'année 2020.

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), attribuée pour le financement des travaux de modernisation et acquisitions d'équipement dans les lycées, est reconduite en l'absence d'indexation pour un montant de 31,410 M€ en 2021.

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que la collectivité supporte sur ses dépenses réelles d'investissement et qu'elle ne peut directement récupérer par la voie fiscale. Pour 2021, en fonction d'un montant prévisionnel d'investissements réalisés au titre de l'exercice budgétaire 2020 et déclarés éligibles, le FCTVA prévisionnel est anticipé à 19 M€, par application du taux de compensation forfaitaire fixé à 16,404 %. A noter que le PLF 2021 prévoit une application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation de la gestion du FCTVA. La région BFC devrait être concernée à compter du 1er janvier 2022.

1.4 Les participations et recettes spécifiques

Les participations et recettes spécifiques (hors fonds européens) correspondent pour l'essentiel aux participations attribuées par l'Etat, des collectivités territoriales, divers organismes publics ou privés, ou versées par des particuliers et familles, en lien avec les politiques menées par la collectivité régionale.

L'ensemble des inscriptions proposées au budget primitif 2021 représente un montant total de 158,956 M€, en investissement et fonctionnement.

PARTICIPATIONS ET RECETTES SPECIFIQUES 2020 / 2021

	RAPPEL 2020		BUDGET PRIMITIF 2021	Evolution 2020 (BP uniquement) / BP 2021	Evolution 2020 (BP+BS+DM) / BP 2021
	BP	BP + BS + DM2			
Participations au titre du Pacte régional investissement compétences (PRIC)	48 987 150,00 €	48 987 150,00 €	77 591 789,00 €	58,39%	58,39%
Participations et recettes spécifiques transport scolaire & interurbain	33 111 598,00 €	33 309 598,00 €	33 079 598,00 €	-0,10%	-0,69%
<i>dont reversement départements au titre des compensations financières</i>	29 180 598,00 €	29 180 598,00 €	29 180 598,00 €	0,00%	0,00%
<i>dont autres recettes d'exploitation liées transfert compétence transport</i>	3 931 000,00 €	4 129 000,00 €	3 899 000,00 €	-0,81%	-5,57%
Participations et recettes spécifiques autres domaines d'intervention	26 206 800,00 €	40 335 673,00 €	27 084 260,00 €	3,35%	-32,85%
<i>dont fonctionnement (y c. lycées / FARPI)</i>	18 016 800,00 €	26 993 879,00 €	13 991 300,00 €	-22,34%	-48,17%
<i>dont investissement</i>	8 190 000,00 €	13 341 794,00 €	13 092 960,00 €	59,87%	-1,87%
Recettes diverses (produits financiers, reprises sur provisions hors TER)	1 530 000,00 €	1 400 000,00 €	1 200 000,00 €	-21,57%	-14,29%
Recettes exceptionnelles => Reprise sur provisions SNCF / TER (impact crise sanitaire)			20 000 000,00 €		
TOTAL PARTICIPATIONS ET RECETTES SPECIFIQUES	109 835 548,00 €	124 032 421,00 €	158 955 647,00 €	44,72%	28,16%
<i>dont fonctionnement</i>	<i>101 645 548,00 €</i>	<i>110 690 627,00 €</i>	<i>145 862 687,00 €</i>	<i>43,50%</i>	<i>31,78%</i>
<i>dont investissement</i>	<i>8 190 000,00 €</i>	<i>13 341 794,00 €</i>	<i>13 092 960,00 €</i>	<i>59,87%</i>	<i>-1,87%</i>

➤ **Les participations de l'Etat au titre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC)**

Les inscriptions de recettes au titre du PRIC sont proposées pour 2021 à hauteur de 77,591 M€, conformément aux modalités définies dans le cadre des conventions financières annuelles avec l'État.

La forte hausse des recettes est liée d'une part à la montée en charge du PRIC puisque trois conventions financières seront en cours (2019, 2020 et 2021) sur le prochain exercice budgétaire, et d'autre part à l'attribution d'une enveloppe complémentaire dans le cadre du plan de relance. Pour autant en 2021, au vu des échéanciers de versement, les recettes ne couvriront pas encore la totalité des dépenses engagées.

➤ **Les participations relatives au transfert des transports scolaires et interurbains**

Les inscriptions de recettes proposées pour 2021 s'élèvent à 33,079 M€. Celles-ci correspondent pour l'essentiel aux reversements attendus de plusieurs départements pour lesquels l'attribution de compensation financière est en faveur de la Région (29,180 M€), ainsi qu'à diverses recettes d'exploitation.

➤ **Les autres participations et recettes spécifiques**

Les autres participations et recettes spécifiques portent sur un montant global de 27,084 M€, répartis entre 13,991 M€ en section de fonctionnement et 13,093 M€ en section d'investissement.

En fonctionnement, celles-ci concernent principalement le domaine de l'enseignement, en particulier la participation des familles au titre de la restauration et l'hébergement scolaires (FARPI) (6,580 M€), en diminution par rapport au BP 2020, du fait de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des services d'hébergement et restauration.

Lors de l'Assemblée Plénière du 25 et 26 juin 2020, dans le cadre de sa politique tarifaire pour l'année 2021, la Région s'est prononcée sur le taux et les modalités de prélèvement du FARPI. Compte tenu du contexte sanitaire actuel et de la période de fermeture des lycées, l'année 2020 n'est pas représentative et ne peut servir de base de calcul pour l'acompte 2021 : aussi, il est proposé pour l'année 2021, de baser le calcul de l'acompte, non pas sur les recettes de l'hébergement et de la restauration 2020 mais sur celles réellement perçues par les établissements en 2019.

Par ailleurs, le taux de prélèvement FARPI pour l'année 2021 est relevé à 22,5 % afin de mieux correspondre à la réalité des dépenses de personnel que la Région engage dans les services de restauration et hébergement. D'une part, cela permet de prendre en compte la revalorisation récente du régime indemnitaire de tous les agents régionaux ; d'autre part la Région procède systématiquement au remplacement des agents absents, ce qui se ressent particulièrement durant la crise actuelle. Cette augmentation de taux sera appliquée dès le versement de l'acompte.

En investissement, les inscriptions proposées concernent notamment le domaine de l'action économique (4,9 M€), correspondant à des remboursements de prêts et avances accordés à des entreprises ainsi qu'au versement du solde de la participation financière de la Banque des territoires dans le cadre du « fonds régional d'avances remboursables consolidation de trésorerie des TPE ». A noter une inscription dans le domaine des transports (4,7 M€) correspondant à une participation attendue de l'ADEME au titre de l'acquisition de trois rames H2, dans le cadre du programme d'expérimentation de rames Régiolis à traction hydrogène.

Les autres recettes concernent divers reversements de trop perçus, recouvrements en matière de ressources humaines et revenus des immeubles, des produits financiers et reprises sur provisions.

A noter l'inscription proposée au BP 2021 à hauteur de 20 M€ relative à la reprise de la provision pour risque constituée en DM2 2020, au titre de l'exploitation et du financement du service public de transport ferroviaire régional de voyageurs (« convention TER »). Conformément au mécanisme de provisionnement repris par l'instruction budgétaire et comptable M71, celle-ci fera l'objet d'une délibération spécifique au cours de l'exercice 2021 lors de la prise en compte définitive du risque.

1.5 Les fonds européens

L'ensemble des participations attendues au titre des fonds européens sont budgétées à hauteur de 128,383 M€, en investissement et fonctionnement.

RECETTES LIEES AUX FONDS EUROPEENS 2020 / 2021

	RAPPEL 2020		BUDGET PRIMITIF 2021	Evolution 2020 (BP uniquement) / BP 2021	Evolution 2020 (BP+BS+DM) / BP 2021
	BP	BP + BS + DM2			
Fonds européens / autorité de gestion	63 408 516,51 €	78 348 786,22 €	111 324 711,73 €	75,57%	42,09%
<i>dont fonctionnement (y c. fonds spécifique REACT-EU)</i>	18 917 933,31 €	17 397 979,56 €	29 567 589,98 €	56,29%	69,95%
<i>dont investissement (y c. fonds spécifique REACT-EU)</i>	44 490 583,20 €	60 950 806,66 €	81 757 121,75 €	83,76%	34,14%
Autres fonds européens	18 624 672,00 €	21 488 340,00 €	17 058 615,00 €	-8,41%	-20,61%
<i>dont FSE 2014-2020 (marchés de formation FP)</i>	10 300 000,00 €	10 300 000,00 €	10 300 000,00 €	0,00%	0,00%
<i>dont assistance technique (FEDER / FSE / FEADER / INTERREG)</i>	3 905 672,00 €	6 769 340,00 €	6 758 615,00 €	73,05%	-0,16%
<i>dont autres recettes</i>	4 419 000,00 €	4 419 000,00 €	0,00 €	-100,00%	-100,00%
TOTAL FONDS EUROPEENS	82 033 188,51 €	99 837 126,22 €	128 383 326,73 €	56,50%	28,59%
<i>dont fonctionnement</i>	<i>37 542 605,31 €</i>	<i>38 886 319,56 €</i>	<i>46 626 204,98 €</i>	<i>24,20%</i>	<i>19,90%</i>
<i>dont investissement</i>	<i>44 490 583,20 €</i>	<i>60 950 806,66 €</i>	<i>81 757 121,75 €</i>	<i>83,76%</i>	<i>34,14%</i>

La Région Bourgogne-Franche-Comté est autorité de gestion des fonds européens pour la programmation 2014-2020. En outre l'année 2021 intègre la mise en œuvre du plan de relance REACT-EU. Le démarrage des programmes européens 2021-2027 sera intégré budgétairement une fois le programme opérationnel validé par la Commission européenne et le comité de suivi.

Les recettes proposées à ce titre pour 2021, d'un montant équivalent aux inscriptions de crédits en dépenses qui sont imputés en fonction 6, représentent respectivement 29,567 M€ en fonctionnement, ventilées entre le fonds social européen (FSE) et le fonds européen de développement régional (FEDER), et 81,757 M€ en investissement au titre du fonds européen de développement régional (FEDER). A noter que ces inscriptions intègrent la mobilisation du dispositif spécifique « REACT EU » à hauteur de 10,480 M€ en fonctionnement et 45 M€ en investissement.

En outre, des versements en provenance de la Commission européenne sont attendus pour un montant de 17,058 M€, en lien avec la programmation des dossiers et les prévisions d'appels de fonds au titre de l'assistance technique 2014-2020 d'une part, et des marchés relatifs à la formation professionnelle d'autre part.

Les inscriptions de recettes proposées au budget primitif 2021, hors emprunt et hors gestion active de la dette et trésorerie, représentent un montant global de 1 435,851 M€. Celles-ci sont ventilées entre la section de fonctionnement pour 1 280,219 M€ et la section d'investissement pour 155,632 M€.

L'emprunt d'équilibre du budget primitif 2021 est fixé à hauteur de 503,885 M€, en forte progression par rapport au BP 2020 (248,696 M€).

Une synthèse des recettes du budget primitif 2021, en mouvements réels (hors gestion active de la dette et trésorerie), est présentée dans le tableau suivant.

SYNTHESE DES RECETTES DU BUDGET PRIMITIF 2021

(avec rappel données 2020 : BP / BP+BS+DM2)

	RAPPEL 2020		BUDGET PRIMITIF 2021
	BP	BP + BS + DM2	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 235 828 426,31 €	1 202 048 102,56 €	1 280 219 108,98 €
<i>dont recettes hors fonds européens / hors PRIC / hors reprises sur provisions hors TICPE Grenelle (changement d'imputation à compter de 2021)</i>	<i>1 167 923 343,00 €</i>	<i>1 135 662 973,00 €</i>	<i>1 121 161 730,00 €</i>
FISCALITE REGIONALE (DIRECTE ET INDIRECTE)	961 727 121,00 €	919 243 860,00 €	957 659 003,00 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	311 051 800,00 €	310 431 432,00 €	
Fonds national de péréquation des ressources de la CVAE	17 500 000,00 €	18 675 278,00 €	
Fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	244 901 446,00 €	223 381 141,00 €	552 487 851,00 €
<i>dont ex périmètre CVAE 2020</i>			310 431 432,00 €
<i>dont ex périmètre CVAE 2020 péréquation</i>			18 675 278,00 €
<i>dont ex périmètre DGF</i>	244 901 446,00 €	223 381 141,00 €	223 381 141,00 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (IFER matériel ferroviaire roulant + IFER répartiteurs principaux)	41 800 000,00 €	41 484 244,00 €	41 450 000,00 €
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	35 370 562,00 €	35 370 562,00 €	35 370 562,00 €
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises)	115 900 000,00 €	98 049 155,00 €	103 000 000,00 €
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (part compensation + part modulation)	195 203 313,00 €	191 852 048,00 €	193 452 590,00 €
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (part Grenelle) NB imputée en fonctionnement à compter de 2021			31 898 000,00 €
FINANCEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE (hors PRIC) ET APPRENTISSAGE	66 440 130,00 €	65 461 380,00 €	63 832 736,00 €
Ressources formation professionnelle (hors PRIC) (frais de gestion fiscalité locale + TICPE formation professionnelle)	42 640 130,00 €	43 096 196,00 €	43 096 196,00 €
Compensation neutralisation financière réforme apprentissage (PSR + TICPE)	12 300 000,00 €	12 284 618,00 €	12 284 618,00 €
Compensation neutralisation financière primes apprentissage (PSR)	4 800 000,00 €	1 817 922,00 €	1 817 922,00 €
Dotation de soutien à l'apprentissage (France Compétence)	6 700 000,00 €	6 634 000,00 €	6 634 000,00 €
Autres recettes		1 628 644,00 €	
DOTATIONS ET TRANSFERTS FINANCIERS ETAT (Hors réforme apprentissage)	68 473 022,00 €	67 765 916,00 €	66 238 478,00 €
Dotation générale de décentralisation (DGD)	38 088 478,00 €	38 088 478,00 €	38 088 478,00 €
Dotation compensation réforme taxe professionnelle (DCRTP)	26 728 922,00 €	25 863 860,00 €	25 475 000,00 €
Dotation de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	3 655 622,00 €	3 813 578,00 €	2 675 000,00 €
PARTICIPATIONS ET RECETTES SPECIFIQUES	101 645 548,00 €	110 690 627,00 €	145 862 687,00 €
Participations au titre du Pacte régional investissement compétences (PRIC)	48 987 150,00 €	48 987 150,00 €	77 591 789,00 €
Participations et recettes spécifiques au titre du transport scolaire & interurbain (reversements compensations financières départements + autres recettes d'exploitation)	33 111 598,00 €	33 309 598,00 €	33 079 598,00 €
Participations et recettes spécifiques autres domaines d'intervention (enseignement / lycées => FARPI, énergie => SARE, numérique, FESI masques...)	18 016 800,00 €	26 993 879,00 €	13 991 300,00 €
Recettes diverses (produits financiers, reprises sur provisions hors TER)	1 530 000,00 €	1 400 000,00 €	1 200 000,00 €
Recettes exceptionnelles => Reprise sur provisions SNCF / TER (impact crise sanitaire)			20 000 000,00 €
FONDS EUROPEENS	37 542 605,31 €	38 886 319,56 €	46 626 204,98 €
Fonds européens autorité de gestion / FSE & FEDER (fonction 6) (y.c. REACT-EU)	18 917 933,31 €	17 397 979,56 €	29 567 589,98 €
Autres fonds européens (FSE marchés de formation / assistance technique)	18 624 672,00 €	21 488 340,00 €	17 058 615,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	146 875 807,20 €	184 453 991,66 €	155 632 475,75 €
<i>dont recettes hors fonds européens</i>	<i>102 385 224,00 €</i>	<i>123 503 185,00 €</i>	<i>73 875 354,00 €</i>
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire (DRES)	31 410 694,00 €	31 410 694,00 €	31 410 694,00 €
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	19 000 000,00 €	19 000 000,00 €	19 000 000,00 €
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (part Grenelle) NB imputée en fonctionnement à compter de 2021	33 484 530,00 €	30 378 997,00 €	
Dotation d'investissement apprentissage (France Compétence)	10 300 000,00 €	10 371 700,00 €	10 371 700,00 €
Participations et recettes spécifiques autres domaines d'intervention (action économique, Transports programme H2 en 2021, lycées ...)	8 190 000,00 €	13 341 794,00 €	13 092 960,00 €
Autres dotations et compensations => compensation perte de recettes au titre de 2020 (accord de méthode Etat-Régions)		19 000 000,00 €	
Fonds européens autorité de gestion / FEDER (fonction 6) (y.c. REACT-EU)	44 490 583,20 €	60 950 806,66 €	81 757 121,75 €
TOTAL RECETTES (hors emprunt et gestion active de la dette)	1 382 704 233,51 €	1 386 502 094,22 €	1 435 851 584,73 €
EMPRUNT D'EQUILIBRE	248 696 266,42 €	297 333 363,00 €	503 885 492,55 €
TOTAL RECETTES (hors gestion active de la dette) <i>(y compris reprise résultat de clôture de l'exercice 2019 au BS 2020 : 6 510 394,33 €)</i>	1 631 400 499,93 €	1 690 345 851,55 €	1 939 737 077,28 €

2- LES DEPENSES REELLES DU BUDGET PRIMITIF 2021

2.1 - Les dépenses ventilées en autorisations de programmes (AP), en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP)

Le montant des dépenses ventilées de la fonction 0 à 9, c'est-à-dire par politiques publiques, du budget primitif 2021 s'élève à 1 540,924 M€ en AP/AE et 1 867,449 M€ en crédits de paiement, correspondant aux mouvements réels, hors dette et hors gestion active de la dette, soit une hausse de 19,3 % en CP par rapport au BP 2020.

- **En investissement**, le budget s'élève à 560,521 M€ en AP et 726,513 M€ en CPI (hors dette).

Les AP enregistrent une hausse de 4,25 % par rapport au budget primitif (BP) 2020 et les CP augmentent de 37,76 %.

La politique d'investissement de la région est en forte hausse, conformément aux engagements pris et à la mise en œuvre du plan d'accélération de l'investissement régional voté le 9 octobre 2020, notamment dans les domaines du développement économique, de l'environnement et des transports.

- **En fonctionnement**, le budget s'élève à 980,402 M€ en AE et 1 140,936 M€ en crédits de paiement.

Les AE augmentent de 10,7 % et les CPF de 9,98 %. A périmètre constant, les CPF sont en hausse de + 6,4 % (*hors dette, PRIC, fonds européens, solde de la convention TER 2020 provisionné et sortie en sifflet de la compétence apprentissage*).

Le niveau d'intervention de la région sur ses politiques publiques est amplifié dans le domaine du développement économique avec une hausse exceptionnelle de + 112 % (sous-fonctions 91 et 94), de l'environnement, et de la formation professionnelle avec le plan d'investissement compétences (PRIC).

Les AP/AE et les crédits de paiement proposés au budget primitif 2021, en investissement et en fonctionnement, sont ventilés par fonctions et par sous-fonctions qui correspondent aux principaux domaines d'intervention de la collectivité régionale ci-dessous.

Fonction 0 : Services généraux

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX	BP 2020	VOTÉ 2020	BP 2021	Évolution BP 2021 / BP 2020	Évolution BP 2021 / VOTÉ 2020
AE	15 294 623,00	15 838 707,00	15 684 249,00	2,55%	-0,98%
<i>Sous-fonction 02 - Administration générale</i>	13 314 623,00	13 988 207,00	13 584 249,00	2,03%	-2,89%
<i>Sous-fonction 04 - Actions europ. et internat.</i>	1 980 000,00	1 850 500,00	2 100 000,00	6,06%	13,48%
CPF	90 706 470,51	90 968 536,68	94 771 753,27	4,48%	4,18%
<i>Sous-fonction 02 - Administration générale (hors Personnel siège)</i>	24 170 081,76	26 705 994,49	24 051 967,87	-0,49%	-9,94%
<i>Sous-fonction 02 - Ressources humaines Personnel siège (chapitre 012)</i>	64 154 201,08	62 494 201,08	68 212 090,00	6,33%	9,15%
<i>Sous-fonction 04 - Actions europ. et internat.</i>	2 382 187,67	1 768 341,11	2 507 695,40	5,27%	41,81%
AP	10 348 000,00	18 535 971,01	9 024 283,00	-12,79%	-51,31%
<i>Sous-fonction 02 - Administration générale</i>	10 138 000,00	18 295 971,01	8 814 283,00	-13,06%	-51,82%
<i>Sous-fonction 04 - Actions europ. et internat.</i>	210 000,00	240 000,00	210 000,00	0,00%	-12,50%
CPI	19 214 145,25	16 933 827,37	16 844 922,00	-12,33%	-0,53%
<i>Sous-fonction 02 - Administration générale</i>	18 954 714,25	16 763 016,37	16 529 754,31	-12,79%	-1,39%
<i>Sous-fonction 04 - Actions europ. et internat.</i>	259 431,00	170 811,00	315 167,69	21,48%	84,51%

Les crédits de la fonction 0 représentent globalement 24,708 M€ en AP/AE et 111,617 M€ en CP, en hausse de 1,54 % par rapport au BP 2020.

En fonctionnement, les crédits consacrés aux ressources humaines du siège évoluent de + 6,33 %. Cette hausse est due aux mesures mécaniques (glissement vieillesse technicité – GVT) et réglementaires (parcours professionnels, carrières et rémunération –PPCR). Elle résulte également de la prise en compte des contrats de projets recrutés pour la mise en œuvre du PAIR.

Les crédits au titre de l'administration générale, qui correspondent au fonctionnement de la collectivité, sont en légère baisse (- 0,49 %). Ils regroupent notamment les frais liés au CESER, aux actions de communication, aux systèmes d'information, au fonctionnement des assemblées, aux affaires juridiques et aux achats. Concernant le budget alloué aux actions de communication de la collectivité, les AE et les CP sont en baisse, respectivement de 14 % et de 26 %.

En investissement, les AP et les CP sont en baisse sur tous les secteurs, hormis sur les systèmes d'information en raison du renouvellement de divers outils et logiciels.

Les autres dépenses concernent les actions européennes et internationales (2,823 M€ en CP) et sont en hausse de 6,86 %, investissement et fonctionnement confondus. Ceci est dû pour partie aux besoins d'externalisation des rapports de contrôle de service fait, à l'analyse de la commande publique et aux opérations de communication des programmes opérationnels.

Fonction 1 : Formation professionnelle et apprentissage

FONCTION 1 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	BP 2020	VOTÉ 2020	BP 2021	Évolution BP 2021 / BP 2020	Évolution BP 2021 / VOTÉ 2020
AE	247 794 980,00	256 926 980,00	258 177 939,00	4,19%	0,49%
<i>Sous-fonctions 10-11 - Form. prof., emploi et sécurité prof.</i>	187 313 730,00	196 345 730,00	201 636 139,00	7,65%	2,69%
<i>Sous-fonction 12 - Apprentissage</i>	14 200 000,00	12 420 000,00	9 320 000,00	-34,37%	-24,96%
<i>Sous-fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social</i>	46 281 250,00	48 161 250,00	47 221 800,00	2,03%	-1,95%
CPF	215 226 447,62	219 317 857,12	230 437 682,69	7,07%	5,07%
<i>Sous-fonctions 10-11 - Form. prof., emploi et sécurité prof.</i>	154 810 755,73	159 822 165,23	175 207 236,44	13,18%	9,63%
<i>Sous-fonction 12 - Apprentissage</i>	15 403 280,34	10 433 280,34	8 779 679,50	-43,00%	-15,85%
<i>Sous-fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social</i>	45 012 411,55	49 062 411,55	46 450 766,75	3,20%	-5,32%
AP	11 300 000,00	22 500 000,00	11 300 000,00	0,00%	-49,78%
<i>Sous-fonctions 10-11 - Form. prof., emploi et sécurité prof.</i>	0,00	0,00	0,00		
<i>Sous-fonction 12 - Apprentissage</i>	10 300 000,00	20 000 000,00	10 300 000,00	0,00%	-48,50%
<i>Sous-fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social</i>	1 000 000,00	2 500 000,00	1 000 000,00	0,00%	-60,00%
CPI	20 452 987,77	17 327 987,77	18 493 571,33	-9,58%	6,73%
<i>Sous-fonctions 10-11 - Form. prof., emploi et sécurité prof.</i>	22 756,18	22 756,18	0,00	-100,00%	-100,00%
<i>Sous-fonction 12 - Apprentissage</i>	11 671 294,72	12 631 294,72	11 764 784,00	0,80%	-6,86%
<i>Sous-fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social</i>	8 758 936,87	4 673 936,87	6 728 787,33	-23,18%	43,96%

Les crédits de la fonction 1 s'élèvent globalement à 269,478 M€ en AP/ AE et à 248,931 M€ en CP.

Ils se répartissent entre la formation professionnelle, l'emploi et la sécurité professionnelle, l'apprentissage ainsi que les formations des secteurs sanitaire et social.

En fonctionnement, sur la sous-fonction 11 « formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle », le volume des AE augmente de 7,65 % par rapport au BP 2020, essentiellement en raison de la poursuite des actions liées au plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC).

80 M€ de CPF sont inscrits au titre du PRIC contre 62 M€ en 2020. Cette augmentation permettra notamment de déployer le plan d'accélération d'investissement régional – Plan de relance PRIC Jeunes, avec des actions innovantes, adaptées aux nouveaux besoins des entreprises, des territoires et des publics issus de la crise Covid. Dans ce plan, seront mises en place des actions renforcées, nouvelles ou innovantes, pour adapter l'offre de formations aux nouveaux besoins sectoriels et territoriaux issus de la crise et aux attentes des publics, notamment des jeunes.

Par ailleurs, le budget de la fonction 1 comprend une inscription de 13,7 M€ d'AE, quasi stable par rapport à 2020, au titre des transitions professionnelles et de l'orientation. En 2021, dans le contexte de crise sanitaire, l'intervention de la région en matière d'orientation, de formation des actifs et d'accompagnement des transitions professionnelles sera tournée vers l'accompagnement des conséquences de la crise sanitaire et économique : sécurisation, employabilité, évolution professionnelle et mobilité des actifs, compétitivité et capacité à rebondir des entreprises, résilience, attractivité économique et développement local des territoires.

Sur le volet apprentissage, la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » s'applique dans sa globalité depuis le 1^{er} janvier 2020, tant sur le modèle économique de l'apprentissage que sur la nouvelle compétence dévolue aux régions sur l'information sur les métiers auprès des jeunes scolarisés, étudiants, apprentis. Globalement, le budget Information métiers – Apprentissage connaît une baisse de 34 % en AE et 43 % en CPF. Elle est liée essentiellement à une réduction des financements des primes aux employeurs et à un ajustement du montant de la dotation « abondement du coût contrat » calé sur la masse salariale N-1. En investissement, les AP et les CPI sont stables et permettront de déployer les mesures au titre du plan d'accélération de l'investissement.

Enfin, le secteur des formations sanitaires et sociales connaît une évolution sensible en fonctionnement du fait du contexte sanitaire. En effet, de nombreuses réformes sont engagées et ont des conséquences et impacts financiers importants : allongement des cursus pour les aides-soignants, modification des voies d'accès à la formation... la demande de formation sur ces métiers est très forte désormais. Le budget est en augmentation de 2 % en AE et 3,2 % en CPF. En investissement, le budget est stable en AP et diminue en CPI du fait de l'achèvement d'importants travaux.

Fonction 2 : Enseignement

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT	BP 2020	VOTÉ 2020	BP 2021	Évolution BP 2021 / BP 2020	Évolution BP 2021 / VOTÉ 2020
AE	70 837 400,00	69 887 400,00	72 252 729,00	2,00%	3,38%
<i>Sous-fonctions 20-22-27-28 - Lycées</i>	66 097 000,00	65 857 000,00	68 196 000,00	3,18%	3,55%
<i>Sous-fonction 23 - Enseignement supérieur</i>	4 740 400,00	4 030 400,00	4 056 729,00	-14,42%	0,65%
CPF	189 264 904,10	194 753 242,20	191 665 701,99	1,27%	-1,59%
<i>Sous-fonctions 20-22-27-28 - Lycées (hors Personnel lycées)</i>	69 845 704,10	68 379 034,20	70 501 289,99	0,94%	3,10%
<i>Sous-fonction 22 - Ressources humaines Personnel lycées (chapitre 012)</i>	114 748 000,00	122 928 008,00	117 273 000,00	2,20%	-4,60%
<i>Sous-fonction 23 - Enseignement supérieur</i>	4 671 200,00	3 446 200,00	3 891 412,00	-16,69%	12,92%
AP	151 942 361,00	230 034 375,00	118 295 875,00	-22,14%	-48,57%
<i>Sous-fonctions 20-22-27-28 - Lycées</i>	125 002 500,00	180 324 514,00	101 294 500,00	-18,97%	-43,83%
<i>Sous-fonction 23 - Enseignement supérieur</i>	26 939 861,00	49 709 861,00	17 001 375,00	-36,89%	-65,80%
CPI	141 340 161,53	115 375 546,53	135 322 983,96	-4,26%	17,29%
<i>Sous-fonctions 20-22-27-28 - Lycées</i>	123 353 482,53	101 916 867,53	118 831 674,96	-3,67%	16,60%
<i>Sous-fonction 23 - Enseignement supérieur</i>	17 986 679,00	13 458 679,00	16 491 309,00	-8,31%	22,53%

Les crédits de la fonction 2 s'élèvent globalement à 190,549 M€ en AP/AE et 326,989 M€ en CP.

Le domaine de l'enseignement regroupe principalement les crédits en direction des lycées.

En fonctionnement, les crédits au titre des lycées sont en augmentation de 3,2 % en AE et sont globalement stables en CPF par rapport au BP 2020. En AE, la hausse porte principalement sur le secteur du numérique éducatif, notamment sur le programme ENT.

Les autres dépenses concernent les personnels des agents techniques des lycées (117,273 M€, chapitre 012 – Charges de personnel). Ces dépenses sont en hausse de 2,2 % par rapport à 2020. Cette hausse s'explique notamment par les mesures mécaniques (glissement vieillesse technicité - GVT) et réglementaires (parcours professionnels, carrières et rémunération - PPCR) et par les dispositions de remplacement des agents prises dans le cadre de la crise sanitaire.

En investissement, 118,832 M€ de CPI sont prévus pour les investissements dans les lycées (90,082 M€), les subventions d'équipement (20,569 M€) et le numérique éducatif (8,180 M€). S'agissant de ce dernier volet, ce budget primitif comprend une AP de 6 M€ et 3 M€ de CP pour l'acquisition d'ordinateurs portables à destinations des élèves boursiers qui entreront en seconde en septembre 2021. Ce dispositif du plan d'accélération de l'investissement sera intégralement compensé par un financement européen.

La fonction comprend par ailleurs le domaine de l'enseignement supérieur. Ce secteur est en baisse en fonctionnement, notamment en raison de la reprise lente des actions de mobilité internationale du fait de la pandémie. En investissement, la baisse d'AP s'explique par la mise en œuvre des contrats de territoires dont le dépôt de dossiers a été décalé suite à la crise sanitaire. En crédits de paiement, le budget permettra le lancement des actions prévues dans le plan d'accélération de l'investissement : opérations de rénovation énergétique de bâtiments de l'Université de Bourgogne à Dijon, réhabilitation de résidences étudiantes, adaptation à l'enseignement à distance.

Fonction 3 : Culture, sport et loisirs

FONCTION 3 - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	BP 2020	VOTÉ 2020	BP 2021	Évolution BP 2021 / BP 2020	Évolution BP 2021 / VOTÉ 2020
AE	26 865 957,00	27 283 721,49	26 472 277,00	-1,47%	-2,97%
<i>Sous-fonction 31 - Culture et patrimoine</i>	19 668 710,00	19 557 710,00	19 476 030,00	-0,98%	-0,42%
<i>Sous-fonction 32 - Sport, jeunesse et vie asso.</i>	7 197 247,00	7 726 011,49	6 996 247,00	-2,79%	-9,45%
CPF	26 594 625,46	26 483 449,95	26 668 584,15	0,28%	0,70%
<i>Sous-fonction 31 - Culture et patrimoine</i>	19 252 028,09	19 326 028,09	19 242 770,74	-0,05%	-0,43%
<i>Sous-fonction 32 - Sport, jeunesse et vie asso.</i>	7 342 597,37	7 157 421,86	7 425 813,41	1,13%	3,75%
AP	17 083 000,00	32 908 000,00	24 963 000,00	46,13%	-24,14%
<i>Sous-fonction 31 - Culture et patrimoine</i>	11 480 000,00	24 230 000,00	19 360 000,00	68,64%	-20,10%
<i>Sous-fonction 32 - Sport, jeunesse et vie asso.</i>	5 603 000,00	8 678 000,00	5 603 000,00	0,00%	-35,43%
CPI	15 788 989,28	13 244 989,28	20 151 185,48	27,63%	52,14%
<i>Sous-fonction 31 - Culture et patrimoine</i>	8 866 199,85	7 772 199,85	13 301 215,15	50,02%	71,14%
<i>Sous-fonction 32 - Sport, jeunesse et vie asso.</i>	6 922 789,43	5 472 789,43	6 849 970,33	-1,05%	25,16%

Les crédits de la fonction 3 s'élèvent à 51,435 M€ en AP/AE et 46,820 M€ en CP.

Ils sont consacrés au domaine de la culture et du patrimoine, et aux actions en faveur du sport, de la jeunesse et de la vie associative (hors emplois d'utilité sociale et services civiques imputés sur la fonction 9).

Sur le volet culturel, les AE et les CPF sont globalement stables par rapport au BP 2020 pour maintenir les engagements de la stratégie de mandat. Ce budget permet d'encourager les actions en matière de spectacle vivant, d'art contemporain, de cinéma et d'audiovisuel et de développement culturel.

En investissement, la sous-fonction « culture et patrimoine » enregistre une hausse de 69 % pour les AP et de 50 % pour les CPI en raison d'opérations liées aux contrats métropolitains et au plan d'accélération de l'investissement : rénovation de plusieurs sites sur le territoire, partenariat renforcé avec la fondation du patrimoine, rénovation énergétique des bâtiments culturels et soutien renforcé aux lieux de diffusion (librairies, salles de spectacles, cinémas...).

S'agissant du secteur du sport, en fonctionnement, le budget augmente de 1,1 % en CPF par rapport à 2020. Il permet de soutenir les structures sportives, l'accès à la pratique et la promotion du sport. En investissement, les CP permettront notamment de développer le programme « Aménagement sportif du territoire » et de lancer l'opération relative au plan piscines prévue dans le plan d'accélération de l'investissement, visant à intensifier les investissements liés aux rénovations thermiques et énergétiques ou à augmenter les capacités sportives.

Fonction 4 : Santé et action sociale

FONCTION 4 - SANTÉ ET ACTION SOCIALE	BP 2020	VOTÉ 2020	BP 2021	Évolution BP 2021 / BP 2020	Évolution BP 2021 / VOTÉ 2020
AE	650 000,00	500 000,00	576 000,00	-11,38%	15,20%
CPF	638 286,07	348 286,07	652 794,97	2,27%	87,43%
AP	1 550 000,00	2 550 000,00	1 100 000,00	-29,03%	-56,86%
CPI	2 014 354,47	1 264 354,47	1 577 458,15	-21,69%	24,76%

Les crédits de la fonction 4 représentent 1,676 M€ en AP/AE et 2,230 M€ en CP.

En crédits de paiement, la politique santé enregistre une baisse de 16 %. L'année 2021 sera marquée par la poursuite de la feuille de route santé adoptée en juin 2019. Cette feuille de route prévoit le développement d'actions pour une santé pour tous et sur tous les territoires. Elle est structurée autour de deux objectifs : répondre au besoin de proximité et renforcer la prévention.

Il convient de rappeler l'intervention importante de la région pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, en particulier par l'acquisition d'équipement de protection sanitaire pour les acteurs du territoire. Un fort volet santé est par ailleurs mis en œuvre via REACT-EU (fonds européens, fonction 6).

Fonction 5 : Aménagement des territoires

FONCTION 5 - AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES	BP 2020	VOTÉ 2020	BP 2021	Évolution BP 2021 / BP 2020	Évolution BP 2021 / VOTÉ 2020
AE	7 484 896,00	7 526 835,00	7 093 196,00	-5,23%	-5,76%
<i>Sous-fonctions 50-51-52-53-54 - Aménagement des territoires (hors numérique)</i>	4 903 700,00	4 580 379,00	4 512 000,00	-7,99%	-1,49%
<i>Sous-fonction 56 - Développement numérique des territoires</i>	2 581 196,00	2 946 456,00	2 581 196,00	0,00%	-12,40%
CPF	7 353 505,23	6 078 693,21	7 208 035,60	-1,98%	18,58%
<i>Sous-fonctions 50-51-52-53-54 - Aménagement des territoires (hors numérique)</i>	4 976 413,49	3 920 186,13	4 872 620,43	-2,09%	24,30%
<i>Sous-fonction 56 - Développement numérique des territoires</i>	2 377 091,74	2 158 507,08	2 335 415,17	-1,75%	8,20%
AP	76 254 840,00	133 314 840,00	55 233 840,00	-27,57%	-58,57%
<i>Sous-fonctions 50-51-52-53-54 - Aménagement des territoires (hors numérique)</i>	62 445 000,00	80 555 000,00	41 120 000,00	-34,15%	-48,95%
<i>Sous-fonction 56 - Développement numérique des territoires</i>	13 809 840,00	52 759 840,00	14 113 840,00	2,20%	-73,25%
CPI	53 365 896,98	47 238 314,60	64 432 863,17	20,74%	36,40%
<i>Sous-fonctions 50-51-52-53-54 - Aménagement des territoires (hors numérique)</i>	39 353 290,37	31 808 790,37	39 028 058,94	-0,83%	22,70%
<i>Sous-fonction 56 - Développement numérique des territoires</i>	14 012 606,61	15 429 524,23	25 404 804,23	81,30%	64,65%

Les crédits de la fonction 5 représentent 62,327 M€ en AP/AE, et 71,641 M€ en CP.

Sur le volet aménagement du territoire, en fonctionnement, les AE correspondent à 4,512 M€, en baisse de 8 % ; les CP suivent une trajectoire semblable avec une baisse de 2 %.

Les AP s'élèvent à 41,120 M€, en baisse de 34 % ; les CP sont relativement stables et s'élèvent à 39,028 M€. L'année 2021 est en effet une année charnière de fin de programmation pour la contractualisation avec les territoires de projet. Par ailleurs, 2020 était une année particulière avec 10 M€ d'AP liées à la reprise par la région de dossiers Feader territorial. En parallèle, ces crédits permettront d'intervenir dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement, sur deux axes : une optimisation d'outils existants en ciblant les dispositifs ENVI, FIP, Habitat et aménagement, et la mise en place d'un nouveau dispositif pour la relance et la transformation des territoires.

Par ailleurs, le budget de la fonction 5 comprend également les interventions de la région sur le volet « développement numérique des territoires ». En investissement, les AP s'élèvent à 14,114 M€. Les CP connaissent une augmentation importante de 81 %. La région fait le choix en 2021 d'accélérer la transformation numérique de son territoire, pour

relancer l'investissement dans les territoires ruraux, favoriser la cohésion sociale, le développement économique, la croissance et la création d'emplois.

En fonctionnement, les AE et les CP sont stables pour permettre la poursuite de la politique sur les usages innovants et la transformation numérique.

Fonction 6 : Gestion des fonds européens

FONCTION 6 - GESTION DES FONDS EUROPÉENS	BP 2020	VOTÉ 2020	BP 2021	Évolution BP 2021 / BP 2020	Évolution BP 2021 / VOTÉ 2020
AE	24 850 000,00	17 850 000,00	23 590 000,00	-5,07%	32,16%
<i>Sous-fonction 61 - Autorité de gestion FSE</i>	4 400 000,00	3 800 000,00	3 100 000,00	-29,55%	-18,42%
<i>Sous-fonction 62 - Autorité de gestion FEDER</i>	20 450 000,00	14 050 000,00	20 490 000,00	0,20%	45,84%
CPF	18 917 933,31	17 397 979,56	29 567 589,98	56,29%	69,95%
<i>Sous-fonction 61 - Autorité de gestion FSE</i>	4 055 380,76	2 638 166,94	4 274 733,29	5,41%	62,03%
<i>Sous-fonction 62 - Autorité de gestion FEDER</i>	14 862 552,55	14 759 812,62	25 292 856,69	70,18%	71,36%
AP	46 700 000,00	70 700 000,00	115 965 000,00	148,32%	64,02%
<i>Sous-fonction 61 - Autorité de gestion FSE</i>	0,00	0,00	0,00		
<i>Sous-fonction 62 - Autorité de gestion FEDER</i>	46 700 000,00	70 700 000,00	115 965 000,00	148,32%	64,02%
CPI	44 490 583,20	60 950 806,66	81 757 121,75	83,76%	34,14%
<i>Sous-fonction 61 - Autorité de gestion FSE</i>	0,00	0,00	0,00		
<i>Sous-fonction 62 - Autorité de gestion FEDER</i>	44 490 583,20	60 950 806,66	81 757 121,75	83,76%	34,14%

Les crédits de la fonction 6 relatifs à l'autorité de gestion des fonds européens sont budgétés à hauteur de 139,555 M€ en AP/AE, et à hauteur de 111,325 M€ en crédits de paiement.

L'année 2021 est une année charnière pour les fonds européens. Elle croise à la fois les enjeux de fin de programmation des programmes 2014-2020, la mise en œuvre du plan de relance REACT-EU qui s'élève globalement à 100 M€ d'AP/AE pour répondre à la crise sanitaire, et le démarrage des programmes européens 2021-2027 dont les enveloppes financières seront intégrées une fois le programme opérationnel validé.

Fonction 7 : Environnement

FONCTION 7 - ENVIRONNEMENT	BP 2020	VOTÉ 2020	BP 2021	Évolution BP 2021 / BP 2020	Évolution BP 2021 / VOTÉ 2020
AE	10 831 050,00	10 311 050,00	12 487 050,00	15,29%	21,10%
<i>Sous-fonction 75 - Énergie</i>	4 137 500,00	3 737 500,00	5 231 000,00	26,43%	39,96%
<i>Sous-fonctions 70-71-72-73-74-76-78 - Environnement</i>	6 693 550,00	6 573 550,00	7 256 050,00	8,40%	10,38%
CPF	9 453 045,07	8 161 327,07	11 190 239,60	18,38%	37,11%
<i>Sous-fonction 75 - Énergie</i>	2 825 080,39	2 125 080,39	3 942 890,17	39,57%	85,54%
<i>Sous-fonctions 70-71-72-73-74-76-78 - Environnement</i>	6 627 964,68	6 036 246,68	7 247 349,43	9,35%	20,06%
AP	28 400 209,00	89 000 209,00	25 292 000,00	-10,94%	-71,58%
<i>Sous-fonction 75 - Énergie</i>	23 750 000,00	56 950 000,00	20 550 000,00	-13,47%	-63,92%
<i>Sous-fonctions 70-71-72-73-74-76-78 - Environnement</i>	4 650 209,00	32 050 209,00	4 742 000,00	1,97%	-85,20%
CPI	18 756 498,48	16 741 786,56	39 750 906,95	111,93%	137,44%
<i>Sous-fonction 75 - Énergie</i>	13 712 268,68	12 253 356,68	26 660 000,00	94,42%	117,57%
<i>Sous-fonctions 70-71-72-73-74-76-78 - Environnement</i>	5 044 229,80	4 488 429,88	13 090 906,95	159,52%	191,66%

Les crédits de la fonction 7 représentent 37,779 M€ en AP/AE et 50,941 M€ en CP, en hausse de 80,58 % par rapport à 2020.

Les crédits prévus au titre de l'environnement, avec 11,998 M€ en AP/AE (+ 6 %) et un montant de 20,338 M€ en CP en hausse (+ 74 %), permettront de déployer la stratégie régionale de la biodiversité adoptée en octobre 2020. Les actions menées auprès de l'ensemble des acteurs publics et privés guideront la reconquête de la biodiversité. Par ailleurs, la mise en œuvre du plan d'accélération de l'investissement permettra le déploiement de mesures en faveur de l'eau, des déchets, de l'économie circulaire, de l'éducation à l'environnement et de la biodiversité.

Les politiques de l'énergie et de l'efficacité énergétique sont en augmentation de + 26 % en AE (5,231 M€) et diminuent de 13 % en AP (20,550 M€). Les CP augmentent de 39 % en fonctionnement et de 94 % en investissement. Cette hausse traduit le renforcement des actions de la région en faveur de la transition écologique et du service public de l'efficacité énergétique (SPEE). Elle permet la poursuite du service public Effilogis, son ouverture aux établissements de santé, la création du fonds régional de développement des énergies renouvelables et la mise en œuvre du plan d'accélération de l'investissement.

Fonction 8 : Transports

FONCTION 8 - TRANSPORTS	BP 2020	VOTÉ 2020	BP 2021	Évolution BP 2021 / BP 2020	Évolution BP 2021 / VOTÉ 2020
AE	420 014 268,40	422 346 979,60	474 653 145,40	13,01%	12,38%
<i>Sous-fonction 80 - Services communs</i>	560 000,00	210 000,00	301 000,00	-46,25%	43,33%
<i>Sous-fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs</i>	418 214 268,40	420 759 624,60	472 902 145,40	13,08%	12,39%
<i>Sous-fonction 88 - Autres transports</i>	1 240 000,00	1 377 355,00	1 450 000,00	16,94%	5,27%
CPF	423 065 448,57	414 620 909,77	457 214 095,40	8,07%	10,27%
<i>Sous-fonction 80 - Services communs</i>	591 930,29	241 930,29	301 000,00	-49,15%	24,42%
<i>Sous-fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs</i>	421 233 518,28	413 001 624,48	455 413 095,40	8,11%	10,27%
<i>Sous-fonction 88 - Autres transports</i>	1 240 000,00	1 377 355,00	1 500 000,00	20,97%	8,90%
AP	120 855 000,00	160 828 146,86	128 464 000,00	6,30%	-20,12%
<i>Sous-fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs</i>	108 055 000,00	151 346 836,86	120 256 500,00	11,29%	-20,54%
<i>Sous-fonction 82 - Routes et voiries</i>	8 300 000,00	8 837 000,00	6 967 500,00	-16,05%	
<i>Sous-fonction 88 - Autres transports</i>	4 500 000,00	644 310,00	1 240 000,00	-72,44%	92,45%
CPI	151 825 000,00	154 438 748,57	242 084 826,40	59,45%	56,75%
<i>Sous-fonction 80 - Services communs</i>	175 000,00	175 000,00	0,00		
<i>Sous-fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs</i>	125 345 958,55	131 702 681,92	210 531 290,17	67,96%	59,85%
<i>Sous-fonction 82 - Routes et voiries</i>	21 413 078,20	21 650 078,20	28 691 160,83	33,99%	32,52%
<i>Sous-fonction 88 - Autres transports</i>	4 890 963,25	910 988,45	2 862 375,40	-41,48%	214,21%

Les crédits de la fonction 8 s'élèvent à 603,117 M€ en AP/AE, en hausse de 11,51 %, et 699,299 M€ en CP, en hausse de 21,6 %. Il s'agit du secteur d'intervention prépondérant dans le budget régional.

Sur la sous-fonction 81 « Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs », en fonctionnement, les AE (472,902 M€) et les CP (455,413 M€) sont en hausse en raison d'une forte augmentation de la convention TER.

La contribution versée à la SNCF, hors impact du solde 2020, est prévue ainsi à 245,9 M€ contre 232 M€ en 2020. Cette évolution à la hausse s'explique par les modalités de calcul de la contribution 2021 prévues dans la convention. Pour mémoire, le surcoût généré par la crise fait l'objet d'une provision constatée sur l'exercice 2020 à hauteur de 20 M€. Ce surcoût est intégré dans la prévision des dépenses retenues dans le présent budget.

Les autres dépenses de la sous-fonction, à savoir les dépenses au titre de la compétence des transports scolaires et interurbains, sont relativement stables.

En investissement, cette sous-fonction représente 120,256 M€ en AP, en hausse de 11 % et 210,531 M€ en CP, en hausse également de 68 %. La région poursuit sa stratégie d'investissement dans le secteur des transports ferroviaires avec le financement de la troisième et dernière tranche d'acquisition de matériel roulant.

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement, la région a prévu l'acquisition de 3 rames à hydrogène. L'année 2021 marque le lancement des études relatives aux opérations d'investissement liées aux circulations de ces rames.

La sous-fonction 82 « routes et voiries » comprend les programmes routiers pour atteindre 6,967 M€ en AP et 28,691 M€ en CPI (+ 34 %). La hausse des CP s'explique notamment par l'opération routière de mise à 2*2 voies de la RN7 entre Chantenay St Imbert et l'Allier.

La sous-fonction 88 « Autres transports » s'élève à 4,362 M€ en crédits de paiement et 2,690 M€ en AP/AE, en baisse par rapport à l'année 2020 marquée par une enveloppe importante de travaux sur la piste de l'aéroport de Saint-Yan.

Fonction 9 : Action économique

FONCTION 9 - ACTION ÉCONOMIQUE	BP 2020	VOTÉ 2020	BP 2021	Évolution BP 2021 / BP 2020	Évolution BP 2021 / VOTÉ 2020
AE	61 348 115,00	76 217 749,00	89 415 595,00	45,75%	17,32%
<i>Sous-fonctions 91-94 - Développement économique et économie sociale et solidaire</i>	34 404 615,00	47 894 449,00	62 532 595,00	81,76%	30,56%
<i>Sous-fonction 92 - Recherche et innovation</i>	11 117 000,00	11 317 000,00	10 977 000,00	-1,26%	-3,00%
<i>Sous-fonction 93 - Agriculture, viticulture, agroalimentaire, bois et forêt</i>	9 454 500,00	10 536 300,00	9 451 000,00	-0,04%	-10,30%
<i>Sous-fonction 95 - Tourisme</i>	6 372 000,00	6 470 000,00	6 455 000,00	1,30%	-0,23%
CPF	56 222 141,47	59 330 539,63	91 559 206,15	62,85%	54,32%
<i>Sous-fonctions 91-94 - Développement économique et économie sociale et solidaire</i>	30 691 829,51	36 965 427,67	65 106 704,20	112,13%	76,13%
<i>Sous-fonction 92 - Recherche et innovation</i>	9 328 799,50	7 328 799,50	9 063 904,90	-2,84%	23,68%
<i>Sous-fonction 93 - Agriculture, viticulture, agroalimentaire, bois et forêt</i>	9 664 622,46	8 401 422,46	10 807 597,05	11,83%	28,64%
<i>Sous-fonction 95 - Tourisme</i>	6 536 890,00	6 634 890,00	6 581 000,00	0,67%	-0,81%
AP	73 256 590,00	234 771 610,00	70 883 500,00	-3,24%	-69,81%
<i>Sous-fonctions 91-94 - Développement économique et économie sociale et solidaire</i>	43 445 590,00	147 503 110,00	44 702 500,00	2,89%	-69,69%
<i>Sous-fonction 92 - Recherche et innovation</i>	9 930 000,00	9 930 000,00	8 740 000,00	-11,98%	-11,98%
<i>Sous-fonction 93 - Agriculture, viticulture, agroalimentaire, bois et forêt</i>	6 681 000,00	24 268 500,00	6 241 000,00	-6,59%	-74,28%
<i>Sous-fonction 95 - Tourisme</i>	13 200 000,00	53 070 000,00	11 200 000,00	-15,15%	-78,90%
CPI	60 143 077,14	123 701 549,66	106 097 315,29	76,41%	-14,23%
<i>Sous-fonctions 91-94 - Développement économique et économie sociale et solidaire</i>	35 926 289,64	92 148 762,16	70 837 902,35	97,18%	-23,13%
<i>Sous-fonction 92 - Recherche et innovation</i>	8 284 596,22	8 284 596,22	8 363 891,13	0,96%	0,96%
<i>Sous-fonction 93 - Agriculture, viticulture, agroalimentaire, bois et forêt</i>	5 932 191,28	6 718 191,28	7 895 521,81	33,10%	17,52%
<i>Sous-fonction 95 - Tourisme</i>	10 000 000,00	16 550 000,00	19 000 000,00	90,00%	14,80%

Les crédits de la fonction 9 représentent globalement 160,299 M€ en AP/AE (+ 19 %) et 197,656 M€ en CP, en augmentation par rapport à 2020 (+ 70 %). Ils traduisent l'effort exceptionnel pour répondre à la crise et soutenir nos entreprises.

Les sous fonctions 91 et 94 relatives à l'action économique et à l'artisanat regroupent l'ensemble des programmes relatifs au développement économique et à l'économie sociale et solidaire pour 62,532 M€ en AE (hausse de 81,8 %) et 44,702 M€ en AP (augmentation de 2,89 %). Les crédits de paiements sont également en très forte hausse en investissement et en fonctionnement. Ces évolutions permettront, dans ce contexte de crise économique et d'accompagnement de la relance, de déployer une action coordonnée avec France relance, les fonds européens et le plan d'accélération de l'investissement régional pour consolider les entreprises et les emplois, tout en accompagnant la transition écologique et énergétique : projets de relocalisation, développement de l'hydrogène, résilience de l'économie

de proximité, aides à l'emploi, accompagnement des territoires, accompagnement des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

En complément, suite à la deuxième vague de la pandémie et pour donner à la collectivité une capacité supplémentaire d'intervention, un nouveau programme est créé, pour permettre le déploiement d'aides exceptionnelles de soutien aux activités de proximité. Il est doté d'une enveloppe de 30 M€ en AE et en CPF.

La sous-fonction 91 comprend également les programmes budgétaires consacrés aux emplois d'utilité sociale (1,6 M€ de CPF) et aux services civiques (207,5 K€ de CPF).

Sur la recherche et l'innovation, le budget est en baisse en AP/AE comme en crédits de paiement par rapport à 2020, pour tenir compte d'inscriptions au plus proche des prévisions de réalisation. De façon plus générale, il convient de rappeler que l'innovation est un levier largement utilisé par la collectivité dans la mise en œuvre de ses différentes politiques publiques.

Quant au secteur de l'agriculture, de la viticulture, de l'agroalimentaire, du bois et de la forêt, les AE sont stables et s'élèvent à 9,451 M€ ; les AP se portent à 6,241 M€ (- 6,6 %). Les crédits de paiement sont quant à eux en forte augmentation, pour accompagner le changement climatique, promouvoir une agriculture juste et locale et pour renforcer l'appui en faveur des acteurs de la filière bois.

Enfin, le budget consacré au tourisme est en baisse de 15,15% en AP, et en très forte hausse en crédits de paiement d'investissement (+ 90 %). Cette hausse en crédits de paiement s'explique d'une part par la mise en œuvre du plan d'accélération de l'investissement, et d'autre part par la mise en œuvre de deux schémas sectoriels portant sur le développement de l'œnotourisme et l'itinérance touristique. Le budget consacré au tourisme est stable en fonctionnement.

2.2 – Les dépenses non-ventilées

Les dépenses non ventilées dans l'une des dix fonctions décrites précédemment représentent globalement **30,100 M€ en AP/AE et 79,288 M€ en CP**.

La dette régionale

Les crédits relatifs à la dette s'élèvent à **9,35 M€** au titre des frais financiers (+ 2 %) et **59,6 M€** pour l'amortissement du capital (+ 10,53 %). La hausse des besoins de financement conduit à une augmentation de l'annuité de la dette régionale.

Malgré la hausse du stock de dette, la Région bénéficie du contexte des taux d'intérêts très bas et des actions de gestion active : recours au marché obligataire, négociation d'enveloppes bonifiées, structure équilibrée de taux, recours aux NEU CP. La politique d'optimisation poursuivie par la Région visera à contenir ces charges supplémentaires.

Par ailleurs, une inscription relative à la gestion active de la dette et de la trésorerie (GAD), équilibrée en dépenses et en recettes, est proposée à hauteur de 7 M€ au titre des emprunts CLTR.

Les autres dépenses

Les autres dépenses non ventilées concernent les admissions en non-valeur (1,3 M€), les provisions (1 M€) et les groupes d'élus (1,037 M€).

Conformément à la réglementation, des crédits sont prévus au titre des dépenses imprévues, pour 11,3 M€ en AP et 18,8 M€ en AE.

2.3 – Synthèse des dépenses réelles

Avec des recettes qui diminuent sensiblement en raison de la crise sanitaire et des charges qui augmentent, l'année 2021 se caractérise par un effet ciseau qui conduit à la dégradation de la situation financière de la collectivité et un recours accru à l'emprunt, avec une inscription d'emprunt de 503,885 M€.

Le montant d'épargne brute s'élève à 126,595 M€, soit une baisse significative de – 31,8 % par rapport au BP 2020 (185,739 M€).

La section d'investissement représente **571,821 M€** en autorisations de programme et **786,113 M€** en crédits de paiement (hors gestion active de la dette).

Hors dette, le montant des CPI s'élève à **726,513 M€**, en progression de + 38 % par rapport au budget primitif 2020.

Le budget accentue l'effort d'investissement régional, conformément au plan d'accélération de l'investissement régional voté le 9 octobre 2020.

En fonctionnement, le budget primitif s'établit à **999,202 M€** en autorisations d'engagement et à **1 153,624 M€** en crédits de paiement (hors gestion active de la dette).

Au total, la section de fonctionnement augmente par rapport au BP 2020, de 12,65 % en autorisations d'engagement et de 9,86 % en crédits de paiement.

Le tableau récapitulatif des évolutions en dépenses figure en annexe du présent rapport.

SYNTHESE DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS NOUVEAUX AU BUDGET PRIMITIF 2021

DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) BP 2021	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) BP 2021
FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	11 300 000,00 €	258 177 939,00 €
Sous fonction 10 et 11 - Formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle	0,00 €	201 636 139,00 €
sous fonction 12 - Apprentissage	10 300 000,00 €	9 320 000,00 €
Sous fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social	1 000 000,00 €	47 221 800,00 €
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT	118 295 875,00 €	72 252 729,00 €
Sous fonction 20 - 22 - 27 - 28 Lycées (non compris personnel agents des lycées)	101 294 500,00 €	68 196 000,00 €
Sous fonction 22 - Ressources humaines : Personnel agents des lycées	0,00 €	0,00 €
Sous fonction 23 - Enseignement supérieur	17 001 375,00 €	4 056 729,00 €
FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	24 963 000,00 €	26 472 277,00 €
Sous fonction 31 - Culture et patrimoine	19 360 000,00 €	19 476 030,00 €
Sous fonction 32 - Sport Jeunesse et vie associative	5 603 000,00 €	6 996 247,00 €
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	1 100 000,00 €	576 000,00 €
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	55 233 840,00 €	7 093 196,00 €
Sous fonction 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - Aménagement des territoires hors numérique	41 120 000,00 €	4 512 000,00 €
Sous fonction 56 - Développement numérique des territoires	14 113 840,00 €	2 581 196,00 €
FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS	115 965 000,00 €	23 590 000,00 €
Sous fonction 61 - Autorité de gestion FSE	0,00 €	3 100 000,00 €
Sous fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	115 965 000,00 €	20 490 000,00 €
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	25 292 000,00 €	12 487 050,00 €
Sous fonction 75 - Energie	20 550 000,00 €	5 231 000,00 €
Sous fonction 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 76 - 78 - Environnement	4 742 000,00 €	7 256 050,00 €
FONCTION 8 : TRANSPORTS	128 464 000,00 €	474 653 145,40 €
Sous fonction 80 - Services communs	0,00 €	301 000,00 €
Sous fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs	120 256 500,00 €	472 902 145,40 €
Sous fonction 82 - Routes et Voiries	6 967 500,00 €	0,00 €
Sous fonction 88 - Autres transports	1 240 000,00 €	1 450 000,00 €
FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE	70 883 500,00 €	89 415 595,00 €
Sous fonction 91 - 94 - Développement économique	44 702 500,00 €	62 532 595,00 €
Sous fonction 92 - Recherche et innovation	8 740 000,00 €	10 977 000,00 €
Sous fonction 93 - Agriculture - Viticulture - Agroalimentaire - Bois et Forêt	6 241 000,00 €	9 451 000,00 €
Sous fonction 95 - Tourisme	11 200 000,00 €	6 455 000,00 €
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	9 024 283,00 €	15 684 249,00 €
Sous fonction 02 - Administration générale	8 814 283,00 €	13 584 249,00 €
Sous fonction 04 - Actions européennes et internationales	210 000,00 €	2 100 000,00 €
SOUS-TOTAL DEPENSES VENTILEES	560 521 498,00 €	980 402 180,40 €
Dépenses imprévues	11 300 000,00 €	18 800 000,00 €
TOTAL DEPENSES	571 821 498,00 €	999 202 180,40 €

**SYNTHESE DES DEPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2021
EN CREDITS DE PAIEMENT**

DEPENSES	CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT (CPI) BP 2021	CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT (CPF) BP 2021	TOTAL CREDITS DE PAIEMENT (CPI + CPF) 2021
FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	18 493 571,33 €	230 437 682,69 €	248 931 254,02 €
Sous fonction 10 et 11 - Formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle	0,00 €	175 207 236,44 €	175 207 236,44 €
Sous fonction 12 - Apprentissage	11 764 784,00 €	8 779 679,50 €	20 544 463,50 €
Sous fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social	6 728 787,33 €	46 450 766,75 €	53 179 554,08 €
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT	135 322 983,96 €	191 665 701,99 €	326 988 685,95 €
Sous fonction 20 - 22 - 27 -28 - Lycées (non compris personnel agents des lycées)	118 831 674,96 €	70 501 289,99 €	189 332 964,95 €
Sous fonction 22 - Ressources humaines : Personnel agents des lycées	0,00 €	117 273 000,00 €	117 273 000,00 €
Sous fonction 23 - Enseignement supérieur	16 491 309,00 €	3 891 412,00 €	20 382 721,00 €
FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	20 151 185,48 €	26 668 584,15 €	46 819 769,63 €
Sous fonction 31 - Culture et patrimoine	13 301 215,15 €	19 242 770,74 €	32 543 985,89 €
Sous fonction 32 - Sport Jeunesse et vie associative	6 849 970,33 €	7 425 813,41 €	14 275 783,74 €
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	1 577 458,15 €	652 794,97 €	2 230 253,12 €
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	64 432 863,17 €	7 208 035,60 €	71 640 898,77 €
Sous fonction 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - Aménagement des territoires hors numérique	39 028 058,94 €	4 872 620,43 €	43 900 679,37 €
Sous fonction 56 - Développement numérique des territoires	25 404 804,23 €	2 335 415,17 €	27 740 219,40 €
FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS	81 757 121,75 €	29 567 589,98 €	111 324 711,73 €
Sous fonction 61 - Autorité de gestion FSE	0,00 €	4 274 733,29 €	4 274 733,29 €
Sous fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	81 757 121,75 €	25 292 856,69 €	107 049 978,44 €
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	39 750 906,95 €	11 190 239,60 €	50 941 146,55 €
Sous fonction 75 - Energie	26 660 000,00 €	3 942 890,17 €	30 602 890,17 €
Sous fonction 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 76 - 78 - Environnement	13 090 906,95 €	7 247 349,43 €	20 338 256,38 €
FONCTION 8 : TRANSPORTS	242 084 826,40 €	457 214 095,40 €	699 298 921,80 €
Sous fonction 80 - Services communs	0,00 €	301 000,00 €	301 000,00 €
Sous fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs	210 531 290,17 €	455 413 095,40 €	665 944 385,57 €
Sous fonction 82 - Routes et Voiries	28 691 160,83 €	0,00 €	28 691 160,83 €
Sous fonction 88 - Autres transports	2 862 375,40 €	1 500 000,00 €	4 362 375,40 €
FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE	106 097 315,29 €	91 559 206,15 €	197 656 521,44 €
Sous fonction 91 - 94 - Développement économique et économie sociale et solidaire	70 837 902,35 €	65 106 704,20 €	135 944 606,55 €
Sous fonction 92 - Recherche et innovation	8 363 891,13 €	9 063 904,90 €	17 427 796,03 €
Sous fonction 93 - Agriculture - Viticulture - Agroalimentaire - Bois et Forêt	7 895 521,81 €	10 807 597,05 €	18 703 118,86 €
Sous fonction 95 - Tourisme	19 000 000,00 €	6 581 000,00 €	25 581 000,00 €
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	16 844 922,00 €	94 771 753,27 €	111 616 675,27 €
Sous fonction 02 - Ressources humaines : Personnel Siège	59 350,00 €	68 212 090,00 €	68 271 440,00 €
Sous fonction 02 - Administration générale	16 470 404,31 €	24 051 967,87 €	40 522 372,18 €
Sous fonction 04 - Actions européennes et internationales	315 167,69 €	2 507 695,40 €	2 822 863,09 €
SOUS-TOTAL DEPENSES VENTILEES	726 513 154,48 €	1 140 935 683,80 €	1 867 448 838,28 €
Dettes régionale	59 600 000,00 €	9 351 000,00 €	68 951 000,00 €
Admissions en non valeur		1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
Provisions		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Groupe d'élus		1 037 239,00 €	1 037 239,00 €
SOUS-TOTAL DEPENSES NON VENTILEES	59 600 000,00 €	12 688 239,00 €	72 288 239,00 €
TOTAL DEPENSES (hors gestion active de la dette)	786 113 154,48 €	1 153 623 922,80 €	1 939 737 077,28 €

3- LES MOUVEMENTS D'ORDRE

En application de l'instruction M71, des écritures d'ordre caractère patrimonial sont inscrites dans le document budgétaire. Elles concernent :

- Les dotations aux amortissements des subventions d'investissement, des immobilisations corporelles et incorporelles

Pour 2021, les dotations aux amortissements sont estimées à 274 048 261,04 €. Elles sont inscrites en dépenses de fonctionnement, au chapitre 946 et en recettes d'investissement, au chapitre 926.

- La reprise des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables

La reprise des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables est estimée à 54 543 253,86 €.

Elle vient en atténuation des dotations aux amortissements et concerne principalement la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), pour un montant de 31 410 694 €.

Elle est matérialisée par une recette de fonctionnement au chapitre 946 et une dépense d'investissement au chapitre 926.

- La neutralisation

L'instruction budgétaire et comptable M71 offre la possibilité de procéder à la neutralisation de la part de l'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires et des subventions d'équipement versées non couverte par la reprise des subventions reçues.

La région décide de recourir à cette possibilité à l'exception des subventions versées permettant à la S.N.C.F. d'acquérir et de moderniser le matériel ferroviaire.

L'amortissement des subventions d'équipement en nature attribuées par la Région aux E.P.L.E. et des bâtiments scolaires est par ailleurs couvert par la reprise de la DRES.

Le montant de la neutralisation pour 2021 est de 140 413 419,92 €. Cette écriture est matérialisée par une dépense d'investissement au chapitre 926 et une recette de fonctionnement au chapitre 946.

- La transformation d'acquisitions de biens meubles en subventions en nature

Ces écritures concernent les acquisitions de biens meubles par la région au profit des établissements scolaires en subvention en nature.

Les inscriptions correspondantes s'élèvent à 9 430 000 € au chapitre 925, en recettes et en dépenses d'investissement pour la transformation des acquisitions de biens meubles des établissements scolaires.

- La régularisation d'avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles et autres régularisations notamment au titre des frais d'études et frais d'insertion suivis de travaux

Une écriture de régularisation comptable relative à des avances versées en matière de marchés publics et à des études et frais d'insertion suivis de travaux doit être prévue au chapitre 925, (recette d'ordre d'investissement) et au chapitre 925 (dépense d'ordre d'investissement) pour un montant de 64 750 000 €.

Les inscriptions de ces opérations d'ordre feront l'objet d'un ajustement global au budget supplémentaire 2021 pour tenir compte de l'exécution budgétaire jusqu'au 31 décembre 2020.

4- L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2021

En mouvements réels

CHAPITRES	INTITULES	DEPENSES		RECETTES
		AP/AE	CP 2020	
INVESTISSEMENT				
900	Services généraux	9 024 283,00	16 844 922,00	
901	Formation professionnelle et apprentissage	11 300 000,00	18 493 571,33	10 371 700,00
902	Enseignement	118 295 875,00	135 322 983,96	34 410 694,00
903	Culture, sports et loisirs	24 963 000,00	20 151 185,48	
904	Santé et action sociale	1 100 000,00	1 577 458,15	
905	Aménagement des territoires	55 233 840,00	64 432 863,17	
906	Fonds européens	115 965 000,00	81 757 121,75	81 757 121,75
907	Environnement	25 292 000,00	39 750 906,95	195 000,00
908	Transports	128 464 000,00	242 084 826,40	4 700 000,00
909	Action économique	70 883 500,00	106 097 315,29	4 900 000,00
921	Taxes non affectées			
922	Dotations et participations			19 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières		66 600 000,00	510 885 492,55
950	Dépenses imprévues	11 300 000,00		
954	Produit des cessions d'immobilisations			297 960,00
	TOTAL DE LA SECTION	571 821 498,00	793 113 154,48	666 517 968,30
FONCTIONNEMENT				
930	Services généraux	15 684 249,00	94 771 753,27	19 360 915,00
931	Formation professionnelle et apprentissage	258 177 939,00	230 437 682,69	78 376 789,00
932	Enseignement	72 252 729,00	191 665 701,99	7 045 000,00
933	Culture, sports et loisirs	26 472 277,00	26 668 584,15	160 000,00
934	Santé et action sociale	576 000,00	652 794,97	
935	Aménagement des territoires	7 093 196,00	7 208 035,60	1 000 000,00
936	Fonds européens	23 590 000,00	29 567 589,98	29 567 589,98
937	Environnement	12 487 050,00	11 190 239,60	1 600 000,00
938	Transports	474 653 145,40	457 214 095,40	33 363 598,00
939	Action économique	89 415 595,00	91 559 206,15	815 000,00
940	Impositions directes			76 820 562,00
941	Autres impôts et taxes			938 967 560,00
942	Dotations et participations			71 942 095,00
943	Opérations financières		10 651 000,00	200 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		1 037 239,00	
945	Provisions		1 000 000,00	21 000 000,00
952	Dépenses imprévues	18 800 000,00		
	TOTAL DE LA SECTION	999 202 180,40	1 153 623 922,80	1 280 219 108,98
TOTAL DU BUDGET		1 571 023 678,40	1 946 737 077,28	1 946 737 077,28

En mouvements budgétaires (opérations réelles et opérations d'ordre)

CHAPITRES	INTITULES	DEPENSES		RECETTES
		AP/AE	CP 2020	
INVESTISSEMENT				
900	Services généraux	9 024 283,00	16 844 922,00	0,00
901	Formation professionnelle et apprentissage	11 300 000,00	18 493 571,33	10 371 700,00
902	Enseignement	118 295 875,00	135 322 983,96	34 410 694,00
903	Culture, sports et loisirs	24 963 000,00	20 151 185,48	0,00
904	Santé et action sociale	1 100 000,00	1 577 458,15	0,00
905	Aménagement des territoires	55 233 840,00	64 432 863,17	0,00
906	Fonds européens	115 965 000,00	81 757 121,75	81 757 121,75
907	Environnement	25 292 000,00	39 750 906,95	195 000,00
908	Transports	128 464 000,00	242 084 826,40	4 700 000,00
909	Action économique	70 883 500,00	106 097 315,29	4 900 000,00
	Opérations ventilées	560 521 498,00	726 513 154,48	136 334 515,75
921	Taxes non affectées			0,00
922	Dotations et participations non affectées			19 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières		66 600 000,00	510 885 492,55
925	Opérations patrimoniales		74 180 000,00	74 180 000,00
926	Transferts entre sections		194 956 673,78	274 048 261,04
	Opérations non ventilées		335 736 673,78	878 113 753,59
950	Dépenses imprévues	11 300 000,00		
951	Virement de la section de fonctionnement			47 503 598,92
954	Produit des cessions d'immobilisations			297 960,00
	TOTAL DE LA SECTION	571 821 498,00	1 062 249 828,26	1 062 249 828,26
FONCTIONNEMENT				
930	Services généraux	15 684 249,00	94 771 753,27	19 360 915,00
931	Formation professionnelle et apprentissage	258 177 939,00	230 437 682,69	78 376 789,00
932	Enseignement	72 252 729,00	191 665 701,99	7 045 000,00
933	Culture, sports et loisirs	26 472 277,00	26 668 584,15	160 000,00
934	Santé et action sociale	576 000,00	652 794,97	0,00
935	Aménagement des territoires	7 093 196,00	7 208 035,60	1 000 000,00
936	Fonds européens	23 590 000,00	29 567 589,98	29 567 589,98
937	Environnement	12 487 050,00	11 190 239,60	1 600 000,00
938	Transports	474 653 145,40	457 214 095,40	33 363 598,00
939	Action économique	89 415 595,00	91 559 206,15	815 000,00
	Opérations ventilées	980 402 180,40	1 140 935 683,80	171 288 891,98
940	Impositions directes			76 820 562,00
941	Autres impôts et taxes			938 967 560,00
942	Dotations et participations non affectées			71 942 095,00
943	Opérations financières		10 651 000,00	200 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		1 037 239,00	0,00
945	Dotations aux provisions		1 000 000,00	21 000 000,00
946	Transferts entre sections		274 048 261,04	194 956 673,78
	Opérations non ventilées		286 736 500,04	1 303 886 890,78
952	Dépenses imprévues	18 800 000,00		
953	Virement à la section d'investissement		47 503 598,92	
	TOTAL DE LA SECTION	999 202 180,40	1 475 175 782,76	1 475 175 782,76
TOTAL DU BUDGET		1 571 023 678,40	2 537 425 611,02	2 537 425 611,02

5- LES TARIFS DE FISCALITE

Les ressources fiscales représentent une part prépondérante dans le budget régional, soit les deux tiers des recettes hors emprunt au BP 2021. Cependant, la Région ne dispose pas d'un pouvoir de taux sur sa fiscalité, à l'exception de deux taxes indirectes : la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques pour la part relative à la TICPE « Grenelle ».

Taux unitaire par cheval vapeur de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (taxe sur les « cartes grises ») et exonération en faveur des véhicules « propres »

Conformément aux dispositions de l'article 89 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de fixer le taux unitaire de la taxe sur les certificats d'immatriculation, prévu au 1 du I de l'article 1599 sexdecies du code général des impôts (CGI), à 51 € par cheval-vapeur sur le territoire régional.

Il est proposé de reconduire le taux unitaire de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules fixé à 51 € par cheval-vapeur au titre de l'année 2021.

Il est proposé également de reconduire au titre de l'année 2021 l'exonération en totalité de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation pour les véhicules « propres », entrant dans le champ d'application de l'article 1599 novodecies A du code général des impôts.

Rappel des décisions prises en matière de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) : tarifs de la TICPE « Grenelle »

Par délibération du 16 novembre 2020, la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de reconduire pour 2021 la majoration complémentaire des tarifs de TICPE à hauteur de 0,73 € par hectolitre pour les supercarburants et de 1,35 € par hectolitre pour le gazole, autorisée pour le financement de projets d'infrastructures mentionnées aux articles 11 et 12 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

II- DECISIONS

Quatre amendements ont été déposés par le groupe Rassemblement National (cf. Annexe 4) :

- présenté par M. Jacques RICCIARDETTI intitulé « Création d'un fonds régional de soutien pour les « essentiels » 5 millions d'euros pour les restaurateurs, cafetiers, discothécaires et gérants de salles de sport en Bourgogne-Franche-Comté » (amendement n°1)
Amendement rejeté (51 voix contre, 23 voix pour, 25 non participations au vote)
- présenté par M. Jacques RICCIARDETTI intitulé « Suppression du budget de 5 millions d'euros pour les formations accordées aux migrants » (amendement n°2)
Amendement rejeté (51 voix contre, 20 voix pour, 28 non participations au vote)
- présenté par M. Patrice LOMBARD intitulé « Pour la santé des Bourguignons et des Francs-Comtois, la région peut recruter des médecins généralistes ! » (amendement n°3)
Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour, 33 non participations au vote)
- présenté par M. Jacques RICCIARDETTI intitulé « Insurrections et violences urbaines, STOP au financement de la politique de la ville. En Bourgogne-Franche-Comté, on ne finance pas ceux qui brûlent des voitures, attaquent les pompiers, les policiers et se livrent à tous les trafics » (amendement n°4)
Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour, 33 non participations au vote)

Un amendement a été déposé par le groupe « Union des Républicains, de la Droite et du Centre (cf. Annexe 4) :

- présenté par M. Alain JOYANDET concernant la suppression des crédits relatifs à la réserve de précaution (amendement n°5)
Amendement rejeté (51 voix contre, 25 voix pour, 2 abstentions, 18 non participations au vote)

Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé :

1. de fixer le montant des AP de dépenses imprévues à 11 300 000,00 € et le montant des AE de dépenses imprévues à 18 800 000,00 €, conformément à l'article L. 4322-1 du CGCT modifié par l'ordonnance 2009-1400 du 17 novembre 2009, applicable au 1^{er} janvier 2010 ;
2. de voter le présent budget :
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres ;
3. d'autoriser la Présidente à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % pour la section de fonctionnement et de 7,5 % pour la section d'investissement, conformément à l'article 1.2 du règlement budgétaire et financier ;
4. de prendre acte de la communication du document « Annexes légales » ;
5. de fixer le taux unitaire de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules à hauteur de 51 € par cheval-vapeur au titre de l'année 2021 et de reconduire l'exonération en totalité applicable aux véhicules « propres » dans les conditions prévues par l'article 1599 novodecies A du code général des impôts ;
6. de prendre en compte le relèvement du taux de prélèvement du FARPI pour l'année 2021 à 22,5 %
7. d'arrêter le montant des autorisations de programme ouvertes en 2021 à 571 821 498,00 €, et le montant des autorisations d'engagement ouvertes en 2021 à 999 202 180,40 €, étant précisé que les autorisations de programme et les autorisations d'engagement sont votées par chapitres et par programmes ;
8. de voter les crédits de paiement par chapitres.

N° de délibération 21AP.1

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés

section d'investissement : 52 voix pour, 44 voix contre, 3 abstentions

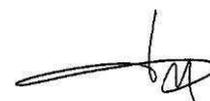
section de fonctionnement : 52 voix pour, 44 voix contre, 3 abstentions

Envoi Préfecture : vendredi 18 décembre 2020

Retour Préfecture : vendredi 18 décembre 2020

Accusé de réception n° 5643163

La Présidente,



Mme DUFAY

SYNTHESE DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS NOUVEAUX AU BUDGET PRIMITIF 2021

DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) BP 2020	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) VOTE 2020	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) BP 2021	ÉVOLUTION AP BP 2021 / BP 2020	ÉVOLUTION AP BP 2021 / VOTE 2020	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) BP 2020	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) VOTE 2020	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) BP 2021	ÉVOLUTION AE BP 2021 / BP 2020	ÉVOLUTION AE BP 2021 / VOTE 2020	TOTAL AP/AE BP 2020	TOTAL AP/AE VOTE 2020	TOTAL AP/AE BP 2021	ÉVOLUTION TOTAL AP/AE BP 2021 / BP 2020	ÉVOLUTION TOTAL AP/AE BP 2021 / VOTE 2020
FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	11 300 000,00 €	22 500 000,00 €	11 300 000,00 €	0,00%	-49,78%	247 794 980,00 €	256 926 980,00 €	258 177 939,00 €	4,19%	0,49%	259 094 980,00 €	279 426 980,00 €	269 477 939,00 €	4,01%	-3,56%
Sous fonction 10 et 11 - Formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €			187 313 730,00 €	196 345 730,00 €	201 636 139,00 €	7,65%	2,69%	187 313 730,00 €	196 345 730,00 €	201 636 139,00 €	7,65%	2,69%
sous fonction 12 - Apprentissage	10 300 000,00 €	20 000 000,00 €	10 300 000,00 €	0,00%	-48,50%	14 200 000,00 €	12 420 000,00 €	9 320 000,00 €	-34,37%	-24,96%	24 500 000,00 €	32 420 000,00 €	19 620 000,00 €	-19,92%	-39,48%
Sous fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social	1 000 000,00 €	2 500 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00%	-60,00%	46 281 250,00 €	48 161 250,00 €	47 221 800,00 €	2,03%	-1,95%	47 281 250,00 €	50 661 250,00 €	48 221 800,00 €	1,99%	-4,82%
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT	151 942 361,00 €	230 034 375,00 €	118 295 875,00 €	-22,14%	-48,57%	70 837 400,00 €	69 887 400,00 €	72 252 729,00 €	2,00%	3,38%	222 779 761,00 €	299 921 775,00 €	190 548 604,00 €	-14,47%	-36,47%
Sous fonction 20 - 22 - 27 - 28 Lycées (non compris personnel agents des lycées)	125 002 500,00 €	180 324 514,00 €	101 294 500,00 €	-18,97%	-43,83%	66 097 000,00 €	65 857 000,00 €	68 196 000,00 €	3,18%	3,55%	191 099 500,00 €	246 181 514,00 €	169 490 500,00 €	-11,31%	-31,15%
Sous fonction 22 - Ressources humaines : Personnel agents des lycées	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Sous fonction 23 - Enseignement supérieur	26 939 861,00 €	49 709 861,00 €	17 001 375,00 €	-36,89%	-65,80%	4 740 400,00 €	4 030 400,00 €	4 056 729,00 €	-14,42%	0,65%	31 680 261,00 €	53 740 261,00 €	21 058 104,00 €	-33,53%	-60,82%
FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	17 083 000,00 €	32 908 000,00 €	24 963 000,00 €	46,13%	-24,14%	26 865 957,00 €	27 283 721,49 €	26 472 277,00 €	-1,47%	-2,97%	43 948 957,00 €	60 191 721,49 €	51 435 277,00 €	17,03%	-14,55%
Sous fonction 31 - Culture et patrimoine	11 480 000,00 €	24 230 000,00 €	19 360 000,00 €	68,64%	-20,10%	19 668 710,00 €	19 557 710,00 €	19 476 030,00 €	-0,98%	-0,42%	31 148 710,00 €	43 787 710,00 €	38 836 030,00 €	24,68%	-11,31%
Sous fonction 32 - Sport Jeunesse et vie associative	5 603 000,00 €	8 678 000,00 €	5 603 000,00 €	0,00%	-35,43%	7 197 247,00 €	7 726 011,49 €	6 996 247,00 €	-2,79%	-9,45%	12 800 247,00 €	16 404 011,49 €	12 599 247,00 €	-1,57%	-23,19%
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	1 550 000,00 €	2 550 000,00 €	1 100 000,00 €	-29,03%	-56,86%	650 000,00 €	500 000,00 €	576 000,00 €	-11,38%	15,20%	2 200 000,00 €	3 050 000,00 €	1 676 000,00 €	-23,82%	-45,05%
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	76 254 840,00 €	133 314 840,00 €	55 233 840,00 €	-27,57%	-58,57%	7 484 896,00 €	7 526 835,00 €	7 093 196,00 €	-5,23%	-5,76%	83 739 736,00 €	140 841 675,00 €	62 327 036,00 €	-25,57%	-55,75%
Sous fonction 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - Aménagement des territoires hors numérique	62 445 000,00 €	80 555 000,00 €	41 120 000,00 €	-34,15%	-48,95%	4 903 700,00 €	4 580 379,00 €	4 512 000,00 €	-7,99%	-1,49%	67 348 700,00 €	85 135 379,00 €	45 632 000,00 €	-32,25%	-46,40%
Sous fonction 56 - Développement numérique des territoires	13 809 840,00 €	52 759 840,00 €	14 113 840,00 €	2,20%	-73,25%	2 581 196,00 €	2 946 456,00 €	2 581 196,00 €	0,00%	-12,40%	16 391 036,00 €	55 706 296,00 €	16 695 036,00 €	1,85%	-70,03%
FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS	46 700 000,00 €	70 700 000,00 €	115 965 000,00 €	148,32%	64,02%	24 850 000,00 €	17 850 000,00 €	23 590 000,00 €	-5,07%	32,16%	71 550 000,00 €	88 550 000,00 €	139 555 000,00 €	95,05%	57,60%
Sous fonction 61 - Autorité de gestion FSE	0,00 €	0,00 €	0,00 €			4 400 000,00 €	3 800 000,00 €	3 100 000,00 €	-29,55%	-18,42%	4 400 000,00 €	3 800 000,00 €	3 100 000,00 €	-29,55%	-18,42%
Sous fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	46 700 000,00 €	70 700 000,00 €	115 965 000,00 €	148,32%	64,02%	20 450 000,00 €	14 050 000,00 €	20 490 000,00 €	0,20%	45,84%	67 150 000,00 €	84 750 000,00 €	136 455 000,00 €	103,21%	61,01%
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	28 400 209,00 €	89 000 209,00 €	25 292 000,00 €	-10,94%	-71,58%	10 831 050,00 €	10 311 050,00 €	12 487 050,00 €	15,29%	21,10%	39 231 259,00 €	99 311 259,00 €	37 779 050,00 €	-3,70%	-61,96%
Sous fonction 75 - Energie	23 750 000,00 €	56 950 000,00 €	20 550 000,00 €	-13,47%	-63,92%	4 137 500,00 €	3 737 500,00 €	5 231 000,00 €	26,43%	39,96%	27 887 500,00 €	60 687 500,00 €	25 781 000,00 €	-7,55%	-57,52%
Sous fonction 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 76 - 78 - Environnement	4 650 209,00 €	32 050 209,00 €	4 742 000,00 €	1,97%	-85,20%	6 693 550,00 €	6 573 550,00 €	7 256 050,00 €	8,40%	10,38%	11 343 759,00 €	38 623 759,00 €	11 998 050,00 €	5,77%	-68,94%
FONCTION 8 : TRANSPORTS	120 855 000,00 €	160 828 146,86 €	128 464 000,00 €	6,30%	-20,12%	420 014 268,40 €	422 346 979,60 €	474 653 145,40 €	13,01%	12,38%	540 869 268,40 €	583 175 126,46 €	603 117 145,40 €	11,51%	3,42%
Sous fonction 80 - Services communs	0,00 €	0,00 €	0,00 €			560 000,00 €	210 000,00 €	301 000,00 €	-46,25%	43,33%	560 000,00 €	210 000,00 €	301 000,00 €	-46,25%	43,33%
Sous fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs	108 055 000,00 €	151 346 836,86 €	120 256 500,00 €	11,29%	-20,54%	418 214 268,40 €	420 759 624,60 €	472 902 145,40 €	13,08%	12,39%	526 269 268,40 €	572 106 461,46 €	593 158 645,40 €	12,71%	3,68%
Sous fonction 82 - Routes et Voiries	8 300 000,00 €	8 837 000,00 €	6 967 500,00 €	-16,05%	-21,16%	0,00 €	0,00 €	0,00 €			8 300 000,00 €	8 837 000,00 €	6 967 500,00 €	-16,05%	-21,16%
Sous fonction 88 - Autres transports	4 500 000,00 €	644 310,00 €	1 240 000,00 €	-72,44%	92,45%	1 240 000,00 €	1 377 355,00 €	1 450 000,00 €	16,94%	5,27%	5 740 000,00 €	2 021 665,00 €	2 690 000,00 €	-53,14%	33,06%
FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE	73 256 590,00 €	234 771 610,00 €	70 883 500,00 €	-3,24%	-69,81%	61 348 115,00 €	76 217 749,00 €	89 415 595,00 €	45,75%	17,32%	134 604 705,00 €	310 989 359,00 €	160 299 095,00 €	19,09%	-48,46%
Sous fonction 91 - 94 - Développement économique	43 445 590,00 €	147 503 110,00 €	44 702 500,00 €	2,89%	-69,69%	34 404 615,00 €	47 894 449,00 €	62 532 595,00 €	81,76%	30,56%	77 850 205,00 €	195 397 559,00 €	107 235 095,00 €	37,75%	-45,12%
Sous fonction 92 - Recherche et innovation	9 930 000,00 €	9 930 000,00 €	8 740 000,00 €	-11,98%	-11,98%	11 117 000,00 €	11 317 000,00 €	10 977 000,00 €	-1,26%	-3,00%	21 047 000,00 €	21 247 000,00 €	19 717 000,00 €	-6,32%	-7,20%
Sous fonction 93 - Agriculture - Viticulture - Agroalimentaire - Bois et Forêt	6 681 000,00 €	24 268 500,00 €	6 241 000,00 €	-6,59%	-74,28%	9 454 500,00 €	10 536 300,00 €	9 451 000,00 €	-0,04%	-10,30%	16 135 500,00 €	34 804 800,00 €	15 692 000,00 €	-2,75%	-54,91%
Sous fonction 95 - Tourisme	13 200 000,00 €	53 070 000,00 €	11 200 000,00 €	-15,15%	-78,90%	6 372 000,00 €	6 470 000,00 €	6 455 000,00 €	1,30%	-0,23%	19 572 000,00 €	59 540 000,00 €	17 655 000,00 €	-9,79%	-70,35%
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	10 348 000,00 €	18 535 971,01 €	9 024 283,00 €	-12,79%	-51,31%	15 294 623,00 €	15 838 707,00 €	15 684 249,00 €	2,55%	-0,98%	25 642 623,00 €	34 374 678,01 €	24 708 532,00 €	-3,64%	-28,12%
Sous fonction 02 - Administration générale	10 138 000,00 €	18 295 971,01 €	8 814 283,00 €	-13,06%	-51,82%	13 314 623,00 €	13 988 207,00 €	13 584 249,00 €	2,03%	-2,89%	23 452 623,00 €	32 284 178,01 €	22 398 532,00 €	-4,49%	-30,62%
Sous fonction 04 - Actions européennes et internationales	210 000,00 €	240 000,00 €	210 000,00 €	0,00%	-12,50%	1 980 000,00 €	1 850 500,00 €	2 100 000,00 €	6,06%	13,48%	2 190 000,00 €	2 090 500,00 €	2 310 000,00 €	5,48%	10,50%
SOUS-TOTAL DEPENSES VENTILEES	537 690 000,00 €	995 143 151,87 €	560 521 498,00 €	4,25%	-43,67%	885 971 289,40 €	904 689 422,09 €	980 402 180,40 €	10,66%	8,37%	1 423 661 289,40 €	1 899 832 573,96 €	1 540 923 678,40 €	8,24%	-18,89%
Dépenses imprévues	1 000 000,00 €	26 934 500,00 €	11 300 000,00 €	1030,00%	-58,05%	1 000 000,00 €	44 248 564,47 €	18 800 000,00 €	1780,00%	-57,51%	2 000 000,00 €	71 183 064,47 €	30 100 000,00 €	1405,00%	-57,71%
TOTAL DEPENSES	538 690 000,00 €	1 022 077 651,87 €	571 821 498,00 €	6,15%	-44,05%	886 971 289,40 €	948 937 986,56 €	999 202 180,40 €	12,65%	5,30%	1 425 661 289,40 €	1 971 015 638,43 €	1 571 023 678,40 €	10,20%	-20,29%

**SYNTHESE DES DEPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2021
EN CREDITS DE PAIEMENT**

DEPENSES	CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT (CPI) BP 2020	CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT (CPI) VOTE 2020	CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT (CPI) BP 2021	ÉVOLUTION CPI BP 2021 / BP 2020	ÉVOLUTION CPI BP 2021 / VOTÉ 2020	CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT (CPF) BP 2020	CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT (CPF) VOTÉ 2020	CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT (CPF) BP 2021	ÉVOLUTION CPF BP 2021 / BP 2020	ÉVOLUTION CPF BP 2021 / VOTÉ 2020	TOTAL CREDITS DE PAIEMENT (CPI + CPF) BP 2020	TOTAL CREDITS DE PAIEMENT (CPI + CPF) VOTÉ 2020	TOTAL CREDITS DE PAIEMENT (CPI + CPF) 2021	ÉVOLUTION CP BP 2021/ BP 2020	ÉVOLUTION CP BP 2021 / VOTE 2020
FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	20 452 987,77 €	17 327 987,77 €	18 493 571,33 €	-9,58%	6,73%	215 226 447,62 €	219 317 857,12 €	230 437 682,69 €	7,07%	5,07%	235 679 435,39 €	236 645 844,89 €	248 931 254,02 €	5,62%	5,19%
Sous fonction 10 et 11 - Formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle	22 756,18 €	22 756,18 €	0,00 €	-100,00%	-100,00%	154 810 755,73 €	159 822 165,23 €	175 207 236,44 €	13,18%	9,63%	154 833 511,91 €	159 844 921,41 €	175 207 236,44 €	13,16%	9,61%
sous fonction 12 - Apprentissage	11 671 294,72 €	12 631 294,72 €	11 764 784,00 €	0,80%	-6,86%	15 403 280,34 €	10 433 280,34 €	8 779 679,50 €	-43,00%	-15,85%	27 074 575,06 €	23 064 575,06 €	20 544 463,50 €	-24,12%	-10,93%
Sous fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social	8 758 936,87 €	4 673 936,87 €	6 728 787,33 €	-23,18%	43,96%	45 012 411,55 €	49 062 411,55 €	46 450 766,75 €	3,20%	-5,32%	53 771 348,42 €	53 736 348,42 €	53 179 554,08 €	-1,10%	-1,04%
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT	141 340 161,53 €	115 375 546,53 €	135 322 983,96 €	-4,26%	17,29%	189 264 904,10 €	194 753 242,20 €	191 665 701,99 €	1,27%	-1,59%	330 605 065,63 €	310 128 788,73 €	326 988 685,95 €	-1,09%	5,44%
Sous fonction 20 - 22 - 27 -28 - Lycées (non compris personnel agents des lycées)	123 353 482,53 €	101 916 867,53 €	118 831 674,96 €	-3,67%	16,60%	69 845 704,10 €	68 379 034,20 €	70 501 289,99 €	0,94%	3,10%	193 199 186,63 €	170 295 901,73 €	189 332 964,95 €	-2,00%	11,18%
Sous fonction 22 - Ressources humaines : Personnel agents des lycées	0,00 €	0,00 €	0,00 €			114 748 000,00 €	122 928 008,00 €	117 273 000,00 €	2,20%	-4,60%	114 748 000,00 €	122 928 008,00 €	117 273 000,00 €	2,20%	-4,60%
Sous fonction 23 - Enseignement supérieur	17 986 679,00 €	13 458 679,00 €	16 491 309,00 €	-8,31%	22,53%	4 671 200,00 €	3 446 200,00 €	3 891 412,00 €	-16,69%	12,92%	22 657 879,00 €	16 904 879,00 €	20 382 721,00 €	-10,04%	20,57%
FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	15 788 989,28 €	13 244 989,28 €	20 151 185,48 €	27,63%	52,14%	26 594 625,46 €	26 483 449,95 €	26 668 584,15 €	0,28%	0,70%	42 383 614,74 €	39 728 439,23 €	46 819 769,63 €	10,47%	17,85%
Sous fonction 31 - Culture et patrimoine	8 866 199,85 €	7 772 199,85 €	13 301 215,15 €	50,02%	71,14%	19 252 028,09 €	19 326 028,09 €	19 242 770,74 €	-0,05%	-0,43%	28 118 227,94 €	27 098 227,94 €	32 543 985,89 €	15,74%	20,10%
Sous fonction 32 - Sport, Jeunesse et vie associative	6 922 789,43 €	5 472 789,43 €	6 849 970,33 €	-1,05%	25,16%	7 342 597,37 €	7 157 421,86 €	7 425 813,41 €	1,13%	3,75%	14 265 386,80 €	12 630 211,29 €	14 275 783,74 €	0,07%	13,03%
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	2 014 354,47 €	1 264 354,47 €	1 577 458,15 €	-21,69%	24,76%	638 286,07 €	348 286,07 €	652 794,97 €	2,27%	87,43%	2 652 640,54 €	1 612 640,54 €	2 230 253,12 €	-15,92%	38,30%
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	53 365 896,98 €	47 238 314,60 €	64 432 863,17 €	20,74%	36,40%	7 353 505,23 €	6 078 693,21 €	7 208 035,60 €	-1,98%	18,58%	60 719 402,21 €	53 317 007,81 €	71 640 898,77 €	17,99%	34,37%
Sous fonction 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - Aménagement des territoires hors numérique	39 353 290,37 €	31 808 790,37 €	39 028 058,94 €	-0,83%	22,70%	4 976 413,49 €	3 920 186,13 €	4 872 620,43 €	-2,09%	24,30%	44 329 703,86 €	35 728 976,50 €	43 900 679,37 €	-0,97%	22,87%
Sous fonction 56 - Développement numérique des territoires	14 012 606,61 €	15 429 524,23 €	25 404 804,23 €	81,30%	64,65%	2 377 091,74 €	2 158 507,08 €	2 335 415,17 €	-1,75%	8,20%	16 389 698,35 €	17 588 031,31 €	27 740 219,40 €	69,25%	57,72%
FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS	44 490 583,20 €	60 950 806,66 €	81 757 121,75 €	83,76%	34,14%	18 917 933,31 €	17 397 979,56 €	29 567 589,98 €	56,29%	69,95%	63 408 516,51 €	78 348 786,22 €	111 324 711,73 €	75,57%	42,09%
Sous fonction 61 - Autorité de gestion FSE	0,00 €	0,00 €	0,00 €			4 055 380,76 €	2 638 166,94 €	4 274 733,29 €	5,41%	62,03%	4 055 380,76 €	2 638 166,94 €	4 274 733,29 €	5,41%	62,03%
Sous fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	44 490 583,20 €	60 950 806,66 €	81 757 121,75 €	83,76%	34,14%	14 862 552,55 €	14 759 812,62 €	25 292 856,69 €	70,18%	71,36%	59 353 135,75 €	75 710 619,28 €	107 049 978,44 €	80,36%	41,39%
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	18 756 498,48 €	16 741 786,56 €	39 750 906,95 €	111,93%	137,44%	9 453 045,07 €	8 161 327,07 €	11 190 239,60 €	18,38%	37,11%	28 209 543,55 €	24 903 113,63 €	50 941 146,55 €	80,58%	104,56%
Sous fonction 75 - Energie	13 712 268,68 €	12 253 356,68 €	26 660 000,00 €	94,42%	117,57%	2 825 080,39 €	2 125 080,39 €	3 942 890,17 €	39,57%	85,54%	16 537 349,07 €	14 378 437,07 €	30 602 890,17 €	85,05%	112,84%
Sous fonction 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 76 - 78 - Environnement	5 044 229,80 €	4 488 429,88 €	13 090 906,95 €	159,52%	191,66%	6 627 964,68 €	6 036 246,68 €	7 247 349,43 €	9,35%	20,06%	11 672 194,48 €	10 524 676,56 €	20 338 256,38 €	74,25%	93,24%
FONCTION 8 : TRANSPORTS	151 825 000,00 €	154 438 748,57 €	242 084 826,40 €	59,45%	56,75%	423 065 448,57 €	414 620 909,77 €	457 214 095,40 €	8,07%	10,27%	574 890 448,57 €	569 059 658,34 €	699 298 921,80 €	21,64%	22,89%
Sous fonction 80 - Services communs	175 000,00 €	175 000,00 €	0,00 €			591 930,29 €	241 930,29 €	301 000,00 €	-49,15%	24,42%	766 930,29 €	416 930,29 €	301 000,00 €	-60,75%	-27,81%
Sous fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs	125 345 958,55 €	131 702 681,92 €	210 531 290,17 €	67,96%	59,85%	421 233 518,28 €	413 001 624,48 €	455 413 095,40 €	8,11%	10,27%	546 579 476,83 €	544 704 306,40 €	665 944 385,57 €	21,84%	22,26%
Sous fonction 82 - Routes et Voiries	21 413 078,20 €	21 650 078,20 €	28 691 160,83 €	33,99%	32,52%	0,00 €	0,00 €	0,00 €			21 413 078,20 €	21 650 078,20 €	28 691 160,83 €	33,99%	32,52%
Sous fonction 88 - Autres transports	4 890 963,25 €	910 988,45 €	2 862 375,40 €	-41,48%	214,21%	1 240 000,00 €	1 377 355,00 €	1 500 000,00 €	20,97%	8,90%	6 130 963,25 €	2 288 343,45 €	4 362 375,40 €	-28,85%	90,63%
FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE	60 143 077,14 €	123 701 549,66 €	106 097 315,29 €	76,41%	-14,23%	56 222 141,47 €	59 330 539,63 €	91 559 206,15 €	62,85%	54,32%	116 365 218,61 €	183 032 089,29 €	197 656 521,44 €	69,86%	7,99%
Sous fonction 91 - 94 - Développement économique et économie sociale et solidaire	35 926 289,64 €	92 148 762,16 €	70 837 902,35 €	97,18%	-23,13%	30 691 829,51 €	36 965 427,67 €	65 106 704,20 €	112,13%	76,13%	66 618 119,15 €	129 114 189,83 €	135 944 606,55 €	104,07%	5,29%
Sous fonction 92 - Recherche et innovation	8 284 596,22 €	8 284 596,22 €	8 363 891,13 €	0,96%	0,96%	9 328 799,50 €	7 328 799,50 €	9 063 904,90 €	-2,84%	23,68%	17 613 395,72 €	15 613 395,72 €	17 427 796,03 €	-1,05%	11,62%
Sous fonction 93 - Agriculture - Viticulture - Agroalimentaire - Bois et Forêt	5 932 191,28 €	6 718 191,28 €	7 895 521,81 €	33,10%	17,52%	9 664 622,46 €	8 401 422,46 €	10 807 597,05 €	11,83%	28,64%	15 596 813,74 €	15 119 613,74 €	18 703 118,86 €	19,92%	23,70%
Sous fonction 95 - Tourisme	10 000 000,00 €	16 550 000,00 €	19 000 000,00 €	90,00%	14,80%	6 536 890,00 €	6 634 890,00 €	6 581 000,00 €	0,67%	-0,81%	16 536 890,00 €	23 184 890,00 €	25 581 000,00 €	54,69%	10,33%
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	19 214 145,25 €	16 933 827,37 €	16 844 922,00 €	-12,33%	-0,53%	90 706 470,51 €	90 968 536,68 €	94 771 753,27 €	4,48%	4,18%	109 920 615,76 €	107 902 364,05 €	111 616 675,27 €	1,54%	3,44%
Sous fonction 02 - Ressources humaines : Personnel Siège	0,00 €	-20 000,00 €	59 350,00 €			64 154 201,08 €	62 494 201,08 €	68 212 090,00 €	6,33%	9,15%	64 154 201,08 €	62 474 201,08 €	68 271 440,00 €	6,42%	9,28%
Sous fonction 02 - Administration générale	18 954 714,25 €	16 783 016,37 €	16 470 404,31 €	-13,11%	-1,86%	24 170 081,76 €	26 705 994,49 €	24 051 967,87 €	-0,49%	-9,94%	43 124 796,01 €	43 489 010,86 €	40 522 372,18 €	-6,03%	-6,82%
Sous fonction 04 - Actions européennes et internationales	259 431,00 €	170 811,00 €	315 167,69 €	21,48%	84,51%	2 382 187,67 €	1 768 341,11 €	2 507 695,40 €	5,27%	41,81%	2 641 618,67 €	1 939 152,11 €	2 822 863,09 €	6,86%	45,57%
SOUS-TOTAL DEPENSES VENTILEES	527 391 694,10 €	567 217 911,47 €	726 513 154,48 €	37,76%	28,08%	1 037 442 807,41 €	1 037 460 821,26 €	1 140 935 683,80 €	9,98%	9,97%	1 564 834 501,51 €	1 604 678 732,73 €	1 867 448 838,28 €	19,34%	16,38%
Dettes régionales	53 920 000,00 €	53 920 000,00 €	59 600 000,00 €	10,53%	10,53%	9 161 000,00 €	9 161 000,00 €	9 351 000,00 €	2,07%	2,07%	63 081 000,00 €	63 081 000,00 €	68 951 000,00 €	9,31%	9,31%
Gestion active de la dette	23 333 334,00 €	23 333 334,00 €	7 000 000,00 €	-70,00%	-70,00%						23 333 334,00 €	23 333 334,00 €	7 000 000,00 €	-70,00%	-70,00%
Admissions en non valeur						1 450 000,00 €	950 000,00 €	1 300 000,00 €	-10,34%	36,84%	1 450 000,00 €	950 000,00 €	1 300 000,00 €	-10,34%	36,84%
Provisions						1 000 000,00 €	20 600 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00%	-95,15%	1 000 000,00 €	20 600 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00%	-95,15%
Groupe d'élus						1 034 998,42 €	1 036 118,82 €	1 037 239,00 €	0,22%	0,11%	1 034 998,42 €	1 036 118,82 €	1 037 239,00 €	0,22%	0,11%
SOUS-TOTAL DEPENSES NON VENTILEES	77 253 334,00 €	77 253 334,00 €	66 600 000,00 €	-13,79%	-13,79%	12 645 998,42 €	31 747 118,82 €	12 688 239,00 €	0,33%	-60,03%	89 899 332,42 €	109 000 452,82 €	79 288 239,00 €	-11,80%	-27,26%
TOTAL DEPENSES REELLES	604 645 028,10 €	644 471 245,47 €	793 113 154,48 €	31,17%	23,06%	1 050 088 805,83 €	1 069 207 940,08 €	1 153 623 922,80 €	9,86%	7,90%	1 654 733 833,93 €				

BUDGET PRIMITIF 2021

Session des 10-11 décembre 2020

SOMMAIRE

Budget 2021	4
I. Réagir face à la crise et contribuer à la relance économique : soutenir les acteurs économiques, préserver les emplois et protéger les salariés	5
1) Assurer la sauvegarde de l'activité économique et de nos entreprises	5
2) La formation professionnelle et l'accompagnement des employeurs, des salariés et des demandeurs d'emploi	11
3) Les formations sanitaires et sociales.....	21
4) Accompagner les acteurs touristiques pour un développement du tourisme durable et social.....	26
5) Soutenir notre agriculture durable et résiliente	33
6) Consolider l'économie sociale et solidaire.....	41
II. Anticiper l'avenir, en répondant aux enjeux de l'éducation, des mobilités et des solidarités	44
1) La priorité à la recherche et à l'enseignement supérieur	44
2) Répondre aux enjeux des lycées modernes et engagés dans la transition écologique	50
3) L'orientation et l'apprentissage	73
4) Accompagner les acteurs culturels	79
5) La politique sportive au cœur de l'action régionale	89
6) Encourager la citoyenneté, la vie associative et l'autonomie des jeunes.....	95
7) Participer au développement d'une offre de santé de proximité	100
III. Intensifier l'engagement de la région dans les transitions énergétiques, écologiques et numériques	103
1) Mise en œuvre du SRADDET	103
2) Des solutions de mobilités adaptées au territoire et à la lutte contre le réchauffement climatique .	106
3) Accélérer la transition énergétique.....	114
4) Contribuer à la reconquête de la biodiversité	125
5) Forêt, filière bois et montagnes au cœur des transitions	130
6) Investir massivement au service de la transition numérique	135
7) L'attractivité régionale	141

IV. Garantir la coopération avec l'Europe, l'Etat, les territoires et les citoyens pour une action coordonnée, efficace et solidaire	144
1) Poursuivre la mobilisation des fonds européens et assurer le démarrage de la programmation 2021-2027.....	144
2) Le contrat de plan Etat-Région.....	147
3) Conforter les actions pour un aménagement du territoire équilibré et solidaire	148
4) Poursuivre la coopération avec nos voisins et développer le rayonnement à l'international	155
5) Agir pour favoriser la démocratie participative	159
V. Mobiliser nos ressources humaines et notre expertise	161
1) Une politique de ressources humaines pertinente pour les agents et le service public	161
2) Une gestion financière adaptée.....	168
3) La modernisation continue des services régionaux	169

Le rapport de présentation du budget primitif 2021 décline l'action de la Région, conformément au débat d'orientations budgétaires présenté le 16 novembre 2020.

Il s'articule autour des axes suivants :

- Réagir face à la crise et contribuer à la relance économique : soutenir les acteurs économiques, préserver les emplois et protéger les salariés ;
- Anticiper l'avenir, en répondant aux enjeux de l'éducation, des mobilités et des solidarités ;
- Intensifier l'engagement de la région dans l'ère des transitions énergétiques, écologiques et numériques ;
- Garantir la coopération avec l'Europe, l'Etat, les territoires et les citoyens pour une action coordonnée, efficace et solidaire ;
- Mobiliser nos ressources humaines et notre expertise.

Les éléments budgétaires chiffrés sont synthétisés par programme budgétaire, en fin de chaque thématique, dans des tableaux récapitulatifs.

La délibération, le document comptable et les annexes légales du budget primitif sont associés de manière distincte à ce rapport de présentation.

Pour mémoire, le budget primitif est soumis au vote des élus par chapitre budgétaire, en autorisations de programme et d'engagement, et en crédits de paiement.

I. Réagir face à la crise et contribuer à la relance économique : soutenir les acteurs économiques, préserver les emplois et protéger les salariés

1) Assurer la sauvegarde de l'activité économique et de nos entreprises

I. PRIORITES

Dans le contexte de crise économique et d'accompagnement de la relance, les priorités du budget « économie » pour 2021 viseront :

- L'action coordonnée des moyens régionaux « récurrents » avec le budget des politiques économiques de France relance, des fonds européens et de notre plan d'accélération d'investissement régional (PAIR) ; la finalité globale étant de consolider les entreprises et l'emploi dans un contexte de crise économique tout en accompagnant la transition écologique et énergétique.
- La poursuite des objectifs définis dans la stratégie de mandat et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation : à savoir l'accompagnement des entreprises dans les étapes critiques de leur développement, les aides aux transitions, et l'action coordonnées avec les territoires.

L'année 2021 sera marquée en premier lieu par l'impératif d'action au service d'une économie fragilisée par la pandémie et ses conséquences. Au niveau national la crise de la Covid-19 a provoqué un net recul du PIB. Si lors du premier confinement le PIB a reculé, de mois à mois, d'environ 30%, le recul lors du second confinement n'est « que » de 10%. Une partie de l'économie continue de fonctionner de manière quasi-satisfaisante, et les nombreux investissements industriels accompagnés par l'Etat, l'Europe et la Région en témoignent. L'activité du BTP est soutenue et reste bien orientée. Pour autant une partie de l'économie est en grande difficulté comme l'hébergement-restauration dont l'activité reste encore inférieure de 23 % à son niveau d'avant-crise ou les transports notamment touristiques (autocaristes) avec une perte de 17 %.

Le commerce de proximité subit de plein fouet ce second confinement en étant déjà en situation de grande fragilité. Pour 10 000 à 15 000 entreprises, la situation est très grave. La situation de l'économie de la Bourgogne-Franche-Comté est donc très contrastée.

L'action de la Région se situe donc à plusieurs niveaux :

- Poursuivre l'effort de relance, d'accélération de l'investissement, de transformation de l'économie. C'est tout l'enjeu d'un plan de relance économique : inverser les prévisions négatives et restaurer la confiance, construire des réponses opérationnelles, stimuler l'investissement et préserver l'emploi.
- Agir dans l'urgence pour préserver le tissu de l'économie de proximité, notamment le secteur HCR (hôtellerie, café, restauration) d'une part, et l'événementiel, la culture et du monde associatif d'autre part.

Les budgets consacrés à ces politiques publiques ont sensiblement augmenté en 2020 par le biais des mesures d'urgence. En 2021 le plan d'accélération prévoit également 61,5 M€ supplémentaires sur la seule politique « entreprises », à laquelle il faut ajouter les politiques ESS, tourisme et agriculture (6 M€).

Le soutien à l'économie régionale dans ce contexte si particulier s'organise autour d'enjeux forts : l'accompagnement des relocalisations pour préserver les atouts économiques de notre territoire, la transition écologique qui plus que jamais doit guider notre stratégie, ou encore le soutien à notre tissu économique de proximité qui constitue notre identité.

S'agissant des relocalisations, celles-ci peuvent être offensives (création d'un nouveau projet) ou défensives (consolider un site pour éviter qu'il ne soit délocalisé). L'enjeu est de coordonner les financements massifs de l'Etat de France Relance, les financements européens de REACT EU, afin de consolider la dynamique positive d'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté. Dès l'automne 2020 de nombreux projets industriels ont été financés par ces fonds, témoignant de la dynamique de notre territoire. L'Etat a financé en lien avec la Région 30 projets par le fonds « Territoires » pour 20 M€, permettant à terme plus de 115 M€ d'investissements industriels et la création de 550 emplois. Il est à noter également qu'avant le confinement, selon le bilan annuel publié par Business France, les investissements directs étrangers (IDE) ont été multipliés par deux en 2019 en Bourgogne-Franche-Comté. La Région a en effet accueilli 114 projets, qui ont permis la création et le maintien de 2 353 emplois. Territoire industriel, la Bourgogne-Franche-Comté pourra tirer parti de la dynamique de relocalisation.

En ce qui concerne la transition énergétique, l'hydrogène n'est pas une énergie mais un vecteur énergétique qui permet le stockage des énergies, notamment les énergies renouvelables. Il contribue à la transition énergétique. Après l'installation du Core center de Faurecia (production de réservoirs) et le démarrage des projets de Dijon Métropole Smart Energy (faire rouler les bennes à ordures avec de l'hydrogène issu de l'incinérateur), l'année 2021 verra notamment la finalisation du projet d'ISTHY (institut de certification des réservoirs) et des projets de Belfort et d'Auxerre (bus à hydrogène). De nombreux autres projets sont en émergence suite à l'appel à déclaration d'intention qui voit l'émergence d'une trentaine de projets sur le territoire, émanant d'entreprises comme Alstom ou Gaussin, ou des territoires.

La feuille de route hydrogène abondée de 10 millions d'euros supplémentaires dans le cadre du PAIR saura répondre à ces attentes.

Ce budget « économie » en constante augmentation, démultiplié par les efforts de l'Etat et de l'Europe, augmenté par le Plan d'accélération de l'investissement régional (61,5 M€) voit également son montant en fonctionnement substantiellement augmenté afin de permettre à la Région de prodiguer des aides d'urgence à l'économie de proximité.

L'économie de proximité, cible première et essentielle de notre action économique a été particulièrement touchée par les confinements successifs. Même si certains secteurs, notamment alimentaires, n'ont pas souffert de cette situation, voire que les circuits courts ont pu dans certains cas en tirer parti, les cafés et restaurants et tous les commerces qui ont dû fermer pâtissent des confinements successifs et cela fait peser une menace non seulement sur l'emploi mais également sur la dynamique des centres-villes et des centres-bourgs. A travers une massification des aides et des opérations collectives la région contribue à les aider dans un partenariat nouveau et étroit avec les intercommunalités. Dans un contexte qui demeure incertain en raison des risques liés à la situation sanitaire, une priorité claire et forte est donnée à la résilience et à la transformation de l'économie de proximité afin non seulement de préserver ses emplois mais également d'accélérer les mutations : numérique bien entendu, mais également renforcement des circuits courts.

Pour finir, force est de constater que fin 2020, les risques sanitaires et les conséquences qui en découlent ne sont pas encore derrière nous. L'économie locale risque d'être encore gravement touchée dans les mois, voire les années qui viennent, entraînant avec elle une augmentation de la précarité et de la pauvreté, sur notre territoire comme dans le reste du pays.

Face à ces menaces toujours présentes, la Région se doit d'être en vigilance pour rester à l'écoute des besoins des TPE et PME du territoire, mais aussi des difficultés sociales de ses habitants. C'est pourquoi un budget de 30 millions d'euros de fonctionnement est réservé sur 2021 pour définir, en tant que de besoin, de nouvelles aides ou soutiens visant à compenser les difficultés qui peuvent perdurer ou s'aggraver.

Ainsi cette enveloppe pourra financer des aides directes aux TPE et PME qui seraient encore en souffrance, surtout si d'autres vagues et/ou confinement(s) venaient à menacer à nouveau certaines activités. Elle pourra aussi constituer un fonds destiné à aider les plus précaires via des financements aux structures associatives en charge de soutenir les plus démunis.

Ces aides seront étroitement articulées avec les efforts de l'Etat (fonds de solidarité nationale, chômage partiel, prêt garanti).

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

Les actions du PAIR relatifs aux politiques de développement économique :

- financer des opérations majeures de relocalisation et de transition énergétique (20 M€),
- consolider le financement des entreprises avec l'ingénierie financière (6,5 M€ dont 3,5 M€ pour un fonds dédié à l'agroalimentaire) et l'ingénierie immobilière (5 M€),
- accompagner la transition énergétique notamment par le soutien au développement de l'hydrogène (10 M€) et à la résorption des friches (10 M€),
- accompagner l'économie de proximité en plus du pacte régional pour les territoires (10 M€).

Programme 9111AA - Développement des PME

Ce programme sert à financer les aides individuelles aux PME. En investissement, il augmente en raison notamment de l'effort supplémentaire consenti aux industries agro-alimentaires, à une dotation complémentaire à la régie ARDEA et à un effort porté à 6 M€ pour financer les opérations de haut de bilan, et notamment un projet de fonds d'amorçage pour entrer au capital des start-ups. En fonctionnement, il financera les admissions en non-valeur et les accompagnements des entreprises en mutation. Ce programme est coordonné avec le fonds de relocalisation et de transition du PAIR (FRTEE) doté de 20 M€ ainsi qu'avec les fonds nationaux (fonds territoire, automobile, aéronautique...) et avec les fonds européens (REACT).

Programme 9112AA - Innovation

Ce programme avait doublé en volume budgétaire en 2020 pour financer les projets hydrogène et l'augmentation de l'effort régional sur l'innovation des entreprises et des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Il est maintenu à ce haut niveau et s'apprécie au regard de l'enveloppe de 10 M€ du PAIR en faveur de l'hydrogène. En fonctionnement, ce programme augmente pour tenir compte de la dotation de l'Etat aux pôles de compétitivité qui est désormais gérée par la Région, qui se retrouve pilote des pôles de compétitivité. Ces actions sont coordonnées avec le programme investissement d'avenir du plan France Relance.

Programme 9113AA - Internationalisation

Ce programme finance des opérations collectives et des aides individuelles aux entreprises pour les accompagner dans leurs démarches d'export et d'internationalisation. Les confinements ont bouleversé les programmes collectifs et les salons internationaux portés par la CCIR, mais le programme est maintenu. Ce programme est coordonné avec le programme France Relance Export de l'Etat et les nouveaux dispositifs qui ont été mis en place. Il est proposé une modification du règlement d'intervention « Innov'export » pour le transformer en « Pass'export » afin d'accompagner les premières démarches de prospection à l'international ou sur des marchés nouveaux, et non plus seulement les entreprises innovantes, et s'articuler avec le dispositif de « chèque relance export » de l'Etat.

Programme 9114AA - Actions transversales

Ce programme finance des actions collectives et de l'ingénierie pour animer les politiques publiques liées à la transition énergétique (partenariat Région–ADEME–CCI), des actions sur la RSE (responsabilité sociétale des entreprises) avec des acteurs importants comme le MFQ (mouvement français pour la qualité) ou l'ARACT (association régionale pour l'amélioration des conditions de travail). Enfin, ce programme finance des actions collectives d'appui au déploiement du numérique dans les entreprises (financement de Numérica, Nicéphore cité, CCI, CMA...).

Programme 9115AA - Agence régionale

Le budget de l'Agence économique régionale (AER) est stable à 4,8 M€. L'agence poursuivra ses missions sur l'innovation, la prospection d'investisseurs, la promotion économique de la région, la structuration des filières et l'accompagnement des entreprises et des territoires. Il est à noter qu'avant le confinement, selon le bilan annuel publié par Business France, les investissements directs étrangers (IDE) ont été multipliés par deux en 2019 en Bourgogne-Franche-Comté. La Région a en effet accueilli 114 projets, qui ont permis la création et le maintien de 2 353 emplois. Cette progression de 115 % a placé la Bourgogne-Franche-Comté à la cinquième place des régions françaises d'accueil des investissements directs étrangers, et à la huitième place à l'échelle européenne.

Programme 9116AA - Maison régionale d'innovation

Programme géré par la direction des moyens généraux.

Programme 9119AA - Partenariat EPCI - Immobilier foncier

L'immobilier d'entreprise n'est pas une compétence de la Région mais des intercommunalités. Néanmoins, la Région a décidé d'accompagner les territoires sur cette compétence et de financer des équipements structurants pour l'activité économique (zones d'activité, pépinières, aides individuelles) ainsi que l'entrée en capital dans les SEM. Ce programme a servi en 2020 à financer plusieurs opérations fléchées dans les contrats métropolitains. Enfin, ce programme est coordonné avec la nouvelle politique de résorption de friches du PAIR doté de 10 M€.

Programme 9120AA - Filières

Ce programme permet de financer les actions collectives d'accompagnement des filières et de performance industrielle. Il avait substantiellement augmenté en 2020 en AE pour initier « Industrie du futur » sur trois ans, un programme ambitieux de transformation industrielle et digitale de 600 entreprises bénéficiant d'un cofinancement de l'Etat. Malgré une baisse en AE liée au fait que le programme Industrie du futur a été affecté sur 3 ans en 2020, ce programme augmente comme en témoigne l'augmentation des crédits de paiement.

Programme 9121PR - Plan de relance économie

Ce programme permet de financer les dispositifs relevant du plan d'accélération de l'investissement régional des politiques de développement des entreprises (ingénierie financière, immobilier, hydrogène, friches, fonds de relocalisation, fonds agro-alimentaires, économie de proximité).

Programme 9404AA - TPE et entrepreneuriat

Ce programme sert à financer l'économie de proximité. Il est en forte augmentation en crédits de paiement pour financer le pacte régional des territoires pour l'économie de proximité. Les autorisations de programme augmentent également pour financer le succès de « primes régionales à la création d'entreprise en territoires fragilisés » (une subvention aux créateurs dans les quartiers prioritaires de la ville et les zones de revitalisation rurale).

En 2020, ce programme a connu des évolutions très substantielles. Auparavant, il servait à financer trois principaux volets : la politique d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise (l'accompagnement du porteur de projet via le service d'intérêt économique général mené par les consulaires, les BGE, le réseau Initiative, etc. ainsi que les aides individuelles à la création dont la PCRTF), des programmes d'actions collectives pour le développement des TPE et de l'artisanat (reprise, salons, transmission, etc.) et des outils financiers de soutien à l'entrepreneuriat (prêts...). Il finance désormais, en plus des actions précitées, directement les intercommunalités afin qu'elles abondent les entreprises de l'économie de proximité dans leur traversée de la crise et dans la reprise. Un fonds doté de 10 M€ est prévu également à cet effet dans le PAIR. Enfin, ce programme est étroitement lié aux actions menées pour

l'économie sociale et solidaire (ESS), qui elle aussi constitue une armature de l'économie des territoires en répondant à des besoins locaux (recyclage, aide à domicile, etc.).

Programme 9405AA – Aides exceptionnelles de soutien aux activités de proximité

Ce programme exceptionnel, doté de 30 M€, permettra d'apporter des aides au fonctionnement de l'économie de proximité qui est particulièrement affectée par la poursuite du confinement. Selon les à-coups que connaîtra la situation sanitaire en 2021 avec tous les impacts qui pourront s'ensuivre, ce programme pourra financer des réponses au fil de l'année aux secteurs qui resteront les plus touchés. On peut citer les secteurs HCR (hôtellerie, commerce, restauration) d'une part, et d'autre part l'événementiel et certains secteurs culturels avec une forte dimension économique. Plus globalement ce programme visera la survie des acteurs économiques qui n'auront pas pu reprendre d'activité « normale ».

Les aides financées seront articulées avec le fonds de solidarité national d'une part, et avec les budgets délégués aux intercommunalités d'autre part ; l'objectif étant de préserver un tissu économique local dynamique au service de l'emploi et de la qualité de vie sur le territoire.

Des aides aux associations s'occupant des plus précaires pourront aussi être créées sur cette enveloppe.

Programmes 2006P009, 2006P010, 9106, 9107 et 9109

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%	
Réagir face à la crise et contribuer à la relance économique : soutenir les acteurs économiques, préserver les emplois et protéger les salariés					61 513 590,00	57 596 440,13	279 693 465,00	243 038 559,90	60 586 000,00	-2%	100 775 675,84	75%	321 603 904,00	15%	298 616 033,81	23%	
Assurer la sauvegarde de l'activité économique et de nos entreprises	7	71	7106AA	Je manage l'environnement				17 400,00									
	9	91	2006P009	Développement des PME-PMI		500 000,00					100 000,00	-80%					
	9	91	2006P010	Compétitivité des filières		1 060 000,00					619 435,00	-42%					
	9	91	9101AA	Structuration du tissu économique		212 357,40											
	9	91	9101PP	Zones d'activité		99 999,04											
	9	91	9103AA	Je me développe		250 000,00											
	9	91	9106AA	J'innove		90 239,00		199 999,40							90 000,00	-55%	
	9	91	9107AA	Ingénierie participations		600 000,00						500 000,00	-17%				
	9	91	9109AA	Industries agro-alimentaires		220 000,00						79 000,00	-64%				
	9	91	9111AA	Développement des PME	11 940 000,00	7 990 000,00	1 385 000,00	1 531 900,00	16 290 000,00	36%	11 233 493,00	41%	1 385 000,00	0%	1 606 250,00	5%	
	9	91	9112AA	Innovation	11 000 000,00	9 760 000,00	1 340 035,00	1 095 150,00	11 000 000,00	0%	11 319 700,00	16%	1 740 035,00	30%	1 685 500,00	54%	
	9	91	9113AA	Internationalisation			1 600 000,00	1 632 000,00				1 600 000,00	0%	1 542 000,00	-6%		
	9	91	9114AA	Actions transversales			2 050 000,00	1 995 000,00				1 155 000,00	-44%	1 517 500,00	-24%		
	9	91	9115AA	Agence régionale			4 800 000,00	4 800 000,60				4 800 000,00	0%	4 800 000,00	0%		
	9	91	9119AA	Partenariats EPCLimmobilier foncier	14 330 590,00	8 620 677,00	220 000,00	220 000,00	11 225 000,00	-22%	10 562 195,00	23%	220 000,00	0%	220 000,00	0%	
	9	91	9120AA	Filières			7 143 500,00	3 519 256,00				3 590 000,00	-50%	5 040 116,00	43%		
	9	91	9121PR	Plan de relance Economie								23 500 000,00					
	9	94	9404AA	TPE et entrepreneuriat	3 100 000,00	3 103 000,64	5 648 450,00	6 105 260,00	3 400 000,00	10%	6 682 760,00	115%	6 279 930,00	11%	7 201 580,00	18%	
	9	94	9405AA	Aides exceptionnelles de soutien aux activités de proximité										30 000 000,00		30 000 000,00	
					Sous total sous fonction 71				17 400,00								
				Sous total sous fonction 91	37 270 590,00	29 403 272,44	18 538 535,00	14 993 306,00	38 515 000,00	3%	57 913 823,00	97%	14 490 035,00	-22%	16 501 366,00	10%	
				Sous total fonction 94	3 100 000,00	3 103 000,64	5 648 450,00	6 105 260,00	3 400 000,00	10%	6 682 760,00	115%	36 279 930,00	542%	37 201 580,00	509%	
TOTAL - Assurer la sauvegarde de l'activité économique et de nos entreprises					40 370 590,00	32 506 273,08	24 186 985,00	21 115 966,00	41 915 000,00	4%	64 596 583,00	99%	50 769 965,00	110%	53 702 946,00	154%	

2) La formation professionnelle et l'accompagnement des employeurs, des salariés et des demandeurs d'emploi

Formation professionnelle

I. PRIORITES

Dans un contexte en pleine mutation énergétique, environnementale, technologique, économique, et sociale, la Stratégie de mandat 2016-2021 de la Région, vise prioritairement l'accompagnement des publics les plus fragiles, pour leur permettre un retour à l'emploi et ainsi répondre aux nouveaux besoins en compétences des entreprises et des territoires. De manière encore plus prégnante compte-tenu de la crise sanitaire Covid, la Région se mobilise pour lutter contre le chômage et soutenir la relance, en renforçant, renouvelant et adaptant son offre de formations pour les demandeurs et chercheurs d'emploi sur l'ensemble de son territoire.

Le PRIC a été mis en place en Bourgogne-Franche-Comté dès le 1^{er} janvier 2019 de manière concertée, dynamique, cohérente et innovante. Afin de poursuivre la démarche et de l'amplifier pour pallier la crise sanitaire actuelle, l'Etat et la Région, en lien avec les partenaires sociaux, ont décidé de déployer le « Plan de relance PRIC Jeunes » en Bourgogne-France-Comté, tel qu'adopté en Assemblée Plénière du 13 novembre dernier dans le cadre du « Plan d'accélération d'investissement régional » et du Plan national « #1jeune1solution ».

Ainsi pour 2021, au-delà des 66,174 M€ prévus dans l'échéancier du pacte d'investissement dans les compétences initial, ce sont 29,162 M€ supplémentaires qui sont mobilisés via ce Plan de relance PRIC, ciblant particulièrement les jeunes, publics très vulnérables en période de crise. Dans ce Plan, seront mises en place des actions renforcées, nouvelles ou innovantes, pour adapter l'offre de formations aux nouveaux besoins sectoriels et territoriaux issus de la crise et aux attentes des publics notamment des jeunes. Ce déploiement des formations sera réalisé par la Région, mais également par un renforcement de délégation à Pôle emploi, via une révision à la hausse de la convention PRIC 2021 Région-Pôle emploi. Afin d'atteindre les objectifs fixés de 4 166 entrées supplémentaires en 2021, ce Plan sera mis en place grâce à une forte mobilisation de tous les acteurs de l'emploi-formation-orientation, notamment les Missions locales, Chéops, les Conseils départementaux et les organismes de formation.

A souligner le lien fort avec les huit départements dans le cadre des protocoles « insertion-formation » pour les bénéficiaires du RSA, en lien avec la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'assouplissement des conditions d'accès à la formation pour publics en recherche d'emploi non-inscrits à pôle emploi.

De manière concrète, une large démarche d'identification des nouveaux besoins en compétences a été mise en place avec tous les partenaires régionaux depuis le mois de juin 2020, via des réunions avec les branches/OPCO, l'adoption d'une feuille de route du CREFOP, un renforcement des travaux réalisés dans les Réseaux d'animation territoriale - RAT, le lancement de diagnostics territoriaux partenariaux. Cette analyse doit aboutir à la création de places de formation supplémentaires et à un nouveau marché qualifiant, ciblant les métiers en tension. D'ores-et-déjà, quatre secteurs sont jugés prioritaires dans notre région, à savoir : numérique et fibre, transition environnementale et énergétique dans le BTP, industrie dont la maintenance et la maroquinerie, santé et service à la personne. Dans ce cadre, la Région poursuivra la démarche de définition de formations en blocs de compétences afin de répondre au mieux aux nouvelles évolutions des secteurs et des métiers, tout en individualisant les parcours.

En parallèle, les nouvelles plateformes DAQ 2.0 seront déployées dès janvier 2021. Ce nouveau dispositif permettra de renforcer notamment la sécurisation et l'individualisation des parcours, le travail sur le projet professionnel, l'accompagnement des stagiaires, pour les publics les plus vulnérables et éloignés de l'emploi.

Enfin, dans ce Plan de relance, il est également prévu d'innover et d'expérimenter, notamment en créant un dispositif de soutien à des projets d'innovation territoriale, en lançant un marché en groupement de commandes avec 4 OPCA/OCPO sur le secteur des services aux personnes, en travaillant à un abondement CPF compte personnel de formation pour financer des formations spécifiques supérieures pour des jeunes décrocheurs.

En termes de recettes, la Région prévoit pour 2021 une dotation de 77,592 M€ liés au PRIC et Plan de relance PRIC. Par ailleurs, hors PRIC, la Région mobilise des fonds social européen (FSE) sur son socle, pour cofinancer des formations qualifiantes de son SPRF et également des crédits dans le cadre du Plan de relance européen REACT-EU, pour un total prévisionnel de 10,3 M€ sur 2021.

Enfin, il est important de souligner qu'incité par l'expérimentation portée par la Région Bourgogne-France-Comté dans le PRIC, relative à la création des « aides régionales – complément de rémunération », l'Etat a pris la décision de revaloriser les barèmes nationaux de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue pour le début d'année 2021. Une négociation est en cours pour évaluer la compensation de ce surcoût pour la Région, compte-tenu de cette mesure pérenne qui perdurera après la fin du PRIC au-delà de 2022.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Programme 1103AA - Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi

Afin de garantir à toute personne en recherche d'emploi l'accès à un parcours de formation lui permettant d'accéder à un niveau de qualification propre à favoriser son employabilité, la Région a mis en place un dispositif innovant : le Dispositif Amont à la qualification DAQ, sous forme d'un SIEG. Quatre grands principes clés le régissent : la souplesse, la sécurisation, l'individualisation des parcours ainsi que la valorisation et le développement des compétences.

Fort des résultats de son dispositif précédent, la Région a lancé une consultation de mise en concurrence, afin de déployer dès janvier 2021 : le DAQ 2.0.

Ainsi, le DAQ 2.0 s'inscrit dans la continuité du précédent dispositif. Organisé sur 21 plateformes géographiques le dispositif DAQ 2.0 propose une offre identique de proximité sur l'ensemble du territoire et intègre la possibilité d'un maillage territorial au plus proche du domicile des stagiaires. Il permet de proposer un parcours « à la carte » intégrant la mobilisation de prestations distinctes mais complémentaires et articulées entre elles : consolidation du projet professionnel, modules à visée professionnelle comprenant des mises en situations professionnelles et modules d'acquisition de prérequis professionnels, ainsi que la possibilité de préparer et passer des certifications.

Le DAQ 2.0 intègre les innovations majeures suivantes :

- intégration de modules de définition de projet professionnel de formation étayé d'un diagnostic renforcé (fusion du dispositif expérimental « Une formation pour moi c'est possible » dans le DAQ 2.0),
- accompagnement individuel renforcé, notamment jusqu'à 6 mois après la sortie du DAQ 2.0,
- contextualisation des apprentissages en lien avec les projets des stagiaires, nécessité de développer des pratiques pédagogiques innovantes et de proposer des certifications intermédiaires.

Les démarches de « coloration sectorielle » des DAQ seront poursuivies avec les acteurs du territoire et les représentants des secteurs concernés (industrie, sanitaire/social...), pour articuler les dispositifs, et favoriser l'orientation vers ces métiers en tension du territoire et vers les formations qualifiantes correspondantes.

Pour 2021, grâce au financement du PRIC et du Plan de relance PRIC, ce sont 4 400 parcours économiques qui seront mis en œuvre et répartis sur le territoire régional.

Afin de compléter cette offre, la Région va poursuivre en 2021, le développement du Dispositif de formation linguistique (DFL). Celui-ci propose une prestation de repérage/positionnement ainsi que des actions de

formation adaptées aux publics pour qui la non maîtrise de la langue française constitue un frein à l'insertion professionnelle (personnes en situation d'illettrisme, de français langue étrangère (FLE) voire d'analphabétisme). Le PRIC permettra de maintenir une importante volumétrie sur ce dispositif en 2021, au vu des forts besoins des publics.

A côté de ces dispositifs, la Région poursuit la mise en œuvre de sa compétence en matière de formation des personnes sous main de justice au sein des dix établissements pénitentiaires du territoire. Des places complémentaires seront ouvertes en 2021 dans le cadre du Plan d'accélération d'investissement régional - Plan de relance PRIC, pour répondre aux besoins importants de ce public en difficulté.

Enfin, la Région soutient également sur 2021, les dispositifs innovants d'accès à la qualification, tels que les 5 Ecoles de la deuxième chance existantes en région.

Programme 1104AA - Qualification des demandeurs d'emploi

Le volet qualifiant du Service public régional de formations SPRF, vise à répondre de façon adaptée aux besoins en compétences des entreprises et des territoires, tout en répondant aux attentes des publics.

Pour 2021, le Programme régional de formations qualifiantes - multisectoriel lancé en 2020, se poursuivra et sera même amplifié par des places supplémentaires dans le cadre du Plan de relance PRIC. Ces actions correspondent majoritairement à des formations de niveaux 3 et 4 (infra bac et bac), et à l'acquisition d'un premier niveau de qualification permettant un retour à l'emploi.

Ces marchés intégrant des modules complémentaires à forte valeur-ajoutée professionnelle visent à favoriser l'employabilité des stagiaires, en adéquation avec les besoins des employeurs (module savoir-être professionnel, et modules spécifiques liés aux métiers tels que numérique, langue, relation- client...).

La Région mobilisera également sur 2021, les programmes spécifiques BTP, maroquinerie et tourisme travaillés avec les branches, dans le cadre du PRIC, définis en blocs de compétences et en modules complémentaires, et faisant appel à des pédagogies innovantes telles que la FEST formation en situation de travail, afin de répondre au mieux aux nouvelles exigences des emplois de ces secteurs (à la fois environnementales, numériques, technologiques...).

En complément, la Région va déployer sur 2021 via le Plan de relance PRIC, de nouveaux programmes de formations qualifiantes afin de répondre aux nouveaux besoins issus de la crise actuelle. Ainsi, afin d'adapter au mieux l'offre de formation régionale, une large démarche partenariale d'identification des besoins emploi-formation des secteurs, des territoires et des publics, a été déployée depuis juin qui va aboutir au lancement d'un marché en fin d'année 2020. Dès le premier semestre 2021, de nouvelles places de formation seront disponibles pour les demandeurs/chercheurs d'emploi, en particulier les jeunes, sur les secteurs prioritaires et/ou en tension de notre territoire.

La Région lance également une expérimentation de 8 plateformes territoriales de formation « Services à la personne », via la création d'un groupement de commande avec les OPCO-OCPA du secteur (Santé, Cohésion sociale-Uniformation, ANFH, OPCO des Entreprises de Proximité) et d'un marché spécifique défini en blocs de compétences à destination des actifs en recherche d'emploi ou salariés. Cette démarche partenariale, initiée début 2020, sera déployée en lien étroit notamment avec les entreprises du secteur, Pôle emploi et les Conseils départementaux. Les premières entrées en formation sont prévues en début d'année 2021.

Des places de formations supplémentaires seront également financées en 2021 via les fonds du PRIC, pour les demandeurs d'emploi souhaitant suivre des formations sanitaires et sociales, secteur en fortes tensions sur les recrutements amplifiées par la crise Covid.

Par ailleurs, la Région accompagne les entreprises rencontrant des difficultés à recruter des collaborateurs sur des métiers en tension, en cofinçant la formation ciblée de demandeurs d'emploi et en leur garantissant l'insertion dans l'emploi auprès de ces entreprises. Elle effectue son intervention par le biais du fonds régional d'appui à la professionnalisation (FRAP). Ce dispositif a fait l'objet d'une révision cette année, afin de prendre en compte les nouvelles dispositions et axes d'intervention de chacun des acteurs (Pôle emploi, OPCO) définis dans le cadre du PIC et de la loi LCAP.

Parallèlement à son offre collective, la Région réfléchira en 2021, à mobiliser l'abondement CPF Compte personnel de formation, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, afin de permettre le financement d'actions de formations très ciblées, éventuellement de niveau supérieur, non disponibles dans le SPRF, à destination de jeunes chercheurs d'emploi, dans des secteurs prioritaires et en tension.

Enfin, dans le cadre du Plan de relance PRIC, il sera proposé de financer des actions/projets expérimentaux et innovants, issus des travaux des groupes de travail PRIC, relatifs à :

- des « initiatives territoriales » pour accompagner la reprise économique,
- la digitalisation des actions de formations, en lien avec les travaux de la Communauté des organismes de formation,
- et des actions de sécurisation des parcours (réflexions partenariales sur la sécurisation des périodes interstitielles des parcours, actions à destination des décrocheurs universitaires en coopération avec les Universités).

D'autre part, la Région poursuivra sa réflexion sur l'amplification de la mobilisation dans l'intérim des dispositifs de montée en compétences CIPI/CDPI pour les jeunes, en partenariat avec la branche et son OPCO AKTO.

Programme 1105AA - Rémunération, aides aux stagiaires et frais de gestion

L'ouverture de la rémunération à la majorité des bénéficiaires de formation est une priorité inscrite dans le plan de mandat. Tous les stagiaires entrant dans une formation agréée, qui ne bénéficient d'aucune autre indemnisation, sont soutenus financièrement par la Région.

L'attribution de la rémunération peut ouvrir droit sous certaines conditions à la prise en charge d'une partie des frais de transport et/ou d'hébergement. Elle intègre également la protection sociale et les indemnités journalières (maladie, maternité, accident du travail) dont les modalités de calcul sont définies par les textes réglementaires.

Dans le cadre du PRIC, les « nouvelles aides régionales – compléments de rémunération » ont été mises en place de manière expérimentale dès 2019, pour faciliter l'entrée en formation notamment des jeunes, permettre aux stagiaires de se concentrer sur leur formation en levant les freins financiers et ainsi éviter des abandons. Alors qu'un premier rapport d'évaluation réalisé par le Cabinet ITINERE faisait apparaître des résultats très positifs concernant ces nouvelles mesures régionales (tels que « près de 80% des stagiaires rémunérés Région jugent la rémunération mensuelle adaptée à leurs besoins »), l'Etat a pris la décision de revaloriser les barèmes nationaux de rémunération dès janvier 2021, dont les impacts budgétaires seront pris en charge dans le PRIC pour l'année 2021.

Enfin, les places de formation nouvelles ouvertes dans le Plan de relance PRIC auront un impact en matière de rémunération, qui sera pris en charge dans ce même Plan.

Transitions professionnelles et orientation

I. PRIORITES

L'orientation et le soutien à la formation des actifs s'inscrivaient en 2019 et début 2020 dans un contexte de croissance économique. L'enjeu était alors d'accompagner des évolutions structurelles comme le vieillissement de la population active, la nécessaire préservation de l'environnement, la mondialisation accrue de l'économie ou encore la révolution technologique et industrielle permanente. La crise sanitaire et la crise économique ont bouleversé en 2020 les perspectives des entreprises et des actifs.

En 2021, dans cet environnement, l'intervention de la Région en matière d'orientation, de formation des actifs et d'accompagnement des transitions professionnelles sera tournée vers l'accompagnement des

conséquences de la crise sanitaire et économique. Ses objectifs seront de répondre aux enjeux majeurs suivants :

- la sécurisation, l'employabilité, l'évolution professionnelle et la mobilité des actifs;
- la compétitivité et la capacité à rebondir des entreprises;
- la résilience, l'attractivité économique et le développement local des territoires.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, qui a inscrit ces enjeux au cœur de sa stratégie de mandat et de son CPRDFOP articulera son action avec celle de l'Etat et des partenaires sociaux pour répondre à ces enjeux majeurs. Elle s'appuiera sur sa compétence renforcée en matière d'information sur les métiers et les formations pour les publics scolaires, apprentis et étudiants.

II. **ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)**

Programme 1121AA - Service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPRO)

Dans une période où les mutations économiques et les évolutions des métiers sont rapides une information de qualité sur l'environnement économique, les métiers et les parcours de formation constitue un enjeu majeur pour tous. Avec les acteurs de l'orientation des actifs qu'elle a la responsabilité de coordonner, la Région a pour ambition, d'agir en proximité et avec le souci d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité des informations pour l'ensemble des citoyens. Son action s'inscrit dans le **schéma de développement du service public d'orientation tout au long de la vie**, élaboré en 2017 avec les autorités académiques et les partenaires sociaux, et qui permet de structurer la mise en œuvre de ce service.

L'action de la Région s'inscrit également dans la dynamique initiée au plan local avec les 62 réseaux ou structures implantés dans les territoires à travers une animation et une coordination des acteurs structurée autour d'objectifs d'amélioration de la qualité et de la lisibilité du service rendu aux publics.

Cette animation, qui a été fortement impactée par la période de confinement, sera poursuivie et devra prendre en compte la nécessité d'innover afin de faciliter les échanges entre professionnels mais aussi de consolider les liens avec les publics. Un appel à projet en direction des acteurs du SPRO et des partenaires des territoires sera proposé afin de favoriser des approches et des actions renouvelées de découvertes des métiers et des formations.

La loi « liberté de choisir son avenir professionnel » a élargi le spectre des responsabilités régionales à l'information auprès des publics scolaires, étudiants et apprentis. Dans **la convention relative à la mise en œuvre de leurs compétences respectives approuvée le 24 avril 2020 par l'assemblée régionale**, la Région et les autorités académiques ont réaffirmé **les ambitions qu'ils portent conjointement pour les élèves, apprentis et étudiants et notamment la lutte contre les inégalités d'orientation et les déterminismes.**

Quatre ambitions « transversales » sont poursuivies :

1. Renouveler les approches pour présenter les métiers et les formations sur les territoires
2. Valoriser l'excellence des métiers et les gestes professionnels
3. Faciliter l'accès à l'information
4. Donner les mêmes chances à tous d'observer et expérimenter les métiers

Pour 2021, La Région propose un **plan d'actions permettant d'amplifier l'information sur les métiers et les formations et son accessibilité** pour les publics scolaires, étudiants, apprentis et demandeurs d'emploi entre autre par :

- **La consolidation et le développement des outils numériques** : la Région dispose déjà d'outils d'information et d'aide à l'orientation : le portail orientation formation emploi et CLEOR par exemple. Un important travail de refonte de ces deux outils est engagé : il doit permettre d'enrichir les ressources, de renforcer leur lisibilité mais également de les adapter aux usages et aux publics visés.

- **le déploiement du « nouveau CLEOR »** qui disposera d'un visuel dynamisé, de fonctionnalités améliorées. Ce travail de refonte a pris appui sur un important travail de recueil et d'analyse des usages et attentes des utilisateurs (collégiens, lycéens, Profs principaux, parents d'élèves, demandeurs d'emploi, actifs en emploi, Etudiants, apprentis).
 - **La mise à dispositions sur l'ENT des ressources produites par l'Onisep** (national) complétées des informations de la Région pour les scolaires, apprentis, étudiants, familles.
- **Le renouvellement de l'information sur les enseignements et professions :** seule réelle compétence transférée aux Régions par la loi, la mission « d'élaboration et de diffusion de la documentation régionale sur les enseignements et les professions » (ex publications ONISEP), est prise en charge dans un souci de garantir la continuité de l'information des élèves et des familles. Le CARIF OREF EMFOR accompagne la Région dans cette prise de compétence pour laquelle la Région souhaite opérer un renouvellement : il est proposé de compléter l'information avec des données métiers, valoriser les atouts économiques des territoires .Afin d'en renforcer l'accessibilité, cette diffusion des informations sera proposée de manière dématérialisée.
- En 2021, ce sont donc deux publications qui seront mis à dispositions des élèves et de leur famille : « Après la troisième » ; « Entrer dans le supérieur après le Bac ».
- Enfin, la Région souhaite poursuivre son action en lien avec les acteurs socio-économiques et branches. A ce titre, elle poursuivra notamment les travaux engagés sur l'offre et la qualité d'accueil en stage avec pour objectif de rendre visible la diversité des lieux de découverte des métiers, via la constitution d'un réseau d'entreprises d'accueil pour les stages des collégiens et lycéens puis des publics demandeurs d'emploi.

Pour qu'un égal accès à un service de qualité soit garanti et que le SPRO se mette en place concrètement sur les territoires, la Région souhaite continuer à soutenir les acteurs essentiels de l'orientation, de la formation et de l'emploi que sont principalement :

- **Les missions locales** qui remplissent une mission de service public pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.
- **L'association régionale des missions locales (ARML)** pour la mise en œuvre d'un programme d'appui et d'animation du réseau des missions locales afin de favoriser leur action au sein du SPRO, l'échange de pratiques et l'innovation au service des publics.
- **Les Points relais conseils en VAE** qui proposent un accompagnement individualisé à toute personne candidate à la validation des acquis de l'expérience professionnelle.
- **Le CARIF-OREF « EMFOR »** dont le rôle d'observation régionale de la relation emploi-formation, d'information sur la formation professionnelle et de professionnalisation des partenaires est indispensable aux décideurs publics mais aussi à tous les acteurs.

Programme 1122AA - Transitions professionnelles

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite favoriser la mise en cohérence des parcours professionnels des actifs (demandeurs d'emplois ou salariés) et réduire leur vulnérabilité durant les étapes de transition professionnelle auxquelles ils sont confrontés dans un marché du travail toujours en mutation et fragilisés par la crise économique : mobilités horizontales, promotions, déclassements, passages d'une situation d'emploi au chômage...

Aussi, en articulation et en complémentarité avec les dispositifs d'emplois ou de formation déjà déployés, la Région mettra en place ou accompagnera, en lien avec l'Etat et les partenaires sociaux, des outils ou des dispositifs favorisant la fluidité des parcours professionnels des individus dans les conditions les plus sécurisées possibles.

La mobilisation de la Région se traduira notamment par :

- **La poursuite du déploiement du passeport emploi-compétences « Trace tes acquis » avec les partenaires sociaux et l'Etat.**

Afin d'accompagner et d'outiller au mieux les actifs, les partenaires du quadripartisme se sont engagés dans le déploiement d'un passeport emploi-compétences. Cet outil numérique permet à tous les actifs qui le souhaitent de valoriser leurs compétences et expériences professionnelles ou extra professionnelles acquises afin de faciliter leurs démarches de mobilité, d'orientation ou de Validation des Acquis de l'Expérience.

- **Le développement de la Validation des Acquis de l'expérience (VAE) comme étant un instrument majeur au service de l'évolution et de la sécurisation des parcours professionnels des actifs.**

La Région souhaite soutenir son développement afin de favoriser une équité dans l'accès et l'accompagnement des publics, dans ce cadre il s'agira de :

- o renforcer l'accès de l'ensemble des publics à la VAE ;
 - o conforter les phases individuelles d'accompagnement à la mise en œuvre de la VAE (passeport VAE ou appui individuel) afin de favoriser la réussite des parcours et de limiter les abandons;
 - o favoriser la mobilisation de la VAE collective aux services des salariés et des entreprises du territoire.
- **Le renforcement du soutien des GEIQ (groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) qui organisent des parcours d'insertion et de qualification spécifiquement adaptés aux besoins des salariés (tutorat, accompagnement socio-professionnel) et des entreprises, réponse particulièrement adaptée aux enjeux de la crise économique.**
 - **L'accompagnement des filières et des territoires au travers de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), qu'elle soit territoriale (GPECT) ou de filière (GPECF)**

La GPEC territoriale et/ou de filière est un outil d'anticipation permettant aux acteurs de l'emploi et de la formation, mais aussi aux entreprises, de mieux appréhender les ressources disponibles sur les territoires pour répondre aux besoins en compétences identifiés sur ces mêmes périmètres.

En 2021, la Région

- **Renforcera son soutien aux démarches de GPECT** afin de permettre aux territoires d'apporter des réponses adaptées aux problématiques d'emploi et de compétences dans un contexte de post crise sanitaire
- **Encouragera les territoires à innover** dans la mise en place de nouvelles solutions complémentaires aux démarches de GPECT par un soutien additionnel au titre du PRIC.

Programme 1123AA – Sécurisation des parcours professionnels

Dans le cadre de sa politique de droit commun en matière de formation continue et en lien très étroit avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la Région Bourgogne-Franche-Comté conduit une politique volontariste en faveur de la formation des salariés dans une logique de formation tout au long de la vie, de sécurisation des parcours professionnels et de soutien à la compétitivité des entreprises et à l'attractivité des territoires.

En 2021, la Région inscrira son soutien à l'effort de formation des entreprises, de leurs salariés prioritairement les plus fragiles et plus globalement des actifs dans un contexte d'accompagnement des enjeux économiques et de formation issus de la crise économique.

Pour ce faire la Région continuera à **concentrer son action vers les TPE/PME et leurs salariés**. Elle inscrira son action dans **un partenariat renforcé** avec l'Etat et les **opérateurs de compétences**. Dans ce contexte, la Région poursuivra son action au travers de 4 priorités :

- **Le soutien à la formation des salariés les plus fragiles dont les salariés les moins qualifiés**

La Région soutient l'effort de formation des PME pour faire évoluer les compétences et élever le niveau de qualification des salariés les moins qualifiés ou les plus fragiles dans leur emploi. Dans ce cadre, la Région

maintient sa priorité pour l'accompagnement des plus petites entreprises et intervient aux côtés des services de l'Etat et des opérateurs de compétences. Elle mobilise pour ce faire le dispositif **AREFE collectif : appui régional à la formation des salariés fragilisés par des mutations**. L'année 2021 permettra de veiller à la mobilisation des accords en cours (Sous-traitants de l'automobile, Energie, Entreprises de proximité, Hôtellerie et restauration), de réfléchir à la prolongation de certains accords (Agroalimentaire, Acteurs du domicile) et de déployer de nouveaux accords collectifs notamment sur le secteur stratégique du numérique, accord qui n'a pu être engagé en 2020.

- **L'accompagnement des entreprises qui mettent en place des programmes de formation dans le cadre d'une baisse de leur activité**

La Région Bourgogne-Franche-Comté apporte son soutien aux entreprises qui mettent en place des programmes de formation dans le cadre d'une baisse de leurs activités. Elle encourage ainsi les entreprises à améliorer la formation des salariés dans un contexte économique défavorable. Elle mobilise pour ce faire le dispositif **AREFE sécurisation : appui régional à l'effort de formation dans les entreprises en difficulté, former pour rebondir**. Les moyens alloués à ce dispositif sont renforcés en 2021 afin de pouvoir accompagner l'effort de formation des entreprises en difficultés dans le contexte de crise économique issue de la crise sanitaire.

- **Le renforcement de l'accès à l'emploi durable en accompagnant les contrats de professionnalisation à durée indéterminée**

La Région Bourgogne-Franche-Comté favorise l'accès à la qualification et à l'emploi durable en facilitant les embauches en **contrat de professionnalisation à durée indéterminée** par une aide régionale sur les frais pédagogiques engagés par l'employeur au profit de la personne recrutée. Au regard de la force de la crise économique et des difficultés des entreprises à s'engager dans la durée dans ce contexte, les objectifs sur ce dispositif sont revus à la baisse en 2021 avec un objectif de 850 contrats accompagnés (1000 en 2020).

- **Le soutien à la promotion sociale**

La Région soutient les dispositifs et actions favorisant la promotion sociale des actifs. A ce titre, la Région **accompagne la mise en œuvre du « CPF de transition »**. **Après une année 2020 marquée par la mise en place d'un nouveau conventionnement avec « Transitions Pro »**, l'objectif est de faciliter la mobilisation de cet outil de transition professionnelle alors que les réorientations professionnelles choisies ou subies se multiplient avec la crise.

Programme 1124AA – Accompagnement formation développement économique

Au titre de ses politiques prioritaires et plus particulièrement dans le cadre des différents schémas régionaux (SRDEII, SRCAE, SRDT, etc.) et des contractualisations avec les acteurs socio-économiques, la Région Bourgogne-Franche-Comté considère la professionnalisation des acteurs comme un enjeu majeur qu'elle souhaite accompagner. En lien avec cet enjeu, trois grandes priorités structureront son action en 2021.

- **Le soutien à la formation dans les entreprises en développement**

La Région accompagne les entreprises qui mettent en place des programmes de formation répondant à leurs besoins en compétences dans le cadre d'un développement important de leur activité. Elle mobilise pour ce faire le dispositif **AREFE développement : appui régional à l'effort de formation dans les entreprises en développement**. La Région fait le choix de maintenir cet effort pour accompagner l'effort d'entreprises ou de filières qui se développent et/ou se réorientent dans un nouveau contexte économique notamment dans le cadre du plan d'accélération des investissements régionaux (exemple de la filière hydrogène).

- **L'accompagnement des politiques prioritaires**

La Région favorise le déploiement des politiques prioritaires de la Région par un appui à la formation des acteurs de ces politiques. Elle cofinance dans ce but des actions collectives de filières ou inter-filières

permettant une vraie dynamique de développement par **une montée en compétences des actifs** de ces secteurs (salariés, chefs d'entreprises, bénévoles...).

– **La formation des créateurs et repreneurs d'entreprises**

La Région soutient la création/reprise/transmission d'entreprise en Bourgogne-Franche-Comté et accompagne les porteurs de projets souhaitant, à un moment de leur parcours professionnel, créer ou reprendre une entreprise. 2021 permettra la mise en œuvre complète de la profonde refonte du dispositif de formation collective des créateurs repreneurs d'entreprises. En complément de ce programme, la Région poursuivra **son soutien à des actions collectives de formation** à destination des repreneurs d'entreprise, **particulièrement dans les domaines artisanal et agricole.**

– **L'accompagnement des mutations socio-économiques auxquelles sont confrontés les filières et les territoires.**

L'action en matière de développement économique, d'emploi et de formation professionnelle est menée dans une logique de décloisonnement des interventions des partenaires. C'est dans ce sens que la Région joue pleinement son rôle de coordonnateur de l'action publique en contractualisant avec les branches professionnelles, dans le cadre de contrats d'objectifs et de contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences (CAPéCO). En 2021, l'action se poursuivra avec la mise en œuvre et le suivi des engagements négociés dans le cadre du contrat d'objectifs en faveur des professions agricoles et du CAPéCO Numérique.

– **La réalisation de diagnostics et études liés aux mutations économiques**

Ce programme permet le financement d'études, de diagnostics ou d'audits dont les objectifs généraux sont une amélioration de la connaissance de l'environnement socio-économique de la région, un appui à la contractualisation avec les acteurs socio-économiques et l'Etat et une évaluation des différentes contractualisations pilotées par la DTPO.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%	
Réagir face à la crise et contribuer à la relance économique : soutenir les acteurs économiques, préserver les emplois et protéger les salariés					61 513 590,00	57 596 440,13	279 693 465,00	243 038 559,90	60 586 000,00	-2%	100 775 675,84	75%	321 603 904,00	15%	298 616 033,81	23%	
La formation professionnelle	1	11	1103AA	Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi		22 756,18	36 889 000,00	31 787 860,00					40 461 000,00	10%	30 729 000,00	-3%	
	1	11	1104AA	Qualification des demandeurs d'emploi			83 103 000,00	60 725 200,00					82 659 000,00	-1%	74 881 000,00	23%	
	1	11	1105AA	Rémunération + aides stagiaires + frais de gestion			49 540 000,00	46 307 214,14					60 162 000,00	21%	53 119 015,00	15%	
	Sous total sous fonction 11					22 756,18	169 532 000,00	138 820 274,14					183 282 000,00	8%	158 729 015,00	14%	
TOTAL - La formation professionnelle et l'accompagnement des employeurs, des salariés et des demandeurs d'emploi (formation professionnelle)						22 756,18	169 532 000,00	138 820 274,14					183 282 000,00	8%	158 729 015,00	14%	
Les transitions professionnelles et l'orientation	1	11	1121AA	Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie			6 556 730,00	6 690 841,66					6 708 139,00	2%	6 636 892,26	-1%	
	1	11	1122AA	Transitions professionnelles			1 250 000,00	922 536,98					1 136 000,00	-9%	1 243 349,99	35%	
	1	11	1123AA	Sécurisation des parcours professionnels			4 190 000,00	4 009 579,79					3 950 000,00	-6%	3 227 603,50	-20%	
	1	11	1124AA	Accompagnement formation développement économique			1 910 000,00	1 211 661,00					1 930 000,00	1%	1 426 098,95	18%	
	1	11	1140AA	Passeports VAE				20 000,00								10 286,39	-49%
	1	11	2016P010	Sécurité professionnelle/Emploi				67 500,00									
	Sous total sous fonction 11						13 906 730,00	12 922 119,43						13 724 139,00	-1%	12 544 231,09	-3%
TOTAL - La formation professionnelle et l'accompagnement des employeurs, des salariés et des demandeurs d'emploi (transitions professionnelles et orientation)							13 906 730,00	12 922 119,43					13 724 139,00	-1%	12 544 231,09	-3%	

3) Les formations sanitaires et sociales

I. **PRIORITES**

La crise sanitaire a fortement mis en avant les métiers liés aux secteurs du sanitaire et du social et les formations qui y conduisent.

La Région a valorisé les étudiants qui se sont portés au chevet de la population pendant la crise sanitaire notamment par le versement d'une aide exceptionnelle.

Le gouvernement a été amené à prendre plusieurs mesures en faveur des métiers de la santé dans le cadre du « Segur » : revalorisation des salaires, hausse des quotas, augmentation des indemnités de stages et du montant des bourses des étudiants...

Plusieurs de ces mesures ont un impact direct sur le budget régional, soit dans l'immédiat soit à moyen terme.

La prise en compte de ce nouveau contexte dans les formations sanitaires et sociales depuis plusieurs années s'inscrit dans une dynamique de mutations importantes :

- Intégration universitaire des formations post bac
- Sélection des étudiants via parcoursup
- Transformation des modalités d'accès aux études de masseurs-kinésithérapeutes, de sage-femme, de psychomotriciens, de kinésithérapeutes par la mise en œuvre, dès la rentrée 2020, du parcours d'accès spécifique santé PASS) ou de la licence accès santé (LAS).

La Région accompagne et anticipe ces évolutions.

Ainsi, en 2020, un département de maïeutique a été créé au sein de chaque université ; la constitution d'un département des professions de la rééducation est en cours à l'université de Franche-Comté regroupant les formations en masso-kinésithérapie, d'orthophonie et en projet l'ouverture des filières ergothérapie et psychomotricité.

Dès 2020, dans le cadre du pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) un nombre plus important de demandeurs d'emplois ont pu intégrer les formations d'aide-soignant, d'accompagnement éducatif et social (AES) notamment par la mise en œuvre de parcours réduit pour les titulaires d'un Bac professionnel ASSP/SAPAT ; cette démarche sera amplifiée en 2021.

Par ailleurs 30 places supplémentaires d'infirmiers ont été proposées par la Région dès la rentrée 2020, une étude confiée à EMFOR permettra d'ajuster les quotas au plus près des besoins des territoires en 2021.

Pour la rentrée 2021, un travail est engagé avec l'ARS, en lien avec les établissements, pour préparer l'augmentation de l'effectif d'étudiant-e-s infirmiers de 200 places environ, en cohérence avec les objectifs nationaux issus du Ségur. Cette augmentation très significative bénéficiera en 2021 et 2022 d'une inscription au CPER avec la participation financière de l'Etat. Les conditions financières de la pérennisation de ce quota majoré feront l'objet d'échange au niveau de Régions de France et des ministères concernés.

Compte-tenu des annonces gouvernementales, une conférence des financeurs (Région-OPCO Santé-Cohésion sociale ANFH- ARS...) permettra d'apporter plus de cohérence et de complémentarité afin de faciliter les cursus des élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales selon leur statut (formation initiale, formation continue, demandeurs d'emploi ou salariés).

Enfin la filière orthophonie sera renforcée en vue de former davantage de professionnels, face au déficit croissant d'orthophonistes en région.

La Région investit de façon volontaire dans les instituts de formation en soin infirmier, ainsi l'IFPS de Besançon, dont les travaux commenceront en 2021, permettra d'accueillir 1000 étudiants paramédicaux du pré-bac au post-bac.

Suite à la crise sanitaire les instituts en formation sanitaire et sociale dispensent les cours en distanciel et ont besoin d'acquérir des équipements numériques et de simulation, la Région les accompagne dans le développement des usages numériques et la création de laboratoires de simulation répondant aux préconisations de la Haute Autorité en Santé.

II. **ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)**

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

Dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, l'acquisition d'équipements numériques et de simulation permettra de mieux répondre à l'enseignement à distance et modernisera l'appareil de formation.

L'augmentation des quotas d'étudiant.e.s notamment en soin infirmier pourra ainsi être facilitée, un montant de 500 000 € est dédié à ces acquisitions.

250 000 € sont également consacrés dans ce plan à la mise en sécurité, à l'accessibilité du bâtiment aux personnes qui ont un handicap et à l'amélioration des performances énergétiques de l'IFSI d'Auxerre.

Programme 2014P014 - Instituts de formations sanitaires et sociales

La Région avait décidé, lors de la session budgétaire de décembre 2011, d'accompagner financièrement un programme de modernisation des instituts de formation sanitaire et sociaux, à hauteur de 50%, en intervenant ainsi au-delà de ses strictes compétences obligatoires. L'Etat n'ayant pas souhaité s'engager dans ce programme, les projets déjà connus, se sont arrêtés.

Lors du budget primitif 2015, la Région a relancé son soutien à ces opérations, en approuvant notamment l'inscription d'une autorisation de programme pour la construction de l'IFPS du CHRU de Besançon. Le projet de l'IFMS Nord Franche-Comté qui s'était ensuite précisé a bénéficié d'une autorisation de programme votée lors de la DM1.

IFPS de Besançon :

Concernant l'Institut de Formations de Professions de Santé de Besançon (IFPS), il a été décidé de financer le projet de modernisation des locaux rattachés au Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Besançon.

L'autorisation de programme a été votée le 9 janvier 2015 afin de permettre l'acquisition foncière du projet, le lancement des études préalables, et le recrutement des équipes de conception.

L'IFPS dispensera des formations d'infirmiers, de masseurs kinésithérapeute, d'aides-soignants, d'auxiliaire de puériculture, ambulanciers, puéricultrices et cadres de santé.

Le projet consiste en une construction neuve de 5 350 m² de surface utile sur un terrain cédé par la Sedia d'une surface de 10 550m² au sein de Témis Santé sur la ZAC des Hauts du Chazal, à proximité directe de l'hôpital et du restaurant universitaire. La construction devra permettre l'accueil de plus de 1 000 personnes dont 1 000 étudiants, 18 personnels administratifs et 50 formateurs.

Cette implantation permet d'optimiser les coûts en termes de desserte (moins de stationnement) et de restauration collective (accord du CROUS pour accueillir les apprenants de l'IFPS).

La Région assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération de construction, et le CHUB assurera le fonctionnement et l'exploitation maintenance du bâtiment mis à disposition. Le CHUB a piloté et financé le programme du projet.

Les études de conception ont eu lieu en 2020 avec un calendrier prévisionnel de livraison du bâtiment en 2023. Les travaux vont démarrer en 2021 avec un lancement anticipé d'un lot visant à mettre en place sur le site les clôtures de chantier, portails, panneaux afin de préparer le terrain pour accueillir les installations de chantier au premier trimestre 2021.

Programme 1106AA - Formation des demandeurs d'emploi secteurs sanitaire et social

Dans le cadre du service public régional des formations et en lien avec le pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), la Région finance les formations de niveau 3 (ambulanciers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et accompagnants éducatifs et sociaux) suivies par des demandeurs d'emploi.

Deux actions spécifiques seront conduites dans le cadre du PRIC, à savoir le financement de :

- 60 places supplémentaires de formation courte d'accompagnant éducatif et social,
- 165 places supplémentaires de formation soit 12 nouvelles sessions destinées à des bénéficiaires de baccalauréats professionnels SAPAT et ASSP désireux de suivre un cursus court d'aide-soignant.

Programme 1301PP - Formations des secteurs sanitaire et social

Il s'agit d'accompagner dans leurs projets d'investissement les écoles sanitaires et sociales transférées à la Région Bourgogne Franche-Comté en vue d'adapter les locaux et les équipements aux besoins de formation et améliorer la qualité des interventions.

Un des grands objectifs de la politique régionale est d'accélérer la transition écologique et énergétique. Par conséquent, l'intervention régionale peut porter sur :

- des opérations répondant à des critères d'éco-conditions en termes de rénovations énergétiquement performantes,
- des mises aux normes handicapées et accès aux personnes à mobilité réduite,
- des mises en sécurité, incendie notamment.

Elle peut également être accordée pour l'achat de matériels pédagogiques et informatiques.

Programme 1302AA - Formations des secteurs sanitaire et social

La Région finance le fonctionnement des instituts et des écoles paramédicales et en travail social lorsqu'ils sont publics ainsi que les départements de maïeutique des universités, elle peut participer au financement des instituts et écoles lorsqu'ils sont privés. Une subvention de fonctionnement est versée annuellement aux organismes suite à une procédure contradictoire. Chaque structure dépose son budget sur l'applicatif Solstiss qui permet à la Région de disposer de données budgétaires et comptables normées et harmonisées.

En parallèle, la Région soutient également des dispositifs et des pédagogies innovantes, numériques et en lien avec la simulation en santé (mannequins, simulateurs de conduite ambulancier...). En lien avec les universités, la Région peut également aider à la création de cours en ligne tels que des MOOCs et des MOODLES.

La Région attribue des bourses sur critères sociaux aux étudiants suivant une formation paramédicale, maïeutique et en travail social. Ces bourses sont alignées réglementairement sur celles de l'enseignement supérieur tant au niveau des montants que des barèmes. Plus ou moins 2000 bourses sont attribuées à chaque rentrée scolaire. Dès 2020 des évolutions du dispositif ont été apportées pour en simplifier la gestion

et rapprocher le calendrier régional sur celui de l'enseignement supérieur et l'ouverture de la plateforme Parcoursup destinée aux lycéens.

Programme 1304PR - Plan de relance 2020 Formations sanitaires et sociales

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours de l'exercice antérieur).

Programme 2016P014 - Rémunération des mandataires IFSS

Ce programme est destiné à couvrir les dépenses du mandataire qui sera chargé de la construction de l'IFPS de Besançon. Sa rémunération est directement liée à l'avancement de l'opération.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%	
Réagir face à la crise et contribuer à la relance économique : soutenir les acteurs économiques, préserver les emplois et protéger les salariés					61 513 590,00	57 596 440,13	279 693 465,00	243 038 559,90	60 586 000,00	-2%	100 775 675,84	75%	321 603 904,00	15%	298 616 033,81	23%	
Les formations sanitaires et sociales	1	13	1301PP	Formations des secteurs sanitaire et sociale	1 000 000,00	1 558 936,87			1 000 000,00	0%	1 273 787,33	-18%					
	1	13	1302AA	Formations des secteurs sanitaire et social			46 281 250,00	42 038 580,00					47 221 800,00	2%	46 450 766,75	10%	
	1	13	1303AA	Bourses sanitaires et sociales				2 973 831,55									
	1	13	1304PR	Plan de relance 2020 Formations sanitaires et sociales									375 000,00				
	1	13	2014P014	Instituts de formation sanitaires et sociaux		7 100 000,00						5 000 000,00	-30%				
	1	13	2016P014	Rémunération des mandataires IFSS		100 000,00						80 000,00	-20%				
	1	11	1106AA	Formations de demandeurs d'emploi secteurs sanitaire et social			3 860 000,00	3 046 276,32						4 600 000,00	19%	3 900 409,41	28%
				Sous total sous fonction 11			3 860 000,00	3 046 276,32						4 600 000,00	19%	3 900 409,41	28%
				Sous total sous fonction 13	1 000 000,00	8 758 936,87	46 281 250,00	45 012 411,55	1 000 000,00	0%	6 728 787,33	-23%	47 221 800,00	2%	46 450 766,75	3%	
TOTAL - Les formations sanitaires et sociales					1 000 000,00	8 758 936,87	50 141 250,00	48 058 687,87	1 000 000,00	0%	6 728 787,33	-23%	51 821 800,00	3%	50 351 176,16	5%	

4) Accompagner les acteurs touristiques pour un développement du tourisme durable et social

I. PRIORITES

Le tourisme représente un poids économique important en Bourgogne-Franche-Comté : 4,1 milliards d'euros de consommations touristiques en 2015 (5,7 % du PIB régional) et 42 100 emplois liés au tourisme (4,2 % de l'emploi total de la région). C'est une filière régionale à forte valeur ajoutée en termes d'emploi, de développement économique et d'aménagement du territoire, mais aussi en termes d'innovation et d'internationalisation.

La stratégie de mandat vise le développement de l'économie touristique à travers plusieurs leviers : l'attractivité et le marketing, la valorisation des produits et des destinations, mais aussi le développement de l'hébergement, le renforcement de la professionnalisation, ainsi que l'investissement dans les équipements structurants, l'innovation et les nouvelles technologies. Cette ambition touristique a été traduite en 2017 dans le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) pour 2017-2022, adopté par le conseil régional le 13 octobre 2017. Ce schéma a pour ambition de répondre à cinq enjeux majeurs que sont l'augmentation des retombées économiques, l'adaptation de l'offre d'hébergements, l'attractivité et la promotion, le tourisme durable et le tourisme solidaire.

Le tourisme est un domaine en constante évolution qui a généré des flux de 1,5 milliard d'arrivées de touristes internationaux dans le monde en 2019. Il fait l'objet d'une concurrence acerbée entre destinations nationales et internationales. Dans le même temps, il doit s'adapter à la notion de développement durable et au changement climatique.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a eu un très fort impact sur l'activité touristique et les entreprises régionales de ce domaine. Ainsi, entre le 15 mars et le 15 juin 2020, la fréquentation hôtelière a enregistré un net repli. Les établissements ont enregistré une baisse de fréquentation de l'ordre de 90 à 100 %. L'observatoire régional du tourisme estime que la crise du Covid-19 a entraîné une perte de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires et 9 millions de nuitées en Bourgogne-Franche-Comté. Malgré une fréquentation qui s'est nettement améliorée au cours de l'été, notamment grâce à la clientèle française qui a compensé en partie le manque de clientèle étrangère, la situation est restée préoccupante pour la fin de l'année, notamment en ce qui concerne le tourisme urbain, le tourisme d'affaires, la clientèle étrangère et la clientèle groupes.

Au cours de l'année 2021, seront mis en œuvre deux schémas sectoriels portant sur le développement de l'œnotourisme et de l'itinérance touristique, ainsi que le plan d'accélération de l'investissement régional.

L'œnotourisme représente un point fort de l'attractivité régionale avec une centaine d'AOC. La Bourgogne-Franche-Comté souhaite viser la place de région leader dans ce domaine en France, non par la quantité des visiteurs, mais par l'excellence œnotouristique qui leur est proposée.

Le tourisme itinérant est un marché en pleine effervescence. En France, la randonnée pédestre concerne 20 millions de marcheurs, dont 2 millions d'itinérants. La France se situe en 2^{ème} position (derrière l'Allemagne) des destinations mondiales à vélo. Le slow tourisme, associant bateau et vélo, ou bateau et gastronomie,... est en plein essor. Le schéma régional de l'itinérance touristique propose de donner une nouvelle ambition en matière d'itinérance pour faire de la Bourgogne-Franche-Comté, d'ici 2030, une terre d'excellence d'une itinérance touristique de sens, de diversité et écoresponsable.

Par ailleurs, le plan d'accélération de l'investissement régional accorde une large place au secteur du tourisme, autour de 4 thématiques : le développement du tourisme durable, l'accompagnement du tourisme social, l'accompagnement de l'hébergement et des équipements touristiques et le développement de l'itinérance.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

Dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, une stratégie de tourisme durable et d'adaptation climatique sera impulsée, en accompagnant le développement touristique des territoires avec l'évolution de la stratégie de développement des stations de moyenne montagne et thermales et l'accompagnement du développement d'autres activités ou destinations telles que celles des parcs, lacs, cascades et rivières.

La Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par une tradition d'accueil de tourisme social et familial. Les massifs de moyenne montagne du Jura, du Morvan et des Vosges sont particulièrement concernés par la présence de centres et de villages de vacances. Ce secteur de l'hébergement marchand connaît depuis plusieurs années des difficultés structurelles dont les causes peuvent être recherchées dans le vieillissement du parc, mais aussi dans l'évolution des comportements et des attentes des clientèles. Pour ces structures qui contribuent à l'activité économique et touristique des territoires concernés ainsi qu'au maintien de certains services à la population locale, un dispositif spécifique a été mis en place dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional afin d'aider les établissements à réaliser les investissements obligatoires en matière de mise aux normes et de rénovation thermique.

Programme 9510AA - Attractivité, promotion et information touristique

La Région compte des éléments forts d'attractivité touristique avec une marque de renommée internationale, la Bourgogne, et deux marques nationales, le Massif des Vosges et les Montagnes du Jura, qui font l'objet de contrats de destination, retenus au niveau national par Atout France. Des filières fortes disposent également d'une visibilité internationale, telles que le vin et le comté. Une nouvelle stratégie régionale sera lancée en 2020 dans le domaine de l'œnotourisme et de l'itinérance.

Le développement de la notoriété et de l'image touristique de la région sera poursuivi en particulier par le comité régional du tourisme (CRT). S'agissant du CRT, une convention-cadre a été conclue pour la période 2018-2022 avec celui-ci et constitue le socle de son programme d'actions annuel. Des actions sont également envisagées à destination des habitants de Bourgogne-Franche-Comté en vue de développer le tourisme infra régional d'une part, et de leur faire mieux connaître la région afin qu'ils deviennent des acteurs de l'accueil touristique (rôle d'ambassadeur) d'autre part.

L'essentiel des interventions concerne le financement du comité régional du tourisme de Bourgogne-Franche-Comté, qui organise ses missions pour bénéficier à tous les professionnels du tourisme de la région afin de :

- consolider l'offre touristique et faire émerger des offres nouvelles structurantes pour les territoires, notamment par la réalisation d'enquêtes ou d'études, la veille sur les marchés ou sur la promotion de thématiques en phase avec les tendances et les attentes des consommateurs,
- valoriser les destinations moteurs et les filières touristiques par des actions en direction de la presse, des professionnels du tourisme (prescripteurs essentiels) et en direction du grand public.

Pendant le confinement, le CRT a rapidement mis en place des actions d'information, de communication et d'accompagnement auprès des professionnels du tourisme de la région : création d'une cellule de crise, lancement de la campagne de communication « Sortez chez vous » et lancement du Pass découverte régional.

Le plan d'actions pour 2021 s'appuie sur une nouvelle stratégie marketing du CRT, en cohérence avec les objectifs du SRDTL, la démarche régionale d'attractivité et les enjeux des schémas sectoriels (œnotourisme et itinérance) en tenant compte des comportements de consommation des clients. En raison de la crise

sanitaire et la concurrence forte entre régions, les actions seront davantage ciblées sur des individus plutôt que sur un groupe hétérogène.

La Région soutient également la mission d'accompagnement, de soutien et de conseil aux offices de tourisme (MASCOT) et accompagne des réseaux professionnels ciblés et des acteurs touristiques participant au développement de l'attractivité, à la promotion et à l'information touristique. La Région soutient également des manifestations d'envergure, telles que la Saint-Vincent tournante et le Week-end gourmand du chat perché à Dole.

Dans le cadre du soutien à l'innovation (cf. objectif stratégique n° 3 du SRDTL), la troisième édition du concours régional de l'innovation touristique sera organisée en 2021. Il s'agit de distinguer, par l'attribution d'un prix, les actions ou initiatives réalisées depuis moins de 3 ans.

Programme 9511AA - Développement des hébergements touristiques

En matière d'hébergements touristiques, la politique régionale vise à développer l'offre et à renforcer la qualité des hébergements marchands. Elle permet d'accompagner les porteurs de projet qui créent ou adaptent ces hébergements aux attentes des clientèles et aux évolutions des marchés touristiques dans le cadre d'un projet global d'entreprise. Il s'agit notamment de favoriser la montée en gamme des hébergements et de soutenir le tourisme à visée familiale (villages et centres de vacances notamment).

Les dispositifs en faveur des hébergements touristiques ont été révisés en 2019 afin de favoriser les projets visant la performance énergétique des bâtiments. Des critères d'éco-conditionnalité ont ainsi été intégrés dans les règlements d'intervention, en fonction de la nature des projets : construction, rénovation totale ou partielle des bâtiments. Le dispositif en faveur des meublés de tourisme a par ailleurs été recentré sur les projets mis en œuvre sur le territoire des stations thermales ou de moyenne montagne.

Il convient également de rappeler que les entreprises touristiques, et notamment les établissements hôteliers particulièrement impactés par la crise du Covid-19, sont éligibles à l'avance remboursable Rebond. Ce dispositif permet de consolider la trésorerie des entreprises en contrepartie d'un programme de restructuration de la dette bancaire.

Tous dispositifs et programmes d'intervention confondus, la politique régionale en faveur du développement des hébergements touristiques a permis de participer au financement de 263 projets sur 5 ans, pour un montant total d'intervention de 18,7 M€ ; le montant des investissements cofinancés par la Région s'élevant à 129 M€. En outre, 51 aides au conseil ont été attribuées pour 340 718 € durant cette période.

Programme 9512AA - Développement touristique des territoires, des sites et activités touristiques

La structuration de l'offre et la mise en réseau des acteurs sur les territoires présentant un réel potentiel touristique permet d'améliorer l'attractivité de l'offre touristique. La contractualisation avec les stations permet de renforcer les équipements et les aménagements structurants, de renforcer le positionnement de leur offre (activités, animations, hébergements) et d'assurer une promotion et une commercialisation des produits, en lien avec le comité régional du tourisme. Trois contrats de station ont été signés en 2019 (Lac des Settons, Saint-Honoré-les-Bains, Grand Pontarlier/Lacs et Montagnes du Haut-Doubs).

La question de l'adaptation au changement climatique est au cœur de l'avenir des stations de moyenne montagne. Cette problématique fait l'objet d'un chantier spécifique du SRDTL (chantier n° 22 – filière neige). Les objectifs sont notamment de soutenir le développement des pratiques alternatives au ski alpin dans une logique de développement durable et d'encourager les investissements permettant de proposer une offre d'activités touristiques « 4 saisons ».

Dans ce cadre, une étude va être lancée sur l'avenir des stations de moyenne montagne afin de définir les contours d'un nouveau modèle économique et une politique touristique régionale adaptés aux enjeux climatiques de ces territoires. L'avenir de l'activité neige est en effet peu prometteur à l'horizon 2040 et au-delà. Le modèle des stations de moyenne montagne doit donc évoluer et proposer une réversibilité des équipements à court terme afin de favoriser la transition et développer une véritable stratégie ascendante

« hors neige ». Le développement des activités outdoor et ludiques, l'amélioration de l'accueil et de la mobilité ainsi que le développement du numérique semblent être des pistes à explorer.

Le développement d'outils numériques liés au tourisme sera également poursuivi dans le cadre du dispositif permettant d'inciter les acteurs du tourisme à proposer des outils visant à améliorer l'expérience visiteur grâce aux nouvelles applications numériques. Il s'agit notamment d'utiliser les outils numériques pour améliorer l'accueil, l'expérience vécue et la communication d'une part, de proposer des services et outils de médiation numérique et d'aide au séjour d'autre part.

Par ailleurs, le dispositif d'aide au développement des activités touristiques a pour objectifs d'accompagner ou d'encourager le développement d'activités susceptibles de renforcer l'attractivité du territoire : sites Unesco ou Grands sites de France, sites touristiques à entrée payante (parcs à thèmes, grottes...), activités de loisirs et de plein air, tourisme de savoir-faire, œnotourisme, gastronomie et restaurants. Il a été élargi aux Opérations Grands Sites de France en cours d'élaboration. Une bonification des aides de 5 000 € a par ailleurs été mise en place pour les projets handi-accueillants.

L'œnotourisme représente un point fort de l'attractivité régionale et constitue l'un des cinq défis du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2022. Aussi, un schéma régional de l'œnotourisme est présenté dans un rapport spécifique lors de l'assemblée plénière du 9 décembre 2020.

Programme 9513AA - Développement de l'itinérance

L'itinérance douce continuera d'être développée sous toutes ses formes afin de structurer l'offre le long des voies navigables et des itinéraires structurants d'intérêt régional (cyclables, pédestres, équestres, nordiques).

La dynamique des contrats de canal et des contrats de développement fluvestre sera également poursuivie. Après le contrat de canal de Bourgogne adopté en 2018 et le contrat de développement fluvestre de l'Yonne en 2019, des études seront engagées en vue de l'élaboration d'un contrat de canal du Centre, d'un contrat de canal du Rhône au Rhin et d'un contrat de la Destination Saône notamment.

La Région a pour objectif de développer l'itinérance comme filière d'excellence, contribuant à l'activité et à la notoriété du territoire régional, en France et à l'étranger, et permettant de développer les retombées économiques sur des itinéraires innovants et structurés. Toutefois, l'offre d'itinéraires fluviaux et terrestres est diffuse : 1 350 kilomètres de véloroutes et voies vertes, soit environ 30 itinéraires recensés ; 10 voies navigables et plus de 10 itinéraires pédestres d'envergure régionale recensés. Le schéma régional de l'itinérance touristique adopté lors de l'assemblée plénière du 13 novembre 2020 propose de donner une nouvelle ambition en matière d'itinérance touristique pour faire de la Bourgogne-Franche-Comté, d'ici 2030, une terre d'excellence d'une itinérance touristique de sens, de diversité et écoresponsable.

Dans une société post crise Covid-19, des évolutions comportementales des voyageurs sont en train de se profiler. Le tourisme « vert » et très local est plébiscité par les consommateurs. La campagne et la montagne ont évidemment une carte majeure à jouer pour conquérir les vacanciers des années à venir. Pour donner du contenu à cette demande, les itinéraires de mobilité douce de qualité seront accompagnés et développés dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional.

Programme 9514PP - Soutien aux grands équipements structurants

La Région est partie prenante depuis plusieurs années des projets touristiques structurants en lien avec l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine de l'UNESCO, la destination des montagnes du Jura et le thermalisme.

Après le pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon, la Région a validé le 17 novembre 2017 la convention-cadre des Cités des vins de Bourgogne. Les financements relatifs aux Cités des vins de Chablis et Mâcon ont d'ores et déjà été mobilisés en 2017. En 2018, ce sont les projets de création d'un nouvel établissement thermal à Santenay, la rénovation des thermes de Lons-le-Saunier et la création d'une nouvelle maison du comté à Poligny qui ont été soutenus par la Région. L'année 2019 a

permis le lancement de la Cité des vins de Bourgogne et des Climats à Beaune. Les projets du Domaine de Maizières et de Vintage Land ont également été soutenus dans le cadre de ce programme.

L'appel à projets initié en 2019 afin d'encourager un développement touristique innovant des sites patrimoniaux, qui a permis de soutenir six projets en 2019 et 2020, sera reconduit en 2021. Il s'agit de favoriser l'aménagement, l'équipement et la valorisation touristique et patrimoniale de sites majeurs, à travers des produits de qualité, pour davantage d'attractivité, de notoriété, de rayonnement et de retombées économiques.

Programme 9515PR - Plan d'accélération de l'investissement touristique régional 2020-2023

En matière de tourisme, le plan d'accélération de l'investissement régional est mis en œuvre au travers des deux premiers axes que sont l'accélération de la transition écologique et énergétique et le soutien aux acteurs locaux de l'économie à l'emploi. Lors de sa séance du 9 octobre 2020, 36 M€ d'autorisations de programme ont été ouvertes pour la mise en œuvre de huit mesures.

Favoriser le développement du tourisme durable

Il s'agit d'impulser une stratégie de tourisme durable et d'adaptation climatique en accompagnant le développement touristique des territoires avec l'évolution de la stratégie de développement des stations de moyenne montagne et thermales et l'accompagnement du développement d'autres activités ou destinations telles que celles des parcs, lacs, cascades et rivières (hors station) :

- Evolution des contrats de station en contrats station « durable » : équipements 4 saisons / diversification, circulation douce, accessibilités, hébergements durables, activités : pleine nature, bien-être, ressourcement, découverte du territoire, savoir-faire, sites remarquables
 - o Aide de la Région : 4 M€
- Un appel à projets (2021 et 2022) pour développer et diversifier l'offre de nouvelles activités durables dans les montagnes du Jura, le Massif des Vosges et le Morvan ou destinations telles que celles des lacs, cascades et rivières
 - o Aide de la Région : 3 M€

Accompagnement du tourisme social

Les établissements relevant du tourisme social sont des centres et villages de vacances. Ces structures, plus que d'autres, doivent s'adapter à des normes qui évoluent constamment et aux attentes de différentes typologies de touristes (individuels, groupes, enfants, sportifs,...). Accompagner les acteurs du tourisme social permet de maintenir une offre attractive et les emplois du secteur. Il s'agit de soutenir les investissements de mise aux normes (accessibilité, sécurité) et à la transition énergétique (rénovation thermique, chauffage) des centres et villages de vacances avec l'évolution du dispositif d'aide spécifique.

Aide de la Région : 4 M€

Accompagnement de l'hébergement et des équipements touristiques

Afin de favoriser la reprise d'une activité rentable et durable à l'issue de la crise sanitaire actuelle, il convient de consolider, améliorer, moderniser et rendre plus compétitifs les équipements et conditions d'hébergement dans la région en s'appuyant sur les outils suivants :

- Hébergement : création d'un fonds d'investissement immobilier touristique (Foncière hôtelière régionale) qui a pour objectif de faciliter la réalisation de projets d'hébergements touristiques et leur mise en exploitation sur l'ensemble du territoire régional, en gérant le risque grâce à une taille critique.
 - o Aide de la Région : 8 M€

- Développement des équipements touristiques :
 - Appel à émergence de projets pour un tourisme durable afin de soutenir financièrement un ou plusieurs projets touristiques innovants d'ampleur, portés par des opérateurs sur son territoire. Ces projets touristiques devront permettre d'imaginer le tourisme de demain et de répondre aux attentes des touristes ainsi que des habitants en matière de développement durable et de respect de l'environnement.
Aide de la Région : 8 M€
 - Appel à projets grands équipements structurants pour favoriser la rénovation et la création de nouveaux équipements touristiques et la création de nouvelles activités en lien avec les filières d'excellence touristique de la région.
Aide de la Région : 3 M€

Développement de l'itinérance (fluvestre – vélo – pédestre)

Dans une société post crise Covid-19, des évolutions comportementales des voyageurs sont en train de se profiler. Le tourisme « vert » et très local est plébiscité par les consommateurs. La campagne et la montagne ont évidemment une carte majeure à jouer pour conquérir les vacanciers des années à venir. Pour donner du contenu à cette demande, il est nécessaire d'accompagner et développer des itinéraires de mobilité douce de qualité avec :

- Nouveau contrat d'itinérance « itinéraires d'excellence » fluvestre, vélo ou pédestre par itinéraire visant à améliorer la mise en tourisme des itinéraires prioritaires (aménagements, services, offres, qualité / accueil, promotion) dans le cadre du schéma régional de l'itinérance touristique.
 - Aide de la Région : 2 M€
- Convention Région / Voies navigables de France « infrastructures fluviales » afin d'augmenter la participation aux investissements (entretien des infrastructures fluviales de la région, développement d'itinéraires fluvestres et adaptation de l'offre touristique aux attentes des touristes).
 - Aide de la Région : 4 M€

Pour plus de clarté auprès des territoires et des porteurs de projets, la Région lance un dispositif unique « accélération du tourisme durable en Bourgogne-France-Comté » reprenant 4 entrées thématiques de « tourisme durable » développées ci-dessus :

- développement touristique durable des stations de moyenne montagne et thermales,
- développement de l'offre de nouvelles activités durables dans les montagnes du Jura, le Massif des Vosges et le Morvan ainsi que dans les parcs naturels (hors contrats stations),
- accompagnement des « itinéraires d'excellence » vélo, pédestre ou fluvestre,
- soutien aux grands équipements structurants durables.

Programmes 2004P017, 2004P018, 9501AA, 9509CPB, 9509PP, 9514AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%
Réagir face à la crise et contribuer à la relance économique : soutenir les acteurs économiques, préserver les emplois et protéger les salariés					61 513 590,00	57 596 440,13	279 693 465,00	243 038 559,90	60 586 000,00	-2%	100 775 675,84	75%	321 603 904,00	15%	298 616 033,81	23%
Accompagner les acteurs touristiques pour un développement du tourisme durable et social	9	95	2004P018	Amélioration de l'attractivité de l'offre touristique (FC)		50 354,85										
	9	95	9501AA	Atouts touristiques régionaux (B)		1 559 521,96					1 864 542,27	20%				
	9	95	9509CPB	Canaux et rivières de Bourgogne							86 450,00					
	9	95	9509PP	Canaux et rivières de Bourgogne			358 858,85				439 535,09	22%				
	9	95	9510AA	Attractivité, promotion et information touristique			6 372 000,00	6 536 890,00					6 455 000,00	1%	6 581 000,00	1%
	9	95	9511AA	Développement des hébergements touristiques, des équipements touristiques et de loisirs	4 200 000,00	2 452 643,14			5 000 000,00	-19%	3 754 313,24	53%				
	9	95	9512AA	Développement touristique des territoires et des grands sites	2 000 000,00	725 844,46			1 250 000,00	-38%	886 451,86	22%				
	9	95	9513AA	Développement de l'itinérance	4 200 000,00	3 305 276,74			2 950 000,00	-30%	3 535 262,99	7%				
	9	95	9514PP	Soutien grands équipements touristiques structurants	2 800 000,00	1 547 500,00			2 000 000,00	-29%	1 833 444,55	18%				
	9	95	9515PR	Plan de relance Tourisme 2020-2023								6 600 000,00				
Sous total sous fonction 95					13 200 000,00	10 000 000,00	6 372 000,00	6 536 890,00	11 200 000,00	-15%	19 000 000,00	90%	6 455 000,00	1%	6 581 000,00	1%
TOTAL - Accompagner les acteurs touristiques pour un développement du tourisme durable et social					13 200 000,00	10 000 000,00	6 372 000,00	6 536 890,00	11 200 000,00	-15%	19 000 000,00	90%	6 455 000,00	1%	6 581 000,00	1%

5) Soutenir notre agriculture durable et résiliente

I. PRIORITES

L'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté est aujourd'hui confrontée à des défis dont l'ampleur et la diversité nécessitent d'innover dans les solutions à mettre en œuvre. Le plan régional pour le développement agricole (PRDA) qui avait fondé la politique agricole régionale pour 5 ans doit être aujourd'hui enrichi et actualisé. L'émergence de nouveaux défis a en effet conduit la Région à structurer son action pour 2021 autour des cinq enjeux suivants :

- le changement climatique semble connaître une accélération et questionne la durabilité non seulement de centaines d'exploitations mais aussi parfois de filières ou de territoires entiers. Ce constat a conduit la Région à réviser la plupart des outils d'intervention dont elle dispose pour leur intégrer des dispositifs supplémentaires d'atténuation ou d'adaptation.

Ce sont notamment les audits d'exploitation qui ont été redéfinis pour évidemment poursuivre le conseil économique qu'ils comportent mais en le confrontant à la réalité climatique prévisible. Cette évolution de l'accompagnement s'est également inscrite dans des démarches plus structurées ou collectives portées par les chambres et différentes interprofessions.

Concevoir une exploitation plus résiliente nécessite souvent, au-delà des évolutions agronomiques, d'investir dans des équipements ou dans des bâtiments mieux adaptés. Certaines visions nouvelles ont même vu le jour comme celle consistant à envisager les toitures de bâtiments comme support de ressources (eaux pluviales) ou de sources de revenus nouveaux (panneaux photovoltaïques). Ces démarches intégratrices de la nécessité de faire face à un environnement plus exigeant visent ainsi à mieux concilier les exigences climatiques et économiques. Elles sont accompagnées par la Région. Mais l'agriculture peut aller au-delà et, tout en diversifiant ses revenus, contribuer à maîtriser les émissions de gaz à effet de serre. C'est le pari que la Région se donne avec la profession au travers d'un programme ambitieux visant à proposer un audit carbone à la moitié des éleveurs de la région.

L'optimisation des différents dispositifs d'intervention agricole en réponse au défi climatique tout en préservant leur portée économique sera poursuivie en 2021 par la redéfinition des objectifs des appels à projets dédiés à la diffusion de l'information ou à l'expérimentation. Ces réflexions auront également vocation à alimenter le contenu de la contribution régionale de la Bourgogne-Franche-Comté au futur PSN.

- la demande en produits alimentaires locaux a été rapidement identifiée comme un marché potentiel nouveau à promouvoir et accompagner au travers notamment de l'acte d'achat de la restauration collective. De nombreuses actions ont été engagées dans ce sens notamment avec les collectivités départementales et bénéficient aujourd'hui de l'attention du rectorat.

Les confinements résultant de la crise sanitaire ont créé une visibilité nouvelle sur les productions locales auxquelles une part significative de consommateurs a choisi de s'adresser. Cette évolution quelque peu inattendue à une telle échelle a conduit de nombreux exploitants à s'adapter dans l'urgence. Il convient désormais de permettre à ceux qui le souhaitent d'investir ce nouveau marché de la vente directe et de le structurer autour d'installations dédiées. Ces démarches s'inscrivent parfois dans des partenariats privilégiés avec les collectivités locales ou dans des projets d'économie sociale et solidaire. La Région déploiera notamment au travers de son PAIR des accompagnements financiers adaptés. C'est également au travers des plateformes « J'veux du local » qu'elle contribuera à leur mise en visibilité.

L'implication des acteurs du territoire, au premier rang desquels les collectivités et les EPCI, constitue souvent un facteur de succès voire la condition de la bonne intégration de ces projets dans le tissu local. Au travers de ces appels à projets permettant de financer de l'ingénierie mais aussi par

la concrétisation du centre de ressources régional, la Région entend favoriser et structurer ces initiatives nouvelles.

- la juste rémunération des producteurs reste une condition du développement de l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté. Les effets d'une économie agricole de plus en plus mondialisée se traduisent par des revenus agricoles fragilisés menaçant parfois jusqu'à l'existence même des exploitations lorsque des accidents climatiques ou autres viennent s'ajouter. Pour répondre aux cas les plus urgents, la Région a déployé des dispositifs comme les audits pour exploitations en difficulté voire même un accompagnement à la reconversion.

L'objectif prioritaire reste toutefois de construire des filières dont le modèle économique intègre d'emblée une juste rémunération pour l'ensemble de leurs maillons. C'est ce principe qui guide l'action de la Région dans la mise en œuvre de sa politique de soutien aux filières émergentes. C'est également cette préoccupation que la Région a voulu intégrer dans les contrats de filières et particulièrement dans le contrat de filière lait standard au travers de la définition des conditions d'une contractualisation équilibrée. C'est également un des objectifs de son soutien à l'agriculture agrobiologique dont la structuration en filières bio ou mixtes est une des conditions du maintien de revenus rémunérateurs pour les agriculteurs convertis.

La mise en tension des approvisionnements agroalimentaires au printemps 2020 a conduit à des rapprochements entre producteurs et opérateurs économiques. La Région et la chambre régionale ont souhaité encourager les réflexions visant à déboucher sur une forme de « labellisation » destinée à mettre à la disposition du consommateur des productions d'origine régionale et éthiques au sens où le modèle économique des filières correspondantes permettra de garantir la rémunération des producteurs. Une telle démarche qui s'inscrit dans les objectifs de la Région bénéficie d'un soutien appuyé.

- l'agriculture régionale et toutes les activités qui en dépendent sont pourvoyeuses d'emploi particulièrement en milieu rural. Cette capacité à permettre à des installations de se réaliser partout sur le territoire régional dans des conditions qui garantissent un revenu et des conditions de travail honorables doit donc être confortée.

Trop souvent, le métier d'agriculteur n'est plus suffisamment attractif auprès des jeunes malgré les aides en place et les dispositifs d'accompagnement qui leur sont proposés. Le profil des personnes souhaitant s'investir dans l'agriculture évolue, les natures de production recherchées sont différentes de celles existantes. C'est tout l'équilibre du renouvellement des générations qui s'en trouve perturbé, que ce soit au sein des filières ou des territoires.

Les accompagnements existants peuvent évidemment être améliorés comme la Région l'a fait pour les personnes de + de 40 ans mais se limiter à la seule création d'aides publiques nouvelles paraît insuffisant. Il est probablement nécessaire de donner une meilleure et plus grande visibilité du parcours d'installation, de l'ouvrir à des publics plus diversifiés.

Le cadre national de la dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) et de l'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture (AITA) réduisent toutefois significativement les capacités de la Région à s'investir et à innover en la matière, même si quelques actions partenariales ont été engagées avec les JA par exemple.

Des dispositifs comme ceux des services de remplacement ou des groupements d'emploi agricole et rural contribuent aussi à parfaire l'appui de la Région.

Le devenir de l'agriculture à l'échelle de chacun des territoires de la région est aujourd'hui en question et souvent est confronté à la problématique de la reprise des exploitations. Au-delà des aides directes, recréer un environnement favorable à des installations par la définition et la valorisation de nouvelles perspectives de développement intégrant la demande sociétale locale est de nature à créer une nouvelle attractivité. C'est dans ce sens que la Région accompagnera dans

un premier temps, sur deux territoires, l'expérimentation de démarches d'audits territoriaux associant la profession agricole et les collectivités concernées.

- c'est par une mobilisation collective et convergente des différents acteurs que les intérêts de l'agriculture régionale, et notamment les politiques publiques qui les concernent, peuvent être défendus. L'année 2021 sera en effet propice aux convergences à concrétiser entre politique agricole régionale et PAC, même si celles-ci devront rester inscrites dans le périmètre de la période de transition entre les deux PDR 2014-2020 de Bourgogne et de Franche-Comté et le futur PSN (plan stratégique national).

Les dispositifs destinés à répondre dans le PAIR ou le budget 2021 pourront contribuer à évaluer la faisabilité et les résultats atteignables de politiques publiques mieux ciblées sur les enjeux agricoles du futur que la Région pourrait, en concertation avec la profession, souhaiter inscrire dans la future PAC.

Une autre caractéristique de la politique régionale sera de continuer à inscrire la définition et la mise en œuvre de ses différentes composantes dans une concertation étroite conduite avec les différentes composantes de la profession agricole le plus souvent représentée par la chambre régionale d'agriculture. Les instances de gouvernance partagée et de concertation auxquelles les services de l'Etat sont souvent associés seront mobilisées pour permettre à la Région d'adapter sa logique d'intervention. C'est notamment dans cet esprit et dans le cadre d'instances pilotées par l'Etat lorsque les sujets relèvent prioritairement de sa compétence que certains enjeux importants comme celui de la gestion collective de la ressource en eau seront investis. Au vu des attentes particulièrement fortes de la profession, la Région y portera évidemment une attention soutenue lui permettant de définir sa propre stratégie.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

Dans son PAIR, la Région soutiendra les investissements permettant l'agriculture régionale de diversifier ses revenus tout en intégrant les enjeux de la transition climatique :

- abondement des plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations des PDR,
- stockage des eaux pluviales collectées sur les toitures des bâtiments agricoles,
- protection des vignes contre le gel tardif,
- développement des systèmes agroforestiers,
- investissements utiles à la vente directe dans le cadre de circuits alimentaires de proximité,
- coûts de raccordement des installations photovoltaïques des exploitations agricoles au réseau.

Programme 9312AA - Installation/renouvellement des générations

Le principal levier d'accompagnement du renouvellement des générations activé dans les politiques agricoles en France est constitué de la dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) actuellement cofinancée Etat-Feader. Même si la Région peut abonder son financement, et c'est ce qu'elle avait prévu dans le PDR de Franche-Comté, cette politique reste très encadrée au plan national à la demande de la profession qui craint des distorsions d'aides publiques entre Régions. Cette situation pourra évoluer à terme dans le cadre du partage de responsabilités entre Etat et Régions à l'étude pour la mise en œuvre du futur plan stratégique national (PSN). Dans ce contexte, la Région entend bien utiliser toutefois les leviers disponibles pour contribuer à répondre au défi du maintien des exploitations agricoles sur l'ensemble du territoire. C'est ainsi qu'elle poursuivra le financement des aides aux candidats à l'installation de + de 40 ans, cet âge étant le plafond pour l'éligibilité à la DJA.

La Région intervient en outre tout au long du parcours de formation des jeunes agriculteurs :

- dans la sensibilisation des scolaires par le syndicat des JA notamment pour promouvoir l'attractivité du métier auprès des plus jeunes,
- dans son intervention dans le fonctionnement des lycées agricoles et l'appui à leurs fermes pédagogiques (hors budget agriculture pour l'essentiel),
- dans le financement du parcours d'installation des jeunes agriculteurs dont les composantes ont vocation à permettre à ces professionnels de parfaire leur projet d'entreprise en réponse aux enjeux économiques et sociétaux auxquels l'agriculture est confrontée. Ces actions s'inscrivent dans le volet « Accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture (AITA) » cofinancé Etat-Région. Ses orientations et son contenu sont définis en comité régional installation transmission (CRIT).

Dans ce programme budgétaire, la Région a par ailleurs intégré deux actions visant à soutenir l'emploi en agriculture et contribuant à l'attractivité du métier d'agriculteur. C'est, d'une part, l'aide aux services de remplacement permettant d'améliorer les conditions de travail des éleveurs notamment. C'est aussi, d'autre part, le soutien aux groupements d'employeurs en agriculture qui permet une certaine adaptabilité de l'emploi en milieu rural.

Programme 9313AA - Filières

L'organisation collective constitue le plus souvent un facteur de résilience mais aussi de développement et d'adaptation important pour l'ensemble des activités économiques. Cette réalité s'impose également à l'agriculture et lorsqu'un secteur de production sait s'en emparer et s'associer à l'ensemble des maillons de la filière agro-alimentaire dont il dépend, il gagne en efficacité économique. C'est dans cet esprit que la Région soutient les projets de structuration de filières puis, une fois existants, les projets de développement qu'elles portent pour la conquête de marchés ou l'adaptation à des contextes nouveaux.

De telles démarches ont souvent pour objet la mise en place ou la promotion de signes de qualité qui, outre la nécessaire adhésion collective à des objectifs de gain de compétitivité, conduit à renforcer la notoriété des produits et donc la rémunération de toute la filière.

Si la Région soutient ces projets qui prennent des formes souvent très diverses, elle a souhaité plus particulièrement accompagner les stratégies collectives que la profession a mis en place dans le contexte de la fusion des deux anciennes Régions : quatre contrats de filière dédiés au lait standard, à la viande bovine, à la viande porcine et aux grandes cultures et dont les orientations sont déclinées chaque année.

L'agriculture agrobiologique est, quant à elle, confrontée à plusieurs défis qui ont conduit la Région à s'impliquer dans son développement et sa structuration. Un premier défi qui consistait à renforcer une gouvernance partagée entre les différentes parties prenantes impliquées dans l'évolution de cette filière a conduit la Région à proposer des modalités de pilotage intégrées dans une convention de partenariat et mises en œuvre. L'autre défi consistait à apporter un appui technique indispensable aux agriculteurs choisissant la conversion en AB. La Région a progressivement accru ses appuis financiers aux chambres et aux associations interprofessionnelles spécialisées pour répondre à cette attente. Enfin, plusieurs actions visant à promouvoir cette agriculture, à sécuriser la conquête de débouchés dont la restauration collective ainsi qu'à structurer les filières AB, ont été aidées. Cette politique sera poursuivie en 2021.

Les petites filières continueront aussi à être accompagnées soit directement, soit au travers d'actions mutualisées portées notamment par le GPPR dans le domaine de la promotion. Les actions de renforcement de la notoriété de l'agriculture régionale souvent portées par le réseau de chambres en partenariat avec le GPPR seront également soutenues. Les crédits nécessaires à la préparation de la participation de la Bourgogne-Franche-Comté au salon de l'agriculture 2022 sont, comme chaque année, inscrits à ce programme.

Programme 9314AA - Adaptation des exploitations

L'avenir de nombreux pans de l'agriculture régionale a rarement paru aussi incertain tant il est aujourd'hui questionné par une multiplicité d'exigences nouvelles paraissant parfois contradictoires. La recherche de qualité, souvent gage de réussite une fois atteinte, ne constitue plus une garantie suffisante lorsqu'elle est confrontée à l'évolutivité parfois exacerbée des attentes de la société civile et des consommateurs. Face à des choix parfois paradoxaux, les chefs d'exploitation doivent toutefois anticiper et décider pour assurer la viabilité de leur exploitation et si possible la développer. Si une expertise disponible existe depuis fort longtemps dans divers organismes, dont en premier lieu les chambres d'agriculture, il s'avère que celle-ci peine parfois à se renouveler et à s'adapter en réponse au rythme soutenu des crises qui affectent l'économie agricole.

Dès 2016, à la demande de la profession, la Région a donc décidé de promouvoir et accompagner le recours le plus large possible au conseil destiné à fournir à chaque agriculteur confronté à des choix d'orientation, le diagnostic et les recommandations dont il a besoin. En 2020, le choix a été fait, toujours en concertation avec la profession, de parfaire la gamme des audits d'exploitation que la Région est susceptible d'accompagner financièrement :

- les audits spécifiques aux exploitations en difficulté restent proposés et cofinancés avec l'Etat,
- les audits dits « triple performance » visent à fournir une analyse globale des enjeux pour l'exploitation avec l'intégration de la nécessaire adaptation au changement climatique,
- les audits dits « stratégiques » visent à fournir une analyse plus complète et approfondie à l'exploitant envisageant des réorientations significatives de son exploitation dans un contexte de préparation à la transmission ou face à d'autres contraintes.

L'agriculture doit, comme toutes les activités économiques, apporter sa contribution à la stratégie régionale de maîtrise et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les premières expériences conduites autour de démarches expérimentales d'audits bas carbone ont démontré que l'élevage peut, en sus de la capacité à maîtriser ses émissions et à optimiser son potentiel de puits carbone, s'engager dans des actions de résilience accrue. Enfin, les crédits carbone correspondants peuvent être valorisés.

Ce constat, repris par la chambre régionale d'agriculture, a conduit à concevoir un programme pluriannuel ambitieux visant à faire bénéficier jusqu'à la moitié des élevages régionaux d'un audit bas carbone. Ce programme vise également à expérimenter le déploiement et l'adaptation de cet outil aux grandes cultures et à la viticulture. L'année 2021 sera dédiée au lancement opérationnel de ce programme d'audits bas carbone.

La Région poursuivra la mobilisation d'autres dispositifs dédiés à l'adaptation des exploitations :

- l'acquisition de connaissances et d'expertises destinées à être mises à la disposition d'organismes conseils et des professionnels. Il s'agit notamment de l'observatoire du changement climatique et de ses effets sur l'agriculture porté par le réseau des chambres,
- la diffusion de connaissances et d'informations sur des thématiques importantes pour renforcer la compétitivité des exploitations. Les objectifs de l'appel à projets correspondant pourront être redéfinis en 2021,
- l'accompagnement de projets innovants recourant à des démarches collaboratives entre acteurs agricoles ou extérieurs au monde agricole permettant de concevoir des stratégies d'action nouvelles. Ce dispositif s'inscrit dans le programme européen d'innovation cofinancé par le Feader,
- le soutien aux expérimentations visant notamment à faire évoluer les pratiques agronomiques et acquérir des références nouvelles. L'appel à projets correspondant fera également l'objet d'une réévaluation de ses objectifs.

Programme 9315AA - Développement agricole dans les territoires

L'intérêt croissant des consommateurs pour les productions locales est une constante depuis plusieurs années. Ce potentiel de création d'activités agricoles et de transformation agro-alimentaire non délocalisables, mais aussi sa dimension pédagogique en direction du grand public, ont conduit la Région à inscrire le développement de ces pratiques nouvelles et leur ancrage au cœur des territoires dans les objectifs de sa politique agricole.

La recherche d'efficacité de l'action régionale implique un rapprochement avec les politiques conduites par l'Etat dans le déploiement des plans alimentaires territoriaux. Si la Région ne limite pas son appui à ces seules démarches labellisées, leur intégration dans une stratégie régionale partagée est une nécessité. Cette volonté d'action commune au profit des acteurs des territoires pourrait conduire, le cas échéant, à inscrire cette politique dans le futur CPER et à envisager une redéfinition des appels à projets régionaux dédiés.

La genèse des projets portant sur l'alimentation de proximité relève toutefois de l'initiative locale et, pour de nombreux territoires, l'analyse des potentialités de production alimentaire locales. L'ingénierie de projet nécessaire pour les proposer puis les initier nécessite des moyens et de l'expertise disponibles sur des durées qui peuvent être longues.

Le besoin en appui structurant adapté à la spécificité et à la nature de chaque projet intercommunal a été exprimé lors de l'étude régionale d'évaluation conduite en 2020. C'est dans cet esprit que la création d'une structure associant la collectivité régionale aux EPCI volontaires demandeurs d'un service de qualité sera étudiée, y compris dans sa dimension statutaire, et proposée aux intercommunalités ainsi qu'aux autres acteurs concernés.

Avec la crise de la Covid et les confinements correspondants, l'intérêt des consommateurs pour la production « locale » s'est accru et semble s'enrichir d'une attention plus soutenue aux conditions dans lesquelles la production, la transformation et la commercialisation sont mises en œuvre. La juste rémunération du producteur fait désormais partie des critères de choix de certains consommateurs. L'absence de visibilité sur des produits de Bourgogne-Franche-Comté répondant à ces exigences de production « juste et locale » a conduit la Région et la chambre régionale à engager des réflexions avec différents opérateurs économiques de filières telles que le lait UHT, les œufs ou la viande hachée pour étudier la faisabilité de filières régionales répondant à de tels critères. L'intérêt exprimé par au moins une partie de la grande distribution pour des projets de ce type peut laisser espérer l'émergence prochaine de telles filières éthiques.

En complément de cette action particulièrement innovante et parce que l'avenir de l'alimentation de proximité est conditionné par la disponibilité des produits locaux pour le consommateur, la Région continuera à accompagner les stratégies de valorisation des plateformes départementales « J'veux du local ». Elle déploiera également dans le plan d'accélération de l'investissement régional une aide à l'équipement et à l'immobilier destinés à favoriser la vente directe des produits locaux.

Programme 9324AA - Sécurité sanitaire dans les exploitations

Les groupements départementaux de défense sanitaire de Bourgogne-Franche-Comté se sont engagés pour organiser et fédérer les acteurs de la santé animale sur la région et s'ouvrir ainsi à d'autres secteurs d'élevage que les seuls ruminants. La création et la définition en 2020 de feuilles de route pour les nouvelles sections ovines, caprines, porcines, apicoles et aquacoles aboutira à la mise en place de programmes nouveaux.

Différentes menaces sanitaires qui pourraient mettre gravement en danger certaines filières nécessitent en effet une vigilance particulière : la fièvre porcine africaine, le varroa, les maladies infectieuses des poissons. Les cheptels ruminants restent, quant à eux, susceptibles d'être atteints par l'IBR (rhinotrachéite infectieuse

bovine) ou la BVD (diarrhée virale bovine) au moment où la législation se durcit et exige pour l'éleveur de pouvoir prouver l'absence d'infection au moment de la vente.

L'observation des maladies émergentes est également un objectif du partenariat conclu entre la Région et les GDS. La nécessité de concevoir une stratégie multi-espèces pourra conduire à réexaminer les objectifs du partenariat avec les GDS jusqu'alors centré sur l'élevage bovin.

Programme 9318AA - Plan de compétitivité

L'acquisition d'équipements nouveaux ou la modernisation de bâtiments plus fonctionnels sont des décisions clé permettant aux exploitations de s'adapter à des contraintes nouvelles ou de renforcer leur compétitivité.

Ce constat a conduit la Région à être, avec les autres financeurs publics concernés, très impliquée dans le soutien aux stratégies d'investissement des exploitations. C'est ainsi que la Région intervient prioritairement dans les volets dédiés des PDR de Bourgogne et de Franche-Comté (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations) en concertation avec l'Etat, les agences de l'eau et les départements pour mobiliser les enveloppes de Feader disponibles.

Si ces PCAE permettent de soutenir les projets de modernisation répondant à des besoins identifiés de longue date, diverses évolutions ont conduit la Région à s'engager vers de nouveaux équipements. C'est ainsi que certains secteurs de production bénéficient d'aides régionales spécifiques (maraîchage, pépiniéristes spécialisés dans la production de plants de vignes ...).

Programme 9325 - PAIR

Le changement climatique est le principal facteur conduisant sans attendre les orientations du futur plan stratégique national de la Région à se mobiliser en faveur de projets d'adaptation ou d'atténuation. Certains dispositifs ont été expérimentés comme la protection contre le gel en vallée de Loire ou la collecte et le stockage individuel de l'eau des toitures des bâtiments en 2020. Ces interventions seront reprises et ouvertes plus largement au travers du PAIR. Parce que le recours à certaines pratiques d'agroforesterie est de nature à augmenter la résilience des exploitations tout en contribuant à la préservation de la biodiversité, les projets correspondants pourront également être soutenus dans le PAIR.

La diversification des revenus peut être favorisée par des investissements nouveaux contribuant par ailleurs à l'amélioration du bilan carbone des exploitations tout en confortant l'équilibre économique des exploitations. Ainsi, le coût du raccordement étant souvent un frein à la réalisation de certains projets photovoltaïques sur toitures agricoles, la Région prévoit un soutien au sein du PAIR.

La sécurisation des revenus passe aussi, pour un nombre croissant d'agriculteurs, par la mise en place de projets dédiés à la vente directe. Ces démarches peuvent constituer un coût important en équipement mais plus encore au plan immobilier. La Région a décidé d'initier un appui financier dédié à ces investissements dans le PAIR.

Programme 9311

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%	
Réagir face à la crise et contribuer à la relance économique : soutenir les acteurs économiques, préserver les emplois et protéger les salariés					61 513 590,00	57 596 440,13	279 693 465,00	243 038 559,90	60 586 000,00	-2%	100 775 675,84	75%	321 603 904,00	15%	298 616 033,81	23%	
Soutenir notre agriculture durable et résiliente	9	93	9311AA	Accompagnement à l'innovation et à la coopération											105 000,00		
	9	93	9312AA	Installation / Renouvellement des générations			1 389 000,00	1 332 236,88					1 389 000,00	0%	1 732 030,81	30%	
	9	93	9313AA	Filières			2 564 500,00	2 844 849,26					2 484 000,00	-3%	2 971 726,15	4%	
	9	93	9314AA	Adaptation des exploitations			2 383 000,00	2 888 516,84					2 820 000,00	18%	3 282 738,75	14%	
	9	93	9315AA	Développement agricoles dans les territoires			830 000,00	520 341,38					470 000,00	-43%	779 805,25	50%	
	9	93	9318AA	Plan de compétitivité	5 193 000,00	4 500 000,00			4 721 000,00	-9%	4 665 335,51	4%					
	9	93	9319AA	PAI investissement													
	9	93	9324AA	Sécurité sanitaire dans les exploitations			1 288 000,00	1 178 678,10						1 288 000,00	0%	849 602,60	-28%
	9	93	9325PR	Plan de relance Agriculture								750 000,00					
Sous total sous fonction 93					5 193 000,00	4 500 000,00	8 454 500,00	8 764 622,46	4 721 000,00	-9%	5 415 335,51	20%	8 451 000,00	0%	9 720 903,56	11%	
TOTAL - Soutenir notre agriculture durable et résiliente					5 193 000,00	4 500 000,00	8 454 500,00	8 764 622,46	4 721 000,00	-9%	5 415 335,51	20%	8 451 000,00	0%	9 720 903,56	11%	

6) Consolider l'économie sociale et solidaire

I. PRIORITES

Dans le contexte de crise économique et d'accompagnement de la relance, les priorités du budget « économie sociale et solidaire » pour 2021 sont :

- une action coordonnée avec France Relance, les fonds européens et le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) pour consolider entreprises et emplois tout en accompagnant la transition écologique et énergétique,
- de poursuivre les objectifs définis dans la stratégie de mandat et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation : accompagner les entreprises dans les étapes critiques, stimuler les transitions, agir avec les territoires,
- d'appuyer économiquement les 3 secteurs que la Région soutient fortement, parce que créateurs d'emplois locaux : aide à domicile, insertion par l'activité économique et économie circulaire.

La Région soutient de manière volontariste (5 M€) un dispositif d'aide forfaitaire aux emplois d'insertion dans les entreprises d'insertion (EI) et de travail temporaire d'insertion (ETTI) et aux emplois au sein des associations d'aide à domicile. Ce soutien correspond aux priorités du mandat en faveur des emplois à utilité sociale. Cette politique vise à prendre en compte les contraintes spécifiques liées à l'insertion professionnelle et à l'activité économique des secteurs sur lesquels interviennent ces entreprises de l'ESS.

Plusieurs dispositifs d'appui à l'ingénierie des territoires dont le Générateur BFC et les Fabriques à Entreprendre sont soutenus. Ceux-ci appuient le potentiel et structurent la faisabilité économique de projets visant à répondre aux projets d'innovation sociale. L'accompagnement des territoires (mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, étude de la faisabilité et de la pérennité des projets) se réalise sur plusieurs années, dans le cadre d'une méthodologie d'accompagnement des territoires éprouvée et partagée par plusieurs opérateurs.

La Région a mis en place un service public de l'accompagnement à la création-reprise d'entreprises sous la forme juridique d'un service d'intérêt économique général (SIEG). Dans ce cadre, la Région finance les opérateurs de l'accompagnement d'entreprises de l'ESS (dont France Active et les coopératives d'activité). L'accompagnement des porteurs de projet, première aide à ceux qui veulent créer une activité, est ainsi financé par la Région.

Enfin, dans le cadre de son PAIR, la Région, souhaite accélérer les investissements dans l'économie sociale et solidaire en mettant en place un fonds de 6 millions euros en direction des acteurs de ce secteur.

Les modalités pratiques de mise en œuvre de ce dispositif sont en cours d'élaboration.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

Pacte territorial ESS : soutenir l'investissement des entreprises de l'ESS (6 M€)

Programme 9117AA - Economie sociale et solidaire

Ce programme vise plusieurs sous-programmes d'actions de soutien à l'ESS :

- aides à l'emploi : subvention forfaitaires aux ETP d'insertion des EI/ETTI et aux ETP ciblés des associations d'aide à domicile (5 M€),
- accompagnement des territoires : soutien aux opérateurs qui accompagnent les projets d'activités dans les territoires (Générateur BFC et Fabriques à entreprendre),
- actions de promotion de l'ESS : soutien aux manifestations, concours... (journée de l'économie autrement, concours régional ESS...),
- soutien aux têtes de réseaux de l'ESS : appui à l'activité des structures représentatives des secteurs d'activité de l'ESS (chambre régionale de l'ESS, réseaux de l'insertion...),
- actions locales innovantes : soutien à des initiatives portées par des acteurs de l'ESS,
- accompagnement SIEG : volet ESS du service d'intérêt économique général (SIEG), de l'accompagnement à la création-reprise suite au transfert de la compétence NACRE : financement des opérateurs de l'accompagnement dans le cadre juridique d'un service d'intérêt économique général (SIEG),
- abondement des outils financiers : en partenariat avec la Banque des territoires, dotation des outils financiers du réseau France Active dédiés aux entreprises de l'ESS,
- soutien à l'investissement des entreprises de l'ESS : aides au matériel et au mobilier, aide à l'investissement immobilier dans le cadre d'une convention partenariale avec les EPCI dont c'est la compétence, aide à la reprise d'entreprise sous forme de SCOP/SCIC...

Programme 9118PR - Plan de relance ESS

Dans un contexte de crise économique engendrée par la Covid-19, la Région souhaite soutenir les entreprises de l'ESS qui, comme les autres entreprises, ont des difficultés conjoncturelles liées à une perte de recettes et qui, compte tenu de leurs activités et de leur objet social, sont confrontées aux difficultés rencontrées par les secteurs sociaux, sanitaires ou culturels de Bourgogne-Franche-Comté. En conséquence, la Région souhaite aller au plus près des besoins de ces entreprises. Les entreprises de l'ESS ne sont pas exclues du fonds régional des territoires (FRT), mais la cible du FRT est constituée des entreprises de moins de 10 salariés. Or, les entreprises ESS employeuses, notamment du fait des secteurs d'activité sur lesquels l'ESS se concentre, ont, à 80 %, plus de 10 salariés.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%
Réagir face à la crise et contribuer à la relance économique : soutenir les acteurs économiques, préserver les emplois et protéger les salariés					61 513 590,00	57 596 440,13	279 693 465,00	243 038 559,90	60 586 000,00	-2%	100 775 675,84	75%	321 603 904,00	15%	298 616 033,81	23%
Consolider l'économie sociale et solidaire	9	91	2010P022	Economie sociale et solidaire		30 658,34										
	9	91	9105AA	J'entreprennds autrement		20 550,66										
	9	91	9117AA	Economie sociale et solidaire	1 750 000,00	1 757 265,00	7 100 000,00	6 820 000,00	1 750 000,00	0%	2 034 970,00	16%	7 100 000,00	0%	6 986 762,00	2%
	9	91	9118PR	Plan de relance ESS							3 000 000,00					
	Sous total sous fonction 91				1 750 000,00	1 808 474,00	7 100 000,00	6 820 000,00	1 750 000,00	0%	5 034 970,00	178%	7 100 000,00	0%	6 986 762,00	2%
TOTAL - Consolider l'économie sociale et solidaire					1 750 000,00	1 808 474,00	7 100 000,00	6 820 000,00	1 750 000,00	0%	5 034 970,00	178%	7 100 000,00	0%	6 986 762,00	2%

II. Anticiper l'avenir, en répondant aux enjeux de l'éducation, des mobilités et des solidarités

1) La priorité à la recherche et à l'enseignement supérieur

I. **PRIORITES**

La politique régionale d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI) s'adosse au schéma régional (SRESRI BFC 2019-2021) qui prend en compte la convergence des politiques, le chef de filât régional, le déploiement d'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) et la montée en puissance de l'I-SITE BFC, avec l'apparition en 2020 d'un nouveau projet phare « UBFC InteGrate » retenu dans le cadre du PIA3. Ce schéma régional couvre l'ensemble de la chaîne qui va de la formation aux premières étapes du développement expérimental d'un produit, service ou procédé, en passant par la recherche tant fondamentale qu'appliquée, ou encore la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI). Sa mise en œuvre se réalise en déclinant 5 axes et 15 orientations qui s'appuient, au plan opérationnel, sur les dispositifs et procédures en vigueur. UBFC est tout particulièrement accompagné dans sa mission de structuration du territoire, avec un rôle attribué par la Région qui est acté au travers d'une orientation dédiée du SRESRI.

En 2021, l'action au titre de l'ESRI inclut les premières opérations du plan d'accélération à l'investissement régional (PAIR). Elles concernent d'une part la rénovation énergétique et le logement étudiant, et d'autre part les équipements pédagogiques et numériques. La coordination entre la poursuite de la mise en œuvre du SRESRI, le PAIR, France Relance, React'EU, les contrats de développement métropolitain et le nouveau CPER sera également un objectif majeur de la politique d'enseignement supérieur concernée par ces différents plans.

Enseignement supérieur et Mobilité internationale des jeunes

La Région présente la particularité assez unique en France de forces vives en matière d'ESRI réparties dans 13 villes différentes. La Région soutient le développement et l'attractivité de l'enseignement supérieur, ainsi que la réussite des études et leur environnement sur l'ensemble des campus, en étroite relation avec UBFC et ses membres, le CROUS, les services de l'Etat ou encore les collectivités. L'intervention régionale vise à :

- Poursuivre le soutien à la structuration fédérale portée par UBFC, pour qu'elle mette en œuvre une stratégie harmonisée au regard de ses prérogatives et incarne le développement d'un pôle d'ESRI visible et attractif, et nourri de l'ensemble de sa communauté ;
- Accompagner les dynamiques de site et l'attractivité de l'enseignement supérieur pour une plus grande visibilité des 4 pôles régionaux élargie aux 9 autres sites universitaires, en soutenant le développement du patrimoine immobilier, des actions de promotion de l'offre, de même que la réussite et l'environnement des études au travers de 3 AAP (Equipements pédagogiques et numériques, Vie étudiante et Soutien aux initiatives des associations étudiantes) ;
- Soutenir les étudiants, apprentis, lycéens, jeunes diplômés et jeunes demandeurs d'emploi, en permettant à plus de 2 600 jeunes (chiffre 2019) de réaliser une mobilité internationale (stage ou période d'études) pour acquérir de nouvelles compétences (linguistiques, sociales et professionnelles) et s'ouvrir à de nouvelles cultures.

Le public étudiant a été lourdement, et parfois douloureusement, impacté par la crise sanitaire, avec des phénomènes de précarisation et de décrochage pour les plus fragiles d'entre eux. C'est pourquoi la Région a souhaité mettre en place, à parité avec le Crous Bourgogne-Franche-Comté, un fonds d'aide pour les

étudiant-e-s en difficulté. L'une des opérations du PAIR vise par ailleurs à amplifier la réponse financière à la question de la connexion numérique des établissements. Des contacts permanents sont assurés, sur ce sujet notamment, avec les centres d'enseignement supérieur régionaux.

Recherche et Valorisation

La Région est très investie dans l'accompagnement de la recherche et de sa valorisation, estimant que les savoir-faire en la matière et la reconnaissance qui en est issue représentent un marqueur du dynamisme d'un territoire. L'interdisciplinarité a été retenue comme fil conducteur pour contribuer à des croisements entre territoires, thèmes, écoles doctorales et campus, ainsi qu'à une mutualisation des équipements de recherche. La politique mise en œuvre est susceptible de générer des innovations qui peuvent impacter divers secteurs prioritaires pour la Région tels que : l'économie, la culture, le tourisme, l'aménagement du territoire, la transition énergétique et écologique, la biodiversité, ou encore la santé. L'intervention régionale vise à permettre :

- Le développement, à court et moyen terme, de projets de recherche et de moyens technologiques et pour faire rayonner les découvertes qui en sont issues : projets d'excellence notamment portés par les 3 axes de l'ISITE-BFC, structurants d'envergure en vue de favoriser la collaboration sur le territoire régional ou en amorçage pour faire émerger des nouvelles idées d'intérêt territorial, colloques scientifiques internationaux, et équipements pour les plateformes de recherche ;
- Le soutien au capital humain nécessaire à l'élaboration et la conduite des projets de recherche :
 - L'installation en Bourgogne-Franche-Comté de nouvelles équipes de recherche ;
 - Les jeunes chercheurs pour réaliser une thèse ou un post-doctorat ;
 - La mobilité internationale des chercheurs ;
- Le soutien au transfert de technologie, soit la transformation des résultats issus des projets de recherche en applications bénéficiant à terme à la sphère socio-économique : pré-maturation et maturation de projets avec un potentiel innovant, abondement du volet Laboratoires du FRI BFC, acculturation des jeunes chercheurs à l'innovation et à l'entrepreneuriat, et incubation de projets de création d'entreprises innovantes ;
- La mise en œuvre, sur l'ensemble du territoire, d'une politique régionale de culture scientifique technique et industrielle (CSTI) ambitieuse destinée au grand public, en particulier les jeunes.

II. **ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)**

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

La mise en œuvre du PAIR en 2021 prévoit 1 650 000 € en CPI au titre des mesures 12, 68 et 81.

Mesure 12

Dans les établissements d'enseignement supérieur, la Région conduit une politique volontariste et ambitieuse pour renforcer l'attractivité des campus sur l'ensemble de son territoire et améliorer les conditions d'étude et de vie des étudiants. Elle soutient ainsi des opérations de construction et de réhabilitation de bâtiments universitaires, notamment dans le cadre du CPER et des contrats de développement métropolitain, en mettant l'accent sur la rénovation énergétique performante. A travers le plan d'accélération, la Région vise à accélérer cette modernisation du patrimoine immobilier universitaire. Trois sites universitaires sont plus particulièrement visés : les Campus de Besançon et Dijon, et le Pôle Nord-Franche-Comté.

Mesure 68

La qualité des établissements et du logement étudiant sont des enjeux forts pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants, la réussite de leurs études et l'attractivité de l'enseignement supérieur. La crise a mis en lumière le besoin d'accélérer les projets qui améliorent les conditions de vie et d'apprentissage des étudiants. C'est pourquoi la Région investit en participant, aux côtés du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté, à la rénovation de résidences étudiantes, sur les campus de Besançon, Cluny et Dijon. Le CROUS de Bourgogne-Franche-Comté, opérateur majeur de la vie étudiante, gère des résidences pour y accueillir notamment des étudiants issus de familles modestes. Il a engagé une politique de réhabilitation de plusieurs résidences, dans l'objectif de proposer des logements rénovés adaptés aux standards du confort moderne. Par ailleurs, certains établissements gèrent directement des résidences pour loger leurs étudiants. Les opérations concernées en 2021 sont :

- Les pavillons Mâcon et Sens du CROUS à Dijon (compléments de financement pour des opérations retenues au CPER 2015-2020)
- La résidence étudiante d'Arts et Métiers à Cluny (complément de financement pour une opération retenue au CPER 2015-2020)

Mesure 81

Le soutien à l'acquisition d'équipements pédagogiques et numériques par les établissements d'enseignement supérieur renforce les moyens dédiés à l'appel à projets régional « Equipements pédagogiques et numériques 2021 », pour permettre aux établissements d'enseignement supérieur de solliciter le soutien de la Région afin d'acquérir des équipements numériques et de moderniser leurs pratiques pédagogiques. Un doublement de l'enveloppe (de 800 000 à 1,6 millions d'euros) est prévu, comportant notamment un volet ciblant particulièrement l'adaptation des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche aux conditions d'enseignement à distance.

Enseignement supérieur et Mobilité internationale

Programme 2320AA - Enseignement supérieur (soutien à l'investissement et au fonctionnement)

Programme 2321PR – Plan de relance 2020 Enseignement supérieur (soutien à l'investissement)

- Constructions universitaires (programme 2320AA)

2021 verra un ajustement des engagements, lié à l'actuel CPER et aux contrats de développement métropolitain déjà largement mis en œuvre. Les opérations prévues sont :

o Au titre du CPER :

La restructuration de l'ESIREM de l'uB à Dijon et le bâtiment N de l'UFC sur le site de l'Arsenal à Besançon

o Au titre des contrats de développement métropolitain (opérations emblématiques) :

L'extension de l'ESIREM à Dijon, la Bibliothèque universitaire à Besançon, l'espace d'accueil de la vie étudiante du campus Sud Bourgogne, et l'Eco-campus sur le site de Belfort. Pour ce qui concerne l'Eco-campus, l'opération donne lieu à une consultation pour la désignation d'un mandataire et un concours de maîtrise d'œuvre. En 2020, l'opération a pris du retard dû à la crise sanitaire. Aussi, le jury de sélection des candidatures prévu initialement fin mars, ne s'est tenu que le 18 juin 2020. Le jury de sélection du lauréat est prévu en décembre 2020. De plus, la consultation des mandataires a dû être relancée suite à un recours. Pour l'année 2021, il est donc prévu les études de maîtrise d'œuvre.

- Equipements pédagogiques et numériques (programmes 2320AA et 2321PR)

Les actions liées à ce dispositif sont doublées dans le cadre du PAIR, pour permettre de répondre aux besoins en matière de formation à distance des établissements universitaires. Elles ont pour but de favoriser la modernisation des campus, ainsi que les innovations pédagogiques et numériques, facteurs essentiels d'attractivité et de réussite des études. La Région soutient de façon volontariste cette modernisation des pratiques et outils d'enseignement supérieur, en adéquation avec les divers schémas directeurs et contrats des établissements.

– **Vie étudiante (programme 2320AA)**

Diverses mesures en faveur de l'attractivité de l'enseignement supérieur, de l'optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite des études sur les campus sont proposées aux établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'au CROUS de Bourgogne-Franche-Comté, en cohérence avec le schéma directeur de la vie étudiante d'UBFC.

– **Soutien aux initiatives des associations étudiantes (programme 2320AA)**

La Région soutient le dynamisme associatif des étudiants car elle estime que ce type d'engagement contribue à renforcer à la fois la qualité de la vie étudiante et l'attractivité des établissements. Les établissements d'enseignement supérieur accompagnent ainsi les associations étudiantes dans divers domaines : citoyenneté, culture, environnement, technologie, solidarité, sport, vie des campus, santé, actions inclusives, international, ou encore destinées à la formation ou à l'emploi...

Programme 2312AA - Mobilité internationale des jeunes en Bourgogne-Franche-Comté

Ce programme, qui s'inscrit dans la poursuite de 2020, regroupe l'ensemble des dispositifs destinés à la mobilité internationale des jeunes bourguignon-franc-comtois, qu'ils soient étudiants, lycéens, apprentis, jeunes diplômés ou jeunes demandeurs d'emploi. Concrètement, cela prend la forme de bourses attribuées individuellement, selon des critères notamment sociaux. Pour certains dispositifs, la Région confie des missions d'accompagnement à des prestataires et prend en charge les frais d'assurance des stagiaires à l'étranger.

Programme 2301CPB – Construction et aménagement des établissements CPER 2015-2020

Programme 2315AA – Qualité de la vie étudiante

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

 **Recherche et Valorisation**

Programme 9220AA - Développement de la recherche (soutien au fonctionnement et à l'investissement)

Ce programme se décline sous la forme de dispositifs approuvés en avril 2020, prenant en compte le retour d'expérience des années précédentes :

- Un appui à l'excellence, notamment les projets de recherche validés par le jury international I-SITE BFC, dont l'EUR EIPHI et le LabEx LipSTIC, en co-financement des crédits ANR correspondants ;
- Un soutien, au travers de 5 appels à projets, à la structuration du territoire en matière de recherche, à son attractivité, et à l'émergence de nouvelles idées : 1) projets structurants d'envergure, 2) projets d'amorçage, 3) contrats doctoraux, 4) accueil de nouvelles équipes de recherche (ANER), et 5) équipements pour les plateformes de recherche ;
- Un accompagnement des établissements et organismes de recherche dans leur stratégie internationale au travers de 2 dispositifs au fil de l'eau : mobilité des chercheurs et colloques scientifiques internationaux.

Une communication régulière entre la Région et les établissements bénéficiaires tout au long du processus d'instruction ainsi qu'une collaboration étroite avec le service FEDER régional seront maintenues.

Programme 9221AA - Valorisation de la recherche (soutien au fonctionnement et à l'investissement)

Ce programme consistera en 2021 à mettre en œuvre les modalités d'intervention qui découlent des règlements destinés à la valorisation technologique des résultats de la recherche publique approuvé début 2019. Un accent particulier sera mis sur les actions suivantes :

- L'entrepreneuriat des jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants) ;
- Les projets issus de la recherche publique de l'incubateur régional DECA-BFC, ou encore les projets de transfert de technologie portés par SAYENS et FC'INNOV ;
- Les projets collaboratifs entre laboratoires et entreprises via un abondement du volet Laboratoires du FRI BFC ;
- Le soutien aux plateformes technologiques en interface avec des entreprises ;
- Le développement d'actions structurantes pour les territoires de Bourgogne-Franche-Comté.

En outre, la Région BFC, au titre de ses compétences, est moteur dans le déploiement et la coordination de la CSTI à l'échelle du territoire. Elle a ainsi mis en place la plateforme Echosciences Bourgogne-Franche-Comté (<https://www.echosciences-bfc.fr/>) gérée par le Centre de CSTI (CCSTI) « Le Pavillon des sciences », pour favoriser la mise en réseau et la diffusion d'information. Le financement d'actions de culture scientifique est poursuivi. La biennale art.sciences « Réseaux ! Partout tu tisses » prévue en 2020 est reportée en 2021 du fait de la crise sanitaire. Elle sera réalisée avec l'appui d'UBFC, des services Culture de l'uB et de l'UFC et du Pavillon des sciences.

Programmes 2008P011, 1999P016, 1999P036, 9201AA, 9201PP, 9205AA, 9205CPB, 92100AA, 9215AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs)

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%	
Anticiper l'avenir, en répondant aux enjeux de l'éducation, des mobilités et des solidarités					192 050 361,00	180 381 525,22	126 425 357,00	127 056 354,82	164 336 375,00	-14%	178 270 978,07	-1%	123 978 006,00	-2%	121 533 620,33	-4%	
La priorité à la recherche et à l'enseignement supérieur	9	92	1999P016	Développement de la recherche universitaire		1 929 435,03		1 440 585,38			653 764,62	-66%			383 224,00	-73%	
	9	92	1999P036	Transfert de technologie-innovation				138 417,05									
	9	92	2008P011	Partenariats et vie étudiante				87 440,87									
	9	92	9201AA	Recherche et compétitivité			15 403,84		256 112,05			20 196,58	31%		68 747,20	-73%	
	9	92	9201CPB	Recherche et compétitivité CPER 2015-2020			332 049,08										
	9	92	9201PP	Recherche et compétitivité			1 261,87		10 618,29						1 207,27	-89%	
	9	92	9205AA	Transfert de technologie et innovation			54 110,90		450 447,85						211 159,85	-53%	
	9	92	9210AA	Coopération inter-régionale et internationale			39 886,00		9 643,74			691,80	-98%		76 200,00	690%	
	9	92	9220AA	Développement de la recherche	7 820 000,00	3 802 449,50	7 972 000,00	4 994 658,49	6 630 000,00	-15%	5 579 238,13	47%	7 972 000,00	0%	6 562 725,81	33%	
	9	92	9221AA	Valorisation de la recherche	2 110 000,00	2 110 000,00	3 145 000,00	2 000 875,78	2 110 000,00	0%	2 110 000,00	0%	3 005 000,00	-4%	1 760 640,77	-12%	
Sous total sous fonction 92					9 930 000,00	8 284 596,22	11 117 000,00	9 328 799,50	8 740 000,00	-12%	8 363 891,13	1%	10 977 000,00	-1%	9 063 904,90	-3%	
TOTAL - La priorité à la recherche et à l'enseignement supérieur (volet recherche)					9 930 000,00	8 284 596,22	11 117 000,00	9 328 799,50	8 740 000,00	-12%	8 363 891,13	1%	10 977 000,00	-1%	9 063 904,90	-3%	
La priorité à la recherche et à l'enseignement supérieur	2	23	2301AA	Construction- aménagement des établissements			324 800,00										
	2	23	2301CPB	Construction- aménagement des établissements			532 540,00					100 000,00	-81%				
	2	23	2312AA	Mobilité internationale des jeunes en Bourgogne Franche-Comté				3 158 000,00	3 074 000,00					2 500 000,00	-21%	2 500 000,00	-19%
	2	23	2315AA	Qualité de la vie étudiante				9 000,00							4 500,00	-50%	
	2	23	2320AA	Enseignement supérieur	26 939 861,00	15 559 339,00	1 582 400,00	1 588 200,00	17 001 375,00	-37%	15 741 309,00	1%	1 556 729,00	-2%	1 386 912,00	-13%	
	2	23	2321PR	Plan de relance 2020 Enseignement supérieur										150 000,00			
	2	23	2330AA	Ecocampus			1 570 000,00							500 000,00	-68%		
	Sous total sous fonction 04																
Sous total sous fonction 23					26 939 861,00	17 986 679,00	4 740 400,00	4 671 200,00	17 001 375,00	-37%	16 491 309,00	-8%	4 056 729,00	-14%	3 891 412,00	-17%	
TOTAL - La priorité à la recherche et à l'enseignement supérieur (volet enseignement supérieur)					26 939 861,00	17 986 679,00	4 740 400,00	4 671 200,00	17 001 375,00	-37%	16 491 309,00	-8%	4 056 729,00	-14%	3 891 412,00	-17%	

2) Répondre aux enjeux des lycées modernes et engagés dans la transition écologique

L'investissement dans les lycées

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

Les actions du PAIR en faveur des lycées viennent compléter les leviers d'action en faveur de la transition écologique.

Un plan de déploiement de l'énergie solaire est mis en place. Il s'agit de mobiliser différentes capacités foncières afin de produire de l'énergie solaire. On pourra donc retrouver des panneaux solaires sur toitures, en ombrière de piscicultures, de parkings, et développer des champs photovoltaïques. Cette dernière action permet de développer les énergies renouvelables mais aussi de réduire et maîtriser les dépenses de fonctionnement.

La démarche se fera par étapes, par l'expérimentation sur 12 lycées en commençant par les travaux de rénovation de toitures, puis dans un second temps en installant les centrales photovoltaïques là où cela s'avère possible.

La dotation exceptionnelle pour réparations courantes du propriétaire (RCP-PR) à finalité énergétique dans les lycées publics est exclusivement dédiée aux menus travaux d'économie d'énergie dans les EPLE. Elle associe les EPLE comme jamais à ce jour à l'effort régional en matière de transition énergétique par le biais d'actions simples, concrètes, rapides et simples à mettre en œuvre.

Les EPLE (et le CREPS) peuvent par ailleurs solliciter des subventions sur des projets visant la transition énergétique (remplacement de menuiseries, interventions sur les équipements sanitaires ou de chauffage, création d'abris à vélos, mise en place de clés électroniques d'accès...)

Le patrimoine des lycées représente, pour les 129 établissements d'enseignement qui le composent, 224 sites et 1 456 bâtiments sur plus de 2 400 000 m². Une part importante du parc a été construite dans les décennies 60 et 70, et se caractérise aujourd'hui par des vétustés significatives.

La politique de gestion de ce patrimoine peut être abordée sous des angles multiples, tant il concentre d'enjeux :

- économiques à la fois pour la Région et pour les entreprises et l'ensemble des prestataires qui interviennent dans les lycées ;
- énergétiques, à travers les coûts d'entretien et de fonctionnement et les préoccupations environnementales grandissantes;
- éducatifs et pédagogiques : les bâtiments et leurs équipements sont d'abord des lieux de vie au service de l'enseignement et de la pédagogie.

En tant que propriétaire, la Région doit maintenir, réparer, moderniser, rendre accessible et sécuriser son patrimoine. Elle doit gérer les problèmes du quotidien tout en préservant l'avenir.

La continuité et l'exécution des travaux inscrits aux différents programmes opérationnels : PPI, Grosses Réparations (GREAL), Accessibilité, Sécurisation, Réparations Courantes du Propriétaire (RCP) doivent être poursuivis.

La remise à niveau des installations VDI (voix, données, image) fait l'objet à partir de 2021, d'un programme financier spécifique. L'audit engagé en 2020 devrait déboucher sur une programmation pluriannuelle de l'ensemble des interventions.

L'année 2020 a permis également d'engager la construction d'un diagnostic homogène sur l'ensemble des lycées. Cette capitalisation de données aura pour objectif de faire évoluer les différents axes d'intervention - notamment le PPI- et le périmètre des opérations pour intégrer les évolutions de contraintes réglementaires, fonctionnelles, stratégiques, dans un cadre financier maîtrisé. Cette connaissance structurée des besoins de travaux de tous les sites assurera une base consolidée de déploiement de critères de priorisation pour les futures décisions d'intervention.

En parallèle de cette vision stratégique et prospective du patrimoine régional, la réflexion quant aux perspectives d'évolutions de l'accord cadre travaux, dédié aux opérations de gros entretien, a été engagée. Initié en 2017, cet outil très important référençant près de 300 entreprises, mobilisant des équipes de maîtrise d'œuvre et leurs cotraitants et sous-traitants à l'échelle régionale et représentant plus de 1000 marchés toutes prestations confondues sera renouvelé. La première étape, qui devrait aboutir pour fin 2020 portera sur l'ensemble des prestations intellectuelles. Le renouvellement des marchés de travaux interviendra à partir de 2021. Il conviendra de gérer au mieux la coexistence des deux outils.

Enfin, l'année 2021 consacrera la montée en puissance des actions et des opérations dédiées à la transition énergétique. 5 opérations de chaufferies bois (donnant lieu à des subventions FEDER et ADEME) s'engagent, des solutions de déploiement de panneaux photovoltaïques seront initiées via des tiers investisseurs ou pour de l'autoconsommation des sites, des expérimentations concernant une offre de fourniture plus éthique, où l'origine renouvelable et locale est garantie, seront conduites.

Le plan d'accélération de l'investissement régional adopté par l'Assemblée en octobre 2020 est venu conforter et souligner cette montée en puissance de la transition énergétique, en faisant plus que jamais des lycées des partenaires permettant de démultiplier l'action régionale.

Toutes ces orientations visent à assurer et consolider une vision prospective des besoins d'interventions sur le patrimoine régional tout en garantissant les nécessaires moyens d'interventions permettant leur mise en œuvre.

I. PRIORITES

Le volume des investissements dans les lycées sera maintenu.

Le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) est venu compléter le plan d'actions régional et mettre le focus sur la transition énergétique dans les investissements des lycées.

La mise en œuvre de ce plan pèse de manière importante sur l'activité et sur le budget dès 2021. La part qu'il représente sera encore plus importante sur 2022 et 2023.

De nouvelles opérations de restructuration lourde conduites dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement, s'engagent sur l'ensemble du territoire. La conduite de ces opérations s'appuie toujours sur les différents leviers d'action disponibles en matière de gestion de la maîtrise d'ouvrage et sur les outils et processus les plus appropriés.

La loi relative à la transition énergétique et sa traduction à l'échelle régionale, visant à une réduction des consommations globales du patrimoine régional, se déclineront au travers des trois axes principaux : la sobriété, l'efficacité et le développement des énergies renouvelables. Toutes les opérations de travaux menées ou à conduire sur le territoire devront répondre à ces objectifs majeurs.

La politique de gros entretien arrive à une étape charnière entre le dispositif d'accords-cadres engagé pour la période 2017-2020 et le futur dispositif dont la construction est engagée mais va se poursuivre tout au long de 2021. Les travaux conduits en gestion directe par la Région verront leur volume nécessairement

décroître tandis qu'en parallèle les subventions allouées aux lycées vont augmenter très sensiblement : à la fois par les effets des politiques « classiques » de gros entretien et par les effets du plan d'accélération ciblant plus particulièrement la transition énergétique, les modes de déplacement doux et la sécurisation.

Le conseil régional a adopté en séance plénière du 27 juin 2019, sa feuille de route handicap 2019/2021 qui vise à inscrire l'inclusion des personnes handicapées dans les compétences et obligations de la collectivité de même que dans ses politiques volontaristes. Cette feuille de route porte des engagements concrets pour une prise en compte opérationnelle et transversale du handicap.

La sécurisation des établissements sera poursuivie. Le diagnostic réalisé en 2017 sur l'ensemble des lycées publics, pour connaître précisément les installations existantes sur les moyens d'alertes (sonneries spécifiques ou utilisation de celle de fin de cours, audibilité en tout point, technologie des câbles et hauts parleurs, ...) a débouché sur la mise en place des équipements nécessaires sur l'ensemble des lycées dès 2019.

Les 52 sites définis aujourd'hui comme prioritaires sont en cours de traitement eu égard aux attentes du référent sécurité de l'Etat. Il restera à traiter les autres sites jugés moins sensibles.

La remise à niveau des installations VDI devient l'objet d'un programme financier dédié. L'opportunité d'interventions dans ce domaine est incontestable. Le montant à y consacrer et les enjeux qui s'y attachent sont tels qu'un plan d'action spécifique doit être initié dès 2021, à l'instar de ce qui existait sur le secteur comtois.

Les établissements d'enseignement seront largement mobilisés sur les travaux de réparations courantes du propriétaire de deux manières :

- La dotation de Réparations Courantes du Propriétaire (RCP), dispositif régional d'appui aux établissements, sera reconduite sur les mêmes bases qui ont été redéfinies en 2019. Les établissements disposeront toujours ainsi d'un moyen d'action adapté qui doit conduire à une plus grande efficacité dans la gestion du patrimoine.
- Une dotation exceptionnelle pour réparations courantes du propriétaire : décidée dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, elle sera spécifiquement dédiée aux interventions visant la transition énergétique.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

INVESTISSEMENT

Actions du plan d'accélération de l'investissement régional

Elles sont gérées dans le cadre de 2 programmes financiers spécifiques, l'un pour les lycées, l'autre pour le CREPS et portent sur 3 axes d'intervention :

- Programme 2257PR Plan de relance investissements lycées
- Programme 2258PR Plan de relance CREPS

Programme 2257PR Plan de relance investissements lycées

Les 3 axes d'intervention définis par l'Assemblée plénière du 9 octobre dernier contribuent à la transition écologique et visent, entre autres, à améliorer les performances énergétiques des établissements :

- Création d'une dotation exceptionnelle pour réparations courantes du propriétaire (RCP-PR),
- Création d'un plan d'investissement exceptionnel à destination des EPLE,
- Création d'un plan de développement de la solarisation.

Ils permettent de conforter l'exemplarité de la Région gestionnaire d'un patrimoine immobilier important, hétérogène et énergivore, de démultiplier l'action de la Région en s'appuyant sur les lycées (et le CREPS dont la Région est propriétaire) et de mobiliser les entreprises.

La dotation exceptionnelle pour réparations courantes du propriétaire (RCP-PR) à finalité énergétique dans les lycées publics :

Tous les établissements bénéficient de cette enveloppe dont l'affectation a été proposée à la Commission permanente de novembre 2020. Elle s'ajoute à la dotation RCP annuelle habituelle qui reste très généraliste dans son objet.

La présente dotation est exceptionnelle dans son montant (4 € du m²) et dans son objet puisqu'elle est exclusivement dédiée aux menus travaux d'économie d'énergie dans les EPLE.

Les crédits sont « fléchés » sur des actions simples, relativement faciles à mettre en œuvre : le remplacement d'ampoules ou d'éclairages moins énergivores, le remplacement de têtes thermostatiques des radiateurs, l'isolation de combles ou de sous-toitures simples ...pourront être réalisés directement par les établissements, sans validation préalable de la Région. Cette liste n'est pas limitative et toute action répondant aux objectifs de transition énergétique est recevable.

Le plan d'investissement exceptionnel favorisant la sobriété (eau et énergie) et les déplacements doux dans les lycées publics :

Les EPLE (et le CREPS) peuvent ici solliciter des subventions sur des projets visant la transition énergétique ou la sécurisation. Les projets présentés peuvent être relativement modestes ou plus ambitieux même si la contrainte de calendrier imposée par le Plan d'accélération viendra nécessairement impacter l'ampleur des travaux.

L'objet étant prioritairement de favoriser la sobriété (eau et énergie) et les déplacements doux dans les lycées publics et au CREPS, les dossiers de demandes de subventions vont viser :

- des travaux de remplacement de menuiseries extérieures et volets roulants ainsi que sur les équipements sanitaires et points d'eau. Le matériel installé devra être performant pour permettre de diminuer les consommations de chauffage et d'eau. Pour les sanitaires, la mise en place de réducteurs de débit, mousseurs, ou réducteurs de pression sera souhaitée.
- des économies d'eau et de chauffage, ou encore le déplacement des élèves en rendant attractif les modes de déplacement doux tel que le vélo, voire la sécurisation.
- des remplacements d'abris à vélo par du matériel neuf et adapté ou la construction de nouveaux équipements.
- la mise en place de clés électroniques pour simplifier les accès aux établissements sera favorisée.

Le plan de déploiement de l'énergie solaire :

Il s'agit de mobiliser toutes les capacités des biens fonciers afin de produire de l'énergie solaire. On pourra donc retrouver des panneaux solaires sur toitures, en ombrière de piscicultures, de parkings, et développer des champs photovoltaïques :

- Piscicultures : réaliser une tranche de travaux supplémentaire sur les projets en cours des deux piscicultures situées à Corancy et Vermenoux (58). Ces nouveaux travaux permettront d'abriter du soleil les bassins extérieurs (60 Tonnes de production à terme) en installant des panneaux photovoltaïques sur ces abris et sur la toiture du bâtiment du site de Vermenoux. Ce projet conduira à produire de l'électricité en autoconsommation et en revente de surplus. Une étude de faisabilité

est à conduire de manière à préciser le coût et le périmètre programmatique de l'opération avec les objectifs finaux de l'opération (surface de panneaux à installer, énergie autoconsommée, énergie revendue). Le projet est estimé à 1.2 M€ HT.

- Développement photovoltaïque en toitures : cette action a pour but de répondre à nos engagements en faveur de la transition énergétique (développement des énergies renouvelables), de réduire et maîtriser les dépenses de fonctionnement (factures électriques).

Si le choix se porte sur un portage propre, la démarche se ferait par étapes :

- Expérimenter sur 12 lycées le périmètre définitif (toitures et foncier) de manière à cerner le montant des travaux et le montage juridique du portage de projet : appel à projet avec tiers investisseur pour de la vente totale et/ou investissement en fonds propres pour de l'autoconsommation avec vente de surplus.

Le déploiement du photovoltaïque (PV) est conditionné par la disponibilité de toitures prêtes à l'emploi, or sur l'existant rares sont les toitures répondant à ce critère. Les travaux se dérouleront de 2021 à 2023, dans un premier temps des travaux de rénovation de toitures, puis dans un second temps l'installation de centrales PV.

- Lancer sur le reste du patrimoine lycées, les études d'opportunité et de faisabilité (2021-2022) afin de définir le potentiel de solarisation qui ne sera connu que fin 2022. L'orientation prise sera axée sur le potentiel des toitures mais également sur les ombrières de parkings ainsi que des réserves foncières.

Programme 2258PR Plan de relance CREPS

Le CREPS dont la Région est propriétaire, a donné lieu à une démarche de schéma directeur qui a défini l'ensemble des travaux à conduire sur le site. Le coût global de la modernisation du CREPS est évalué à 12,9 M€ TDC au stade du programme pour le scénario retenu.

Les interventions les plus urgentes sont celles qui permettront de répondre à l'objectif JO 2024, à savoir la livraison en 2023 des installations nécessaires à l'identification du site du CREPS de Dijon comme base arrière de préparation des JO de Paris 2024.

Le concours d'architecture va aboutir prochainement à la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée des opérations prévues :

- Construction du Centre de performance et de préparation athlétique,
- Construction d'annexes aux gymnases existants (création de vestiaires, douches et stockages de matériels)
- Rénovation des hébergements, de la cuisine...
- Construction d'une halle sportive.

Les AP inscrites en 2020 sur ce programme permettent de financer intégralement le coût de l'opération qui va pouvoir s'engager dès à présent. Il conviendra en revanche de vérifier la compatibilité du projet retenu avec le cadre budgétaire ainsi défini et ce, à chaque stade d'études de conception.

Programmes 2221AA Travaux d'entretien, 2222AA Sinistres, 2224AA Frais d'étude technique et maîtrise d'ouvrage, 2225AA Dommages ouvrages, 2008P010 Plan pluriannuel des interventions de maintenance et de sécurité, 2223AA et PP Travaux de rénovation, économies d'énergie, 2013P014 PPI, 2016P012 Rémunération mandats lycées.

Plusieurs de ces anciens programmes (PPIMS, travaux de rénovation et d'économies d'énergie) vont pouvoir être soldés, Les quelques dépenses résiduelles mobiliseront peu de CPI sur 2021.

Seuls le programme PPI (2013P014 et 2016P012) et, dans une moindre mesure, le programme « Travaux de rénovation, économies d'énergie » (2223PP) devraient subsister.

Le programme PPI a, quant à lui, vocation à structurer dans l'avenir la politique régionale de modernisation des lycées publics. Tous les lycées et établissements assimilés sont concernés. La priorisation des opérations s'appuie sur des critères tels que l'accessibilité, la fonctionnalité, la sécurité et la performance énergétique mais aussi sur la volonté de proposer des conditions d'hébergement et de restauration satisfaisantes. La programmation doit aussi répondre aux évolutions pédagogiques, aux référentiels des formations dispensées et contribuer à favoriser les usages du numérique à l'aune des enjeux pédagogiques. Enfin, de la programmation des opérations à la réalisation des ouvrages, la même méthodologie doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire régional.

Deux axes de réflexion guident l'action régionale :

- La transition énergétique qui doit trouver traduction dans toutes les opérations projetées et qui doit figurer au nombre des critères de programmation ;
- La stratégie d'investissement dans les lycées permettant la rationalisation du patrimoine et garantissant la cohérence, l'objectivation et l'optimisation des choix de programmation.

Dans l'attente et en parallèle à cette démarche, plusieurs opérations d'envergure, pour lesquelles l'efficacité énergétique est une préoccupation majeure, ont été identifiées. La transition énergétique innove la programmation des investissements, de plusieurs manières, à la fois dans chacune des opérations de restructuration/extension et dans des actions spécifiques.

Ainsi, les opérations qui comportent des constructions neuves intègrent un objectif d'atteindre les performances définies par le cadre Effinergie +, en développant également l'approche E+C- privilégiant notamment la mise en œuvre de matériaux biosourcés. En ce qui concerne les restructurations lourdes et les rénovations, il est recherché d'atteindre les objectifs minimum de la démarche BBC réhabilitation, en prenant en compte également l'usage spécifique du bâtiment. D'ores et déjà, plusieurs opérations d'envergure que la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de conduire à leur terme ou d'engager répondent à ces objectifs.

La rationalisation des surfaces bâties en fonction des besoins concourt à la réduction sensible des consommations d'énergie comme : la fermeture des sites Bartholdi 1 et 2 au lycée Colomb à Lure, des sites Quentin, Jaurès et Ateliers du lycée Léon Blum au Creusot et d'une partie des bâtiments du Lycée Judic de Semur en Auxois, le transfert des ateliers du site Herriot au lycée Paul-Emile Victor à Champagnole, ou encore le rapatriement des ateliers du site Fourchambault sur le site du lycée Bérégovoy à Nevers et du CFA de Champignelles sur le site EPLEFPA des Terres de l'Yonne à Venoy.

La planification des travaux PPI se poursuit avec de nombreuses opérations engagées et à venir. En parallèle de ce plan de rénovation global, des audits énergétiques sur l'ensemble du patrimoine seront engagés afin de mieux planifier les travaux de rénovation et de cibler davantage les bâtiments les plus énergivores.

Enfin, plusieurs chaufferies biomasse dont les études ont été engagées en 2020 vont être réalisées à compter de 2021. La création de chaufferies biomasses est pertinente, notamment en cas d'absence de réseau de chaleur urbain à proximité ou de vétusté des chaufferies existantes (analyse de la chaufferie bois systématique), lorsque des espaces suffisants sont disponibles.

Les cinq projets donnant lieu à subvention FEDER et ADEME.

Les principales opérations du PPI en cours de travaux sur l'ensemble du territoire régional sont listées ci-dessous.

- Quetigny - Legta Olivier de Serres : rationalisation des productions de chaleur et travaux sur les réseaux secondaires de chauffage et régulation – coût opération 696 000 € toutes dépenses confondues (TDC)
- Besançon Lycée Jules Haag : Restructuration demi-pension - début travaux en 2019, travaux en cours en 2020/2021 - coût opération 6 800 000 € TDC
- Besançon lycée Pergaud : Modernisation de l'internat filles - études menées en 2019 - début travaux en 2020– coût opération 15 500 000 €
- Morteau LPO Edgar Faure : Réaménagement site du haut - Modernisation et extension des ateliers - début travaux 2018 et poursuite jusqu'en 2022. – coût opération 21 150 000 € TDC
- Dole LPO Duhamel : Modernisation du service de restauration et extension de la capacité d'hébergement - début travaux 2018 et poursuite jusqu'à la fin d'année 2021 - coût opération 12 800 000 € TDC
- Poligny ENIL BIO : Restructuration et extension des locaux - coût opération 8 250 000 € TDC
- Château Chinon - Lycée Professionnel François Mitterrand : Restructuration de la cuisine et du restaurant pédagogique (bâtiment B) – coût opération 3 750 000 € TDC
- Château Chinon - Lycée Professionnel Agricole du Morvan Rénovation des 2 piscicultures (Corancy et Vermenoux) – coût opération 7 500 000 € TDC
- Gray LP Fertet : Restructuration du bâtiment Boichut - début travaux en 2018 et poursuite jusqu'à l'été 2021– coût opération 17 830 000 € TDC
- Lure LPO Colomb : Regroupement des activités du lycée - démarrage des travaux en 2020 – coût opération 13 960 000 € TDC
- Cluny - Lycée Général et Technologique La Prat's : Bâtiment B : restauration structurelle et réhabilitation de l'internat (modernisation SH) – coût opération 10 500 000 € TDC
- Louhans - Lycée Polyvalent Henri Vincenot Réfection des toitures des bâtiments D "Ateliers", E "Externat", et H "Ateliers", et réfection des façades des bâtiments D et H– coût opération - 400 000 € TDC
- Mâcon - Lycée Polyvalent René Cassin - Réfection de l'étanchéité de la couverture du bâtiment H "Restaurant scolaire" – coût opération 420 000 € TDC
- Auxerre - Lycée Général Jacques Amyot -Travaux de maintenance et d'amélioration du réseau de chauffage– coût opération 1 498 584 € TDC

Par ailleurs, une cinquantaine d'opérations sont en préparation sur des phases amont à la mise en chantier (faisabilité, programme ou études d'ingénierie).

Programme 2250PP - Grosses réparations dans les lycées

La Région a décidé de gérer en direct les travaux de gros entretien portant sur des opérations qui ne sont pas considérées comme des restructurations lourdes de bâtiment ou qui ne génèrent pas de changements d'affectation des locaux ou de modifications pédagogiques importantes. Plus précisément, les travaux de gros entretien portent principalement sur la rénovation de tout ou partie des bâtiments et de leurs abords sans modification architecturale et/ou fonctionnelle significative.

Depuis 2017, ces opérations sont conduites dans une enveloppe unique dénommée « grosses réparations et entretien adaptation de locaux » (GREAL).

Les actions conduites dans le cadre du GREAL concourent également à la réduction des consommations énergétiques. Les prestations réalisées intègrent, dès que c'est possible, la recherche d'une performance énergétique optimale : isolation sous toiture, remplacement de menuiseries, réfection de réseaux. Ces travaux sont le plus souvent conduits en gestion directe.

Le raccordement des bâtiments des lycées aux réseaux de chaleur vertueux est financé sur l'enveloppe GREAL.

Un plan de rénovation technique sera mis en œuvre avec une expérimentation d'une démarche d'audit énergétique approfondi et d'une démarche de commissionnement sur 2 lycées afin de programmer les

travaux d'amélioration technique permettant d'atteindre les objectifs de réduction de consommation sur le court terme.

Ce plan de rénovation technique comprend trois axes majeurs :

- Plan chaufferies : mise en conformité ICPE et poursuite du renouvellement des chaufferies en lien avec les projets de raccordements aux réseaux urbains et le plan de développement des chaufferies bois,
- Plan GTC (gestion technique centralisée) : en 2020, la base de données du matériel a été consolidée, la stratégie de priorisation de renouvellement est en cours de finalisation. En 2021, un marché spécifique d'optimisation énergétique inclura les prestations de GTC.
- Plan MDE (maîtrise de la demande d'électricité) : 3 études ont été réalisées en 2019 dans le cadre de travaux de remplacement de transformateurs. En 2020, une stratégie priorisant la rénovation du parc de postes de transformation a été établie ainsi qu'un référentiel technique travaux et maintenance.

Selon la technicité et la complexité des opérations relevant de ces trois axes, des missions de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux spécifiques pourront être exceptionnellement déployés.

Depuis quelques années, la majorité des interventions dans les lycées, dans le cadre des travaux de gros entretien, répond à des impératifs réglementaires (sécurité incendie, risque radon, enlèvement des détecteurs ioniques, mise en conformité ascenseur, hygiène sanitaire, code du travail, ...). La mise en œuvre d'une maintenance préventive des bâtiments reste néanmoins un objectif à terme.

Pour réaliser les études de conception et suivre les travaux, la Région avait passé des marchés d'études afin d'être assistée de groupements de bureaux d'études qui possédaient des compétences spécifiques (économie, structure, électricité, thermique, cuisine, ascenseur, ...). Ce marché arrivera à échéance en avril 2021. Aussi, une réflexion menée en début d'année 2020, a conduit à relancer un nouveau marché en septembre 2020 avec un découpage en 11 lots géographiques de façon à tenir compte de l'évolution de l'organisation interne des services et à alléger le nombre d'établissements de chaque secteur pour améliorer la réactivité et la capacité à répondre aux besoins des EPLE. La consultation a été lancée de manière à éviter une interruption de l'activité dans un domaine où les besoins à satisfaire sont immenses et la réactivité indispensable.

Concernant l'accord cadre travaux, celui-ci devrait être relancé au premier trimestre 2021 avec une notification avant l'été afin d'être opérationnel en septembre 2021. Celui-ci comportera 11 lots techniques sur 20 secteurs soit 220 marchés de travaux contre environ 1000 sur le contrat de mono attributaires précédent.

Ce découpage, ce référencement d'entreprises, sera simplifié afin de mettre en place un système de bons de commande pour un montant d'opération inférieur à 150 000€ HT travaux. Des consultations systématiques seront mises en œuvre au-delà de ce montant selon la procédure applicable en fonction du seuil des marchés publics (marchés à procédure adaptée ou appels d'offres ouverts). Cette simplification permettra de répondre plus efficacement aux attentes de la collectivité et des EPLE tout en observant une démarche d'achat efficiente.

Dans l'intervalle, pendant quelques mois, il conviendra de faire cohabiter administrativement, juridiquement et techniquement l'ancien et le nouveau système. Et ce d'autant plus que les anciens marchés ne s'arrêtent pas tous à la même échéance. Il est probable que l'activité en sera perturbée et des opérations en seront sans doute freinées.

En complément de cette gestion directe des travaux de gros entretien, la Région accorde également des subventions aux EPLE pour divers travaux qui ne nécessitent pas une expertise technique et que le lycée peut gérer seul, avec un appui toujours disponible des chargés d'établissement et de maintenance de la collectivité.

Programmes 2011P030 - Entretien, Rénovation et Aménagement des Locaux (ERAL), 2223AA - Travaux rénovation et économie d'énergie, 2221AA - Travaux entretien, 2232AA - Subventions lycées publics.

Les opérations réalisées sur ces programmes sont en voie d'achèvement et les programmes supports vont s'éteindre progressivement.

Un toilettage important est à conduire sur 2021 de manière à réduire le reste à réaliser financier au juste nécessaire des opérations engagées : annulation des soldes des opérations achevées, non engagées voire les AP non affectées.

Programmes 2219PP et 2252PP - Ad'AP, accessibilité BFC

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoyait la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) au 1^{er} janvier 2015.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a confirmé la mise en place d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour permettre aux acteurs publics ou privés, qui ne remplissent pas les règles de mise aux normes au 1^{er} janvier 2015 de s'engager sur de nouveaux délais de 3, 6 ou 9 ans en fonction des caractéristiques du parc immobilier. L'ordonnance a été ratifiée par le Parlement les 20 et 21 juillet 2015 et par la publication de la loi n°2015-988 du 5 août 2015.

Dans ce cadre, les deux Assemblées Plénières des deux ex-Régions Bourgogne et Franche-Comté, ont adopté leurs Ad'AP respectifs, en septembre 2015, pour la mise en accessibilité des lycées et les bâtiments administratifs, à échéance 2024.

Les études et les travaux se poursuivent sur plusieurs EPLE selon une méthodologie adoptée lors du dépôt des 2 Adap, en 2015 :

- Sur l'Académie de Besançon, les travaux démarrés en 2020 se poursuivront en 2021 pour les lycées Pasteur, et condé. Le Covid a ralenti le démarrage des études de certaines opérations. Trois établissements en cours d'études actuellement, verront les travaux débuter en 2021 et s'achever d'ici fin 2022 ;
- Sur l'Académie de Dijon, les études se terminent pour 51 établissements pour la réalisation des phases 1 et 2 prévues dans l'Ad'AP. Cela porte sur la mise en conformité des cheminements extérieurs (revêtements, éclairage, stationnement, rampes, portes, ...) et les circulations verticales (hors ascenseurs). Les travaux sont en cours de démarrage dans les 16 premiers établissements, et s'échelonnent jusqu'à fin 2021.
A noter que 14 sites intégrés à des cités scolaires, ou contenant des monuments classés au titre des Monuments Historiques, nécessitant un approfondissement des études et des modalités d'interventions spécifiques, ne sont pas concernés par ces premiers travaux des phases 1 et 2. Ils seront traités par la suite, avec une approche de mise en accessibilité totale.

Parallèlement, les mises aux normes d'accessibilité sont également systématiquement intégrées aux travaux inscrits au plan pluriannuel d'investissement (PPI) concernant notamment les restructurations lourdes de bâtiments.

Les premières opérations conduites et les constats rappelés ci-avant, ont démontré la difficulté existante à respecter les échéances. Afin que tous les lycées puissent bénéficier rapidement de travaux de mise en accessibilité, il a été décidé une approche pragmatique privilégiant la mise en accessibilité de toutes les fonctions présentes dans un lycée.

Suite à cette approche progressive et raisonnée, les travaux se poursuivront dans les lycées pour finaliser la mise en accessibilité totale, conformément à la loi.

Afin de maintenir l'objectif de pouvoir mettre en œuvre l'accessibilité telle que décrite ci avant, la Région a lancé en 2020 un marché de délégation de maîtrise d'ouvrage pour démultiplier ses capacités d'action. Ce marché alloué en 10 lots géographiques pour des mandataires sera suivi d'un marché de maîtrise d'œuvre sur 27 lots. Chacun des 27 maîtres d'œuvres aura en charge trois à cinq établissements à traiter en fonction de la taille de ceux-ci.

L'utilisation de cet « outil » complémentaire dont la construction serait achevée au 1^{er} semestre 2021, devrait permettre, après une période de préparation intense sur 2021, de démultiplier l'action régionale.

Programme 2251PP - Sécurisation des lycées

Le plan d'actions «sûreté - sécurisation» en faveur des lycées, a été présenté lors de l'Assemblée plénière du 14 octobre 2016.

En application de la loi n° 2015-1501 du 20 novembre 2015 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions à la suite des attentats du 13 novembre 2015, la Région a pris l'engagement d'accompagner les services de l'Etat dans le cadre de ses compétences en matière patrimoniale.

Aussi un programme de sécurisation a été créé lors du BP 2017 et a été abondé chaque année.

Une circulaire a été adressée à tous les lycées leur demandant notamment de fournir à la Région leur diagnostic de sûreté et leur plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs, mis à jour du risque « attentat ». Ces deux documents sont primordiaux pour aider la collectivité régionale à mettre en œuvre les travaux nécessaires à la sécurisation des sites.

Ainsi, la collectivité a mis progressivement, dans tous les lycées, des alarmes de confinement répondant aux objectifs fixés par les référents « sûreté » de l'Etat. Depuis début 2019, l'ensemble des lycées publics bénéficie de ce type d'équipements.

A ce jour, une liste de 52 sites prioritaires est établie par les services des Préfectures et des Rectorats pour la réalisation de travaux relatifs à la sécurisation des sites.

Après la réception des premiers diagnostics de sûreté et la réalisation des premiers travaux, afin d'harmoniser les pratiques et également encadrer les contours des actions à mener, la collectivité a souhaité adopter une procédure de mise en sécurisation des sites prioritaires, en recherchant un compromis technico-économique et en associant l'ensemble des parties (Police, Gendarmerie, Rectorat, chef d'établissement, ...) à la solution retenue pour chaque site. Cette nouvelle procédure a été mise en application en 2020.

Programme 2013P010 - Réparations courantes du propriétaire

La dotation globale de fonctionnement des lycées intègre déjà une tranche « entretien » qui comprend les éléments du poste « entretien locatif » (contrats, fournitures et petits matériels d'entretien, travaux d'entretien courant du locataire), pris en compte par l'application de taux au m² (1,17 € du m² bâti, 0,16 € du m² pour les surfaces extérieures). Les établissements gèrent ainsi directement leurs besoins.

La dotation RCP doit permettre aux EPLE de répondre, entre autres, aux exigences de la réglementation en matière de normes de sécurité et d'hygiène (sécurité incendie, mise aux normes, chauffage, plomberie, électricité, rénovation complète de locaux, espaces extérieurs (clôture, portail, éclairage, ...). Elle permet également aux établissements de faire face rapidement à tout désordre mineur survenant de manière impromptue, sans attendre une action spécifique de la collectivité. Elle peut enfin être mise à contribution pour l'achat des matériaux nécessaires aux interventions des EMOP/EMAT ou des agents de maintenance des lycées.

La dotation exceptionnelle RCP créée dans le cadre du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional ne remet pas en cause et n'interfère pas avec cette dotation reconduite d'année en année et dont l'objet est bien différent.

Les surface prises en considération dans l'une et l'autre sont identiques, le mode de notification et de compte-rendu sont très similaires mais l'une vise à faciliter le « dépannage » en tous genres tandis que l'autre est clairement ciblée transition écologique et vise l'amélioration de la performance énergétique.

Le calcul de l'enveloppe RCP est basé sur les surfaces de chaque bâtiment affecté à l'établissement concerné, avec l'application, d'un taux au m².

L'Assemblée Plénière a décidé la mise en place, à partir de 2019, d'un abondement de la dotation RCP par la prise en compte de la présence ou non d'un internat dans le lycée.

En complément du vote du BP 2021, il sera soumis au vote de l'assemblée un rapport affectant sur ces bases, lycée par lycée, la dotation pour réparations courantes du propriétaire (RCP).

Programme 2228AA - Acquisitions de terrains et de bâtiments

Ce programme devrait être supprimé en 2021. Les acquisitions foncières liées à la réalisation d'une opération sont gérées dans le cadre budgétaire de ladite opération et les frais des actes notariés nécessaires pour les transferts de propriété des biens initialement mis à disposition sont pris en charge sur le budget de fonctionnement.

Programme 0231PP – Réparations autres bâtiments

Depuis 2020, ce programme porte exclusivement sur le CREPS qui fait l'objet à la fois de réparations de gros entretien et d'une réflexion de restructuration lourde du même type que celles conduites dans le cadre du PPI des lycées.

Les affectations réalisées jusque-là couvrent soit des interventions de gros entretien soit l'engagement des études liées à la mise en œuvre du schéma directeur global de modernisation du CREPS retenu en 2019.

La modernisation du CREPS a donné lieu à l'affectation de 1,9 M€ à ce jour.

Le PAIR adopté par l'Assemblée le 9 octobre 2020 est venu compléter le financement destiné à tous les travaux de modernisation du site dans l'objectif d'avoir des locaux de réathlétisation opérationnels pour les JO de 2024. C'est principalement et prioritairement sur les crédits du Plan de relance que seront imputées les dépenses liées à l'opération d'extension/restructuration. Les crédits initialement affectés dans le programme « autres bâtiments » couvriront les travaux annexes, mesures d'accompagnement rendus nécessaires.

Les inscriptions nouvelles sur 2021 permettent la poursuite du gros entretien sur les bâtiments dont le traitement n'est pas prévu de suite.

FONCTIONNEMENT

Programme 2010P023 - Gestion du patrimoine immobilier

Ce programme regroupe l'ensemble des actions rendues nécessaires pour la gestion du patrimoine immobilier dont la Région a la charge au titre des lycées et qui ne peuvent relever de l'investissement.

On peut relever 4 principaux domaines de dépenses :

- l'assurance dommages aux biens des lycées,
- les actions relatives à la transition énergétique,
- les interventions relatives au transfert de foncier des lycées,

- la mise à jour des diagnostics techniques amiante (DTA).

Deux postes justifient l'augmentation importante du budget de fonctionnement 2021 : l'assurance dommages aux biens et la mise à jour des DTA.

L'assurance dommages aux biens :

La prime d'assurance dommages aux biens de l'ensemble des lycées publics est le plus gros poste de dépenses. Depuis la fusion des régions, les conditions tarifaires appliquées à l'assurance des biens immobiliers de la Région dont les lycées étaient particulièrement favorables et c'est une somme de 850 000 à 900 000 € qui était provisionné annuellement à ce titre.

Malgré des statistiques sinistres correctes, la reconsultation engagée au 2nd semestre 2020 en vue de la signature d'un nouveau contrat remplaçant l'actuel arrivant à échéance au 31/12/2020, débouche sur une prime annuelle de l'ordre de 1 300 000 €.

Actions en faveur de la transition énergétique :

C'est sur ce programme que sont gérées les actions liées à la transition énergétique qui ne relèvent pas des programmes de travaux.

En sus des actions concrètes qui seront réalisées dans le cadre des opérations du PPI ou de gros entretien précisées ci-dessus, d'autres sont envisagées :

- Améliorer la connaissance du patrimoine technique notamment par la poursuite du relevé des installations techniques existantes, la constitution d'une base de données, la poursuite de la réalisation des atlas des installations techniques sur l'ensemble du patrimoine. Cette démarche, dénommée « Atlas » se décline en 3 niveaux.
- Optimiser la maintenance des installations techniques : Actuellement les EPLE gèrent en direct leurs contrats d'exploitation-maintenance des installations climatiques avec des entreprises extérieures. Il s'agit de les accompagner pour optimiser le contenu et le suivi opérationnel des contrats. Cette mission d'harmonisation des contrats est confiée à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO). Cette action représenterait un gisement d'économies de l'ordre de 10 à 15 % des consommations sur le chauffage des établissements « traités ».
- Connaître les consommations est une priorité pour toute planification et action de gestion énergétique. De plus, le décret tertiaire prévoit la mise en place d'une plateforme digitale « OPERA » sur laquelle de nombreuses données inhérentes au parc tertiaire devront être centralisées : activité tertiaire, surface des bâtiments, consommations énergétiques, consommations de référence, indicateurs de performance,.. Conformément au décret, l'identification de l'année de référence sera réalisée fin 2020. En 2021, une consolidation de la base de données des points de livraison est programmée ainsi que l'acquisition d'un portail énergétique plus performant.
- Le positionnement de 7 lycées dans la cadre de la démarche d'achat électricité à haute valeur environnementale sera engagé de 2021 à 2024 avec pour objectif de soutenir exclusivement et de manière indirecte les projets de production d'électricité d'origine renouvelable afin de créer des boucles locales d'énergie, du producteur local au consommateur local,
- Les actions de raccordement à des réseaux de chaleur vertueux se poursuivent. A ce jour, 48 sites sont raccordés, 6 raccordements sont en cours, et sont en projets.

Dépenses sur le foncier :

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit, dans son article 79-II, le transfert de la propriété des biens immobiliers des établissements visés à l'article L214-6 du

code de l'éducation appartenant à l'Etat, au profit de la Région. Cette disposition est applicable depuis le 1^{er} janvier 2005.

Sur ce fondement, la Région a entamé les procédures de transfert en pleine propriété et à titre gratuit de l'ensemble des biens immobiliers des EPLE. La direction de l'immobilier de l'Etat (ex France Domaine) se charge d'effectuer l'ensemble des démarches pour les anciennes propriétés de l'Etat.

La campagne de levés topographiques et de délimitation des sites a été engagée en 2019. Lorsqu'elles sont nécessaires à la réalisation d'une opération de travaux, les prestations sont prises en compte en investissement. La proportion de levés s'imputant en fonctionnement est minime.

La mise à jour des diagnostics amiante des établissements :

Les DTA (dossier technique amiante) doivent être mis à jour par le propriétaire pour tous ceux établis avant la parution du décret du 3 juin 2011. La mise à jour a été engagée sur quatre lycées tests en 2020 (harmonisation des rendus et estimation financière), elle se poursuivra sur deux ans pour la totalité des lycées avec le lancement d'un marché spécifique au 1^{er} trimestre 2021.

Les dépenses diverses :

- La convergence progressive des bases de données patrimoniale se poursuit.
- La qualité de l'air intérieur : au même titre que le radon et l'amiante (dont les dépenses sont prises sur les accords cadre en cours), la réglementation impose le lancement de campagnes de mesures sur la qualité de l'air intérieur.
- Le radon : compte tenu, d'une part, de la nouvelle réglementation de 2018 qui a modifié le périmètre des zones à contrôler et, d'autre part, des mesures de contrôle d'efficacité des travaux réalisés, il est prévu en 2021 les mesures de contrôle d'efficacité suite aux travaux et une campagne de dépistage.
- Le paiement des taxes foncières sur les logements de fonction non dédiés aux nécessités absolue de services...

Programme 2014P012 - Fonctionnement EMOP supports

Il existe sur le territoire régional des équipes mobiles d'agents des lycées, appelées EMOP et EMAT. Leurs interventions viennent en complément des autres leviers d'actions dédiés à l'entretien du patrimoine bâti.

Le domaine d'activité des EMOP porte sur la réfection complète de locaux. Les équipes sont constituées d'agents spécialisés dans les divers corps de métiers du bâtiment (revêtements et finitions, agencement, électricité, sanitaire-thermique, câblage informatique). L'ensemble des lycées du secteur franc-comtois (excepté 2 établissements situés dans le Haut-Jura) sont couverts et peuvent faire appel gratuitement à des interventions des EMOP. Les lycées de Côte-d'Or et de la Nièvre peuvent faire appel gratuitement à des interventions des EMAT de leur secteur.

11 équipes mobiles d'ouvriers professionnels (EMOP / EMAT) polyvalentes sont réparties sur le territoire.

La Région souhaite poursuivre son accompagnement des établissements supports dans le pilotage des équipes mobiles en participant plus activement aux comités de gestion des équipes mobiles en vue d'assurer une coordination régionale et un suivi du dispositif.

Pour ce suivi, la Région a investi dans un logiciel permettant de faciliter le recensement des demandes et le suivi opérationnel auprès des lycées demandeurs et conseils départementaux, dans une démarche d'adhésion volontaire, en lien direct avec la Région et les lycées « support ». Ce logiciel nécessite des mises à jour annuelles.

Les autres programmes de fonctionnement sont en cours d'extinction.

Le fonctionnement des lycées et la vie scolaire

I. PRIORITES

L'année scolaire 2020-2021 est marquée par la fin de la mise en place de la réforme du lycée, touchant désormais les classes de terminale de la voie générale. Des rénovations de programme sont par ailleurs opérées sur la voie professionnelle (seconde et première) et se poursuivent sur la voie technologique.

Depuis la rentrée 2019, les lycées préparent et mettent en œuvre ces changements, et, depuis mars 2020, doivent adapter leur pédagogie aux contraintes générées par la crise sanitaire, avec la mise en place d'un enseignement distancié généralisé.

La rentrée 2020 s'est voulue caractérisée par un retour à la normale, avec la présence en classe de tous les élèves. Des plans de continuité pédagogique ont été mis en place et activés chaque fois que nécessaire, notamment lorsque des cas Covid se présentaient (fermeture temporaire de classe, voire de lycée). Le second confinement a encore introduit un nouveau schéma de fonctionnement, avec une pédagogie hybride généralisée pour tenir compte de la présence simultanée de (au moins) 50% des élèves.

Dans ce contexte singulier, et jamais rencontré jusqu'alors, les enjeux pour la Région sont :

- de continuer à apporter les moyens financiers, matériels et humains pour couvrir le juste besoin des établissements,
- d'appuyer les établissements dans la transition énergétique et écologique,
- d'accompagner les établissements dans les usages du numérique éducatif,
- de soutenir le pouvoir d'achat des familles.

Les dotations de fonctionnement sont calculées de manière à permettre aux lycées à faire face à leurs besoins, très divers par nature (viabilisation, contrats de maintenance, administration, fonctionnement pédagogique...). La prise en compte du niveau de fonds de roulement permettra, pour la seconde année consécutive, de considérer les situations fragiles et d'équilibrer les efforts.

Le pouvoir d'achat des familles se matérialise par l'acquisition des ressources pédagogiques, par la Région via une dotation aux lycées, mais également par l'application d'une tarification sociale des services d'hébergement et de restauration, visant à offrir un service public de restauration de qualité et accessible à tous.

Le maintien à niveau des équipements des lycées reste une volonté forte, afin d'offrir de bonnes conditions d'apprentissage aux lycéennes et lycéens, qu'il s'agisse des équipements pédagogiques ou du mobilier général.

Les enjeux de transition énergétique et écologique sont également pris en compte. Les travaux réalisés par la Région, tant sur la gestion des ressources que sur la rénovation du bâti, y concourent. L'installation de centrales photovoltaïques, là où les toitures le permettent, viendra compléter les actions déjà en place.

Sur l'évolution des comportements, les lycées volontaires bénéficient d'un accompagnement dans la démarche écolycée, pendant de la démarche E3D des académies.

Le recours à une alimentation de proximité et sous signe de qualité (biologique notamment) est encouragée. La Région, au titre de sa compétence, promeut un objectif de qualité gustative, nutritionnelle, et de sécurité sanitaire est recherché, pour garantir satisfaction des convives et soutenir les producteurs locaux.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

Au même titre qu'elle le fait dans les lycées publics, la Région décide de renforcer son accompagnement pour les investissements dans les établissements privés sous contrat avec l'éducation nationale et le ministère de l'agriculture. Elle accordait déjà des subventions à ces établissements afin de leur permettre de réaliser des travaux sur les bâtiments et l'acquisition d'équipements (programme 22.54). Le PAIR dédie une enveloppe supplémentaire et permet aux établissements d'aller plus vite et plus loin dans les travaux de rénovation énergétique (tels que isolation, changement de système de production de chaleur, réfection de réseaux). Cette action bénéficiera directement aux acteurs du bâtiment et des travaux publics.

Donner les moyens de fonctionner aux lycées et prendre en charge leur équipement

- **Dotation de fonctionnement aux EPLE**

Programme 2250AA - Fonctionnement des lycées

En vertu de ses compétences, la Région assure :

- le fonctionnement matériel et pédagogique des établissements publics locaux d'enseignement (EPL),
- une partie du financement du fonctionnement des établissements privés d'enseignement en leur attribuant des forfaits, prévus par la loi,
- le financement des installations sportives, lorsque les établissements utilisent des équipements appartenant à d'autres collectivités.

La dotation de la Région, globale et forfaitaire, couvre l'ensemble des charges fixes et des dépenses courantes de l'établissement : universelle dans son principe, elle ne peut être affectée précisément par la Région et son usage est décidé par l'établissement en fonction de ses besoins propres. Elle représente la majeure partie des recettes de l'établissement. Elle est principalement utilisée pour les dépenses courantes de viabilisation et de maintenance (chauffage, électricité, eau, contrats de maintenance, petit entretien...). Elle est également utilisée par les établissements pour les actions relatives à la vie de l'élève et aux dépenses pédagogiques.

Elle est établie pour l'ensemble des établissements publics selon une grille de calcul permettant d'intégrer des spécificités propres à certains établissements.

La loi faisant obligation au conseil régional de notifier aux établissements leur dotation annuelle de fonctionnement avant le 1er novembre qui précède l'exercice budgétaire concerné, les rapports sur le fonctionnement des lycées pour 2021 ont fait l'objet d'une délibération à l'assemblée plénière du 09 octobre 2020.

Le Code de l'Education impose à la Région une participation au fonctionnement (forfaits d'externat « part matériel » et « part personnel ») des lycées privés sous contrat avec l'Education nationale. Le forfait 2021 attribué à chaque établissement sera calculé selon le principe de parité avec les établissements publics.

- **Prestations acquises par la Région au bénéfice des lycées**

Programme 2251AA - Prestations de services

La Région a choisi de poursuivre le portage de la mise en œuvre de prestations de service au bénéfice des lycées, parmi lesquelles : la collecte et le traitement des déchets toxiques, les analyses bactériologiques dans les unités de restauration, l'assurance de la flotte de véhicule des lycées harmonisée à partir de 2019.

Programmes 2210AA - Prestations de services

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AE affectées au cours des exercices antérieurs).

- **Equipement des EPLE**

Programme 2253AA - Equipement

La politique d'équipement des lycées répond aux besoins des établissements dans leurs différentes fonctions : équipements mobiliers des locaux, renouvellement d'équipements obsolètes, équipements pédagogiques liés à l'évolution des contenus de formation :

- **l'équipement général** est destiné à financer les équipements nécessaires au travail des agents des lycées ainsi que l'acquisition et le renouvellement d'équipements : mobilier (externats, internats, demi-pensions, ateliers), matériels de restauration, équipements d'infirmerie, véhicules...
- **l'équipement pédagogique** permet de compléter et renouveler les équipements des filières d'enseignement général, technologique et professionnel : machines, équipements sportifs, bancs didactiques...

En parallèle du PPE, pour répondre aux différentes demandes émanant des lycées publics et afin d'accompagner l'autonomie des établissements dans l'acquisition d'équipements pour lesquels l'utilisation de la procédure PPE n'apporte pas de plus-value, la Région octroie chaque année via ce programme, une dotation complémentaire « Complément de Renouvellement de matériels ».

2012P019 - Equipement des lycées, 2229AA - Acquisitions de matériels

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP/AE affectées au cours des exercices antérieurs).

- **Aide à l'investissement des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat**

Programme 2254AA - Investissements lycées privés

Outre le financement du fonctionnement de ces établissements au titre des lois de décentralisation successives, la Région participe également, à titre facultatif, à l'achat d'équipements et aux travaux d'investissement. Ces travaux permettent d'améliorer la sécurité, l'accessibilité, l'hygiène, l'efficacité énergétique et, dans une moindre mesure, la fonctionnalité des locaux. L'éco-conditionnalité de la participation régionale est, depuis 2019, mise en œuvre.

Programme 2231AA - Subventions pour travaux dans les établissements privés

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

- **Appui aux écoles de production**

Programme 2252AA - Aides spécifiques

Les écoles de production sont des écoles techniques privées hors contrat reconnues par l'Etat. Elles permettent notamment l'insertion professionnelle de jeunes dépourvus de qualification. La Région apporte son appui en fonctionnement et en investissement aux cinq écoles implantées dans la région.

Accompagner les projets des établissements en faveur des lycéens

Programme 2806AA - Accueil et vie des lycéens

Les actions de soutien des établissements dans la mise en œuvre de projets périscolaires, dans le cadre du dispositif EVEIL, se poursuivent sur l'année scolaire 2020-2021. Il en est de même pour "l'échappée littéraire", ayant pour objectifs de promouvoir la littérature et la création contemporaine de langue française, et pour « BFC Reporter », qui contribue à l'éducation aux médias et à l'information et ainsi, permet aux lycéennes et lycéens d'exercer leur citoyenneté.

Ces dispositifs évolueront pour l'année scolaire 2021-2022 dans le sens d'un recentrage d'Eveil autour des questions de citoyenneté et de fraternité.

La Région conduit également des démarches afin de répondre aux enjeux du développement durable par une charte régionale « Ecolycée », qui a pour objectif de faire évoluer les comportements des lycéennes et lycéens et de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Soutenir le pouvoir d'achat des familles par des tarifs adaptés et des aides ciblées

Programme 2252AA - Aides spécifiques

Au titre de sa politique lycée, la Région agit plus directement en direction des familles d'une part en fixant les tarifs de restauration hébergement et d'autre part en choisissant d'intervenir pour financer les manuels scolaires et les équipements professionnels. Dans les deux cas, les établissements sont en charge de la gestion de proximité. Les décisions sur la tarification n'impliquent le budget régional en dépense qu'à hauteur des aides et compensations versées aux établissements.

– La tarification des services d'hébergement et restauration

La Région est compétente pour fixer les prix de la restauration scolaire et de l'hébergement fournis aux élèves des lycées de l'enseignement public. La fixation des tarifs en dessous des prix de revient, grâce notamment à la prise en charge directe par la Région des coûts de main d'œuvre (salaires des personnels techniques), des coûts d'investissement et des dépenses de fonctionnement non équilibrées par la contribution des familles, permet une tarification modérée mais qui doit rester suffisante pour assurer une qualité des denrées servies aux lycéens.

Les tarifs 2021 appliqués dans les lycées correspondent aux tarifs votés en 2020.

Le budget primitif 2021 reconduit le système de tarification sociale, constitué d'une aide forfaitaire mise en place au bénéfice des lycéens boursiers internes inscrits à la demi-pension pour un nombre significatifs de repas. Cette aide est modulée selon le niveau de bourse. Elle est versée par subvention aux établissements qui la déduisent des factures émises auprès des familles, quel que soit le reste à charge des familles.

– La gratuité des ressources pédagogiques et l'aide aux premiers équipements des lycéens

La gratuité des ressources pédagogiques :

Avec l'objectif d'assurer l'égalité des chances dans l'accès au savoir, la gratuité des manuels scolaires a été introduite dans l'ensemble des lycées à partir de la rentrée scolaire 2004, portant sur la volonté de

soutenir le pouvoir d'achat des familles. Le mode de gestion repose sur le versement direct de subventions aux établissements qui procèdent aux achats. Il s'agit d'une aide forfaitaire de 20€ par élève attribuée à chaque établissement. La dotation est gérée en autonomie par l'établissement pour l'achat de ses ressources pédagogiques, sans contribution des familles. La réforme des programmes en lycée, à partir de la rentrée 2019, a rendu attentive la Région sur ses conséquences. Une aide complémentaire de 40€ avait été apportée pour le financement des manuels de seconde et première générale et technologique (G&T). En 2020, elle a concerné les terminales G&T, et les secondes et premières de la voie professionnelle. En 2021, elle concernera les terminales de la voie professionnelle. Cette dépense complémentaire est supportée par la section d'investissement, les manuels ayant vocation à être utilisés plusieurs années.

Premiers équipements des lycéens - aide à l'équipement professionnel

Afin de favoriser l'égalité des chances, la Région a choisi d'aider les jeunes s'orientant vers des filières professionnelles porteuses d'emplois (hôtellerie, agriculture, BTP, électrotechnique, automobile...) en allégeant leurs dépenses par l'intermédiaire de l'aide au premier équipement. L'aide de la Région permet l'acquisition en priorité de matériels individuels de protection offerts aux jeunes, mais également d'équipements collectifs qui deviennent propriété de l'établissement.

Développement de l'alimentation de proximité et le bio dans la restauration scolaire

La Région apporte appui et conseils aux lycées et promeut les bonnes pratiques, afin d'augmenter la consommation de produits locaux et bio, conformément à la charte régionale qualité en restauration scolaire et à la loi Egalim.

Le numérique éducatif

I. PRIORITES

Le numérique contribue de plus en plus à l'accomplissement des missions éducatives, et pas seulement parce qu'il est au cœur des enjeux de continuité pédagogique du fait de la crise sanitaire.

Il prend une place croissante dans les apprentissages, dans la préparation des enfants et des jeunes à devenir citoyens et acteurs socioéconomiques. Il permet notamment de développer des pratiques pédagogiques plus adaptées aux rythmes et aux besoins des élèves, d'encourager la collaboration entre les élèves et le travail en autonomie, de donner un accès plus rapide et simplifié à la connaissance (ressources éducatives accessibles en ligne...). D'autre part, il rend possible de nouvelles manières d'apprendre et de concevoir l'enseignement, plus interactives, participatives, parfois ludiques grâce à des outils et de nouvelles pratiques au service des élèves et des enseignants. Il offre des possibilités plus inclusives pour les élèves en situation de handicap.

L'intérêt éducatif du numérique dépasse également le cadre de la classe. Il facilite les échanges au sein de la communauté éducative et favorise l'implication des familles dans la scolarité de leurs enfants. Il contribue aussi, en mettant des contenus de qualité à disposition de tous et en tous lieux, à réduire les inégalités territoriales et sociales.

La période du confinement l'a montré, il convient cependant de veiller à ce que la fracture numérique ne soit pas un accélérateur de fracture scolaire, donc sociale.

Domaine de compétence partagée entre l'État et les collectivités locales, le numérique éducatif nécessite la mise en œuvre d'actions de coordination, de mise en cohérence, d'accompagnement et de sécurisation à tous les niveaux (établissements, collectivités, autorités académiques).

Depuis la loi Peillon de 2013, la Région assure « l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative. »

A ce titre, elle finance, installe et maintient en condition opérationnelle de bon fonctionnement l'ensemble du système d'information pédagogique des lycées. Cela comprend tant les ordinateurs présents dans les salles de classe et les salles spécialisées que les équipements réseaux (commutateurs, routeurs), l'ensemble des serveurs (serveur de fichiers, serveurs de logiciels ou équipement de sécurité), le câblage des réseaux internes des EPLE y compris la couverture Wifi, la prise en charge des liaisons Internet ainsi que le financement des ENT.

La Région a exprimé une volonté politique forte en faveur du développement du numérique éducatif, qui s'intègre dans sa volonté globale de développement des usages numériques et de l'innovation dans ce domaine. Traduction opérationnelle de cette volonté politique, le plan d'actions du numérique éducatif pose trois grandes orientations :

- assurer de manière efficiente les compétences obligatoires des Régions dans toutes la chaine du numérique (haut débit, réseaux, infrastructures, équipements, maintenance...),
- accompagner et soutenir les usages numériques et l'appropriation des outils, notamment par la communauté des enseignants, en lien avec les autorités académiques,
- favoriser et accompagner l'innovation dans le domaine de l'e-éducation en soutenant des projets numériques innovants et des expérimentations pédagogiques autour des usages numériques.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

La crise de la COVID19 s'est traduite par la nécessité d'assurer une continuité pédagogique entre enseignants et élèves, continuité qui s'est majoritairement appuyée sur les outils numériques : ENT Éclat-BFC, classe virtuelle du CNED, prêt d'environ 1000 ordinateurs aux lycéens...

Cette période a mis en relief les inégalités qui existent dans l'accès au numérique entre les lycéens, notamment pour les familles qui n'avaient pas ou peu d'équipement informatique.

La réussite de tous les élèves dans le contexte que l'on connaît aujourd'hui passe donc par une attention particulière à la question de la fracture numérique, du pouvoir d'achat des familles dont les conditions de vie ne permettent pas l'acquisition des outils nécessaires.

Pour lutter contre cette fracture numérique parmi les lycéens, et avec l'appui de fonds européens (financement sollicité auprès de React-EU) la Région prévoit de se doter d'un marché à bon de commandes d'ordinateurs portables individuels, pour équiper tous les élèves boursiers entrants au lycée (les 2ndes + les 1ère année de CAP) à partir de la rentrée 2021.

Fourniture d'accès Internet

Programme 2235AA - Prestation internet

L'accès au Très Haut Débit est une condition essentielle de succès d'utilisation et de développement des outils numériques au sein des établissements. A ce niveau, la Région a fait le choix d'une stratégie ambitieuse en raccordant l'ensemble des lycées éligibles à la fibre optique avec des liaisons de 60 Mbits/s évolutives

A la rentrée 2020, les 125 lycées connectés THD bénéficient tous d'une liaison fibre optique de 60 Mbits/s qui leur permet d'intégrer davantage le numérique dans les enseignements et la vie scolaire de l'établissement.

En complément de cette opération, la Région poursuit le remplacement des équipements de sécurité des lycées permettant d'administrer les flux Internet et protéger les données du réseau des établissements.

Le budget inscrit en CP permet de prendre en charge les dépenses des liaisons Internet des établissements.

Espace numérique de travail

Programme 2234AA - ENT

Les ENT sont des outils multifonctions de soutien à l'enseignement qui permettent notamment d'établir le lien à distance et l'interaction entre les différents acteurs de la communauté éducative (professeurs, élèves et parents ...) tout en proposant des services pédagogiques et la gestion de la vie scolaire.

Avec la volonté de répondre au mieux aux besoins de la communauté éducative les autorités académiques, la Région et les Départements volontaires ont engagé une réflexion sur les ENT. Suite à une large concertation réalisée avec l'ensemble des acteurs du monde éducatif, un nouvel ENT commun étendu aux besoins du 1er degré a été déployé à la rentrée 2019 sur l'ensemble du territoire.

La Bourgogne-Franche-Comté est ainsi l'une des seules régions à proposer un ENT unique « Éclat-bfc », de la maternelle à la Terminale.

Tous les lycées, tous les collèges de Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de Haute-Saône, de l'Yonne, du Territoire de Belfort, 3 collèges en Saône et Loire et 187 écoles en bénéficient depuis septembre 2020.

Éclat-bfc offre un périmètre fonctionnel large adapté aux besoins des usagers :

- des services de communication pour développer et renforcer les liens au sein de la communauté éducative,
- des services pédagogiques permettant un accompagnement individuel de chaque élève,
- des services de scolarité, en option.

En lycées, Éclat-bfc c'est :

- plus de 257 900 comptes utilisateurs,
- plus de 90 000 comptes élèves,
- plus de 9 900 comptes enseignants,
- plus de 158 000 comptes responsables légaux.

L'ENT Éclat-bfc se positionne aujourd'hui comme un portail global de la e-education, destiné à l'ensemble des citoyens, et représente pour les collectivités un vecteur de communication institutionnelle et de valorisation des politiques publiques conduites dans ce domaine (orientation, transports, restauration, actions éducatives...).

En termes d'usages, les partenaires du projet ont pour ambition de mettre la pédagogie au cœur des services offerts aux élèves et aux enseignants. Cette ambition passe notamment par la mise à disposition d'une palette d'outils pédagogiques, la possibilité de suivre de manière personnalisée les élèves et l'intégration avancée de services tiers tels que Moodle.

Éclat-bfc est également ouvert vers la simplification et la sécurisation et offre des capacités d'intégration services distants ou services tiers sans réauthentification des services numériques préexistants tels que les outils de vie scolaires ou des outils de paiement de la restauration ouverts aux familles.

Il permet un accès aux ressources numériques par les usagers via le GAR (le gestionnaire d'accès aux ressources) qui garantit la protection des données personnelles des élèves et des enseignants.

Le marché pour cet ENT est passé avec la société KOSMOS. Il est ouvert aux collectivités par le biais de la centrale d'achat régionale. Les inscriptions proposées au budget permettent de financer l'utilisation d'ECLAT-BFC et de conduire des opérations d'accompagnement nécessaires.

Fonctionnement du numérique éducatif

Programme 2237AA - Fonctionnement du numérique éducatif

Le budget de fonctionnement inscrit permet de couvrir les dépenses de fonctionnement annuelles et récurrentes et des opérations spécifiques de prestations de service :

- prestations d'assistance et d'accompagnement,
- abonnement de licences Microsoft,
- acquisition de petits équipements.

Investissement numérique des lycées

Programme 2236AA - Investissement numérique dans les lycées

La Région veille à ce que les établissements assurent leurs missions dans les meilleures conditions tout en ciblant les équipements les plus appropriés en fonction de chaque situation.

Pour équiper les lycées, la Région acquiert des matériels qu'elle met à disposition des établissements ou attribue des subventions aux lycées qui procèdent alors à l'acquisition des équipements.

Avec un parc informatique composé de 40 000 postes le taux d'équipement informatique moyen par élève est de 1 PC pour 2 élèves.

En 2021, le renouvellement du matériel des établissements sera poursuivi. Les dotations en matériels informatiques (ordinateurs, serveurs, équipements réseaux ...) continueront à être harmonisées avec le déploiement d'équipements numériques adaptés prenant en compte une politique d'équipement sur le long terme et le cycle de renouvellement général.

Selon les configurations, les équipements sont en général renouvelés tous les 6 ans.

La typologie des postes déployés correspond au profil des usagers (personnel, élèves), à leur usage pédagogique ou administratif et à leur situation d'usage (fixe ou mobilité)

Par ailleurs, en complément des actions portées par les autorités académiques, la Région est engagée dans le déploiement et l'intégration de projets innovants au service des apprentissages et de l'enseignement. Elle s'appuie sur une approche spécifique, lycée par lycée, pour entendre les besoins et tenir compte des spécificités territoriales, des dynamiques internes et de la maturité des pratiques numériques.

Plusieurs projets ont été sélectionnés en partenariat avec les autorités académiques. Les lycées bénéficient d'un accompagnement pédagogique porté par les académies et d'investissements régionaux spécifiques qui leur permettent d'intégrer davantage le numérique dans les enseignements et la vie scolaire de l'établissement. Plusieurs types de matériels sont déployés tels que des tablettes et dalles numériques.

Le budget 2021 prend en compte les crédits nécessaires à :

- la dotation de renouvellement du parc informatique dans les établissements,
- l'évolution des infrastructures réseaux,
- au financement de projets pédagogiques,
- l'acquisition de logiciels spécifiques non pédagogiques,
- l'attribution de subventions aux établissements.

Programme 2256AA - Plan d'accélération de l'investissement régional

S'agissant du programme 2256 lié au plan d'accélération de l'investissement régional, les crédits de paiement positionnés en 2021 correspondent à la mise en œuvre du dispositif d'acquisition d'un ordinateur portable à destination des lycéens boursiers entrants (les 2ndes + les 1ère années de CAP).

Ce sont ainsi près de 7000 élèves qui bénéficieront, à la prochaine rentrée, d'un ordinateur gracieusement mis à leur disposition par la collectivité régionale.

Pour le financement de ce plan, **les crédits européens (React EU) seront sollicités**, pour les deux premières années du programme au moins.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%	
Anticiper l'avenir, en répondant aux enjeux de l'éducation, des mobilités et des solidarités					192 050 361,00	180 381 525,22	126 425 357,00	127 056 354,82	164 336 375,00	-14%	178 270 978,07	-1%	123 978 006,00	-2%	121 533 620,33	-4%	
Répondre aux enjeux des lycées modernes et engagés dans la transition écologique	2	22	1999P092	Fonctionnement des lycées				61 648,94									
	2	22	2012P019	Equipement des lycées		220 689,25					88 238,25	-60%					
	2	22	2210AA	Prestations de service				409 891,46							310 936,91	-24%	
	2	22	2229AA	Acquisitions de matériels		1 468 685,72					196 205,67	-87%					
	2	22	2231AA	Subventions pour travaux dans les établissements privés		333 527,67					156 796,06	-53%					
	2	22	2245AA	Gratuité des manuels scolaires et caisse à outils		33 372,62											
	2	22	2250AA	Fonctionnement des lycées				55 500 000,00	55 520 502,33					55 610 000,00	0%	55 610 000,00	0%
	2	22	2251AA	Prestations de services				533 000,00	523 964,59					1 813 000,00	240%	990 148,62	89%
	2	22	2252AA	Aides spécifiques	1 124 000,00	1 024 000,00	6 140 000,00	6 186 149,90	586 000,00	-48%	586 000,00	-43%	5 550 000,00	-10%	5 424 403,00	-12%	
	2	22	2253AA	Equipement	13 778 500,00	12 528 204,82	50 000,00	51 481,29	13 778 500,00	0%	14 398 053,95	15%			22 805,51	-56%	
	2	22	2254AA	Investissements lycées privés	4 100 000,00	3 229 669,97			3 100 000,00	-24%	3 913 887,03	21%					
	2	22	2255PR	Plan de relance 2020 Lycees privs										200 000,00			
	2	22	2258PR	Plan de relance CREPS										1 030 000,00			
	2	28	2803AA	Information, orientation, éducation, égalité des chances				450,98									
	2	28	2806AA	Accueil et vie des lycéens			1 126 000,00	1 146 522,91						500 000,00	-56%	1 245 995,95	9%
	Sous total lycées et vie scolaire					19 002 500,00	18 838 150,05	63 349 000,00	63 900 612,40	17 464 500,00	-8%	20 569 180,96	9%	63 473 000,00	0%	63 604 289,99	0%
	2	22	2234AA	Environnement numérique de travail					210 000,00						360 000,00	71%	
	2	22	2235AA	Fourniture d'accès internet					1 500 000,00					1 210 000,00		1 450 000,00	-3%
	2	22	2236AA	Maintenance informatique des lycées	5 100 000,00	5 100 000,00				8 980 000,00	76%	5 980 000,00	17%				
	2	22	2237AA	Fonctionnement du numérique éducatif			346 000,00	350 000,00								330 000,00	-6%
	2	22	2239AA	Lycées privés Numerique éducatif										90 000,00			
	2	22	2256PR	Plan de relance 2020 Numerique éducatif										2 200 000,00			
	Sous total numérique éducatif					5 100 000,00	5 100 000,00	346 000,00	2 060 000,00	8 980 000,00	76%	8 180 000,00	60%	1 300 000,00	276%	2 140 000,00	4%
	2	20	2010P029	Rémunération des mandataires					0,01								
	2	22	2008P010	Plan pluriannuel des interventions de maintenance et de sécurité		99 327,29						547 304,86	451%				
	2	22	2011P090	Entretien réparation amélioration des locaux		5 529 455,28						2 448 627,00	-56%				
	2	22	2013P010	Réparations courantes du propriétaire dans les lycées	4 250 000,00	4 250 000,00				4 250 000,00	0%	4 250 000,00	0%				
	2	22	2013P014	Programme Pluriannuel d'investissement	46 650 000,00	39 262 456,46				31 600 000,00	-32%	33 861 110,14	-14%				
	2	22	2014P012	Fonctionnement EMOP supports			227 000,00	227 000,00						227 000,00	0%	227 000,00	0%
	2	22	2016P012	Rémunérations des mandataires Lycées	1 000 000,00	1 500 000,00						800 000,00	-47%				
	2	22	2209AA	Primes d'assurance lycées site Dijon				3 000,00									
	2	22	2219PP	Agenda d'accessibilité programmée		5 000 000,00						8 000 000,00	60%				
	2	22	2221AA	Travaux d'entretien		5 000,00			3 000,00								
	2	22	2222AA	Sinistres					2 260,71								
	2	22	2223AA	Travaux de rénovation, économies d'énergie		167 368,56			3 000,00			143 140,00	-14%				
	2	22	2223PP	Travaux de rénovation, économies d'énergie		10 080 000,00						4 000 000,00	-60%				
	2	22	2224AA	Frais d'études technique et maîtrise d'ouvrage		3 548,39			3 000,00			24 079,00	579%				
	2	22	2228AA	Acquisitions de terrains et de bâtiments		0,34											
	2	22	2232AA	Subventions lycées publics				3 000,00									
	2	22	2250PP	Grosses réparations dans les lycées	40 000 000,00	26 218 136,16				31 900 000,00	-20%	24 108 233,00	-8%				
	2	22	2251PP	Sécurisation dans les lycées	4 000 000,00	2 800 000,00						1 700 000,00	-39%				
	2	22	2252PP	ACCESSIBILITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	5 000 000,00	4 500 000,00				5 600 000,00	12%	2 000 000,00	-56%				
	2	22	2257PR	Plan de relance Investissements Lycées								8 000 000,00					
	2	22	2258PP	VDI						1 500 000,00				200 000,00			
	2	28	2010P023	Gestion du patrimoine immobilier			2 175 000,00	1 790 330,98						3 196 000,00	47%	2 450 000,00	37%
Sous total Patrimoine et gestion immobilière dans les lycées											90 082 494,00		3 423 000,00		2 677 000,00		
Sous total sous fonction 20								0,01									
Sous total sous fonction 22					125 002 500,00	123 353 482,53	62 796 000,00	65 057 899,22	101 294 500,00	-19%	118 831 674,96	-4%	64 500 000,00	3%	64 725 294,04	-1%	
Sous total sous fonction 28							3 301 000,00	2 937 304,87					3 696 000,00	12%	3 695 995,95	26%	
TOTAL - Répondre aux enjeux des lycées modernes et engagés dans la transition écologique					125 002 500,00	123 353 482,53	66 097 000,00	67 995 204,10	101 294 500,00	-19%	118 831 674,96	-4%	68 196 000,00	3%	68 421 289,99	1%	

3) L'orientation et l'apprentissage

I. PRIORITES

Apprentissage

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020 a modifié l'intervention de la Région sur le dispositif de formation apprentissage.

Une feuille de route adoptée lors de l'Assemblée Plénière du 24 avril 2020 priorise 5 axes pour accompagner les CFA et les apprentis.

- Axe 1 : Soutien à des formations en cohérence avec les orientations définies par le CPRDFOP et les objectifs du plan de mandat, et également d'autres documents stratégiques régionaux (SRDEII, SRADDET, SCORAN).
Les enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, d'accompagnement des transitions écologique, énergétique et numérique seront prépondérants.
- Axe 2 : Soutien à des formations dont les modalités de mise en œuvre permettent la mixité des publics et des parcours.
- Axe 3 : Soutien à l'amorçage d'un projet de développement d'une formation spécifique, rare ou innovante sur le territoire régional
- Axe 4 : Soutien à des formations dont les contrats d'apprentissage sont inclus dans une offre de « service public », qui concourt à l'aménagement du territoire (apprentis employés par une collectivité territoriale principalement)
- Axe 5 : Accompagnement des jeunes défavorisés socialement afin de renforcer l'égalité d'accès à la formation par apprentissage et pour éviter la rupture de contrat.

Par ailleurs des échanges avec les 11 opérateurs de compétences (OPCO) ont permis d'aboutir en 2020 à une première vague de contractualisation (OPCOMMERCE, OCAPIAT, AFDAS, OPCO-EP). L'année 2021 verra l'aboutissement des conventions d'objectifs et de moyens avec les autres OPCO.

Ces nouveaux partenariats mis en œuvre permettent d'apporter de la cohérence, de la complémentarité dans les actions conduites par la Région, les OPCO, les CFA au bénéfice des jeunes et de l'économie régionale. L'accompagnement de la transition énergétique, numérique, l'égalité filles/ garçons dans l'accès aux formations sont à ce titre des objectifs partagés avec les acteurs de l'apprentissage.

En 2021, des appels à projets seront lancés auprès des CFA après concertation avec les OPCO, afin de favoriser de nouvelles formations en lien avec les priorités régionales, permettre à des jeunes défavorisés d'accéder à une formation par l'apprentissage (notamment dans le cadre de l'obligation de former des jeunes de 16 à 18 ans).

Une attention particulière sera portée sur les secteurs qui relocalisent leur production et qui auront besoin de compétences nouvelles, ainsi que sur le renforcement de l'équilibre territorial en termes de formation.

Dans le même temps la Région continue d'investir dans les CFA en les accompagnant dans leur projet de réhabilitation, d'extension ou d'acquisition d'équipements pédagogiques.

Aussi, dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, la Région, sur la base d'un appel à projets, aidera les CFA dans l'acquisition d'outils numériques pour faciliter l'enseignement à distance.

Information sur les métiers et les formations

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 confie à la Région une mission d'information sur les métiers et les formations qui y conduisent auprès des jeunes scolarisés, apprentis, étudiants.

Cette mission s'exerce dans le cadre du service public régional de l'orientation (SPRO) et en lien avec les autorités académiques.

Les choix d'orientation professionnelle des jeunes dépendent de nombreux paramètres et des inégalités subsistent dans l'accès à l'information (avis du CESE d'avril 2018). Afin de lutter contre les stéréotypes sociaux et/ou de genre, innover dans la présentation des métiers, accompagner au mieux les jeunes et leur famille la Région mobilise d'ores et déjà plusieurs dispositifs :

- La participation aux déplacements des jeunes scolaires pour visiter des entreprises, se rendre à un évènement de présentation des métiers,
- L'unité mobile de l'industrie 4.0,
- La valorisation par l'exemple, à travers les olympiades des métiers.

Afin de mieux connaître la réalité de l'information sur les métiers dans les établissements scolaire, un questionnaire à destination des équipes pédagogiques des collèges et lycées de Bourgogne Franche-Comté a été élaboré en lien avec les autorités académiques. Les résultats de cette consultation permettront notamment de définir les fonctionnalités attendues d'une offre de service dématérialisée qui recensera l'ensemble des propositions des différents acteurs participant à la construction des parcours avenir.

Ainsi une meilleure compréhension des usages des équipes pédagogiques, des outils utilisés, de leurs attentes permettront à la Région, en 2021, de mettre en œuvre des actions territorialisées, sur des secteurs économiques peu ou mal connus et d'ajuster l'offre de service « information sur les métiers » au plus près des besoins des enseignants, des jeunes et de leur famille .

Des appels à projets seront lancés afin de renouveler les modalités d'information sur les métiers et les formations. L'immersion, l'expérimentation des gestes professionnels, l'utilisation de moyens d'information innovants comme les casques de réalité virtuelle, les simulateurs, l'observation des savoir-faire et l'échange avec des professionnels passionnés par leurs métiers contribueront à diversifier les approches des jeunes à l'information sur les métiers.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Sous-fonction 10 - Services communs

Cette sous-fonction comprend 2 types d'opérations transversales :

- organisation d'échanges entre les acteurs,
- étude-communication.

Programme 1003AA - Etudes-communication-organisation de séminaires

Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles(CPRDFOP) et de la mission d'information sur les métiers et les formations confiée à la Région de par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, des échanges avec les différents partenaires seront organisés et des études seront réalisées en lien avec les politiques apprentissage, formations sanitaires et sociales.

Le renouvellement du CPRDFOP nécessitera des études ciblées permettant de prioriser les actions compte tenu du contexte sanitaire et économique actuel.

Apprentissage

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

La Région consacre 1 million d'euros dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional pour renforcer l'équité d'accès à la formation et inciter les CFA à l'innovation pédagogique grâce aux outils numériques.

8 M€ sont également consacrés dans ce plan à la réhabilitation et à l'extension du pôle alimentaire et restauration de l'école des métiers Dijon-Métropole (CFA La Noue) afin d'offrir aux apprenti.es des conditions d'enseignement de qualité et adapter le bâtiment aux normes de sécurité et environnementales

Programme 2010P016 - Investissements CFA

CFA VAUBAN Besançon :

La Région Franche-Comté a mené un plan de relance du BTP en septembre 2015 auquel le CFA Vauban a répondu en fin d'année 2015 avec la proposition d'un projet de rénovation principalement énergétique, portant également sur la sécurité incendie des locaux, leur acoustique (ateliers) ainsi que la fonctionnalité des locaux (pour permettre notamment une circulation d'engins dans le site sans devoir passer par les rues environnantes) et la restructuration des ateliers plâtrerie peinture dans le bâtiment B.

En 2020, le CFA a lancé les travaux. Ceux-ci ont seront achevés fin 2020/début 2021.

Le CFAA / CFPPA de Chateaufarine : Ateliers forestiers.

Le dossier sera soldé en 2021.

CFA Vesoul :

Une réflexion est en cours sur un projet de réimplantation du pôle tertiaire / administration du CFA de la Haute-Saône au sein des bâtiments de l'ex-collège Gérôme à Vesoul. La communauté d'agglomération en assurerait la maîtrise d'ouvrage. D'un coût de 16 M€, cette opération pourrait bénéficier d'un financement de 50% de la collectivité régionale. Le transfert de propriété du CFA à la chambre de métiers serait conduit concomitamment.

Programme 1213AA - Investissements et équipements des CFA

Un nouveau règlement d'intervention concernant le soutien aux investissements dans les centres de formation d'apprentis a été adopté en 2020 afin notamment d'intégrer la compétence rénovée de la Région dans le domaine de l'apprentissage.

Les investissements permettent d'améliorer l'accueil des apprentis, la qualité des formations dispensées et de développer des filières de formation, en cohérence avec les orientations partagées entre la Région et les opérateurs de compétences dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens « Apprentissage ».

Accompagner la transition écologique et énergétique est un objectif régional fort. Ainsi, l'intervention régionale portera sur des opérations répondant à des critères d'éco-conditionnalité en termes de rénovations performantes énergétiquement (constructions et équipements).

Programme 1217AA - Aides aux employeurs d'apprentis

Conformément à la loi du 5 septembre 2018, la Région doit verser aux employeurs de moins de 11 salariés la prime à l'apprentissage de 1 000 € annuel par contrat d'apprentissage antérieur au 1^{er} janvier 2019. En effet, désormais, tous les contrats d'apprentissage postérieurs au 1^{er} janvier 2019 donnent droit aux employeurs de moins de 250 salariés à une aide versée par l'Etat à la condition que la formation suivie par l'apprenti soit inférieure ou égale au niveau baccalauréat.

Ainsi, en 2021, la Région assurera le versement de la prime aux employeurs concernés pour les 3èmes années de contrat (soit environ 300 contrats en cours à ce jour) ainsi que le solde des 2èmes années de contrats dont les justificatifs de paiement ne sont pas parvenus à la Région avant décembre 2020. .

Programme 1219AA - Abondement du coût contrat

En complément du financement au contrat par les OPCO (nouveau modèle économique de l'apprentissage), les Régions perçoivent une dotation correspondant à un fond de soutien au fonctionnement des CFA et peuvent ainsi majorer les niveaux de prise en charge selon deux critères définis par la loi du 5 septembre 2018 : aménagement du territoire et développement économique.

Cette majoration est dite « abondement du coût contrat ». Les principes d'éligibilité sont à la libre administration des Régions, ils sont déclinés dans un règlement d'intervention comprenant 5 axes :

- Axe 1 : Soutien à des formations en cohérence avec les orientations définies par le CPRDFOP et les objectifs du plan de mandat, et également d'autres documents stratégiques régionaux (SRDEII, SRADDET, SCORAN).
- Les enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, d'accompagnement des transitions écologique, énergétique et numérique seront prépondérants.
- Axe 2 : Soutien à des formations dont les modalités de mise en œuvre permettent la mixité des publics et des parcours.
- Axe 3 : Soutien à l'amorçage d'un projet de développement d'une formation spécifique, rare ou innovante sur le territoire régional
- Axe 4 : Soutien à des formations dont les contrats d'apprentissage sont inclus dans une offre de « service public », qui concoure à l'aménagement du territoire (apprentis employés par une collectivité territoriale principalement)
- Axe 5 : Accompagnement des jeunes défavorisés socialement afin de renforcer l'égalité d'accès à la formation par apprentissage et pour éviter la rupture de contrat.

Programme 2016P013 - Rémunération des mandataires CFA

Ce programme couvre exclusivement la rémunération du mandataire chargé de l'opération de Chateaufarine. Le montant versé est directement lié à l'avancement des travaux.

Programmes 1999P148, 1214AA, 1218 AA (investissement), 1220PR

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

Dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, des casques de réalité virtuelle de présentation des métiers seront mis à disposition des équipes pédagogiques. Les métiers emblématiques de notre région pourront être mis en avant sur ces supports.

Programme 1218AA - Actions d'information sur les métiers et les formations

Dans le cadre de la compétence élargie des Régions sur la mission orientation, il est proposé d'organiser différentes actions sur l'information des métiers qui seront intégrées dans « l'offre de service » proposée aux chefs d'établissement. Elles s'appuient sur les principes suivants :

- **Promouvoir des approches nouvelles de présentation des métiers et des formations sur les territoires**

3 interventions sont principalement ciblées :

- o une découverte du monde du travail en se confrontant à la réalité des métiers par le geste et les approches sous la forme d'ateliers de travaux pratiques,
- o un lancement d'appels à projets courant 2020 pour initier cette nouvelle approche, en lien avec des secteurs économiques prioritaires,
- o un soutien aux actions organisées au sein d'établissements qui intègrent des mises en œuvre innovantes, notamment sur le support de différents concours des métiers réalisés par des branches professionnelles.

- **Valoriser l'excellence des métiers et les gestes professionnels**

Il s'agit de proposer aux jeunes collégiens et lycéens d'observer la réalisation des gestes professionnels et de découvrir l'excellence des métiers notamment dans le cadre des 46^{èmes} Olympiades des métiers.

- **Rendre lisible et accessible l'information**

Cette recherche de lisibilité et d'accessibilité de l'information se traduira par la conception et la réalisation d'un outil de recensement de l'offre de service disponible à destination des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques.

- **Faciliter l'accès aux évènements organisés en région**

Pour faciliter l'accès, une amplification de la prise en charge des déplacements des élèves vers les évènements organisés et référencés dans l'offre de service sera proposée aux chefs d'établissement et aux professeurs principaux.

L'ensemble de ces actions et évènements viendront en appui et en complément des outils d'information produits suite au transfert des DRONISEP et du plan d'action « Accueil information orientation » déployé dans le cadre du service public régional de l'orientation (SPRO).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%	
Anticiper l'avenir, en répondant aux enjeux de l'éducation, des mobilités et des solidarités					192 050 361,00	180 381 525,22	126 425 357,00	127 056 354,82	164 336 375,00	-14%	178 270 978,07	-1%	123 978 006,00	-2%	121 533 620,33	-4%	
L'orientation et l'apprentissage	1	10	1003AA	Etudes-Communication-Organisation de séminaires			15 000,00	22 085,84					30 000,00	100%	33 580,94	52%	
	1	12	1201AA	Conventions CRB CFA				1 081 937,90									
	1	12	1202AA	Plan qualité recherche innovation				223 000,00									
	1	12	1203AA	Pré-Apprentissage				144 067,00									
	1	12	1204AA	Investissements et équipements des CFA			520 874,97										
	1	12	1211AA	Transports hébergement restauration				107 865,41									
	1	12	1213AA	Investissements et équipements des CFA		10 300 000,00	6 885 690,65		10 300 000,00	0%	8 244 784,00	20%					
	1	12	1213PP	Investissements et équipements des CFA			3 609 128,77										
	1	12	1214AA	Valorisation et développement de l'apprentissage				457 410,42								12 500,00	-97%
	1	12	1216AA	Aides aux apprenants				78 999,61									
	1	12	1217AA	Aides aux employeurs d'apprentis				4 800 000,00	4 800 000,00					400 000,00	-92%	422 769,93	-91%
	1	12	1218AA	Actions d'information sur les métiers et les formations				2 700 000,00	1 620 000,00					60 000,00	-7%	2 000 000,00	23%
	1	12	1219AA	Abondement du coût contrat				6 700 000,00	6 030 000,00					6 400 000,00	-4%	6 300 000,00	4%
	1	12	1220PR	Plan de relance Apprentissage - information des métiers										3 400 000,00			
	1	12	1999P148	Participation aux CFA et sections d'apprentissage					860 000,00							44 409,57	-95%
	1	12	1999P152	Accompagnement de l'investissement dans les CFA			0,33										
	1	12	2010P016	Investissements CFA			635 600,00							50 000,00	-92%		
	1	12	2016P013	Rémunérations des mandataires CFA			20 000,00							10 000,00	-50%		
Sous total sous fonction 10							15 000,00	22 085,84					30 000,00	100%	33 580,94	52%	
Sous total sous fonction 12					10 300 000,00	11 671 294,72	14 200 000,00	15 403 280,34	10 300 000,00	0%	11 764 784,00	1%	9 320 000,00	-34%	8 779 679,50	-43%	
TOTAL - L'orientation et l'apprentissage					10 300 000,00	11 671 294,72	14 215 000,00	15 425 366,18	10 300 000,00	0%	11 764 784,00	1%	9 350 000,00	-34%	8 813 260,44	-43%	

4) Accompagner les acteurs culturels

I. **PRIORITES**

Le secteur culturel, dont le poids économique direct (estimé à plus de 48 milliards d'euros) et le caractère essentiel n'est plus à démontrer est très fortement impacté par la crise sanitaire et économique sans précédent que nous connaissons.

La Région a pris en 2020 des dispositions de nature à parer aux situations les plus compliquées ainsi qu'à accompagner les structures et les artistes face aux enjeux auxquels ils doivent faire face, notamment des modèles économiques à reconsidérer, des liens création/production/diffusion nécessairement à redéfinir, ainsi que des façons de toucher les publics à réinterroger.

Ces réflexions, qui s'inscrivent dans la continuité d'un mode opératoire éprouvé basé sur la concertation avec l'ensemble des acteurs culturels, seront poursuivies en 2021.

Acteur important du développement culturel en raison de l'intensification de sa politique culturelle fortement identifiée, la Région continuera ainsi en 2021 de développer et mettre en œuvre des programmes d'interventions qui contribuent notamment à préserver les emplois culturels, faciliter la circulation des œuvres et des artistes, ou favoriser l'accessibilité du plan grand nombre aux faits culturels.

La Région continuera également à aider les différentes filières à se structurer en optimisant et mutualisant les compétences et assumera notamment pleinement ses responsabilités en permettant à la cité de la voix de Vézelay récemment labélisée Centre National d'Art Vocal d'être une structure ressource au service des artistes et ensembles vocaux.

Elle poursuivra son soutien aux équipes artistiques et artistes régionaux ainsi qu'aux structures de création et de diffusion et intensifiera ses actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle. La Région en accompagnant les principaux festivals permet par ailleurs de dynamiser et valoriser l'offre culturelle à laquelle elle contribue au travers notamment de la saison culturelle proposée par le château de Châteauneuf en Auxois dont elle propriétaire.

Enfin la valorisation du patrimoine reste une priorité pour la Région, que ce soit par la qualité des études, recherches et publications de son service dédié ou par les programmes de soutien à la restauration et à la valorisation du patrimoine déployés ;

II. **ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)**

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

Les acteurs de la culture en Région, institutionnels, professionnels ou amateurs traversent la crise sanitaire avec grande difficulté. Fermetures de site, adaptation ou annulation des programmations ont gravement touché ce secteur indispensable à l'enrichissement et au développement personnel. Les travaux de restauration du patrimoine ont été suspendus ou retardés, de nombreuses actions de valorisation ont été annulées ou reportées.

Dans divers programmes, les règlements d'intervention ont intégré des revalorisations des taux d'intervention et des bonifications d'enveloppes afin que le plan d'accélération de l'investissement régional puisse soutenir la reprise de l'activité culturelle.

Il convient de noter le déploiement d'un nouveau dispositif qui vise à accompagner la rénovation énergétique des bâtiments culturels.

Ainsi, il s'agira :

- d'intensifier les investissements en accélérant et bonifiant les programmes de travaux en projet ou d'ores et déjà engagés sur certains sites patrimoniaux.
- de soutenir l'investissement pour les librairies, les lieux de diffusion culturelle et les salles de cinéma
- de soutenir l'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments culturels

Programme 3121AA - Livre et lecture publique

Le soutien de la Région dans le domaine du livre vise à permettre à tous d'accéder à la lecture et à la littérature par le biais des ouvrages, de la rencontre avec les auteurs, de l'expérimentation de l'écriture. Les aides déployées s'inscrivent dans un accompagnement appuyé à l'ensemble de la filière professionnelle : les éditeurs, les auteurs, les libraires.

Soutien à la vie littéraire

L'Agence Livre et Lecture (ALL) est désormais la structure régionale unique au service de l'ensemble de la filière du livre. Auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires sollicitent l'agence pour des formations de professionnalisation, sur des thèmes d'actualité, des conseils juridiques dans le cadre de la création ou de la reprise d'une librairie, l'organisation de manifestations destinées à mettre en valeur les auteurs comme « Mon libraire, mon univers »...

La Région est membre fondateur de l'EPCC Cité du mot, installé dans le prieuré clunisien de La Charité-sur-Loire. Labellisé Centre culturel de rencontres, l'établissement développe de nouveaux projets comme le festival « Aux quatre coins du mot », une programmation estivale et le temps fort autour de la solidarité internationale, « Grands chemins ».

La collectivité régionale soutient également les auteurs en leur octroyant des bourses de résidence et de création, contribuant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de travail en leur assurant une rémunération pour leurs périodes d'écriture.

Soutien à l'économie du livre

Les maisons d'édition sont fragiles. La Région accompagne leur prise de risque économique en valorisant une production éditoriale de qualité, notamment dans des esthétiques moins représentées comme la poésie ou pour des ouvrages coûteux à réaliser, tels les ouvrages tactiles pour les enfants malvoyants. Une vingtaine de projets d'édition et de traduction sont soutenus chaque année.

Secteur dynamique en Bourgogne-Franche-Comté, la librairie indépendante compte 90 membres. Soutenir ce réseau permet à tous les habitants de bénéficier des conseils de professionnels du livre. Les dispositifs régionaux participent au financement du rachat et de l'enrichissement du fonds, de l'informatisation et des petits travaux d'aménagement des espaces de vente.

Afin de soutenir les librairies dans les investissements nécessaires au développement de leur activité, le plan d'accélération de l'investissement régional prévoit de doubler les plafonds d'intervention de ces dispositifs et abroge les délais entre deux demandes de subvention.

Programme 3122AA - Création et formation musicale

Historiquement, la Bourgogne-Franche-Comté est un territoire marqué par la musique, avec la présence de grands rendez-vous comme le « Festival d'opéra baroque de Beaune », le « Festival de musique de Besançon » ou « Les Eurockéennes », ainsi que le travail de terrain mené par des ensembles comme Aedes ou les traversés baroques et les deux orchestres régionaux. Les musiques actuelles vivent à travers le réseau des SMAC et des jazz-club.

Cependant, la crise sanitaire a durement touché le secteur car les artistes n'ont pas pu exercer leur métier dans de bonnes conditions en 2020 (pas de concert debout, annulation de la plupart des festivals, pas d'accès aux lieux de résidence durant le confinement du printemps...).

Aide aux structures ressources et aux réseaux de professionnels

Dorénavant référencée et identifiée comme structure ressource, la Cité de la voix met en œuvre un projet de formation, de diffusion et de soutien aux musiciens grâce aux compétences mutualisées entre son équipe et celles des deux Missions voix. La labellisation comme Centre National d'Art Vocal à l'été 2020 conforte la Cité de la voix dans sa mission de rayonnement sur l'ensemble du territoire régional.

La réflexion entamée en 2019 autour d'un contrat de filière musiques actuelles est toujours en cours et devrait aboutir en 2021 avec la signature d'une convention de préfiguration entre la DRAC, le CNM, la FEMA et la Région.

Aide aux lieux de diffusion

L'harmonisation des subventions régionales aux SMAC achevée, il s'agit de consolider les projets artistiques et leur implantation sur le territoire, en particulier rural, et de conforter le soutien apporté aux groupes émergents. Ce dernier point devrait être intégré au futur contrat de filière.

Le réseau secondaire de salles de concerts n'a pas été concerné par la démarche de concertation du début du mandat, notamment en raison de son caractère hétérogène, qui rend complexe la formalisation de critères d'intervention communs. Une attention particulière leur sera portée dans le futur contrat de filière.

Dans le domaine de la musique classique : la Région est membre fondateur de l'EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans qui a l'ambition de développer davantage son projet autour de la musique, tout en continuant d'accueillir en résidence Jordi Savall et ses musiciens. En ce qui concerne les deux orchestres sur le territoire, un projet autour des jeunes musiciens est en cours de réflexion. Enfin, l'Opéra de Dijon, labellisé Théâtre lyrique d'intérêt national, renouvellera son projet et devrait continuer à proposer des productions éclectiques de grande qualité.

Aide aux ensembles

Après une relative stabilité du paysage musical régional, un nouveau dynamisme et l'installation de nouveaux ensembles sur le territoire attestent de l'attractivité de la Région pour la musique classique notamment. La Cité de la voix est particulièrement attentive au développement de ces équipes qu'elle accompagne en résidence.

Dans le domaine de l'émergence, le dispositif d'accompagnement proposé continue de séduire de nombreux groupes. Il permet de financer des sessions de travail autour de la professionnalisation. Ces groupes sont ensuite valorisés dans la saison culturelle estivale au Château de Châteauneuf lors d'une soirée dédiée. Cependant, le constat est fait d'un besoin en structuration pour ces jeunes groupes, et les modalités du dispositif devront être interrogées afin d'être davantage en phase avec leurs réalités.

Soutien à la formation professionnelle

Désormais, le soutien apporté aux trois Conservatoires à Rayonnement Régional est harmonisé et est destiné au troisième cycle. L'engagement de la Région dans ce secteur est complété par l'aide apportée à l'école Supérieure de Musique.

Programme 3123AA - Spectacle vivant

Le spectacle vivant regroupe une grande variété d'équipes artistiques et de structures, dans les domaines du théâtre d'objets, de texte, de rue, de marionnettes, de la danse, du cirque...

Le secteur a été mis à mal par la crise sanitaire : annulations et reports des saisons théâtrales, des actions culturelles, difficultés accrues dans la recherche de producteurs, fragilisation des équipes administratives et techniques...

Aide aux structures ressources et aux réseaux de professionnels

Afin de développer des projets innovants, de former les professionnels (administratifs, techniques et artistiques), de disposer de ressources et de conseils, des structures associatives ont développé leur action au service des acteurs du territoire. Par ailleurs, afin de renforcer les logiques partenariales et les mutualisations de moyens et de projets, des réseaux de professionnels se sont créés. La Région a été particulièrement attentive en 2020 au secteur des arts de la rue en aidant pour la première année le Club des six, un réseau de lieux de résidence, la Fédération des arts de la rue Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté -FAREST et la fédération interrégionale des acteurs de la rue. En 2021, le soutien devrait s'accroître afin de permettre la diffusion des spectacles des compagnies implantées en région dans les festivals.

Un accord de coopération entre les Régions Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté a été signé en 2020. L'action-phare devait être l'ouverture des « Lectures en cour(s) » au festival d'Avignon aux compagnies de CVL. Ce projet est reporté en 2021. L'autre volet, la réciprocité des dispositifs de soutien aux résidences, s'est matérialisé par l'accueil d'une compagnie de CVL au Théâtre d'Auxerre, et d'une compagnie de BFC au CCN d'Orléans. En 2021, ces échanges devraient se multiplier.

Aide aux structures de diffusion et de résidence

Le territoire régional est riche d'un réseau de scènes labellisées (centres de création dans les domaines du théâtre, de la danse et des arts de la rue, scènes nationales et conventionnées), de lieux intermédiaires (associations disposant ou non d'un lieu fixe de représentations), théâtres et centres culturels municipaux.

Depuis 2020, l'ensemble des dispositifs est harmonisé pour les lieux.

La subvention régionale aux scènes nationales représente 9% des autres financements publics et chacune d'elles s'engage à respecter le cahier des charges fixant des obligations en termes d'accompagnement des compagnies régionales.

De nouveaux critères s'appliquent aux lieux de résidence : la prise en charge des frais de transport, de repas et d'hébergement et/ou un apport financier en coproduction sont désormais obligatoires. La volonté de la Région est de soutenir les compagnies dans leur démarche de création en leur permettant d'être accueillies dans de bonnes conditions.

En 2021, les conventions triennales avec les scènes labellisées seraient prolongées pour un an, afin de dresser le bilan de leur action, notamment en direction des équipes régionales, et d'envisager la possible accentuation de ces efforts.

Par ailleurs, le Centre Dramatique National de Dijon s'est engagé dans une démarche de professionnalisation en accueillant chaque année 4 jeunes diplômés des écoles de théâtre. Ces derniers sont intégrés dans une équipe de création et participent pleinement à la vie de la maison durant 18 mois. La Région soutient cette initiative inédite en France.

Aide aux compagnies

La consolidation des équipes artistiques est une préoccupation majeure.

Depuis le début du mandat, le nombre de compagnies conventionnées a augmenté de 25% et un premier niveau de conventionnement sur deux ans a été mis en place.

En 2021, une étude évaluera l'impact de l'aide régionale sur le développement des compagnies en termes de structuration, d'élargissement des réseaux de diffusion, de production. Elle donnera potentiellement des pistes d'évolution de ce dispositif et de renouvellement des bénéficiaires.

Les aides au projet (émergence, résidence d'écriture d'un spectacle, production) sont réservées aux compagnies les plus fragiles. Un phénomène nouveau est constaté avec la création de nouvelles compagnies par des jeunes issus des écoles de théâtre qui reviennent s'implanter sur le territoire rural avec la volonté de s'y impliquer par le biais de créations partagées, d'ateliers, de collectes de témoignages...

Programme 2001P017 - Art contemporain

La Bourgogne-Franche-Comté est riche de son patrimoine historique et naturel, mais la Région compte également de beaux lieux de diffusion de la création plastique depuis le début du XX^{ème} siècle.

Le réseau de l'art contemporain est cependant hétérogène et disséminé et l'enjeu de cohésion territoriale est manifeste.

Aide à la diffusion de l'art contemporain

Le territoire compte deux FRAC et quatre centres d'art, dont deux labellisés Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National (le 19 à Montbéliard et l'espace Gantner à Bourogne, spécialisé dans l'art numérique). Leurs cahiers des charges des centres les engagent dans des actions de diffusion des œuvres d'artistes reconnus dans et hors les murs, et de médiation avec l'intervention de professionnels. Ils ont également un rôle d'accompagnement des jeunes artistes.

Sur le territoire, une dizaine de structures plus modestes disposent ou non de lieux d'expositions gérés en propre. Certaines sont spécialisées autour d'un médium (design, céramique, arts urbains...). Selon les cas, elles reçoivent un soutien pour leur programme annuel d'expositions ou pour des projets spécifiques (expositions, projet participatif ou événementiel...).

Aide à la professionnalisation et aux réseaux

L'insertion des jeunes artistes dans le milieu professionnel et leur mobilité sont des préoccupations majeures pour la Région. Le réseau Plateforme réunit les écoles supérieures d'art autour d'actions collectives telles que des expositions des travaux d'étudiants, des voyages d'études, des présences sur les salons de l'orientation.

Depuis novembre 2019, l'élaboration d'un Schéma d'Orientation et de Développement des Arts Visuels - SODAVI est en cours, à l'initiative de la DRAC. Les associations Culture Action et Seize mille sont missionnées pour produire une observation du secteur : les conditions de travail des artistes indépendants, la formation, la diffusion des œuvres, les besoins en structuration, en communication, en travail collaboratif... A partir de rencontres individuelles et collectives, un état des lieux a été réalisé. Les thématiques soulevées lors de ces rencontres seront travaillées lors d'ateliers en cours d'année.

Programme 3128AA - Cinéma et audiovisuel

Le secteur du cinéma et de l'audiovisuel de Bourgogne-Franche-Comté se développe considérablement notamment suite au doublement du fonds d'aide à la production cinématographique qui a attiré de nombreux tournages sur le territoire. Dorénavant, les comités de lecture reçoivent un nombre croissant de projets et la sélectivité est accrue.

Aide aux structures ressources et aux réseaux de professionnels

La Région poursuit ses efforts en direction de la filière professionnelle en accompagnant davantage les structures ressources qui apportent des conseils, des actions de formation, créent de la mise en réseau au service de l'ensemble de la profession. La sensibilisation et l'éducation des jeunes au langage cinématographique est également un enjeu fort, auquel la Région apporte toute son attention.

Aide à la création et à la production

Les tournages génèrent des retombées économiques et touristiques importantes. Le soutien à l'écriture, au développement et à la production d'œuvres cinématographiques prend de l'ampleur au fil des années avec 59 projets soutenus en 2020.

En 2021, un dispositif dédié aux films portés par des maisons de production associatives (et donc sans diffuseur a priori) verra le jour. Il s'agit de donner à des réalisateurs émergents les moyens de réaliser un premier projet et de le présenter dans un réseau professionnel. Ce dispositif est issu des propositions formulées dans le « livre blanc » remis à la Région en 2019.

Ces dispositifs sont inscrits dans un partenariat dynamique et plus large avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) qui concerne également l'aide à l'aménagement des salles de cinéma (matériel technique, de billetterie, véhicule et accessibilité des locaux). Dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, les plafonds d'intervention de la Région sont doublés pour ces projets.

Aide à la diffusion

Les circuits de cinéma itinérants sont complémentaires des salles fixes. Ils sont vecteurs d'animation culturelle dans les zones rurales.

Programme 3130AA - Développement culturel

Festivals et manifestations culturelles

La Région soutient annuellement près de 150 festivals et manifestations sur l'ensemble du territoire, dans toutes les esthétiques et à toutes les périodes de l'année. Ces événements sont constitutifs de l'identité des territoires qu'ils irriguent. Ils sont des vecteurs d'attractivité et des contributeurs importants à l'économie locale. La gestion de ce dispositif intègre chaque année un nombre croissant de demandes et le renouvellement quasi-systématique des manifestations.

Impulser un renouvellement, diversifier les sources de financement des festivals sont des enjeux majeurs pour bonifier l'accompagnement régional.

L'année 2020 a été particulière car la quasi-totalité des festivals ont été annulés en raison de la crise sanitaire. Certaines manifestations, souvent les plus modestes, ont pu se tenir dans un format réduit et selon des modalités particulières en termes de jauge notamment. Pour 2021, les incertitudes demeurent.

La quatrième édition d'Idylle en Saône-et-Loire et dans le Doubs a malheureusement été impactée par le second confinement. Au cours de trois premières éditions, les objectifs en termes d'irrigation des territoires de soutien aux équipes artistiques et d'interaction avec les populations ont été atteints.

Culture pour tous

Le succès de cet appel à projets est réel depuis 2018. L'année 2021 permettra de consolider le dispositif, notamment en intégrant la question de l'autonomisation des projets. Un continuum avec « Idylle » qui poursuit les mêmes objectifs d'appropriation par les habitants de projets culturels sur leur territoire est envisagé.

Pour les dispositifs destinés aux lycéens, la crise sanitaire a bouleversé le déroulement des projets. Les enseignants et les associations culturelles ont reporté les actions lorsque cela était possible. Le fort engouement des enseignants au moment des inscriptions témoigne de l'intérêt porté à ces rencontres entre les jeunes et les artistes.

Aide à l'aménagement des lieux de diffusion culturelle

Ce dispositif permet de participer au financement des aménagements scéniques réalisés dans les salles de concerts, les théâtres et centres culturels municipaux et aménagements muséographiques dans les lieux de diffusion de l'art contemporain.

Dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, les plafonds d'intervention sont multipliés par deux, et l'accès élargi à toutes les structures de diffusion et de résidence du spectacle vivant.

Programme 3187PR - Rénovation énergétique des bâtiments culturels

Afin de soutenir la relance du secteur du bâtiment en cohérence de l'action de la Région face aux enjeux de la transition énergétique, un programme nouveau a été créé en fin d'année 2020 dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional. Les premiers dossiers de projets de travaux liés à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments culturels seront proposés dès le début de l'année 2021.

Programme 3119AA - Château de Châteauneuf

Sur la base du Projet scientifique et culturel adopté par l'assemblée plénière les 25 et 26 juin 2020, enrichi des pistes de développement touristique travaillées avec Atout France et Bourgogne Franche Comté Tourisme, la Région engage un vaste programme de travaux de rénovation et mise en valeur du château de Châteauneuf.

D'un cout total de 4 millions d'euros, la première phase de travaux s'échelonne en trois tranches annuelles, précédée par une unique phase d'études, en cours de réalisation par le cabinet d'architectes missionné. En fonction des conclusions rendues par l'architecte, la première tranche sera engagée en 2021 tel qu'initialement programmée.

Le site restera ouvert au public, pour des visites libres ou guidées, pour diverses animations culturelles et pédagogiques, ou encore pour la programmation culturelle d'été devenue un rendez-vous incontournable pour les amoureux de ce haut lieu patrimonial de Bourgogne Franche Comté.

Programme 3140AA – Restauration du patrimoine

Depuis de longues années, la Région s'engage dans le soutien à la restauration des sites majeurs contribuant au rayonnement culturel et touristique de la Bourgogne Franche Comté. Elle soutient également les projets patrimoniaux participant au développement local des territoires ainsi que la restauration du patrimoine dans le cadre de chantiers de bénévoles, d'insertion ou archéologiques. Les projets de restauration soutenus font toujours l'objet d'une valorisation, avec, a minima, une ouverture au public.

Les grands sites patrimoniaux de Bourgogne-Franche-Comté constituent des leviers de développement et d'attractivité pour la Région. En 2021, une dizaine de sites patrimoniaux d'envergure régionale feront l'objet d'un soutien appuyé de la Région dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional adopté en octobre 2020. Plus de 10 millions d'euros seront consacrés à la restauration et la valorisation du patrimoine régional. Cette intervention forte de la Région permettra de faire démarrer et d'accélérer certains projets et de bonifier l'intervention « classique » sur ces projets.

Une attention particulière est également portée au patrimoine de territoire à travers le soutien à des projets de restauration accompagnés de projets de valorisation. Le soutien apporté par la Région à ces projets porte sur le patrimoine accessible au public, protégé et non protégé, public et privé.

Depuis 2018, la Région intervient sur le patrimoine religieux non protégé en milieu rural grâce à une convention avec la Fondation du Patrimoine qui permet d'adosser 1 euro de subvention régionale à 1 euro de souscription collecté dans le cadre de ces projets participatifs.

L'enveloppe dédiée à ce partenariat avait été bonifiée en 2020 (de 150 000 euros en 2019 à 200 000 euros en 2020) et elle sera de nouveau augmentée en 2021 dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional. L'enveloppe 2021 dédiée à ce partenariat sera ainsi portée à 300 000 euros et permettra de soutenir la restauration de l'ensemble du patrimoine rural non protégé (et non plus seulement le patrimoine religieux rural non protégé).

En encourageant les projets de restauration réunissant les acteurs de proximité, les habitants et les jeunes, la Région poursuivra son soutien à la sauvegarde du patrimoine, des savoir-faire locaux. Elle encouragera l'appropriation du patrimoine de proximité, grâce au dispositif « chantiers patrimoniaux » (insertion, bénévoles et archéologiques) auquel une enveloppe de 220 000 euros est dédiée annuellement.

En complément des dispositifs d'intervention, un appel à projets « Encourager un développement touristique innovant des sites patrimoniaux régionaux » a été mis en œuvre. Porté conjointement par les directions tourisme et culture, il a été lancé en avril 2019 afin de favoriser l'aménagement, l'équipement et la valorisation touristique et patrimoniale de sites majeurs, à travers des produits de qualité, pour davantage d'attractivité, de notoriété, de rayonnement et donc de retombées économiques.

Les éditions 2019 et 2020 ont permis de soutenir des projets de développement touristique ambitieux de sites patrimoniaux de la région (projet « un cercle immense » de la Saline royale d'arc et Senans, restauration et élaboration d'un parcours de visite du fort Saint-André de Salins-les-Bains...), pour un montant de 1,5 million d'euros.

L'appel à projets est reconduit en 2021 avec une enveloppe budgétaire de 1 250 000 euros.

L'intervention régionale en faveur de la restauration du patrimoine prend donc des formes variées : subventions, bonification des collectes de financement participatif (partenariat avec la Fondation du patrimoine) et appel à projets. Ce soutien permet d'accompagner des porteurs de projets de natures diverses et d'intervenir sous tout le territoire régional et sur tous les types de patrimoine.

Au-delà des crédits prévus dans le plan d'accélération de l'investissement régional, l'enveloppe dédiée à ce programme augmente à nouveau en 2021, principalement du fait des engagements régionaux des contrats de développement métropolitains (prolongés jusqu'à mi 2021).

Programme 3141AA - Valorisation du patrimoine

En matière de valorisation du patrimoine, le soutien de la Région vise à rendre accessible le patrimoine à tous les publics et à développer les actions pédagogiques en lien avec les partenaires (réseaux, labels...) : expositions, ouvrages, outils numériques, créations artistiques dans des lieux patrimoniaux... L'objectif est également de faire découvrir le patrimoine à travers une signalétique spécifique.

En 2021, la Région poursuivra le soutien aux actions de valorisation du patrimoine à destination de tous les publics. Suite au recrutement d'un chargé d'animation de la filière patrimoine, de nouvelles actions seront proposées en matière d'animation de la filière patrimoine : journées d'échanges, journées d'études, actions d'animation, évènements en matière de communication... Ces actions à destination des professionnels et des publics, viseront à fédérer les acteurs du patrimoine en région, à les encourager à monter des projets communs dans un objectif de rayonnement national de certains équipements et de montage de projets ambitieux. Le but de ces actions mises en œuvre par la Région sera également de « décloisonner » les secteurs patrimoniaux, de les faire dialoguer entre eux et avec d'autres secteurs (spectacle vivant, tourisme,

aménagement du territoire...) et de créer des liens entre les musées, les monuments et sites patrimoniaux, les villes et pays d'art et d'histoire...

Programme 3142AA – Musées et structures ressources

En matière de soutien aux musées, la politique régionale se décline en plusieurs dispositifs de soutien aux gros projets de rénovation, extension et/ou création, aux projets d'acquisition (Fonds Régional d'Acquisition des Musées) et aux actions de valorisation (soutien aux expositions des musées de France).

Les structures ressources en matière de patrimoine sont également accompagnées.

Après les rénovations des musées des Beaux-Arts de Besançon et Dijon et la création de la Cité muséale de Château-Chinon, massivement soutenues par la Région, d'autres grands projets structurants seront lancés en 2021 : Grand Rolin à Autun, musée des Maisons comtoises de Nancray, rénovation du musée d'Histoire de Belfort, restructuration du musée Garret de Vesoul, projet de musée dans l'ancien Hôtel Dieu de Lons-le-Saunier...

L'enveloppe dédiée à ce programme augmente fortement en 2021, du fait des engagements régionaux dans le cadre des contrats de développement métropolitains (prolongés jusqu'à mi 2021), telles que les rénovations des musées d'Histoire et Jardot de Belfort ou encore de l'Ecomusée du Creusot.

Dans le plan d'accélération de l'investissement régional, 3, 5 millions d'euros sont prévus pour le financement de projets relatifs aux musées régionaux.

Programme 3143AA - Inventaire du patrimoine culturel

Compétence obligatoire de la Région depuis la loi du 13 août 2004, l'inventaire du patrimoine permet de recenser, d'étudier et de faire connaître le patrimoine régional dans un objectif de meilleure préservation et valorisation. Pour cela, la Région dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée de chargés de mission, de chargés de recherches, de photographes, de gestionnaires de données et d'une chargée de valorisation. Ce service mène des études thématiques et territoriales sur le patrimoine de la Région qu'il valorise à travers différentes actions : publications, expositions, conférences, visites guidées, portail patrimoine, outils numériques de valorisation du patrimoine régional...

Plusieurs nouveaux sujets d'études seront lancés : patrimoine des lieux de spectacle, patrimoine fortifié, patrimoine architectural du XXe siècle, patrimoine de la communauté de communes d'Arbois-Poligny-Salins – Cœur de Jura.

En 2021, plusieurs projets de valorisation verront également le jour, avec la sortie d'une publication de synthèse sur le patrimoine industriel de Franche-Comté, le lancement d'un nouveau portail patrimoine, l'inauguration d'une exposition d'une durée de deux ans au château de Châteauneuf sur l'apport des archives à la recherche dans le domaine du patrimoine, ou encore la mise en place d'actions dans le cadre du Mois du Patrimoine...

Programmes 3119CPB, 2006P007, 3144PR; 3131PR, 3118AA et 1999P142

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%	
Anticiper l'avenir, en répondant aux enjeux de l'éducation, des mobilités et des solidarités					192 050 361,00	180 381 525,22	126 425 357,00	127 056 354,82	164 336 375,00	-14%	178 270 978,07	-1%	123 978 006,00	-2%	121 533 620,33	-4%	
Accompagner les acteurs culturels	3	31	1999P142	Sauvegarde restauration		29 379,48		771,06							24,79	-97%	
	3	31	1999P149	Valorisation du patrimoine				1 929,44									
	3	31	2001P017	Art contemporain	155 000,00	165 149,73	2 040 980,00	2 050 565,75	155 000,00	0%	192 350,27	16%	2 060 000,00	1%	1 940 175,78	-5%	
	3	31	2005P023	Spectacle vivant				11 234,00									
	3	31	2005P024	Livres et littérature				5 577,00									
	3	31	2006P007	Travaux d'inventaire												619,37	
	3	31	3000AA	Intérêts moratoires			1 000,00	1 000,00									
	3	31	3114AA	Patrimoine ethnographique				15 000,00									
	3	31	3118AA	Inventaire du patrimoine				9 882,00								18 016,50	82%
	3	31	3119AA	Châteauneuf en Auxois	10 000,00	17 119,50	235 000,00	185 000,00	30 000,00	200%	27 862,17	63%	135 000,00	-43%	186 053,55	1%	
	3	31	3119CPB	Châteauneuf en Auxois CPER 2015-2020	300 000,00	180 284,00						109 132,00	-39%				
	3	31	3121AA	Livre et lecture publique	200 000,00	141 175,48	735 700,00	789 582,78	200 000,00	0%	100 620,08	-29%	760 000,00	3%	779 724,00	-1%	
	3	31	3122AA	Création et formation musicale	85 000,00	65 000,00	7 409 815,00	7 344 363,07	85 000,00	0%	73 336,64	13%	7 429 815,00	0%	6 949 118,46	-5%	
	3	31	3123AA	Spectacle vivant			4 926 445,00	4 489 556,01						4 826 445,00	-2%	4 512 535,82	1%
	3	31	3125AA	Festivals et manifestations d'intérêt régional				24 200,90									
	3	31	3127AA	Aménagements de salles de spectacles		1 786,00											
	3	31	3128AA	Cinéma	1 700 000,00	1 949 851,97	415 000,00	400 339,80	1 700 000,00	0%	1 900 209,07	-3%	410 000,00	-1%	408 466,44	2%	
	3	31	3129AA	Education artistique et culturelle				35 137,77									
	3	31	3130AA	Développement culturel	250 000,00	277 117,17	3 024 770,00	3 015 084,29	250 000,00	0%	200 000,00	-28%	2 974 770,00	-2%	3 411 742,51	13%	
	3	31	3131PR	Plan de relance 2020 Culture								150 000,00					
	3	31	3140AA	Restauration du patrimoine	7 150 000,00	4 660 336,52	220 000,00	194 475,95	11 250 000,00	57%	5 971 439,68	28%	220 000,00	0%	306 783,58	58%	
	3	31	3141AA	Valorisation du patrimoine	60 000,00	60 000,00	160 000,00	177 826,01	40 000,00	-33%	75 000,00	25%	185 000,00	16%	188 224,93	6%	
	3	31	3142AA	Musées et structures ressources	1 520 000,00	1 259 000,00	420 000,00	388 394,00	5 600 000,00	268%	2 745 265,24	118%	395 000,00	-6%	416 309,36	7%	
3	31	3143AA	Inventaire du patrimoine	50 000,00	60 000,00	80 000,00	108 630,00	50 000,00	0%	50 000,00	-17%	80 000,00	0%	122 204,91	12%		
3	31	3144PR	Plan de relance 2020 Patrimoine								1 706 000,00						
Sous total sous fonction 31					11 480 000,00	8 866 199,85	19 668 710,00	19 248 549,83	19 360 000,00	69%	13 301 215,15	50%	19 476 030,00	-1%	19 240 000,00	0%	
TOTAL - Accompagner les acteurs culturels					11 480 000,00	8 866 199,85	19 668 710,00	19 248 549,83	19 360 000,00	69%	13 301 215,15	50%	19 476 030,00	-1%	19 240 000,00	0%	

5) La politique sportive au cœur de l'action régionale

I. PRIORITES

L'évolution du modèle sportif français

Après la création de l'Agence Nationale du Sport -ANS (arrêté du 29 avril 2019) succédant et intégrant les biens, droits et obligations du Centre national du développement du sport - CNDS (loi du 1^{er} août 2019), le deuxième grand projet de transformation du modèle sportif est traduit dans le décret du 20 octobre 2020 relatif aux conférences régionales du sport et aux conférences des financeurs du sport.

Le transfert annoncé du suivi des sportifs de haut-niveau en région, des Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale –DRDJSCS vers les Centres des Ressources d'Expertise et de Performance Sportive – CREPS sera quant à lui effectif au 1^{er} janvier 2021. Un manager territorial à la haute performance, chargé du haut-niveau en région sera affecté au centre.

L'Agence nationale du sport poursuivra ainsi sa double mission de développement du haut niveau et de développement des pratiques sportives.

Le ministère des sports recentrera son intervention autour de l'animation, de la régulation des acteurs du sport, du développement du sport pour tous et sur ses missions de formation et de certification.

Le rôle et le pouvoir des fédérations dans la mise en œuvre de leur projet de développement s'en trouvent renforcés. Elles auront la charge de décliner un projet national sur les territoires, en lien avec les collectivités, le monde économique, et les services de l'Etat au sein de deux nouvelles instances.

Vers une nouvelle gouvernance du sport en région

Attendu depuis de long mois, le décret du 20 octobre 2020 fixe les missions et la composition des conférences régionales du sport et des Conférences des Financeurs du Sport.

Une conférence régionale du sport établira un projet sportif territorial. Sur la base d'un bilan de l'offre sportive existante, une représentation des acteurs du sport régional établira un programme de développement tenant compte des stratégies préexistantes et des orientations nationales convenues entre l'Etat et l'ANS, selon les spécificités de chaque territoire de mise en œuvre.

L'ANS participera aux travaux de cette instance composée de 4 collèges :

- un collège de 7 représentants de l'Etat,
- un vaste collège de représentants des différentes strates de collectivités (plus large que l'actuelle CTPA Sport mise en place à l'initiative de la Région), dont 5 représentants du conseil régional,
- un collège de 7 représentants du mouvement sportif, dont un sportif de haut niveau,
- un collège de 11 représentants des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport et des organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économiques.

Une ou plusieurs Conférences des Financeurs du Sport seront mises en place par la conférence régionale du sport. Elles émettront un avis sur les projets, leur conformité au projet sportif territorial. Elles identifieront les moyens humains, financiers et matériels que les membres de la conférence pourraient mobiliser.

La composition des conférences des financeurs est également répartie en 4 collèges :

- un collège de 7 représentants de l'Etat,
- un collège d'au moins 7 représentants des collectivités (suivant le nombre de métropole ou de communautés urbaines présentes sur le territoire concerné), dont 1 conseiller régional,
- un collège de 6 représentants du mouvement sportif,
- un collège de 6 représentants des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport et des organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économiques.

Ces instances tant attendues devront être mises en place afin notamment d'engager la concertation quant à la répartition des fonds de l'ANS pour l'année 2021.

Objectif Paris 2024

2^{ème} Région labellisée «Terre de Jeux» l'an dernier, la Bourgogne-Franche-Comté compte 35 « Centres de préparation aux Jeux»-CPJ, agréés par le Comité d'Organisation des JO « PARIS 2024 » en octobre 2020. Le COJO assurera la promotion de ces sites auprès de l'ensemble des délégations olympiques.

Quasiment l'ensemble des sites candidats s'est vu labelliser. La majorité des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté candidates s'est préalablement accordée pour une promotion commune, afin de donner du poids et de la visibilité à notre région et ses équipements sportifs majeurs. Ce travail pourra être poursuivi. Quelques équipements structurants remarquables, mais hors du label « Centres de préparation aux Jeux »-, pourraient intégrer le projet et éventuellement accueillir une délégation en préparation de l'échéance olympique, ou lors des JO 2024.

Propriété de la Région, le CREPS à Dijon intègre ce projet, avec la reconnaissance de la qualité de son offre. Il obtient le label de CPJ pour 10 disciplines : gymnastique artistique, football, haltérophilie olympique, judo olympique et paralympique, handball, lutte, rugby à 7, tir à l'arc olympique et paralympique.

En complément de cette offre spécifique par discipline, la Région engage la première tranche du programme de modernisation et de rénovation du CREPS. Les travaux de construction du Centre de Préparation et de Performance Athlétique seront engagés en 2021. Ce centre de référence offrira tout le confort de la préparation et de la récupération pour les athlètes de toutes les disciplines. Enfin, le bâtiment d'hébergement « Notos » sera totalement restructuré pour monter en qualité d'hébergement et pour l'accueil des sportifs handicapés.

Sur la base du schéma directeur, la Région a souhaité en effet engager rapidement une première phase d'investissement ambitieuse ; comprenant :

- la construction d'un Centre de Préparation et Performance Athlétique (incluant des équipements de type cryothérapie, hypoxie...) ;
- la construction de deux annexes (vestiaires, sanitaires, stockages...) adossés à des équipements sportifs existants ;
- la réhabilitation lourde d'un bâtiment d'hébergement (Notos) ;
- la restructuration de l'arrière cuisine de la restauration et l'amélioration de la zone de production et de la laverie ;
- différents travaux de rénovation thermique, mise en accessibilité et sécurité dans les bâtiments existants.

Un contexte encore lourd d'incertitudes

Le maintien des aides au fonctionnement, les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire dont notamment le fonds régional d'aide aux associations, et la mobilisation des dispositifs récurrents de la Région doivent contribuer à soutenir le monde sportif. Celui-ci doit en effet traverser une passe difficile avec une baisse parfois conséquente des effectifs licenciés (variable selon les disciplines), l'annulation de grands événements et une modification des modèles économiques pour les rencontres sportives maintenues (billetterie, sponsoring...). La crise sanitaire puis économique fragilise les clubs et instances sportives, et la Région poursuivra en 2021 la concertation avec les acteurs.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

En complément d'une politique d'aménagement du territoire déjà bien établie, une attention particulière sera portée au projet de construction, de restructuration et de rénovation des piscines, dans le respect des règles édictées précédemment par la Région en terme de performance énergétique des bâtiments sportifs. Ce « Plan piscines » exceptionnel permettra de combler le déficit de ces équipements importants pour la pratique sportive mais aussi fondamental pour la sécurité publique et l'apprentissage de la natation. Ce dispositif privilégiera les rénovations thermiques/énergétiques et/ou l'augmentation des capacités sportives. De nombreux bassins construits dans les années 70 ne répondent pas aux exigences de pratique et normes de construction et de fonctionnement.

Programme 3221AA - Aménagement sportif du territoire

La Région souhaite développer l'offre de pratiques sportives par un maillage territorial harmonieux en équipements de qualité. La Région poursuivra sa contribution à l'implantation d'équipements sportifs aux côtés des collectivités maitres d'ouvrage, en distinguant les équipements structurants selon qu'ils relèvent d'un cahier des charges international, national ou régional, et sur lesquels les comités sportifs régionaux appuieront leurs projets de développement.

En 2020, le nombre de dossiers pour la construction ou la rénovation d'équipements a été en très nette baisse comparé à 2019. Le contexte de crise sanitaire a entraîné irrémédiablement un ralentissement voire un arrêt dans la mise en œuvre de nombreux projets.

Considérant que l'apprentissage de la natation doit être accessible partout et pour tous, dans des conditions d'accueil optimales, la Région porte une attention particulière à la création ou à la rénovation de piscines, équipements souvent vieillissants. Dans la continuité de cette priorité de mandat, la Région met en place dès décembre 2020, dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional, un « plan piscines », effectif en 2021. Ce plan se focalisera prioritairement sur la rénovation et la restructuration thermique/énergétique de piscines répondant à un cahier des charges précis, sans exclure les constructions nouvelles. Les projets d'augmentation de la capacité sportive des équipements seront également pris en compte.

Le montant de l'aide est plafonné à 500 000 € avec un taux d'intervention maximum de 40 %, contre 300 000 € sur le règlement d'intervention de droit commun piscines qui reste en vigueur pour les projets ne répondant pas au cahier des charges spécifique du plan d'accélération des investissements.

Destinés à une pratique associative de loisirs plus locale, les équipements infrarégionaux continueront également d'être soutenus en 2021 afin de permettre une pratique sportive de proximité. 16 équipements ont ainsi été construits grâce au soutien de la Région en 2020, contre 46 en 2019.

L'aide à l'acquisition de véhicules, proposée aux associations sportives afin de répondre à la problématique des coûts de déplacement rencontrés par les clubs dans le cadre de leurs pratiques, a également connu

une baisse de sollicitations en 2020 puisque 49 véhicules de transport collectif ont été financés contre 70 en 2019. Pour autant, cette aide très plébiscitée par les associations locale, sera poursuivie en 2021.

Programme 3223AA - Aide à la structuration du mouvement sportif

Depuis 2016, plus de 5 millions d'euros ont été consacrés à ce dispositif permettant à 60 ligues et comités régionaux sportifs d'atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés dans l'un ou plusieurs des 5 axes du Contrat Régional de Développement du Sport (CRDS) signé avec la Région.

En 2020, la Région a reconduit ce soutien en proposant aux ligues et comités sportifs régionaux un Contrat Régional de développement du Sport (CRDS) d'une durée de 3 ans (2020/2022) s'inscrivant parmi les orientations retenues et s'articulant autour des axes suivants : Emploi, formation et structuration régionale / Parcours des sportives et sportifs / Développement des pratiques et lutte contre les inégalités d'accès / Valorisation et développement de la place des femmes dans le sport, leur accès aux fonctions dirigeantes et la mixité de la pratique / Acquisition de matériels.

La mise en place d'une ou plusieurs actions de valorisation et de développement du sport féminin reste obligatoire. Au sein de cet axe les enjeux d'accessibilité aux fonctions dirigeantes et la question de la mixité de la pratique (danse, équitation, rugby, football, ...) ont été ajoutés comme prioritaires.

Enfin, la Région renouvellera l'aide régionale individuelle proposée aux athlètes inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, licenciés dans un club de Bourgogne-Franche-Comté et qui poursuivent simultanément leur préparation sportive et une formation scolaire, universitaire ou professionnelle. 116 athlètes proposés par leurs ligues ou comités ont été soutenus par la Région en 2020, à hauteur de 1 500 € pour les sportifs boursiers et 500 € pour les sportifs non boursiers, pour un budget global de 84 000 €. Cette aide est renouvelée en 2021.

Programme 3224AA - Soutien à la promotion du sport

La Bourgogne-Franche-Comté est attractive pour l'accueil d'évènements sportifs majeurs. Elle a ainsi accueilli une partie des épreuves des Jeux Olympiques de la Jeunesse de « Lausanne 2020 », du 9 au 22 janvier 2020. En l'absence d'équipement nordique sur le territoire suisse, la dimension transfrontalière a séduit le CIO qui a souhaité promouvoir ce type de coopération internationale pour les prochaines candidatures à l'organisation des Jeux olympiques. Ainsi, le stade des Tuffes a accueilli les épreuves de saut, de combiné nordique et de biathlon.

Instigatrice de ce projet avec la ville de Lausanne dès 2014, la Région est restée un partenaire majeur de ces Jeux Olympiques de la Jeunesse en finançant la restructuration globale du stade des Tuffes par une subvention de 1,2 M€, ainsi que l'organisation des cérémonies d'ouverture et de clôture par une subvention de 45 800 € à la Communauté de communes des Rousses et de 35 000 € à Jura Ski Events. Une subvention de 4 000 € a également été attribuée au comité régional handisport pour la mise en place d'animations et d'activités de promotion et de découverte des disciplines nordiques à destination des scolaires, des personnes handicapées et du grand public.

La Région est devenue un partenaire incontournable des organisateurs de manifestations à fortes retombées économiques et touristiques, de notoriété et de promotion de la région hors de ses frontières et des organisateurs d'épreuves délivrant un titre national dans les catégories junior-senior-élite. La situation de crise sanitaire a freiné l'organisation de manifestations sportives. 41 manifestations, pour lesquelles un financement a été sollicité auprès de la Région, ont été annulées ou reportées. 113 manifestations ont tout de même été soutenues en 2020 pour un montant de 751 390 €.

Une aide à projets complète ce dispositif afin de soutenir les associations organisatrices d'évènements plus locaux, vecteurs de lien social, de bien vivre ensemble, permettant la découverte et l'accès aux pratiques sportives pour des populations éloignées et valorisant la pratique du sport par les femmes. En 2020, 26 associations sportives ont reçu ce soutien pour un montant global de 74 800 €. Cette aide à projets est renouvelée en 2021.

Programme 3222AA - Soutien aux structures sportives

La densité régionale en associations sportives est importante avec près de 7 700 clubs et plus de 640 000 licencié.e.s faisant de la Bourgogne-Franche-Comté une des régions la plus sportive de France.

Le soutien dans le développement et dans la mise en œuvre des projets des clubs sera reconduit, avec une aide différenciée en faveur des clubs professionnels pour leurs centres de formation agréés (art 211-4 du code du sport) et au titre des missions d'intérêt général qu'ils proposent (art. L 113-2 du code du sport), et en faveur des clubs de sport collectif évoluant au plus haut niveau amateur.

Les associations et clubs sportifs, amateurs ou professionnels, ont été sévèrement touchés par la crise et le sont encore. Selon, une enquête menée à la rentrée de septembre par le CNOSF, la baisse des adhésions est en moyenne de 25 %. De plus, l'arrêt des matchs amateurs comme professionnels pendant la première période de confinement a eu une incidence notoire pour les clubs.

Afin d'affirmer son soutien au monde du sport, la région a décidé en 2020 de ne pas appliquer la trajectoire baissière convenu dès le début de mandat pour homogénéiser son aide entre les clubs bourguignons et francs-comtois.

Il est à souligner que le sport est le plus important secteur associatif à solliciter les fonds de soutien déployés par la Région.

La politique sportive de la Région fonctionne sur deux piliers indissociables - le haut-niveau et le sport pour tous. Ainsi, une aide à projets est proposée à tous les clubs sportifs afin de mettre en valeur les initiatives promouvant des valeurs de fraternité et de mixité, et ouvrant les disciplines à tous les publics, notamment les plus éloignés de la pratique. En 2020, 18 associations locales ont bénéficié du soutien de la Région pour un montant global de 67 500 €.

Programme 3225AA - Aide à l'accès à la pratique sportive

Afin de favoriser l'accès des personnes porteuses d'un handicap (physique ou intellectuel) à une pratique sportive de qualité et sécurisée, la Région financera le coût des licences « Fédération Française Handisport » et « Fédération française du sport adapté » de tout sportif ou accompagnant, au sein d'un club affilié aux comités régionaux correspondants. Le coût de l'affiliation fédérale de l'association sera également pris en charge. Les aides financières seront accordées directement aux bénéficiaires, en lien avec les comités régionaux. En 2020, ces prises en charge représentaient un montant global de 138 170 €.

De même, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'engage à favoriser l'accès à la pratique sportive pour les lycéennes et lycéens. Les délégations régionales de l'union nationale du sport scolaire proposent une gamme variée de disciplines sportives, de la découverte à la pratique compétitive. Un des freins au développement du sport en milieu scolaire est financier. En effet, les élèves déjà licenciés en club doivent s'acquitter une seconde fois du prix d'une licence auprès de l'association sportive de leur établissement.

La Région propose un soutien financier à la prise de la licence UNSS de 20 € maximum par licence.

Programmes 3220AA et 3228PR

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%
Anticiper l'avenir, en répondant aux enjeux de l'éducation, des mobilités et des solidarités					192 050 361,00	180 381 525,22	126 425 357,00	127 056 354,82	164 336 375,00	-14%	178 270 978,07	-1%	123 978 006,00	-2%	121 533 620,33	-4%
La politique sportive au cœur de l'action régionale	3	32	1999P151	Actions collectives pour le développement du sport				3 500,00								
	3	32	3212AA	Equipements et matériels sportifs		1 417 460,00										
	3	32	3220AA	CREPS							24 641,19					
	3	32	3221AA	Aménagement sportif du territoire	5 453 000,00	5 422 329,43	90 000,00	90 000,00	5 453 000,00	0%	6 164 951,14	14%	90 000,00	0%	90 000,00	0%
	3	32	3222AA	Soutien aux structures sportives			1 548 000,00	1 745 556,45					1 675 000,00	8%	1 780 208,11	2%
	3	32	3223AA	Aide à la structuration du mouvement sportif	150 000,00	83 000,00	1 934 130,00	1 738 832,83	150 000,00	0%	160 378,00	93%	1 934 130,00	0%	1 696 455,95	-2%
	3	32	3224AA	Soutien à la promotion du sport			820 000,00	957 894,11					673 000,00	-18%	820 535,94	-14%
	3	32	3225AA	Aide à l'accès à la pratique sportive			200 000,00	205 320,50					219 000,00	10%	219 000,00	7%
	3	32	3228PR	Plan de relance 2020 Sports									500 000,00			
Sous total sous fonction 32					5 603 000,00	6 922 789,43	4 592 130,00	4 741 103,89	5 603 000,00	0%	6 849 970,33	-1%	4 591 130,00	0%	4 606 200,00	-3%
TOTAL - La politique sportive au cœur de l'action régionale					5 603 000,00	6 922 789,43	4 592 130,00	4 741 103,89	5 603 000,00	0%	6 849 970,33	-1%	4 591 130,00	0%	4 606 200,00	-3%

6) Encourager la citoyenneté, la vie associative et l'autonomie des jeunes

I. PRIORITES

Fort de 56 000 à 62 000 associations en Bourgogne-Franche-Comté, le monde associatif contribue au vivre-ensemble promu par la Région. Animées par plus de 550 000 bénévoles, les associations doivent affronter de multiples défis, comme par exemple la baisse des ressources financières ou l'évolution des modes d'engagement bénévole.

La crise sanitaire traversée cette année, avec parfois un arrêt brutal des activités, une reprise difficile et l'incertitude liée au rebond épidémique de l'automne, risque de mettre en péril l'existence de nombreuses associations.

La Région a su très vite réagir, en consacrant 5,6 M€ à un plan de soutien adapté aux associations, mêlant outils financiers (avances remboursables, garanties) et subventions de fonctionnement.

Si la majorité des politiques publiques mises en œuvre par la Région concerne les jeunes, qu'elles permettent d'améliorer leur cadre de vie, de les accompagner dans leurs parcours de formation scolaire, universitaire ou informelle ou de bonifier l'offre de loisir, la Région développe une politique spécifique en faveur de la jeunesse et de la vie associative.

Elle sera poursuivie en 2021 et les différents programmes dédiés seront maintenus, notamment : le soutien aux acteurs et réseaux de l'accompagnement, les aides aux projets, le programme régional d'aide à l'emploi associatif, le soutien au dispositif service civique et l'aide au permis de conduire.

Enfin, le dialogue structuré comme méthode d'échange et de construction de l'action publique doit s'ancrer et s'enrichir. La formalisation d'une « *Conférence régionale de la Jeunesse* », initiée en 2020 mais retardée par la situation sanitaire, doit prendre forme dès que possible pour pleinement s'ériger comme instance de concertation incontournable.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Programme 3226AA - Jeunesse

Inciter l'engagement et l'accueil de jeunes en « service civique » en zone rural

Le service civique permet à des jeunes volontaires, de 16 à 25 ans sans condition de diplôme ou de qualification, d'accomplir une mission d'intérêt général. La Région souhaite valoriser et accompagner le déploiement de ce service, particulièrement en milieu rural qui n'accueille que 10% des missions.

La Région a lancé un appel à candidature visant à accompagner des structures d'accueil ciblées (communes de moins de 3 500 habitants, EPCI de moins de 50 000 habitants et associations implantées dans des communes de moins de 3 500 habitants), sur 4 niveaux de service :

- la présentation du service civique et sa déclinaison pour la structure d'accueil ;
- la rédaction de la mission ;
- la recherche du ou des jeunes(s) en mission ;
- le suivi administratif du ou des jeunes(s) en mission.

Neuf structures intermédiaires, bénéficiant d'un agrément national par l'Agence du Service Civique, proposent ce « bouquet » de services aux structures d'accueil candidates.

Accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie et soutenir leur pouvoir d'achat

Depuis 2016, le dispositif d'aide au financement du permis de conduire, opérationnel sur l'ensemble du territoire bourguignon-franc-comtois, a profité à plus de 7 100 jeunes.

Le dispositif est monté en puissance chaque année, partant de 850 bénéficiaires en 2016 pour atteindre plus de 2000 bénéficiaires en 2020. Ce dispositif s'adresse depuis juin 2019 à tous les élèves des filières générales et technologiques. Cette ouverture a généré une hausse des sollicitations, minimisée par « l'effet Covid-19 ». Un ralentissement des dossiers présentés a été enregistré entre mars avril et juillet 2020, en raison de la fermeture des missions locales et de l'arrêt de l'activité des auto-écoles empêchant la constitution de nouveaux dossiers. Ce dispositif est maintenu pour l'année 2021.

L'aide aux projets jeunesse est reproposée en 2021. Elle apporte un accompagnement financier pour la réalisation d'actions s'inscrivant dans une des 15 thématiques retenues tels que le lien avec les entreprises, l'accès au numérique, les pratiques culturelles et sportives...

Soutenir le déploiement de l'édition « Bourgogne » de la Carte Avantages jeunes et le déploiement de la Carte Avantages Jeunes J'Box 58

Le 28 août à Besançon, puis le 18 septembre 2020 à Dijon, le Centre régional d'information jeunesse Bourgogne-Franche-Comté a présenté la « e-Carte Avantages Jeunes » lors d'une conférence de presse réadaptée compte tenu du contexte sanitaire. Vendue 8 euros et valable du 1er septembre 2020 au 31 août 2021, elle proposera à tous les moins de 30 ans plus de 3 200 réductions et gratuités pour la culture, les loisirs, le sport et la vie quotidienne, consenties par plus de 2 000 partenaires en Bourgogne-Franche-Comté.

Les principales nouveautés de l'édition 2020-2021 :

- La « Carte Avantages Jeunes » devient la « e-Carte Avantages Jeunes » : les jeunes auront la possibilité de choisir une version 100 % dématérialisée de leur « e-Carte Avantages Jeunes ». Ils pourront découvrir et utiliser la totalité des avantages grâce à leur smartphone depuis l'application « avantagesjeunes.com » (sans avoir forcément la carte physique et le livret papier avec eux) ;
- La commande en ligne et le retrait gratuit en point relais : à partir du 1er septembre, les jeunes auront la possibilité de commander leur « e-Carte Avantages Jeunes » en ligne et de la retirer en point relais ;
- La complémentarité de la « e-Carte Avantages Jeunes » et du « Pass Culture » : les jeunes de 18 ans bénéficiaires du « Pass Culture » pourront obtenir une « e-Carte Avantages Jeunes » dématérialisée grâce à leur crédit « Pass Culture ». Tous les jeunes de 18 ans titulaires de la « e-Carte Avantages Jeunes » non détenteurs du Pass Culture pourront y accéder depuis le site « avantagesjeunes.com ».

En complément de la subvention de 188 000 € attribuée au Crij pour le fonctionnement et la diffusion de 125 000 cartes, une subvention d'investissement de 96 480 € sera attribuée pour le déploiement de la « e-Carte Avantages Jeunes », pour le développement, le paramétrage et la mise à niveau du contenu de la plateforme.

La Région soutient spécifiquement des avantages proposés dans le domaine du livre dans chacune des 7 éditions de la carte, avec le coupon avantage bibliothèque qui offre un an d'abonnement dans plus de 80 bibliothèques municipales ou intercommunales partenaires et le bon d'achat avantage librairie qui offre 6 € de réduction sur un livre au choix acheté dans plus de 40 librairies indépendantes partenaires.

Programme 3227AA - Vie associative, laïcité, égalité

La structuration et la professionnalisation des associations par l'aide à la création d'emplois d'utilité sociale

La Bourgogne-Franche-Comté compte près de 60 000 associations. Elles jouent un rôle essentiel dans le développement local des territoires et répondent à des besoins d'utilité sociale. Elles améliorent la qualité de vie et concourent au vivre-ensemble promu par la Région.

Déployé dès le mois de septembre 2017, le programme régional d'aide à l'emploi associatif a pour objectif d'encourager les associations à se professionnaliser par la création ou la pérennisation d'emplois d'utilité sociale et collective sur la durée du mandat, dans les secteurs d'activités ciblés : culture, sport, jeunesse, éducation populaire, citoyenneté, santé, environnement, solidarité et formation.

L'année 2020 a été marquée par une baisse notable du nombre de sollicitations (200 aides à l'emploi attribuées contre un objectif de 330), baisse déjà amorcée en 2019. Celle-ci s'explique essentiellement par le contexte de crise n'encourageant pas les associations, déjà très fragilisées financièrement, à créer ou pérenniser des postes. Pour 2021, ce programme d'aide est renouvelé avec un objectif porté à 300 emplois.

Le dispositif local d'accompagnement (DLA), un soutien indispensable pour la consolidation et la restructuration des associations.

La Région Bourgogne-Franche-Comté soutient les DLA départementaux et régional en finançant la réalisation de diagnostics, la mise en place d'accompagnements individuels et collectifs et le suivi post-accompagnement d'associations.

Les structures porteuses du DLA ont été renouvelées durant l'année 2019 par les pilotes du dispositif (Etat-DIRECTE et Caisse des Dépôts et Consignations), pour une nouvelle période de conventionnement 2020-2022 sur des bases et référentiel renouvelés. En 2020, la Région a maintenu son niveau d'aide aux 8 DLA départementaux pour un montant global de 240 000 € et pour le DLA régional pour un montant de 12 000 €.

Partager les valeurs d'égalité femme-homme, de laïcité et de la lutte contre les discriminations

La Région engage fermement son action pour la défense, le respect et l'éducation à ces valeurs fondatrices de la république, garantes de l'égalité, la liberté et la fraternité entre nos concitoyens.

L'aide à projets est proposée pour toute action visant à promouvoir ces valeurs qui ne doivent pas rester conceptuelles et doivent revenir comme socle partagé entre tous les habitantes et habitants de notre pays, et de la Bourgogne Franche Comté.

Deux dispositifs sont déclinés :

- L'aide à projets « égalité femme-homme, citoyenneté et lutte contre les discriminations » pour promouvoir le vivre ensemble par le soutien à des actions de lutte contre les inégalités entre femmes et hommes, contre les discriminations, ou de promotion de l'engagement citoyen et de la solidarité
- L'aide à projets « laïcité » pour apporter un soutien aux actions en faveur de la promotion et la défense des principes de la République, tout particulièrement celui de la laïcité

En 2020, 10 porteurs de projets ont été accompagnés par la Région pour un montant total d'aides de 33 351 €.

Soutenir le monde associatif dans ce contexte de crise sanitaire

Le secteur associatif génère du lien social, participe à l'animation des territoires, urbains ou ruraux. Il contribue à une grande diversité d'activités dans des domaines variés. Aux côtés de 550 000 bénévoles, près de 78 500 salariés œuvrent dans ce secteur. A travers ses différentes politiques publiques et ses dispositifs d'intervention, la Région apporte soutien significatif au tissu associatif de Bourgogne-Franche-Comté.

Comme d'autres, ce secteur est significativement touché par la crise sanitaire et économique. En effet, de par la finalité de leurs interventions (activités à but majoritairement non lucratif), leur structuration budgétaire (peu de fonds propres et faible rentabilité) et certaines de leurs spécificités (dimension saisonnière notamment), de nombreuses structures associatives voient leur modèle de fonctionnement lourdement impacté par le confinement et par ses conséquences.

La Région a décidé de consacrer 5,6 millions d'euros à un plan de soutien en faveur des acteurs associatifs, en 2 volets :

- 2,8 M€ pour abonder un fonds d'avances remboursables,
- 2,8 M€ pour des interventions sous forme de subventions.

Compte tenu de leur expertise et positionnement reconnus dans l'accompagnement des acteurs associatifs, les associations territoriales France Active Bourgogne et France Active Franche-Comté se voient confier la mise en œuvre du fonds en investissement, ainsi qu'une mission de conseil sur l'octroi de subventions, pour les structures ayant bénéficié de leur diagnostic et de leur ingénierie.

Un fonds d'aide exceptionnelle piloté par la Région, ouvert à toutes les associations de moins de 10 salarié.e.s, y compris non employeuses, permet de prendre en compte les pertes de recettes nettes subies par les associations sur leurs différentes activités entre le début du confinement et la fin de la période estivale.

Le suivi de ce dispositif mobilisera la Région afin de soutenir notre monde associatif, ferment du vivre ensemble et porteur des valeurs solidaires qui nous animent.

Programmes 19990155, 3218AA et 2010P030

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs)

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%
Anticiper l'avenir, en répondant aux enjeux de l'éducation, des mobilités et des solidarités					192 050 361,00	180 381 525,22	126 425 357,00	127 056 354,82	164 336 375,00	-14%	178 270 978,07	-1%	123 978 006,00	-2%	121 533 620,33	-4%
Encourager la citoyenneté, la vie associative et l'autonomie des jeunes	3	31	1999P155	Aides jeunesse				3 478,26							2 770,74	-20%
	3	32	3218AA	Pack autonomie jeunesse				13 393,60							55 317,49	313%
	3	32	3219AA	Jeunesse et citoyenneté				9 000,00								
	3	32	3226AA	Jeunesse			2 103 000,00	1 983 701,48					1 903 000,00	-10%	2 230 291,42	12%
	3	32	3227AA	Vie associative, laïcité, égalité			502 117,00	595 398,40					502 117,00	0%	534 004,50	-10%
	9	91	2010P030	Actions collectives pour le développement régional de la vie associative				1 042,29				17 607,60				
	9	91	9122PP	Emplois d'utilité sociale	1 245 000,00	1 282 129,00	2 340 000,00	2 001 831,22	937 500,00	-25%	1 073 067,75	-16%	2 100 000,00	-10%	1 654 873,88	-17%
	9	91	9123AA	Services civiques			400 000,00	400 000,00					250 000,00	-38%	207 500,00	-48%
	9	91	9124AA	Fonds de soutien associatif COVID-19									2 000 000,00		2 160 000,00	
					Sous total sous fonction 31				3 478,26						2 770,74	-20%
				Sous total sous fonction 32			2 605 117,00	2 601 493,48					2 405 117,00	-8%	2 819 613,41	8%
				Sous total sous fonction 91	1 245 000,00	1 282 129,00	2 740 000,00	2 402 873,51	937 500,00	-25%	1 090 675,35	-15%	4 350 000,00	59%	4 022 373,88	67%
TOTAL - Encourager la citoyenneté, la vie associative et l'autonomie des jeunes					1 245 000,00	1 282 129,00	5 345 117,00	5 007 845,25	937 500,00	-25%	1 090 675,35	-15%	6 755 117,00	26%	6 844 758,03	37%

7) Participer au développement d'une offre de santé de proximité

I. PRIORITES

En matière de santé, la Région n'a pas de compétence dédiée. Son intervention se situe globalement dans le cadre de ses compétences aménagement du territoire, formations sanitaires et sociales, recherche et innovation, environnement. Cette intervention a été consolidée par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui a notamment donné à la Région une possibilité de participer à titre expérimental au financement d'équipements sanitaires. Puis, la loi HPST du 21 juillet 2009 lui a donné une représentation dans les instances de pilotage et de concertation de l'agence régionale de santé. D'autre part, au travers de la loi NOTRe du 7 août 2015 – article 10 portant sur l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET et fascicule), les Régions peuvent intervenir sur le volet de la santé au titre de l'égalité des territoires.

Dans ce cadre, la Région entend prendre toute sa place et poursuivre les démarches et dynamiques pilotes lancées depuis plusieurs années : installation de maisons de santé, développement de la télémédecine, structuration de réseaux professionnels, soutien au fonctionnement d'associations visant l'amélioration de l'offre des soins, copilotage du PRSE3, convention partenariale ARS...

La feuille de route santé 2019-2021 de la région Bourgogne-Franche-Comté a été adoptée en juin 2019. Cette feuille de route est un document stratégique et prospectif qui propose une action régionale organisée pour les années à venir. Elle met en visibilité les actions existantes (soutien aux MSP, formations sanitaires et sociales, prévention...) et accentue la mobilisation de notre collectivité (développement de services numériques, création du fonds régional d'expérimentation en santé,...) en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires.

La situation régionale en matière de santé met en lumière la nécessité d'améliorer l'accès de tous à la santé, de faire face au manque de professionnels, de permettre le déploiement et l'appropriation des services de e-santé et d'améliorer la prévention dans toutes ses dimensions et auprès de tous les publics, notamment les plus éloignés de la santé.

Pour apporter des réponses à ces enjeux identifiés, la feuille de route de la Région est structurée autour de deux défis :

- Défi n°1 : répondre au besoin de proximité

Face au manque de professionnels de santé préoccupant dans certains territoires, l'accès aux soins de premier recours et la lutte contre la déprise médicale constituent une priorité, et des solutions locales doivent être mises en place pour répondre aux besoins spécifiques des populations.

- Défi n°2 : renforcer la prévention

L'enjeu pour la collectivité est de permettre la mise en place d'un environnement favorable à la santé et de promouvoir des actions de prévention auprès de tous les citoyens.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Programmes 4101AA et CPB - Santé, 4102AA - Animation politique santé

La Région et l'ARS ont renforcé leur partenariat au service de l'amélioration de la qualité de la réponse apportée aux citoyens. Dans un contexte régional, associant le vieillissement de la population, la dépopulation rurale et la baisse de la démographie médicale, leur priorité partagée est de lutter efficacement contre les inégalités territoriales à travers 6 objectifs stratégiques pour favoriser la santé en Bourgogne-Franche-Comté :

- réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès à la santé et aux soins,
- assurer la promotion de la santé dans tous les territoires et au plus près des citoyens,
- conforter les formations actuelles et les adapter aux nouveaux métiers et aux besoins des usagers,
- développer la recherche et l'innovation en s'appuyant sur le numérique, les nouvelles technologies et le dialogue entre les acteurs,
- investir les champs de la prévention, de l'éducation de la santé et de la santé environnement,
- s'ouvrir à l'interrégional et au transfrontalier.

La feuille de route ouvre à la mise en œuvre de dispositifs nouveaux d'accompagnement portés par l'institution pour par exemple :

- mener des expérimentations visant le rapprochement de la médecine de ville et les hôpitaux de proximité,
- accompagner et faciliter l'installation des jeunes professionnels de santé dans les territoires,
- aménager des lieux d'accueils mixtes pour loger temporairement malades, familles, jeunes internes et professionnels de santé.

Parallèlement et en cohérence avec ces orientations, le soutien aux maisons de santé, tant en investissement qu'en fonctionnement, le soutien à l'offre d'accueil des professionnels, le financement des actions engagées en faveur de l'attractivité (recherche des professionnels et séminaires santé) et le soutien aux structures d'animation et de coordination (PGL...) seront poursuivies.

La Région soutient l'installation de professionnels de santé dans les territoires, en particulier ruraux. Son action est déclinée en 3 axes :

La structuration de l'offre en santé :

Le soutien des postes d'animateurs santé dans les territoires mettant en œuvre une stratégie dynamique d'accueil et d'installation des PS le soutien aux études prospectives et stratégiques menées à l'échelle d'un territoire (diagnostic de l'offre de soins, opportunités d'installation et de regroupements de PS).

L'accompagnement à l'installation des professionnels de santé :

- soutien de la Région aux équipements de santé de premiers recours animés dans le cadre d'un exercice coordonné : maison de santé pluri-professionnelles (MSP) et centres de santé polyvalents, en particulier dans les territoires déficitaires en termes de présence médicale. Il s'agit d'une aide sectorielle de la Région via un règlement d'intervention dédié qui intègre également le plan d'accélération pour l'investissement régional ;
- soutien de la Région à « l'environnement » des MSP pour permettre leur pérennité : prise en charge partielle des loyers des étudiants stagiaires en médecine et autres spécialités, prise en charge partielle des coûts de déplacement des patients vers les MSP dans les territoires organisés ;
- soutien aux actions d'animation des territoires qui s'inscrivent dans une stratégie locale d'accueil et d'attractivité (de type sessions d'accueil, mobilisation des internes du territoire...).

La prospection et la communication pour l'accueil des professionnels de santé :

Le niveau régional peut aider à organiser la prospection des professionnels de santé en partenariat avec l'ARS et en s'appuyant sur les territoires. Parmi les actions de prospection réalisées ou en cours de réalisation, on peut citer la mise en place d'une bourse à l'emploi, la participation de la Région à des salons...

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%
Anticiper l'avenir, en répondant aux enjeux de l'éducation, des mobilités et des solidarités					192 050 361,00	180 381 525,22	126 425 357,00	127 056 354,82	164 336 375,00	-14%	178 270 978,07	-1%	123 978 006,00	-2%	121 533 620,33	-4%
Participer au développement d'une offre de santé de proximité	4	41	2010P027	Santé				4 081,00								
	4	41	4101AA	Santé BFC		38 050,00	200 000,00	145 705,07			26 310,00	-31%	146 000,00	-27%	210 030,62	44%
	4	41	4101CPB	Santé BFC	1 400 000,00	907 674,85			1 000 000,00	-29%	866 148,15	-5%				
	4	41	4101PR	Plan de relance Santé							100 000,00					
	4	41	4102AA	Animation politique santé	150 000,00	1 068 629,62	450 000,00	488 500,00	100 000,00	-33%	585 000,00	-45%	430 000,00	-4%	442 764,35	-9%
	Sous total sous fonction 41					1 550 000,00	2 014 354,47	650 000,00	638 286,07	1 100 000,00	-29%	1 577 458,15	-22%	576 000,00	-11%	652 794,97
TOTAL - Participer au développement d'une offre de santé de proximité					1 550 000,00	2 014 354,47	650 000,00	638 286,07	1 100 000,00	-29%	1 577 458,15	-22%	576 000,00	-11%	652 794,97	2%

III. Intensifier l'engagement de la région dans les transitions énergétiques, écologiques et numériques

1) Mise en œuvre du SRADDET

I. PRIORITES

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été adopté par l'assemblée plénière du 26 juin 2020 puis approuvé définitivement par arrêté préfectoral le 16 septembre 2020.

L'approbation de schéma stratégique et prospectif, labellisé *ici 2050* est doublement importante. En premier lieu parce que le SRADDET est un jalon important de la stratégie de mandat en ce qu'il contribue à forger une identité régionale en renouvelant les termes de l'attractivité régionale, dite qualitative et différentielle. Cette ambition repose sur deux principes forts : le dépassement des modèles de développement peu soutenables et la confiance dans les territoires notamment dans leur capacité à faire émerger des modèles de développement territoriaux différenciés et des spécialisations intelligentes et complémentaires.

Ensuite, parce que le SRADDET dessine un cadre global de référence qui doit guider les réflexions et stratégies locales autant que les projets de territoire infrarégionaux en proposant notamment les voies et moyens pour entrer dans l'ère des transitions, qu'il s'agisse de transition énergétique, écologique ou encore numérique.

Il s'agit donc en 2021 pour la Région d'impulser une logique de mise en œuvre, par et dans les territoires, des objectifs et règles du SRADDET. Le défi principal consiste à mettre les différents acteurs et les territoires en capacité d'atteindre les objectifs affichés dans le schéma. Pour ce faire, il convient notamment :

- d'engager des actions de sensibilisation pour favoriser l'appropriation du SRADDET ;
- de développer une stratégie d'études et de publication en réponse aux enjeux identifiés par le schéma ;
- de proposer une offre de services aux territoires pour les accompagner au mieux dans la prise en main des règles et objectifs
- de mobiliser les réseaux et outils collaboratifs pour faciliter les sauts qualitatifs attendus ;

Très concrètement, conformément aux engagements pris durant la phase d'élaboration et en complément du soutien à l'ingénierie de projet ou de projets ou stratégies exemplaires mobilisant des dispositifs d'intervention existants ou à revisiter, des mesures d'accompagnement très concrètes seront développées au service des territoires.

Ainsi, un outil de dialogue et d'accompagnement des territoires « Ici 2050 » sera déployé en 2021. Il s'agit notamment de mieux comprendre les territoires, en révélant à partir de données expertes, leurs potentiels, forces et fragilités. Cette approche requiert de mobiliser les indicateurs les plus récents, dans tous les domaines d'intervention (économie, transition écologique...), de produire de nouveaux éclairages et les restituer au plus près du terrain. L'outil est ainsi bâti à la maille de l'EPCI avec des agrégats possibles pour traiter également les territoires de projet (SCoT). Ces données et études qui alimentent l'outil Ici 2050 sont produites en partenariat dans le cadre de la Stratégie Régionale de la Connaissance (SRC) qui vise à recentrer l'appareil statistique au service de l'action publique et des usagers.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Programme 5016AA - SRADDET

Avec l'approbation du SRADDET, il s'agit désormais de consacrer le budget, plus modeste que durant la phase d'élaboration, à des activités de type événementiel (organisation logistique des réunions du groupe application SRADDET et d'événements thématiques) et d'apports de connaissance (production et publication de synthèses et fiches techniques, Intervention ou études flash d'experts pour éclairer des sujets réglementés par le SRADDET).

Programme 5018AA - Prospective

Une grande partie du budget est consacrée au partenariat avec le réseau des agences d'urbanisme (4 agences). Ce partenariat historique permet aussi bien d'appuyer des actions d'accompagnement de type réseau des territoires que de produire des études d'analyse spatiale et territoriale en lien avec le SRADDET (étude dorsale Rhin-Rhône).

Dans le cadre de la Stratégie Régionale de la Connaissance, des études spécifiques sont poussées pour aider les territoires à mettre en œuvre des projets différenciant, porteurs d'attractivité et en phase avec les orientations du SRADDET. En 2021, des études sur les nouvelles données de la ruralité, articulées avec l'expérience « villages du futur » et le plan de ruralité, sur la part du tourisme dans les revenus et emplois présents ou encore sur les coûts résidentiels par EPCI seront engagées.

Enfin ce programme permet d'organiser un événementiel à la région dans le cadre de la semaine de développement durable.

Enfin ce programme porte une enveloppe permettant d'organiser un événementiel à l'occasion de la Semaine annuelle du Développement Durable.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%
Intensifier l'engagement de la région dans les transitions énergétiques, écologiques et numériques					164 148 049,00	185 740 014,18	433 776 514,40	434 940 304,75	169 104 840,00	3%	309 330 661,06	67%	489 863 891,40	13%	470 900 257,83	8%
La mise en œuvre du SRADDET	5	50	5016AA	SRADDET			100 000,00	166 423,19					20 000,00	-80%	84 348,27	-49%
	5	50	5018AA	Prospective	5 000,00	5 528,00	310 000,00	331 700,00	5 000,00	0%	9 472,00	71%	310 000,00	0%	320 450,00	-3%
	Sous total sous fonction 50				5 000,00	5 528,00	410 000,00	498 123,19	5 000,00	0%	9 472,00	71%	330 000,00	-20%	404 798,27	-19%
TOTAL - La mise en œuvre du SRADDET					5 000,00	5 528,00	410 000,00	498 123,19	5 000,00	0%	9 472,00	71%	330 000,00	-20%	404 798,27	-19%

2) Des solutions de mobilités adaptées au territoire et à la lutte contre le réchauffement climatique

Volet Infrastructures

I. PRIORITES

La Région poursuit sa stratégie de mandat de modernisation et d'adaptation du matériel ferroviaire roulant aux besoins des usagers, avec le renouvellement partiel du parc Corail (troisième et dernière tranche d'acquisition de matériel roulant) et les études liées aux opérations d'investissement concernant la circulation des rames à hydrogène dont l'acquisition est prévue dans le cadre du plan d'accélération des investissements.

Le programme d'opérations ferroviaires prévues dans le cadre du CPER 2021-2027 va démarrer avec notamment les études/travaux de la ligne Frasné - Pontarlier - Les Verrières.

Il est prévu par ailleurs de prolonger le CPER 2015-2020 par un avenant n°4, dans lequel sont inscrites notamment :

- la poursuite des travaux de mise en accessibilité des gares (quais et accès) régionales et nationales,
- la mise à 2x2 voies par l'État de la RN7 entre Chantenay Saint Imbert et le Département de l'Allier.

Concernant le schéma directeur d'accessibilité, la Région poursuit les études et les travaux dans les gares et les arrêts routiers sur l'ensemble du territoire régional.

Dans le cadre de la stratégie régionale de transition énergétique, la Région a décidé d'encourager la création de stations d'approvisionnement en Gaz Naturel pour les Véhicules.

Concernant le secteur aéroportuaire, la Région, conformément au maillage aéroportuaire défini en juin 2017, poursuivra ses engagements au sein des syndicats mixtes dont elle est membre. De plus, en 2021, la Région a prévu de participer au financement à l'investissement structurant de l'aérodrome de St-Yan avec la rénovation des pistes et des voies de circulation.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

Programme 8111PR matériel TER : acquisition de 3 rames à hydrogène

Programme 8120PR Transports collectifs et modes doux : la modernisation du réseau ferroviaire "capillaire" dédié au Fret, le Renouvellement des actifs en gares, des investissements relatifs au plan Vélo, la création d'aires de covoiturage, le développement de pôles d'échanges multimodaux

Programme 8120CPPR Transports collectifs et modes doux : les travaux concernant la ligne des Horlogers et concernant la ligne du Revermont, les travaux d'accessibilité de la gare d'Auxerre

FONCTIONNEMENT

Programme 8810AA - Aviation civile

En 2021, la Région versera les contributions statutaires aux syndicats mixtes d'aérodromes dont elle est membre:

Saint Yan, Auxerre-Branches, Dijon-Longvic, Nevers-Fourchambault, Besançon-La Vèze, Montbéliard-Courcelles.

De plus, la Région s'est engagée à soutenir le déficit d'exploitation 2021 (hors aide aux lignes) de l'aéroport de Dole-Jura.

Programme 8120AA - Transports collectifs et modes doux

En 2021, la Région poursuit le financement du fonctionnement des Pôles d'Echanges Multimodaux (Dijon, Dole, Besançon Viotte, Besançon Franche-Comté TGV et Vesoul), ainsi que celui de l'entretien des abris à vélo.

Programme 8800AA - Voies navigables et plateformes multimodales

Les crédits 2021 inscrits sur ce programme correspondent à la contribution statutaire annuelle au syndicat mixte du Technoport de Pagny.

INVESTISSEMENT

Programme 8111AA - Matériel TER

Conformément à la stratégie d'acquisition du matériel roulant présentée en assemblée plénière le 25 mai 2018, et dans le prolongement de l'acquisition de 16 rames 6 caisses pour 207 M€ votée en mars 2019, la région enclenche la troisième phase de renouvellement de son matériel roulant.

Ainsi, en 2021, dans le cadre du travail sur l'évolution de l'offre TER Laroche Migennes / Paris Gare de Lyon, la Région procédera à l'acquisition de 8 rames Regiolis Alstom pour un montant de 104 M€. Cette opération – qui s'inscrit dans le cadre du renouvellement du parc Corail résiduel et V2N (tranche 3 du marché Corail) – constitue un nouvel engagement majeur de la région. En effet, avec les 8 rames acquises en 2017, la région aura investi près de 400 M€ dans le matériel neuf et les centres de maintenance associés, fournissant des bases très solides pour les 30 prochaines années pour notre système ferroviaire.

En parallèle, la maintenance lourde du matériel existant complète l'inscription budgétaire 2021, qui appellera d'autres investissements pour la suite relative notamment aux interventions « à mi-vie » du parc de matériel AGC.

Dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique, la Région a prévu, dans son plan d'accélération des investissements, l'acquisition de 3 rames à hydrogène. Les études relatives aux opérations d'investissement liées aux circulations de ces rames sont inscrites dans ce budget 2021 (atelier N3, atelier d'avitaillement en hydrogène, réception à quai sur voie avec remisage des trains et poste Itinéraire aiguillage).

Programme 8120CPB - Transports collectifs et modes doux

En 2021, la Région prévoit d'inscrire les crédits correspondants aux opérations prévues dans le CPER 2021-2027 :

- Etudes et travaux 2021 sur la ligne n° 875 000 Frasne – Pontarlier - Les Verrières
- Travaux 2021 ou un avenant sur CFi REA 2020 en cours sur la ligne des Hirondelles
- Travaux urgents 2021 sur les Lignes Fines du Territoire
- Etudes générales 2021 (développement du réseau)

Les projets d'accessibilité des quais en gares prévus dans le cadre du CPER se poursuivent en 2021, notamment pour les gares de Besançon Viotte, Vesoul, Lure, Pontarlier, Chalon, Macon et Nevers.

Programme 8120PP - Transports collectifs et modes

Dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique, la région a décidé d'attribuer en 2021 des crédits pour des dossiers relatifs à la création de stations d'approvisionnement en Gaz Naturel pour les Véhicules.

Programme 8124PP - Schéma directeur accessibilité

Concernant les projets d'accessibilité des quais prévus dans le schéma directeur, les budgets de travaux 2021 proposés concernent les gares d'Avallon et Clamecy.

Concernant les projets d'accessibilité des bâtiments voyageurs, les dossiers de la gare de Lure et de St Claude sont concernés par des AP 2021.

La Région poursuit également en 2021 les opérations prévues dans le cadre de l'accessibilité des points d'arrêts routiers.

Programme 8200AA - Routes

L'une des priorités de la Région en 2021 est l'opération routière de mise à 2x2 voies de la RN7 entre Chantenay St Imbert et l'Allier. Cet axe Nord-Sud, s'inscrit dans le prolongement de l'A77 qui prend son origine en Seine-et-Marne, puis dessert notamment la RN79 (RCEA) au sud de Moulins dans l'Allier, avant de s'interconnecter avec l'A89 au Nord-Ouest de Lyon, dans le Rhône. Il reste aujourd'hui deux tronçons à réaliser au sud de St Pierre-le-Moutier de respectivement 4,7 km et 4,8 km. Les travaux du premier tronçon (St Pierre – Chantenay) ont démarré en juillet 2020. La Région a décidé de financer 15 % du montant des travaux du second tronçon Chantenay-Allier (dont le coût total représente 45M€).

Dans le CPER 2015-2020 de Franche-Comté est prévu le contournement de Besançon par l'ouest via la RN57, l'objectif est d'aménager cette route en 2x2 voies. En 2021, la Région prévoit, dans un premier temps, l'aménagement de la bretelle « Blaise Pascal » afin de pouvoir désenclaver le quartier des Vallières à Planoise.

Suite à la fusion des Régions en 2016, des crédits 2021 sont inscrits pour la poursuite de l'installation de panneaux routiers aux couleurs de la nouvelle Région Bourgogne-Franche-Comté sur les routes départementales et nationales.

Programme 8810AA - Aviation civile

En 2021, la Région interviendra dans les budgets des différents syndicats mixtes d'aérodromes dont elle est membre (Auxerre-Branches, Besançon-La-Vèze, Dijon-Longvic, Montbéliard-Courcelles, Nevers-Fourchambault et Saint-Yan) au titre des investissements courants.

Concernant St-Yan, la Région prévoit une contribution financière pour l'investissement structurant de l'aérodrome (rénovation pistes et voies de circulation revêtues y compris balisage piste principale). Le plan de financement de cette opération est prévue comme suit : 80% pour l'Etat via la DSIL et 20% pour le syndicat mixte (Département de la Saône-et-Loire et la Région).

Programmes 8111AA, 8111PR, 8120AA, 8120CPB, 8120PP, 8120PR, 8124PP, 8200PP, 8210AA, 8231AA, 8232AA, 8800AA, 8800CPB, 8803CPI, 8810AA, 8810PP, 1999P044, 2002P017, 2005P019, 1999P053, 1999P015, 1999P032

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Transports ferroviaires régionaux

Programme 8114AA - Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC

La convention TER Bourgogne-Franche-Comté 2018-2025 se poursuit avec l'exploitant historique.

Du fait de la crise sanitaire à compter de mars 2020, la Région, pour cause de pandémie, a été dans l'obligation de mettre en place des plans de transports adaptés visant à restreindre fortement les circulations sur le réseau TER avec une quasi interruption pendant deux mois au printemps et une réduction de l'offre d'environ 25% en fin d'année, et ce, en conformité avec le plan national.

Les incidences financières de la crise sanitaire donneront lieu courant 2021 à des renégociations du montant de la contribution TER avec l'exploitant historique.

Cette incertitude, qui va se poursuivre en 2021 et qui se traduit d'ores et déjà par des pertes de recettes qui se poursuivront, n' a pas permis à la SNCF de présenter un devis 2021 suffisamment stabilisé. Au moment de la rédaction de ces lignes, on peut ainsi douter fortement que l'offre nominale 2021 sera assurée en totalité. Aussi, en application de l'article 90.2 de la convention TER, le montant proposé au BP 2021 est celui relatif à la facture mensuelle de décembre 2020, annualisé et majoré de 2,4%.

Pour autant, la Région réagit à ce contexte et propose des innovations en matière d'abonnement annuel TER.

En effet, à compter du 1^{er} janvier, les usagers ayant souscrit un abonnement sur un trajet bien identifié entre une gare de départ et une gare d'arrivée bénéficieront de la gratuité complète sur le réseau TER Bourgogne-Franche-Comté le samedi et le dimanche.

Par ailleurs, malgré un contexte incertain en termes de continuité du plan de transport, la Région a souhaité pérenniser la mise en place d'une évolution de desserte TER reliant directement le Haut-Doubs/la Suisse à Dijon via Dole qui se concrétise par un aller-retour quotidien entre le Haut-Doubs et Dijon.

Cette évolution d'offre s'inscrit dans un contexte de suppression au SA 2019 d'un aller-retour TGV Lyria Paris-Lausanne compensée partiellement par un aller-retour actuellement réalisé à titre expérimental entre Vallorbe et Dole et contractualisé dans le cadre d'un conventionnement spécifique ad hoc.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en exploitation de la ligne Belfort-Delle à compter du 3 décembre 2018, la Région et le canton du Jura souhaitent apporter des améliorations sensibles à l'offre proposée, afin de favoriser le report modal de la route vers la nouvelle offre ferroviaire entre Belfort et Delle.

Pour ce faire, il est proposé de supprimer la variante période scolaire de la ligne TER Belfort-Delle à compter du service annuel 2021 de manière à offrir un plan de transport maximal aux usagers en toutes périodes de l'année et ainsi participer à la mobilité régionale sur cet axe.

Il faut toutefois noter en 2021, la coupure complète des circulations sur la ligne des Horlogers sur une période de 8 mois entre le 1^{er} mars et le 31 octobre pour cause de travaux de régénération de plus de 50 M€. Pendant 8 mois, SNCF Voyageurs mettra en place un service de transport routier de substitution.

En complément des transports express régionaux, la participation financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté au déficit d'exploitation de la ligne 4 Paris-Belfort-Mulhouse (à hauteur de 1.6 M€), dont la Région Grand Est est l'autorité organisatrice se poursuit sur 2021.

Les liaisons ferroviaires transfrontalières sont maintenues en 2021 par le renouvellement des conventions pour les dessertes Frasne-Pontarlier-Neuchâtel et entre Pontarlier-Frasne-Vallorbe. Ces liaisons transfrontalières ont été complétées en 2019 par la mise en service de la ligne ferroviaire Belfort-Delle-La Suisse dont la contractualisation est intégrée dans la convention TER.

Transports routiers régionaux

Programmes 1999P065, 8130AA, 8140AA, 8001AA, 8002AA, 8113AA - Conforter le réseau de transport routier régional et assurer le transfert de compétence transports réguliers et scolaires

Programme 1999P065 - Un réseau régional routier unifié complémentaire à l'offre ferroviaire

La Région participe au financement de la ligne interrégionale Roanne-Le Creusot TGV offrant des correspondances en gare du Creusot TGV. Le financement se poursuit en 2021 avec une nouvelle convention.

13 des 30 lignes routières TER sont gérées depuis le 1er janvier 2018 directement par la Région dans le cadre de la conclusion directe de marchés publics avec les exploitants. Les 17 services routiers qui assurent un renforcement de l'offre ferroviaire sur la même ligne ou offrant une politique d'arrêts complémentaires à la ligne ferroviaire ont été conservés dans la nouvelle convention TER Bourgogne-Franche-Comté, l'objectif étant d'offrir un réseau régional routier unifié à terme. Ces lignes feront l'objet d'une remise en concurrence au cours de l'année 2021, pour une durée de 7 ans, ce qui explique un montant élevé d'AE, couvrant ces 7 années.

Programmes 8113AA, 8130AA, 8140AA, 8001AA, 8002AA - Assurer le transfert des compétences transports scolaires et interurbains des Départements

L'année 2021 s'inscrit dans la confirmation des crédits engagés pour la mise en œuvre depuis 2017 des compétences du transport routier interurbain à vocation scolaire et commerciale.

En termes de fonctionnement les contrats de transports, passés par marchés publics ou dans le cadre de DSP, évoluent en fonction des indices de révision des prix et d'adaptation des moyens face aux variations d'effectifs. Les impacts de la crise sanitaire ont contribué à une diminution de certains indices de révision de prix, ce qui permet d'afficher un budget stable sur 2021 pour le transport routier scolaire et non urbain.

L'ensemble des lignes régulières de Haute Saône et cinq lignes de Côte d'Or seront renouvelées en 2021 avec un dossier de consultation des entreprises harmonisé pour la première fois depuis le transfert de compétences. Les candidats s'engagent désormais à affecter sur leurs lignes des véhicules répondant à minima à la norme Euro 6 à la fin des contrats. Ils sont également invités à proposer des véhicules à faibles émissions et notamment des véhicules utilisant des biocarburants.

Le déploiement de la billettique scolaire 2School ayant été finalisé fin décembre 2019, il convient de prévoir les crédits nécessaires au fonctionnement qui comprennent la dotation ou le renouvellement des cartes de transport scolaire, la maintenance des équipements et logiciels, l'hébergement des données informatiques et les liaisons GPRS permettant leur transmission. La consolidation de ces données conduira à une meilleure connaissance des usages pour un transport adapté et sécurisé au juste besoin.

Mobilités et intermodalité

Programmes 8112AA, 8113AA, 8181AA, 8181CPB - Créer un réseau de transport régional et favoriser la mobilité sur l'ensemble du territoire Bourgogne-Franche-Comté

Système d'information multimodale et centrale d'appels

Disposant désormais du rôle d'autorité organisatrice des transports sur l'ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté, hors agglomération, la Région a créé en 2018 son réseau régional de transports Mobigo

incluant ainsi l'ensemble de la chaîne de mobilité. Deux outils d'information viennent compléter son réseau : un système d'information multimodale et une centrale d'appels.

En 2021 le périmètre fonctionnel du SIM (système d'information multimodale) sera étendu afin de disposer d'un outil complet permettant au voyageur de réaliser l'ensemble des actes constitutifs de son voyage, avant, pendant et après son trajet (ajout d'un calculateur tarifaire, vente de M-ticket, plateforme de covoiturage organisée, gestion de la relation client,...). Ce SIM constitue un outil régional d'accompagnement et de développement d'une mobilité durable sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté (et territoires limitrophes), au travers d'une plateforme fédératrice, ainsi que de services communs d'intermodalité et des mobilités avec une approche centrée sur l'utilisateur-voyageur.

La centrale d'appels régionale présente un numéro téléphonique unique pour les usagers des différents services intégrés au réseau régional, routier et ferroviaire. Ce dispositif s'inscrit dans la logique de chef de filât de l'intermodalité, portée par la Région, en proposant une mutualisation de l'information afin de fournir une information multimodale sur un trajet de bout en bout.

Mise en place d'un dispositif billettique routier et ferré

Le *mobility as a service* régional construit autour du SIM s'est enrichi en 2020 avec une brique supplémentaire billettique qui réunit un ensemble de solutions complémentaires pour faciliter l'accès au réseau pour les voyageurs et par ailleurs analyser les mobilités régionales. Le déploiement du dispositif M-Ticket débutera courant décembre 2020 avec une extension à l'ensemble des AOM de la Région au premier trimestre 2021. Le système M-Ticket est assuré dans le cadre d'un marché avec Cityway avec le choix d'une solution interopérable légère passant par l'application Mobigo ou des API (interface de programmation d'application)

Ce dispositif billettique unifiera et modernisera le réseau régional Mobigo pour les modes routier et ferré. La solution M-Ticket régional est un dispositif innovant qui propose :

- un portail régional de service « tout en un » : de la recherche d'itinéraire à l'achat d'un titre en ligne via le M-Ticket Mobigo ;
- une solution commune nativement interopérable qui limite les impacts sur les réseaux urbains déjà billettisés ;
- offre un parcours fluide pour les voyageurs multi-réseaux à travers la distribution des titres suivants : les titres unitaires de chacun des réseaux signataires de la Charte et les titres combinés (TER + urbain ; CAR + urbain) ;
- un service complémentaire à ceux déjà proposés sur les réseaux urbains ;
- un investissement porté par la Région ;
- une solution mutualisable avec les AOM (solution flexible selon les besoins des réseaux).

Ce dispositif billettique sera composé de deux marchés : un marché système billettique pour la conception et déploiement du dispositif, ainsi que l'hébergement et la maintenance. Le lancement de ce marché est prévu fin 2020.

Ce marché sera complété par un marché gestionnaire billettique, dont le rôle sera l'exploitation commerciale du dispositif. Le lancement de ce marché est prévu premier quadrimestre 2021.

Les coûts de fonctionnement et d'investissement démarrent sur l'exercice 2021, seules les enveloppes ont été inscrites en 2020.

Ticket mobilité et autres dispositifs

Dans la continuité des mesures prises pour favoriser la « mobilité partout et pour tous » et compte-tenu de la présence de « zones blanches de mobilité » sur notre territoire, le dispositif ticket mobilité est maintenu en 2021. Pour rappel, ce dispositif a pour objectif d'apporter une réponse transitoire à certains besoins de déplacements en zone blanche de mobilité (c'est-à-dire non couverte par du transport en commun), donc essentiellement en secteur très peu dense ; et apporter un soutien au pouvoir d'achat des habitants pour les déplacements domicile-travail qu'ils doivent accomplir en véhicule personnel en l'absence de transport collectif.

L'objectif de pouvoir favoriser la mobilité partout et pour tous se matérialisera dans la poursuite des dispositifs engagés sur les mobilités alternatives, sur les territoires de la Bourgogne-Franche-Comté. Il est prévu également le maintien du subventionnement pour les navettes touristiques, du dispositif des plateformes de mobilité sur l'ensemble du territoire et des appels à projets mobilité rurale.

Bassins de mobilité

La Région a été la première en France à définir ses bassins de mobilité et à engager un travail soutenu d'échanges avec les territoires et partenaires concernés.

En 2021, les traductions qui en résulteront pourront conduire à des adaptations d'offres locales, des expérimentations (ex : perspective de train léger autonome), la mise en place de nouveaux services ne reposant pas sur du transport collectif habituel ou la sensibilisation à l'accès et la connaissance des solutions de mobilité.

Cela n'a pas de traduction financière dans le BP 2021, hormis la poursuite de l'effort RH d'ingénierie interne développée par la Région au bénéfice des territoires, suite à la décision de l'assemblée régionale de l'automne 2020.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%	
Intensifier l'engagement de la région dans les transitions énergétiques, écologiques et numériques					164 148 049,00	185 740 014,18	433 776 514,40	434 940 304,75	169 104 840,00	3%	309 330 661,06	67%	489 863 891,40	13%	470 900 257,83	8%	
Des solutions de mobilités adaptées au territoire et à la lutte contre le réchauffement climatique	8	80	2002P016	Etudes		175 000,00		21 280,29									
	8	80	8003AA	Concertations et prestations DTI			5 000,00	15 650,00									
	8	81	1999P032	TGV Rhin-Rhône branche Est								320 057,64					
	8	81	1999P044	Autres infrastructures ferroviaires		589 432,00						2 751 178,85	367%				
	8	81	1999P053	Modernisation des matériels roulants		764 867,00						282 675,00	-63%				
	8	81	8111AA	Matériel TER	59 100 000,00	83 574 695,00		57 000,00	110 900 000,00		88%	121 448 808,00	45%				
	8	81	8111PR	Plan de relance Matériel TER								18 915 800,00					
	8	81	8120AA	Transports collectifs et modes doux	4 681 500,00	5 164 707,10	410 000,00	456 561,38				8 144 920,03	58%	410 000,00	0%	420 000,00	-8%
	8	81	8120CPB	Transports collectifs et modes doux	25 314 600,00	17 046 890,00			6 713 000,00	-73%		33 101 081,38	94%				
	8	81	8120PP	Transports collectifs et modes doux	6 750 000,00	8 039 184,13			200 000,00	-97%		10 380 454,15	29%				
	8	81	8120PPR	Plan de relance Transports collectifs et modes doux								3 450 000,00					
	8	81	8124PP	Schéma directeur accessibilité gares	9 842 900,00	6 575 183,32			2 023 500,00	-79%		9 016 315,12	37%				
	8	82	1999P015	Routes nationales		8 374 030,76						10 519 060,30	26%				
	8	82	8200PP	Routes	8 300 000,00	8 095 277,10			6 967 500,00	-16%		12 565 975,09	55%				
	8	82	8210AA	Déviations de Moiry		1 125 000,00						2 000 000,00	78%				
	8	82	8211AA	Contrat de site de Chalon		750 000,00											
	8	82	8231AA	Rocade de Beaune		1 943 770,34						69 208,28	-96%				
	8	82	8232AA	Rocade de Sens		1 125 000,00						3 536 917,16	214%				
	8	88	2002P017	Infrastructures d'intermodalité		3 161,25						22 600,00	615%				
	8	88	2005P019	Intermodalité								84 000,00					
	8	88	8800AA	Voies navigables et plateformes multimodales		500 000,00	110 000,00	110 000,00				1 000 000,00	100%	150 000,00	36%	200 000,00	82%
	8	88	8800CPB	Voies navigables et plateformes multimodales		100 000,00						100 000,00	0%				
	8	88	8803CPI	2015-2020 Plan Rhône	960 000,00	504 000,00						10 000,00	-98%				
8	88	8810AA	Aviation civile	3 540 000,00	3 363 802,00	1 130 000,00	1 130 000,00	1 240 000,00	-65%		1 203 577,40	-64%	1 300 000,00	15%	1 300 000,00	15%	
8	88	8810PP	Aviation civile		420 000,00						442 198,00	5%					
				Sous total sous fonction 80		175 000,00	5 000,00	36 930,29									
				Sous total sous fonction 81	105 689 000,00	121 754 958,55	410 000,00	513 561,38	119 836 500,00	13%	207 811 290,17	71%	410 000,00	0%	420 000,00	-18%	
				Sous total sous fonction 82	8 300 000,00	21 413 078,20		6 967 500,00	6 967 500,00	-16%	28 691 160,83	34%					
				Sous total sous fonction 88	4 500 000,00	4 890 963,25	1 240 000,00	1 240 000,00	1 240 000,00	-72%	2 862 375,40	-41%	1 450 000,00	17%	1 500 000,00	21%	
TOTAL - Des solutions de mobilités adaptées au territoire et à la lutte contre le réchauffement climatique (infrastructures de transport)					118 489 000,00	148 234 000,00	1 655 000,00	1 790 491,67	128 044 000,00	8%	239 364 826,40	61%	1 860 000,00	12%	1 920 000,00	7%	
Des solutions de mobilités adaptées au territoire et à la lutte contre le réchauffement climatique	8	80	8000AA	Intérêts moratoires		1 000,00		1 000,00			1 000,00	0%	1 000,00	0%	1 000,00	0%	
	8	81	8001AA	Reversement départements transports interurbains et scolaires			15 714 196,40	15 714 196,40				15 714 196,40	0%	15 714 196,40	0%	15 714 196,40	0%
	8	80	8002AA	Autres dépenses transfert transports		554 000,00		554 000,00				300 000,00	-46%	300 000,00	-46%	300 000,00	-46%
	8	81	1999P065	Exploitation des lignes routières régionales hors transferts			1 724 000,00	5 020 688,50				25 647 000,00	1388%	5 147 000,00	3%	5 147 000,00	3%
	8	81	8112AA	Promotion et tarification TER			700 000,00	700 000,00				450 000,00	-36%	450 000,00	-36%	450 000,00	-36%
	8	81	8113AA	Billetterie	2 150 000,00	470 000,00	3 005 000,00	1 070 000,00	410 000,00	-81%		1 410 000,00	200%	925 000,00	-69%	1 685 000,00	57%
	8	81	8114AA	Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC			234 526 822,00	234 576 822,00				267 805 000,00	14%	268 190 000,00	14%	268 190 000,00	14%
	8	81	8130AA	Lignes routières scolaires Bourgogne Franche comté	206 000,00	486 000,00	135 873 050,00	135 873 050,00				135 851 949,00	0%	135 851 949,00	0%	135 851 949,00	0%
	8	81	8140AA	Lignes routières interurbain Bourgogne Franche Comté			25 339 200,00	25 339 200,00				25 491 000,00	1%	25 491 000,00	1%	25 491 000,00	1%
	8	81	8181AA	Mobilité		2 625 000,00	892 000,00	2 396 000,00				1 300 000,00	-50%	578 000,00	-35%	2 433 950,00	2%
	8	81	8181CPB	Mobilité CPER 2015-2020	10 000,00	10 000,00	30 000,00	30 000,00	10 000,00	0%		10 000,00	0%	30 000,00	0%	30 000,00	0%
				Sous total sous fonction 80		555 000,00	555 000,00	555 000,00			301 000,00	-46%	301 000,00	-46%	301 000,00	-46%	
				Sous total sous fonction 81	2 366 000,00	3 591 000,00	417 804 268,40	420 719 956,90	420 000,00	-82%	2 720 000,00	-24%	472 492 145,40	13%	454 993 095,40	8%	
TOTAL - Des solutions de mobilités adaptées au territoire et à la lutte contre le réchauffement climatique (mobilité)					2 366 000,00	3 591 000,00	418 359 268,40	421 274 956,90	420 000,00	-82%	2 720 000,00	-24%	472 793 145,40	13%	455 294 095,40	8%	

3) Accélérer la transition énergétique

I. PRIORITES

La « transition écologique », en changeant de modèle énergétique, en protégeant l'environnement et en favorisant des mobilités plus propres, est inscrite par la Région Bourgogne-Franche-Comté parmi les trois défis majeurs identifiés collectivement aux côtés de « l'emploi » et de « la fraternité et le vivre ensemble ».

Un projet pour la Région qui se traduit par l'engagement #19 de la stratégie de mandat 2016-2021 « Faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive » dont l'ambition est la création de richesse et d'emplois.

Un scénario régional "Vers une région à énergie positive et bas carbone" a été finalisé en 2020 et a alimenté les objectifs Climat, Air, Energie du SRADDET arrêté le 16 septembre dernier.

Il implique un changement dans la conduite des politiques publiques. C'est la raison pour laquelle la stratégie opérationnelle de transition énergétique a été adoptée dès décembre 2017 pour une période de 4 ans (2018-2021).

L'année 2020 a été consacrée à la poursuite de cette stratégie opérationnelle de transition énergétique dans l'ensemble des politiques portées par la Région après un premier bilan fin 2019.

La stratégie opérationnelle de transition énergétique comprend 3 grands volets :

- Une région exemplaire dans son patrimoine, ses achats, ses schémas, et ses plans de formation
- Une gouvernance régionale et territoriale en accompagnant les acteurs locaux par une contractualisation
- Une mobilisation de toutes les politiques régionales : habitat, mobilité, aménagement, développement économique, formation, numérique...

Une évaluation de cette stratégie opérationnelle de transition énergétique est en cours et sera présentée prochainement. Elle a permis l'intégration des objectifs « climat, air, énergie » dans le SRADDET.

Un travail technique de déclinaison territoriale du scénario « Vers une région à énergie positive et bas carbone » sera poursuivi en 2021.

De même, en 2021 est prévue la réalisation du bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre de la Région.

Dans le cadre de la politique de transition énergétique, la Région intervient essentiellement sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment et sur la production d'énergies renouvelables.

La totalité du budget de la politique de transition énergétique participe à l'atténuation des effets du changement climatique.

Efficacité énergétique du bâtiment

Le secteur du bâtiment consommant 43 % de l'énergie finale et émettant plus de 20 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), la rénovation des bâtiments existants est le domaine prioritaire de la politique de transition énergétique.

Le Plan bâtiment durable Bourgogne-Franche-Comté signé en 2017 par la Région en partenariat avec l'État, et l'ADEME, cadre la politique efficacité énergétique & bâtiment. Il intègre notamment **la mesure clé #8 du**

mandat : Mettre en place un service public de l'efficacité énergétique pour réduire les factures d'énergie.

Les budgets proposés pour l'efficacité énergétique financent l'investissement à travers le programme régional Effilogis pour la rénovation de bâtiments à basse consommation sur l'ensemble de la région. Il s'adresse :

- aux bailleurs sociaux, collectivités et associations ;
- aux propriétaires de maisons individuelles via la mise en œuvre du service Effilogis – maison individuelle ;
- aux copropriétés par le biais des études et de l'accompagnement.

En complément le programme fait la promotion de l'innovation en matière de bâtiments neufs à énergie positive selon les nouvelles normes E+C- et d'usage des matériaux biosourcés.

Les inscriptions en fonctionnement portent sur une animation essentielle des actions d'efficacité énergétique sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté notamment le financement des conseillers à disposition des particuliers (Espaces Info Energie devenus Espaces Conseil FAIRE et conseillers des territoires partenaires de la Région pour Effilogis – maison individuelle) ou auprès des professionnels du bâtiment. Sur cette dernière cible, la région dispose depuis le 1^{er} juillet 2019 d'un centre de ressources du bâtiment unique : le Pôle énergie Bourgogne - Franche-Comté. 2020 a été consacrée, au-delà du suivi des actions « classiques du Pôle » : appui technique, formation, portage de dossiers thématiques (radon, biosourcés, BIM), communication, à la réorganisation après la fusion des deux structures historiques avec le renouvellement d'une grande partie de l'équipe. A noter que la gouvernance du pôle associe étroitement les représentants des professionnels à l'élaboration de la stratégie. 2021 sera donc l'année de mise en œuvre pleinement opérationnelle de nouvelles actions structurantes pour la filière professionnelle.

En 2020, une évolution majeure est intervenue avec l'engagement de la Région le 26 juin dans le programme SARE – Service d'accompagnement à la Rénovation Energétique. Il s'agit ainsi de compenser, au moins en partie, le retrait du co-financement de l'ADEME pour la mise en œuvre du service Effilogis-maison individuelle et des aides aux copropriétés. La Région devenue porteur associé unique du programme SARE en Bourgogne-Franche-Comté pourra bénéficier de recettes issues de certificats d'économie d'énergie (CEE). Cet engagement sera formalisé définitivement à travers la signature d'une « convention territoriale », conclue avec l'Etat, l'ADEME et les deux Obligés retenus par l'ADEME pour la Bourgogne Franche-Comté à savoir Esso et le Groupement Les mousquetaires (SCA Pétrole et Dérivés, filiale du groupe Intermarché, Netto), en fin d'année.

Aux termes de cette « convention territoriale », la Région sera responsable du pilotage et de la mise en œuvre du programme SARE en Bourgogne-Franche-Comté à partir du 1er janvier 2021. A ce titre, elle recevra les fonds transmis par les Obligés, et distribuera tout ou partie des fonds aux autres collectivités territoriales (EPCI, PETR ou pays dans le cadre des PTRE) ou aux structures de mise en œuvre du guichet unique de la rénovation énergétique (Espaces Conseil FAIRE, en dehors des PTRE). Ces dernières sont en cours de désignation suite à l'appel à projet régional lancé en octobre dernier.

Dans ce cadre, le reporting des actions menées en région éligibles au SARE est central pour assurer le financement. Un outil informatique a été développé en 2020 pour le suivi des actions menées dans les premières étapes du service (étapes 1, 2 et 4), à destination des conseillers FAIRE et PTRE. La plateforme web Effilogis, suivant le parcours en phase travaux des ménages (étapes 3) et assurant la gestion administrative et technique des dossiers de demandes d'aides à la Région, devenue obsolète, sera reprise en 2021. Le volet concernant les bailleurs sociaux et collectivités de la dite plateforme web est prévue quant à lui d'être repris en 2022.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

Le PAIR - Plan d'accélération de l'investissement régional, acté en assemblée plénière du 9 octobre dernier, vise un renforcement des actions de la Région pour soutenir l'activité économique en conformité avec les orientations liées à la transition écologique.

En matière d'efficacité énergétique, une mesure concerne l'élargissement des particuliers éligibles aux aides régionales à la rénovation BBC globale et par étapes ainsi qu'une augmentation des aides dédiées au public aux revenus très modestes au sens de l'Anah (mesure 1) et un renforcement de la caisse d'avance (mesure 2). D'autres mesures concernent le programme Effilogis. Elles visent le renforcement des dispositifs existants et des bonifications : bonifications sur les matériaux biosourcés, les énergies renouvelables (mesures 3 et 4), les efforts en matière de gestion de l'eau, de la végétalisation et de la biodiversité (mesure 7) et l'extension aux projets significatifs (mesure 5). Sur le volet compétences des professionnels est prévu également la création de nouvelles plateformes techniques PRAXIBAT dans les lycées (mesure 16). L'ensemble de ces mesures a conduit à une révision des règlements d'intervention concernés votés en commission permanente du 20 novembre dernier. Un nouveau règlement d'intervention a également été créé dans ce cadre pour soutenir les bâtiments du secteur médico-social (bâtiments pour personnes âgées, handicap et enfance) en rénovation et en construction performantes selon les critères Effilogis (mesure 6). Les dossiers déposés à partir du 1er juillet 2020 sont éligibles à ces nouvelles mesures.

Programmes 1999P045, 7149AA, 1999P023 - Efficacité énergétique

La politique « efficacité énergétique & bâtiment » de la Région se poursuit en 2021 inscrivant la précarité énergétique comme priorité et portant un effort substantiel à l'objectif de massification de la rénovation performante du parc bâti des particuliers. Celui-ci constitue le principal gisement d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le retour d'expériences d'une dizaine d'années de la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière de bâtiments à basse consommation d'énergie en rénovation au niveau thermique BBC effinergie® crée des références en maison individuelle, logement social, bâtiment tertiaire de collectivité ou construction neuve de bâtiments à énergie positive (BEPOS) E+C- (thermique et carbone). La Région est engagée dans le développement de l'usage de matériaux biosourcés : bois, paille et chanvre par exemple, en lien avec le développement économique de ces filières.

La feuille de route du plan bâtiment Bourgogne-Franche-Comté 2018-2030, outil opérationnel de la stratégie de rénovation énergétique des bâtiments est construite à partir de quatre axes de réussite : ingénierie socio-technique, financements, professionnels et territoires.

Axe de réussite « Accompagnement socio-technique »

- **Le programme Effilogis pour le soutien aux études et travaux**

Ce programme est opérationnel sur tout le territoire Bourgogne-Franche-Comté. Il bénéficie d'un retour d'expériences techniques important fruit d'une ingénierie partagée construite avec les professionnels. Il s'adresse désormais à quatre cibles : logement social, collectivités, copropriétés et maisons individuelles, portant des dispositifs opérationnels qui évoluent comme chaque année. Un nouveau dispositif vient compléter le programme dans le cadre du PAIR pour accompagner les bâtiments du secteur médico-social (bâtiments pour personnes âgées, handicap et enfance) en rénovation et en construction performantes.

- Effilogis - habitat social : « Rénovation de logements sociaux à basse consommation d'énergie » 2021 :

Les opérations éligibles à ce dispositif concernent les projets de bailleurs sociaux publics et privés en phases études ou travaux. L'incitation à l'utilisation de matériaux biosourcés et d'énergies renouvelables thermiques est renforcée dans le cadre du PAIR, car elles sont insuffisamment mises en œuvre. L'incitation au chauffage collectif fait également l'objet d'une nouvelle bonification ainsi que la prise en compte des thématiques de la gestion de l'eau, de la végétalisation et de la biodiversité dans les projets. Le RI 31.11 a été adopté en commission du 20 novembre dernier.

- Effilogis - collectivités : « Rénovation de bâtiments publics à basse consommation d'énergie » 2021 :

Ce dispositif s'adresse aux collectivités territoriales et associations. Les opérations éligibles concernent les projets en phases programmation, études ou travaux. Les aides sont conditionnées à la mise en œuvre de matériaux biosourcés pour les menuiseries bois ou bois-aluminium. Elles sont renforcées et complétées par des bonifications du même type que le logement social dans le cadre du PAIR. De plus les aides à la rénovation de niveau BBC sont élargies à toutes les collectivités territoriales (y compris donc les communes de plus de 5000 habitants et les EPCI de plus de 20 000 habitants) et associations et les plafonds d'aides sont augmentés. Pour mémoire, les projets « tertiaire » des collectivités inscrits dans les « contrats de territoire » sont financés par la politique d'aménagement des territoires et ainsi que la création de logements dès lors qu'il s'agit de projets mixtes « tertiaire et résidentiel ». Le RI 31.03 a été adopté en commission du 20 novembre dernier.

- Effilogis « Construction de bâtiments à énergie positive et biosourcés » 2021 :

Ce dispositif innovant s'adresse aux collectivités territoriales, bailleurs sociaux (publics et privés). Les conditions techniques sont calées sur le référentiel national Effinergie® et E+C-. Il reste opportun de le conserver car la réglementation environnementale 2020, qui devait à l'origine s'appuyer sur ce référentiel exigeant ne s'oriente finalement pas vers cette finalité pour 2021. Dans le cadre du PAIR, des bonifications aux énergies renouvelables et à la prise en compte des thématiques environnementales ont été ajoutées. Le RI 31.04 a été adopté en commission du 20 novembre dernier.

- Effilogis : « Aides aux établissements à vocation sociale et médico-sociale pour la rénovation et la construction »

Dans le cadre du PAIR, il est désormais possible à la Région d'accompagner les établissements à but non lucratif et habilités à l'aide sociale, dans les domaines du handicap, des personnes âgées et de l'enfance, selon des modalités équivalentes à celles des collectivités territoriales et associations, en rénovation BBC ou construction BEPOS. Le RI 31.22 a été adopté en commission du 20 novembre dernier.

- Effilogis - copropriétés : « Rénovation de copropriétés à basse consommation d'énergie » 2021 :

L'action régionale est axée sur l'accompagnement des projets. Elle comporte une animation régionale en partenariat avec Bourgogne énergies renouvelables (BER), un service web à destination de l'accompagnement des projets (plateforme CoachCopro®), le financement des audits énergétiques de bâtiments de copropriétés non soumises à l'obligation réglementaire et depuis 2019 le financement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dédiée aux copropriétés s'engageant dans une rénovation BBC. Quelques adaptations techniques seront proposées dans le RI en commission permanente de février 2021, notamment du fait de la mise en place du programme SARE.

- Effilogis - maison individuelle

L'objectif du service Effilogis-maison individuelle est de rassembler les dispositifs et acteurs existants pour un service unique dédié à la rénovation énergétique performante des maisons individuelles (65 % de l'habitat privé). Les principes de sa création ont été adoptés en décembre 2017. Ils reposent toujours sur :

- o Le service « socle » disponible sur l'ensemble de la région (étapes 1 et 2 : conseil de premier niveau pour tous les publics et feuille de route technique (audit énergétique) et financière (plan de financement)).
- o Le service « territorial complet » (étapes 3 et 4) pour les ménages qui décident de poursuivre leur projet pour s'engager dans un parcours de rénovation complet BBC global ou par étapes. Ce service est développé en partenariat avec des « territoires moteurs » Effilogis (cf. § territoires).

La Région poursuit les aides aux audits énergétiques (feuille de route technique, RI 31.14 non modifié) et élargit au-delà du public très modeste (au sens de l'Anah), ses aides aux études de conception-suivi accompagnés de travaux BBC sur l'ensemble de la région, dans le cadre du PAIR. Les RI 31.15 et 31.18 ont été adoptés en commission du 20 novembre dernier.

- **Eco-conditionnalité transversale « bâtiment »**

Cette démarche vise à créer un socle commun de performance énergétique pour une éco-conditionnalité des aides de la Région aux bâtiments, en cohérence avec la stratégie opérationnelle de transition énergétique. Elle s'est concrétisée en 2019 par l'inscription d'une écoconditionnalité (BBC) au règlement budgétaire et financier de la Région. L'adaptation de l'ensemble des règlements d'intervention concernés de la Région a alors été opérée. Elle a été reprise dans le cadre du PAIR. Cette écoconditionnalité doit s'appliquer également aux opérations pour lesquelles la Région est maître d'ouvrage. L'appui aux différentes directions de la Région concernées est opéré par la Direction de la Transition énergétique et par celle de l'Aménagement du territoire.

Axes de réussite « financements »

Sur l'axe « Financements » du Plan bâtiment durable régional, le développement de nouveaux outils financiers adaptés et sécurisés est un enjeu vital pour la démultiplication des actions en faveur de la rénovation massive du logement. Deux types d'outils financiers ont été mis en place et sont poursuivis en 2021, en lien direct avec la mise en œuvre d'Effilogis – maison individuelle via un marché public de service dédié notifié en octobre 2019: la création d'un fonds régional d'avance géré par les SACICAP d'une part et d'autre part le préfinancement opéré par les associations Soliha. Le fonds régional sera renforcé en 2021 dans le cadre du PAIR en lien avec l'élargissement des cibles éligibles à la caisse d'avance.

Axes de réussite « professionnels »

Sur l'axe « Professionnels » du Plan bâtiment durable régional, les missions du Centre de ressources « bâtiment » portent toujours en 2021 sur l'animation territoriale (en lien avec Effilogis – maison individuelle), la formation, l'appui expert et l'information-sensibilisation régionale au service des professionnels et formateurs. Le centre de ressources animera notamment les plateformes pédagogiques PRAXIBAT financées par la Région, l'ADEME s'étant retirée du dispositif. De nouvelles actions structurantes sont prévues pour 2021 telles que les missions d'appui des PTRE sur le champ des professionnels, l'animation « biosourcés », un travail autour du développement d'un réseau des renovateurs des bâtiments BBC ou encore la démarche Bâtiment durable.

Axe de réussite « Territoires »

L'axe « Territoires » du Plan bâtiment durable régional porte prioritairement sur l'articulation du service socle régional d'Effilogis – maison individuelle (étape 1 et 2) et l'engagement de collectivités dites « territoires moteurs » aux côtés de la Région, de l'Etat et de ses agences ANAH et ADEME (étape 3 et 4). Un challenge pour la réussite de ce projet au service de la transition énergétique.

L'expérimentation doit tenir compte des choix opérés par l'Etat en matière de rénovation énergétique et de son financement notamment, se traduisant par le retrait de l'ADEME de cette thématique. Ainsi, le financement des Espaces Conseil FAIRE (ex Espaces Info Energie) par l'ADEME s'arrêtera le 31 décembre 2020 ou un an plus tard pour 3 structures.

Malgré les très fortes réticences exprimées par Régions de France, un programme dit « SARE » (service d'accompagnement de la rénovation énergétique) a été lancé officiellement le 11 septembre 2019 par l'Etat. Le SARE porté par l'ADEME nationale repose sur un financement par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour un montant global de 200 millions d'euros (40 Twhc) sur 5 ans jusqu'à fin 2024 (contrats de 3 ans pour les collectivités dans cette période). Le principe des programmes CEE est un financement au résultat. Le programme apporte au maximum 50% des dépenses identifiées (conseil, audits, accompagnement des ménages, animation, communication), avec des plafonds relativement bas, portées par les collectivités associées parmi lesquelles les Régions sont prioritaires.

Compte tenu de l'enjeu financier, la Région a fait le choix de s'engager dans le programme SARE en devenant porteur associé unique pour la Bourgogne Franche-Comté, malgré la complexité administrative et technique engendrée. Dans ce contexte, la mise en œuvre du service Effilogis doit évoluer pour se mettre en conformité avec les exigences du programme SARE. 2021 sera la première année de mise en œuvre opérationnelle du programme de CEE sur la région. De ce fait, notamment, la Région prendra désormais en charge seule (excepté pour 3 structures) le financement des ECF, en plus du financement des PTRE portées par les territoires moteurs partenaires.

Le service socle continuera en 2021 d'être pleinement effectif sur l'ensemble de la région avec :

- Des guichets uniques locaux de la rénovation, comprenant le réseau des Espaces Conseil FAIRE désignés cette fin d'année suite à l'appel à projets régional dédié et les PTRE, comme portes d'entrée du service ;
- La feuille de route, technique (audit énergétique) et financière (plan prévisionnel de financement) disponible pour tous les ménages.

Pour le « service territorial complet » (étapes 3 et 4), 6 PTRE sont opérationnelles en 2020 : la communauté de communes du Haut Jura Arcade (39), Pays de Montbéliard agglomération (25), pays beauinois (21), Grand chalon (71), la communauté de communes de Puisaye Forterre (89), et Dijon métropole (21). 4 autres devraient l'être dans les semaines ou mois à venir portées par le PETR Avalonnais (89), la communauté de communes Loue Lison (25), Grand Besançon métropole (25), le PETR Mâconnais sud Bourgogne (71).

Des discussions encore non abouties sont poursuivies avec d'autres territoires : Grand auxerrois (89), la communauté de communes du Jovinien (89), le Département de la Nièvre (58), le PETR Doubs central (25). L'engagement définitif de ces derniers territoires sera formalisé par le dépôt officiel des dossiers de demandes de subvention relatifs à la création de la Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE).

Au-delà des conventions financières déterminants les montants et conditions des subventions régionales déjà signées avec les territoires moteurs partenaires Effilogis de la Région, il convient de formaliser sur le plan juridique les engagements pris par la Région d'une part et les territoires d'autre part, pour la bonne mise en œuvre du service Effilogis-maison individuelle désormais intégré au programme SARE. C'est l'objet du « contrat type de coopération public-public » entre la Région et la collectivité, présenté dans un rapport particulier ad hoc.

🚧 Energies renouvelables (EnR) et démarche de gestion de la transition avec les POTEs

Les objectifs de production d'énergies renouvelables aux échéances 2021, 2026, 2030 et 2050 ont été fixés dans le scénario « Vers une région à énergie positive et bas carbone » (REPOS) adopté en juin 2020 (mesure #19 du Plan de Mandat) et intégrés au SRADDET. Pour atteindre la neutralité carbone, celui-ci prévoit une évolution importante de la production d'EnR locales en parallèle d'une forte réduction des consommations d'énergie finale (bâtiment, transport, agriculture...).

Les énergies renouvelables devront représenter 28% de la consommation finale brute d'énergie en 2021, 55% en 2030 et 98% en 2050.

Les politiques régionales visant à favoriser la production d'énergies renouvelables portent essentiellement sur le bois énergie, la méthanisation et l'hydroélectricité, au regard notamment du potentiel que représentent la couverture forestière de la région, l'activité agricole d'élevage et le réseau hydrographique.

En application des objectifs REPOS / SRADDET et des contrats de plan Etat-Région (CPER), la Région, l'ADEME et l'Etat s'inscrivent dans une démarche partenariale de convention visant à amplifier les actions de lutte contre le changement climatique, notamment par le développement de la production d'énergies renouvelables.

La convention avec l'ADEME décline ces objectifs et engage la Région à accompagner les études de faisabilité, les opérations de sensibilisation et d'animation et les investissements en faveur du développement des énergies renouvelables, en complément ou synergie avec des crédits européens (FEDER pour le bois énergie et les réseaux de chaleur, FEDER et FEADER pour la méthanisation). Elle devrait se poursuivre en 2021 dans le cadre du nouveau CPER 2021-2027

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

Le PAIR - Plan d'accélération de l'investissement régional, acté en assemblée plénière du 9 octobre dernier, vise un renforcement des actions de la Région pour soutenir l'activité économique en conformité avec les orientations liées à la transition écologique.

En matière d'énergies renouvelables trois mesures ont été proposées :

Mesure 17 : Recapitalisation des SEM énergies renouvelables (3 M€). Augmenter la participation au capital de la Région dans les 3 SEM EnR locales et Jurascic, pour un effet levier multiplié sur le développement de projets dans les territoires. La région est entrée au capital social de 3 SEM énergie sur 4 depuis 2014: les SEM Nièvre Energies, SEML Côte d'Or Energies et SEM Energies renouvelables citoyennes qui couvrent 5 départements sur 8. Les 3 SEM se sont professionnalisées et aujourd'hui de nombreux projets sont en cours de co-développement, développement ou acquisition par ces SEM. La Région est également entrée au capital de Jurascic.

Mesure 18 : Abondement d'un Fonds régional de transition énergétique dédié aux énergies renouvelables (7 M€). Création et abondement d'un fonds régional de transition énergétique dédié aux EnR&R. La constitution de ce fonds est prévue pour début 2021. Ce fonds permettra de mutualiser les risques en termes de développement éolien et solaire photovoltaïque notamment et d'apporter des fonds propres rapidement mobilisables pour faciliter les projets EnR territoriaux.

Mesure 19 : Traitement des friches industrielles/sites dégradés pour une production solaire photovoltaïque au sol (2 M€). Un nouveau règlement d'intervention est proposé pour favoriser l'implantation de centrales photovoltaïques au sol sur sites dégradés/friches industrielles (définition CRE). L'éligibilité des projets sera étudiée en articulation avec les autres dispositifs régionaux dédiés à la

réhabilitation et à l'aménagement d'espaces dégradés (notamment Aménagement du Territoire, Economie...) l'objectif étant d'articuler cette action avec d'autres objectifs de récupération du foncier dégradé. La Région financera les études environnementales préalables à un projet photovoltaïque ainsi que les investissements nécessaires à la mise à plat du site / démolition qui seraient portés par une collectivité.

Programmes 7546CPB, 7546AA Politique de l'énergie

Les principales filières financées sont :

- le bois énergie et les réseaux de chaleur :
 - o avec un soutien à l'animation de la filière et au renforcement de la structuration de la filière amont : soutien à FIBOIS, Pro-ETF BFC et URACOFOR ;
 - o et avec des soutiens aux études de faisabilité et aux investissements : pour le développement des chaufferies bois et réseaux de chaleur EnR&R (énergies renouvelables et de récupération).
- la méthanisation :
 - o soutien à l'animation de la filière afin d'orienter les porteurs de projets vers le type de développement souhaité (limitation des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), bonne intégration des projets dans leur territoire et gestion des digestats).
 - o soutien aux études d'aide à la décision et aux investissements.
- le solaire thermique : soutien à l'animation, aux études d'aide à la décision et aux investissements
- la micro-hydroélectricité : soutien à l'animation, aux études d'aide à la décision et aux investissements

En ce qui concerne les énergies renouvelables électriques, les dispositifs d'intervention sont essentiellement nationaux à travers l'obligation d'achat ou le complément de rémunération. La région intervient donc plutôt sur l'accompagnement et les études. Concernant le solaire photovoltaïque, la région soutient les études d'auto-consommation collective, et elle orientera son action notamment sur le développement des centrales villageoises en lien avec les projets coopératifs et citoyens.

Par ailleurs, la région a fait le choix de s'appuyer sur les SEM énergies renouvelables existantes pour développer les projets d'intérêt territorial. Ainsi la Région est entrée au capital de trois SEM locales (Nièvre Energies, Côte-d'Or Energies et la SEM Energies Renouvelables Citoyenne créée dans le Jura). Les SEM se sont structurées pour co-développer voire développer des projets ambitieux d'énergies renouvelables souvent électriques. L'ancrage territorial des SEM favorise entre autres une meilleure acceptabilité par la population locale.

En 2017 la Région a conduit avec l'ADEME et la Caisse des Dépôts et Consignations une réflexion sur les outils régionaux de développement des EnR&R pour répondre aux besoins d'animation, de portage et de financement des projets en intégrant la question citoyenne. L'objectif de cette étude était de définir les bases de la stratégie régionale pour favoriser la massification du développement des EnR&R et se mettre sur la trajectoire d'une Région à énergie positive en 2050. Les premières préconisations issues de ces travaux ont été mises en place :

- **Animation** : la préconisation était de renforcer significativement l'animation afin de faire émerger beaucoup plus de projets, le parti pris étant que l'animation est la base de la massification attendue. Déployer, pérenniser, structurer dans la durée et former un réseau d'animateurs est le premier maillon, essentiel, du plan d'action à engager à l'échelle régionale. L'animation dite généraliste,

confiée à des structures départementales, a été renforcée et structurée à l'échelle de la Région (bois-énergie et réseaux de chaleur, solaire thermique et photovoltaïque). Concernant l'animation dite filière, depuis 2018 la Région finance un animateur dédié à l'accompagnement des projets de micro-hydroélectricité, et l'animation dédiée à la cible agriculture (dont méthanisation) a été confiée aux Chambres d'Agriculture. Depuis 2019 et pour 3 ans, une mission d'animation dédiée aux entreprises (avec un enjeu fort sur la chaleur fatale) a été confiée à l'Agence Economique Régionale.

- **Energies renouvelables citoyennes** : la mobilisation citoyenne est une condition de réussite de la transition énergétique, via l'acceptabilité des projets et les retombées économiques pour le territoire. Depuis 2015, une mission d'animation portée par AJENA a été soutenue et a abouti à la création de 45 clubs d'investisseurs fin 2016 autour du projet de Chamole, regroupés au sein de la SCIC énergies citoyennes JURASCIC. La Région est par ailleurs entrée au capital de JURASCIC et accompagne l'amorçage de cette société. Depuis septembre 2018, et pour 3 ans, l'association Coopawatt accompagne les citoyens et collectivités dans le cadre de la mission Etincelles, programme d'animation sur les énergies citoyennes afin de favoriser l'émergence et accompagner les projets, structurer, et animer l'« écosystème » régional des énergies citoyennes.
- **Convention avec les syndicats d'énergie** : Une convention entre la Région, l'ADEME, la DREAL et l'Alliance des Syndicats d'Energie a été signée en juin 2018. Elle porte sur les questions de transition énergétique au sens large et en particulier sur le portage et le financement des projets. La coordination de ce réseau devra permettre de consolider la gouvernance et le partage de l'information entre ces acteurs pour avoir une couverture efficace du territoire régional.
- **Fonds d'investissement EnR** : En novembre 2019 une conférence des financeurs de la transition énergétique a permis de mobiliser les acteurs financiers autour de cette question. Elle a rappelé les enjeux de la relocalisation de l'économie des projets et de l'implication des collectivités et citoyens dans la réussite de la transition énergétique. Cette conférence a marqué le point de départ d'une réflexion sur les instruments financiers et notamment la création d'un fonds régional d'investissement dédié aux EnR. Une AMO a démarré début septembre 2020 qui devrait permettre la création de la structure *ad hoc* en 2021. Celle-ci devrait permettre, notamment pour les filières électriques ne bénéficiant pas d'aide aux études, de porter le risque (mutualisation du risque entre projets qui aboutissent et projets qui n'aboutissent pas). En effet, pour les projets éoliens la phase de développement est une phase où le risque d'échec du projet est important alors même que des investissements conséquents sont nécessaires. L'enjeu est donc de réduire le nombre de porteurs de projets qui renoncent à se lancer dans un projet en raison du coût des études à avancer avant sa réalisation. Dans un second temps, ce fonds pourra contribuer au financement des projets par capitalisation en fonds propres ou quasi-fonds propres (sur les modèles OSER en Auvergne Rhône-Alpes ou Terra Energies en Nouvelle Aquitaine).

Depuis 2017, la Région Bourgogne Franche-Comté et Energy Cities animent, en partenariat avec l'ADEME, une démarche de Gestion de la transition avec les « Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique » (POTES). Pour comprendre et accélérer la transition énergétique, la méthode de Gestion de la Transition accorde une grande place aux pionniers – les POTES en Bourgogne-Franche-Comté, et s'appuie sur eux pour leurs nouvelles manières de penser, et les soutient comme acteurs du changement et de l'amorçage de transitions sociétales. Elle fait le pari que la mise en synergie de précurseurs entre eux, et le fait de leur permettre d'expérimenter de nouvelles dynamiques, portent un potentiel créatif et d'innovation tel qu'il peut déclencher des changements de grande ampleur, ainsi que l'exige la transition énergétique et écologique.

En 2019 a été lancée la plateforme collaborative afin de développer les échanges entre POTES, les rendre visibles notamment par une carte interactive et les inter-connecter. Elle rassemble près de 300 membres du réseau. En 2020 les POTES ont été davantage responsabilisés dans le pilotage du réseau avec la mise en place d'un groupe de POTES testeurs-leaders, d'un comité d'écoute, l'organisation de « cafés POTES » en visioconférence. En fin d'année 2020 a démarré une campagne de communication qui vise à accélérer le déploiement du réseau.

Cette expérimentation se poursuivra donc en 2021, notamment en adaptant la stratégie d'animation à la taille du réseau et au contexte sanitaire, en développant les synergies entre POTES et territoires, enfin en tirant les enseignements de la démarche.

Etudes, observation, sensibilisation, qualité de l'air

Ce programme permet de conduire les études régionales nécessaires au suivi de l'évolution de la transition énergétique et de la qualité de l'air

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Programmes 2000P014, 1999P045 - Qualité de l'air, Etudes, observation et sensibilisation

Le programme Qualité de l'air, Etudes, observation et sensibilisation permettra de poursuivre l'animation de l'observatoire climat, air, énergie, de décliner territorialement la nouvelle trajectoire de transition énergétique « Vers une région à énergie positive et bas carbone », de poursuivre le programme régional de suivi de la qualité de l'air et de réaliser une étude sur les impacts socio-économiques de la transition énergétique régionale.

Une évaluation de la stratégie opérationnelle de transition énergétique est prévue en 2020 ainsi que la réalisation du bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre de la Région.

Programmes 2014P014, 7147AA, 7147CPER, 7147CPB, 2014P017

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%	
Intensifier l'engagement de la région dans les transitions énergétiques, écologiques et numériques					164 148 049,00	185 740 014,18	433 776 514,40	434 940 304,75	169 104 840,00	3%	309 330 661,06	67%	489 863 891,40	13%	470 900 257,83	8%	
Accélérer la transition énergétique	5	54	5437CPB	Réhabilitations CPER 2015-2020		10 179,00											
	7	71	7147AA	Plan Bâtiment de demain		214 080,00					78 600,00	-63%					
	7	71	7147CPB	Plan Bâtiment de demain CPER 2015-2020				50 000,00									
	7	71	7149AA	Centre de ressources				304 000,00	274 000,00					304 000,00	0%	304 000,00	11%
	7	73	2000P014	Qualité de l'air	70 000,00	49 000,00			70 000,00	0%	70 000,00	43%					
	7	75	1999P023	Efficacité énergétique	18 050 000,00	8 402 081,29	3 362 500,00	2 056 046,13	16 050 000,00	-11%	10 500 000,00	25%	4 491 000,00	34%	3 078 400,00	50%	
	7	75	1999P045	Etudes, observation, sensibilisation			175 000,00	116 200,16				10 000,00		110 000,00	-37%	158 800,00	37%
	7	75	7546AA	Politiques de l'énergie	1 200 000,00	611 970,00	600 000,00	652 834,10						630 000,00	5%	705 690,17	8%
	7	75	7546CPB	Politiques de l'énergie CPER 2015-2020	4 500 000,00	4 698 217,39			4 500 000,00	0%	3 000 000,00	-36%					
	7	75	7547PR	Plan de relance Transition énergétique								13 150 000,00					
	9	93	2014P017	Développement des énergies renouvelables			34 577,01										
					Sous total sous fonction 54		10 179,00										
					Sous total sous fonction 71		214 080,00	304 000,00	324 000,00			78 600,00	-63%	304 000,00	0%	304 000,00	-6%
					Sous total sous fonction 73	70 000,00	49 000,00			70 000,00	0%	70 000,00	43%				
				Sous total sous fonction 75	23 750 000,00	13 712 268,68	4 137 500,00	2 825 080,39	20 550 000,00	-13%	26 660 000,00	94%	5 231 000,00	26%	3 942 890,17	40%	
				Sous total sous fonction 93		34 577,01											
TOTAL - Accélérer la transition énergétique					23 820 000,00	14 020 104,69	4 441 500,00	3 149 080,39	20 620 000,00	-13%	26 808 600,00	91%	5 535 000,00	25%	4 246 890,17	35%	

4) Contribuer à la reconquête de la biodiversité

I. PRIORITES

Les priorités de l'année 2021 en matière d'environnement prennent en compte les conséquences d'une année 2020 où le lien entre dégradation de l'environnement et dégradation des conditions de vie de notre société aura été plus que jamais souligné. La disparition des habitats naturels à l'autre bout de la planète a rendu possible la transmission aux êtres humains, d'une maladie infectieuse d'origine animale. Protéger l'environnement n'est pas une option, c'est une nécessité pour préserver notre avenir.

La protection de l'environnement, la reconquête de la biodiversité terrestre et aquatique, la prévention et la gestion des déchets et le développement de l'économie circulaire sont les points forts de la politique environnement de la Région Bourgogne Franche Comté. L'éducation à l'environnement et au développement durable fait par ailleurs le lien entre ces thématiques. Les documents cadres des politiques environnement ont été complétés avec l'approbation de la Feuille de Route Economie Circulaire (Juin 2020) et de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (octobre 2020).

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

La protection de l'environnement est créatrice d'emplois et de développement dans les territoires. Les mesures Environnement du Plan d'Accélération de l'investissement Régional mettent l'accent sur les actions qui contribueront à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, dont l'exécution repose sur des entreprises locales et des emplois non délocalisables.

27,4 M€ sont ainsi inscrits au PAIR pour mettre en œuvre des investissements dans les domaines de l'eau, des déchets, de l'économie circulaire, de l'EEDD et de la reconquête de la biodiversité.

Programme 1999P085 – Protection de la biodiversité

La Région, chef de file en matière de protection de la biodiversité (loi MAPTAM 2014), a défini en 2020 une feuille de route et un programme d'actions correspondant pour mettre pleinement en œuvre sa responsabilité, notamment par la déclinaison opérationnelle de la Stratégie régionale pour la Biodiversité (SRB) qui a été approuvée par délibération du Conseil régional du 9 octobre 2020.

Les chantiers inhérents à cette responsabilité relèvent de la cohérence des politiques publiques, de l'ingénierie financière de territoire et de la gouvernance.

L'enjeu majeur vise à intégrer les politiques régionales en faveur de la biodiversité dans les dynamiques économiques et productives du territoire et par conséquent dans les autres politiques sectorielles de la Région, afin de maximiser l'effet levier.

Au regard de l'ancrage réglementaire de cette responsabilité et de la notion de leadership qu'elle implique, de sa transversalité interne et du rayonnement externe des actions à conduire, le chef de filât et le programme afférent ont pris en 2020 la dimension d'un projet transverse d'envergure régionale.

En 2021, des actions seront conduites tant en régie que dans la mise en œuvre d'un chantier, avec l'appui d'une d'assistance à maîtrise d'ouvrage, portant sur la co-construction d'un schéma de gouvernance et

d'ingénierie financière avec les partenaires institutionnels, dont les Départements, en matière de biodiversité terrestre et aquatique pour un budget prévisionnel de 50 000 € TTC.

De nouveaux champs d'application de la politique biodiversité, intégrateur de l'économie du territoire, pourraient ressortir de ces travaux.

L'année 2021 sera consacrée à la mise en place d'un dispositif d'intervention, au soutien accru des gestionnaires de réserves naturelles régionales et à la poursuite des actions d'amélioration de la connaissance, notamment au travers de l'affirmation des partenariats avec les réseaux associatifs, et se déclinera comme suit :

- soutien aux gestionnaires des gestionnaires de réserves naturelles régionales pour la mise en œuvre des plans de gestion, par le classement de la 19^{ème} RNR (tourbière du Bief de Nanchez dans le parc naturel régional du Haut-Jura) ;
- poursuite du soutien aux têtes de réseau associatives qui contribuent à l'amélioration de la connaissance naturaliste, à l'enrichissement de l'observatoire régional de la biodiversité, à la gestion et la restauration des milieux naturels et des paysages, notamment les conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté, dont le Conseil régional vient d'adopter en 2020 le Plan d'action Quinquennal commun pour la période 2020 - 2024 ;
- soutien aux nouveaux programmes LIFE climat, en faveur des tourbières d'une part et des forêts d'altitude dans le massif du Jura d'autre part, ainsi qu'au programme de connaissance et de préservation des forêts anciennes du Morvan ;
- consolidation des dispositifs d'intervention en faveur des vergers de sauvegarde, de la trame verte, des haies et du bocage.

Enfin, le prochain programme opérationnel des fonds européens, notamment celui du FEDER 2021 – 2027, s'oriente résolument vers le soutien aux projets d'envergure visant au maintien et à la restauration des milieux naturels et des continuités écologiques, en délaissant les actions de connaissance et d'animation de projets.

Or, la connaissance et sa diffusion constituent un préalable indispensable et des leviers essentiels dans la mise en œuvre des projets de restauration et de préservation de la biodiversité, car il est fondamental d'observer pour connaître, de connaître pour comprendre et de comprendre pour agir.

Avec l'abandon du soutien des fonds européens aux dépenses de fonctionnement contribuant notamment à l'acquisition, à la structuration et à la diffusion de la connaissance de la biodiversité, les associations naturalistes, les sociétés savantes et les gestionnaires d'espaces naturels de Bourgogne-Franche-Comté se trouvent confrontés à une perte de ressources représentant une part importante de leur recettes annuelles. Il est donc nécessaire d'articuler les différentes sources de financements pour permettre l'accomplissement d'un cycle de vie complet d'un projet, en compensant l'absence de FEDER afin de pérenniser l'action des associations environnementales partenaires de la Région.

Programme 7142AA – Agence Régionale de la Biodiversité

L'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), dotée d'une équipe de 6 personnes depuis le 1^{er} septembre 2020, est désormais opérationnelle et affirme son rôle et ses missions auprès de ses partenaires et des acteurs du territoire en concluant si nécessaire des conventions de partenariat.

A cet effet, l'année 2021 sera notamment mise à profit pour préparer l'intégration des missions de l'Observatoire régional de la biodiversité et des 4 postes correspondants, relevant actuellement d'Alterre et de Sigogne, dans l'ARB à compter du 1^{er} janvier 2022.

La contribution statutaire de la Région reste constante en 2021, ainsi que celle de l'Office français de la biodiversité (OFB) et du Département de la Nièvre.

Le budget annuel de 470 000 € de l'ARB est consacré à démultiplier l'action de ses partenaires, en particulier celle de la Région sur le territoire, notamment en contribuant à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie régionale de la biodiversité, à l'organisation, la mutualisation et la valorisation de la connaissance, à la mobilisation citoyenne, au rapprochement avec les secteurs économiques pour faire de la biodiversité un enjeu de développement et de création d'emplois, tout en veillant à la cohérence, à la transversalité et à l'efficacité des politiques publiques.

Programme 7141CPB - Education à l'environnement et au développement durable

La politique du conseil régional en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable a pour ambition de sensibiliser le plus grand nombre de citoyens à la question environnementale, pour aboutir à une prise de conscience des enjeux qu'elle recouvre et permettre d'initier les changements de comportement.

Elle se traduit par des aides au fonctionnement ou en investissement pour soutenir :

- Les classes environnement : hors crise sanitaire, ce sont 7500 élèves qui en bénéficient chaque année, accueillis dans les centres environnement référencés par la Région (une trentaine).
- Les centres de ressources régionaux ALTERRE BFC et GRAINE BFC : ils mettent en œuvre un programme d'actions annuel comprenant divers travaux d'observations, d'analyse-synthèse de données en vue de vulgarisation, d'expérimentation, l'élaboration et la coordination d'un programme de formations « éducation à l'environnement », l'organisation de journées d'échanges de pratiques et enfin la mise à disposition de ressources techniques et pédagogiques.
- d'autres structures d'EEDD (CPIE, muséums d'histoire naturelle, maison de l'environnement, ...) pour leur programme d'actions.

Enfin, en 2021, un appel à projets sera proposé aux structures EEDD pour soutenir les actions de sensibilisation auprès du public jeune (en dehors des classes environnement) et des publics éloignés des questions environnementales (personnes handicapées, en situation précaire...). Ces actions permettront de compenser la baisse éventuelle de projets de classes environnement et de manifestations / colloques.

Programme 7148AA – Soutien aux manifestations et colloques

La Région poursuit son action de soutien aux manifestations et colloques en lien avec les thématiques de l'environnement. L'objectif est de porter auprès du grand public, la connaissance et l'information, la réflexion et le débat, l'échange sur l'évolution de notre environnement et sur les bonnes pratiques et innovations favorables. Les questions environnementales sont abordées et des propositions concrètes d'actions sont proposées aux participants (hors crise sanitaire, en moyenne 9 événements sont subventionnés chaque année).

Programme 7244AA – Plan Déchets et Economie Circulaire

Après approbation du Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) fin 2019 et de la Feuille de Route Economie Circulaire (FREC) en juin 2020, 2021 permettra de poursuivre le déploiement des programmes d'actions sur le territoire régional pour répondre aux objectifs de ces deux documents cadres.

En dépenses de fonctionnement, les principales actions seront :

- l'animation de réseaux thématiques : réseau des collectivités déchets (pilotage région), EIT (co-pilotage ADEME/région), réemploi (co-pilotage ADEME/région), vrac (co-pilotage Réseau national Vrac, Région, Ademe)

- la mise en avant d'une thématique annuelle au niveau régional : déploiement des actions sur le vrac et le réemploi (nouvelle thématique à développer),
- l'observation, la capitalisation et la diffusion des actions et pratiques contribuant à l'atteinte des objectifs : mise en place par la région de observatoire déchets dans le cadre de la Stratégie Régional de la Connaissance (SRC) et réalisation de l'enquête collecte sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) auprès des EPCI en attente du déploiement d'une solution de récupération des données plus directe auprès des EPCI
- l'accompagnement d'études et d'expérimentations territoriales : déploiement du Label EC par l'ADEME, lancement de l'étude régionale sur les déchets du BTP par la région avec un consortium de bureaux d'études)
- la mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation en direction de public divers (citoyens, entreprises, collectivités) : mise en place de la plate-forme numérique régionale Economie Circulaire déchets.

En investissement, la Région soutiendra principalement les initiatives visant à réduire la production de déchets, leur mise en décharge ou incinération, conformément aux objectifs du PRPGD, en accompagnant la mise en place de ressourceries, recycleries, matériauthèques ou structures similaires, de déchetteries professionnelles, et la modernisation des centres de tri. Elle accompagnera également les actions innovantes. Ces soutiens financiers sont apportés, au travers de la reconduction de l'accélérateur à projets Economie Circulaire porté en commun avec l'Ademe, et conduit en coopération avec la Direction de l'économie et l'ESS pour la partie entreprises.

Programme 7443AA, 7453AA - Ressource en eau et protection des milieux aquatiques

Les crédits proposés sur ce programme s'inscrivent dans la continuité d'une politique de l'eau qui vise à soutenir la trame bleue régionale.

En fonctionnement, au-delà des cotisations obligatoires aux 2 établissements publics territoriaux de bassin dont elle est membre, la Région poursuivra son soutien aux démarches contractuelles de bassin versant et notamment l'ingénierie, les études et la communication. En 2021, la Région soutiendra l'émergence de démarches territoriales portant sur la question du partage de l'eau qui permettront ainsi de faciliter l'adaptation des activités et la protection des milieux, de lutter contre le gaspillage de l'eau et de limiter les pollutions dans un contexte de sécheresse et d'adaptation au changement climatique (études, animations et communication).

En investissement, la Région accompagnera les projets visant à une amélioration fonctionnelle de la trame bleue, en particulier sur le rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire.

Programmes 1999P101, 2013P011, 7141AA, 7642AA, 7642CPB

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%	
Intensifier l'engagement de la région dans les transitions énergétiques, écologiques et numériques					164 148 049,00	185 740 014,18	433 776 514,40	434 940 304,75	169 104 840,00	3%	309 330 661,06	67%	489 863 891,40	13%	470 900 257,83	8%	
Contribuer à la reconquête de la biodiversité	7	70	2004P023	Diffusion de l'information				0,45									
	7	70	7000AA	Intérêts moratoires			2 000,00	2 000,00					2 000,00	0%	2 000,00	0%	
	7	71	7141AA	Connaissance et éducation à l'environnement											6 535,00		
	7	71	7141CPB	Connaissance et éducation à l'environnement	110 000,00	76 585,00	1 455 000,00	1 232 850,09	110 000,00	0%	124 959,50	63%	1 265 000,00	-13%	964 358,21	-22%	
	7	71	7141PR	Plan de relance Education à l'environnement									500 000,00				
	7	71	7142AA	Agence régionale de la biodiversité			150 000,00	150 000,00						150 000,00	0%	150 000,00	0%
	7	71	7148AA	Soutien aux manifestations et colloques			70 000,00	70 000,00						40 000,00	-43%	71 281,00	2%
	7	72	7244AA	Maîtrise et valorisation des déchets	500 000,00	220 000,00	400 000,00	421 591,50	200 000,00	-60%	454 007,60	106%	500 000,00	25%	611 616,82	45%	
	7	72	7244PR	Plan de relance Plan déchets et économie circulaire									3 000 000,00				
	7	74	1999P101	Gestion globale de l'eau			14 257,13	20 000,50					83 857,13	488%		19 000,00	-5%
	7	74	7443CPB	Ressource en eau et protection des milieux aquatiques	902 000,00	1 274 096,31	723 000,00	710 236,42	902 000,00	0%	1 059 887,52	-17%	693 000,00	-4%	756 945,28	7%	
	7	74	7443CPR	Ressource en eau et protection des milieux aquatiques			2 950,00										
	7	74	7443PR	Plan de relance Eau et milieux aquatiques									1 475 000,00				
	7	74	7453CPI	Plan Loire Rhône			35 000,00	18 260,00						35 000,00	0%	28 290,00	55%
	7	76	1999P085	Protection de la biodiversité	2 530 000,00	2 454 269,98	1 528 550,00	1 352 901,95	3 130 000,00	24%	3 795 078,44	55%	2 118 550,00	39%	2 089 513,10	54%	
	7	76	2013P011	Fonds Régional pour la Biodiversité			75 421,71						8 692,26	-88%			
	7	76	7642AA	Nature et paysages			37 740,00	16 222,86					18 684,56	-50%		37 629,50	132%
	7	76	7642CPB	Nature et paysages			74 873,28	32 384,97					84 519,04	13%			
	7	76	7642CPR	Nature et paysages				24 114,50								21,50	-100%
	7	76	7642PR	Plan de relance Biodiversité									1 800 000,00				
7	78	2010P026	Plan prévention risques technologiques	88 209,00	207 467,20							118 086,08	-43%				
				Sous total sous fonction 70			2 000,00	2 000,45					2 000,00	0%	2 000,00	0%	
				Sous total sous fonction 71	110 000,00	76 585,00	1 675 000,00	1 452 850,09	110 000,00	0%	624 959,50	716%	1 455 000,00	-13%	1 192 174,21	-18%	
				Sous total sous fonction 72	500 000,00	220 000,00	400 000,00	421 591,50	200 000,00	-60%	3 454 007,60	1470%	500 000,00	25%	611 616,82	45%	
				Sous total sous fonction 74	902 000,00	1 291 303,44	758 000,00	748 496,92	902 000,00	0%	2 618 744,65	103%	728 000,00	-4%	804 235,28	7%	
				Sous total sous fonction 76	2 530 000,00	2 642 304,97	1 528 550,00	1 425 624,28	3 130 000,00	24%	5 706 974,30	116%	2 118 550,00	39%	2 127 164,10	49%	
				Sous total sous fonction 78	88 209,00	207 467,20						118 086,08	-43%				
TOTAL - Contribuer à la reconquête de la biodiversité					4 130 209,00	4 437 660,61	4 363 550,00	4 050 563,24	4 342 000,00	5%	12 522 772,13	182%	4 803 550,00	10%	4 737 190,41	17%	

5) Forêt, filière bois et montagnes au cœur des transitions

Forêt, bois

I. PRIORITES

La forêt couvre 1/3 de notre territoire et la filière bois emploie 23 000 personnes dans 5000 entreprises.

La forêt constitue une ressource, un bien commun qui appelle une gestion adaptée pour répondre pleinement à la multiplicité de ses fonctions.

C'est l'ambition que la Région s'est donnée au travers des orientations du Contrat régional forêt-bois 2018-2028 co-construit avec l'Etat à l'issue d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ce contrat n'est pas seulement le cadre pour les politiques publiques régionales et infra-régionales. Ses instances de gouvernance ont également vocation à favoriser les échanges et faire émerger les nécessaires convergences de vue entre parties prenantes dans les usages forestiers.

La consolidation et le développement d'une filière économique forêt bois créatrice de valeur ajoutée et d'emplois constitue pour la Région un objectif premier. Les moyens qu'elle y déploie prennent la forme d'accompagnement aux actions collectives portées par les opérateurs les plus représentatifs de la filière au premier rang desquels l'interprofession Fibois BFC. Ce sont aussi des aides individuelles à l'investissement souvent accompagnées de crédits européens. En 2021, ces dispositifs seront poursuivis dans la mesure où ils pourront être retenus comme mesures en transition pour ce qui concerne le FEADER.

En réponse aux difficultés vécues par la filière bois confrontée à la crise sanitaire forestière actuelle (scolytes sur épicéas, chalarose sur frêne) notamment pour écouler les bois exploités en masse, la Région se mobilisera au travers de deux initiatives inscrites au PAIR :

- La première visera à déployer dans la région, un réseau de plates-formes de stockage de bois permettant de leur éviter de devoir être vendus dans l'immédiat et donc à perte.
- La seconde consistera à s'investir beaucoup plus fortement dans la démonstration des avantages du recours au bois local dans la construction. Le renforcement de ce débouché économique notamment s'il favorise des logiques de « circuit court » entre ressource locale et utilisation locale sera bien évidemment de nature à conjuguer développement économique et réduction – stockage des émissions de gaz à effet de serre.

Parce que les objectifs d'une gestion forestière ne peuvent se résumer à sa seule dimension économique et que celle-ci doit évoluer pour intégrer de nouvelles priorités, la Région poursuivra son appui direct aux pratiques sylvicoles et actions de gestion forestière exemplaires.

Si celles-ci doivent intégrer des enjeux de plus en plus pressants de préservation des paysages, des sols, de l'eau et de la biodiversité, le changement climatique et ses effets sanitaires nécessitent des évolutions qu'il convient d'étudier et de tester au préalable. C'est l'objet par exemple du programme des îlots d'avenir engagé depuis 2020.

Le défi de la pleine prise en compte de la multifonctionnalité des forêts interroge aussi sur la nature de la propriété forestière et la capacité de chacun des propriétaires à apporter des réponses satisfaisantes. Pour la Région, là où les enjeux sont les plus forts, la réappropriation du foncier par les collectivités est à encourager. C'est dans ce sens que la Région engagera en 2021 la création d'un outil de maîtrise foncière régional dédié.

Comme pour l'agriculture, l'automne et l'hiver 2020-21 seront une période dédiée à recherche de l'intégration des enjeux prioritaires régionaux dans le futur Plan Stratégique National dédié à la mise en œuvre de la future PAC. Les crédits FEADER et pour l'aval, du FEDER constituent en effet une ressource budgétaire essentielle pour l'abondement de certains dispositifs à moyen et long termes.

La bonne réalisation des objectifs régionaux 2021 sera de nature à conforter le bien-fondé des propositions régionales ou à envisager des adaptations qui pourraient s'avérer utiles.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Dans son PAIR, la Région soutiendra :

La création de plates-formes de stockage de bois

Le recours au bois local/régional dans la construction bois

La mise en place d'un outil foncier permettant de promouvoir la réappropriation de la forêt par les collectivités

Programme 9316AA - Animation de la filière

La filière forêt bois est constituée de nombreux intervenants de l'amont à l'aval mais aussi porteurs d'activités économiques très diversifiées. La définition puis l'animation de stratégies impliquant tous les maillons de la filière nécessitent un pilotage structuré par Fibois BFC.

Le rôle central de l'interprofession est soutenu financièrement par la Région.

Ce programme vise plus largement à soutenir :

- les démarches (études, animations, actions collectives) visant à renforcer la compétitivité des filières régionales,
- les programmes visant à l'échelle d'un territoire (généralement un massif forestier) à optimiser l'exploitation dans des contextes fonciers qui peuvent être très divers et avec un objectif de prise en compte de la multifonctionnalité forestière.

L'analyse des crises climatique et sanitaire qui impactent particulièrement le patrimoine forestier régional ainsi que la recherche de dispositifs d'adaptation ou de lutte constituent désormais un objectif supplémentaire et prioritaire de ce programme.

Programme 9320AA - Modernisation des entreprises du bois

La préservation des outils d'exploitation forestière et de production de bois répondant aux attentes des entreprises aval sont une condition de la capacité des entreprises à optimiser leurs activités, à conquérir des marchés nouveaux ou à s'y adapter.

La Région poursuivra la mise en œuvre de dispositifs d'appui au développement des entreprises de travaux forestiers et de la 1^o transformation spécifiques ou identiques à ceux mobilisés d'une manière générale par la Région en direction de l'ensemble des entreprises.

Ces dispositifs pourront connaître des évolutions en fonction des possibilités d'adossement aux Programmes de développement rural Bourgogne ou Franche-Comté en ce qui concerne le FEADER ou au Programme Opérationnel FEDER nouveau.

Programme 9321AA - Pratiques exemplaires

Si le changement climatique conduit à s'interroger sur les modalités de gestion forestière à appliquer, plusieurs recommandations dans l'adaptation des plantations sont dès à présent de nature à renforcer la résilience des forêts, la prise en compte des enjeux environnementaux tout en préservant une productivité suffisante.

Plusieurs règlements d'intervention (conversion forestière, futaie irrégulière, stratégies locales de développement forestier ...) sont de nature à accompagner de telles évolutions.

Sera en outre poursuivi le dispositif des « îlots d'avenir » visant à tester la plantation d'essences ou variétés nouvelles ou déjà existantes mais originaires de régions plus « chaudes » dont le patrimoine génétique serait mieux adapté aux conditions climatiques futures.

Programme 9326PR - PAIR

Une double approche conduit la Région à démultiplier son action dans le Plan d'accélération de l'investissement régional.

C'est tout d'abord la volonté de conforter l'équilibre d'une filière dont dépend le devenir des forêts. Le modèle économique de la gestion forestière est en effet basé sur la capacité à générer des revenus suffisants pour l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois du propriétaire jusqu'aux entreprises aval.

Dans le contexte actuel, deux priorités ont été retenues à ce titre :

- face à la crise sanitaire résultant de la prolifération des scolytes, soutenir indirectement les cours du bois d'épicéa notamment en créant des capacités de stockage nouvelles. Il s'agit de financer les projets de plates-formes portés par les scieries ou relevant de montages collectifs. Une dotation de 1 M€ est prévue à cet effet. En outre, certains crédits dédiés aux avances remboursables en trésorerie pourraient être réaffectés au bénéfice de cette mesure ;
- accroître les débouchés pour les produits bois en encourageant le recours au matériau bois dans la construction et à condition que la provenance du bois soit locale/régionale. Si des interventions de la Région existaient déjà les années précédentes à des fins démonstratives, il s'agit là d'initier avec des moyens significativement augmentés, la politique d'accompagnement des projets publics et de ceux offrant une visibilité à l'échelle d'un territoire ou d'une filière. Une dotation de 5 M€ est prévue à cet effet.

La fonction économique ne doit toutefois pas être la seule à orienter la gestion forestière. D'autres enjeux de nature environnementale mais aussi la prise en compte des aménités qu'offrent ces espaces ont également vocation à être pris en considération. C'est particulièrement vrai pour des forêts proches de zones urbaines ou pour des milieux naturels ou paysagers sensibles.

La Région initiera donc une politique dédiée à favoriser en réponse à ces situations la réappropriation des forêts par les collectivités en s'impliquant elle-même dans la création d'un outil foncier qui pourrait être doté à hauteur de 4 M€.

Programme 9322AA

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

I. PRIORITES

La loi de modernisation, d'aménagement et de protection de la montagne du 28 décembre 2016, actualisant la loi de 1985, a confirmé et renforcé les outils de concertation et de programmation existants (comité de massif, schéma de massif...) et la présence des régions (conseil national de la montagne...).

Basées sur la définition d'objectifs entre l'Etat et les régions, auxquels les départements prennent part, des conventions interrégionales de massif (CPIER) encouragent un développement global durable, permettant un équilibre entre le développement économique (favorisant le maintien et le développement des activités) et la préservation des espaces naturels.

Ces outils contractuels interrégionaux Massifs constituent une démarche fondamentale dans les relations avec l'Etat et les collectivités régionales de l'hexagone sur des politiques publiques mutualisées et concertées en matière d'aménagement et d'attractivité des territoires, d'innovation économique et sociétale, de développement de destinations touristiques, d'agriculture et de forêt, d'agroalimentaire et de bois.

Sur la période 2014-2020, la Région est signataire de 3 conventions de massifs, Jura, Vosges et Massif Central. Avec un engagement régional sur 5 ans de plus de 17M€ la région a ouvert la possibilité de mobilisation de 71,8 millions d'euros de FNADT Massifs et 63,6 millions de FEDER interrégional Massifs.

A ce jour, plus de 16M€ de subventions régionales (dont 8M€ sur le massif du Jura) ont été valorisées dans le cadre de ces 3 CPIER pour un coût total de projets de l'ordre de 110 millions d'€.

Sur la période 2021-2027, les mandats de négociation Etat des 3 CPIER cumulés ouvrent des disponibilités pour les porteurs de projet des régions signataires à hauteur de 97,9 millions de FNADT Massif et 64 millions de FEDER interrégional Massifs. Les crédits région BFC maquetés permettront d'obtenir un effet levier pour nos politiques publiques.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Programme 53403AA - Coopération interrégionale

Il s'agit d'une reconduction à l'identique du budget 2020 de cette enveloppe dont l'objet est de permettre de couvrir les frais de fonctionnement du GIP Massif Central, autorité de gestion du FEDER interrégional Massif Central 2014-2020, dont la clôture des opérations est prévue fin 2023. L'enveloppe permettra d'autre part de financer quelques dossiers massifs non couverts par la Directions régionales.

Reconduction à l'identique du budget d'investissement 2020. Cette enveloppe est destinée à couvrir un besoin qui ne pourrait être pris en compte par les directions opérationnelles car trop loin de leurs inscriptions budgétaires mais qui représenterait une opportunité intéressante et/ou innovante pour la région.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%	
Intensifier l'engagement de la région dans les transitions énergétiques, écologiques et numériques					164 148 049,00	185 740 014,18	433 776 514,40	434 940 304,75	169 104 840,00	3%	309 330 661,06	67%	489 863 891,40	13%	470 900 257,83	8%	
Forêt, filière bois et montagnes au cœur des transitions	5	53	5340AA	Coopération interrégionale	40 000,00	41 500,00	100 000,00	168 997,62	40 000,00	0%	20 000,00	-52%	100 000,00	0%	155 154,92	-8%	
	9	93	9316AA	Animation filière			1 000 000,00	900 000,00					1 000 000,00	0%	1 035 045,04	15%	
	9	93	9317AA	Actions collectives 1ère transformation											51 648,45		
	9	93	9320AA	Création de valeur ajoutée et d'emploi	1 088 000,00	952 405,34			1 150 000,00	6%	1 071 017,61	12%					
	9	93	9321AA	Pratiques exemplaires	250 000,00	349 040,97			370 000,00	48%	359 660,79	3%					
	9	93	9322AA	Innovation et adaptations	150 000,00	96 167,96						49 507,90	-49%				
	9	93	9326PR	Plan de relance Forêt Bois								1 000 000,00					
				Sous total sous fonction 53	40 000,00	41 500,00	100 000,00	168 997,62	40 000,00	0%	20 000,00	-52%	100 000,00	0%	155 154,92	-8%	
				Sous total sous fonction 93	1 488 000,00	1 397 614,27	1 000 000,00	900 000,00	1 520 000,00	2%	2 480 186,30	77%	1 000 000,00	0%	1 086 693,49	21%	
	TOTAL - Forêt, filière bois et montagnes au cœur des transitions					1 528 000,00	1 439 114,27	1 100 000,00	1 068 997,62	1 560 000,00	2%	2 500 186,30	74%	1 100 000,00	0%	1 241 848,41	16%

6) Investir massivement au service de la transition numérique

I. PRIORITES

Par l'adoption le 9 octobre 2020 du PAIR et d'une politique publique des usages numériques, la Région fait le choix d'accélérer en 2021 la transformation numérique menée sur son territoire.

La transformation numérique impacte en profondeur toutes les organisations sociétales et économiques. Des écosystèmes entiers sont en voie de mutation et suivent le chemin de l'économie culturelle, des médias, du commerce de détail. Le transport, le tourisme, l'énergie, la santé sont des secteurs d'activités particulièrement impactés. Ainsi, le numérique joue un rôle important dans les transitions économiques, démographiques, écologiques et énergétiques, notamment par l'effet de levier suscité avec la création de nouveaux services et usages. Le déploiement du très haut débit sur l'ensemble des territoires se poursuit, même si des retards sont annoncés par tous les maîtres d'ouvrage départementaux. Concernant le développement et l'aménagement du numérique des territoires, ceux-ci représentent une opportunité pour relancer l'investissement dans les territoires notamment ruraux et favoriser la cohésion sociale, le développement économique, la croissance et la création d'emplois. Enfin, la question de la donnée, matière première et première matière du numérique, reste un horizon très flou pour la majorité des acteurs publics et privés.

La Région faisant de l'inclusion numérique une priorité stratégique, elle place, dès 2021, la réduction des inégalités numériques et plus généralement l'atteinte des objectifs fixés dans la SCORAN BFC au cœur de la politique publique des usages numériques votée lors de l'assemblée plénière du 9 octobre 2020.

Ce document de référence stratégique balaye l'ensemble des politiques d'usages numériques mises en œuvre par la Région dans le cadre de l'exercice des compétences qui lui sont dévolues. Il s'agit aussi de peser sur les grandes orientations au regard des cycles longs qui structurent les politiques publiques (élaboration du programme opérationnel FEDER, CPER) tout en tenant compte de la crise sanitaire et des plans de relance (Etat et Région).

De même que le changement climatique appelle une intense mobilisation publique à laquelle la Région Bourgogne-Franche-Comté prend toute sa part, la transformation numérique doit être considérée comme une donnée structurante majeure qui impose une action forte et résolue des collectivités locales et singulièrement des Régions au côté des départements et des communes.

Trois priorités fondent la politique publique des usages numériques BFC :

- placer l'inclusion au cœur de nos priorités,
- accompagner la transformation numérique de l'économie régionale,
- aider les collectivités à atteindre l'objectif « 100 % territoire intelligent » et faire du numérique un outil clé au service du développement durable du territoire régional.

L'année 2021 sera donc consacrée à :

- créer ou adapter les outils et dispositifs régionaux correspondant à ces priorités,
- engager des actions de sensibilisation et d'animation sur ces 3 thèmes,
- mobiliser les réseaux et outils collaboratifs pour faciliter une bonne appropriation par les acteurs des différents champs de politique publique,
- construire un outil opérationnel : l'agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle.

De façon plus concrète et détaillée :

- Infrastructures numériques :

- lancement d'une campagne exhaustive de mesure de la couverture mobile territoriale avec la mise en place de l'application « TADUREZO » en octobre 2020,
 - poursuite de l'exploitation et de l'extension du réseau RCube THD pour desservir les territoires ruraux en très haut débit radio,
 - accélération du raccordement au très haut débit des entreprises.
- Développement et aménagement numérique des territoires, réduire les inégalités et accompagner la transformation numérique de la société :
- renforcement des interventions de la Région en faveur des citoyens, des entreprises et des collectivités suite à l'adoption de la politique publique des usages numériques,
 - susciter des projets de création de tiers lieux,
 - développement d'une « plateforme régionale de l'inclusion numérique »,
 - relever le défi des « territoires intelligents ».
- Maîtriser la donnée au service de l'environnement et du développement durable de notre territoire :
- élaboration d'une stratégie régionale de la donnée afin d'aboutir à la mise en place d'un service public de la donnée avec définition d'une charte régionale, d'un schéma global de fonctionnement, d'une infrastructure technique régionale, ainsi que l'identification des chantiers à mettre en œuvre et les moyens et ressources à mobiliser,
 - engagement d'actions de sensibilisation et de formation aux enjeux de la donnée,
 - fournir aux différents producteurs de données les outils de structuration et d'exploitation qui permettront de publier cette donnée lorsque c'est nécessaire, mais surtout de pouvoir la traiter à des fins d'observation, d'analyse, d'évaluation (par exemple dans le cadre de la stratégie régionale de la connaissance) ou de production de nouveaux services,
 - favoriser le traitement des données ouvertes au service du développement durable et de la transition énergétique.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Programme 5600AA - Usages innovants et transformation numérique BFC

Pour 2021, le montant d'AP sera de 5 000 000 € et l'AE de 1 430 000 €.

En fonctionnement, le montant des AE est identique à celui du BP 2020.

La cotisation annuelle du GIP reste dans le programme 5600AA, pour un montant de 730 000 €.

L'animation de l'écosystème numérique (organisation d'animation pour accompagner le développement d'une culture numérique sur le territoire, organisation d'événements,...) vient aussi s'ajouter sur ce programme afin d'avoir une cohérence dans la gestion budgétaire : 50 000 €.

La partie « Usages innovants BFC » reste, quant à elle, à budget constant permettant le déploiement d'animateurs numériques sur une maille de pays (4 à 5) et le développement d'animations usages innovants du numérique (étude, événements,...) : 350 000 €.

La partie du budget consacrée à la transformation numérique est également à budget constant afin de permettre le développement de la culture numérique (infrastructure, usages, données), la mise en place d'AMO afin poursuivre la mise en conformité RGPD : 300 000 €

En investissement, les AP prévues se justifient par :

- la politique « usages innovants BFC », à caractère prioritaire, est en forte évolution, le nombre de dossiers est en augmentation constante grâce notamment à l'animation effectuée sur le territoire. Concernant les usages numériques, l'investissement reste à budget constant de 2 M€ pour 2021,
- par ailleurs, l'autre inscription budgétaire en investissement concerne le projet Réadaptic qui s'est vu décaler dans le temps suite à la crise Covid (contrat Dijon-Métropole : projet Réadaptic (hôpital connecté) : 3 M€)

Programme 5603PP - Infrastructures très haut débit PP

Pour 2021, le montant d'AP sera de 8 M€.

Les AP sont en augmentation pour ce programme afin de couvrir les engagements de financement du déploiement de la fibre optique (SMIX Doubs notamment) et d'accompagner le financement de la phase 2 des RIP sur les départements 39, 70 et 25, soit un total de 8 M€.

Programme 5605AA - Réseau radio régional (RCube) - THD Radio

Pour 2021, le montant d'AP sera de 1 M€.

Ces AP permettront de poursuivre la modernisation et l'extension du réseau RCube THD au niveau :

- de sa composante filaire :
 - poursuite de l'ouverture de points de sortie de la dorsale BFC,
 - raccordement des lycées et établissements de la région,
- de sa composante hertzienne par l'extension de la couverture sur des petites zones rurales.

Programme 5606AA - Analyse et données territoriales

Pour 2021, l'AP sera de 40 000 €.

Dans le cadre d'études prospectives territoriales et d'analyses d'infrastructures de transport, il s'agira d'acquérir une base de données routières en vue d'une part de réaliser des analyses précises d'accessibilité de la population aux services, aux équipements, aux emplois et, d'autre part, de réaliser des études de simulation d'aménagement de tracés routiers.

Pour 2021, le montant d'AE sera de 20 000 €.

Il s'agit de poursuivre les actions de sensibilisation et de communication pour conduire le projet données de la collectivité.

Programme 5606CPB- Analyse et données territoriales

Pour 2021, l'AP sera de 73 840 €.

Cela permettra d'une part l'acquisition d'une licence forfaitaire d'accès à la totalité de l'offre de cartographie numérique de l'IGN par le dispositif IDéOBFC. Cette offre sera ensuite accessible et diffusée à l'ensemble des partenaires publics du dispositif. Et, d'autre part, de financer les développements complémentaires du portail de la donnée et de la connaissance.

Pour 2021, le montant d'AE sera de 131 196 €.

Il s'agit de financer Territoires numériques afin de mener à bien les missions d'organisation, d'administration fonctionnelle, de suivi et du pilotage du dispositif IDÉO BFC.

Programme 5607AA - RCube BFC

Pour 2021, le montant d'AE sera de 1 M€.

Cette AE permettra de couvrir les dépenses liées aux coûts d'exploitation-gestion du marché maintenance du réseau RCube THD, à la redevance ARCEP pour la boucle locale radio (BLR) ainsi que toute autre licence nécessaire au fonctionnement du réseau, au règlement des frais d'approvisionnement en énergie et des redevances/loyers liés aux conventions d'occupation du domaine public et privé. Concernant ce dernier point, le démontage de plusieurs BS, suite à l'arrêt de la technologie Wimax, et la conclusion de contrats pour l'acquisition de droits d'usage à long terme permettent une diminution de l'AE 2021.

Ces dépenses de fonctionnement seront compensées par des recettes prévues par le programme RCube THD qui, pour 2021, devraient dépasser 1 000 000 € et permettront de compenser les charges du réseau RCube THD.

Programme 5608PR - Plan de relance 2020 transformation numérique

Pour 2021, le montant d'AP sera de 41 M€ qui seront employés à répondre aux cinq priorités définies dans le cadre de l'accélération de la transition numérique inscrite dans le PAIR.

Investir dans le matériel et les usages numériques - AP de 9 M€

Aujourd'hui, 70 % des foyers et entreprises de Bourgogne-Franche-Comté ne sont pas raccordables à la fibre optique (source ARCEP). Afin de pallier cette carence de connectivité, la Région s'est engagée au côté des départements, qui ont souhaité prendre la responsabilité du déploiement de la fibre, à accélérer leurs projets. Dans l'attente de l'arrivée de cette technologie, la Région déploie le réseau RCube comme technologie d'attente et plus largement soutient le développement d'un mix technologique (4G, satellite) propre à assurer une couverture universelle en très haut débit.

Sur le développement des usages, la Région assure un rôle de chef de file tant sur le maillage du territoire en lieux ressources structurants ou en tiers lieux, que sur le développement de projets de territoires intelligents sur tout l'espace régional, tant urbain que rural. Dans le cadre du plan d'accélération, la Région souhaite accélérer la transition numérique en renforçant ses investissements dans le matériel et les usages numériques, à travers les actions suivantes :

- déployer le programme de couverture universelle en très haut débit qui vise à accélérer le déploiement du très haut débit en mobilisant toutes les technologies disponibles. Cette mesure concerne environ 10 % des locaux de Bourgogne-Franche-Comté, soit 170 000 entreprises et foyers. Elle permettra également de consolider les investissements autour du réseau RCube THD pour favoriser la mise en place d'un cloud souverain régional - AP de 4 M€ ;
- amplifier et susciter des projets de création de tiers lieux : la Région anime depuis plusieurs années un réseau régional de tiers lieux. Elle en a déjà soutenu plus d'une trentaine depuis le début du

mandat. Cette action vise à développer ces tiers lieux et à accélérer l'équipement en espaces de télétravail, de médiation numérique, de fabrication.

Au-delà du simple investissement sur le matériel, cette mesure vise également à financer les dépenses liées à la construction, à l'aménagement et à l'équipement des tiers lieux structurants amenés à jouer le rôle de pôle de ressources à l'échelle du territoire. Elle aura donc une incidence sur le volume de la commande publique dans le secteur du bâtiment - AP de 5 M€

Développer une démarche de territoire intelligent et connecté et soutenir des projets numériques d'envergure - AP de 28 M€

La Région est engagée dans le déploiement des démarches de « territoire intelligent ». Accompagner les territoires pour initier ces projets de territoire inclusif, connecté et durable visant à améliorer la vie quotidienne des usagers, est l'une des trois priorités de la politique publique des usages numériques.

A travers le PAIR, la Région entend :

- structurer une démarche de territoire intelligent et connecté en engageant les collectivités selon leur degré de maturité - AP de 20 M€ ;
- soutenir plusieurs projets numériques d'envergure (Datacenter de l'Université de Bourgogne, Réadaptic CHU Dijon, Crunch lab Building), projets « vitrines » de la démarche de territoire intelligent et connecté. Accélérer la réalisation de pôles structurants va permettre d'assurer le rayonnement de la Région Bourgogne-Franche-Comté au niveau national voire international - AP de 8 M€.

Accélérer le développement de l'e-santé et de la télémédecine sur l'ensemble du territoire régional - AP de 4 M€

La Région entend appuyer l'agence régionale de santé (ARS) et son groupement de coopération sanitaire GRADeS dans leur rôle de déploiement des services de e-santé et de télémédecine. La Région souhaite intensifier son engagement dans ce domaine à travers le plan d'accélération de l'investissement régional. L'objectif de la mesure ci-après est de permettre à l'ARS de généraliser très rapidement, en 2021, le recours à la télémédecine en EHPAD sur tout le territoire régional. Cette intervention permettra également l'acquisition immédiate de matériels connectés (dermatoscopes, ECG, chariots de télémédecine...) pour développer de nouveaux services numériques basés sur les technologies de l'intelligence artificielle en cardiologie, radiologie, dermatologie. Enfin, la croissance exponentielle du recours à ces services nécessite une mise à niveau rapide des solutions d'hébergement de ces services à laquelle participera cette mesure.

Programmes 1999P061, 5603AA, 5604PP

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%	
Intensifier l'engagement de la région dans les transitions énergétiques, écologiques et numériques					164 148 049,00	185 740 014,18	433 776 514,40	434 940 304,75	169 104 840,00	3%	309 330 661,06	67%	489 863 891,40	13%	470 900 257,83	8%	
Investir massivement au service de la transition numérique	5	56	1999P061	Equipement et services liés aux technologies d'information et de communication		500 000,00					1 200 000,00	140%					
	5	50	5001AA	Intérêts moratoires			1 000,00	1 000,00					1 000,00	0%			
	5	56	5600AA	Usages innovants et transformation numérique BFC	9 546 000,00	5 685 462,00	1 430 000,00	1 338 000,00	5 000 000,00	-48%	6 765 459,23	19%	1 430 000,00	0%	1 512 740,25	13%	
	5	56	5603PP	Haut débit et très haut débit	2 050 000,00	2 125 000,00			8 000 000,00	290%	5 792 647,44	173%					
	5	56	5604PP	WI MAX		29 955,77											
	5	56	5605AA	Réseau radio régional - R3	2 100 000,00	5 228 936,84			1 000 000,00	-52%	3 162 857,56	-40%					
	5	56	5606AA	Analyse et données territoriales	40 000,00	40 000,00	20 000,00	20 000,00	40 000,00	0%	10 000,00	-75%	20 000,00	0%	18 000,00	-10%	
	5	56	5606CPB	Analyse et données territoriales	73 840,00	403 252,00	131 196,00	129 000,00	73 840,00	0%	73 840,00	-82%	131 196,00	0%	131 196,00	2%	
	5	56	5607AA	R Cube BFC			1 000 000,00	890 091,74						1 000 000,00	0%	673 478,92	-24%
	5	56	5608PR	Plan de relance 2020 Transformation numérique								8 400 000,00					
Sous total sous fonction 50							1 000,00	1 000,00					1 000,00	0%			
Sous total sous fonction 56					13 809 840,00	14 012 606,61	2 581 196,00	2 377 091,74	14 113 840,00	2%	25 404 804,23	81%	2 581 196,00	0%	2 335 415,17	-2%	
TOTAL - Investir massivement au service de la transition numérique					13 809 840,00	14 012 606,61	2 582 196,00	2 378 091,74	14 113 840,00	2%	25 404 804,23	81%	2 582 196,00	0%	2 335 415,17	-2%	

7) L'attractivité régionale

I. PRIORITES

Une centaine de partenaires réunis à 4 reprises ont validé au terme du processus le positionnement stratégique qui repose sur l'ambition suivante : *La Région de référence autour du mode de vie « sain » et « accessible »*. La singularité de la position régionale dans la nouvelle économie et dans l'offre territoriale peut se traduire ainsi : la région constitue un territoire du et des « possibles » où tout est mis en œuvre pour conforter les conditions de l'attractivité économique et résidentielle.

Cette promesse se fonde sur la conviction que le cadre de vie et l'ensemble des arguments fondant le projet de vie (attractivité résidentielle) deviennent et deviendront plus encore à l'avenir des facteurs décisifs pour l'implantation d'actifs, des implantations d'entreprises ou pour des populations en télétravail notamment.

Dans ce contexte d'évolution sociétale, la Bourgogne Franche-Comté présente des caractéristiques intrinsèques concurrentielles (faible densité, patrimoine remarquable et préservé, environnement sain,...), à amplifier.

L'image de notre région s'appuie donc à la fois sur des composantes très diversifiées, sur des marques reconnues (Bourgogne, Jura, Dijon, Besançon ...) et une identité ou des images ressenties (nature, vins, patrimoine et produits du terroir, savoir-faire et authenticité, université ...).

La mise en œuvre d'un plan d'actions avec les acteurs des territoires, les habitants, les filières économiques (...) reposera sur cette diversité. La stratégie régionale doit permettre ainsi de construire avec tous les territoires impliqués un positionnement promotionnel, une image, et une déclinaison par secteurs d'activité afin que la région, notre identité puissent être promues avec un retentissement plus important.

Le programme porte principalement le déploiement de la feuille de route de la démarche attractivité régionale, et les crédits liés aux Climats de Bourgogne (ainsi que des crédits nécessaires à l'élaboration du CPER - cf. chapitre II paragraphe 5)

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Programme 5017AA - Attractivité – promotion territoriale

En ce qui concerne la démarche attractivité, plusieurs opérations sont prévues dans le cadre du déploiement de la feuille de route validée mi 2019 :

Sous forme de subventions :

- Mise en place d'un AMI (400 k€) permettant de construire des projets partenariaux traduisant le positionnement régional « sain et accessible » par les territoires, des associations (...). Il s'agit d'une évolution de l'appel à projets mis en place cette année ;
- Partenariat AER (150 k€): en prolongement de la collaboration initiée en 2020, la commande 2021 a vocation à accompagner la démarche et le réseau d'ambassadeurs et à assurer la continuité de l'expérimentation de présence sur salons ;
- Elaboration de partenariats (150 k€) avec le CRT, la Chambre des métiers et de l'artisanat, la chambre d'agriculture pour investiguer la plus-value du positionnement régional sur le tourisme non marchand (en complément un travail avec la CCIR déjà initié pour 2020-2021) ;

- Financement de l'investissement immatériel relatif au fonctionnement de l'association des climats de Bourgogne (40 k€).

Sous forme d'achats :

- Organisation de rencontres régionales de l'attractivité (suite des travaux concertés d'élaboration du positionnement régional à travers le COPIL de la démarche), animation des Club des référents / cellule technique de pilotage / rencontres ambassadeurs, réalisation de vidéos en lien avec deux directions opérationnelles (DAT + Enseignement supérieur) pour favoriser l'implication, l'appropriation et le déploiement du positionnement dans les politiques et actions mises en œuvre par ces directions

Observatoire de l'attractivité :

- Il s'agit de conserver le partenariat d'études avec l'INSEE en respect de ce qui était prévu dans le cadre de la feuille de route et de la note Plan d'Actions 2019. Pour 2021, il s'agirait de travailler le volet qualitatif de l'Etude sur l'attractivité résidentielle avec l'Université-MSH.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%
				Intensifier l'engagement de la région dans les transitions énergétiques, écologiques et numériques	164 148 049,00	185 740 014,18	433 776 514,40	434 940 304,75	169 104 840,00	3%	309 330 661,06	67%	489 863 891,40	13%	470 900 257,83	8%
L'attractivité régionale	5	50	5017AA	Attractivité - promotion territoriale			865 000,00	730 000,00					860 000,00	-1%	720 020,00	-1%
	Sous total sous fonction 50						865 000,00	730 000,00					860 000,00	-1%	720 020,00	-1%
TOTAL - L'attractivité régionale							865 000,00	730 000,00					860 000,00	-1%	720 020,00	-1%

IV. Garantir la coopération avec l'Europe, l'Etat, les territoires et les citoyens pour une action coordonnée, efficace et solidaire

1) Poursuivre la mobilisation des fonds européens et assurer le démarrage de la programmation 2021-2027

I. PRIORITES

L'année 2021 est une année à enjeux forts pour les programmes européens :

- Une année cruciale pour clôturer la programmation des programmes opérationnels (PO) FEDER-FSE Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura 2014-2020, il s'agit d'engager les dernières opérations pour optimiser la consommation de la maquette et payer l'ensemble des fonds européens alloués à nos territoires.
- La mise en place du plan de relance européen, REACT EU, doit se faire principalement sur cette année 2021, tant en programmation qu'en paiement, pour apporter des réponses en urgence à la crise sanitaire et économique dans les domaines de l'économie, du numérique, de la santé principalement.
- L'année 2021 sera la conclusion de la négociation des programmes européens dont la Région aura la responsabilité pour 21-27 à savoir un Programme opérationnel FEDER FSE unique pour la Bourgogne-Franche-Comté et un programme Interreg dédié à la coopération avec la Suisse. Si le budget européen et la réglementation sont bien adoptés, l'année 2021 constituera l'année du démarrage effectif de la programmation. Le nouveau Plan stratégique national (PSN) du FEADER ne commencera quant à lui qu'à compter de 2023, deux années de transition ayant été décidées pour prolonger les programmes FEADER actuels. La Région BFC continuera en revanche de programmer au titre de ce régime de transition et préparera en parallèle activement ses contributions au futur PSN. Les montants concernés, une fois stabilisés, seront inscrits au budget courant 2021, lors d'une prochaine étape budgétaire

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Focus Actions du plan d'accélération des investissements.

Dans le cadre de sa compétence autorité de gestion des programmes opérationnels FEDER-FSE Franche-Comté Massif du Jura et FEDER-FSE Bourgogne, la Région Bourgogne-Franche-Comté se voit confier la responsabilité de mise en œuvre d'une partie du plan de relance européen de 750 milliards décidé par le Conseil européen de juillet 2020. L'enveloppe dédiée à la Bourgogne-Franche-Comté pour REACT EU s'élève à 116M€ répartie entre les deux programmes avec un budget primitif DERI de 100M€ (16 M€ de maîtrise d'œuvre région pris en charge sur les budgets des directions opérationnelles compensés par une recette EU). Cette enveloppe de 116 M€ se décompose de 2 tranches : une de 92 M€ pour l'année 2021 et l'autre de 24 M€ pour l'année 2022 sous réserve de l'atteinte de critères à définir nationalement.

Programme 6300AA – Plan de relance 2020 Fonds européens BO

Programme 6400AA – Plan de relance 2020 Fonds européens FC

Le programme 6300 représente un budget primitif de 46,5 M€ dont 40,7 M€ en investissement et 5,8 M € en fonctionnement.

Le programme 6400 représente un budget primitif de 53,5 M€ dont 47,7 M€ en investissement et 5,8 M€ en fonctionnement.

Il s'agit exclusivement d'accompagner les nouvelles mesures dans le cadre du plan de relance REACT, qui entrera en vigueur début 2021.

Les inscriptions en CP restent conséquentes (45M€ en investissement et 10,48M€ en fonctionnement) compte tenu du calendrier serré de réalisation des opérations de relance qui devront toutes être terminées en 2023.

Programmes 2014P020, 6100FE, 2014P021, 6200FE

PO 2014-2020 Bourgogne

Les programmes 6100 FE et 6200 FE représentent un budget primitif 2021 de 23,55M€ avec une enveloppe de 7,19 M€ en AE et de 16,365 M€ en AP et une couverture de 9.43 M€ en CPF et de 34,16 M€ en CPI (dont services votés : 6,2 M€ CPF et 23,1 M€ CPI).

Les montants en AP et en AE ont été calculés sur la base de la maquette annuelle du programme et des prévisions de programmation à venir. Les montants en CPI et CPF ont été calculés à partir des conventions déjà établies et du reste à payer afin d'atteindre le seuil de dégageement d'office et les objectifs de fin de gestion et affectés en investissement ou fonctionnement selon la nature des opérations.

Les AP et AE sont en baisse compte tenu de l'approche de la fin de la programmation.

Les CP sont en forte augmentation afin de pouvoir couvrir les mises en paiement de fin de programmation (avances, acomptes et soldes des dossiers 2015-2016-2017-2018-2019-2020 et 2021).

Le volume des enveloppes est susceptible d'évoluer en fonction de la programmation réalisée, dans cette année particulière d'articulation des plans de relance et nouvelle programmation.

PO 2014-2020 Franche-Comté Massif du Jura

Les programmes 2014P020 et 2014P021 représentent un budget primitif 2020 de 16 M€ avec une enveloppe de 4,8 M€ en AE et de 11,2 M€ en AP avec une couverture en CPF de 9,6 M€ et en CPI de 15,6 M € (dont services votés : 7,3 M€ CPF et 7,6 M€ CPI).

Les montants en AP et en AE ont été calculés sur la base de la maquette annuelle du programme et des prévisions de programmation à venir. Les montants en CPI et CPF ont été calculés à partir des conventions déjà établies et du reste à payer afin d'atteindre le seuil de dégageement d'office et les objectifs de fin de gestion et affectés en investissement ou fonctionnement selon la nature des opérations.

Les AP et AE sont en baisse compte tenu de l'approche de la fin de la programmation.

Les CP sont en forte augmentation afin de pouvoir couvrir les mises en paiement de fin de programmation (avances, acomptes et soldes des dossiers 2015-2016-2017-2018-2019-2020 et 2021). La couverture en CP du 2014PO20 est particulièrement basse compte tenu d'une programmation de l'axe quasi-totale.

Le volume des enveloppes est susceptible d'évoluer en fonction de la programmation réalisée, dans cette année particulière d'articulation des plans de relance et nouvelle programmation.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%	
Garantir la coopération avec l'Europe, l'Etat, les territoires et les citoyens pour une action coordonnée, efficace et solidaire					109 800 000,00	84 429 586,76	32 718 700,00	27 449 415,10	158 120 000,00	44%	122 030 411,20	45%	31 494 500,00	-4%	38 309 091,64	40%	
Poursuivre la mobilisation des fonds européens et assurer le démarrage de la programmation 2021-2027	6	61	2014P020	FSE			800 000,00	591 068,08							414 924,33	-30%	
	6	61	6100FE	FSE 2014-2020			3 600 000,00	3 464 312,68					3 100 000,00	-14%	3 859 808,96	11%	
	6	62	2014P021	FEDER		19 900 000,00	17 832 732,63	6 850 000,00	6 451 642,36	11 200 000,00	-44%	9 598 877,22	-46%	4 800 000,00	-30%	9 240 448,14	43%
	6	62	6200FE	FEDER 2014-2020		26 800 000,00	26 657 850,57	13 600 000,00	8 410 910,19	16 365 000,00	-39%	27 158 244,53	2%	4 090 000,00	-70%	5 572 408,55	-34%
	6	62	6300PR	Plan de relance 2020 Fonds europeens BO						40 700 000,00		17 500 000,00		5 800 000,00		5 240 000,00	
	6	62	6400PR	Plan de relance 2020 Fonds europeens FC						47 700 000,00		27 500 000,00		5 800 000,00		5 240 000,00	
	Sous total sous fonction 61							4 400 000,00	4 055 380,76					3 100 000,00	-30%	4 274 733,29	5%
	Sous total sous fonction 62					46 700 000,00	44 490 583,20	20 450 000,00	14 862 552,55	115 965 000,00	148%	81 757 121,75	84%	20 490 000,00	0%	25 292 856,69	70%
TOTAL - Poursuivre la mobilisation des fonds européens et assurer le démarrage de la programmation 2021-2027					46 700 000,00	44 490 583,20	24 850 000,00	18 917 933,31	115 965 000,00	148%	81 757 121,75	84%	23 590 000,00	-5%	29 567 589,98	56%	

2) Le contrat de plan Etat-Région

I. PRIORITES

La génération actuelle de CPER porte sur la période 2015-2020 et arrive donc à échéance. Un premier travail de préparation à l'élaboration du CPER 2021-2027 a été initié en septembre 2019 par commande du Premier Ministre aux services déconcentrés de l'Etat, dans une logique ascendante partant des besoins du territoire.

La crise sanitaire et économique liée au Covid 19 a mis un coup d'arrêt à la démarche d'élaboration et engendré des évolutions de méthode comme de contenu. Au niveau national, l'Etat et les régions se sont accordées, au travers d'un accord de partenariat national signé le 28 septembre 2020 dernier, à poursuivre leur mobilisation conjointe.

Le mandat de négociation Etat, transmis au préfet de région Bourgogne Franche-Comté fin octobre 2020, propose un montant de 486 M€ de crédits contractualisés et de 392 M€ de crédits valorisés sur la période 2021-2027 et de 463 M€ au titre de l'accord de relance sur la période 2021-2022 soit un total de crédits Etat en négociation de plus de 1 341 M€.

Ce CPER 2021-2027 rénové fera l'objet d'une mise en œuvre en deux temps :

Un « accord politique », document stratégique et synthétique soumis au vote de l'assemblée régionale en début d'année 2021, permettra de définir :

- le cadre du CPER actant les orientations thématiques et les grands équilibres budgétaires ;
- un « accord de relance », indiquant les thématiques et opérations prévues pour la période 2021-2022, constituant la mise en œuvre du Plan France Relance et du PAIR

S'en suivra ensuite le temps de la concertation, associant les partenaires notamment les 8 départements et principales agglomérations. Cette deuxième phase permettra de préciser le contenu et la nature des actions inscrites au CPER 2021-2027. Le projet sera ensuite soumis au vote de l'assemblée après avis de l'autorité environnementale et consultation du public.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Programme 5017AA - Attractivité – promotion territoriale

Une ligne budgétaire du programme 5017AA Attractivité – promotion territoriale, est dédiée à l'élaboration du CPER 2021-2027. Elle porte en 2021 des CP permettant de couvrir le paiement des frais d'étude engagés au titre de l'évaluation stratégique environnementale et de la consultation du public.

3) Conforter les actions pour un aménagement du territoire équilibré et solidaire

I. PRIORITES

La politique de cohésion territoriale de la Région s'articule autour de 4 piliers (territoires de projets, quartiers, bourgs centre et ruralités). Les dispositifs sont aujourd'hui en vigueur pour l'ensemble de la région et poursuivent leur phase opérationnelle.

L'année 2021 est une année charnière de fin de programmation pour la contractualisation avec les territoires de projet mais aussi une année qui verra les projets des communes rentrer dans une phase opérationnelle après les élections municipales de 2020.

- Territoires : l'année 2021 correspond à la dernière année de programmation autour des enjeux de gestion économe de l'espace, de transition énergétique, de développement des centralités et d'attractivité ; il s'agira d'engager les dernières opérations contractualisées.
- Bourgs centre : les conventions de revitalisation de 40 bourgs centre, bénéficiant aux petites villes indispensables à la cohésion territoriale de la Région sont toutes finalisées. 2021 marquera la poursuite de l'engagement de nombreuses opérations favorisant notamment un habitat adapté, l'animation commerciale en centre-ville ou un aménagement des espaces nécessaires au bien vivre ensemble. En complément, il convient de noter que la Région accompagnera de manière exceptionnelle les villes petites et moyennes porteuses d'un projet de revitalisation de leur centre grâce au dispositif Habitat et Aménagement.
- Quartiers : les projets de rénovation urbaine devraient progressivement être mis en œuvre en 2021 après une phase d'études préalables voulue par l'ANRU ; en termes de cohésion sociale, la Région poursuit son engagement dans les contrats de ville, accompagnant plus particulièrement des opérations en faveur de l'accès à l'emploi et à la formation.
- Ruralités : les ruralités sont multiples mais toujours porteuses de projets innovants ou d'actions citoyennes exemplaires. 2021 marquera la poursuite du soutien et la consolidation d'ENVI élargi et le déploiement des Villages du futur.

Enfin, il convient également de préciser que les propositions budgétaires intègrent **les objectifs liés au changement climatique** que ce soit en termes d'atténuation (réduction des consommations d'énergie et des émissions GES) ou d'adaptation. Les dispositifs d'aménagement du territoire sont éco conditionnés depuis de nombreuses années et incitent à des innovations environnementales.

On peut citer :

- Accompagnement des territoires dans des démarches stratégiques sur la TEE (transition écologique et énergétique), accompagnement de l'ingénierie de projet dédiée (financement de poste, mise en réseau, outillage)
- Accompagnement de projets :
 - Efficacité énergétique dans les bâtiments (éco conditionnalité) ;
 - Mobilités douces et alternatives à l'autosolisme ;
 - Urbanisme durable, aménagements qualitatifs des espaces publics ; gestion économe de l'espace ;
 - Démarches circuits courts (alimentaires ou autres développement de filières de proximité) ;
 - Innovations (principalement dans les PNR : réflexions sur adaptation au changement climatique, gestion durable des ressources...).

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

Dans le cadre du Plan d'accélération de l'investissement régional, il est proposé, au titre de la politique de cohésion territoriale, d'intervenir sur deux axes :

- une optimisation d'outils existants en ciblant les dispositifs ENVI, FIP, Habitat et Aménagement ou Soutien à la coordination en santé en proximité des territoires : il s'agit d'augmenter les plafonds de ces dispositifs pour améliorer l'effet levier potentiel des subventions régionales et inciter à de nouvelles opérations ;
- la mise en place d'un nouveau dispositif pour la relance et la transformation des territoires. Ce dispositif a pour but d'accompagner la réalisation de projets s'inscrivant dans les orientations du Sraddet et dans les objectifs de la politique d'aménagement du territoire, participant ainsi à la relance d'activités tout en contribuant à une première mise en œuvre du Sraddet.

Politique de la ville

Programme 5137AA - Cohésion sociale, 5138AA et CPB - Cohésion sociale 2015-2020, 5139AA - Renouvellement urbain BFC

La Région a décidé de faire de la politique de la ville une de ses priorités d'intervention. Il s'agit à la fois d'intervenir pour améliorer les conditions de vie des habitants les plus en difficulté (sociale et économique) mais aussi de changer l'image des territoires urbains non attractifs et isolés dans les villes et agglomérations. Des Conventions Régionales de Cohésion Urbaine et Sociale (CréCUS), conclues avec les 27 villes et EPCI concernés par des QIR et/ou des QIL, encadrent l'ensemble des modalités d'intervention de la Région aussi bien en rénovation urbaine qu'en cohésion sociale. Ces conventions ont été prolongées lors de la CP du 25/09/2020 jusqu'au 31 décembre 2024 pour les territoires comportant des quartiers d'intérêt régional et jusqu'au 31 décembre 2022 pour les autres ; les contrats de ville ayant été également prolongés jusqu'en 2022.

En renouvellement urbain, il est proposé un volume d'AP en baisse par rapport à 2020 (de 7M€ à 6 M€ compte tenu des faibles engagements en 2020), afin de permettre l'accompagnement des programmes d'action sur ces quartiers.

Concernant la cohésion sociale, l'enveloppe annuelle de 1 M€ est reconduite, ce qui permettra de financer des actions sur ces 27 territoires. Les priorités de la Région en cohésion sociale sont le développement durable et la gestion des déchets, l'accès à l'emploi, la formation, l'information, et l'animation et l'appropriation de l'espace public.

En complément à ces dispositifs structurants, le fonds d'intervention de proximité (FIP) et le fonds d'aide aux projets (FAP) sont deux dispositifs réactifs et souples permettant de mettre en place des actions répondant à des besoins non prévus ou des actions complémentaires aux projets de cohésion sociale.

2020 a marqué une année de baisse de la mobilisation du fonds d'intervention de proximité, après une année de forte hausse. Il est attendu une stabilisation pour 2021. Ce sont 300 000€ qui sont demandés sur chacun des dispositifs pour 2021. Le FIP contribue par ailleurs au plan d'accélération pour l'investissement régional et permettra d'accompagner un nombre plus important de projets améliorant le cadre de vie de ces quartiers.

Espace rural

Programme 5239AA - Petites cités de caractères BFC

Le dispositif « aménagements urbains cités patrimoniales remarquables » vise à soutenir des opérations qualitatives d'espaces publics, dans des communes marquées par un fort potentiel patrimonial (liste fermée). Le fonctionnement par appel à projet a été modifié en 2019 pour pouvoir accompagner ces projets au fil de l'eau permettant d'être plus réactif pour les projets des communes qui ont par ailleurs un besoin régulier d'accompagnement (architecte-conseil mandaté par l'association « cités de caractère BFC ») pour prendre en compte les attendus de qualité que leur label régional, national ou international leur impose.

Programme 5237AA - Nouvelles ruralités BFC

Il est proposé la poursuite du programme sur les espaces ruraux mais également sa consolidation et son intensification en contribuant notamment au plan d'accélération de l'investissement régional en doublant les possibilités d'accompagnement des projets.

La Région Bourgogne-Franche-Comté est une région majoritairement rurale. La ruralité y est diverse et plurielle, et constitue une force sur laquelle il convient de s'appuyer. L'objectif est de renforcer la cohésion territoriale et sociale pour les citoyens qui y vivent ou qui veulent s'y installer, de mettre en avant la capacité de ces territoires à produire de la richesse, à innover, à se positionner comme espaces à potentiels, de favoriser le lien ville/campagne, et de porter avec fierté l'ambition du monde rural.

La Région souhaite accompagner et promouvoir des villages et une ruralité « territoire d'innovation, d'humanité et d'avenir ». Il s'agit de faire des espaces ruraux des espaces de développement, des laboratoires d'innovation.

Le programme ENVI doit permettre de soutenir des projets capables de diffuser, qui doivent développer une valeur d'exemplarité. L'objectif est d'encourager la capacité créative dans les espaces ruraux tout en :

- associant la population aux projets,
- créant du lien social et du partage,
- développant la démocratie participative,
- soutenant les initiatives locales dans une démarche ascendante ou inductive (partant de l'expérience locale),
- s'inscrivant dans une logique de développement durable.

5431PP - Cœurs de villages (dispositif Bourgogne)

Le dispositif « Ecovillages Avenir » permet aux communes de moins de 3 500 habitants d'améliorer leur cadre de vie en proposant un habitat rénové et des espaces publics de qualité. Par ailleurs, les communes peuvent également réhabiliter des équipements publics. Près de 1 100 communes ont bénéficié de ces dispositifs, notamment cœurs de villages ou éco villages qui leur a permis de mettre en œuvre un projet pluriannuel (4 ans). Le dispositif cœur de village s'arrêtant fin 2020, aucune AP n'est proposée en 2021.

Des centralités renforcées

Programme 5320AA - Bourg centre

Pour rappel, ce dispositif vise à accompagner les projets revitalisation de 40 bourgs centre, en soutenant une démarche globale alliant les aspects espaces publics/habitat/commerces, conformément à une logique d'intervention définie par le territoire. L'enveloppe maximale allouée est de 750 000 € par territoire, pour une durée de trois ans. Une attention toute particulière est portée à l'association des habitants à la démarche. 3 conventions arrivant à échéance en 2020 ont été prolongées d'un an. Il est proposé une légère hausse des AP en 2021 par rapport à 2020 pour accompagner la mise en œuvre des plans d'action. L'ensemble des projets sont en phase opérationnelle.

Habitat

Programme 5442AA - Habitat et aménagement BFC

Un nouveau dispositif « Habitat-aménagement » a été adopté en 2017 pour porter une intervention à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté. Les objectifs poursuivis sont :

- la densification de l'espace et le recentrage de la construction neuve autour des pôles – au plus près des emplois, commerces, services, transports et systèmes de mobilité performants – contribuera à lutter contre l'étalement urbain ;
- il s'agit par ailleurs de renforcer l'attractivité résidentielle des territoires en valorisant la qualité du cadre de vie, en dynamisant et revitalisant les villes et bourgs centre. Il s'agit de développer une offre de logements quantitativement et qualitativement suffisante pour répondre à la diversité des besoins, de réhabiliter le parc existant, de remettre sur le marché des logements vacants, de réaliser des aménagements d'espaces publics de qualité et également de travailler à maintenir et/ou renforcer l'offre de services, commerces ou équipements publics ;
- enfin, les territoires doivent s'organiser pour répondre localement aux enjeux territoriaux en matière d'habitat (et notamment corriger la tendance à la spécialisation des marchés immobiliers) sur la base d'une stratégie définie collectivement (stratégie locale de l'habitat).

De manière transversale, cette intervention en matière d'habitat répond au défi majeur de la transition énergétique.

L'objectif affiché est d'accompagner 250 logements par an et 25 opérations d'aménagement d'espaces Publics. Le dispositif se déploie progressivement, avec 20 opérations en 2018 (12 pour des logements, 8 pour de l'espace public) ; 61 en 2019 (25 pour des logements et 36 pour de l'espace public) et 87 en 2020. Le bilan est cependant mitigé, ce qui explique une baisse des AP proposée en 2021 par rapport à 2020. Les modalités renforcées (plafond d'aide doublé et allant jusqu'à 360.000€ par opération d'aménagement d'espaces publics) dans le cadre du plan d'accélération devrait permettre d'initier de nombreux projets.

Programme Quartiers durables

Les quartiers durables constituent un enjeu prioritaire de la politique régionale de gestion économe de l'espace et de la lutte contre l'étalement urbain et un des champs d'action privilégiés de sa politique de transition énergétique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, en préservant nos ressources, nos paysages et notre territoire.

L'objectif de ce dispositif régional est de promouvoir une nouvelle manière d'habiter répondant à ces enjeux en accompagnant les territoires s'engageant dans des opérations d'aménagement qualitatives, exemplaires et innovantes à dominante habitat, proposant des manières différentes de construire, de partager l'espace et de vivre ensemble. Ces opérations doivent pouvoir être des projets servant de démonstrateurs pour les autres territoires de la région.

Pour 2021, il s'agit de poursuivre l'intervention régionale lancée sur 2018 sur quelques projets.

Des territoires acteurs de leur développement

Programmes 5314AA - Pays, 5317CPB - Appels à projets territoires 2015-2020, 5319AA et CPB - Inter-territorialité, 5321AA - Contrat de territoire 2018-2020, 5322AA - Développement local BFC

Mise en œuvre d'une politique contractuelle territoriale unifiée

La politique contractuelle est un des principaux outils de la politique territoriale d'aménagement du territoire. En articulation avec les autres dispositifs de la politique territoriale, elle vise à répondre à 4 grands enjeux stratégiques régionaux :

- l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité,
- la transition énergétique territoriale,
- le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centre) et leurs centralités,
- la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

Elle se déploie de manière équilibrée sur 3 échelles de territoire :

- la métropole de Dijon, l'agglomération de Besançon et les autres agglomérations de la région,
- les petites villes,
- les territoires ruraux, péri-urbains et autres centralités.

La politique contractuelle se décline en contrats de territoires. Un contrat de territoire est un contrat conclu entre un territoire de projet, la Région et éventuellement l'Etat et le département. Point de rencontre entre la stratégie de développement du territoire et les enjeux régionaux d'aménagement du territoire, il se décline en objectifs stratégiques partagés et en actions pouvant être soutenues par la Région au titre de sa politique territoriale au cours de la période 2018-2021.

Les contrats de territoire ont vocation à soutenir des actions répondant à une logique de développement du territoire, c'est-à-dire des actions qui sont accompagnées par une ingénierie territoriale et qui s'intègrent dans une stratégie locale de développement cohérente avec les enjeux régionaux prioritaires.

L'année 2021 sera consacrée à la mise en œuvre finale de l'ensemble des contrats (aides aux projets) qui s'achèvent tous fin 2021. Elle sera également l'année de transition permettant de définir, en lien avec les objectifs du SRADDET, un nouveau cadre d'intervention pour la prochaine génération contractuelle.

Les outils d'animation, de mise en réseau, de professionnalisation des acteurs seront également poursuivis à l'échelle de la grande région, dans le cadre du pôle régional d'appui aux territoires (PRAT) et du réseau rural régional (RRR). Les équipes de la Région sont également mobilisées pour un accompagnement des projets.

Programme 7613AA – Parc naturel régional BFC

Parcs naturels régionaux

La Région est membre des syndicats mixtes de parcs naturels régionaux qui sont des outils d'aménagement et de développement du territoire qui contribuent à répondre aux enjeux régionaux identifiés notamment dans le SRADDET, le SRB.....

Les parcs sont reconnus par la Région comme les gestionnaires, avec l'ensemble des acteurs locaux concernés, d'un espace à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche. Ils doivent donc baser le développement de leur territoire sur la préservation et la valorisation de ces patrimoines et réaliser des actions de recherche et d'expérimentation en lien avec les priorités régionales, notamment en matière de gestion durable de l'espace.

A ce titre, la Région contribue largement à leur financement, notamment par le biais de cotisations statutaires versées annuellement, et d'une ligne de crédit dédiée à la mise en œuvre d'un plan d'actions traduisant la charte en vigueur et décliné dans des programmes annuels d'actions.

La Région Bourgogne-Franche-Comté compte 3 PNR : PNR du Haut-Jura, PNR des Ballons des Vosges, PNR du Morvan. La Région poursuivra son soutien au fonctionnement des PNR et avec des crédits dédiés aux programmes d'actions, notamment pour des actions exemplaires et innovantes.).

L'année 2021 sera aussi marquée par les fins de procédure de :

- Création du PNR du Doubs Horloger
- Renouvellement du classement PNR Morvan
- Poursuite des études d'opportunité pour l'éventuelle création d'un PNR sur la Bresse

Programmes 2000P024, 5134PP, 2001P033, 2006P011, 2014P005, 2014P007, 5214PP, 5235CPER, 5236AA, 5314CPER, 5315CPB, 5436AA, 5438AA, 5439AA, 5440AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%	
Garantir la coopération avec l'Europe, l'Etat, les territoires et les citoyens pour une action coordonnée, efficace et solidaire					109 800 000,00	84 429 586,76	32 718 700,00	27 449 415,10	158 120 000,00	44%	122 030 411,20	45%	31 494 500,00	-4%	38 309 091,64	40%	
Conforter les actions pour un aménagement du territoire équilibré et solidaire	5	50	1999P009	Etudes, banques de données, SIG, animation, publication			26 700,00	22 521,54					20 000,00	-25%	23 645,37	5%	
	5	50	5000AA	Intérêts moratoires			1 000,00	1 000,00					1 000,00	0%	1 000,00	0%	
	5	50	5015AA	Animations			160 000,00	219 642,97					160 000,00	0%	155 111,57	-29%	
	5	51	2000P024	Renouvellement urbain		604 818,66						963 978,28	59%				
	5	51	5134PP	Rénovation urbaine								23 594,88					
	5	51	5137AA	Cohésion sociale	300 000,00	327 559,00	300 000,00	249 225,47	300 000,00	0%	367 416,07	12%	300 000,00	0%	250 484,53	1%	
	5	51	5138AA	Cohésion sociale 2015-2020			30 000,00	31 926,53						30 000,00	0%	30 000,00	-6%
	5	51	5138CPB	Cohésion sociale CPER 2015-2020			1 000 000,00	925 026,99				35 420,82		1 000 000,00	0%	937 353,90	1%
	5	51	5139AA	Renouvellement urbain BFC	7 000 000,00	1 703 681,81			6 000 000,00	-14%	2 240 941,08	32%					
	5	52	2001P033	Développement des territoires		203 864,73						65 000,00	-68%				
	5	52	2006P011	Aménagements urbains		150 924,99						150 924,99	0%				
	5	52	2014P005	Plan de soutien BTP AT		3 716 191,66						1 427 685,57	-62%				
	5	52	2014P007	Politiques territoriales		2 544 697,98		53 469,79				3 067 452,84	21%			22 296,80	-58%
	5	52	5236AA	Grands équipements agglomérations		1 043 721,50						391 855,17	-62%				
	5	52	5237AA	Nouvelles ruralités ENVI BFC	1 800 000,00	991 410,00	100 000,00	100 000,00	1 800 000,00	0%	1 840 013,49	86%	100 000,00	0%	135 684,94	36%	
	5	52	5237PR	Plan de relance ENVI								120 000,00					
	5	52	5238AA	Urbanisme durable BFC	600 000,00	210 000,00			400 000,00	-33%	237 138,00	13%					
	5	52	5239AA	Petites cités de caractère BFC	500 000,00	250 000,00	10 000,00	10 000,00	500 000,00	0%	244 520,00	-2%	10 000,00	0%	3 000,00	-70%	
	5	53	1999P127	Parcs naturels régionaux		246 335,58		47 826,71				112 649,42	-54%			31 500,00	-34%
	5	53	5314AA	Pays	100 000,00	314 300,00						341 222,64	9%				
	5	53	5314CPER	Pays 2007-2013								164 012,04					
	5	53	5315CPB	Contrats territoriaux 2015-2020		3 260 336,46		146 136,54				1 331 599,27	-59%			467,52	-100%
	5	53	5317CPB	Appels à projets territoriaux 2015-2020	150 000,00	151 189,52						46 403,21	-69%				
	5	53	5317PR	Plan de relance FIP								50 000,00					
	5	53	5318PP	Massif central 2015-2020				20 000,00	56 285,00					20 000,00	0%	27 863,98	-50%
	5	53	5319AA	Inter-territorialité				80 000,00	80 000,00					80 000,00	0%	102 887,50	29%
	5	53	5319CPB	Inter-territorialité CPER 2015-2020	1 800 000,00	1 203 422,00			1 000 000,00	-44%	1 470 496,67	22%					
	5	53	5320AA	Bourg centre	7 000 000,00	1 964 910,61			7 875 000,00	13%	3 332 662,76	70%					
	5	53	5321AA	Contrat de territoire 2018-2020 BFC	25 050 000,00	12 519 749,29	1 500 000,00	1 343 199,35	19 200 000,00	-23%	10 002 543,36	-20%	1 500 000,00	0%	1 281 372,63	-5%	
	5	53	5322AA	Développement local BFC	10 000 000,00	3 651 641,50		51 283,00				4 006 352,82	10%			135 635,50	164%
	5	53	5323AA	Villages du futur			300 000,00	240 000,00								452 043,00	88%
	5	53	5324PR	Plan de relance Transformation territoriale								1 860 000,00					
	5	54	5431PP	Cœurs de villages	1 100 000,00	825 243,15						1 507 424,01	83%				
	5	54	5436AA	Habitat social					748,79							2 300,00	207%
	5	54	5438AA	Villages avenir								51 597,00					
5	54	5439AA	Aménagement durable		4 642,00						1 944,83	-58%					
5	54	5440AA	Habitat		760 957,43						760 846,38	0%					
5	54	5441AA	Stratégie locale de l'habitat		2 680,00												
5	54	5442AA	Habitat et aménagement BFC	7 000 000,00	2 643 805,50			4 000 000,00	-43%	2 507 891,34	-5%						
5	54	5442PR	Plan de relance HABAM								275 000,00						
7	76	7613AA	Parc naturel régional BFC	450 000,00	343 489,19	2 026 000,00	2 236 001,44	330 000,00	-27%	419 534,82	22%	2 148 500,00	6%	2 206 159,02	-1%		
				Sous total sous fonction 50			187 700,00	243 164,51			181 000,00	-4%	179 756,94	-26%			
				Sous total sous fonction 51	7 300 000,00	2 636 059,47	1 330 000,00	1 206 178,99	6 300 000,00	-14%	3 631 351,13	38%	1 330 000,00	0%	1 217 838,43	1%	
				Sous total sous fonction 52	2 900 000,00	9 110 810,86	110 000,00	163 469,79	2 700 000,00	-7%	7 544 590,06	-17%	110 000,00	0%	160 981,74	-2%	
				Sous total sous fonction 53	44 100 000,00	23 311 884,96	1 900 000,00	1 964 730,60	28 075 000,00	-36%	22 717 942,19	-3%	1 600 000,00	-16%	2 031 770,13	3%	
				Sous total sous fonction 54	8 100 000,00	4 237 328,08		748,79	4 000 000,00	-51%	5 104 703,56	20%			2 300,00	207%	
				Sous total sous fonction 76	450 000,00	343 489,19	2 026 000,00	2 236 001,44	330 000,00	-27%	419 534,82	22%	2 148 500,00	6%	2 206 159,02	-1%	
TOTAL - Conforter les actions pour un aménagement du territoire équilibré et solidaire					62 850 000,00	39 639 572,56	5 553 700,00	5 814 294,12	41 405 000,00	-34%	39 418 121,76	-1%	5 369 500,00	-3%	5 798 806,26	0%	

4) Poursuivre la coopération avec nos voisins et développer le rayonnement à l'international

Europe et international

I. PRIORITES

La poursuite de la coopération franco-suisse affirmée dans l'engagement 17 de la stratégie de mandat se décline selon les 4 axes stratégiques de coopération que sont :

- le développement économique
- la mobilité et les échanges
- la gestion des ressources naturelles
- le vivre ensemble

Elle s'appuie sur une gouvernance partenariale qui a vu en 2018 l'implication croissante des territoires français concernés à travers la structuration d'arcjurassien.fr.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Programme 0401AA - Europe et international

Coopération et rayonnement international

L'action régionale se poursuit en coopération avec les Régions étrangères partenaires de la Bourgogne-Franche-Comté : Région du Maule au Chili, Province du Cap occidental en Afrique du Sud, Land de Rhénanie-Palatinat en Allemagne (notamment en lien avec la Maison de Bourgogne Franche-Comté à Mayence), Voïvodie d'Opole en Pologne et Région de Bohême centrale en République tchèque et Région autonome de Hong Kong en Chine. Le règlement d'intervention Coopération internationale permet de soutenir des projets portés par des acteurs locaux et qui se situent dans ce périmètre géographique, en y incluant, à compter de 2021, les Régions membres de la Stratégie de l'Union européenne pour la Région alpine (SUERA), avec lesquelles la Bourgogne-Franche-Comté coopère depuis 2016, année de lancement de la SUERA.

La ligne budgétaire dédiée permet également de financer des accueils de délégations étrangères hors conventions, des manifestations à caractère international sur le territoire BFC, ainsi que des opérations ponctuelles d'envergure qui participent à la politique de rayonnement international de la Région.

Solidarité internationale

Poursuite du soutien financier aux acteurs locaux et aux jeunes de Bourgogne-Franche-Comté via les règlements d'intervention « solidarité internationale », « solidarité internationale – eau et assainissement », « jeunes citoyens du monde » et les actions de mise en réseau.

Affaires européennes

Cette ligne budgétaire recouvre à la fois le financement des actions du bureau de Bruxelles et le fonctionnement de la régie autonome Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté, qui réunit les Centres d'Information Europe Direct (CIED) de Dijon et de Besançon. Elle peut également financer des opérations d'animation et de communication relatives aux programmes Interreg Espace Alpin, Europe du Nord-Ouest et Europe ainsi qu'aux travaux de la SUERA, tout particulièrement dans le cadre de la présidence française 2020 – 2021 de la macro-région.

S'agissant du programme 0401AA, le budget primitif 2020 est stable.

Programme 0402AA - Assistance technique des fonds européens

Ce programme réunit les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des fonds européens (programmes opérationnels FEDER-FSE, programme de développement rural FEADER et programme Interreg France-Suisse) : logistique des comités, travaux de communication spécifiques aux fonds européens (pas de prise en charge par le budget communication de la collectivité), prestations d'externalisation, préparation de la prochaine période de programmation 2021-2027.

A noter que depuis 2020 les PO Bourgogne et Franche-Comté, le PC Interreg et les PDR Bourgogne et Franche-Comté ont opté pour une nouvelle modalité de mobilisation de l'assistance technique, le taux forfaitaire. L'autorité de gestion se verra ainsi attribuer pour assurer ses missions d'autorité de gestion, une recette par programme, d'un montant proportionnel au total des dépenses déclarées, qui ne sera plus directement en contrepartie d'une action ou d'une dépense qu'elle aurait supportée. Ce mécanisme permet d'optimiser la mobilisation de l'assistante technique par la collectivité.

Coopération interrégionale fleuves et coopération franco-suisse

I. PRIORITES

Les outils contractuels interrégionaux Fleuves (ainsi que Massifs – cf.II.3 Forêt, Bois et Montagne) constituent une démarche fondamentale dans les relations avec l'Etat et les collectivités régionales de l'hexagone sur des politiques publiques mutualisées et concertées en matière d'aménagement et d'attractivité des territoires, de développement de destinations touristiques, de qualité des eaux et des milieux aquatiques, de prévention des inondations.

La Bourgogne-Franche-Comté est concernée géographiquement 3 fleuves (Rhône, Loire, Seine). Nos financements sont principalement mobilisés sur les thématiques tourisme, milieux aquatiques et biodiversité.

Sur la période 2021-2027, les mandats de négociation Etat cumulés des CPIER Loire et Rhône ouvrent des disponibilités pour les porteurs de projet des régions signataires à hauteur de 265 millions de FNADT Massif (dont 3 M€ relance) et 63 millions de FEDER interrégional Fleuves. Les crédits région BFC maquetés permettront d'obtenir un effet levier pour nos politiques publiques.

En ce qui concerne la coopération franco-suisse affirmée dans l'engagement 17 de la stratégie de mandat, elle se décline selon les 4 axes de la stratégie de coopération franco-suisse 2016-2020 votée par la Région que sont :

- le développement économique
- la mobilité et les échanges
- la gestion des ressources naturelles
- le vivre ensemble

Elle s'appuie sur une gouvernance partenariale qui a vu en 2020 l'implication croissante des territoires français concernés à travers la structuration d'arcjurassien.fr et une mobilisation des 4 « territoires de proximité » (ex. Canton du Jura / Territoire de Belfort...) pour rechercher les contours de partenariats opérationnels plus actifs.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Programme 5340AA - Coopération interrégionale (dont crédits nécessaires aux conventions de Massif)

Reconduction à l'identique des demandes budgétaires de 2020, sans demandes particulières sur la ligne budgétaire dédiée aux « Plans Fleuves ».

Programme 0403AA - Coopération franco-suisse

Concernant l'arc jurassien et la CTJ

Reconduction de l'enveloppe 2020 permettant le fonctionnement de la CTJ et d'arcjurassien.fr (organisation d'événements / logistique / besoins en communication impressions...), l'alimentation du Fond Petits Projets et le fonctionnement de l'Observatoire Transfrontalier (OSTAJ).

Concernant Interreg

Plus spécifiquement pour Interreg, il s'agit de terminer la programmation et de réaliser les paiements des opérations engagées et de finaliser en lien avec le partenariat le nouveau Programme pour la période 2021-27. A noter que la coopération territoriale européenne (CTE) est en appui de la stratégie du territoire de coopération qui est spécifiquement identifié dans le SRADDET BFC. La première version du nouveau Programme a été validée lors d'un temps politique dédié le 13 février 2020, regroupant les élus des territoires impliqués dans le programme de coopération. Lors de cette réunion, les partenaires du programme ont donc posé les fondements de la prochaine période de programmation Interreg VI et affirmé leur volonté de mettre en œuvre un programme ambitieux et résolument orienté vers une trajectoire de transition écologique et énergétique.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%	
Garantir la coopération avec l'Europe, l'Etat, les territoires et les citoyens pour une action coordonnée, efficace et solidaire					109 800 000,00	84 429 586,76	32 718 700,00	27 449 415,10	158 120 000,00	44%	122 030 411,20	45%	31 494 500,00	-4%	38 309 091,64	40%	
Poursuivre la coopération avec nos voisins et développer le rayonnement à l'international	0	04	0403AA	Coopération franco-suisse		2 500,00	50 000,00	43 699,00			13 196,69	428%	50 000,00	0%	38 500,00	-12%	
	0	04	0400AA	Intérêts moratoires													
	0	04	0401AA	Europe et international	210 000,00	256 931,00	1 170 000,00	1 325 025,30	210 000,00	0%	301 971,00	18%	1 200 000,00	3%	1 278 974,80	-3%	
	0	04	0402AA	Assistance, communication, animation Fonds européens			760 000,00	968 663,37						850 000,00	12%	1 190 220,60	23%
	0	04	04325G	04325G - FEDER axe 2													
	0	04	2001P026	INTERREG IV													
	0	04	2014P010	Fonds européens				44 800,00									
Sous total sous fonction 04					210 000,00	259 431,00	1 980 000,00	2 382 187,67	210 000,00	0%	315 167,69	21%	2 100 000,00	6%	2 507 695,40	5%	
TOTAL - Poursuivre la coopération avec nos voisins et développer le rayonnement à l'international					210 000,00	259 431,00	1 980 000,00	2 382 187,67	210 000,00	0%	315 167,69	21%	2 100 000,00	6%	2 507 695,40	5%	

5) Agir pour favoriser la démocratie participative

I. PRIORITES

En matière de démocratie participative, la collectivité s'appuiera sur le très large intérêt suscité par le festival des solutions pour engager un deuxième acte ouvrant cette fois les accompagnements aux investissements.

Le choix des dossiers qui pourront en bénéficier sera soumis au vote de la population pour aller plus loin dans l'exercice de démocratie.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Programme 2010P046 - Démocratie participative

Acte 2 du festival des solutions : lancement d'un budget participatif écologie

Dans la droite ligne de la démarche menée en 2020, la Région s'engage cette année encore sur la question des solutions écologiques.

Ayant reçu de très nombreuses propositions lors de l'acte 1, dans des secteurs aussi divers que l'agriculture, les mobilités, les bâtiments durables, les usages numériques ou l'enseignement, la collectivité a souhaité aller plus loin auprès de ceux qui agissent au quotidien pour amorcer des mutations vers un nouveau modèle de développement durable.

Notre objectif cette année, au-delà de la valorisation des solutions écologiques existantes, est de permettre à ceux qui en auraient besoin de bénéficier d'un accompagnement en investissement pour développer de nouvelles solutions.

Le choix de celles qui seront accompagnées se fera grâce à un vote citoyen. L'ensemble de cette démarche sera clôturée par un évènement grand public.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%
Garantir la coopération avec l'Europe, l'Etat, les territoires et les citoyens pour une action coordonnée, efficace et solidaire					109 800 000,00	84 429 586,76	32 718 700,00	27 449 415,10	158 120 000,00	44%	122 030 411,20	45%	31 494 500,00	-4%	38 309 091,64	40%
Agir pour la démocratie participative	0	02	2010P046	Démocratie participative	40 000,00	40 000,00	335 000,00	335 000,00	540 000,00	1250%	540 000,00	1250%	435 000,00	30%	435 000,00	30%
				Sous total sous fonction 02	40 000,00	40 000,00	335 000,00	335 000,00	540 000,00	1250%	540 000,00	1250%	435 000,00	30%	435 000,00	30%
TOTAL - Agir pour la démocratie participative					40 000,00	40 000,00	335 000,00	335 000,00	540 000,00	1250%	540 000,00	1250%	435 000,00	30%	435 000,00	30%

V. Mobiliser nos ressources humaines et notre expertise

1) Une politique de ressources humaines pertinente pour les agents et le service public

I. PRIORITES

La proposition budgétaire pour l'année 2021 qui s'établit à 188 670 239 € en fonctionnement et 59 350€ en investissement représente une augmentation sur le fonctionnement de 2.93% par rapport au budget de 2020.

Ces crédits servent à assurer la rémunération des agents sur 4 210 postes permanents (charges comprises) ainsi que celle des agents contractuels et apprentis, à développer leurs compétences, à mener des politiques volontaires d'action sociale et de prévention des risques, ainsi qu'à assurer les dépenses diverses liées aux personnels (frais de déplacements, de publicité des offres d'emplois, prestations d'assurance, etc.).

Les priorités de la Région pour les ressources humaines 2021 sont les suivantes :

- **La gestion de la crise du coronavirus est fondée sur trois piliers : la préservation de la santé des agents, la continuité de service, un dialogue social fort et constructif. Elle entraîne des besoins en moyens humains supplémentaires**

Comme toutes les administrations et les entreprises, la gestion de l'année 2020 a été bouleversée sur le plan des ressources humaines – comme tant d'autres – dans notre collectivité par la nécessaire gestion de la crise du coronavirus. Pilotage du plan de continuité d'activité pendant le confinement avec la conciliation des impératifs de santé, des problématiques familiales et des enjeux de continuité de l'action publique, définition du plan de reprise de l'activité, adaptation des conditions de travail des agents, ajustement des mesures en fonction des nombreuses évolutions réglementaires, souvent de dernière minute, communication des décisions sur tous ces sujets, etc. : toute cette mécanique a mobilisé entièrement la direction des Ressources humaines et continuera de la mobiliser au cours de l'année 2021.

La stratégie de la Région pour piloter la gestion de la crise a été bâtie sur deux principes : la volonté de continuité de service et le souci de préservation de la santé de tous les agents régionaux. Elle a été mise en œuvre grâce à un dialogue social très dense, riche, et constructif. Pas moins de 20 commissions de dialogue social (CDS) ont été organisées entre janvier et octobre 2020 afin de traiter toutes les situations rencontrées, d'échanger sur les solutions à apporter et répondre aux questions posées. A titre de comparaison, il y avait eu 7 CDS organisées en 2019. Les représentants du personnel ont joué aussi un rôle très important aux côtés de l'administration pour informer les agents des décisions prises.

Cette crise inédite se prolongera donc sur l'année 2021 et a, au-delà de la gestion des agents, de leurs conditions de travail et de l'activité, plusieurs impacts budgétaires très importants.

Tout d'abord, les lycées ont besoin de plus de personnels pour assurer leur fonctionnement. Jusqu'à la crise du coronavirus, toutes les absences n'étaient pas remplacées. Or, les protocoles sanitaires mis en place afin de garantir la sécurité des élèves et des membres de la communauté éducative entraînent un surcroît de travail. Par ailleurs, les personnes considérées comme vulnérables et présentant des risques de développer les formes graves de la covid doivent être protégées et sont placées en Autorisation Spéciale d'Absence. Ces agents ainsi que ceux atteints du coronavirus, les agents isolés car cas contact et en attente des résultats de leur test covid et sans oublier les absences habituelles des agents, doivent être remplacés. L'équipe restante ne peut plus à la fois assurer le travail habituel, le travail supplémentaire lié au protocole sanitaire et le travail des absents. Or, la continuité du service éducatif est primordiale pour tous les élèves et l'économie de notre société.

C'est pourquoi la proposition budgétaire est augmentée de 1,3 million d'euros sur l'opération rémunération des agents non permanents des lycées afin d'assurer le recrutement de 100 agents supplémentaires dans les lycées sur le 1^{er} semestre 2021.

L'évolution de la crise étant incertaine et liée aussi à la mise sur le marché d'un vaccin, l'effet sur le second semestre 2021 n'a pas été budgété dans la proposition présentée.

L'autre impact majeur budgétaire de la crise du coronavirus vient du plan de l'accélération de l'investissement régional.

Pour mettre en œuvre ce plan voté à hauteur de 435 millions d'euros, 25 contrats de projets ont été créés lors de l'Assemblée Plénière du 9 octobre 2020 pour une durée de trois ans.

Dans ce plan, s'ajoutent 105 millions d'euros par les fonds européens issus de l'actuelle programmation mais également du fonds spécifique REACT-EU destiné à parer aux effets de la crise, ainsi que de la future programmation 2021-2027. Afin de répondre à ces enjeux et de permettre à la collectivité d'assurer la fin de programmation des fonds européens 2014-2020, 7 contrats de projets ont été créés à cette même séance. Rappelons que les contrats de projets, créés par la loi de la transformation de la fonction publique en date du 6 août 2019, permettent le recours à des agents contractuels pour des besoins non permanents pour une durée maximale de 6 ans, alors que les collectivités étaient limitées auparavant à une durée de 12 mois pour leurs besoins de renforts.

L'impact de ces créations, auxquels se joignent deux postes non permanents pour la mise en œuvre du Service d'Accompagnement de la Rénovation Énergétique, cinq contrats de projets pour la direction des Ressources humaines (évoqués dans les paragraphes suivants) et trois autres contrats de projets proposés à l'Assemblée Plénière des 9, 10 et 11 décembre pour permettre l'instruction des dossiers FEADER territorial jusqu'à la clôture de la période, est estimé à 1 673 000 € pour l'année 2021.

La crise du coronavirus a aussi mis en lumière un besoin pour la collectivité d'avoir des avis éclairés en matière de prévention, avis réactifs et adaptés à la situation de la collectivité. Ce besoin est complémentaire à la nécessaire coordination des 18 médecins de prévention ou du travail qui interviennent sur le territoire, à l'objectif d'harmonisation des pratiques et à la pertinence d'un regard global sur les questions santé au travail. Deux postes de médecins de prévention ou du travail coordonnateurs sont ainsi proposés. Leur coût sera compensé en partie en 2021 par deux suppressions de postes au sein des services administratifs.

– **L'application d'un cadre réglementaire en évolution**

La crise du coronavirus est intervenue dans une actualité réglementaire chargée pour la direction des Ressources humaines.

En effet, les nombreuses mesures de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique sont intervenues tout au long de l'année 2020 et interviendront encore en 2021 suite à la parution des décrets d'application.

Ainsi, la collectivité doit délibérer sur des lignes directrices de gestion (LDG) qui entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021. Ces LDG ont été créées parallèlement à la suppression, dans cette loi du 6 août 2019, de l'avis des Commissions Administratives Paritaires (CAP) en matière d'avancement de grade et de promotion interne. L'objectif du législateur était de passer d'une approche individuelle à une approche plus collective du dialogue social.

Les lignes directrices de gestion qui doivent définir les orientations générales en matière de promotion et de valorisation de parcours et être connues par tous les agents ont alors vocation à garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion pour tous les agents de la collectivité.

Ces lignes doivent aussi formaliser la politique des ressources humaines, sa stratégie, sur plusieurs années.

Toujours dans le cadre de cette loi, la collectivité doit mettre en place un plan d'action pluriannuel concernant l'égalité femmes hommes. Ce plan vient en complément du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes prévu par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui traite lui de la situation en interne mais aussi en matière de politique publique menée par la collectivité et comportait des orientations.

Sans attendre la finalisation de ce plan, la collectivité a déjà décidé une mesure forte en faveur de l'égalité femmes-hommes en 2020 puisque désormais les agents exerçant les métiers d'agent d'entretien ou d'aide de cuisine, qui représentent le métier de 80% des femmes dans les lycées, pourront accéder au grade terminal de leur cadre d'emplois d'adjoint technique ou d'adjoint technique des établissements d'enseignement.

Cette décision sera désormais intégrée dans le Glissement Vieillesse technicité (GVT) dont l'impact est estimé à 2,1 millions d'euros € en 2021.

La Région doit également instaurer un dispositif de signalement des actes de violences, de discriminations, de harcèlement et d'agissements sexistes afin que les agents victimes ou témoins de tels faits sachent quelle procédure suivre pour qu'ils soient traités et suivis.

Autre mesure de la loi du 6 août qui aura, elle, un impact budgétaire important est l'indemnité de précarité. Cette indemnité sera due pour tout contrat conclu à compter du 1^{er} janvier 2021, lorsque celui-ci ne sera pas renouvelé à son terme. Son montant correspondra à 10% de la rémunération brute versée par l'agent pendant le contrat et éventuellement ses renouvellements. Cela impacte fortement la collectivité qui emploie environ 400 agents contractuels non permanents dans les lycées (hors période covid) et pour lesquels le contrat s'interrompt a minima pendant les vacances scolaires d'été. Le coût de cette indemnité est estimé pour l'année 2021 à 950 000 €.

Par ailleurs, le budget du personnel reste contraint par des mesures règlementaires qui représentent une charge importante.

Ainsi, au-delà du Glissement vieillesse technicité (GVT) évoqué précédemment, est prévue aussi la dernière série des mesures de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR) revalorisant quelques indices des grilles de catégorie A et surtout de la catégorie C et représentant un coût de 415 000 €.

Le budget présenté inclut également la revalorisation de l'indemnité de compensation de la CSG mise en place en 2018 et la mise en place du forfait mobilité durable prévu par le décret 2020-543 du 9 mai 2020 d'un montant maximal de 200 € par an visant à encourager la pratique du vélo ou du co-voiturage entre le domicile et le travail.

– Le développement des compétences des agents, axé notamment sur la dématérialisation et l'usage des outils numérique

La crise du coronavirus le montre bien, l'administration, afin d'assurer la continuité de son activité, doit pouvoir s'organiser pour assurer à distance les missions des agents lorsque cela est possible. La Région Bourgogne-Franche-Comté étant déjà engagée dans un processus de télétravail et organisée pour travailler sur plusieurs sites suite à la fusion, était plus prête que d'autres administrations ou entreprises à traverser l'épreuve du confinement. Toutefois, des étapes importantes doivent être encore franchies.

En matière de télétravail, un retour sur expérience (RETEX) a permis de faire le point sur les ressentis et les attentes des agents et des encadrants afin de faire évoluer de manière durable le cadre du télétravail. Un nouveau règlement du télétravail discuté avec les organisations syndicales est ainsi proposé à compter du 1^{er} janvier 2021, qui a pour objectif de s'inscrire dans un cadre plus souple et basé sur la confiance entre agents et encadrants. Pour s'assurer de la réussite de ce nouveau mode de fonctionnement qui va être très transformant pour notre collectivité, un plan d'actions basés autour de trois enjeux (la modernisation des outils et des usages, l'adaptation des modes d'organisation et l'accompagnement de la transformation managériale) a été construit.

Cette période a fait remonter, plus que jamais, des enjeux d'accès à l'information et de formation aux outils bureautiques pour les agents de la collectivité. Il est assez facile d'y répondre pour les agents des services administratifs qui utilisent constamment dans le cadre de leur travail les outils bureautiques et informatiques, mais ce n'est pas aussi évident pour les agents des lycées. Il y a eu un véritable effort pendant le confinement pour assurer pleinement l'information des agents des lycées : courrier rappelant la procédure de connexion pour les mails et le site intranet, assistance de la direction des systèmes d'information pour aider les agents, informations mises en ligne aussi sur le site internet de la collectivité, etc. mais il s'agit désormais d'aller au-delà.

La DRH, qui a intégré ces enjeux dans le plan de formation 2020-2021, voté lors de l'assemblée plénière du 13 décembre 2019, a déployé fin 2020 auprès des lycées une phase de recensement des agents intéressés ou nécessitant d'être formés. Des actions de formations sur les outils bureautiques, animées par les formateurs des GRETA de Bourgogne-Franche-Comté, seront ensuite organisées en 2021.

Rappelons que la collectivité est très engagée dans le développement de compétences des agents puisqu'elle propose, comme en 2020, un budget de 600 000 €, hors cotisation CNFPT (qui représente un peu moins de 900 000 €) pour la formation.

Parallèlement à la formation aux outils et à l'information en ligne, il y a un processus de dématérialisation des procédures engagé dans les ressources humaines.

Ainsi, un système d'information sur le développement des ressources humaines englobant à la fois le recrutement, l'entretien professionnel et la formation et intégrant la dimension de la dématérialisation est en déploiement depuis 2017. Ce nouveau SIRH a tout d'abord été développé sur le volet entretien professionnel des agents du siège, qui a été dématérialisé pour l'évaluation de l'année 2017, puis les procédures de recrutement des services administratifs début 2020. Le projet porte actuellement sur le transfert des données formations, actuellement intégrées dans un autre logiciel. Le déploiement des procédures dématérialisées d'entretien professionnel et de recrutement pour les agents des lycées est une prochaine étape, l'organisation des usages étant aussi important, voire plus, que le seul déploiement technique de l'outil.

Outre la mise en conformité réglementaire avec des flux désormais dématérialisés entre la collectivité et la paierie ou la préfecture pour ce qui concerne le traitement de la paie et des arrêtés, la collectivité travaille actuellement à la dématérialisation du dossier administratif de l'agent. Pour ce faire, une étape est essentielle, celle de la reprise de carrière, c'est-à-dire la saisie de toutes les informations relative à la carrière de l'agent avant son entrée dans la collectivité. C'est un travail de longue haleine qui a nécessité le recours à cinq contrats de projets jusqu'en juin 2022, contrats de projets validés par l'Assemblée Plénière du 9 octobre 2020.

Toujours dans un souci de dématérialisation, après le remplacement des titres restaurants papier par une carte chèques déjeuners en 2019, il est proposé en 2020 aux agents une carte chèques cadeaux à la place du chéquier distribué en fin d'année.

– Le recours à des AMO pour répondre aux questions qui se posent en matière de fiches de postes et de recrutement

La collectivité avait voté fin 2017 les modalités du nouveau régime indemnitaire devant s'appliquer aux agents suite à la fusion et s'intégrant dans le nouveau cadre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Les bilans réalisés en 2018 et 2019 avaient fait émerger des améliorations à apporter qui ont été discutées au sein d'un dialogue de qualité avec les représentants du personnel et les encadrants et a conduit à de nouvelles modalités de régime indemnitaire votées fin 2019.

Celles-ci, s'appuyant notamment sur les compétences indiquées dans les fiches de postes pour les agents du siège, ont soulevé des questionnements sur la cotation des postes qui ont été entendues par la

collectivité. Afin d'y répondre, une Assistante à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été lancée afin d'analyser toutes les fiches de poste des agents du siège et de repérer les modifications à apporter sur la cotation des niveaux de compétences attendues. Au-delà des fiches de poste, ce travail de fond entrainera la mise à jour des autres outils GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences) que sont le répertoire des métiers et le dictionnaire des compétences. La démarche se poursuivra en 2021 dans les lycées et au CREPS, avec l'aide du même cabinet. Elle aura pour objectif la création des fiches de postes des agents régionaux y travaillant, seules des fiches métiers détaillés existaient jusque-là. Le coût de cette AMO sur 2021 est estimé ainsi à 225 000 €.

La collectivité s'engage aussi dans un processus d'amélioration du recrutement basé sur plusieurs actions. Tout d'abord la recherche de valorisation de l'attractivité de la collectivité, qui est en concurrence sur le marché de l'emploi avec d'autres employeurs publics mais aussi privés, à travers le développement d'une marque employeur, l'investissement dans les réseaux sociaux en tant qu'employeur, etc.

L'attractivité passe aussi par la revalorisation de certains points du régime indemnitaire, notamment les postes à compétences rares ainsi que les postes d'encadrement dans les établissements d'enseignement, où la collectivité constate des difficultés de recrutement.

Par ailleurs, le recrutement d'apprentis est toujours un objectif pour la collectivité qui va mener des actions spécifiques, notamment dans les CFA de Bourgogne-Franche-Comté, pour porter à la connaissance du jeune public ses métiers et favoriser l'afflux de candidatures.

Une AMO sera conduite en 2021 pour aider la direction des ressources humaines dans l'objectivisation des problématiques de recrutement rencontrées et la recherche de points d'amélioration pour y répondre. Le coût de cette AMO prévue au BP est de 30 000 €.

– **La vigilance constante aux conditions de travail des agents**

L'attention aux conditions de travail des agents de la collectivité se traduit sous différentes formes.

Déjà, l'attachement profond pour le dialogue social de qualité par l'organisation a été prouvé une fois encore lors de la crise du coronavirus par le dialogue permanent avec les représentants du personnel très engagés. La proposition figurant dans les lignes directrices de gestion d'instaurer des groupes de concertation avant établissement des listes des promotions internes et des tableaux d'avancement de grade avec les représentants élus à la Commission Administrative Paritaire est une autre preuve de cet attachement, alors même que l'avis de la CAP n'est plus requis sur ces questions.

Des bonnes conditions de travail sont aussi favorisées par une politique d'action sociale très favorable aux agents. Le budget 2021 consacré à l'action sociale représente ainsi 4 674 000 €.

Il permet aux agents de bénéficier d'un niveau important de participation à leur couverture santé et prévoyance, des services d'assistantes sociales réparties sur tout le territoire, qui peuvent déclencher des aides financières dans le cadre du fonds de secours mis en place par la Région. Les agents reçoivent également des titres restaurants ainsi que des chèques cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année et de leur départ en retraite. Enfin, outre les aides directement versées aux agents pour les séjours de leurs enfants ou les enfants handicapés, la Région verse une subvention à l'AMIBFC, association du personnel, et une cotisation au CNAS, ce qui permet aux agents de bénéficier de services, d'aides et de réductions très variées dans tous les moments de leur vie personnelle.

Au-delà de ces aspects très importants, le cœur de ce sujet concerne évidemment la politique de prévention qui va permettre à la fois d'offrir des conditions de travail de qualité aux agents pour une efficacité optimale du service public et pour aussi maîtriser l'absentéisme, notamment celui lié aux accidents de service, aux accidents de trajet et aux maladies professionnelles.

La collectivité s'est ainsi dotée d'un plan triennal de prévention 2020-2022 présenté au CHSCT fin novembre 2019, d'un règlement intérieur en santé et sécurité au travail qui est proposé au CHSCT du 17 novembre 2020 accompagné d'un guide contre le risque alcool.

A ce même CHSCT, a été présenté le plan d'actions finalisé issu du diagnostic RPS réalisé en 2019 dans les services administratifs et les établissements d'enseignement. Parmi les priorités, figurent des actions pour développer et maintenir un management bienveillant, la sensibilisation des élèves au respect du travail effectué par les agents dans les lycées, la lutte contre l'illectronisme des agents des lycées afin de faciliter les relations avec la région, la poursuite de la démarche de simplification et d'optimisation des process et de leur harmonisation, etc.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), démarche de prévention qui consiste à identifier et classer les risques auxquels peuvent être exposés les agents des services administratifs, initié début 2020 a été décalé dans sa phase projet en raison de la crise du coronavirus. Néanmoins, un premier projet a été proposé fin novembre par l'AMO qui accompagne la Région dans cette démarche. Pour les agents des lycées, il appartient, comme le prévoit la réglementation, à chaque établissement d'établir son document unique.

Enfin, il est proposé dans le budget 2021 d'augmenter de 100 000 € le budget pour recourir aux auxiliaires de vie. Ce service est très demandé et il favorise le maintien dans l'emploi. Il permet en effet de réduire à la fois l'absentéisme de l'agent aidé par la mise en place d'une auxiliaire de vie et celui des collègues de l'agent qui ne sont alors pas sollicités pour réaliser les tâches que l'agent ne peut faire suite à prescription médicale ou ses missions en son absence, ce qui préserve leur santé. Ce budget s'ajoute à celui prévu dans le cadre de la convention triennale 2019-2021 entre la Région et le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) qui s'élève à hauteur de 153 000 € en fonctionnement et 59 350 € en investissement.

Le budget des ressources humaines est voté sur plusieurs programmes :

- les crédits relatifs aux 1200 postes permanents et aux agents non permanents des services administratifs figurent à la fonction 0 – Services généraux – du présent rapport pour un montant de 67 369 000 € en progression de 4.00% (+2 592 500 €) par rapport à 2020 ;
- un programme spécifique intégré à la fonction 0 pour le budget alloué aux 10 postes de collaborateurs de Cabinet pour un montant de 892 000 € en fonctionnement, en progression de 2.53% (+ 22 000 €) ;
- un autre programme est proposé, sous la fonction 0, pour les crédits liés à la politique handicap mise en place par la collectivité pour un montant de 153 000 € en fonctionnement (-6,13% et - 10 000 € par rapport à 2020) et 59 350 € en investissement (+4.12% et + 2 350€ par rapport à 2020) ;
- le budget relatif aux agents des lycées figure à la fonction 2 – Enseignement – du présent rapport pour un montant de 119 353 000 € en progression de 2.36% (+2 754 500 €) par rapport à 2020. Sur ces crédits, sont affectés 3010 postes permanents ;
- enfin, le budget des assistants de groupes politiques, encadré par l'article L4132-23 du Code général des collectivités locales figure au chapitre 944 – Dépenses non ventilées. Il s'élève à 903 239 €, soit +0.25% d'évolution (+ 2 241 €) par rapport à 2020.

II. ACTIONS 2021

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

25 contrats de projets ont été créés pour 3 ans pour mettre en œuvre le plan d'accélération des investissements.

Fonction 0 - Personnel des services administratifs

L'évolution du budget résulte principalement de :

- La création de 42 contrats de projets afin de mettre en place de plan d'accélération de l'investissement régional, d'assurer la fin de programmation des fonds européens 2014-2020, la mise en place d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique et de permettre la reprise informatique des carrières des agents avant leur recrutement à la Région en vue de la dématérialisation du dossier administratif ;
- Le recours à une Assistance maîtrise d'ouvrage pour favoriser l'attractivité de la collectivité dans le cadre des procédures de recrutement ;
- L'application de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération et du Glissement Vieillesse Technicité ainsi que la hausse de la compensation de la CSG ;
- Les ajustements au vu de la réalisation 2020 et des prévisions 2021 concernant les opérations de rémunération, de frais de déplacement, d'action sociale de prévention et de prestations diverses.

Fonction 2 - Personnel des lycées

L'évolution du budget s'explique principalement par :

- L'effet de la crise du coronavirus sur les besoins en agents non permanents pour les lycées ;
- Le recours à une Assistance maîtrise d'ouvrage pour établir des fiches de postes pour les agents des lycées ;
- L'augmentation du budget pour recourir à des auxiliaires de vie dans les établissements d'enseignement et ainsi favoriser le maintien dans l'emploi des agents et lutter contre l'absentéisme ;
- L'application de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération et du Glissement Vieillesse Technicité ainsi que la hausse de la compensation de la CSG ;
- Les ajustements au vu de la réalisation 2020 et des prévisions 2021 concernant les opérations de rémunération, de frais de déplacement, d'action sociale, de prévention et de prestations diverses.

2) Une gestion financière adaptée

I. PRIORITES

La stratégie financière de la collectivité fait l'objet d'un pilotage financier et budgétaire régulier et rigoureux. En cette période de crise sanitaire et économique, ce pilotage est renforcé pour assurer la sécurisation financière, la bonne exécution budgétaire des dispositifs régionaux et mettre en place les outils et les procédures de gestion adaptés.

En matière de dette, la stratégie de financement est construite de manière active et sécurisée. En lien avec la mise en œuvre des grands projets d'investissements de la Région dans le domaine notamment des mobilités, des lycées, du développement économique ou du soutien aux territoires, la stratégie de financement est orientée autour de trois axes : le recours à l'emprunt obligataire sur les marchés de capitaux, le partenariat financier avec des prêteurs institutionnels (principalement la BEI), et le recours au financement bancaire classique.

II. ACTIONS

Programmes 1999P125, 1999P128, 0210AA - Finances

L'essentiel de ce budget permet d'acquitter les cotisations versées aux associations dont la Région est membre et les subventions aux organisations syndicales représentatives. Il comprend également le fonds d'intervention régional (FIR), les frais liés aux marchés d'externalisation des audits d'opérations (fonds européens), d'assistance à la gestion de dette, les honoraires liés à la notation financière, les frais de gestion et des prestataires intervenant dans les opérations d'emprunts obligataires, ainsi que diverses écritures de régularisation comptables. Le nombre d'audits d'opérations règlementaires à réaliser au titre de 2021 n'est pas connu à ce jour. Il sera décidé au niveau national en début d'année 2021, puis notifié à la Région, ce qui pourra impacter le cas échéant l'enveloppe budgétaire nécessaire.

Programmes 0120AA, 1999P035, 0121AA, 0122AA, 0123AA - Service de la dette

Ce programme regroupe les dépenses afférentes au service de la dette, qui comprennent l'amortissement de la dette en capital, les intérêts de la dette à long terme et à court terme ainsi que les frais liés à l'utilisation des lignes de trésorerie, les commissions diverses, les dépenses relatives aux contrats de SWAP.

La prévision budgétaire relative aux intérêts de la dette et au remboursement du capital est en augmentation, compte tenu de la hausse sensible des besoins de financement. La Région poursuivra en 2021 l'objectif de sécurisation et d'optimisation des frais financiers de la dette et de la trésorerie.

Programmes 0124AA et 0125AA - Gestion active de la dette

Ces programmes permettront d'utiliser en cours d'année les emprunts revolving souscrits par la Région, dans un but d'optimisation de la gestion de trésorerie, et d'engager d'éventuelles opérations de renégociation des lignes d'emprunt précédemment souscrites par la Région. Ces inscriptions sont équilibrées en recettes et en dépenses.

Programme 0112AA - Constitution de provisions

Une inscription est proposée au titre des dotations aux provisions. Cette dotation globale correspond à une estimation des risques à provisionner sur l'année et pourra être corrigée en cours d'exercice. Elle permettra notamment de constituer des provisions pour dépréciation des comptes de tiers pour tenir compte du risque de non recouvrement de certaines créances régionales, en particulier dans le cas de liquidations judiciaires d'entreprises auxquelles la Région a accordé des prêts ou avances remboursables.

Programme 0111AA - Admissions en non-valeur

Une dotation globale est inscrite de façon à couvrir les admissions en non-valeur à échoir sur l'exercice. Comme pour les provisions, cette dotation budgétaire pourra être abondée ou réduite en cours d'exercice afin de tenir compte des créances effectivement déclarées irrécouvrables par le payeur régional.

3) La modernisation continue des services régionaux

✚ Moyens généraux

I. PRIORITES

En 2021, la Région poursuivra son engagement dans le développement de pratiques durables au sein de ses bâtiments administratifs. Il s'agit de réduire l'empreinte écologique des sites administratifs et des antennes à travers la rénovation du parc immobilier tertiaire, la réduction des consommations en ressources, le développement des énergies renouvelables et la mise en place d'une mobilité plus durable.

Le développement du télétravail sera également un thème important de 2021 et aura notamment une incidence sur l'organisation des locaux (nouveau site de Viotte à Besançon par exemple).

Par ailleurs, le contexte de crise sanitaire liée à la COVID 19 nécessite d'adapter le budget de la direction (approvisionnement en masques chirurgicaux par exemple).

Enfin, il convient de souligner que ce budget est établi dans un souci constant de maîtriser les coûts de fonctionnement. Il est à noter qu'en 2021, les recettes seront également en augmentation.

En fonctionnement, les grands axes budgétaires 2020 sont :

- **La sécurisation de l'approvisionnement en masques chirurgicaux pour les agents régionaux et pour le territoire**

Dans le contexte de crise sanitaire, la collectivité a mis en place une ligne de production de masques avec la création d'une salle blanche. Elle pourra ainsi disposer d'un stock stratégique de masques chirurgicaux pour ses agents et son territoire. Aussi, les charges de fonctionnement de l'entrepôt abritant la ligne de production de masques chirurgicaux augmentent en électricité, chauffage, en gardiennage et induit la location temporaire de nouveaux espaces de stockage.

- **Les coûts de fonctionnement des bâtiments administratifs**

L'année 2021 est une période transitoire en matière de coûts de fonctionnement des bâtiments administratifs. Le transfert des bâtiments des SPL Transports se finalisera en 2021 et impactera la collectivité notamment en matière de taxes foncières. La mise en place des antennes et le regroupement des équipes présentes à Nevers, Mâcon et Vesoul seront finalisés en 2021. Ces aménagements réalisés, la Région sera en mesure de se séparer des anciennes antennes, soit en mettant fin à la location, soit en mettant en vente des locaux. La réduction des coûts sera donc effective en 2022. L'ouverture du site de Viotte fin 2021, permettra de réaliser des économies de fonctionnement notables sur les locations aujourd'hui acquittées par la Région et les charges induites.

- **Davantage d'énergie verte pour les bâtiments administratifs**

Les bâtiments administratifs sont alimentés par 100% d'électricité verte depuis 2018. Depuis 2019, la part de biogaz utilisée par le chauffage atteint 10% des consommations. Par ailleurs, le bâtiment du 17, Bd

Trémouille à Dijon est raccordé fin 2019 au réseau de chaleur urbain alimenté par du bois-énergie et l'usine d'incinération des déchets de la ville de Dijon (représentera une consommation de 70% d'ENR).

Pour poursuivre ces démarches, en 2021, des générateurs photovoltaïques seront déployés sur les sites de Dijon permettant ainsi une auto-consommation d'électricité produite par la Région.

En outre, le bâtiment 46 Devosge à Dijon sera alimenté électriquement en circuit court sur la base d'une production de panneaux photovoltaïques basés à Brazey-en-Plaine.

– **Une mobilité professionnelle plus durable**

En 2021, l'objectif est d'intensifier l'effort de décarbonation de la flotte automobile avec l'achat de véhicules hybrides permettant d'atteindre un niveau de 30 % de véhicules faiblement émissifs. Au niveau de l'utilisation des modes doux, la direction des moyens généraux développe les aménagements nécessaires à l'usage du vélo dans le cadre notamment de « l'aide financière employeur » pour les agents se déplaçant à vélo.

En 2021, les nouvelles antennes disposeront de salles de visioconférence permettant d'augmenter le nombre de réunions en distanciel.

– **Une gestion des espaces verts différenciée**

La Région met en place une gestion différenciée de ses espaces verts. La région a installé un premier rucher à Besançon (site Castan). L'installation d'hôtels à insectes se poursuit sur l'ensemble des sites en 2021. Ces abris sont destinés à attirer les insectes auxiliaires qui luttent contre les parasites des plantes et assurent la pollinisation en milieu urbain.

– **Une restauration « éco-responsable**

En 2021, le prochain marché de prestations de restauration intégrera une part plus importante de produits locaux et issus de l'agriculture biologique. Les plateaux repas et l'ensemble des prestations seront caractérisés par l'utilisation de contenants éco-responsables (matières recyclables ou en dur).

En investissement, la région poursuit ses opérations de travaux pour une gestion plus durable de son parc de bâtiments administratifs :

– **Réduction de l'empreinte écologique et diminution de la consommation d'énergie**

Le projet de bâtiment Viotte à Besançon se poursuit en vue d'une installation fin 2021. La mise en œuvre d'un nouveau règlement du télétravail entrainera des adaptations pour les aménagements intérieurs de manière à renforcer le travail collaboratif.

Dans les chefs-lieux de département, des bâtiments sont rénovés par la Région de manière à installer des antennes régionales très économes en énergies (les antennes de Mâcon et Nevers seront ouvertes courant 2021).

Des interventions de réfection de toiture et d'isolation seront réalisées à Castan.

De manière plus générale, les travaux intégreront le niveau BBC rénovation en cas d'intervention globale.

Ces mesures permettront d'être pleinement en phase avec la mise en place du socle commun d'éco-conditionnalités des aides de la collectivité.

– **Finalisation du programme des travaux d'accessibilité sur les bâtiments administratifs :**

Le programme d'Accessibilité, engagé en 2017, se poursuivra en 2021 et sera finalisé en 2022.

– **Stratégie immobilière (hors bâtiments administratifs et EPLE) :**

La rationalisation du patrimoine immobilier se poursuit. Des cessions ou transferts de propriété sont en cours ou à prévoir, comme c'est le cas par exemple pour le Domaine de Pontigny et l'ancienne antenne de Nevers.

A titre d'information, la rénovation du Château de Châteauneuf et le déploiement de générateurs photovoltaïques sur les sites Trémouille à Dijon sont inscrits au titre du Plan de relance.

II. ACTIONS 2021 par programme budgétaire

En fonctionnement

Programme 0230AA - Administration générale

La direction des moyens généraux poursuit une démarche d'optimisation budgétaire sur les dépenses courantes dans un périmètre en évolution. Plusieurs cessions ont été finalisées ou sont en cours (immeuble de Chatillon-sur-Seine, cession du Pôle sportif des Montboucons, immeuble de Champignelles, Domaine de Pontigny par exemple). Les bâtiments des ex-régies du Doubs et du Jura sont transférés ou en cours de transfert.

Programme 9116AA - Maison régionale de l'innovation

Le budget est en baisse. Dans le cadre du contentieux en cours, les façades ouest et nord ont été reprises entièrement. Toutes les menuiseries ont fait l'objet d'interventions correctives. Ces dispositions devraient permettre de réduire les coûts de fonctionnement à partir de 2021.

En investissement

Programme 0232P - Viotte

Il s'agit de l'acquisition par VEFA d'une surface de 5.873 m² de bâtiments tertiaires ainsi que l'acquisition de places de parkings au sein du pôle Viotte à Besançon.

Programme 0230AA - Administration générale

Il correspond au renouvellement du mobilier de bureau et des véhicules de la flotte automobile du conseil régional.

Programme 0237AA - Bâtiments administratifs

Ce programme correspond à la réalisation de travaux d'amélioration de performance énergétique, de mise en accessibilité et en sécurité de l'ensemble des sites administratifs régionaux.

Programme 9116AA - Maison régionale de l'innovation :

Il correspond aux opérations de travaux visant la sécurité du site.

I. PRIORITES

La direction des achats a pour mission d'organiser et répartir entre les services, les procédures permettant de satisfaire les besoins directs de la Région en travaux, fournitures et services, avec le double objectif, d'une part, d'obtenir des économies sur ces achats et d'autre part d'accompagner les politiques de la région dans les domaines du développement durable, de l'économie et de l'insertion sociale.

La Région dispose d'un budget global d'achats directs évalué à 480 millions d'euros, répartis entre les transports (170 M€), la formation professionnelle (80 M€), les travaux (100 M€) surtout pour le parc des lycées et les équipements affectés aux besoins des lycées et des services de la Région, et enfin les études, notamment les schémas directeurs et les développements informatiques.

Parmi les priorités de la direction pour 2021 :

- **L'animation du marché des facilitateurs pour harmoniser le dispositif des clauses sociales dans les opérations de travaux.**

La réglementation sur les marchés publics donne aux entités publiques, la possibilité d'introduire des dispositions permettant d'imposer aux co-contractants qu'ils confient un pourcentage d'heures travaillées à des personnes éloignées de l'emploi : ce que l'on appelle communément « des clauses d'insertion ».

La région avait décidé en 2020 d'individualiser 300 000 € afin de rémunérer, par marché public, l'appui de facilitateurs uniformément sur tout le territoire de la région, quel que soit le lieu de l'opération de travaux.

L'année 2021 sera celle de la pleine mise en application de ce dispositif.

Voici les opérations en cours de réalisation en 2021 qui disposent d'une clause d'insertion avec facilitateur :

- o 21 CHATILLON/SEINE – LEGTA LA BAROTTE : reconstruction du restaurant scolaire – création d'issues de secours complémentaires dans les internats – Estimation : 2,5 M € HT
- o 21 DIJON - Lycée des Marcs d'Or : amélioration thermique des bâtiments A et B – Estimation : 4,22 M € HT
- o 58 CHATEAU CHINON – Lycée MITTERRAND : restructuration des cuisines et restaurant pédagogique – Estimation : 2,643 M € HT
- o LYCEE COLOMB – LURE (70) TRANSFERT DES ACTIVITES DU SITE BARTHOLDI SUR LE SITE DU LYCEE COLOMB – Estimation : 9,952 M € HT
- o Lycée PERGAUD à BESANCON Restructuration de l'internat F – Estimation : 10,349 M € HT

Les opérations qui seront clausées en 2021 :

Legta Nevers Cosne Plagny	Construction chaufferie Biomasse	784 499
Lycée Louis Davier Joigny	Construction chaufferie Biomasse	1 410 109
Lycée Clos Maire Beaune	AdAp phase 1 et 2	459 344
Lycée Bonaparte Autun	AdAp phase 1 et 2	380 000
Legta Sud Bourgogne	Construction chaufferie Biomasse	943 417
CREP'S Dijon	AdAp phase 1 et 2	944 381
Lycée Le Castel Dijon	AdAp phase 1 et 2	772 000
Lycée Les Marcs d'Or Dijon	Amélioration thermique bâtiments	3 100 000
Legta Terres de l'Yonne	AdAp phase 1 et 2	450 326
Lycée Carnot Dijon	Rénovation des galeries	300 000
Lycée Eugène Guillaume	AdAp phase 1 et 2	201 716

Montbard		
Lycée Anna Judic Semur en Auxois	AdAp phase 1 et 2	436 939
Lycée François Mitterrand Château Chinon	Restructuration cuisine et restaurant pédagogique	2 500 000
Lycée Mathias Chalon sur Saône	Rénovation gymnase (y compris mur escalade)	1 835 000
Lycée Lamartine Macon	Consolidation du soutènement du gymnase	Chiffrage en attente
Lycée Henri Parriat Montceau les Mines	Construction d'un bâtiment atelier	6 150 000
Lycée Haigneré Blanzay	Fusion de deux lycées	5 040 000
Lycée Dumaine Macon	Amélioration thermique bâtiment B	1 050 000
Lycée Haag Besançon	Externat remplacement menuiseries extérieures	2 000 000
Lycée Haag Besançon	Batiment A remplacement menuiseries extérieures 4ème étage	250 000
Lycée Haag Besançon	Réparation ECS et distribution internat	100 000
Lycée Haag Besançon	Radon	250 000
Lycée Haag Besançon	Accessibilité phase 2	1 135 250
Lycée Belin Vesoul	SCR et logements de fonction	7 523 800
Lycée Pergaud Besançon	Modernisation internat filles	10 200 000
Enil Mamirolle Mamirolle	Reprise couverture Bat. Adm	755 000
Lycée Hugo Besançon	SCRH	7 363 000
Lycée Tillion Montbeliard	Rénovation Couverture pôle audiovisuel	800 000
Lycée Friant Poligny	Modernisation site des Oratoriens	7 824 000
IFPS Besançon	Construction IFPS	17 000 000
Lycée Friant ARBOIS et Poligny	Transfert restaurant d'appli.	1 682 759
Jouffroy d'Abbans Beaume les Dames	Modernisation du service d'hébergement	4 400 000
Lycée Marmier Pontarlier	Augmentation capacité service hébergement	3 800 000
Lycée Condorcet Belfort	Programme de regroupement et mise aux normes des externats	4 570 000
Lycée Follereau Belfort	Rénovation thermique B2 externat	1 220 000

– Le schéma RSE

Selon les dispositions de l'art.3 de la loi n°2014-856 du 31/07/14, relative à l'économie sociale et solidaire, complété par l'art.76 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la région est tenue d'adopter et de publier un « **schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables** ».

Cette obligation de publier ce schéma a pour objet d'encourager les grandes collectivités à inscrire leur politique dans une démarche plus responsable intégrant les objectifs de préservation du climat

La publication du schéma de promotion des achats socialement responsables, prévue en 2020, a dû être retardée du fait de la crise sanitaire qui a rendu très difficile la concertation nécessaire pour fixer les grandes orientations des années à venir.

La rédaction du schéma a toutefois pu avancer, permettant de mettre en avant la démarche d'achat responsable volontariste, de la région. En effet, sur une année de référence -2019- :

- - 75 % des 1101 marchés issus de procédures formalisées, soit 819 marchés,
- - 86 % en valeur : 200 615 476 € TTC sur un total d'achat en 2019 de 279126 659 € TTC,

...comprennent soit une disposition d'exécution, soit un critère d'attribution, répondant aux attentes des achats responsables. La démarche achat de la région est, ainsi, très axée sur la sobriété énergétique et le recours aux matériaux biosourcés, dans les travaux, l'accueil des handicapés dans les cycles de formation professionnelle, le choix privilégiés de véhicules récents et à l'éco conduite, dans les attributions des marchés de transport scolaire et inter cités.

L'année 2021 permettra de parachever le travail avec la définition des nouveaux objectifs, notamment dans les domaines du recyclage des déchets électroniques pour la mise en œuvre d'une véritable démarche d'économie circulaire, la suppression des plastiques jetables dès que cela est possible dans les achats d'équipements, l'approche en coût global dans les opérations de travaux.

– L'achat de masques

La DA a reçu au dernier trimestre 2020, dans le cadre de virements et d'une DM2, un budget de 1700 000 € pour l'achat de masques tissu afin d'une part, de faire face aux besoins des services, liés à la crise sanitaire et d'autre part, de soutenir les filières de l'insertion sociale.

Cette affectation a permis l'achat de 288 000 masques en tissu, acquis directement auprès des structures de l'insertion et des ESAT de Bourgogne Franche Comté, pour un montant total de 504 188 € TTC. Le reste du crédit a permis l'achat de masques tissus auprès d'entreprises régionales.

Pour l'année 2021, la DA disposera d'un crédit de 750 000 € qui servira à conforter les stocks de masques, tant tissu que chirurgicaux afin de faire face à la crise sanitaire.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Focus actions du plan d'accélération de l'investissement régional

Dans le cadre du plan de relance PRIC Jeunes, l'Etat a prévu une dotation de 29,162 M€, pour financer des places supplémentaires sur 2021 pour les publics vulnérables et en particulier les jeunes. La DA sera sollicitée, notamment, pour conduire les consultations pour :

- Le programme qualifiant conjoncturel 2021 pour servir les secteurs prioritaires du plan de relance, doté de 10M € pour 100 lots.
- Le programme de développement des compétences dans le secteur des services à la personne 2021, en groupement de commande entre la région et les opérateurs de compétence de la santé et du secteur social de Bourgogne Franche Comté, doté d'un budget de 2 M€ avec 8 lots.

Programme 0238AA - Publicités, marchés publics

La direction des achats dispose d'un crédit permettant d'acheter en grande quantités, des unités de publication au BOAMP (Bulletin officiel d'annonces de marchés publics) en bénéficiant de 10 à 13 % de réduction sur le coût des annonces légales.

Elle utilise aussi ce crédit pour l'achat d'un abonnement au profit de l'ensemble des acheteurs, répartis dans les différents services de la région, pour une solution de pilotage, afin de disposer d'un outil de planification et de suivi des plannings des procédures de consultation.

Ce crédit permet enfin l'abonnement à des outils permettant le suivi de la santé financière des entreprises, l'alimentation des attestations de moralité fiscale et sociale, l'assistance pour les problèmes d'assurance.

Programme 023AA - Facilitateurs-clauses d'insertion

Ce programme permet de financer le recours aux facilitateurs qui vont venir encadrer les clauses d'insertion des opérations de travaux de la région, ceci dans le cadre d'une attribution par marchés publics.

Programme 0272AA - Equipements sanitaires masques

Ce programme va permettre l'achat de masques chirurgicaux auprès de la ligne de fabrication installée dans les locaux de la région et de masques tissus dans le cadre de commande de marchés publics, au bénéfice des agents de la région.

Assemblée - documentation - Courrier

I. PRIORITES

Pour la direction des assemblées, de la documentation et du courrier (DADC) l'orientation phare de l'année 2021 pour les 3 services est l'adaptation au contexte et aux décisions nationales et territoriales.

Pour le courrier et la documentation cela signifie favoriser la dématérialisation et pour les assemblées et le statut de l'élu préparer l'installation de la nouvelle mandature quelle que soit la date retenue.

La priorité du service courrier pour 2021 est la poursuite de l'extension de la dématérialisation du courrier arrivée. L'objectif est de permettre aux directions de disposer rapidement de leur courrier mais surtout de sécuriser l'enregistrement d'en assurer la traçabilité. Le courrier sera accessible dès son affectation quel que soit le site et en cas de perte ou d'erreur d'attribution cela permettra de pouvoir intervenir rapidement. Par ailleurs, suite au contexte sanitaire, la pratique de télétravail s'est beaucoup développée et la dématérialisation du courrier arrivée permettra aux directions d'accéder à leur courrier à distance.

La priorité 2021 du service documentation sera de veiller à l'évolution des offres des éditeurs en matière de dématérialisation des abonnements. Les offres d'abonnements dématérialisés sont encore peu nombreuses notamment en matière d'accès collectifs et demeurent nettement plus coûteuses que les abonnements papier. La dématérialisation de la revue de presse quotidienne permet sa mise à disposition de l'ensemble des agents dans de bonnes conditions qu'ils soient en présentiel ou en télétravail. L'équipe de documentation travaille en permanence à son amélioration.

Pour le service des assemblées et du statut de l'élu, la priorité 2021 sera, si les élections régionales ont lieu en 2021, l'installation de la nouvelle mandature. La préparation de cette installation ainsi que la gestion du statut des nouveaux élus seront les missions prioritaires du service. Les procédures devront intégrer les obligations issues du RGPD, notamment en ce qui concerne les données personnelles des élus.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Programme 0101AA - Groupes d'élus

Conformément à la délibération du 21 janvier 2016, des crédits sont affectés aux groupes politiques, 1.340 € par élu et par an, soit 134.000 €. Ils sont prévus au titre du fonctionnement des groupes pour leurs frais de documentation, courrier, fournitures de bureau et télécommunication.

Programme 0220AA - Assemblées

Ce programme regroupe notamment les crédits relatifs au statut des 100 élus régionaux : indemnités, charges patronales, formation, frais de déplacement. Il comprend également les crédits liés à l'organisation des assemblées plénières : prestations de sténotypie et de langage des signes ainsi que les frais de déplacement des membres du comité d'éthique régional et des personnes non membres de l'assemblée désignées pour siéger au conseil d'administration des lycées. Ce budget 2021 a été reconduit à l'identique de l'année précédente soit 5.019.000 €

Programme 0221AA - Documentation

Le budget du service de documentation s'élève à 310.000 €. Il permet la prise en charge des abonnements des services ainsi que des unités territoriales transport, de quelques acquisitions d'ouvrages ainsi que des droits de copie qui représentent à eux seuls 45 % du budget. Le budget 2021 est en baisse 6.100 € par rapport à 2020.

Programme 0222AA - Courrier

Les crédits du service du courrier s'élèvent à 382.700 €. Ils permettent la prise en charge des frais d'affranchissement du courrier des services, du coût de location des machines à affranchir, du coût des contrats de collecte et remise du courrier des sites de Besançon, de Dijon et des unités territoriales transport ainsi que celui du contrat relatif à la navette quotidienne par transporteur entre Dijon et Besançon. Suite à la crise sanitaire liée à la covid-19, ces crédits sont également affectés aux envois postaux de masques, notamment pour les lycées. Le budget 2021 est en baisse 30.000 € par rapport à 2020.

Systèmes d'information

I. PRIORITES

Les systèmes d'information internes ont montré leur importance dans le contexte de la crise sanitaire pour la poursuite de l'activité de la collectivité. L'appétence pour le développement de nouveaux services se fait sentir, le budget proposé en 2021 en est le reflet.

Les utilisateurs sont en effet attende d'une dématérialisation la plus complète possible, ce qui nécessitera de déployer largement les possibilités de la signature électronique. Afin que les élus puissent également en disposer, il sera nécessaire, à l'occasion de la nouvelle mandature, de les équiper de matériels fonctionnant avec le même système d'exploitation que les postes de travail de l'administration, à savoir Windows. Les Ipads seront ainsi remplacés par des tablettes de type Surface, et le logiciel de transmission et consultation des rapports et projets de délibérations devra évoluer.

Des projets phares seront conduits en 2021: renouvellement d'Olga, la gestion des subventions, la mise en œuvre du logiciel de gestion du Feader, dans le cadre d'un groupement de commandes de 10 Régions, projet piloté par l'Occitanie, poursuite du développement de la gestion des formations (Athena), déploiement de la signature électronique, mise en œuvre de la suite Microsoft 365 comportant la suite bureautique (Word, Excel Powerpoint, Teams), dans un 1^{er} temps pour les agents du siège, puis en 2022 pour les agents des lycées.

Il est également prévu de réaliser un schéma directeur des systèmes d'information afin de définir des axes stratégiques de développement du numérique interne, sur la base d'un état des lieux de l'existant, et d'une mise en perspective stratégique à l'aune du nouveau mandat.

Ce SDSI devra intégrer les impacts de la Politique Publique des Usages Numériques (PPUN) sur le système d'information interne (Relation usagers, outils d'orientation, politique d'achat responsable, support pour la transformation numérique des acteurs locaux de l'orientation ; dispositifs innovants sur les métiers, ...).

Enfin, une harmonisation des infrastructures techniques sera mise en œuvre et les processus internes au sein de la DSI seront améliorées, suite à un audit lancé à l'automne 2020, dont les conclusions ne seront connues que début 2021. Les propositions ci-dessous intègrent néanmoins des actions en fonctionnement : le pilotage de la mise en œuvre des actions retenues, ainsi que des interventions sur les différentes briques techniques (réseau, serveurs, bases de données).

II. **ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)**

Programme 1999P068 - Equipements et logiciels informatiques

Ce programme unique porte l'ensemble des crédits de la direction des systèmes d'information, en fonctionnement comme en investissement.

Investissement

Les actions prévues sont les suivantes :

Infrastructures techniques

- Mise en place d'un nouveau cœur de réseau à Besançon en remplacement de l'actuel devenu obsolète
- Serveurs centraux et sauvegarde
Remplacement de serveurs ESX devenus trop anciens et installation du système Falconstore à Besançon
- Postes de travail
 - Renouvellement des matériels des élus : remplacement des Ipad par des ordinateurs / tablette de type Surface, facilitant la mise en œuvre de la signature électronique.
 - Suite à la mise en place des ordinateurs portables pour tous les agents siège en 2020, poursuite du maintien à niveau des postes de travail sur un rythme de 5 ans.
- Maintien à niveau :
 - Copieurs
 - Matériels de téléphonie
 - Matériels de visioconférence

Logiciels

- Evolution de la messagerie vers une version cloud : projet retardé en 2020 suite à la crise sanitaire. Les agents du siège seront équipés à partir de 2021, puis les agents des lycées dans un second temps à partir de 2022.

Ce projet est inscrit en investissement, car le projet de loi de finance rectificative adopté le 23 juillet 2020 permet de rendre éligible au FCTVA les dépenses d'informatique en nuage (cloud) des collectivités. Cette nouvelle mesure devrait notamment porter à 5,6% le taux appliqué aux dépenses de services d'infrastructure (IAAS), à compter du 1er janvier 2021.

L'objectif est ainsi de créer un cadre de compétition non biaisé entre cloud et informatique traditionnelle afin d'inciter les territoires à migrer vers des offres en nuage, en permettant une prise en compte des hébergements dans le cloud en investissement.

- Projets métiers : poursuite des projets engagés

SI Feader : début de la mise en œuvre en 2021, suite à la consultation lancée en octobre 2020 par le groupement désormais constitué des 10 régions.

Remplacement d'OLGA : choix de la solution cible dans le cadre d'un dialogue compétitif

Onde : choix d'un prestataire dans le cadre d'un dialogue compétitif

Dette technique : Du fait de la priorité donnée à la convergence applicative les premières années du mandat, il n'a pas été procédé à une mise jour technique des outils au fil de l'eau telle que nous l'effectuons habituellement. Des migrations doivent désormais être envisagées nécessitant des réécritures.

Le projet d'urbanisation a nécessité des crédits en DM2 pour l'acquisition de l'outil Blueway, et nécessitera sur 2021 des crédits pour la réalisation.

Le domaine de la Formation professionnelle aura encore en 2021 une activité importante. Parmi les projets envisagés :

- réinternalisation de la gestion de la VAE au sein d'Athéna dans la perspective de l'interopérabilité Agora ainsi que le volet Apprentissage concernant l'interopérabilité Agora,
 - des incidences éventuelles du fait du renouvellement du marché de Rémunération des stagiaires de la Formation professionnelle concernant l'interopérabilité entre le SI de la Formation professionnelle et celui du futur Titulaire,
 - la dématérialisation (signature des bons de commandes, dématérialisation des PJ de paiements...)....
- Logiciels Infrastructure : licences pour les différents équipements (réseau, parefeux, serveurs...).

Fonctionnement

Les actions prévues sont les suivantes :

Mise en œuvre des conclusions de l'audit

Les conclusions de l'audit débuté à l'automne 2020 concernant les infrastructures techniques opérées par la DSI, ainsi que concernant son organisation seront connues tout début 2021. Les impacts seront potentiellement conséquents, s'agissant de fédérer les 2 systèmes d'informations historiques des 2 ex-régions dans un système cible à définir.

Sont prévus à ce stade :

- le pilotage de la mise en œuvre des conclusions de l'audit, prévus dans la tranche conditionnelle du marché ;
- des prestations pour mettre en œuvre les impacts des mesures préconisées par l'audit sur chaque élément technique du système d'information (réseaux, systèmes, stockage, virtualisation...).

Réalisation d'un Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI)

Il est proposé de réaliser un SDSI début, afin de définir des axes stratégiques de développement du numérique interne, sur la base d'un état des lieux de l'existant, et d'une mise en perspective stratégique à l'aune du nouveau mandat.

Ce SDSI devra intégrer les impacts de la Politique Publique des Usages Numériques (PPUN) sur le système d'information interne (Relation usagers, outils d'orientation, politique d'achat responsable, support pour la transformation numérique des acteurs locaux de l'orientation ; dispositifs innovants sur les métiers, ...).

Prestations liées à la mise en œuvre du logiciel de gestion du Feader

Services informatiques

- prestations de service pour des interventions sur les applications (RH, finances, subventions, infocentre, ...)
- prestations de service pour des interventions sur les bases de données Oracle, Postgres), sur les systèmes, le stockage
- hébergement de logiciels et certificats
- Abonnements : visio, PAO, outils collaboratifs

Actions récurrentes

Maintenance du logiciel Pegase et des systèmes de billetterie

- Maintenances et fournitures
 - o Maintenance des logiciels : Astre, Neeva, Horoquartz, MyAntiriade, Olga, Grand Angle, Gédéon, Isilog ...
 - o Maintenance des systèmes de base de données (Oracle), de virtualisation postes de travail et serveurs (VMWARE), de sauvegarde...
 - o Maintenance des matériels de stockage, onduleurs, autres ;
 - o Maintenance des copieurs et imprimantes, matériels ;
 - o Maintenance des systèmes de téléphonie et de visio ;
 - o Entretien et réparations, petits équipements ;
 - o Consommables.
- Téléphonie et télécommunication
 - o Téléphonie fixe et mobile ;
 - o Transport de données entre les sites ;
 - o Interconnexions de sites, liaisons internet (site du siège + MRI) prises auprès de différents opérateurs.

Affaires juridiques et archives

I. PRIORITES

Le budget des affaires juridiques est consacré essentiellement aux honoraires et prestations de service conformément à son marché.

Il permet de défendre les intérêts de la collectivité (mémoires, consultations juridiques, rédaction de plaidoiries), de garantir une analyse juridique fiable et argumentée dans l'aide à la prise de décisions et d'assurer l'archivage électronique, essentiel pour faire face aux risques juridiques, administratifs et à la perte d'information, engendrés par une mauvaise conservation de l'information sous format numérique.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Programme 2004P028 - Frais juridiques

Ce programme est consacré au paiement des honoraires des avocats du marché. Il permet également de financer les dépôts de marques que la Région souhaite protéger.

Enfin, pour assurer la poursuite de la conservation du patrimoine et de la mémoire de la collectivité, une AMO devra être mise en place en 2021.

CESER

I. PRIORITES

Le conseil économique, social et environnemental régional appréhende les grandes questions relatives au développement de la Région. Ses réflexions s'appuient sur l'expertise de ses membres et celle des acteurs régionaux concernés par le sujet. Le secrétariat général a pour mission d'assurer un service de qualité aux 110 conseillers du CESER nommés en janvier 2018.

La crise sanitaire subie en 2020 a fortement impacté le mode de fonctionnement du CESER qui a dû faire évoluer son organisation et trouver les moyens de travailler et d'élaborer une parole collective. Après avoir finalisé de nombreux travaux en 2020, le CESER engagera en 2021 un nouveau cycle de réflexion et de production dans le cadre de son projet, élaboré et adopté en 2018, et pour répondre aux défis des crises actuelles. Le CESER répondra aux saisines de la présidente du conseil régional sur les rapports de l'exécutif et à ses sollicitations pour contribuer à l'élaboration des politiques régionales. Il poursuivra notamment sa réflexion sur le volet isolement de la saisine « Isolement et Monoparentalité ».

Le budget du CESER Bourgogne-Franche-Comté sera identique à celui de 2020.

Conformément à son règlement intérieur, le CESER renouvellera début 2021 son bureau composé de 22 conseillers.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Programme 0261AA - Fonctionnement du CESER Bourgogne-Franche-Comté

Ce programme est consacré aux dépenses de :

- publication des travaux du CESER et de diffusion,
- organisation matérielle de ses séances plénières et de l'ensemble des autres réunions,
- formation des conseillers,
- adhésion à l'association des CESER de France.

Programme 0262AA - Indemnités et frais de mission des membres du CESER

Ce programme permet l'indemnisation des conseillers membres du CESER Bourgogne-Franche-Comté et le remboursement des frais qu'ils engagent dans l'exercice de leur mandat.

Evaluation

I. PRIORITES

Porteuse de rationalité et de transparence, l'évaluation permet de poser un regard critique sur la mise en œuvre d'une politique, d'un programme ou d'un dispositif, en donnant les clés pour une meilleure compréhension des effets de l'action. Elle consiste à mesurer, observer et analyser les effets d'une politique, dès sa conception, pendant ou après sa mise en œuvre, pour produire des connaissances et permettre aux acteurs publics de porter un jugement de valeur, avant de décider de façon éclairée de la maintenir, de la faire évoluer ou de la supprimer.

L'évaluation comporte trois principaux objectifs : elle apporte des connaissances, elle aide à porter un jugement sur la politique évaluée et à prendre des décisions et, enfin, elle alimente le débat public en éclairant les acteurs sur le sens, les conditions et les conséquences de leurs actions. Elle contribue ainsi à rationaliser la prise de décision publique, à moderniser la gestion de l'administration et des services publics et à rendre plus efficace la dépense publique.

La Région évalue chaque année une dizaine de politiques et les recommandations formulées par les prestataires en charge de ces évaluations constituent des aides importantes permettant la prise de décision. Un suivi des recommandations est en cours pour mesurer la plus-value de ces travaux.

L'évaluation des politiques publiques comporte deux volets : l'évaluation réglementaire des fonds européens et l'évaluation des politiques régionales « classiques ». L'approche globale favorise une meilleure articulation et donc une plus grande cohérence des politiques entre elles.

L'évaluation des fonds européens structurels d'investissement (FESI)

L'évaluation des FESI est une obligation réglementaire issue de l'article 56 du règlement 1303/2013 du parlement européen. Ce texte prévoit que l'autorité de gestion veille à ce que des évaluations de chaque programme soient effectuées et que chacune de ces évaluations fasse l'objet d'un suivi.

En raison de la fin de la programmation 2014-2020, un nombre important d'évaluations a été réalisé ces deux dernières années. Les axes de chaque programme ont été évalués et les travaux conduits ont permis d'alimenter utilement la préparation de la programmation suivante qui couvrira la période 2021-2027. Les évaluations préalables à la nouvelle programmation (évaluations stratégiques environnementales et évaluation ex ante sur la stratégie financière) ont été engagées et sont en cours.

L'évaluation des politiques régionales

Sur les politiques régionales, la culture de l'évaluation progresse et, en 2020, 6 nouvelles évaluations ont été engagées. Ces évaluations ont concerné des thématiques très variées (politique de la ville, développement à l'export des entreprises, développement des hébergements touristiques, aide aux compagnies culturelles, structuration du mouvement sportif, investissements en agriculture...). Ces travaux, qui sont en cours, concernent à la fois la mise en œuvre et l'impact des politiques évaluées. La plupart des évaluations sont confiées à des cabinets externes mais certains travaux évaluatifs sont également réalisés en interne.

La DEP accompagne au quotidien les directions opérationnelles en leur apportant des outils et des méthodes. Elle participe également à la diffusion de la culture de l'évaluation.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Programme 2011P022 - Evaluation des politiques publiques régionales

L'évaluation des fonds européens structurels d'investissement (FESI)

En 2021, aucune nouvelle évaluation concernant les fonds européens ne sera engagée, la prochaine et dernière sur la programmation 2014-2020 concernera le FEADER et devrait se dérouler en 2022. Aucun crédit ne sera inscrit en 2021 sur ce volet.

L'évaluation des politiques régionales

Sur le volet des politiques régionales, le programme de travail 2021 est en cours d'élaboration avec les directions opérationnelles. Ce programme sera mis en œuvre après validation par le comité de suivi de l'évaluation qui se réunira fin 2020. Il est proposé d'inscrire 600 000 € sur ce volet pour la réalisation d'une douzaine d'études.

Communication

I. PRIORITES

La question de la relance constitue le fil rouge de la communication institutionnelle 2021, conformément aux orientations budgétaires placées sous le signe de l'accélération des investissements de la collectivité au bénéfice des territoires. Celle-ci sera déclinée autour de trois objectifs : l'emploi, l'écologie et la solidarité des territoires.

La collectivité maintiendra son effort d'information directe auprès des potentiels bénéficiaires des dispositifs votés par la Région. La question de la consommation locale tiendra une place centrale, tant sur les aspects alimentaires que sur les autres aspects de la consommation.

EN 2021, la collectivité continue de faire savoir et d'informer dans la même tonalité que celle des dernières années : valorisation par l'exemple, témoignages, sujets concrets. En outre, elle va plus loin dans la valorisation des actions vertueuses portées par d'autres.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Programme 1999P094 - Communication institutionnelle

- Information directe auprès des bénéficiaires du plan d'accélération de l'investissement régional
- Continuité de l'invitation à recourir à une consommation locale

Programme 0252AA - Promotion des mobilités / Déploiement de la marque Mobigo

Information des usagers sur les nouvelles fonctionnalités de Mobigo permettant un retour aux transports en commun.

Délégation à la modernisation de l'action publique

I. PRIORITES

La délégation à la modernisation de l'action publique (DéMo) poursuit sa mission auprès des directions de la collectivité pour renforcer la transversalité et l'innovation en matière de politiques publiques.

Pour 2021, les actions de la DéMo portent sur les objectifs prioritaires suivants :

- le déploiement de la démarche de simplification et d'optimisation engagée pour accompagner les directions dans la transformation de l'action publique ;
- l'accompagnement de la transformation managériale, notamment la mise en place du fonctionnement en mode hybride (présentiel / télétravail) ;
- le déploiement de l'offre de service en faveur de la modernisation et de l'innovation en lien avec des partenaires et acteurs externes ;
- le renforcement de la communication interne et le portage en transversalité des enjeux collectifs, en diffusant largement les pratiques innovantes.

II. ACTIONS 2021 (par programme budgétaire)

Programme 0201 - Modernisation de l'action publique

Fonctionnement

Le budget de la DéMo s'élève à 234 000 euros en AE. Il comporte un programme 0201 « Modernisation de l'action publique » doté de trois opérations.

Modernisation des pratiques et accompagnement de la transformation managériale

Dans ce domaine, la DéMo met l'accent sur le déploiement d'ateliers d'optimisation des processus dans le cadre de l'amélioration continue. La réalisation d'un chantier d'optimisation sur la gestion des subventions constitue une priorité pour 2021.

Parallèlement et en cohérence avec cette démarche globale de progrès, l'action « manager par les valeurs » se poursuit en 2021.

De même l'acculturation au mode projet, sous la forme de journées de sensibilisation-formation aux outils maintenant opérationnels, est étendue à l'ensemble de la collectivité.

Enfin, les actions d'amélioration continue en lien avec la gestion des projets de direction sont renforcées.

L'ensemble de ces projets répond au besoin d'accompagnement au changement, généré par la pratique accrue du télétravail au niveau de l'encadrement. Il constitue aussi le moyen de traiter concrètement et collectivement des difficultés de fonctionnement ponctuelles ou structurelles.

Expérimentations et projets innovants.

Dans ce cadre, la DéMo poursuit ses actions pour conforter l'offre de service en faveur de la modernisation et de l'innovation. La priorité est donnée en 2021 à la mission égalité-diversité. Il s'agit plus particulièrement d'établir un plan d'action pluriannuel destiné à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et de préparer la collectivité au dépôt de sa candidature à une certification de type label AFNOR Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le laboratoire d'innovation et de coopération poursuit quant à lui les actions engagées : diffusion des outils et démarches innovantes, formation des facilitateurs et facilitatrices, diffusion de l'innovation publique sur les territoires en BFC via des conférences, des ateliers et la mise en place d'un réseau de collectivités innovantes.

Communication interne et managériale

Dans ce domaine, la DéMo poursuit ses travaux pour renforcer la communication interne et le portage en transversalité des enjeux collectifs. Les priorités portent sur la rédaction et la diffusion des magazines internes dans le cadre du plan de communication interne 2020/2021. Diverses publications réglementaires et/ou d'information destinées à nos concitoyens et concitoyennes et au personnel de la collectivité sont prévues, telles que le rapport d'activité 2020 et la nouvelle feuille de route handicap. La mise en œuvre d'un baromètre social, proposé dans le plan de communication interne 2020/2021, est programmée, afin de mesurer le climat social, les perceptions et attentes des agent.e.s sur différents sujets liés à la vie et à l'organisation de la collectivité.

Enfin, l'animation du réseau des encadrant.e.s est renforcée, conformément aux nouvelles pratiques initiées en 2020.

Investissement

Le budget de la DéMo comporte un programme 0201 « Modernisation de l'action publique » composé d'une opération, à hauteur de 10 000 euros en AP. Pour 2021, il est prévu l'achat d'équipements pour la salle de créativité de Besançon, destinée à favoriser les réunions de production collective.

Cabinet

Programme 0251AA - Cabinet

Ce budget permettra de prendre en charge diverses dépenses de fonctionnement liées aux activités du cabinet.

Dépenses non ventilées

Les dépenses non ventilées correspondent aux inscriptions (en mouvements réels) qui ne sont pas réparties sur les fonctions budgétaires prévues par la nomenclature comptable M71 applicable aux Régions. Ces dépenses non ventilées intègrent notamment les dépenses relatives à la dette ainsi qu'à diverses opérations financières.

Programmes 0120AA, 1999P035, 0121AA, 0122AA, 0123AA - Service de la dette

Programmes 0124AA et 0125AA - Gestion active de la dette

Programme 0112AA - Constitution de provisions

Programme 0111AA - Admissions en non-valeur

Les crédits inscrits sur ces programmes sont précisés dans la rubrique Finances.

Programmes 0101AA - Groupes d'élus et 0102AA - Assistants groupes d'élus

Les crédits inscrits sur ces deux programmes sont précisés dans les rubriques Assemblées et Ressources humaines.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2020	CPI 2020	AE 2020	CPF 2020	AP 2021	%	CPI 2021	%	AE 2021	%	CPF 2021	%
Mobiliser nos ressources humaines et notre expertise					10 178 000,00	19 244 127,81	13 357 253,00	204 958 172,84	8 374 283,00	-18%	16 105 428,31	-16%	13 461 879,00	1%	211 576 680,19	3%
Ressources humaines	0	02	0200AA	Personnel siège				64 776 500,00							67 369 000,00	4%
	0	02	0203AA	Politique du handicap		57 000,00		163 000,00			59 350,00	4%			153 000,00	-6%
	0	02	0204AA	Collaborateurs de cabinet				870 000,00							892 000,00	3%
	2	22	2200AA	Personnel ATT				116 598 500,00							119 353 000,00	2%
					Sous total sous fonction 02		57 000,00		65 809 500,00			59 350,00	4%		68 414 000,00	4%
				Sous total sous fonction 22				116 598 500,00							119 353 000,00	2%
TOTAL - Ressources humaines						57 000,00		182 408 000,00			59 350,00	4%			187 767 000,00	3%
Finances	0	02	1999P125	Subventions et participations				905 000,00							905 000,00	0%
	0	02	1999P128	FIR			360 000,00	418 000,00					310 000,00	-14%	368 000,00	-12%
	0	02	0210AA	Finances				500 000,00							1 150 000,00	130%
				Sous total sous fonction 02			360 000,00	1 823 000,00					310 000,00	-14%	2 423 000,00	33%
TOTAL - Finances							360 000,00	1 823 000,00					310 000,00	-14%	2 423 000,00	33%
Assemblées - Documentation - Courrier	0	02	0220AA	Assemblées				5 019 000,00							5 019 000,00	0%
	0	02	0221AA	Documentation				316 100,00							310 000,00	-2%
	0	02	0222AA	Courrier				412 700,00							382 700,00	-7%
				Sous total sous fonction 02				5 747 800,00						5 711 700,00	-1%	
TOTAL - Assemblées								5 747 800,00						5 711 700,00	-1%	
Moyens généraux	0	02	0230AA	Administration générale	930 000,00	949 465,05	4 510 763,00	4 517 762,58	600 000,00	-35%	818 331,17	-14%	4 870 349,00	8%	4 923 696,00	9%
	0	02	0231AA	Intérêts moratoires			7 000,00	7 000,00					7 000,00	0%		
	0	02	0231PP	AP Réparation bâtiments administratifs (hors lycées)	2 000 000,00	600 000,00			233 283,00	-88%	283 283,00	-53%				
	0	02	0232PP	Acquisition locaux Région (hors lycées)	370 000,00	8 947 073,70							4 168 027,16	-53%		
	0	02	0233PR	Plan de relance 2020 Moyens généraux									2 080 000,00			
	0	02	0237AA	Bâtiments administratifs	3 247 000,00	3 762 245,79			1 535 000,00	-53%	3 079 073,39	-18%				
	0	02	0272AA	Équipement sanitaire											750 000,00	
	9	91	9116AA	Maison régionale de l'innovation	80 000,00	329 413,56	377 630,00	370 390,00	100 000,00	25%	115 674,00	-65%	312 630,00	-17%	394 622,32	7%
					Sous total sous fonction 02	6 547 000,00	14 258 784,54	4 517 763,00	4 524 762,58	2 368 283,00	-64%	10 428 714,72	-27%	4 877 349,00	8%	5 673 696,00
				Sous total sous fonction 91	80 000,00	329 413,56	377 630,00	370 390,00	100 000,00	25%	115 674,00	-65%	312 630,00	-17%	394 622,32	7%
TOTAL - Moyens généraux					6 627 000,00	14 588 198,10	4 895 393,00	4 895 152,58	2 468 283,00	-63%	10 544 388,72	-28%	5 189 979,00	6%	6 068 318,32	24%
Systèmes d'information	0	02	1999P068	Équipement et logiciel informatiques	3 300 000,00	4 352 996,16	2 200 000,00	2 421 604,58	5 770 000,00	75%	5 290 836,86	22%	3 240 000,00	47%	3 427 128,23	42%
					Sous total sous fonction 02	3 300 000,00	4 352 996,16	2 200 000,00	2 421 604,58	5 770 000,00	75%	5 290 836,86	22%	3 240 000,00	47%	3 427 128,23
TOTAL - Systèmes d'information					3 300 000,00	4 352 996,16	2 200 000,00	2 421 604,58	5 770 000,00	75%	5 290 836,86	22%	3 240 000,00	47%	3 427 128,23	42%
Affaires juridiques et archives	0	02	2004P028	Frais juridiques	1 000,00	1 000,00	130 000,00	180 352,11	1 000,00	0%	1 000,00	0%	150 000,00	15%	145 000,00	-20%
					Sous total sous fonction 02	1 000,00	1 000,00	130 000,00	180 352,11	1 000,00	0%	1 000,00	0%	150 000,00	15%	145 000,00
TOTAL - Affaires juridiques et archives					1 000,00	1 000,00	130 000,00	180 352,11	1 000,00	0%	1 000,00	0%	150 000,00	15%	145 000,00	-20%
Achats	0	02	0238AA	Publicité marchés publics				182 860,00							172 900,00	-5%
	0	02	0239AA	Facilitateur - Clauses insertion				300 000,00							150 000,00	0%
					Sous total sous fonction 02			482 860,00	356 980,00					172 900,00	-64%	322 900,00
TOTAL - Achats							482 860,00	356 980,00					172 900,00	-64%	322 900,00	-10%
Communication	0	02	1999P094	Communication institutionnelle	200 000,00	205 000,00	3 649 000,00	3 927 000,00	125 000,00	-38%	165 800,00	-19%	3 065 000,00	-16%	2 790 120,07	-29%
	0	02	0252AA	Promotion des mobilités / Déploiement de la marque Mobigo			500 000,00	500 000,00							500 000,00	0%
				Sous total sous fonction 02	200 000,00	205 000,00	4 149 000,00	4 427 000,00	125 000,00	-38%	165 800,00	-19%	3 565 000,00	-14%	3 290 120,07	-26%
TOTAL - Communication					200 000,00	205 000,00	4 149 000,00	4 427 000,00	125 000,00	-38%	165 800,00	-19%	3 565 000,00	-14%	3 290 120,07	-26%
Évaluation	0	02	2011P022	Évaluation des politiques publiques régionales				940 000,00							600 000,00	-36%
					Sous total sous fonction 02			940 000,00	1 092 750,78						600 000,00	-36%
TOTAL - Evaluation							940 000,00	1 092 750,78						600 000,00	-36%	
Modernisation action publique	0	02	0201AA	Développement mode projet	50 000,00	39 933,55	200 000,00	212 532,79	10 000,00	-80%	44 052,73	10%	234 000,00	17%	243 225,57	14%
					Sous total sous fonction 02	50 000,00	39 933,55	200 000,00	212 532,79	10 000,00	-80%	44 052,73	10%	234 000,00	17%	243 225,57
TOTAL - Modernisation action publique					50 000,00	39 933,55	200 000,00	212 532,79	10 000,00	-80%	44 052,73	10%	234 000,00	17%	243 225,57	14%
CESER	0	02	0261AA	Fonctionnement CESER				123 000,00							123 000,00	0%
	0	02	0262AA	Indemnités et frais de mission CESER				1 200 000,00							1 200 000,00	0%
				Sous total sous fonction 02				1 323 000,00						1 323 000,00	0%	
TOTAL - CESER								1 323 000,00						1 323 000,00	0%	
Cabinet	0	02	0251AA	Cabinet				70 000,00							70 000,00	0%
					Sous total sous fonction 02				70 000,00						70 000,00	0%
TOTAL - Cabinet								70 000,00						70 000,00	0%	
TOTAL DEPENSES VENTILEES					537 690 000,00	527 391 694,10	885 971 289,40	1 037 442 807,41	560 521 498,00	4%	726 513 154,48	38%	980 402 180,40	11%	1 140 935 683,80	10%

DEPENSES NON VENTILEES																
Service de la dette	0	01	0120AA	Amortissement en capital actions annuelles	53 920 000,00					59 600 000,00	11%					
	0	01	0121AA	Intérêts de la dette actions annuelles			8 966 000,00					9 139 000,00	2%			
	0	01	0122AA	Intérêts court terme actions annuelles			15 000,00					75 000,00	400%			
	0	01	0123AA	Frais divers s/emprunts annuelles- Serv bancaires			180 000,00					137 000,00	-24%			
	0	01	0124AA	Revolving actions annuelles	8 333 334,00					7 000 000,00	-16%					
	0	01	0125AA	Remboursements anticipés	15 000 000,00											
TOTAL - Service de la dette					77 253 334,00		9 161 000,00			66 600 000,00	-14%	9 351 000,00	2%			
ANV Provisions	0	01	0111AA	Admissions en non valeur			1 450 000,00					1 300 000,00	-10%			
	0	01	0112AA	Provisions			1 000 000,00					1 000 000,00	0%			
TOTAL - Admissions en non valeurs et provisions							2 450 000,00					2 300 000,00	-6%			
Assistants groupes d'élus	0	01	0101AA	Groupes d'élus			134 000,00					134 000,00	0%			
	0	01	0102AA	Assistants groupes d'élus			900 998,42					903 239,00	0%			
TOTAL - Assistants groupes d'élus							1 034 998,42					1 037 239,00	0%			
Dépenses imprévues	0	01	2004P026	Dépenses imprévues	1 000 000,00		1 000 000,00		11 300 000,00	1030%		18 800 000,00	1780%			
	TOTAL - Dépenses imprévues					1 000 000,00		1 000 000,00		11 300 000,00	1030%		18 800 000,00	1780%		
TOTAL DES DEPENSES REELLES					538 690 000,00	604 645 028,10	886 971 289,40	1 050 088 805,83	571 821 498,00	6%	793 113 154,48	31%	999 202 180,40	13%	1 153 623 922,80	10%
TOTAL DES DEPENSES REELLES HORS GESTION ACTIVE DE LA DETTE (GAD)					538 690 000,00	581 311 694,10	886 971 289,40	1 050 088 805,83	571 821 498,00	6%	786 113 154,48	35%	999 202 180,40	13%	1 153 623 922,80	10%
TOTAL DES DEPENSES HORS GAD ET HORS DETTE					538 690 000,00	527 391 694,10	886 971 289,40	1 040 927 805,83	571 821 498,00	6%	726 513 154,48	38%	999 202 180,40	13%	1 144 272 922,80	10%

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ADM-Etat :REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20005372600028

POSTE COMPTABLE : Payeur

M. 71

**Budget primitif
voté par fonction**

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit « Région : nom de la région », soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (de la région ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent : Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
D1 - Présentation des AP votées	9
D2 - Présentation des AE votées	14

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	21
A2 - Vue d'ensemble - Total des opérations réelles et d'ordre	22
B - Récapitulation par groupes fonctionnels	23
C1 - Equilibre financier - Investissement	27
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement	28
D1 - Balance générale - Dépenses	29
D2 - Balance générale - Recettes	31

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	33
A.900 - Services généraux	36
A.901 - Formation professionnelle et apprentissage	37
A.902 - Enseignement	38
A.903 - Culture, sports et loisirs	39
A.904 - Santé et action sociale	40
A.905 - Aménagement des territoires	41
A.906 - Gestion des fonds européens	42
A.907 - Environnement	43
A.908 - Transports	44
A.909 - Action économique	47
A.921 - Taxes non affectées	48
A.922 - Dotations et participations	49
A.923 - Dettes et autres opérations financières	50
A.925 - Opérations patrimoniales	51
A.926 - Transferts entre les sections	52
A.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations	55
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	56
B.930 - Services généraux	59
B.931 - Formation professionnelle et apprentissage	60
B.932 - Enseignement	61
B.933 - Culture, sports et loisirs	62
B.934 - Santé et action sociale	63
B.935 - Aménagement des territoires	64
B.936 - Gestion des fonds européens	65
B.937 - Environnement	66
B.938 - Transports	67
B.939 - Action économique	70
B.940 - Impositions directes	71
B.941 - Autres impôts et taxes	72
B.942 - Dotations et participations	73
B.943 - Opérations financières	74
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	75
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	76
B.946 - Transferts entre les sections	77
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	78
B.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations	79

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A/900 - Services généraux	80
A/901 - Formation professionnelle et apprentissage	81
A/902 - Enseignement	82

A/903 - Culture, sports et loisirs	83
A/904 - Santé et action sociale	84
A/905 - Aménagement des territoires	85
A/906 - Gestion des fonds européens	86
A/907 - Environnement	87
A/908 - Transports	88
A/909 - Action économique	91
A/930 - Services généraux	92
A/931 - Formation professionnelle et apprentissage	95
A/932 - Enseignement	96
A/933 - Culture, sports et loisirs	98
A/934 - Santé et action sociale	99
A/935 - Aménagement des territoires	100
A/936 - Gestion des fonds européens	101
A/937 - Environnement	102
A/938 - Transports	103
A/939 - Action économique	106
B - Eléments du bilan	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	107
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	108
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	118
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	119
B2 - Méthodes utilisées	121
B3 - Etat des provisions constituées	123
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	125
B6 - Prêts	128
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	132
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	133
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	135
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	137
C2 - Subventions versées	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	138
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat du personnel	139
D2 - Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier	152
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	168
D3.2 - Liste des établissements publics créés	169
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	170
D3.5.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	171
D3.5.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	172
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	174
E2 - Arrêté - Signatures	175

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	2 904 749	Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments (3)	
Longueur de la voirie régionale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	21

Informations fiscales (N-2)		
	Région	Pour mémoire, la moyenne nationale
Indicateur de ressources fiscales / habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT (1)		

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	391	312
2	Produit des impositions directes / population	9	130
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	435	379
4	Dépenses d'équipement brut / population	49	45
5	Encours de dette / population (2)	226	375
6	DGF / population	0	0
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	16,1%	16,0%
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (3)	94,7%	88,9%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	11,3%	11,9%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	51,9%	98,9%

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5% des dépenses réelles de chaque section, hors dépenses de personnel.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget (4) primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent » ;

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(1) 0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(2) 0,00	A3	0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00		III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00		III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00		IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AP VOTEES	D1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
0232PPD20AP	0232PP - Acquisition locaux Région (hors lycées)	900	0,00
2252PPE01	2017 AP Accessibilité dans les lycées	902	5 600 000,00
2250PPE01	2017 AP Grosses réparations dans les lycées	902	31 900 000,00
2251PPE01	2017 AP Sécurisation dans les lycées	902	0,00
0231PPAP19	2019 AP REPARATIONS AUTRES BATIMENTS (sauf lycées)	900	0,00
8803CPID20AP	2020 AP 2015-2020 Plan Rhône	908	0,00
6200FED20AP	2020 AP 6200FE - FEDER 2014-2020	906	0,00
0230AAD20AP	2020 AP Administration générale	900	0,00
3223AAD20AP	2020 AP Aide à la structuration du mouvement sportif	903	0,00
2252AAD20AP	2020 AP Aides spécifiques	902	0,00
3221AAD20AP	2020 AP Aménagement sportif du territoire	903	0,00
5606AAD20AP	2020 AP Analyse et données territoriales	905	0,00
5606CPBD20AP	2020 AP Analyse et données territoriales (CPB)	905	0,00
4102AAD20AP	2020 AP Animation politique santé	904	0,00
5317CPBD20AP	2020 AP Appels à projets territoires 2015-2020	905	0,00
2001P17D20AP	2020 AP Art contemporain	903	0,00
2014P02120AP	2020 AP Autorité de Gestion - FEDER	906	0,00
8810AAD20AP	2020 AP Aviation civile	908	0,00
8113AAD20AP	2020 AP Billettique	908	0,00
0237AAD20AP	2020 AP Bâtiments administratifs	900	0,00
3119CPBD20AP	2020 AP Château de Châteauneuf-en-Auxois	903	0,00
3119AAD20AP	2020 AP Châteauneuf-en-Auxois	903	0,00
3128AAD20AP	2020 AP Cinéma	903	0,00
1999P094AP20	2020 AP Communication institutionnelle	900	0,00
7141CPBD20AP	2020 AP Connaissance et éducation à l'environnement DD	907	0,00
5321AAD20AP	2020 AP Contrats de territoires BFC	905	0,00
5340AAD20AP	2020 AP Coopération interrégionale	905	0,00
3122AAD20AP	2020 AP Création et formations musicales	903	0,00
9111AAD20AP	2020 AP Développement des PME	909	0,00
9512AAD20AP	2020 AP Dvlpt touristique territoires, sites et activités	909	0,00
2010P046AP20	2020 AP Démocratie participative	900	0,00
3130AAD20AP	2020 AP Développement culturel	903	0,00
9513AAD20AP	2020 AP Développement de l'itinérance	909	0,00
9220AAD20AP	2020 AP Développement de la recherche	909	0,00
9511AAD20AP	2020 AP Développement des hébergements touristiques	909	0,00
5322AAD20AP	2020 AP Développement local BFC	905	0,00
0201AAD20AP	2020 AP Développement mode projet	900	0,00
9117AAD20AP	2020 AP Economie Sociale et Solidaire	909	0,00
1999P023AP20	2020 AP Efficacité énergétique	907	0,00
2320AAD20AP	2020 AP Enseignement supérieur	902	0,00
2253AAD20AP	2020 AP Equipements	902	0,00
1999P068AP20	2020 AP Equipements et logiciels informatiques	900	0,00
0401AAD20AP	2020 AP Europe et international	900	0,00
5137AAD20AP	2020 AP FIP FAP	905	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
1301PPED20AP	2020 AP Formations du secteur sanitaire et social	901	0,00
9321AAD20AP	2020 AP Gestion forestière exemplaire	909	0,00
5442AAD20AP	2020 AP Habitat et Aménagements BFC	905	0,00
5603PPD20AP	2020 AP Infrastructures THD	905	0,00
9322AAD20AP	2020 AP Innovation et adaptation	909	0,00
5319CPBD20AP	2020 AP Interterritorialité CPER 2015-2020 BFC	905	0,00
3143AAD20AP	2020 AP Inventaire du patrimoine	903	0,00
1213AAD20AP	2020 AP Investissement et équipements des CFA	901	0,00
2236AAD20AP	2020 AP Investissement numérique Lycées	902	0,00
2254AAD20AP	2020 AP Investissements lycées privés	902	0,00
8130AAD20AP	2020 AP Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	908	0,00
3121AAD20AP	2020 AP Livre et lecture publique	903	0,00
9116AAD20AP	2020 AP MRI	909	0,00
8111AAD20AP	2020 AP Matériel TER	908	0,00
8181CPBD20AP	2020 AP Mobilité CPER 2015-2020	908	0,00
9320AAD20AP	2020 AP Modernisation des entreprises du bois	909	0,00
3142AAD20AP	2020 AP Musées et structures ressources	903	0,00
5600AAD20AP	2020 AP NTC - usages numériques BFC	905	0,00
5237AAD20AP	2020 AP Nouvelles ruralités ENVI BFC	905	0,00
5314AAD20AP	2020 AP PAYS	905	0,00
2010P026AP20	2020 AP PPRT	907	0,00
7613AAD20AP	2020 AP Parc naturel régional BFC	907	0,00
9119AAD20AP	2020 AP Partenariats EPCI immobilier foncier	909	0,00
5239AAD20AP	2020 AP Petites cités de caractères BFC	905	0,00
9318AAD20AP	2020 AP Plan de compétitivité	909	0,00
7244AAD20AP	2020 AP Plan de déchets et économie circulaire	907	0,00
7546AAD20AP	2020 AP Politiques de l'énergie	907	0,00
7546CPBD20AP	2020 AP Politiques de l'énergie CPER 2015-2020	907	0,00
5018AAD20AP	2020 AP Prospective	905	0,00
1999P085AP20	2020 AP Protection de la biodiversité	907	0,00
2000P014AP20	2020 AP Qualité de l'air	907	0,00
8200PPD20AP	2020 AP ROUTES DI	908	0,00
7443CPBD20AP	2020 AP Ressource en eau et protection milieux aquatiques	907	0,00
3140AAD20AP	2020 AP Restauration du patrimoine	903	0,00
4101CPBD20AP	2020 AP SANTE BFC	904	0,00
8124PPD20AP	2020 AP Schéma directeur accessibilité gares	908	0,00
9514PPD20AP	2020 AP Soutien grands équipements touristiques structurants	909	0,00
5605AAD20AP	2020 AP THD radio AA (R Cube - Réseau radio régional)	905	0,00
9404AAD20AP	2020 AP TPE et Entrepreneuriat	909	0,00
8120AAD20AP	2020 AP Transports collectifs et modes doux	908	0,00
8120CPBD20AP	2020 AP Transports collectifs et modes doux CPER 2015-2020	908	0,00
8120PPD20AP	2020 AP Transports collectifs et modes doux DI	908	0,00
5238AAD20AP	2020 AP Urbanisme durable BFC	905	0,00
9221AAD20AP	2020 AP Valorisation de la recherche	909	0,00
3141AAD20AP	2020 AP Valorisation du patrimoine	903	0,00
9112AAD20AP	2020 AP innovation	909	0,00
5320AAD20AP	2020 Bourg centre	905	0,00
5431PPD20AP	2020 Coeurs de villages programmes pluriannuels	905	0,00
2004P028AP20	2020 Frais juridiques AP	900	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
5139AAD20AP	2020 Renouveau urbain BFC	905	0,00
2013P010AP20	2020-Réparations Courantes du Propriétaire	902	0,00
9122PPD20AP	2020A AP Emplois d'utilité sociale	909	0,00
6200FED21AP	2021 AP 6200FE - FEDER 2014-2020	906	16 365 000,00
0230AAD21AP	2021 AP Administration générale	900	600 000,00
3223AAD21AP	2021 AP Aide à la structuration du mouvement sportif	903	150 000,00
2252AAD21AP	2021 AP Aides spécifiques	902	586 000,00
3221AAD21AP	2021 AP Aménagement sportif du territoire	903	5 453 000,00
5606AAD21AP	2021 AP Analyse et données territoriales	905	40 000,00
5606CPBD21AP	2021 AP Analyse et données territoriales (CPB)	905	73 840,00
4102AAD21AP	2021 AP Animation politique santé	904	100 000,00
2001P017AP21	2021 AP Art contemporain	903	155 000,00
2014P021AP21	2021 AP Autorité de Gestion - FEDER	906	11 200 000,00
8810AAD21AP	2021 AP Aviation civile	908	1 240 000,00
8113AAD21AP	2021 AP Billettique	908	410 000,00
5320AAD21AP	2021 AP Bourg centre	905	7 875 000,00
0237AAD21AP	2021 AP Bâtiments administratifs	900	1 535 000,00
3119AAD21AP	2021 AP Châteauneuf-en-Auxois	903	30 000,00
3128AAD21AP	2021 AP Cinéma	903	1 700 000,00
1999P094AP21	2021 AP Communication institutionnelle	900	125 000,00
7141CPBD21AP	2021 AP Connaissance et éducation à l'environnement	907	110 000,00
5321AAD21AP	2021 AP Contrat de territoire 2018-2020 BFC	905	19 200 000,00
5340AAD21AP	2021 AP Coopération interrégionale	905	40 000,00
3122AAD21AP	2021 AP Création et formation musicales	903	85 000,00
9512AAD21AP	2021 AP Dvlpt touristique territoires, sites et activités	909	1 250 000,00
2010P046AP21	2021 AP Démocratie participative	900	540 000,00
3130AAD21AP	2021 AP Développement culturel	903	250 000,00
9513AAD21AP	2021 AP Développement de l'itinérance	909	2 950 000,00
9220AAD21AP	2021 AP Développement de la recherche	909	6 630 000,00
9111AAD21AP	2021 AP Développement des PME	909	16 290 000,00
9511AAD21AP	2021 AP Développement des hébergements touristiques	909	5 000 000,00
0201AAD21AP	2021 AP Développement mode projet	900	10 000,00
9117AAD21AP	2021 AP Economie sociale et solidaire	909	1 750 000,00
1999P023AP21	2021 AP Efficacité énergétique	907	16 050 000,00
9122PPD21AP	2021 AP Emplois d'utilité sociale	909	937 500,00
2320AAD21AP	2021 AP Enseignement supérieur	902	17 001 375,00
2253AAD21AP	2021 AP Equipement	902	13 778 500,00
1999P068AP21	2021 AP Equipements et logiciels informatiques	900	5 770 000,00
0401AAD21AP	2021 AP Europe et international	900	210 000,00
5137AAD21AP	2021 AP FIP FAP	905	300 000,00
1301PPD21AP	2021 AP Formations du secteur sanitaire et social	901	1 000 000,00
9321AAD21AP	2021 AP Gestion forestière exemplaire	909	370 000,00
5442AAD21AP	2021 AP Habitat et aménagement BFC	905	4 000 000,00
5603PPD21AP	2021 AP Infrastructures THD	905	8 000 000,00
9112AAD21AP	2021 AP Innovation	909	11 000 000,00
5319CPBD21AP	2021 AP Inter-territorialité CPER 2015-2020	905	1 000 000,00
3143AAD21AP	2021 AP Inventaire du patrimoine	903	50 000,00
1213AAD21AP	2021 AP Investissement et équipement des CFA	901	10 300 000,00
2236AAD21AP	2021 AP Investissement numérique lycées	902	8 980 000,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2254AAD21AP	2021 AP Investissements lycées privés	902	3 100 000,00
3121AAD21AP	2021 AP Livre et lecture publique	903	200 000,00
9116AAD21AP	2021 AP MRI	909	100 000,00
8111AAD21AP	2021 AP Matériel TER	908	110 900 000,00
8181CPBD21AP	2021 AP Mobilité CPER 2015-2020	908	10 000,00
9320AAD21AP	2021 AP Modernisation des entreprises du bois	909	1 150 000,00
3142AAD21AP	2021 AP Musées et structures ressources	903	5 600 000,00
5600AAD21AP	2021 AP NTC - usages numériques BFC	905	5 000 000,00
5237AAD21AP	2021 AP Nouvelles ruralités ENVI BFC	905	1 800 000,00
6400PRD21AP	2021 AP PLAN DE RELANCE REACT EU	906	47 700 000,00
7613AAD21AP	2021 AP Parc naturel régional BFC	907	330 000,00
9119AAD21AP	2021 AP Partenariats EPCI Immobilier foncier	909	11 225 000,00
5239AAD21AP	2021 AP Petites cités de caractère BFC	905	500 000,00
9318AAD21AP	2021 AP Plan de compétitivité	909	4 721 000,00
7244AAD21AP	2021 AP Plan déchets et économie circulaire	907	200 000,00
7546CPBD21AP	2021 AP Politiques de l'énergie CPER 2015-2020	907	4 500 000,00
5018AAD21AP	2021 AP Prospective	905	5 000,00
1999P085AP21	2021 AP Protection de la biodiversité	907	3 130 000,00
2000P014AP21	2021 AP Qualité de l'air	907	70 000,00
0231PP21AP	2021 AP REPARATION AUTRES BATIMENTS	900	233 283,00
5139AAD21AP	2021 AP Renouvellement urbain BFC	905	6 000 000,00
7443CPBD21AP	2021 AP Ressources en eau et protection milieux aquatiques	907	902 000,00
3140AAD21AP	2021 AP Restauration du patrimoine	903	11 250 000,00
8200PPD21AP	2021 AP Routes	908	6 967 500,00
4101CPBD21AP	2021 AP Santé BFC	904	1 000 000,00
8124PPD21AP	2021 AP Schéma directeur accessibilité	908	2 023 500,00
9514PPD21AP	2021 AP Soutien grands équipements touristiques structurants	909	2 000 000,00
5605AAD21AP	2021 AP THD radio AA (R Cube - Réseau radio régional)	905	1 000 000,00
9404AAD21AP	2021 AP TPE et Entrepreneuriat	909	3 400 000,00
8120PPD21AP	2021 AP Transports collectifs et modes doux	908	200 000,00
8120CPBD21AP	2021 AP Transports collectifs et modes doux CPER 2015-2020	908	6 713 000,00
5238AAD21AP	2021 AP Urbanisme durable BFC	905	400 000,00
9221AAD21AP	2021 AP Valorisation de la recherche	909	2 110 000,00
3141AAD21AP	2021 AP Valorisation du patrimoine	903	40 000,00
2004P028AP21	2021 Frais juridiques AP	900	1 000,00
6300PRD21AP	6300PR - AP Plan de relance 2020 Fonds europeens BO	906	40 700 000,00
2013P010AP21	Réparations courantes du propriétaire	902	4 250 000,00
2013P014E01	St AP PPI	902	31 600 000,00
2016P012E01	St AP Rémunération mandataires lycées	902	0,00
2258PP	Voies Données Images	902	1 500 000,00
TOTAL			
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	11 300 000,00
TOTAL GENERAL			571 821 498,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AE VOTEES	D2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
9314AAD18AE	2018 AE Adaptation des exploitations	939	0,00
9316AAD18AE	2018 AE Animation filiere	939	0,00
9113AAE03	2018 AE Internationalisation	939	0,00
6100FED20AE	2020 AE 6100FE - FSE 2014-2020	936	0,00
6200FED20AE	2020 AE 6200FE - FEDER 2014-2020	936	0,00
1219AAD20AE	2020 AE Abondement du coût contrat	931	0,00
1124AAD20AE	2020 AE Accompagnement des politiques prioritaires	931	0,00
2806AAD20AE	2020 AE Accueil et vie des lycéens	932	0,00
1218AAD20AE	2020 AE Actions d'informations sur métiers et formations	931	0,00
9114AAD20AE	2020 AE Actions transversales	939	0,00
9314AAD20AE	2020 AE Adaptation des exploitations	939	0,00
0230AAD20AE	2020 AE Administration générale Actions annuelles	930	0,00
9115AAD20AE	2020 AE Agence Régionale	939	0,00
7142AAD20AE	2020 AE Agence régionale de la biodiversité Subventions	937	0,00
3225AAD20AE	2020 AE Aide à l'accès à la pratique sportive	933	0,00
3223AAD20AE	2020 AE Aide à la structuration du mouvement sportif	933	0,00
1217AAD20AE	2020 AE Aides aux employeurs d'apprentis	931	0,00
2252AAD20AE	2020 AE Aides spécifiques	932	0,00
3221AAD20AE	2020 AE Aménagement sportif du territoire	933	0,00
5606AAD20AE	2020 AE Analyse et données territoriales	935	0,00
5606CPBD20AE	2020 AE Analyse et données territoriales (CPB)	935	0,00
9316AAD20AE	2020 AE Animation filière	939	0,00
4102AAD20AE	2020 AE Animation politique santé	934	0,00
2001P17D20AE	2020 AE Art contemporain	933	0,00
0402AAD20AE	2020 AE Assistance, communication, animation fonds européens	930	0,00
5017AAD20AE	2020 AE Attractivité - promotion territoriale	935	0,00
9510AAD20AE	2020 AE Attractivité, promotion et information touristique	939	0,00
2014P021AE20	2020 AE Autorité de Gestion - FEDER	936	0,00
2014P020AE20	2020 AE Autorité de Gestion - FSE	936	0,00
8002AAD20AE	2020 AE Autres dépenses transfert transport	938	0,00
8810AAD20AE	2020 AE Aviation civile	938	0,00
8113AAD20AE	2020 AE Billettique	938	0,00
7149AAD20AE	2020 AE Centre de ressources	937	0,00
3119AAD20AE	2020 AE Châteauneuf-en-Auxois	933	0,00
3128AAD20AE	2020 AE Cinéma	933	0,00
1999P094AE20	2020 AE Communication institutionnelle	930	0,00
8003AAD20AE	2020 AE Concertations et prestations DTI	938	0,00
7141CPBD20AE	2020 AE Connaissance et éducation à l'environnement CPER	937	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
5321AAD20AE	2020 AE Contrats de territoires BFC	935	0,00
0403AAD20AE	2020 AE Coopération franco suisse	930	0,00
5340AAD20AE	2020 AE Coopération interrégionale	935	0,00
3122AAD20AE	2020 AE Création et formation musicales	933	0,00
2010P046AE20	2020 AE Démocratie participative	930	0,00
9315AAD20AE	2020 AE Développement agricole dans les territoires	939	0,00
3130AAD20AE	2020 AE Développement culturel	933	0,00
9220AAD20AE	2020 AE Développement de la recherche	939	0,00
9111AAD20AE	2020 AE Développement des PME	939	0,00
0201AAD20AE	2020 AE Développement mode projet	930	0,00
9117AAD20AE	2020 AE Economie sociale et solidaire	939	0,00
1999P023AE20	2020 AE Efficacité énergétique	937	0,00
9122PPD20AE	2020 AE Emplois d'utilité sociale	939	0,00
2320AAD20AE	2020 AE Enseignement supérieur	932	0,00
2253AAD20AE	2020 AE Equipements	932	0,00
1999P068AE20	2020 AE Equipements et logiciels informatiques	930	0,00
1003AAD20AE	2020 AE Etudes - communication- organisation de séminaires	931	0,00
1999P045AE20	2020 AE Etudes observation sensibilisation	937	0,00
0401AAD20AE	2020 AE Europe et internaional	930	0,00
2011P02220AE	2020 AE Evaluation des politiques publiques régionales	930	0,00
8114AAD20AE	2020 AE Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC	938	0,00
1999P065AE20	2020 AE Exploitation des lignes routières régionales	938	0,00
5137AAD20AE	2020 AE FIP FAP	935	0,00
1999P128AE20	2020 AE FIR	930	0,00
0239AAD20AE	2020 AE Facilitateur - clauses insertion	930	0,00
9313AAD20AE	2020 AE Filières	939	0,00
9120AAD20AE	2020 AE Filières	939	0,00
2014P012AE20	2020 AE Fonctionnement EMOP supports	932	0,00
2237AAD20AE	2020 AE Fonctionnement du numérique éducatif	932	0,00
2250AAD20AE	2020 AE Fontionnement des lycées	932	0,00
1106AAD20AE	2020 AE Formations des demandeurs d'emploi sanitaire social	931	0,00
1302AAD20AE	2020 AE Formations des secteurs sanitaire et social	931	0,00
9312AAD20AE	2020 AE Installation / Renouvellement des générations	939	0,00
5319AAD20AE	2020 AE Interterritorialité BFC	935	0,00
8000AAD20AE	2020 AE Intérêts Moratoires	938	0,00
7000AAD20AE	2020 AE Intérêts moratoires	937	0,00
0231AAD20AE	2020 AE Intérêts moratoires	930	0,00
3000AAD20AE	2020 AE Intérêts moratoires	933	0,00
5001AAD20AE	2020 AE Intérêts moratoires	935	0,00
3143AAD20AE	2020 AE Inventaire du patrimoine	933	0,00
3226AAD20AE	2020 AE Jeunesse	933	0,00
8140AAD20AE	2020 AE Lignes routières interurbain Bourgogne Franche-Comté	938	0,00
8130AAD20AE	2020 AE Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	938	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
3121AAD20AE	2020 AE Livre et lecture publique	933	0,00
9116AAD20AE	2020 AE MRI	939	0,00
5318PPD20AE	2020 AE Massif central	935	0,00
8181AAD20AE	2020 AE Mobilité	938	0,00
8181CPBD20AE	2020 AE Mobilité CPER 2015-2020	938	0,00
2312AAD20AE	2020 AE Mobilité internationale des jeunes	932	0,00
3142AAD20AE	2020 AE Musées et structures ressources	933	0,00
5600AAD20AE	2020 AE NTC - Usages numériques BFC	935	0,00
5237AAD20AE	2020 AE Nouvelles ruralités ENVI BFC	935	0,00
7613AAD20AE	2020 AE Parc naturel régional BFC	937	0,00
1103AAD20AE	2020 AE Parcours vers la qualification demandeurs d'emploi	931	0,00
9119AAD20AE	2020 AE Partenariats EPCI- immobilier foncier	939	0,00
5239AAD20AE	2020 AE Petites cités de caractère	935	0,00
7453CPID20AE	2020 AE Plan Loire Rhône	937	0,00
7244AAD20AE	2020 AE Plan de déchets et économie circulaire	937	0,00
7546AAD20AE	2020 AE Politiques de l'énergie	937	0,00
2251AAD20AE	2020 AE Prestations de services	932	0,00
0252AAD20AE	2020 AE Promotion des mobilités	930	0,00
8112AAD20AE	2020 AE Promotion et tarification TER	938	0,00
5018AAD20AE	2020 AE Prospective	935	0,00
1999P085AE20	2020 AE Protection de la biodiversité	937	0,00
1104AAD20AE	2020 AE Qualification des demandeurs d'emploi	931	0,00
5607AAD20AE	2020 AE RCUBE BFC	935	0,00
7443CPBD20AE	2020 AE Ressource en eau et protection milieux aquatiques	937	0,00
3140AAD20AE	2020 AE Restauration du patrimoine	933	0,00
8001AAD20AE	2020 AE Reversé Départ transp interurbains et scolaires	938	0,00
1105AAD20AE	2020 AE Rémunération des stagiaires	931	0,00
1121AAD20AE	2020 AE Service public régional orientation de la vie	931	0,00
9123AAD20AE	2020 AE Services civiques	939	0,00
7148AAD20AE	2020 AE Soutien aux manifestations et colloques	937	0,00
3222AAD20AE	2020 AE Soutien aux structures sportives	933	0,00
3224AAD20AE	2020 AE Soutien à la promotion du sport	933	0,00
3123AAD20AE	2020 AE Spectacle vivant	933	0,00
1123AAD20AE	2020 AE Sécurisation des parcours professionnels	931	0,00
9324AAD20AE	2020 AE Sécurité sanitaire dans les élevages	939	0,00
9404AAD20AE	2020 AE TPE et entrepreneuriat	939	0,00
1122AAD20AE	2020 AE Transitions professionnelles	931	0,00
8120AAD20AE	2020 AE Transports collectifs et modes doux	938	0,00
9221AAD20AE	2020 AE Valorisation de la recherche	939	0,00
3141AAD20AE	2020 AE Valorisation du patrimoine	933	0,00
3227AAD20AE	2020 AE Vie associative, laïcité, égalité	933	0,00
5323AAD20AE	2020 AE Villages du futur	935	0,00
8800AAD20AE	2020 AE Voies navigables et plateformes multimodales	938	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
9112AAD20AE	2020 AE innovation	939	0,00
9113AAD20AE	2020 AE internationalisation	939	0,00
0238AAD20AE	2020 AE publicité marchés publics	930	0,00
5015AAD20AE	2020 Animation PRAT BFC	935	0,00
5138AAD20AE	2020 Animation cohésion sociale	935	0,00
5138CPBD20AE	2020 Cohésion sociale CPER 2015-2020	935	0,00
2004P028AE20	2020 Frais juridiques AE	930	0,00
5000AAD20AE	2020 Intérêts moratoires DATH	935	0,00
1999P009D20A	2020 Projets européens	935	0,00
5016AAD20AE	2020 SRADDET	935	0,00
4101AAD20AE	2020 Santé BFC	934	0,00
5606AAD21AE	2021 5606AA - Analyse et données territoriales	935	20 000,00
6100FED21AE	2021 AE 6100FE - FSE 2014-2020	936	3 100 000,00
6200FED21AE	2021 AE 6200FE - FEDER 2014-2020	936	4 090 000,00
1219AAD21AE	2021 AE Abondement du coût contrat	931	6 400 000,00
1124AAD21AE	2021 AE Accompagnement des politiques prioritaires	931	1 930 000,00
2806AAD21AE	2021 AE Accueil et vie des lycéens	932	500 000,00
1218AAD21AE	2021 AE Actions d'information sur métiers et formations	931	2 520 000,00
9114AAD21AE	2021 AE Actions transversales	939	1 155 000,00
9314AAD21AE	2021 AE Adaptation des exploitations	939	2 820 000,00
0230AAD21AE	2021 AE Administration générale Actions annuelles	930	4 870 349,00
9115AAD21AE	2021 AE Agence régionale	939	4 800 000,00
7142AAD21AE	2021 AE Agence régionale de la biodiversité	937	150 000,00
3225AAD21AE	2021 AE Aide à l'accès à la pratique sportive	933	219 000,00
3223AAD21AE	2021 AE Aide à la structuration du mouvement sportif	933	1 934 130,00
1217AAD21AE	2021 AE Aides aux employeurs d'apprentis	931	400 000,00
9405AAD21AE	2021 AE Aides except de soutien aux activités de proximité	939	30 000 000,00
2252AAD21AE	2021 AE Aides spécifiques	932	5 550 000,00
3221AAD21AE	2021 AE Aménagement sportif du territoire	933	90 000,00
5606CPBD21AE	2021 AE Analyse et données territoriales (CPB)	935	131 196,00
9316AAD21AE	2021 AE Animation filière	939	1 000 000,00
4102AAD21AE	2021 AE Animation politique santé	934	430 000,00
2001P017AE21	2021 AE Art contemporain	933	2 060 000,00
0402AAD21AE	2021 AE Assistance, communication, animation fonds européens	930	850 000,00
5017AAD21AE	2021 AE Attractivité - promotion territorial1	935	860 000,00
9510AAD21AE	2021 AE Attractivité, promotion et information touristique	939	6 455 000,00
2014P021AE21	2021 AE Autorité de gestion FEDER	936	4 800 000,00
8002AAD21AE	2021 AE Autres dépenses transfert transport	938	300 000,00
8810AAD21AE	2021 AE Aviation civile	938	1 300 000,00
8113AAD21AE	2021 AE Billettique	938	925 000,00
7149AAD21AE	2021 AE Centre de ressources	937	304 000,00
3119AAD21AE	2021 AE Châteauneuf-en-Auxois	933	135 000,00
3128AAD21AE	2021 AE Cinéma	933	410 000,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
1999P094AE21	2021 AE Communication institutionnelle	930	3 065 000,00
0403AAD21AE	2021 AE Coopération franco suisse	930	50 000,00
5340AAD21AE	2021 AE Coopération interrégionale	935	100 000,00
3122AAD21AE	2021 AE Création et formation musicales	933	7 429 815,00
2010P046AE21	2021 AE Démocratie participative	930	435 000,00
9315AAD21AE	2021 AE Développement agricole des territoires	939	470 000,00
3130AAD21AE	2021 AE Développement culturel	933	2 974 770,00
9111AAD21AE	2021 AE Développement des PME	939	1 385 000,00
0201AAD21AE	2021 AE Développement mode projet	930	234 000,00
9220AAD21AE	2021 AE Développement de la recherche	939	7 972 000,00
9117AAD21AE	2021 AE Economie sociale et solidaire	939	7 100 000,00
7141CPBD21AE	2021 AE Education à l'environnement et développement durable	937	1 265 000,00
1999P023AE21	2021 AE Efficacité énergétique	937	4 491 000,00
9122PPD21AE	2021 AE Emplois d'utilité sociale	939	2 100 000,00
2320AAD21AE	2021 AE Enseignement supérieur	932	1 556 729,00
1999P068AE21	2021 AE Equipements et logiciels informatiques	930	3 240 000,00
1003AAD21AE	2021 AE Etudes - Communication - Organisation de séminaires	931	30 000,00
1999P045AE21	2021 AE Etudes, observations, sensibilisation	937	110 000,00
0401AAD21AE	2021 AE Europe et international	930	1 200 000,00
2011P02221AE	2021 AE Evaluation des politiques publiques régionales	930	600 000,00
8114AAD21AE	2021 AE Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC	938	267 805 000,00
1999P065AE21	2021 AE Exploitation des lignes routières régionales	938	25 647 000,00
5137AAD21AE	2021 AE FIP FAP	935	300 000,00
1999P128AE21	2021 AE FIR	930	310 000,00
2014P012AE21	2021 AE FONCTIONNEMENT EMOP SUPPORTS	932	227 000,00
9120AAD21AE	2021 AE Filières	939	3 590 000,00
9313AAD21AE	2021 AE Filières	939	2 484 000,00
2250AAD21AE	2021 AE Fonctionnement des lycées	932	55 610 000,00
9124AAD21AE	2021 AE Fonds de soutien associatif - COVID 19	939	2 000 000,00
1106AAD21AE	2021 AE Format. demandeurs d'emploi sect. sanitaire social	931	4 600 000,00
1302AAD21AE	2021 AE Formations des secteurs sanitaire et social	931	47 221 800,00
2235AAD21AE	2021 AE Fournitures d'accès à Internet	932	1 210 000,00
9112AAD21AE	2021 AE Innovation	939	1 740 035,00
9312AAD21AE	2021 AE Installation / Renouvellement des générations	939	1 389 000,00
9113AAD21AE	2021 AE Internationalisation	939	1 600 000,00
7000AAD21AE	2021 AE Intérêts moratoires	937	2 000,00
8000AAD21AE	2021 AE Intérêts moratoires	938	1 000,00
5001AAD21AE	2021 AE Intérêts moratoires	935	1 000,00
0231AAD21AE	2021 AE Intérêts moratoires	930	7 000,00
3143AAD21AE	2021 AE Inventaire du patrimoine	933	80 000,00
3226AAD21AE	2021 AE Jeunesse	933	1 903 000,00
8140AAD21AE	2021 AE Lignes routières interurbain Bourgogne Franche-Comté	938	25 491 000,00
8130AAD21AE	2021 AE Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	938	135 851 949,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
3121AAD21AE	2021 AE Livre et lecture publique	933	760 000,00
2239AAD21AE	2021 AE Lycées privés numérique éducatif	932	90 000,00
9116AAD21AE	2021 AE MRI	939	312 630,00
8181AAD21AE	2021 AE Mobilité	938	578 000,00
8181CPBD21AE	2021 AE Mobilité CPER 2015-2020	938	30 000,00
2312AAD21AE	2021 AE Mobilité internationale des jeunes	932	2 500 000,00
3142AAD21AE	2021 AE Musées et structures ressources	933	395 000,00
5600AAD21AE	2021 AE NTC - usages numériques BFC	935	1 430 000,00
6300PRD21AE	2021 AE PLAN DE RELANCE REACT EU	936	5 800 000,00
6400PRD21AE	2021 AE PLAN DE RELANCE REACT EU	936	5 800 000,00
1103AAD21AE	2021 AE Parcours vers la qualification demandeurs d'emploi	931	40 461 000,00
9119AAD21AE	2021 AE Partenariats EPCI Immobilier foncier	939	220 000,00
5239AAD21AE	2021 AE Petites cités de caractère BFC	935	10 000,00
7244AAD21AE	2021 AE Plan déchets et économie circulaire	937	500 000,00
7453CPID21AE	2021 AE Plans Loire Rhône	937	35 000,00
7546AAD21AE	2021 AE Politiques de l'énergie	937	630 000,00
2251AAD21AE	2021 AE Prestations de service	932	1 813 000,00
1999P009AE21	2021 AE Projets européens	935	20 000,00
0252AAD21AE	2021 AE Promotion des mobilités	930	500 000,00
8112AAD21AE	2021 AE Promotion et tarification TER	938	450 000,00
5018AAD21AE	2021 AE Prospective	935	310 000,00
1104AAD21AE	2021 AE Qualification des demandeurs d'emploi	931	82 659 000,00
5607AAD21AE	2021 AE RCUBE BFC	935	1 000 000,00
7443CPBD21AE	2021 AE Ressources en eau et protection milieux aquatiques	937	693 000,00
3140AAD21AE	2021 AE Restauration du patrimoine	933	220 000,00
8001AAD21AE	2021 AE Reversement Départements transports interurbains et	938	15 714 196,40
1105AAD21AE	2021 AE Rémunérations des stagiaires	931	60 162 000,00
5016AAD21AE	2021 AE SRADDET	935	20 000,00
1121AAD21AE	2021 AE Service public régional orientation de la vie	931	6 708 139,00
9123AAD21AE	2021 AE Services civiques	939	250 000,00
7148AAD21AE	2021 AE Soutien aux manifestations et colloques	937	40 000,00
3222AAD21AE	2021 AE Soutien aux structures sportives	933	1 675 000,00
3224AAD21AE	2021 AE Soutien à la promotion du sport	933	673 000,00
3123AAD21AE	2021 AE Spectacle vivant	933	4 826 445,00
1123AAD21AE	2021 AE Sécurisation des parcours professionnels	931	3 950 000,00
9324AAD21AE	2021 AE Sécurité sanitaire dans les élevages	939	1 288 000,00
9404AAD21AE	2021 AE TPE et Entreprenariat	939	6 279 930,00
1122AAD21AE	2021 AE Transitions professionnelles	931	1 136 000,00
8120AAD21AE	2021 AE Transports collectifs et modes doux	938	410 000,00
9221AAD21AE	2021 AE Valorisation de la recherche	939	3 005 000,00
3141AAD21AE	2021 AE Valorisation du patrimoine	933	185 000,00
3227AAD21AE	2021 AE Vie associative, laïcité, égalité	933	502 117,00
8800AAD21AE	2021 AE Voies navigables et plateformes multimodales	938	150 000,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
0238AAD21AE	2021 AE publicité marchés publics	930	172 900,00
5015AAD21AE	2021 Animation PRAT BFC	935	160 000,00
5138AAD21AE	2021 Animation cohésion sociale	935	30 000,00
5138CPBD21AE	2021 Cohésion sociale	935	1 000 000,00
5321AAD21AE	2021 Contrat de territoire 2018-2020 BFC	935	1 500 000,00
2004P028AE21	2021 Frais juridiques AE	930	150 000,00
5319AAD21AE	2021 Inter-territorialité AA	935	80 000,00
5000AAD21AE	2021 Intérêts moratoires	935	1 000,00
5318PPD21AE	2021 Massif central 2015-2020	935	20 000,00
5237AAD21AE	2021 Nouvelles ruralités ENVI BFC	935	100 000,00
7613AAD21AE	2021 Parc naturel régional BFC	937	2 148 500,00
4101AAD21AE	2021 Santé BFC	934	146 000,00
1999P085AE21	2021AE Protection de la biodiversité	937	2 118 550,00
2010P023AE20	AE 2020 Gestion patrimoine immobilier	932	0,00
2010P023AE21	AE2021 Gestion patrimoine immobilier	932	3 196 000,00
TOTAL			
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	18 800 000,00
TOTAL GENERAL			999 202 180,40

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés (y compris le compte 1068)	1 062 249 828,26	1 062 249 828,26
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 062 249 828,26	1 062 249 828,26

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	1 475 175 782,76	1 475 175 782,76
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 475 175 782,76	1 475 175 782,76

TOTAL DU BUDGET (4)	2 537 425 611,02	2 537 425 611,02
----------------------------	-------------------------	-------------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 4312.6 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 4312-5 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	A2

VENTILATION DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés	793 113 154,48	269 136 673,78	1 062 249 828,26	666 517 968,30	395 731 859,96	1 062 249 828,26
Crédits de fonctionnement votés	1 153 623 922,80	321 551 859,96	1 475 175 782,76	1 280 219 108,98	194 956 673,78	1 475 175 782,76
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	1 946 737 077,28	590 688 533,74	2 537 425 611,02	1 946 737 077,28	590 688 533,74	2 537 425 611,02

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	B

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (1)	RESTES A REALISER N-1					

AP VOTEES	538 690 000,00		571 821 498,00	571 821 498,00	571 821 498,00	11 300 000,00	9 024 283,00
Dont dépenses imprévues (950)	1 000 000,00		11 300 000,00	11 300 000,00	11 300 000,00	11 300 000,00	
AE VOTEES	886 971 289,40		999 202 180,40	999 202 180,40	999 202 180,40	18 800 000,00	15 684 249,00
Dont dépenses imprévues (952)	1 000 000,00		18 800 000,00	18 800 000,00	18 800 000,00	18 800 000,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	832 224 633,62	0,00	1 062 249 828,26	1 062 249 828,26	1 062 249 828,26	335 736 673,78	16 844 922,00
90 Opérations ventilées	527 391 694,10	0,00	726 513 154,48	726 513 154,48	726 513 154,48		16 844 922,00
- en AP/CP (2)	527 334 694,10	0,00	726 453 804,48	726 453 804,48	726 453 804,48		16 785 572,00
- hors AP/CP (2)	57 000,00	0,00	59 350,00	59 350,00	59 350,00		59 350,00
Dont opérations pour comptes de tiers	1 570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées	304 832 939,52	0,00	335 736 673,78	335 736 673,78	335 736 673,78	335 736 673,78	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	832 224 633,62	0,00	1 062 249 828,26	1 062 249 828,26	1 062 249 828,26	925 915 312,51	0,00
90 Opérations ventilées	94 091 277,20	0,00	136 334 515,75	136 334 515,75	136 334 515,75		0,00
- Recettes affectées	92 751 277,20	0,00	136 334 515,75	136 334 515,75	136 334 515,75		0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	1 340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	611 461 546,95	0,00	878 113 753,59	878 113 753,59	878 113 753,59	878 113 753,59	
954 Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00	0,00	297 960,00	297 960,00	297 960,00	297 960,00	
951 Virement de la section de fonctionnement	126 371 809,47		47 503 598,92	47 503 598,92	47 503 598,92	47 503 598,92	
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 416 048 031,83	0,00	1 475 175 782,76	1 475 175 782,76	1 475 175 782,76	334 240 098,96	94 771 753,27
93 Services ventilés	1 037 442 807,41	0,00	1 140 935 683,80	1 140 935 683,80	1 140 935 683,80		94 771 753,27
- en AE/CP	846 489 007,41	0,00	943 258 983,80	943 258 983,80	943 258 983,80		16 448 053,27
- hors AE/CP	190 953 800,00	0,00	197 676 700,00	197 676 700,00	197 676 700,00		78 323 700,00
94 Services communs non ventilés	252 233 414,95	0,00	286 736 500,04	286 736 500,04	286 736 500,04	286 736 500,04	
953 Virement à la section d'investissement	126 371 809,47		47 503 598,92	47 503 598,92	47 503 598,92	47 503 598,92	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (1)	RESTES A REALISER N-1					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 416 048 031,83	0,00	1 475 175 782,76	1 475 175 782,76	1 475 175 782,76	1 303 886 890,78	19 360 915,00
93 Services ventilés	137 658 153,31	0,00	171 288 891,98	171 288 891,98	171 288 891,98		19 360 915,00
94 Services communs non ventilés	1 278 389 878,52	0,00	1 303 886 890,78	1 303 886 890,78	1 303 886 890,78	1 303 886 890,78	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)	B

SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
---------	---	-------------------	------------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	--------------------	-----------------	---------------------------

AP VOTEES	11 300 000,00	118 295 875,00	24 963 000,00	1 100 000,00	55 233 840,00	115 965 000,00	25 292 000,00	128 464 000,00	70 883 500,00
Dont dépenses imprévues (950)									
AE VOTEES	258 177 939,00	72 252 729,00	26 472 277,00	576 000,00	7 093 196,00	23 590 000,00	12 487 050,00	474 653 145,40	89 415 595,00
Dont dépenses imprévues (952)									

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18 493 571,33	135 322 983,96	20 151 185,48	1 577 458,15	64 432 863,17	81 757 121,75	39 750 906,95	242 084 826,40	106 097 315,29
90 Opérations ventilées	18 493 571,33	135 322 983,96	20 151 185,48	1 577 458,15	64 432 863,17	81 757 121,75	39 750 906,95	242 084 826,40	106 097 315,29
- en AP/CP (2)	18 493 571,33	135 322 983,96	20 151 185,48	1 577 458,15	64 432 863,17	81 757 121,75	39 750 906,95	242 084 826,40	106 097 315,29
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées									
001 Solde exécution section investissement									
RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 371 700,00	34 410 694,00	0,00	0,00	0,00	81 757 121,75	195 000,00	4 700 000,00	4 900 000,00
90 Opérations ventilées	10 371 700,00	34 410 694,00	0,00	0,00	0,00	81 757 121,75	195 000,00	4 700 000,00	4 900 000,00
- Recettes affectées	10 371 700,00	34 410 694,00	0,00	0,00	0,00	81 757 121,75	195 000,00	4 700 000,00	4 900 000,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)									
954 Produits des cessions d'immobilisations									
951 Virement de la section de fonctionnement									
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés									

001 Solde exécution section investissement									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	230 437 682,69	191 665 701,99	26 668 584,15	652 794,97	7 208 035,60	29 567 589,98	11 190 239,60	457 214 095,40	91 559 206,15
93 Services ventilés	230 437 682,69	191 665 701,99	26 668 584,15	652 794,97	7 208 035,60	29 567 589,98	11 190 239,60	457 214 095,40	91 559 206,15
- en AE/CP	230 437 682,69	72 312 701,99	26 668 584,15	652 794,97	7 208 035,60	29 567 589,98	11 190 239,60	457 214 095,40	91 559 206,15
- hors AE/CP	0,00	119 353 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés									
<i>953 Virement à la section d'investissement</i>									
002 Résultat de fonctionnement reporté									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	78 376 789,00	7 045 000,00	160 000,00	0,00	1 000 000,00	29 567 589,98	1 600 000,00	33 363 598,00	815 000,00
93 Services ventilés	78 376 789,00	7 045 000,00	160 000,00	0,00	1 000 000,00	29 567 589,98	1 600 000,00	33 363 598,00	815 000,00
94 Services communs non ventilés									
002 Résultat de fonctionnement reporté									

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT	C1

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	726 513 154,48	136 334 515,75
900 Services généraux	16 844 922,00	0,00
901 Formation pro. et apprentissage	18 493 571,33	10 371 700,00
902 Enseignement	135 322 983,96	34 410 694,00
903 Culture, sports et loisirs	20 151 185,48	0,00
904 Santé et action sociale	1 577 458,15	0,00
905 Aménagement des territoires	64 432 863,17	0,00
906 Gestion des fonds européens	81 757 121,75	81 757 121,75
907 Environnement	39 750 906,95	195 000,00
908 Transports	242 084 826,40	4 700 000,00
909 Action économique	106 097 315,29	4 900 000,00
92 Opérations non ventilées	66 600 000,00	529 885 492,55
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	19 000 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	66 600 000,00	510 885 492,55
95 Chapitres de prévision sans réalisation		297 960,00
954 Produits des cessions d'immobilisations		297 960,00
TOTAL	I 793 113 154,48	II 666 517 968,30

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	74 180 000,00	74 180 000,00
926 Transferts entre les sections	194 956 673,78	274 048 261,04
951 Virement de la section de fonctionnement		47 503 598,92
TOTAL	III 269 136 673,78	IV 395 731 859,96

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... 126 595 186,18

001 Solde exécution section investissement	V 0,00	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION I + III + V 1 062 249 828,26 II + IV + VI + VII 1 062 249 828,26

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT	C2

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	1 140 935 683,80	171 288 891,98
930 Services généraux	94 771 753,27	19 360 915,00
931 Formation pro. et apprentissage	230 437 682,69	78 376 789,00
932 Enseignement	191 665 701,99	7 045 000,00
933 Culture, sports et loisirs	26 668 584,15	160 000,00
934 Santé et action sociale	652 794,97	0,00
935 Aménagement des territoires	7 208 035,60	1 000 000,00
936 Gestion des fonds européens	29 567 589,98	29 567 589,98
937 Environnement	11 190 239,60	1 600 000,00
938 Transports	457 214 095,40	33 363 598,00
939 Action économique	91 559 206,15	815 000,00
94 Services communs non ventilés	12 688 239,00	1 108 930 217,00
940 Impositions directes	0,00	76 820 562,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	938 967 560,00
942 Dotations et participations	0,00	71 942 095,00
943 Opérations financières	10 651 000,00	200 000,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	1 037 239,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	1 000 000,00	21 000 000,00
TOTAL	I 1 153 623 922,80	II 1 280 219 108,98

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	274 048 261,04	194 956 673,78
947 Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	47 503 598,92	
TOTAL	III 321 551 859,96	IV 194 956 673,78

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :.....	126 595 186,18
--	-----------------------

002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 1 475 175 782,76	II + IV + VI 1 475 175 782,76
----------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Dépenses d'investissement – Total	832 224 633,62	0,00	1 062 249 828,26	1 062 249 828,26	1 062 249 828,26
	Sous total des opérations réelles et mixtes	604 645 028,10	0,00	793 113 154,48	793 113 154,48	793 113 154,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	77 253 334,00	0,00	66 600 000,00	66 600 000,00	66 600 000,00
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 098 530,55	0,00	26 683 978,90	26 683 978,90	26 683 978,90
204	Subventions d'équipement versées	375 740 948,47	0,00	585 830 742,29	585 830 742,29	585 830 742,29
21	Immobilisations corporelles	24 741 016,72	0,00	26 214 567,37	26 214 567,37	26 214 567,37
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 213 547,66	0,00	70 124 282,66	70 124 282,66	70 124 282,66
26	Participations et créances rattachées	8 212 165,56	0,00	17 619 583,26	17 619 583,26	17 619 583,26
27	Autres immobilisations financières	815 485,14	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total des opérations d'ordre	227 579 605,52		269 136 673,78	269 136 673,78	269 136 673,78
925	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>47 360 000,00</i>	<i></i>	<i>74 180 000,00</i>	<i>74 180 000,00</i>	<i>74 180 000,00</i>
926	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>180 219 605,52</i>	<i></i>	<i>194 956 673,78</i>	<i>194 956 673,78</i>	<i>194 956 673,78</i>
001	Solde exécution section investissement	0,00	<i></i>	<i></i>	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Dépenses de fonctionnement – Total	1 416 048 031,83	0,00	1 475 175 782,76	1 475 175 782,76	1 475 175 782,76
	Sous total des opérations réelles et mixtes	1 050 088 805,83	0,00	1 153 623 922,80	1 153 623 922,80	1 153 623 922,80
011	Charges à caractère général	318 654 034,62	0,00	297 212 405,31	297 212 405,31	297 212 405,31
012	Charges de personnel et frais assimilés	178 902 201,08	0,00	184 129 376,86	184 129 376,86	184 129 376,86
014	Atténuations de produits	15 714 196,40	0,00	15 714 196,40	15 714 196,40	15 714 196,40
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	525 719 806,88	0,00	645 272 264,09	645 272 264,09	645 272 264,09
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	1 034 998,42	0,00	1 037 230,00	1 037 230,00	1 037 230,00
66	Charges financières	8 981 000,00	0,00	9 214 000,00	9 214 000,00	9 214 000,00
67	Charges exceptionnelles	82 568,43	0,00	44 450,14	44 450,14	44 450,14
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Sous total des opérations d'ordre	365 959 226,00	0,00	321 551 859,96	321 551 859,96	321 551 859,96
946	Transferts entre les sections	239 587 416,53	0,00	274 048 261,04	274 048 261,04	274 048 261,04
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
953	Virement à la section d'investissement	126 371 809,47	0,00	47 503 598,92	47 503 598,92	47 503 598,92
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Recettes d'investissement – Total	832 224 633,62	0,00	1 062 249 828,26	1 062 249 828,26	1 062 249 828,26
	Sous total des opérations réelles et mixtes	418 905 407,62	0,00	666 517 968,30	666 517 968,30	666 517 968,30
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	52 484 530,00	0,00	19 000 000,00	19 000 000,00	19 000 000,00
13	Subventions d'investissement	87 701 277,20	0,00	123 734 515,75	123 734 515,75	123 734 515,75
16	Emprunts et dettes assimilées	272 029 600,42	0,00	510 885 492,55	510 885 492,55	510 885 492,55
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (1)	0,00	0,00	6 400 000,00	6 400 000,00	6 400 000,00
21	Immobilisations corporelles (1)	0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 050 000,00	0,00	3 200 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00	0,00	297 960,00	297 960,00	297 960,00
	Sous total des opérations d'ordre	413 319 226,00	0,00	395 731 859,96	395 731 859,96	395 731 859,96
925	<i>Opérations patrimoniales</i>	47 360 000,00	0,00	74 180 000,00	74 180 000,00	74 180 000,00
926	<i>Transferts entre les sections</i>	239 587 416,53	0,00	274 048 261,04	274 048 261,04	274 048 261,04
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	126 371 809,47	0,00	47 503 598,92	47 503 598,92	47 503 598,92
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution section investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

FONCTIONNEMENT		Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		1 416 048 031,83	0,00	1 475 175 782,76	1 475 175 782,76	1 475 175 782,76
Sous total des opérations réelles et mixtes		1 235 828 426,31	0,00	1 280 219 108,98	1 280 219 108,98	1 280 219 108,98
70	Produits services, domaine, ventes div	2 318 300,00	0,00	6 716 300,00	6 716 300,00	6 716 300,00
731	Impôts locaux	433 626 960,00	0,00	104 725 160,00	104 725 160,00	104 725 160,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	615 744 889,00	0,00	932 333 560,00	932 333 560,00	932 333 560,00
74	Dotations, subventions et participations	177 714 277,31	0,00	213 247 088,98	213 247 088,98	213 247 088,98
75	Autres produits de gestion courante	1 423 000,00	0,00	881 000,00	881 000,00	881 000,00
76	Produits financiers	361 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
77	Produits exceptionnels	2 230 000,00	0,00	216 000,00	216 000,00	216 000,00
013	Atténuations de charges	1 010 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 400 000,00	0,00	21 000 000,00	21 000 000,00	21 000 000,00
Sous total des opérations d'ordre		180 219 605,52	0,00	194 956 673,78	194 956 673,78	194 956 673,78
946	<i>Transferts entre les sections</i>	180 219 605,52	0,00	194 956 673,78	194 956 673,78	194 956 673,78
947	<i>Transferts dans section fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
90	Opérations ventilées	527 391 694,10	0,00	560 521 498,00	726 513 154,48	726 513 154,48	726 453 804,48	59 350,00	726 513 154,48
900	Services généraux	19 214 145,25	0,00	9 024 283,00	16 844 922,00	16 844 922,00	16 785 572,00	59 350,00	16 844 922,00
901	Formation pro. et apprentissage	20 452 987,77	0,00	11 300 000,00	18 493 571,33	18 493 571,33	18 493 571,33	0,00	18 493 571,33
902	Enseignement	141 340 161,53	0,00	118 295 875,00	135 322 983,96	135 322 983,96	135 322 983,96	0,00	135 322 983,96
903	Culture, sports et loisirs	15 788 989,28	0,00	24 963 000,00	20 151 185,48	20 151 185,48	20 151 185,48	0,00	20 151 185,48
904	Santé et action sociale	2 014 354,47	0,00	1 100 000,00	1 577 458,15	1 577 458,15	1 577 458,15	0,00	1 577 458,15
905	Aménagement des territoires	53 365 896,98	0,00	55 233 840,00	64 432 863,17	64 432 863,17	64 432 863,17	0,00	64 432 863,17
906	Gestion des fonds européens	44 490 583,20	0,00	115 965 000,00	81 757 121,75	81 757 121,75	81 757 121,75	0,00	81 757 121,75
907	Environnement	18 756 498,48	0,00	25 292 000,00	39 750 906,95	39 750 906,95	39 750 906,95	0,00	39 750 906,95
908	Transports	151 825 000,00	0,00	128 464 000,00	242 084 826,40	242 084 826,40	242 084 826,40	0,00	242 084 826,40
909	Action économique	60 143 077,14	0,00	70 883 500,00	106 097 315,29	106 097 315,29	106 097 315,29	0,00	106 097 315,29
92	Opérations non ventilées	304 832 939,52	0,00		335 736 673,78	335 736 673,78		335 736 673,78	335 736 673,78
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	77 253 334,00	0,00		66 600 000,00	66 600 000,00		66 600 000,00	66 600 000,00
925	Opérations patrimoniales	47 360 000,00			74 180 000,00	74 180 000,00		74 180 000,00	74 180 000,00
926	Transferts entre les sections	180 219 605,52			194 956 673,78	194 956 673,78		194 956 673,78	194 956 673,78
95	Chapitre de prévision sans réalisation			11 300 000,00					
950	Dépenses imprévues			11 300 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		832 224 633,62	0,00	571 821 498,00	1 062 249 828,26	1 062 249 828,26	726 453 804,48	335 796 023,78	1 062 249 828,26

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3)	0,00
--	-------------

TOTAL	1 062 249 828,26
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent..

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	94 091 277,20	0,00	136 334 515,75	136 334 515,75	136 334 515,75
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	10 300 000,00	0,00	10 371 700,00	10 371 700,00	10 371 700,00
902	Enseignement	32 750 694,00	0,00	34 410 694,00	34 410 694,00	34 410 694,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Gestion des fonds européens	44 490 583,20	0,00	81 757 121,75	81 757 121,75	81 757 121,75
907	Environnement	0,00	0,00	195 000,00	195 000,00	195 000,00
908	Transports	0,00	0,00	4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00
909	Action économique	5 050 000,00	0,00	4 900 000,00	4 900 000,00	4 900 000,00
92	Opérations non ventilées	611 461 546,95	0,00	878 113 753,59	878 113 753,59	878 113 753,59
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	52 484 530,00	0,00	19 000 000,00	19 000 000,00	19 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	272 029 600,42	0,00	510 885 492,55	510 885 492,55	510 885 492,55
925	Opérations patrimoniales	47 360 000,00	0,00	74 180 000,00	74 180 000,00	74 180 000,00
926	Transferts entre les sections	239 587 416,53	0,00	274 048 261,04	274 048 261,04	274 048 261,04
95	Chapitre de prévision sans réalisation	126 671 809,47	0,00	47 801 558,92	47 801 558,92	47 801 558,92
951	Virement de la section de fonctionnement	126 371 809,47	0,00	47 503 598,92	47 503 598,92	47 503 598,92
954	Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00	0,00	297 960,00	297 960,00	297 960,00
TOTAL des groupes fonctionnels		832 224 633,62	0,00	1 062 249 828,26	1 062 249 828,26	1 062 249 828,26

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3)	0,00
--	-------------

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (4)	0,00
---	-------------

TOTAL	1 062 249 828,26
--------------	-------------------------

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.
- (4) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux AP (1) = 9 024 283,00

	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent° globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	59 350,00	16 470 404,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 196,69	0,00	0,00	301 971,00	0,00	16 844 922,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	59 350,00	16 470 404,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 196,69	0,00	0,00	301 971,00	0,00	16 844 922,00
Vote de l'assemblée (2)	59 350,00	16 470 404,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 196,69	0,00	0,00	301 971,00	0,00	16 844 922,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)		16 470 404,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 196,69	0,00	0,00	301 971,00	0,00	16 785 572,00
- Hors AP-CP (3)	59 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 350,00
Dont op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 901
Détail par articles	

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage AP (1) = 11 300 000.00

	0 Services communs	1 Formation professionnelle						2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires	16 Autres			

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	11 764 784.00	6 728 787.33	18 493 571.33
Restes à réaliser N-1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Propositions du président	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	11 764 784.00	6 728 787.33	18 493 571.33
Vote de l'assemblée (2)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	11 764 784.00	6 728 787.33	18 493 571.33
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 764 784,00	6 728 787,33	18 493 571,33
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10 371 700.00	0.00	10 371 700.00
Restes à réaliser N-1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Propositions du président	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10 371 700.00	0.00	10 371 700.00
Vote de l'assemblée (2)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10 371 700.00	0.00	10 371 700.00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 371 700,00	0,00	10 371 700,00
Financement par le tiers de l'op.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement AP (1) = 118 295 875,00

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	114 571 429,69	4 260 245,27	0,00	16 491 309,00	0,00	0,00	135 322 983,96
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	114 571 429,69	4 260 245,27	0,00	16 491 309,00	0,00	0,00	135 322 983,96
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	114 571 429,69	4 260 245,27	0,00	16 491 309,00	0,00	0,00	135 322 983,96
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	114 571 429,69	4 260 245,27	0,00	16 491 309,00	0,00	0,00	135 322 983,96
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	34 410 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 410 694,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	34 410 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 410 694,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	34 410 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 410 694,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	34 410 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 410 694,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs AP (1) = 24 963 000.00

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	2 424 165,79	10 877 049,36	6 849 970,33	0,00	0,00	20 151 185,48
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	2 424 165,79	10 877 049,36	6 849 970,33	0,00	0,00	20 151 185,48
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	2 424 165,79	10 877 049,36	6 849 970,33	0,00	0,00	20 151 185,48
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	2 424 165,79	10 877 049,36	6 849 970,33	0,00	0,00	20 151 185,48
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale AP (1) = 1 100 000,00

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 577 458,15	0,00	0,00	1 577 458,15
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	1 577 458,15	0,00	0,00	1 577 458,15
Vote de l'assemblée (2)	0,00	1 577 458,15	0,00	0,00	1 577 458,15
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	1 577 458,15	0,00	0,00	1 577 458,15
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires

AP (1) =	55 233 840,00
----------	---------------

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL DU CHAPITRE
	Services communs	Politique de la ville	Agglomérations et villes moyennes	Espace rural, autres espaces de développ	Habitat - (Logement)	Actions en faveur du littoral	Technologies informat ^e et communicat ^e	Sécurité	Autres actions	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	9 472,00	3 983 746,10	8 061 908,80	21 675 681,17	5 297 250,87	0,00	25 404 804,23	0,00	0,00	64 432 863,17
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	9 472,00	3 983 746,10	8 061 908,80	21 675 681,17	5 297 250,87	0,00	25 404 804,23	0,00	0,00	64 432 863,17
Vote de l'assemblée (2)	9 472,00	3 983 746,10	8 061 908,80	21 675 681,17	5 297 250,87	0,00	25 404 804,23	0,00	0,00	64 432 863,17
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	9 472,00	3 983 746,10	8 061 908,80	21 675 681,17	5 297 250,87	0,00	25 404 804,23	0,00	0,00	64 432 863,17
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens AP (1) = 115 965 000,00

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	81 757 121,75	0,00	0,00	81 757 121,75
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	81 757 121,75	0,00	0,00	81 757 121,75
Vote de l'assemblée (2)	0,00	81 757 121,75	0,00	0,00	81 757 121,75
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	81 757 121,75	0,00	0,00	81 757 121,75
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	81 757 121,75	0,00	0,00	81 757 121,75
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	81 757 121,75	0,00	0,00	81 757 121,75
Vote de l'assemblée (2)	0,00	81 757 121,75	0,00	0,00	81 757 121,75
Recettes affectées	0,00	81 757 121,75	0,00	0,00	81 757 121,75
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement **AP (1) = 25 292 000.00**

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnement infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
--	--------------------------	-------------------------------	--	-------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--	---------------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	744 128,13	3 454 007,72	70 000,00	2 514 644,65	26 660 000,00	6 190 040,37	0,00	118 086,08	39 750 906,95
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	744 128,13	3 454 007,72	70 000,00	2 514 644,65	26 660 000,00	6 190 040,37	0,00	118 086,08	39 750 906,95
Vote de l'assemblée (2)	0,00	744 128,13	3 454 007,72	70 000,00	2 514 644,65	26 660 000,00	6 190 040,37	0,00	118 086,08	39 750 906,95
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	744 128,13	3 454 007,72	70 000,00	2 514 644,65	26 660 000,00	6 190 040,37	0,00	118 086,08	39 750 906,95
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports AP (1) = 128 464 000,00

	0		1					
	Services communs		Transports en commun de voyageurs					
	10	11	12	13	14	15	18	
	Services communs	Transport ferroviaire régional de voyage	Gares et autres infrastructures ferrov.	Transports scolaires	Transports interurbains	Transports mixtes	Autres transports en commun	
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	144 404 246,04	52 860 116,38	1 410 000,00	0,00	0,00	8 318 377,75
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	144 404 246,04	52 860 116,38	1 410 000,00	0,00	0,00	8 318 377,75
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	144 404 246,04	52 860 116,38	1 410 000,00	0,00	0,00	8 318 377,75
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	144 404 246,04	52 860 116,38	1 410 000,00	0,00	0,00	8 318 377,75
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	4 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	4 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	4 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	4 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

	2 Routes et voiries						7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	25 022 956,00	0,00	3 668 204,83	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	25 022 956,00	0,00	3 668 204,83	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	25 022 956,00	0,00	3 668 204,83	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	25 022 956,00	0,00	3 668 204,83	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	1 645 775,40	0,00	1 110 000,00	0,00	3 645 150,00	0,00	0,00	242 084 826,40
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	1 645 775,40	0,00	1 110 000,00	0,00	3 645 150,00	0,00	0,00	242 084 826,40
Vote de l'assemblée (2)	1 645 775,40	0,00	1 110 000,00	0,00	3 645 150,00	0,00	0,00	242 084 826,40
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	1 645 775,40	0,00	1 110 000,00	0,00	3 645 150,00	0,00	0,00	242 084 826,40
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 909
Détail par articles	

CHAPITRE 909 – Action économique AP (1) = 70 883 500.00

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	64 155 142,35	8 363 891,13	7 895 521,81	6 682 760,00	19 000 000,00	106 097 315,29
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	64 155 142,35	8 363 891,13	7 895 521,81	6 682 760,00	19 000 000,00	106 097 315,29
Vote de l'assemblée (2)	0,00	64 155 142,35	8 363 891,13	7 895 521,81	6 682 760,00	19 000 000,00	106 097 315,29
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	64 155 142,35	8 363 891,13	7 895 521,81	6 682 760,00	19 000 000,00	106 097 315,29
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	4 100 000,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	4 900 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	4 100 000,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	4 900 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	4 100 000,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	4 900 000,00
Recettes affectées	0,00	4 100 000,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	4 900 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 922
Détail par articles	

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	52 484 530,00	0,00	19 000 000,00	19 000 000,00	19 000 000,00
10222	FCTVA	19 000 000,00	0,00	19 000 000,00	19 000 000,00	19 000 000,00
10223	TICPE 2ème part	33 484 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 923
Détail par articles	

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	77 253 334,00	0,00	66 600 000,00	66 600 000,00	66 600 000,00
1641	Emprunts en euros	53 920 000,00	0,00	59 600 000,00	59 600 000,00	59 600 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	8 333 334,00	0,00	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00
166	Refinancement de dette	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	272 029 600,42	0,00	510 885 492,55	510 885 492,55	510 885 492,55
1641	Emprunts en euros	248 696 266,42	0,00	503 885 492,55	503 885 492,55	503 885 492,55
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	8 333 334,00	0,00	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00
166	Refinancement de dette	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 925
Détail par articles	

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	47 360 000,00	74 180 000,00	74 180 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00	100 000,00	100 000,00
204411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	7 150 000,00	9 430 000,00	9 430 000,00
2051	Concessions, droits similaires	100 000,00	100 000,00	100 000,00
21312	Bâtiments scolaires	10 000,00	0,00	0,00
21572	Matériel technique scolaire	400 000,00	550 000,00	550 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	100 000,00	50 000,00	50 000,00
217312	Bâtiments scolaires (mise à dispo)	10 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	16 400 000,00	14 740 000,00	14 740 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	50 000,00	50 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	23 090 000,00	49 150 000,00	49 150 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	10 000,00	10 000,00
	RECETTES (3)	47 360 000,00	74 180 000,00	74 180 000,00
2031	Frais d'études	12 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
2033	Frais d'insertion	110 000,00	150 000,00	150 000,00
2051	Concessions, droits similaires	300 000,00	150 000,00	150 000,00
21572	Matériel technique scolaire	4 280 000,00	3 970 000,00	3 970 000,00
21578	Autre matériel technique	110 000,00	210 000,00	210 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	2 030 000,00	4 080 000,00	4 080 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	270 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	160 000,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	10 000,00	10 000,00
237	Avances commandes immo incorporelles	200 000,00	200 000,00	200 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	27 900 000,00	54 390 000,00	54 390 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 926
Détail par articles	

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	180 219 605,52	194 956 673,78	194 956 673,78
	Reprises sur autofinancement	180 219 605,52	194 956 673,78	194 956 673,78
13911	Sub. transf. cpte résultat. Etat, établist	262 709,06	297 884,86	297 884,86
13913	Sub. transf. cpte résultat. Départements	460 084,00	460 090,81	460 090,81
13914	Sub. transf. cpte résultat. Communes	38 410,00	38 410,00	38 410,00
13916	Sub. transf. cpte résultat. Autres EPL	200,00	200,00	200,00
139172	Sub. transf. cpte résultat. FEDER	10 641 990,44	22 268 788,19	22 268 788,19
139173	Sub. transf. cpte résultat. FEOGA	41 317,00	41 317,00	41 317,00
13918	Autres subventions d'équipement	25 866,00	25 869,00	25 869,00
13932	Dotation régionale d'équipement scolaire	31 410 694,00	31 410 694,00	31 410 694,00
198	Neutralisation des amortissements	137 338 335,02	140 413 419,92	140 413 419,92
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4)	239 587 416,53	274 048 261,04	274 048 261,04
	Amortissement des immobilisations	239 587 416,53	274 048 261,04	274 048 261,04
28031	Frais d'études	534 025,05	457 404,01	457 404,01
28033	Frais d'insertion	2 922,61	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	2 514 424,39	1 821 623,99	1 821 623,99
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	6 776 296,32	5 547 425,22	5 547 425,22
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	1 898 537,00	2 300 087,00	2 300 087,00
2804114	Voiries	422 913,00	758 727,00	758 727,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	778 857,00	778 857,00	778 857,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 130,00	1 130,00	1 130,00
2804123	Subv. Régions : Projet infrastructure	64 164,00	64 164,00	64 164,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	92 277,00	97 102,00	97 102,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	4 897 424,13	4 812 382,79	4 812 382,79
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	663 881,00	715 819,00	715 819,00
2804141	Subv. Cne : Bien mobilier, matériel	1 489 281,09	3 163 380,21	3 163 380,21
2804142	Subv. Cne : Bâtiments, installations	29 842 173,15	26 613 460,53	26 613 460,53
2804143	Subv. Cne : Projet infrastructure	121 622,00	125 745,00	125 745,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	1 055 897,05	1 278 940,95	1 278 940,95
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	2 897 546,70	2 981 259,75	2 981 259,75
2804153	Subv. Grpt : Projet infrastructure	406 009,00	406 009,00	406 009,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	23 238,73	32 372,00	32 372,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	47 015,00	59 118,00	59 118,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	28 134 042,00	44 672 348,49	44 672 348,49
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	241 326,00	241 326,00	241 326,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	15 341 615,00	15 390 813,00	15 390 813,00
28041721	SNCF réseau : Bien mobilier, matériel	709 608,79	780 315,70	780 315,70
28041722	SNCF réseau : Bâtiments, installations	145 273,00	148 459,00	148 459,00
28041723	SNCF réseau : Projet infrastructure	12 571 825,00	13 034 512,00	13 034 512,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	10 115 510,15	15 316 455,14	15 316 455,14
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	13 549 427,16	11 211 454,10	11 211 454,10
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	165 320,00	168 870,00	168 870,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	17 200 407,12	21 128 368,27	21 128 368,27
280422	Privé : Bâtiments, installations	7 457 584,00	8 425 364,00	8 425 364,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	7 107 178,68	6 927 429,66	6 927 429,66
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	8 816 170,86	7 880 772,95	7 880 772,95
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	8 875 367,76	9 989 201,40	9 989 201,40
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	2 755 782,70	977 733,96	977 733,96
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	10 230 381,86	21 945 405,45	21 945 405,45
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	1 681 926,67	2 244 730,05	2 244 730,05
2808	Autres immobilisations incorporelles	0,00	2 589,00	2 589,00
281311	Bâtiments administratifs	1 134 884,00	1 148 457,00	1 148 457,00
281312	Bâtiments scolaires	6 636 650,13	6 662 806,69	6 662 806,69
281314	Bâtiments culturels et sportifs	702 747,00	702 747,00	702 747,00
281318	Autres bâtiments publics	421 990,00	421 990,00	421 990,00
281351	Bâtiments publics	317 476,30	269 257,10	269 257,10
28153	Réseaux divers	9 973,00	9 978,82	9 978,82
281572	Matériel technique scolaire	117 160,50	96 271,00	96 271,00
281578	Autre matériel technique	307 591,96	427 978,03	427 978,03
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	981 954,00	1 315 382,00	1 315 382,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	27 452 005,16	27 783 605,98	27 783 605,98
28181	Installations générales, aménagt divers	93 931,09	71 274,90	71 274,90
281821	Matériel de transport ferroviaire	89 183,00	89 183,00	89 183,00
281828	Autres matériels de transport	485 196,50	559 773,68	559 773,68
281831	Matériel informatique scolaire	70 918,80	27 002,28	27 002,28
281838	Autre matériel informatique	448 127,66	1 260 049,09	1 260 049,09
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	278 169,46	274 196,15	274 196,15
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	172 031,04	245 304,33	245 304,33
28185	Matériel de téléphonie	103 181,02	36 775,34	36 775,34
28188	Autres immo. corporelles	135 864,94	145 073,03	145 073,03
	Autres	0,00	0,00	0,00
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnemen.t

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT	A.950
95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 951
	A 954

DEPENSES

950	
Dépenses imprévues	
Pour mémoire budget AP précédent	Vote de l'assemblée sur les AP
1 000 000,00	11 300 000,00

RECETTES

951	
Virements de la section de fonctionnement	
Pour mémoire budget précédent (1)	Vote de l'assemblée
126 371 809,47	47 503 598,92

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

RECETTES

954		
Produits des cessions d'immobilisations		
Pour mémoire budget précédent (1)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
300 000,00	297 960,00	297 960,00

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	1 037 442 807,41	0,00	980 402 180,40	1 140 935 683,80	1 140 935 683,80	943 258 983,80	197 676 700,00	1 140 935 683,80
930	Services généraux	90 706 470,51	0,00	15 684 249,00	94 771 753,27	94 771 753,27	16 448 053,27	78 323 700,00	94 771 753,27
931	Formation pro. et apprentissage	215 226 447,62	0,00	258 177 939,00	230 437 682,69	230 437 682,69	230 437 682,69	0,00	230 437 682,69
932	Enseignement	189 264 904,10	0,00	72 252 729,00	191 665 701,99	191 665 701,99	72 312 701,99	119 353 000,00	191 665 701,99
933	Culture, sports et loisirs	26 594 625,46	0,00	26 472 277,00	26 668 584,15	26 668 584,15	26 668 584,15	0,00	26 668 584,15
934	Santé et action sociale	638 286,07	0,00	576 000,00	652 794,97	652 794,97	652 794,97	0,00	652 794,97
935	Aménagement des territoires	7 353 505,23	0,00	7 093 196,00	7 208 035,60	7 208 035,60	7 208 035,60	0,00	7 208 035,60
936	Gestion des fonds européens	18 917 933,31	0,00	23 590 000,00	29 567 589,98	29 567 589,98	29 567 589,98	0,00	29 567 589,98
937	Environnement	9 453 045,07	0,00	12 487 050,00	11 190 239,60	11 190 239,60	11 190 239,60	0,00	11 190 239,60
938	Transports	423 065 448,57	0,00	474 653 145,40	457 214 095,40	457 214 095,40	457 214 095,40	0,00	457 214 095,40
939	Action économique	56 222 141,47	0,00	89 415 595,00	91 559 206,15	91 559 206,15	91 559 206,15	0,00	91 559 206,15
94	Services communs non ventilés	252 233 414,95	0,00		286 736 500,04	286 736 500,04		286 736 500,04	286 736 500,04
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	10 611 000,00	0,00		10 651 000,00	10 651 000,00		10 651 000,00	10 651 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	1 034 998,42	0,00		1 037 239,00	1 037 239,00		1 037 239,00	1 037 239,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 000 000,00			1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
946	Transferts entre les sections	239 587 416,53			274 048 261,04	274 048 261,04		274 048 261,04	274 048 261,04
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	126 371 809,47		18 800 000,00	47 503 598,92	47 503 598,92		47 503 598,92	47 503 598,92
952	Dépenses imprévues			18 800 000,00					
953	Virement à la section d'investissement	126 371 809,47			47 503 598,92	47 503 598,92		47 503 598,92	47 503 598,92
TOTAL des groupes fonctionnels		1 416 048 031,83	0,00	999 202 180,40	1 475 175 782,76	1 475 175 782,76	943 258 983,80	531 916 798,96	1 475 175 782,76

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)

0,00

TOTAL
1 475 175 782,76

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	137 658 153,31	0,00	171 288 891,98	171 288 891,98	171 288 891,98
930	Services généraux	19 692 972,00	0,00	19 360 915,00	19 360 915,00	19 360 915,00
931	Formation pro. et apprentissage	51 447 150,00	0,00	78 376 789,00	78 376 789,00	78 376 789,00
932	Enseignement	10 392 000,00	0,00	7 045 000,00	7 045 000,00	7 045 000,00
933	Culture, sports et loisirs	625 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	1 140 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
936	Gestion des fonds européens	18 917 933,31	0,00	29 567 589,98	29 567 589,98	29 567 589,98
937	Environnement	118 500,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
938	Transports	34 330 598,00	0,00	33 363 598,00	33 363 598,00	33 363 598,00
939	Action économique	994 000,00	0,00	815 000,00	815 000,00	815 000,00
94	Services communs non ventilés	1 278 389 878,52	0,00	1 303 886 890,78	1 303 886 890,78	1 303 886 890,78
940	Impositions directes	405 722 362,00	0,00	76 820 562,00	76 820 562,00	76 820 562,00
941	Autres impôts et taxes	622 444 889,00	0,00	938 967 560,00	938 967 560,00	938 967 560,00
942	Dotations et participations	68 473 022,00	0,00	71 942 095,00	71 942 095,00	71 942 095,00
943	Opérations financières	130 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 400 000,00	0,00	21 000 000,00	21 000 000,00	21 000 000,00
946	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>180 219 605,52</i>	<i>0,00</i>	<i>194 956 673,78</i>	<i>194 956 673,78</i>	<i>194 956 673,78</i>
947	<i>Transferts dans section fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL des groupes fonctionnels		1 416 048 031,83	0,00	1 475 175 782,76	1 475 175 782,76	1 475 175 782,76

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)	0,00
---	-------------

TOTAL	1 475 175 782,76
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent..

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux AE (1) = 15 684 249,00

	2					3	4					TOTAL DU CHAPITRE	
	Administration générale						Sécurité	Actions interrégionales, européennes					
	20		21	22	23			28	41	42	43		44
Administration générale collectivité		Conseil Régional				Conseil Economique et Social Régional	Conseil culture, éducation et environnement					Autres organismes	
201	202												
Personnel non ventilé	Autres moyens généraux												

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	68 414 000,00	17 508 057,87	5 019 000,00	1 323 000,00	0,00	0,00	0,00	36 666,95	2 383 331,89	0,00	15 050,00	72 646,56	94 771 753,27
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	68 414 000,00	17 508 057,87	5 019 000,00	1 323 000,00	0,00	0,00	0,00	36 666,95	2 383 331,89	0,00	15 050,00	72 646,56	94 771 753,27
Vote de l'assemblée (2)	68 414 000,00	17 508 057,87	5 019 000,00	1 323 000,00	0,00	0,00	0,00	36 666,95	2 383 331,89	0,00	15 050,00	72 646,56	94 771 753,27
Dans le cadre d'une AE-CP		13 940 357,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 666,95	2 383 331,89	0,00	15 050,00	72 646,56	16 448 053,27
Hors AE-CP	68 414 000,00	3 567 700,00	5 019 000,00	1 323 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 323 700,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	896 000,00	406 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 058 615,00	0,00	0,00	0,00	19 360 915,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	896 000,00	406 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 058 615,00	0,00	0,00	0,00	19 360 915,00
Vote de l'assemblée (2)	896 000,00	406 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 058 615,00	0,00	0,00	0,00	19 360 915,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 931
Détail par articles	

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 258 177 939,00

	0 Services communs	1 Formation professionnelle						2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires	16 Autres			

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	33 580,94	34 583 709,41	1 923 233,74	75 062 910,26	3 991 562,30	53 119 015,00	6 441 844,53	8 779 679,50	46 450 766,75	230 437 682,69
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	33 580,94	34 583 709,41	1 923 233,74	75 062 910,26	3 991 562,30	53 119 015,00	6 441 844,53	8 779 679,50	46 450 766,75	230 437 682,69
Vote de l'assemblée (2)	33 580,94	34 583 709,41	1 923 233,74	75 062 910,26	3 991 562,30	53 119 015,00	6 441 844,53	8 779 679,50	46 450 766,75	230 437 682,69
Dans le cadre d'une AE-CP	33 580,94	34 583 709,41	1 923 233,74	75 062 910,26	3 991 562,30	53 119 015,00	6 441 844,53	8 779 679,50	46 450 766,75	230 437 682,69
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	78 151 789,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00	78 376 789,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	78 151 789,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00	78 376 789,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	78 151 789,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00	78 376 789,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement AE (1) = 72 252 729,00

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	167 320 887,74	16 799 736,50	0,00	3 891 412,00	0,00	3 653 665,75	191 665 701,99
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	167 320 887,74	16 799 736,50	0,00	3 891 412,00	0,00	3 653 665,75	191 665 701,99
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	167 320 887,74	16 799 736,50	0,00	3 891 412,00	0,00	3 653 665,75	191 665 701,99
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	47 967 887,74	16 799 736,50	0,00	3 891 412,00	0,00	3 653 665,75	72 312 701,99
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	119 353 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 353 000,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	6 932 000,00	0,00	113 000,00	0,00	0,00	0,00	7 045 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	6 932 000,00	0,00	113 000,00	0,00	0,00	0,00	7 045 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	6 932 000,00	0,00	113 000,00	0,00	0,00	0,00	7 045 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs AE (1) = 26 472 277.00

	0	1			2	3	7	TOTAL DU CHAPITRE
	Services communs	Culture						
		11	12	13				
		Enseignement artistique	Activités culturelles et artistiques	Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	50,00	16 005 152,02	3 236 816,83	7 426 565,30	0,00	0,00	26 668 584,15
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	50,00	16 005 152,02	3 236 816,83	7 426 565,30	0,00	0,00	26 668 584,15
Vote de l'assemblée (2)	0,00	50,00	16 005 152,02	3 236 816,83	7 426 565,30	0,00	0,00	26 668 584,15
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	50,00	16 005 152,02	3 236 816,83	7 426 565,30	0,00	0,00	26 668 584,15
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
 (2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale AE (1) = 576 000,00

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	------------	---------------------	---------------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	652 794,97	0,00	0,00	652 794,97
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	652 794,97	0,00	0,00	652 794,97
Vote de l'assemblée (2)	0,00	652 794,97	0,00	0,00	652 794,97
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	652 794,97	0,00	0,00	652 794,97
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires AE (1) = 7 093 196,00

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL DU CHAPITRE
	Services communs	Politique de la ville	Agglomérations et villes moyennes	Espace rural, autres espaces de dévelopt	Habitat - (Logement)	Actions en faveur du littoral	Technologies informat° et communicat°	Sécurité	Autres actions	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	1 297 930,71	1 216 338,43	219 206,24	2 137 845,05	2 300,00	0,00	2 334 415,17	0,00	0,00	7 208 035,60
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	1 297 930,71	1 216 338,43	219 206,24	2 137 845,05	2 300,00	0,00	2 334 415,17	0,00	0,00	7 208 035,60
Vote de l'assemblée (2)	1 297 930,71	1 216 338,43	219 206,24	2 137 845,05	2 300,00	0,00	2 334 415,17	0,00	0,00	7 208 035,60
Dans le cadre d'une AE-CP	1 297 930,71	1 216 338,43	219 206,24	2 137 845,05	2 300,00	0,00	2 334 415,17	0,00	0,00	7 208 035,60
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens **AE (1) = 23 590 000.00**

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	4 274 733,29	25 292 856,69	0,00	0,00	29 567 589,98
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	4 274 733,29	25 292 856,69	0,00	0,00	29 567 589,98
Vote de l'assemblée (2)	4 274 733,29	25 292 856,69	0,00	0,00	29 567 589,98
Dans le cadre d'une AE-CP	4 274 733,29	25 292 856,69	0,00	0,00	29 567 589,98
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	4 274 733,29	25 292 856,69	0,00	0,00	29 567 589,98
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	4 274 733,29	25 292 856,69	0,00	0,00	29 567 589,98
Vote de l'assemblée (2)	4 274 733,29	25 292 856,69	0,00	0,00	29 567 589,98

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement AE (1) = 12 487 050.00

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL DU CHAPITRE
	Services communs	Actions transversales	Actions en matière des déchets	Politique de l'air	Politique de l'eau	Politique de l'énergie	Patrimoine naturel	Environnement infrastructures transport	Autres actions	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	2 000,00	1 460 564,21	632 374,08	0,00	810 622,04	3 942 890,17	4 341 789,10	0,00	0,00	11 190 239,60
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	2 000,00	1 460 564,21	632 374,08	0,00	810 622,04	3 942 890,17	4 341 789,10	0,00	0,00	11 190 239,60
Vote de l'assemblée (2)	2 000,00	1 460 564,21	632 374,08	0,00	810 622,04	3 942 890,17	4 341 789,10	0,00	0,00	11 190 239,60
Dans le cadre d'une AE-CP	2 000,00	1 460 564,21	632 374,08	0,00	810 622,04	3 942 890,17	4 341 789,10	0,00	0,00	11 190 239,60
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports AE (1) = 474 653 145,40

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
		10	11	12	13	14	15	18
		Services communs	Transport ferroviaire régional de voyage	Gares et autres infrastructures ferrov.	Transports scolaires	Transports interurbains	Transports mixtes	Autres transports en commun

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	301 000,00	0,00	268 260 000,00	0,00	135 851 949,00	30 441 000,00	15 714 196,40	5 095 950,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	301 000,00	0,00	268 260 000,00	0,00	135 851 949,00	30 441 000,00	15 714 196,40	5 095 950,00
Vote de l'assemblée (2)	301 000,00	0,00	268 260 000,00	0,00	135 851 949,00	30 441 000,00	15 714 196,40	5 095 950,00
Dans le cadre d'une AE-CP	301 000,00	0,00	268 260 000,00	0,00	135 851 949,00	30 441 000,00	15 714 196,40	5 095 950,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 876 000,00	299 000,00	27 904 598,00	284 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	4 876 000,00	299 000,00	27 904 598,00	284 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 876 000,00	299 000,00	27 904 598,00	284 000,00

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

	2 Routes et voiries						7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	1 300 000,00	0,00	50 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	457 214 095,40
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	1 300 000,00	0,00	50 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	457 214 095,40
Vote de l'assemblée (2)	1 300 000,00	0,00	50 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	457 214 095,40
Dans le cadre d'une AE-CP	1 300 000,00	0,00	50 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	457 214 095,40
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 363 598,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 363 598,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 363 598,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 939
Détail par articles	

CHAPITRE 939 – Action économique AE (1) = 89 415 595,00

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	--	------------------------------	--	--	------------------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	27 905 124,20	9 063 904,90	10 807 597,05	37 201 580,00	6 581 000,00	91 559 206,15
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	27 905 124,20	9 063 904,90	10 807 597,05	37 201 580,00	6 581 000,00	91 559 206,15
Vote de l'assemblée (2)	0,00	27 905 124,20	9 063 904,90	10 807 597,05	37 201 580,00	6 581 000,00	91 559 206,15
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	27 905 124,20	9 063 904,90	10 807 597,05	37 201 580,00	6 581 000,00	91 559 206,15
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	815 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	815 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	815 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	815 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	815 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	815 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 940
Détail par articles	

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	405 722 362,00	0,00	76 820 562,00	76 820 562,00	76 820 562,00
73112	Cotisation sur la VAE	311 051 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseau	41 800 000,00	0,00	41 450 000,00	41 450 000,00	41 450 000,00
73121	FNGIR	35 370 562,00	0,00	35 370 562,00	35 370 562,00	35 370 562,00
73122	Fonds péréquat° ress. perçues par région	17 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 941
Détail par articles	

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	622 444 889,00	0,00	938 967 560,00	938 967 560,00	938 967 560,00
7321	TICPE 1ere part - modulation LRL	195 203 313,00	0,00	193 452 590,00	193 452 590,00	193 452 590,00
7322	TICPE 2e part - modulation Grenelle	0,00	0,00	31 898 000,00	31 898 000,00	31 898 000,00
733	Fraction de TVA	244 901 446,00	0,00	552 487 851,00	552 487 851,00	552 487 851,00
7344	Taxe/certif. immatriculation véhicules	115 900 000,00	0,00	103 000 000,00	103 000 000,00	103 000 000,00
7382	Fracti° TICPE Accomp. réf. apprentissage	0,00	0,00	8 398 923,00	8 398 923,00	8 398 923,00
73841	Frais de gestion	29 738 534,00	0,00	30 194 600,00	30 194 600,00	30 194 600,00
73842	TICPE FPA	12 901 596,00	0,00	12 901 596,00	12 901 596,00	12 901 596,00
7385	TICPE Primes employeurs apprentis	4 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7388	Autres	12 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7458	Autres dotat° de formation	6 700 000,00	0,00	6 634 000,00	6 634 000,00	6 634 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 942
Détail par articles	

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	68 473 022,00	0,00	71 942 095,00	71 942 095,00	71 942 095,00
7454	Prélèv sur rec - Réforme apprentissage	0,00	0,00	5 703 617,00	5 703 617,00	5 703 617,00
7461	DGD	38 088 478,00	0,00	38 088 478,00	38 088 478,00	38 088 478,00
74832	D.C.R.T.P.	26 728 922,00	0,00	25 475 000,00	25 475 000,00	25 475 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	3 655 622,00	0,00	2 675 000,00	2 675 000,00	2 675 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 943
Détail par articles	

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	10 611 000,00	0,00	10 651 000,00	10 651 000,00	10 651 000,00
627	Services bancaires et assimilés	180 000,00	0,00	137 000,00	137 000,00	137 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
6542	Créances éteintes	450 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 526 000,00	0,00	6 116 000,00	6 116 000,00	6 116 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	15 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
6688	Autres	3 440 000,00	0,00	3 023 000,00	3 023 000,00	3 023 000,00
	RECETTES (4)	130 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	130 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	950 455,57
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	950 455,57
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	11 986,79
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	11 986,79
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 944
Détail par articles	

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnements des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	1 034 998,42	0,00	1 037 239,00	1 037 239,00	1 037 239,00
65861	Frais de personnel	900 998,42	0,00	903 230,00	903 230,00	903 230,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	134 000,00	0,00	134 000,00	134 000,00	134 000,00
65888	Autres	0,00	0,00	9,00	9,00	9,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 945
Détail par articles	

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	RECETTES	1 400 000,00	21 000 000,00	21 000 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	20 000 000,00	20 000 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	1 400 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 946
Détail par articles	

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	239 587 416,53	274 048 261,04	274 048 261,04
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	239 587 416,53	274 048 261,04	274 048 261,04
6811	<i>Dot. amort. Immos incorporelles</i>	239 587 416,53	274 048 261,04	274 048 261,04
68128	<i>Dot. Amort. charges exception. différées</i>	0,00	0,00	0,00
	Autres	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	180 219 605,52	194 956 673,78	194 956 673,78
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	180 219 605,52	194 956 673,78	194 956 673,78
7768	<i>Neutralisation des amortissements</i>	137 338 335,02	140 413 419,92	140 413 419,92
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	42 881 270,50	54 543 253,86	54 543 253,86
	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00
791	<i>Transferts de charges de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B 952
95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

952	
Dépenses imprévues	
Pour mémoire budget AE précédent	Vote de l'assemblée sur les AE
1 000 000,00	18 800 000,00

DEPENSES

953	
Virement à la section d'investissement	
Pour mémoire budget précédent (1)	Vote de l'assemblée
126 371 809,47	47 503 598,92

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	2						3	4					TOTAL DU CHAPITRE
		Administration générale							Actions interrégionales, européennes					
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent° globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux													
DEPENSES		59 350,00	16 470 404,31	0,00	0,00	0,00	0,00	13 196,69	0,00	0,00	301 971,00	0,00	16 844 922,00	
203	F r a i s études, recherche, dév. et insertion	0,00	613 428,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	613 428,21	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	33 283,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 971,00	0,00	335 254,00	
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	4 634 964,37	0,00	0,00	0,00	0,00	13 196,69	0,00	0,00	0,00	0,00	4 648 161,06	
212	Aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	382 467,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	382 467,47	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	53 969,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 969,42	
218	Autres immobilisations corporelles	59 350,00	2 091 448,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 150 798,96	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	8 660 842,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 660 842,88	
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/901
Détail par articles	

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle						2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires	16 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 764 784,00	6 728 787,33	18 493 571,33
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 111,98	7 111,98
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 694 784,00	1 653 094,36	13 347 878,36
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 932,40	20 932,40
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134,31	134,31
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	80 000,00	90 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 967 514,28	4 967 514,28
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 371 700,00	0,00	10 371 700,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 371 700,00	0,00	10 371 700,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	114 571 429,69	4 260 245,27	0,00	16 491 309,00	0,00	0,00	135 322 983,96
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	17 731 153,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 731 153,90
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	26 400 315,45	4 260 245,27	0,00	15 991 309,00	0,00	0,00	46 651 869,72
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	614 750,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	614 750,53
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	330 577,42	0,00	0,00	1 780,00	0,00	0,00	332 357,42
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	52 359,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 359,85
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	8 005 874,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 005 874,37
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	85 996,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 996,65
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	8 784 906,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 784 906,58
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	35 939 481,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 939 481,86
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	16 626 013,08	0,00	0,00	498 220,00	0,00	0,00	17 124 233,08
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	34 410 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 410 694,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		0,00	0,00	2 424 165,79	10 877 049,36	6 849 970,33	0,00	0,00	20 151 185,48
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	9 132,00	9 288,56	0,00	0,00	18 420,56
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	2 424 165,79	10 671 251,19	6 825 329,14	0,00	0,00	19 920 746,12
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	12 680,00	0,00	0,00	0,00	12 680,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	18 804,00	0,00	0,00	0,00	18 804,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	115 182,17	15 352,63	0,00	0,00	130 534,80
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0.00	1 577 458.15	0.00	0.00	1 577 458.15
204	Subventions d'équipement versées	0.00	1 577 458.15	0.00	0.00	1 577 458.15
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		9 472,00	3 983 746,10	8 061 908,80	21 675 681,17	5 297 250,87	0,00	25 404 804,23	0,00	0,00	64 432 863,17
203	F r a i s études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 894,90	0,00	0,00	214 894,90
204	Subventions d'équipement versées	0,00	3 983 746,10	8 061 908,80	21 675 681,17	5 297 250,87	0,00	17 141 049,91	0,00	0,00	56 159 636,85
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 753,94	0,00	0,00	113 753,94
208	Autres immobilisations incorporelles	9 472,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 472,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 828 496,17	0,00	0,00	4 828 496,17
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 005 898,40	0,00	0,00	3 005 898,40
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 710,91	0,00	0,00	100 710,91
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES		0,00	81 757 121,75	0,00	0,00	81 757 121,75
204	Subventions d'équipement versées	0,00	78 731 121,75	0,00	0,00	78 731 121,75
261	Titres de participation	0,00	626 000,00	0,00	0,00	626 000,00
266	Autres formes de participation	0,00	2 400 000,00	0,00	0,00	2 400 000,00
RECETTES		0,00	81 757 121,75	0,00	0,00	81 757 121,75
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	81 757 121,75	0,00	0,00	81 757 121,75

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnem infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	744 128,13	3 454 007,72	70 000,00	2 514 644,65	26 660 000,00	6 190 040,37	0,00	118 086,08	39 750 906,95
203	F r a i s études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 217,03	0,00	0,00	0,00	21 217,03
204	Subventions d'équipement versées	0,00	744 128,13	3 434 007,72	70 000,00	2 514 644,65	26 638 782,97	6 178 958,60	0,00	118 086,08	39 698 608,15
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	352,00	0,00	0,00	20 352,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 729,77	0,00	0,00	10 729,77
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
			10	11	12	13	14	15	18
			Services communs	Transport ferroviaire régional de voyage	Gares et autres infrastructures ferrov.	Transports scolaires	Transports interurbains	Transports mixtes	Autres transports en commun
DEPENSES		0,00	0,00	144 404 246,04	52 860 116,38	1 410 000,00	0,00	0,00	8 318 377,75
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	664 071,04	0,00	0,00	0,00	595 517,75
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	144 404 246,04	52 140 978,89	0,00	0,00	0,00	6 422 800,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 410 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	55 066,45	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	4 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	4 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Routes et voiries					7 Sécurité	
		21	22	23	24	25		28
		Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie communale	Sécurité routière		Autres liaisons
DEPENSES		25 022 956,00	0,00	3 668 204,83	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	25 022 956,00	0,00	3 668 204,83	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Article / compte par nature (1)	Libellé	8 Autres transports						TOTAL DU CHAPITRE	
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.		88 Autres
DEPENSES		1 645 775,40	0,00	1 110 000,00	0,00	3 645 150,00	0,00	0,00	242 084 826,40
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 259 588,79
204	Subventions d'équipement versées	1 645 775,40	0,00	1 110 000,00	0,00	3 645 150,00	0,00	0,00	238 060 111,16
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 410 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 066,45
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/909
Détail par articles	

CHAPITRE 909 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	64 155 142,35	8 363 891,13	7 895 521,81	6 682 760,00	19 000 000,00	106 097 315,29
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	52 155 885,09	8 363 891,13	7 895 521,81	6 682 760,00	16 250 000,00	91 348 058,03
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	25 674,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 674,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
261	Titres de participation	0,00	11 350 729,51	0,00	0,00	0,00	2 750 000,00	14 100 729,51
266	Autres formes de participation	0,00	492 853,75	0,00	0,00	0,00	0,00	492 853,75
274	Prêts	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
RECETTES		0,00	4 100 000,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	4 900 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00
274	Prêts	0,00	2 400 000,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	3 200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	2					3	4					TOTAL DU CHAPITRE		
		Administration générale						Sécurité	Actions interrégionales, européennes						
		20		21	22	23			28	41	42	43		44	48
		Administration générale collectivité													
201	202														
Personnel non ventilé	Autres moyens généraux														
DEPENSES		68 414 000,00	17 508 057,87	5 019 000,00	1 323 000,00	0,00	0,00	0,00	36 666,95	2 383 331,89	0,00	15 050,00	72 646,56	94 771 753,27	
606	Achats non stockés de matières	63 700,00	2 246 191,75	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 010,13	0,00	0,00	0,00	2 342 901,88	
611	Contrats de prestations de services	133 800,00	3 976 123,26	89 000,00	21 250,00	0,00	0,00	0,00	2 266,95	685 815,05	0,00	0,00	0,00	4 908 255,26	
613	Locations	0,00	1 538 497,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 773,60	0,00	0,00	0,00	1 573 270,92	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	367 004,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	367 004,42	
615	Entretien et réparations	0,00	2 188 753,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 188 753,48	
616	Primes d'assurances	0,00	91 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 604,00	0,00	0,00	0,00	92 604,00	
617	Etudes et recherches	0,00	12 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 120,00	
618	Divers	350 500,00	205 029,52	0,00	30 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 885,90	0,00	0,00	200,00	590 115,42	
621	Personnel extérieur au service	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	21 800,00	336 574,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 772,13	0,00	5 000,00	0,00	774 146,87	
623	Publicité, publicat*, relations publique	109 000,00	2 643 394,82	0,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271 348,83	0,00	0,00	0,14	3 071 743,79	
624	Transports biens, transports collectifs	522 000,00	27 200,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 045,09	0,00	0,00	0,00	628 245,09	

Article / compte par nature (1)	Libellé	2					3	4					TOTAL DU CHAPITRE
		Administration générale						Actions interrégionales, européennes					
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	
201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux												
625	Déplacements et missions	282 000,00	108 082,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	392 082,96
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	781 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 760,00	0,00	0,00	0,00	800 765,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00	0,00	0,00	0,00	2 350,00
628	Divers	200,00	1 463 990,89	7 000,00	19 250,00	0,00	0,00	0,00	38 790,16	0,00	0,00	0,00	1 529 231,05
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 190 500,00	0,00	76 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	1 267 800,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	171 812,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 812,88
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	140 218,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 160,00	0,00	0,00	0,00	141 378,00
641	Rémunérations du personnel	46 529 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 529 390,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	16 975 100,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 976 400,00
647	Autres charges sociales	137 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 000,00
648	Autres charges de personnel	1 920 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 920 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 600,00	0,00	0,00	0,00	10 600,00
652	Indemnités de présence	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
653	Indemnités, frais et format° élus	0,00	0,00	4 798 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	4 800 188,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

Article / compte par nature (1)	Libellé	2					3	4					TOTAL DU CHAPITRE
		Administration générale						Actions interrégionales, européennes					
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnt		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	
201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux												
657	Subventions de fonctionnement versées	158 000,00	1 172 858,83	0,00	0,00	0,00	0,00	34 400,00	608 717,00	0,00	10 050,00	70 446,42	2 054 472,25
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	35 000,00	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 022,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	1 000,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		896 000,00	406 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 058 615,00	0,00	0,00	0,00	19 360 915,00
641	Rémunérations du personnel	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
647	Autres charges sociales	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
708	Autres produits	0,00	24 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 300,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 058 615,00	0,00	0,00	0,00	18 058 615,00
752	Revenus des immeubles	0,00	382 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	382 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/931
Détail par articles	

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle						2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires	16 Autres			
DEPENSES		33 580,94	34 583 709,41	1 923 233,74	75 062 910,26	3 991 562,30	53 119 015,00	6 441 844,53	8 779 679,50	46 450 766,75	230 437 682,69
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00	15 000,00	111 000,00
611	Contrats de prestations de services	13 000,00	1 000 000,00	5 748,74	5 904 103,24	3 200,00	0,00	11,60	0,00	16 700,00	6 945 667,58
613	Locations	834,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 891,30	0,00	134 725,30
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	673,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 637,26	28 743 300,00	475 859,50	51 112 133,76	4 886,39	1 506 296,34	0,00	0,00	0,00	81 846 467,05
623	Publicité, publicat°, relations publique	16 803,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 311,35	874 852,71	2 000,00	907 967,14
624	Transports biens, transports collectifs	306,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 306,60
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 612 718,66	0,00	0,00	4 210 919,98	55 823 638,64
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	422 769,93	34 707 346,77	35 130 116,70
656	Participations	0,00	3 900 409,41	0,00	0,00	0,00	0,00	165 796,38	0,00	7 400 800,00	11 467 036,29
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	940 000,00	1 441 625,50	18 046 673,26	3 983 475,91	0,00	6 264 725,20	7 252 165,56	90 000,00	38 062 084,39
RECETTES		0,00	78 151 789,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00	78 376 789,00
747	Participations	0,00	78 151 789,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00	78 376 789,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	167 320 887,74	16 799 736,50	0,00	3 891 412,00	0,00	3 653 665,75	191 665 701,99
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	221 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 506,94	225 896,94
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 886 271,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 886 271,60
613	Locations	0,00	0,00	0,00	8 768,51	0,00	0,00	2 306,00	0,00	0,00	11 074,51
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	146 894,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 894,54
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	150 809,66	0,00	0,00	4 000,00	0,00	1 296 000,00	1 450 809,66
618	Divers	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	1 840,00	0,00	0,00	301 840,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	80 842,03	0,00	0,00	152 372,23	0,00	990 000,00	1 223 214,26
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	196 236,88	0,00	0,00	500,00	0,00	2 999,64	199 736,52
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	33 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 490,75	36 290,75
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	1 450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 450 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 500,00	145 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	1 505 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 505 400,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	81 667 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 667 300,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	32 984 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 984 300,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	446 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	446 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 361 287,77	0,00	0,00	2 361 287,77
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	39 610 000,00	16 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 610 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	3 397 120,02	799 736,50	0,00	1 369 106,00	0,00	1 177 168,42	6 743 130,94
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	2 175 754,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 175 754,50
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	6 932 000,00	0,00	113 000,00	0,00	0,00	0,00	7 045 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	132 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 000,00	0,00	0,00	0,00	113 000,00
748	Compensat°, attribut°, autres participat	0,00	0,00	0,00	6 580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 580 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		0,00	50,00	16 005 152,02	3 236 816,83	7 426 565,30	0,00	0,00	26 668 584,15
606	Achats non stockés de matières	0,00	50,00	0,00	34 166,20	0,00	0,00	0,00	34 216,20
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	14 500,00	228 273,04	20 000,00	0,00	0,00	262 773,04
613	Locations	0,00	0,00	0,00	625,00	0,00	0,00	0,00	625,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	14 406,85	0,00	0,00	0,00	14 406,85
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	305 719,06	10 442,87	0,00	0,00	0,00	316 161,93
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	800,00	38 270,37	0,00	0,00	0,00	39 070,37
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	296,97	0,00	0,00	0,00	0,00	296,97
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	260,00	0,00	0,00	0,00	260,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
628	Divers	0,00	0,00	7 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	5 786,86	0,00	0,00	0,00	0,00	5 786,86
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	7 000,00	4 500,00	1 355 821,49	0,00	0,00	1 367 321,49
656	Participations	0,00	0,00	1 999 100,60	1 269 000,00	0,00	0,00	0,00	3 268 100,60
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	13 650 648,53	1 636 472,50	6 050 743,81	0,00	0,00	21 337 864,84
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	652 794,97	0,00	0,00	652 794,97
611	Contrats de prestations de services	0,00	6 645,90	0,00	0,00	6 645,90
618	Divers	0,00	28 650,00	0,00	0,00	28 650,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	2 021,28	0,00	0,00	2 021,28
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	615 477,79	0,00	0,00	615 477,79
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de développ	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat ^e et communicat ^e	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		1 297 930,71	1 216 338,43	219 206,24	2 137 845,05	2 300,00	0,00	2 334 415,17	0,00	0,00	7 208 035,60
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 059,72	0,00	0,00	8 059,72
611	Contrats de prestations de services	283 453,77	0,00	0,00	515 086,00	0,00	0,00	1 052 282,53	0,00	0,00	1 850 822,30
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 235,91	0,00	0,00	7 235,91
618	Divers	59 008,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 008,44
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	18 945,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 498,40	0,00	0,00	29 443,53
623	Publicité, publicat ^e , relations publique	6 286,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 286,65
628	Divers	198,03	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	798,03
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00	27 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	83 459,00	0,00	0,00	730 000,00	0,00	0,00	813 459,00
657	Subventions de fonctionnement versées	927 038,69	1 216 338,43	218 606,24	1 539 300,05	2 300,00	0,00	499 338,61	0,00	0,00	4 402 922,02
671	Charges exceptionnelles opérat ^e gestion	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES		4 274 733,29	25 292 856,69	0,00	0,00	29 567 589,98
656	Participations	0,00	5 440 000,00	0,00	0,00	5 440 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	4 274 733,29	19 852 856,69	0,00	0,00	24 127 589,98
RECETTES		4 274 733,29	25 292 856,69	0,00	0,00	29 567 589,98
747	Participations	4 274 733,29	25 292 856,69	0,00	0,00	29 567 589,98

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnem infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		2 000,00	1 460 564,21	632 374,08	0,00	810 622,04	3 942 890,17	4 341 789,10	0,00	0,00	11 190 239,60
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	219 807,49	0,00	0,00	117 794,38	51 900,30	0,00	0,00	389 502,17
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 410,00	0,00	0,00	0,00	41 410,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,47	0,00	0,00	0,00	3,47
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	292 359,14	83 207,71	0,00	0,00	375 566,85
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	9 408,80	5 311,08	0,00	0,00	218 172,31	61 739,20	0,00	0,00	294 631,39
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 080,99	0,00	0,00	0,00	70 080,99
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242,42	0,00	0,00	242,42
628	Divers	0,00	0,00	7,30	0,00	0,00	75 000,00	26 194,35	0,00	0,00	101 201,65
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 878,36	0,00	0,00	0,00	12 878,36
656	Participations	0,00	304 000,00	0,00	0,00	192 891,46	0,00	1 668 125,00	0,00	0,00	2 165 016,46
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	1 147 155,41	407 248,21	0,00	617 730,58	3 113 191,52	2 446 780,12	0,00	0,00	7 732 105,84
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
			10	11	12	13	14	15	18
			Services communs	Transport ferroviaire régional de voyage	Gares et autres infrastructures ferrov.	Transports scolaires	Transports interurbains	Transports mixtes	Autres transports en commun
DEPENSES		301 000,00	0,00	268 260 000,00	0,00	135 851 949,00	30 441 000,00	15 714 196,40	5 095 950,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	455 000,00	0,00	135 851 949,00	28 791 000,00	0,00	3 805 396,98
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	267 805 000,00	0,00	0,00	1 650 000,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 290 553,02
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restituit° sur impôts et taxe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 714 196,40	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	4 876 000,00	299 000,00	27 904 598,00	284 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600 000,00	0,00	0,00	200 000,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 904 598,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 276 000,00	299 000,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Article / compte par nature (1)	Libellé	2						7 Sécurité
		Routes et voiries						
		21	22	23	24	25	28	
		Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie communale	Sécurité routière	Autres liaisons	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restitut° sur impôts et taxe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Article / compte par nature (1)	Libellé	8 Autres transports						TOTAL DU CHAPITRE	
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.		88 Autres
DEPENSES		1 300 000,00	0,00	50 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	457 214 095,40
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	30 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	168 983 345,98
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
656	Participations	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	270 905 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 290 553,02
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
739	Reverst. et restituit° sur impôts et taxe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 714 196,40
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 363 598,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800 000,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 904 598,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 575 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/939
Détail par articles	

CHAPITRE 939 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	27 905 124,20	9 063 904,90	10 807 597,05	37 201 580,00	6 581 000,00	91 559 206,15
606	Achats non stockés de matières	0,00	65 976,28	0,00	0,00	0,00	0,00	65 976,28
611	Contrats de prestations de services	0,00	5 082 310,35	0,00	117 700,00	70 000,00	111 580,00	5 381 590,35
613	Locations	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 100,00
615	Entretien et réparations	0,00	34 759,01	0,00	0,00	0,00	0,00	34 759,01
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	186 855,25	3 864,69	136 011,68	918 085,86	0,00	1 244 817,48
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	101 063,86	0,00	54 809,81	0,00	0,00	155 873,67
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	55 633,65	0,00	0,00	0,00	0,00	55 633,65
628	Divers	0,00	62 016,36	0,00	0,00	0,00	0,00	62 016,36
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	49 955,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 955,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	208 258,38	0,00	0,00	0,00	208 258,38
656	Participations	0,00	220 946,77	0,00	0,00	12 372,00	35 000,00	268 318,77
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	22 013 557,53	8 851 781,83	10 499 075,56	36 201 122,14	6 434 420,00	83 999 957,06
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	22 350,14	0,00	0,00	0,00	0,00	22 350,14
RECETTES		0,00	815 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	815 000,00
747	Participations	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	415 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 000,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
LT2019/20 SOCIETE GENERALE 70M	05/04/2019	0,00	0,00	3 444,45	40 000 000,00	0,00
CP0431 CREDIT AGRICOLE 40M€	03/06/2019	0,00	30 000 000,00	3 833,33	30 000 000,00	0,00
LT2020/21 SOCIETE GENERALE 70M	30/03/2020	70 000 000,00	120 000 000,00	40 166,68	120 000 000,00	0,00
25-34704656CT1RBFC	25/05/2020	20 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
LT - 102780016000060615271	28/05/2020	20 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
159	28/12/2005	0,00	333 333,33	0,00	333 333,33	0,00
2702	19/12/2007	7 000 000,00	8 000 000,00	0,00	10 000 000,00	7 000 000,00
5194 Billets de trésorerie						
	29/06/2017	150 000 000,00	500 000 000,00	0,00	440 000 000,00	60 000 000,00
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		267 000 000,00	658 333 333,33	47 444,46	640 333 333,33	67 000 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 086 263 194,07									
1641 Emprunts en euros (total)					1 066 263 194,07									
000161	CREDIT AGRICOLE	12/06/2006	11/07/2006	11/10/2006	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.85 %	3,850	3,910	EUR	T	P	O	A-1
000162	CREDIT FONCIER DE FRANCE	29/06/2006	27/07/2006	01/12/2007	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4.19 %	4,190	4,250	EUR	A	C	O	A-1
000163	BANQUE POSTALE	11/09/2006	13/09/2006	31/12/2007	4 634 698,00	V	(EONIA(Postfixé)-Floor -0.015 sur EONIA(Postfixé)) + 0.015	3,200	3,290	EUR	A	C	O	A-1
000164	DEXIA CL	28/09/2006	31/12/2006	31/12/2013	5 500 000,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.015)-Floor -0.015 sur EONIA(Postfixé)	0,130	0,130	EUR	A	C	O	A-1
000165	CREDIT FONCIER DE FRANCE	29/06/2006	01/08/2006	01/12/2008	26 000 000,00	F	Taux fixe à 4.2625 %	4,260	4,320	EUR	A	C	O	A-1
000166	CREDIT FONCIER DE FRANCE	29/06/2006	16/06/2008	01/12/2009	10 000 000,00	F	Taux fixe à 4.33 %	4,330	4,390	EUR	A	C	O	A-1
000167	CREDIT FONCIER DE FRANCE	01/12/2008	01/12/2008	01/03/2009	20 000 000,00	F	Taux fixe à 2.8 %	2,800	2,870	EUR	T	P	O	A-1
000168	CREDIT FONCIER DE FRANCE	29/06/2006	05/03/2009	03/08/2009	20 000 000,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.02)-Floor -0.02 sur TAG 3M(Postfixé)	0,760	0,770	EUR	T	C	O	A-1
000169	CREDIT FONCIER DE FRANCE	29/06/2006	17/07/2009	03/05/2010	20 000 000,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.02)-Floor -0.02 sur TAG 3M(Postfixé)	0,370	0,370	EUR	T	C	O	A-1
000170	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	29/12/2009	30/12/2009	30/03/2010	10 000 000,00	F	Taux fixe à 3.65 %	3,650	3,760	EUR	T	C	O	A-1
000171	SFIL CAFFIL	17/03/2010	22/03/2010	01/07/2010	20 000 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.75	1,080	1,170	EUR	T	C	O	A-1
000172	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/07/2010	31/12/2010	01/03/2011	10 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.6	1,610	1,640	EUR	T	C	O	A-1
000173	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/12/2020	31/01/2011	01/04/2011	24 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.6	1,660	1,700	EUR	T	C	O	A-1
000174	CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	16/05/2012	10/07/2012	01/11/2012	5 000 000,00	V	Euribor 3M + 2.4	3,060	3,100	EUR	T	P	O	A-1

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
000175	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	960 000,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	P	O	A-1
000176	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	100 000,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	P	O	A-1
000177	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	104 225,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	P	O	A-1
000178	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	80 000,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	P	O	A-1
000179	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	100 000,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	P	O	A-1
000180	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	511 980,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	P	O	A-1
000181	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	189 586,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	P	O	A-1
000182	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	113 353,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	P	O	A-1
000183	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	25/11/2013	01/03/2014	1 150 000,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	P	O	A-1
000184	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	25/11/2013	01/03/2014	1 509 800,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	P	O	A-1
000185	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/11/2013	21/02/2014	01/06/2015	3 976 000,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	P	O	A-1
000186	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/11/2013	21/02/2014	01/06/2015	607 549,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	P	O	A-1
000187	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	01/06/2014	01/03/2015	1 500 000,00	V	Livret A + 1	3,250	3,250	EUR	T	P	O	A-1
000188	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	02/06/2014	01/03/2015	1 000 000,00	V	Livret A + 1	3,250	3,250	EUR	T	P	O	A-1
000189	CAISSE D'EPARGNE	11/02/2012	25/03/2013	25/06/2013	875 000,00	F	Taux fixe à 3.74 %	3,740	3,790	EUR	T	C	O	A-1
000190	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/12/2012	30/11/2013	01/01/2014	2 500 000,00	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1
000191	BANQUE POSTALE	18/11/2015	07/12/2015	01/01/2017	6 000 000,00	V	(Euribor 12M + 0.52)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,560	0,570	EUR	A	C	O	A-1
002201	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	04/02/2020	16/02/2020	01/03/2003	535 356,00	V	Livret A + 1.2	4,200	4,200	EUR	A	C	O	A-1
009801	SFIL CAFFIL	12/08/1998	01/10/1998	01/02/1999	3 048 980,34	F	Taux fixe à 5.49 %	5,490	5,600	EUR	T	P	O	A-1
2010-01	CREDIT FONCIER DE FRANCE	12/05/2020	18/05/2010	25/05/2011	25 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.4 sur Euribor 3M) + 0.4	1,080	1,100	EUR	A	C	O	A-1
2010-02	SFIL CAFFIL	11/05/2020	19/05/2010	01/06/2011	25 000 000,00	V	Euribor 1M + 0.53	0,950	0,970	EUR	A	C	O	A-1
2010-03	CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	13/10/2020	24/11/2020	01/12/2011	14 000 000,00	V	(Euribor 1M-Floor -0.4 sur Euribor 1M) + 0.4	1,220	1,240	EUR	A	C	O	A-1
2010-04	CREDIT AGRICOLE	21/10/2010	29/10/2010	31/10/2011	25 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.59	1,630	1,670	EUR	A	C	O	A-1

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2010-06	CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	23/12/2010	29/12/2010	01/01/2012	5 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.72	1,730	1,750	EUR	A	C	O	A-1
2011-01	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/05/2011	01/07/2011	01/07/2012	5 000 000,00	V	(EONIA(Postfixé)-Floor -0.35 sur EONIA(Postfixé)) + 0.35	1,690	1,730	EUR	A	C	O	A-1
2011-02	CREDIT AGRICOLE	20/05/2011	01/07/2011	01/07/2012	5 000 000,00	V	(EONIA(Postfixé)-Floor -0.35 sur EONIA(Postfixé)) + 0.35	1,690	1,730	EUR	A	C	O	A-1
2011-03	CREDIT AGRICOLE	20/05/2011	01/07/2011	01/07/2012	5 000 000,00	V	(EONIA(Postfixé)-Floor -0.35 sur EONIA(Postfixé)) + 0.35	1,690	1,730	EUR	A	C	O	A-1
2011-04-ancien-BFT	CREDIT AGRICOLE	01/06/2011	15/07/2011	16/07/2012	5 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.75	2,360	2,410	EUR	A	C	O	A-1
2011-05	CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	02/05/2011	10/06/2020	01/08/2011	15 000 000,00	V	Euribor 1M + 0.74	1,910	1,950	EUR	A	C	O	A-1
2011-07	ARKEA	06/05/2011	12/10/2011	30/01/2012	25 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.9	2,470	2,530	EUR	T	C	O	A-1
2011-08	CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	05/12/2011	15/12/2011	01/04/2012	20 000 000,00	V	(Euribor 3M + 1.98)-Floor -1.98 sur Euribor 3M	3,410	3,500	EUR	T	C	O	A-1
2011-09	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2011	29/12/2011	29/03/2012	16 666 666,70	F	Taux fixe à 2.1395 %	2,140	2,160	EUR	T	C	O	A-1
2011-10	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2011	29/12/2011	29/03/2012	7 333 333,36	F	Taux fixe à 2.2225 %	2,220	2,270	EUR	T	C	O	A-1
2012-01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/12/2011	29/12/2011	01/08/2012	8 000 000,00	V	Euribor 3M + 1.98	3,450	3,550	EUR	T	C	O	A-1
2012-02	CREDIT MUTUEL	13/12/2011	30/04/2012	31/07/2012	20 000 000,00	F	Taux fixe à 4.46 %	4,460	4,540	EUR	T	P	O	A-1
2012-03	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/01/2012	29/02/2012	01/08/2012	25 000 000,00	V	Euribor 3M + 1.98	3,250	3,340	EUR	T	C	O	A-1
2012-05	CAISSE D'EPARGNE	02/05/2012	25/07/2012	25/07/2013	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.64 %	4,640	4,640	EUR	A	C	O	A-1
2014-01	BEI Banque Europeenne d'Investissement	11/12/2014	29/12/2014	29/12/2015	15 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.48)-Floor -0.48 sur Euribor 3M	0,560	0,570	EUR	A	C	O	A-1
2015-01	BEI Banque Europeenne d'Investissement	11/12/2014	18/12/2015	19/12/2016	17 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.328)-Floor -0.328 sur Euribor 3M	0,200	0,200	EUR	A	C	O	A-1
2016-01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/11/2016	28/12/2016	01/01/2018	48 600 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2017-02	Deutsche Pfandbriefbank AG	04/07/2017	29/09/2017	29/12/2017	12 666 666,67	V	(Euribor 3M + 0.55)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,550	0,560	EUR	T	C	O	A-1
2017-04	BEI Banque Europeenne d'Investissement	07/02/2017	22/12/2017	24/12/2018	60 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.27)-Floor -0.27 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2018-01	BEI Banque Europeenne d'Investissement	11/12/2014	20/12/2018	20/06/2019	50 000 000,00	F	Taux fixe à 1.353 %	1,350	1,360	EUR	S	C	O	A-1
2018-02	BEI Banque Europeenne d'Investissement	05/03/2015	11/12/2014	20/06/2019	20 000 000,00	F	Taux fixe à 1.36 %	1,360	1,360	EUR	S	C	O	A-1
2019-01	BEI Banque Europeenne d'Investissement	11/12/2014	18/11/2019	18/05/2020	18 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.28)-Floor -0.28 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	S	C	O	A-1
2019-02	BEI Banque Europeenne d'Investissement	05/03/2015	22/11/2019	22/05/2020	20 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.28)-Floor -0.28 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	S	C	O	A-1
2019-03	BEI Banque Europeenne d'Investissement	05/12/2019	23/12/2019	23/03/2020	52 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.29)-Floor -0.29 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	C	O	A-1
2019-04	SFIL CAFFIL	16/12/2019	30/12/2019	01/04/2020	10 000 000,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	0,560	EUR	T	P	O	A-1
2019-05	SFIL CAFFIL	16/12/2019	30/12/2019	01/07/2020	10 000 000,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	0,560	EUR	S	P	O	A-1
27-03	SFIL CAFFIL	18/12/2007	27/12/2007	01/04/2008	20 000 000,00	F	Taux fixe à 4.64 %	4,640	4,720	EUR	T	C	O	A-1
28-01	SFIL CAFFIL	16/06/2008	25/06/2008	01/07/2009	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	4,620	EUR	A	C	O	A-1
28-02	SFIL CAFFIL	16/06/2008	25/06/2008	01/01/2009	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.57 %	4,570	4,620	EUR	S	C	O	A-1
28-03	SFIL CAFFIL	16/06/2008	25/06/2008	01/10/2008	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.54 %	4,540	4,620	EUR	T	C	O	A-1
28-04	SFIL CAFFIL	16/06/2008	25/06/2008	01/08/2008	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.52 %	4,520	4,610	EUR	M	C	O	A-1
28-05	SOCIETE GENERALE	23/10/2008	27/10/2008	27/01/2009	30 000 000,00	V	TAG 3M(Postfixé) + 1	3,620	3,670	EUR	T	C	O	A-1
28-06	CAISSE D'EPARGNE	23/10/2008	15/12/2008	28/02/2009	15 000 000,00	V	Euribor 3M + 1.15	4,480	4,620	EUR	T	C	O	A-1
28-07	BNP PARIBAS	18/11/2008	15/12/2008	15/03/2009	8 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.9	4,750	4,840	EUR	T	C	O	A-1
28-08	CREDIT MUTUEL	23/10/2008	15/12/2008	31/03/2009	20 000 000,00	V	((Euribor 3M + 0.9)*365)/360	4,200	4,270	EUR	T	C	O	A-1
29 - 02	BNP PARIBAS	20/07/2009	31/07/2009	31/07/2010	20 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.56	1,660	1,670	EUR	A	C	O	A-1
29-01	CREDIT AGRICOLE	12/05/2009	14/05/2009	14/05/2010	20 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.5 sur Euribor 3M) + 0.5	1,790	1,830	EUR	A	C	O	A-1
29-03	SFIL CAFFIL	06/10/2009	13/10/2009	01/11/2010	10 000 000,00	V	Euribor 1M + 0.59	1,020	1,040	EUR	A	C	O	A-1
29-04	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/06/2009	11/12/2009	01/03/2010	70 000 000,00	V	Euribor 3M-Floor 0 sur Euribor 3M	0,710	0,730	EUR	T	C	O	A-1
29-05	SOCIETE GENERALE	23/12/2009	30/12/2009	30/12/2010	35 000 000,00	V	(Euribor 1M-Floor -0.38 sur Euribor 1M) + 0.38	0,850	0,870	EUR	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					20 000 000,00									
27-02-CT	CREDIT AGRICOLE	19/12/2007	19/12/2007	27/12/2008	20 000 000,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.03)-Floor -0.03 sur TAG 3M(Postfixé)	4,130	4,260	EUR	X	X	O	A-1

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 086 263 194,07									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		75 333 333,16		655 951 436,71					53 799 346,78	7 762 954,41	0,00	772 761,03
1641 Emprunts en euros (total)		75 333 333,16		648 951 436,71					52 799 346,78	7 762 954,41	0,00	772 761,03
000161	N	0,00	A-1	324 009,04	0,53	F	Taux fixe à 3.85 %	3,910	324 009,04	6 257,09	0,00	0,00
000162	N	0,00	A-1	2 169 103,48	15,92	F	Taux fixe à 4.175 %	4,240	135 568,97	91 817,85	0,00	7 075,01
000163	N	0,00	A-1	1 622 144,30	6,00	V	Euribor 1M-Floor 0 sur Euribor 1M	0,000	231 734,90	0,00	0,00	0,00
000164	N	0,00	A-1	392 859,00	1,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.015)-Floor -0.015 sur EONIA(Postfixé) (EONIA(Postfixé) + 0.015)-Floor -0.015 su	0,000	392 859,00	0,00	0,00	0,00
000165	N	0,00	A-1	14 733 333,29	16,92	F	Taux fixe à 4.2625 %	4,320	866 666,67	636 730,67	0,00	49 255,56
000166	N	0,00	A-1	6 000 000,04	17,92	F	Taux fixe à 4.33 %	4,390	333 333,33	263 408,34	0,00	20 447,22
000167	N	0,00	A-1	14 370 919,82	17,92	F	Taux fixe à 4.7 %	4,850	584 151,49	674 423,14	0,00	53 998,18
000168	N	0,00	A-1	11 668 538,76	18,50	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.02)-Floor -0.02 sur TAG	0,000	622 322,08	0,00	0,00	0,00
000169	N	0,00	A-1	12 833 333,19	19,08	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.02)-Floor -0.02 sur TAG	0,000	666 666,68	0,00	0,00	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
000170	N	0,00	A-1	2 666 666,67	4,00	F	Taux fixe à 3.65 %	3,760	666 666,67	89 408,09	0,00	202,78
000171	N	0,00	A-1	5 659 565,26	4,25	V	(Euribor 1M-Floor -0.41 sur Euribor 1M) + 0.41	0,000	1 257 681,16	0,00	0,00	0,00
000172	N	0,00	A-1	6 666 666,80	19,92	V	Euribor 3M + 0.6	0,080	333 333,32	4 233,84	0,00	248,48
000173	N	0,00	A-1	16 200 000,00	20,00	V	Euribor 3M + 0.6	0,070	800 000,00	12 006,82	0,00	1 937,83
000174	N	0,00	A-1	1 690 334,58	6,58	V	Euribor 3M + 2.4	1,900	224 981,65	30 019,45	0,00	4 438,62
000175	N	0,00	A-1	537 006,54	7,92	V	Livret A + 0.6	1,100	64 573,88	5 618,19	0,00	416,91
000176	N	0,00	A-1	55 938,24	7,92	V	Livret A + 0.6	1,100	6 726,46	585,22	0,00	43,43
000177	N	0,00	A-1	58 301,65	7,92	V	Livret A + 0.6	1,100	7 010,65	609,95	0,00	45,26
000178	N	0,00	A-1	44 750,62	7,92	V	Livret A + 0.6	1,100	5 381,16	468,18	0,00	34,74
000179	N	0,00	A-1	55 938,24	7,92	V	Livret A + 0.6	1,100	6 726,46	585,22	0,00	43,43
000180	N	0,00	A-1	286 392,26	7,92	V	Livret A + 0.6	1,100	34 438,06	2 996,25	0,00	222,34
000181	N	0,00	A-1	106 051,02	7,92	V	Livret A + 0.6	1,100	12 752,39	1 109,51	0,00	82,33
000182	N	0,00	A-1	63 407,61	7,92	V	Livret A + 0.6	1,100	7 624,65	663,38	0,00	49,23
000183	N	0,00	A-1	643 353,69	7,92	V	Livret A + 0.6	1,100	77 361,91	6 730,80	0,00	499,48
000184	N	0,00	A-1	844 639,45	7,92	V	Livret A + 0.6	1,100	101 566,12	8 836,66	0,00	655,75
000185	N	0,00	A-1	2 544 768,96	9,17	V	Livret A + 0.6	1,100	262 812,05	26 800,54	0,00	2 013,78
000186	N	0,00	A-1	388 851,18	9,17	V	Livret A + 0.6	1,100	40 158,76	4 095,23	0,00	307,71
000187	N	0,00	A-1	908 446,77	8,92	V	Livret A + 0.9	1,400	95 620,26	12 154,09	0,00	911,91
000188	N	0,00	A-1	605 631,20	8,92	V	Livret A + 0.9	1,400	64 506,86	8 098,55	0,00	607,09
000189	N	0,00	A-1	422 916,77	7,23	F	Taux fixe à 3.74 %	3,790	58 333,32	14 998,96	0,00	189,38
000190	N	0,00	A-1	1 511 707,73	7,00	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	164 354,87	59 712,46	0,00	53 072,61
000191	N	0,00	A-1	4 400 000,00	10,00	V	(Euribor 12M + 0.52)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,530	400 000,00	23 261,33	0,00	21 031,11
002201	N	0,00	A-1	53 535,60	1,17	V	Livret A + 1	1,500	26 767,80	803,03	0,00	333,48
009801	N	0,00	A-1	1 338 638,12	7,83	F	Taux fixe à 5.49 %	5,600	137 185,10	70 699,02	0,00	10 810,07
2010-01	O	15 000 000,00	A-1	15 000 000,00	14,40	F	Taux fixe à 3.5975 %	3,700	1 000 000,00	607 431,43	0,00	58 103,36
2010-02	N	0,00	A-1	15 000 000,00	14,42	V	Euribor 1M + 0.53	0,000	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
2010-03	N	0,00	A-1	8 400 000,00	14,83	V	(Euribor 1M-Floor -0.4 sur Euribor 1M) + 0.4	0,000	560 000,00	0,00	0,00	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
2010-04	N	0,00	A-1	15 000 000,00	14,83	V	Euribor 3M + 0.59	0,080	1 000 000,00	9 040,03	0,00	937,86
2010-06	N	0,00	A-1	3 200 000,00	15,00	V	Euribor 3M + 0.72	0,190	200 000,00	5 971,47	0,00	1 259,65
2011-01	N	0,00	A-1	3 200 000,00	15,50	V	Euribor 1M + 0.75	0,200	200 000,00	5 940,99	0,00	436,43
2011-02	N	0,00	A-1	3 200 000,00	15,50	V	Euribor 1M + 0.83	0,280	200 000,00	8 468,56	0,00	636,43
2011-03	N	0,00	A-1	3 200 000,00	15,50	V	Euribor 1M + 0.92	0,380	200 000,00	11 312,06	0,00	861,43
2011-04-ancien-BFT	N	0,00	A-1	3 200 000,00	15,54	V	Euribor 3M + 0.75	0,250	200 000,00	7 060,79	0,00	1 276,91
2011-05	N	0,00	A-1	8 250 000,00	10,50	V	Euribor 1M + 0.74	0,190	750 000,00	14 331,10	0,00	1 028,56
2011-07	N	0,00	A-1	16 000 000,00	15,83	F	Taux fixe à 1.5 %	1,510	1 000 000,00	234 375,00	0,00	37 500,00
2011-08	N	0,00	A-1	8 333 333,45	6,00	V	(Euribor 3M + 1.98)-Floor -1.98 sur Euribor 3M	1,480	1 333 333,32	115 642,62	0,00	25 300,23
2011-09	N	0,00	A-1	1 666 666,58	0,99	F	Taux fixe à 2.1395 %	2,160	1 666 666,58	22 286,46	0,00	0,00
2011-10	N	0,00	A-1	1 333 333,24	1,99	F	Taux fixe à 2.2225 %	2,270	666 666,68	24 396,04	0,00	82,31
2012-01	N	0,00	A-1	3 466 666,66	6,33	V	Livret A + 0.75	1,250	533 333,36	40 643,31	0,00	5 981,30
2012-02	N	0,00	A-1	10 309 553,60	6,33	F	Taux fixe à 4.46 %	4,540	1 399 225,45	436 620,27	0,00	66 233,44
2012-03	N	0,00	A-1	10 833 333,34	6,33	V	Livret A + 0.75	1,250	1 666 666,64	127 010,34	0,00	18 691,55
2012-05	N	0,00	A-1	2 333 333,36	6,57	F	Taux fixe à 4.64 %	4,640	333 333,33	108 266,67	0,00	39 955,56
2014-01	N	0,00	A-1	11 400 000,00	18,99	V	(Euribor 3M + 0.48)-Floor -0.48 sur Euribor 3M	0,000	600 000,00	0,00	0,00	0,00
2015-01	N	0,00	A-1	13 600 000,00	19,96	V	(Euribor 3M + 0.328)-Floor -0.328 sur Euribor 3M	0,000	680 000,00	0,00	0,00	0,00
2016-01	N	0,00	A-1	41 310 000,00	16,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 430 000,00	0,00	0,00	0,00
2017-02	N	0,00	A-1	8 333 333,33	6,25	V	(Euribor 3M + 0.55)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,560	1 333 333,33	43 674,07	0,00	106,94
2017-04	N	0,00	A-1	52 800 000,00	21,97	V	(Euribor 3M + 0.27)-Floor -0.27 sur Euribor 3M	0,000	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00
2018-01	N	0,00	A-1	45 000 000,00	17,97	F	Taux fixe à 1.353 %	1,360	2 500 000,00	600 393,75	0,00	15 972,92
2018-02	N	0,00	A-1	18 000 000,00	17,97	F	Taux fixe à 1.36 %	1,360	1 000 000,00	241 400,00	0,00	6 422,22

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
2019-01	N	0,00	A-1	17 100 000,00	18,88	V	(Euribor 3M + 0.28)-Floor -0.28 sur Euribor 3M	0,000	900 000,00	0,00	0,00	0,00
2019-02	N	0,00	A-1	19 000 000,00	18,89	V	(Euribor 3M + 0.28)-Floor -0.28 sur Euribor 3M	0,000	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
2019-03	N	0,00	A-1	49 920 000,00	23,98	V	(Euribor 3M + 0.29)-Floor -0.29 sur Euribor 3M	0,000	2 080 000,00	0,00	0,00	0,00
2019-04	N	0,00	A-1	9 519 684,50	14,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	643 564,60	51 960,32	0,00	12 288,50
2019-05	N	0,00	A-1	9 680 004,51	14,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	642 681,45	53 309,53	0,00	25 163,92
27-03	N	0,00	A-1	7 250 000,00	7,00	F	Taux fixe à 4.64 %	4,720	1 000 000,00	319 000,00	0,00	0,00
28-01	N	0,00	A-1	1 000 000,04	2,50	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	333 333,33	46 200,00	0,00	15 314,44
28-02	N	0,00	A-1	999 999,92	2,50	F	Taux fixe à 4.57 %	4,620	333 333,34	41 891,66	0,00	15 148,70
28-03	N	0,00	A-1	916 666,83	2,50	F	Taux fixe à 4.54 %	4,620	333 333,32	35 941,68	0,00	6 547,28
28-04	N	0,00	A-1	861 110,78	2,50	F	Taux fixe à 4.52 %	4,610	333 333,36	32 016,66	0,00	1 921,69
28-05	N	0,00	A-1	6 000 000,00	2,82	V	Euribor 1M + 0.65	0,100	2 000 000,00	4 335,17	0,00	32,88
28-06	O	3 000 000,00	A-1	3 000 000,00	2,91	F	Taux fixe à 3.732 %	3,840	1 000 000,00	129 813,72	0,00	8 407,89
28-07	N	0,00	A-1	1 600 000,16	2,96	V	Euribor 3M + 0.9	0,380	533 333,32	5 105,63	0,00	154,26
28-08	O	4 000 000,16	A-1	4 000 000,16	3,00	F	Taux fixe à 3.68 %	3,790	1 333 333,32	177 936,80	0,00	0,00
29 - 02	N	0,00	A-1	5 333 333,37	3,58	V	Euribor 3M + 0.56	0,060	1 333 333,33	1 768,44	0,00	65,20
29-01	O	5 333 333,00	A-1	5 333 333,00	3,37	F	Taux fixe à 3.815 %	3,930	1 333 333,00	204 578,97	0,00	22 322,01
29-03	N	0,00	A-1	5 600 000,00	13,83	V	Euribor 1M + 0.59	0,040	400 000,00	1 564,38	0,00	60,67
29-04	O	48 000 000,00	A-1	48 000 000,00	23,92	F	Taux fixe à 3.5055 %	3,600	2 000 000,00	1 936 134,63	0,00	155 572,77
29-05	N	0,00	A-1	19 600 000,00	14,00	V	(Euribor 1M-Floor -0.38 sur Euribor 1M) + 0.38	0,000	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		7 000 000,00					1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
27-02-CT	N	0,00	A-1	7 000 000,00	6,99	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.03)-Floor -0.03 sur TAG 3M(Postfixé)	0,000	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		75 333 333,16		655 951 436,71					53 799 346,78	7 762 954,41	0,00	772 761,03

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	78	0	0	0	
	% de l'encours	100,03	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	655 951 436,71	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		75 333 333,16					75 333 333,16				0,00	0,00	0,00
S2010-01	2010-01	15 000 000,00	25/05/2035	NATIXIS	swap	taux	15 000 000,00	25/11/2012	25/05/2035		0,00	0,00	0,00
Swap 28-06	28-06	3 000 000,00	30/11/2023	ARKEA	swap	taux	3 000 000,00	30/08/2011	30/11/2023		0,00	0,00	0,00
Swap 28-08	28-08	4 000 000,16	29/12/2023	BNP PARIBAS	swap	taux	4 000 000,16	01/10/2011	29/12/2023		0,00	0,00	0,00
Swap 29-04	29-04	48 000 000,00	01/12/2044	ARKEA	swap	taux	48 000 000,00	01/06/2012	01/12/2044		0,00	0,00	0,00
swap 29-01	29-01	5 333 333,00	14/05/2024	GROUPE CREDIT MUTUEL MUTUEL -CIC	swap	taux	5 333 333,00	16/05/2011	14/05/2024		0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		75 333 333,16					75 333 333,16				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						34 767 836,56	1 373 438,98		
S2010-01	2010-01	Taux fixe à 3.5975 %	3,700	Euribor 03 M	-0,531	5 827 130,14	109 012,81	A-1	A-1
Swap 28-06	28-06	Taux fixe à 3.732 %	3,841	Euribor 03 M	-0,531	2 803 558,98	200 075,06	A-1	A-1
Swap 28-08	28-08	Taux fixe à 3.68 %	3,786	Euribor 3M	-0,534	3 690 819,21	245 953,47	A-1	A-1
Swap 29-04	29-04	Taux fixe à 3.5055 %	3,604	Euribor 3M	-0,531	18 029 365,19	461 211,71	A-1	A-1
swap 29-01	29-01	Taux fixe à 3.815 %	3,927	Euribor 03 M	-0,520	4 416 963,04	357 185,93	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						34 767 836,56	1 373 438,98		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 4321-1 du CGCT) : 1000 €		28/06/2018
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers, matériel et études	5	28/06/2018
L	Subventions d'équipement versées : biens immobiliers ou installations	30	28/06/2018
L	Subventions d'équipement versées : projets d'infrastructures d'intérêt national	40	28/06/2018
L	Subventions d'équipement versées : au tiers dans le cadre des fonds européens	1	28/06/2018
L	Subventions d'équipement versées : à l'Etat (financement de voiries et monuments historiques)	40	28/06/2018
L	Frais d'étude non suivis de réalisation	5	28/06/2018
L	Frais d'étude LGV non suivis de réalisation	25	28/06/2018
L	Frais de recherche non suivis de réalisation	5	28/06/2018
L	Frais d'insertion non suivis de réalisation	1	28/06/2018
L	Logiciels bureautiques	2	28/06/2018
L	Logiciels spécifiques	7	28/06/2018
L	Autres immobilisations incorporelles	5	28/06/2018
L	Plantations	15	28/06/2018
L	Constructions (bât. administratifs, scolaires, culturels, sportifs, autres bât. publics et privés)	30	28/06/2018
L	Bâtiments légers, abris et petits travaux d'investissement dans les bâtiments	15	28/06/2018
L	Installations, agencements	5	28/06/2018
L	Réseaux divers	10	28/06/2018
L	Matériel technique ferroviaire	20	28/06/2018
L	Matériel technique lourd	10	28/06/2018
L	Matériel technique léger	5	28/06/2018
L	Autres installations, matériel et outillages techniques (WIMAX)	10	28/06/2018
L	Matériel de transport ferroviaire (roulant)	30	28/06/2018
L	Matériel de transport ferroviaire (autres matériels)	20	28/06/2018
L	Autres matériels de transport	5	28/06/2018
L	Matériel informatique (micro-ordinateurs)	2	28/06/2018
L	Matériel informatique (serveurs imprimantes réseaux et autres)	5	28/06/2018
L	Mobilier	10	28/06/2018
L	Matériel de bureau	5	28/06/2018
L	Matériel de téléphonie	3	28/06/2018
L	Autres immobilisations corporelles (lourd)	10	28/06/2018

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Autres immobilisations corporelles (léger)	5	28/06/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		20 040 000,00	20 040 000,00	0,00	20 040 000,00
Provisions pour litiges	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
litige au titre de la construction du gymnase du lycée Lamartine à Mâcon avec Monsier AYADI	0,00	30/06/2017	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		20 000 000,00	20 000 000,00	0,00	20 000 000,00
Impact de la crise sanitaire au titre de la convention TER	0,00	13/11/2020	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00	20 000 000,00
Dépréciations (2)	0,00		2 160 207,37	2 160 207,37	0,00	2 160 207,37
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		2 160 207,37	2 160 207,37	0,00	2 160 207,37
Solde marché CNASEA	0,00	18/12/2009	938,14	938,14	0,00	938,14
SARL TRAVAUX PUBLICS RUGET à Damparis (39)	0,00	24/06/2013	2 404,20	2 404,20	0,00	2 404,20
SAS HOME TECHNOLOGY à Nevers (58)	0,00	13/01/2014	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
SARL ICAUNAISE DE DISTRIBUTION à Brion (89)	0,00	13/01/2014	103 756,29	103 756,29	0,00	103 756,29
Affaire personnelle L'INSTITUT GELY Stéphanie à Guérisny (58)	0,00	30/06/2014	2 712,50	2 712,50	0,00	2 712,50
FERREIRA DE SOUSA à Salornay-sur-Guye (71)	0,00	16/03/2015	19 789,00	19 789,00	0,00	19 789,00
SARL ODILIS GROUPE à Pulversheim (68)	0,00	18/11/2016	152 490,53	152 490,53	0,00	152 490,53
SAS VUILLET à Allériot (71)	0,00	17/11/2017	173 197,94	173 197,94	0,00	173 197,94
SAS PFF à Dijon (21)	0,00	17/11/2017	74 060,40	74 060,40	0,00	74 060,40
SARL LOISY MONNOT à Rancy (71)	0,00	29/06/2018	33 552,12	33 552,12	0,00	33 552,12
EUURL HOTAREVES à Autun (71)	0,00	29/06/2018	30 558,65	30 558,65	0,00	30 558,65
Affaire personnelle GAILLARD Loïc à St Loup de Varennes (71)	0,00	29/06/2018	2 750,00	2 750,00	0,00	2 750,00
SAS CH4 à Dijon (21)	0,00	29/06/2018	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
SARL MD BAT à St-Apollinaire (21)	0,00	12/10/2018	21 250,00	21 250,00	0,00	21 250,00
SARL SALOMEZ à Toucy (89)	0,00	12/10/2018	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00
SAS SELNI à Nevers (58)	0,00	12/10/2018	112 197,96	112 197,96	0,00	112 197,96
SAS Garage de la Route Bleue à Pougues-Les-Eaux (58)	0,00	12/10/2018	5 383,33	5 383,33	0,00	5 383,33
SASU VECTEO à Le Creusot (71)	0,00	13/12/2018	95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00
SARL Forêts Sciages 71 à Montmelard (71)	0,00	27/06/2019	40 396,06	40 396,06	0,00	40 396,06
SAS COGITOCAN à Champforgeuil (71)	0,00	27/06/2019	56 695,88	56 695,88	0,00	56 695,88
EIRL MARTINS PIRES Maria à Auxerre (89)	0,00	27/06/2019	9 968,75	9 968,75	0,00	9 968,75

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
SAS DAMALISK à Ecuisses (71)	0,00	27/06/2019	113 499,72	113 499,72	0,00	113 499,72
SARL Angelino Constructions Fils à Verdun-sur-le-Doubs (71)	0,00	27/06/2019	2 812,50	2 812,50	0,00	2 812,50
Affaire personnelle Gabon Gilles à Le Creusot (71)	0,00	27/06/2019	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00
Affaire personnelle MONNERET Helena à Montceau-Les-Mines (71)	0,00	27/06/2019	8 055,57	8 055,57	0,00	8 055,57
SAS G. E. Roux Invest à Cuy (89)	0,00	27/06/2019	55 132,53	55 132,53	0,00	55 132,53
SARL MCPI Thuiland à Saints (89)	0,00	27/06/2019	14 787,50	14 787,50	0,00	14 787,50
SAS Socater à Dijon (21)	0,00	11/10/2019	53 686,25	53 686,25	0,00	53 686,25
SAS Société nouvelle Stim à Chalon-sur-Saône (71)	0,00	11/10/2019	17 845,66	17 845,66	0,00	17 845,66
SAS Mont Concept à Mont Saint Sulpice (89)	0,00	11/10/2019	19 583,31	19 583,31	0,00	19 583,31
SARL Ey Faviole à Saint-Eusèbe (71)	0,00	11/10/2019	5 835,00	5 835,00	0,00	5 835,00
SAS David Lange à Varzy (58)	0,00	11/10/2019	50 555,66	50 555,66	0,00	50 555,66
SARL Solyda à Crissey (71)	0,00	11/10/2019	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00
SAS La Colombière à Chalon-Sur-Saône (71)	0,00	11/12/2019	9 487,50	9 487,50	0,00	9 487,50
SARL Zenne Pressing à Dijon (21)	0,00	11/12/2019	1 312,50	1 312,50	0,00	1 312,50
SAS Nopalnutra à Dijon (21)	0,00	11/12/2019	99 951,64	99 951,64	0,00	99 951,64
SAS Girard à Gevrey-Chambertin (21)	0,00	11/12/2019	109 523,50	109 523,50	0,00	109 523,50
SARL Valmold Services à Crissey (71)	0,00	25/06/2020	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Affaire personnelle Lapierre à La Clayette (71)	0,00	25/06/2020	8 710,03	8 710,03	0,00	8 710,03
SAS DS Coiffures à Macon (71)	0,00	25/06/2020	3 360,00	3 360,00	0,00	3 360,00
Entrepreneur individuel Berguiga Hannouf à Montceau-Les-Mines (71)	0,00	25/06/2020	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
SAS Sapholde à Polliat (01)	0,00	09/10/2020	77 517,85	77 517,85	0,00	77 517,85
SAS Gemecod à Saint-Christophe-en-Bresse (71)	0,00	09/10/2020	75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00
EURL Zabawa à Montceau-Les-Mines (71)	0,00	09/10/2020	2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00
SARL Aux Tentations des Pains (71)	0,00	09/10/2020	5 600,00	5 600,00	0,00	5 600,00
SARL JFG Terrassement à Saint-Sauveur (71)	0,00	09/10/2020	9 360,00	9 360,00	0,00	9 360,00
SAS Paztec à Cluny (71)	0,00	09/10/2020	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00
SARL WL Invest à Dijon (21)	0,00	09/10/2020	15 188,90	15 188,90	0,00	15 188,90
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		22 200 207,37	22 200 207,37	0,00	22 200 207,37

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 12		Intitulé de l'opération : Construction Témis Sciences		Date de la délibération : 03/03/2008	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
	28 109 756,61	0,00	0,00	0,00	
902 Investissements pour compte de tiers (5)	28 109 756,61	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	28 109 756,61	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)					
	23 020 304,27	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	23 020 304,27	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	23 020 304,27	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 403		Intitulé de l'opération : Aménagement d'un bâtiment à Dijon pour les élèves de Sciences Politiques		Date de la délibération : 23/03/2009	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
	2 680 886,10	0,00	0,00	0,00	
902 Investissements pour compte de tiers (5)	2 680 886,10	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	2 680 886,10	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)					
	537 299,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	537 299,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	537 299,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 404		Intitulé de l'opération : Construction du restaurant de l'ENSAM de Cluny			Date de la délibération : 20/02/2004
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	4 296 759,73	0,00	0,00	0,00	
902 Investissements pour compte de tiers (5)	4 296 759,73	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	4 296 759,73	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	1 308 792,17	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	1 308 792,17	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	1 308 792,17	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 606		Intitulé de l'opération : Construction du bâtiment Energie de l'Eco-campus Nord Franche-Comté-1ère tranche			Date de la délibération : 29/03/2019
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	8 316,00	0,00	0,00	0,00	
902 Investissements pour compte de tiers (5)	8 316,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	8 316,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	670 000,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	670 000,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	670 000,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
- Assortis d'intérêts (total)		2 415 528,89	739 829,12	22 233,60	6 467,33
SARL A2CJ	20/02/2012	11 440,80	11 440,80	88,00	0,00
SAS ADVENTYS	24/06/2013	20 224,41	20 224,41	70,83	0,00
SAS LES AGREGATS DU CENTRE	13/11/2015	11 148,95	11 148,95	7,11	0,00
SA AMG	23/11/2009	30 000,00	15 000,00	739,37	585,33
SAS LES ATELIERS GAUTHIER	09/09/2013	78 618,75	2 406,69	28,74	46,83
SARL AVS	14/03/2011	40 000,00	13 000,00	659,71	113,62
SARL BAUDOIN THILLIEN	14/11/2011	8 172,86	8 172,86	63,00	0,00
SAS BELOVIA	24/11/2014	46 811,59	14 332,33	182,35	21,84
CDC HABITAT SOCIAL		126 680,30	23 860,81	3 800,41	2 921,79
SARL CLOS ET MILLESIME	29/11/2010	112 232,31	1 700,49	37,89	2,98
SARL CLOS ET MILLESIME	12/01/2015	198 000,00	3 000,00	39,60	2,57
SARL A LA COTE SAINT JACQUES	12/01/2015	40 203,97	20 067,84	111,12	16,17
SA DEVOTIS	24/11/2008	36 000,00	36 000,00	3 681,07	0,00
SARL EDITION COMM. ET SERVICES	29/06/2015	30 115,48	20 066,01	49,71	5,22
SAS FESTINS DE BOURGOGNE	25/06/2012	25 786,51	20 586,16	302,16	20,52
SARL G.C.H.	19/10/2009	150 000,00	20 000,00	1 068,38	339,65
SARL GRAPH 2000	27/06/2011	112 500,00	19 500,00	1 415,33	1 224,80
SARL PASCAL GRESSARD	13/05/2016	7 501,48	7 501,48	0,38	0,00
SARL KER BABAS	23/10/2006	82 614,06	4 215,00	585,55	455,43
SAS KIWI CUBE	24/11/2014	61 081,03	14 269,49	245,23	48,63
SAS LA CARBONERIE	14/12/2009	51 587,52	5 163,96	0,00	0,00
SA ETABLISSEMENT LERESCHE	17/03/2014	58 150,43	8 946,22	154,90	10,33
SAS LOUMI LIVRES	09/09/2011	3 794,25	3 794,25	48,75	0,00
SA MANZINI	13/01/2014	20 212,46	20 212,46	66,98	0,00
SAS MATREX	13/11/2015	130 193,24	39 982,87	195,85	36,21
SARL MAVIPAL	02/05/2011	3 404,99	3 404,99	14,72	0,00
MYRAL SARL	17/03/2014	20 212,46	20 212,46	67,02	0,00
SAS NEXTIS	24/06/2013	10 126,32	10 126,32	21,28	0,00
SASU NOVOLYSE	13/11/2015	62 646,14	50 106,28	74,56	1,49
SAS NVH MEDICINAL	25/11/2013	25 262,87	20 196,13	99,11	4,32
SAS NVH MEDICINAL	19/10/2015	60 178,52	40 101,96	76,76	2,37
SAS NVH MEDICINAL	14/11/2011	22 554,02	22 554,02	244,38	0,00
SAS NVH MEDICINAL	25/11/2013	10 112,26	10 112,26	35,42	0,00
SASU OXYMETAL BG	23/11/2009	39 000,00	19 500,00	462,52	341,74
SARL PARISSÉ	29/06/2015	11 160,03	11 160,03	9,21	0,00
SARL PAUL/THIERRY FAUCHON	10/02/2006	7 339,58	3 558,58	49,50	11,39
SARL MENUISERIE BOIS PELLETIER	26/11/2012	3 056,93	3 056,93	13,66	0,00
HOSTELLERIE LE POTIN GOURMAND	20/02/2012	15 665,97	15 665,97	162,42	0,00
PR FINANCES	03/12/2007	127 745,66	15 194,97	5 641,11	216,66

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SAS PUGET PRODUCTION MECANIQUE	25/11/2013	7 273,61	7 273,61	15,15	0,00
SARL SFP BONNEFOY	16/03/2015	30 878,42	2 456,24	15,68	12,41
LE SIGNE DE L'ENVIRONNEMENT	17/03/2014	10 106,15	10 106,15	33,57	0,00
SAS SUNTEC INDUSTRIES FRANCE	27/06/2011	57 011,00	5 182,81	112,73	16,28
SAS SUNTEC INDUSTRIES FRANCE	19/10/2015	165 000,00	15 000,00	60,57	8,75
SAS SUNTEC INDUSTRIES FRANCE	19/10/2015	156 455,47	14 223,23	0,00	0,00
SAS TEXISENSE	19/10/2015	16 723,38	16 723,38	10,66	0,00
SA TRAP'S	03/12/2007	13 801,06	13 801,06	1 057,94	0,00
SARL TREE	10/05/2010	7 433,82	7 433,82	34,58	0,00
SAS UBI TRANSPORTS	21/10/2013	5 066,64	5 066,64	7,19	0,00
SARL UBM	11/03/2013	17 832,85	17 832,85	73,63	0,00
IMPRIMERIE VIDONNE		1 224,99	0,00	161,71	0,00
SAS WEBDRONE	25/11/2013	4 560,11	4 560,11	6,33	0,00
ARTISANS DU PATRIMOINE SAS	24/06/2013	10 625,24	10 625,24	29,77	0,00
- Non assortis d'intérêts (total)		4 628 946,29	2 456 327,87		
SAS AGIMenuiserie	27/01/2017	80 000,00	20 000,00		
ALTAGILE	30/09/2016	60 000,00	30 000,00		
AMME SARL	25/11/2016	14 589,00	5 835,60		
AMME SARL	30/09/2016	23 333,36	13 333,36		
AMS INDUSTRIE	13/11/2015	21 088,20	14 058,80		
SARL ANTHALYS	20/10/2014	20 000,00	20 000,00		
ARBEO	07/04/2017	177 777,78	44 444,44		
ARCOM BFC SAS	30/09/2016	8 728,00	4 364,00		
SOCIETE D'ARTS GRAPHIQUES	25/11/2016	100 000,01	44 444,44		
ATELIER DU FRUIT	25/11/2016	75 000,02	33 333,36		
LES ATELIERS COMPLEMENTAIRES	07/04/2017	11 100,00	4 440,00		
SARL AUPOIL ET CIE	20/10/2014	20 000,00	20 000,00		
SARL BAUDOT HENRY ET FILS	13/11/2015	32 000,00	32 000,00		
SARL BAUDOT HENRY ET FILS	01/07/2016	15 000,00	10 000,00		
SAS BEOPLAST	13/05/2016	27 513,00	18 342,00		
SAS BIOMANEO	30/09/2016	55 000,00	20 000,00		
SAS BIOSYLVA	19/10/2015	100 000,00	40 000,00		
SARL BRASSERIE DE VEZELAY	14/11/2011	5 000,00	5 000,00		
SCOP CHEVILLON IMPRIMEUR	24/11/2014	40 000,00	40 000,00		
SARL CHOCOLAT DUFOUX	19/10/2015	34 203,00	22 802,00		
SAS COHESIVES	13/11/2015	140 000,00	40 000,00		
CRM INDUSTRIE	27/01/2017	34 500,00	13 800,00		
SAS DECOMETAL EQUIPEMENT	13/11/2015	60 000,00	40 000,00		
EFOM SAS	31/03/2008	16 512,16	3 302,43		
ESPRIT BOIS 21	25/11/2016	16 666,64	11 111,12		
SAS EXERGIA	12/12/2011	1 500,00	1 500,00		
SARL FG INDUSTRIES	17/03/2014	14 700,00	9 800,00		
SARL FG INDUSTRIES	01/07/2016	11 790,00	4 716,00		
FL POWER	19/10/2015	30 000,00	10 000,00		
FRANCE EQUIPEMENT	07/04/2017	66 666,68	44 444,44		

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
GEOCHANVRE	07/04/2017	100 000,01	44 444,44		
SAS GLIAL TECHNOLOGY	16/03/2015	35 000,00	20 000,00		
FOCAL EBENISTERIE BOURGOGNE	26/11/2012	15 510,00	15 510,00		
SAS HORIZON TELECOM	20/10/2014	19 200,00	9 600,00		
J.P.J SARL	01/07/2016	28 888,92	28 888,92		
SAS KINETI TECHNOLOGIES	30/09/2016	100 000,00	40 000,00		
SARL LASER FUSION	30/06/2014	40 000,00	40 000,00		
SASU LES BOIS PROFILES	13/11/2015	14 436,00	9 624,00		
SASU LES BOIS PROFILES	25/11/2016	87 450,00	34 980,00		
SAS MATHIAUT PRODUCTION	12/05/2014	12 500,00	12 500,00		
SARL MAVIPAL	25/11/2016	46 666,65	31 111,08		
SARL MAVIPAL	25/11/2016	24 161,30	6 903,22		
SARL MECA MODELE 71	30/06/2014	19 286,00	19 286,00		
MECA PRECIS	25/11/2016	35 150,00	14 060,00		
SARL MECA SERVICES	25/11/2016	50 555,57	28 888,92		
SAS MEDIAGROUP	24/11/2014	29 070,00	9 690,00		
SAS MEDIAGROUP	30/09/2016	88 888,90	44 444,44		
MICROPOLYMERS	27/01/2017	19 750,00	7 900,00		
SAS MOULINS DE VINCELOTES	13/11/2015	14 740,00	14 740,00		
SARL MYRAL	17/03/2014	20 000,00	20 000,00		
NAUTICONCEPT	25/11/2016	30 000,00	10 000,00		
SARL NECTARS BOURGOGNE	19/10/2015	30 540,00	30 540,00		
SAS NEVINOX	13/11/2015	9 853,80	6 569,20		
SAS NEXTIS	20/10/2014	25 125,00	10 050,00		
NEYRAT AUTUN FRANCE	07/04/2017	55 555,59	27 777,80		
SARL NOLOT	13/11/2015	23 400,00	15 600,00		
SASU NOVOLYSE	13/11/2015	2 788,00	2 788,00		
SAS PARQUETERIE DU BEAU SOLEIL	24/11/2014	60 000,00	40 000,00		
SARL PEIGNOT PERE ET FILS	01/07/2016	9 609,60	6 406,40		
SARL PEIGNOT PERE ET FILS	30/09/2016	15 096,60	10 064,40		
SAS PERNIN ET FILS	13/11/2015	12 900,00	12 900,00		
SAS PORPHYCHEM	17/03/2014	5 000,00	5 000,00		
SAS PRIVTECH ENGINEERING	18/05/2015	19 250,00	11 000,00		
SAS QAPE	30/09/2016	80 000,00	40 000,00		
SAS RTECH	01/07/2016	110 000,00	40 000,00		
S.N. SFAR	27/01/2017	88 888,90	44 444,44		
SAS S3DEL	01/07/2016	40 000,00	20 000,00		
SAS SETP	24/11/2014	42 900,00	28 600,00		
SAS SETP	18/05/2015	66 760,00	33 380,00		
STORES MENUISERIES SERVICES	27/01/2017	100 000,01	44 444,44		
SARL TB DEVELOPPEMENT DURABLE	25/11/2016	13 888,86	11 111,12		
TUYAUTERIE CHAUDRONNERIE MACON	14/09/2015	19 308,00	12 872,00		
SAS TCM SOLUTIONS	13/11/2015	20 000,00	20 000,00		
SARL TPMS	19/10/2015	4 740,00	4 740,00		
SARL UBM	11/03/2013	2 260,00	2 260,00		

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SARL UBM	13/11/2015	19 734,00	13 156,00		
URBANLEAF	25/11/2016	65 000,00	20 000,00		
WAMCAR	07/04/2017	65 000,00	20 000,00		
YUMAIN	25/11/2016	38 888,85	22 222,20		
GROUPE DISTRIBUTION FUNERAIRE	01/07/2016	38 888,85	22 222,20		
ID DIGITAL PRINTING	25/11/2016	34 500,00	13 800,00		
CHAMBRE REGIONALE ET ARTISANALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE		1 365 149,03	780 736,66		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		114 143 253,86	I 114 143 253,86
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		59 600 000,00	59 600 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	59 600 000,00	59 600 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		54 543 253,86	54 543 253,86
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	54 543 253,86	54 543 253,86

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	114 143 253,86	0,00	0,00	114 143 253,86

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		354 616 519,96	III 354 616 519,96
Ressources propres externes de l'année (a)		32 766 700,00	32 766 700,00
10222	FCTVA	19 000 000,00	19 000 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	10 566 700,00	10 566 700,00
26...	Participations et créances rattachées		
266	Autres formes de participation	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
2745	Avances remboursables	0,00	0,00
2748	Autres prêts	3 200 000,00	3 200 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)		321 849 819,96	321 849 819,96
169	Primes de remboursement obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	457 404,01	457 404,01
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	1 821 623,99	1 821 623,99
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	5 547 425,22	5 547 425,22
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	2 300 087,00	2 300 087,00
2804114	Voiries	758 727,00	758 727,00
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	778 857,00	778 857,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 130,00	1 130,00
2804123	Subv.Régions : Projet infrastructure	64 164,00	64 164,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	97 102,00	97 102,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	4 812 382,79	4 812 382,79
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	715 819,00	715 819,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	3 163 380,21	3 163 380,21
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	26 613 460,53	26 613 460,53
2804143	Subv.Cne : Projet infrastructure	125 745,00	125 745,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	1 278 940,95	1 278 940,95
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	2 981 259,75	2 981 259,75
2804153	Subv. Grpt : Projet infrastructure	406 009,00	406 009,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	32 372,00	32 372,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	59 118,00	59 118,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	44 672 348,49	44 672 348,49
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	241 326,00	241 326,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	15 390 813,00	15 390 813,00
28041721	SNCF réseau : Bien mobilier, matériel	780 315,70	780 315,70
28041722	SNCF réseau : Bâtiments, installations	148 459,00	148 459,00
28041723	SNCF réseau : Projet infrastructure	13 034 512,00	13 034 512,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	15 316 455,14	15 316 455,14
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	11 211 454,10	11 211 454,10
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	168 870,00	168 870,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	21 128 368,27	21 128 368,27
280422	Privé : Bâtiments, installations	8 425 364,00	8 425 364,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	6 927 429,66	6 927 429,66
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	7 880 772,95	7 880 772,95
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	9 989 201,40	9 989 201,40
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	977 733,96	977 733,96
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	21 945 405,45	21 945 405,45
28051	Concessions,droits similaires,brevets,...	2 244 730,05	2 244 730,05
2808	Autres immobilisations incorporelles	2 589,00	2 589,00
281311	Bâtiments administratifs	1 148 457,00	1 148 457,00
281312	Bâtiments scolaires	6 662 806,69	6 662 806,69
281314	Bâtiments culturels et sportifs	702 747,00	702 747,00
281318	Autres bâtiments publics	421 990,00	421 990,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281351	Bâtiments publics	269 257,10	269 257,10
28153	Réseaux divers	9 978,82	9 978,82
281572	Matériel technique scolaire	96 271,00	96 271,00
281578	Autre matériel technique	427 978,03	427 978,03
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 315 382,00	1 315 382,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	27 783 605,98	27 783 605,98
28181	Installations générales, aménagt divers	71 274,90	71 274,90
281821	Matériel de transport ferroviaire	89 183,00	89 183,00
281828	Autres matériels de transport	559 773,68	559 773,68
281831	Matériel informatique scolaire	27 002,28	27 002,28
281838	Autre matériel informatique	1 260 049,09	1 260 049,09
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	274 196,15	274 196,15
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	245 304,33	245 304,33
28185	Matériel de téléphonie	36 775,34	36 775,34
28188	Autres immo. corporelles	145 073,03	145 073,03
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	0,00	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	297 960,00	297 960,00
951	Virement de la section de fonctionnement	47 503 598,92	47 503 598,92

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	354 616 519,96	0,00	0,00	0,00	354 616 519,96

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	114 143 253,86
Ressources propres disponibles	IV	354 616 519,96
Solde	V = IV – II (5)	240 473 266,10

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					4 959 662,60	1 275 615,33										44 554,78	197 272,92	
ARTS (Ass Reg Travail Social)	2004	C	Financement 1ère tranche travaux ARTS - N°46	CREDIT AGRICOLE	1 120 000,00	706 323,79	13,25	A	F		2,270	F		4,370	-	31 295,05	37 497,60	
CSP Jeanne d'Arc - Champagnole	2007	P	Travaux bâtiment - CSP Jeanne d'Arc Champagnole - N° 50	CIAL	370 000,00	50 611,74	1,58	M	F		4,120	F		3,050	-	1 103,22	31 681,02	
Ecole agricole Saint Joseph - Levier	2006	C	Construction internat LEA Levier - N°48	CREDIT AGRICOLE	1 000 800,00	46 875,89	0,70	M	F		3,560	F	TEC 3	1,300	-	228,81	46 875,89	
FRAC	2014	P	2014GE01 Cstruct° bât pr conservat° oeuvres	CREDIT COOPERATIF	125 000,00	56 832,98	3,96	M	F		2,930	F		2,890	-	1 463,29	13 599,18	
LEAP Saint Joseph - Les Fontenelles	2006	C	Restructuration et extension LEA Les Fontenelles - N°47	CREDIT AGRICOLE	600 000,00	11 536,89	0,40	T	F		3,340	F		1,600	-	46,15	11 536,89	

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Lycée Pasteur Mont-Roland - Dole	2009	P	Travaux restructuration internat OGEC Pasteur - N°53	SOCIETE GENERALE	710 000,00	9 019,33	0,08	M	F		1,900	F		1,900	-		14,27	9 019,33
MFR du Clunisois	2006	P	25GE011 BAT RESTAU SCOL MFR CLUNISOIS	CA CHAMPAGNE AU MONT D'OR	42 250,00	1 913,98	0,46	M	F		4,590	F		4,500	-		25,29	1 913,98
Maison familiale - Les Fins	2007	P	Construction bâtiment - Maison Familiale Les Fins - N°51	CREDIT AGRICOLE	580 000,00	240 292,61	6,03	M	F		4,080	F		2,350	-		5 248,09	37 181,27
Maison familiale - Pontarlier	2003	P	Travaux restructuration MF Pontarlier -N°3	CREDIT AGRICOLE	205 806,60	74 561,16	14,66	M	F		6,540	F		3,300	-		2 400,51	3 990,97
Maison familiale - Pontarlier	2003	P	Travaux restructuration MF Pontarlier - N°4	BANQUE POPULAIRE DE FRANCHE-COMTE	205 806,00	77 646,96	14,92	M	F		6,540	F		3,600	-		2 730,10	3 976,79
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					1 664 981,39	576 074,22											8 820,85	144 252,68
Office Public HLM Doubs - Besançon	1995	P	Construction logements Enil Mamirolle - N°2	CAISSE DEPOTS Consignations	348 748,82	173 294,02	7,25	T	V	LIVRET A	3,300	V	LIVRET A	1,700	-		2 784,35	22 662,22
Office Public HLM Doubs - Besançon	1990	P	Construction logements Enil Mamirolle - N°8	CAISSE DEPOTS Consignations	1 316 232,57	402 780,20	3,17	T	V	LIVRET A	3,450	V	LIVRET A	1,700	-		6 036,50	121 590,46
TOTAL GENERAL					6 624 643,99	1 851 689,55											53 375,63	341 525,60

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	C1.2

C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 4253-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	241 827,70
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	61 562 301,19
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	61 804 128,89
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 280 219 108,98
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	4,83

(1) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	C7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Dotations régionales d'équipement scolaire	0,00	31 410 694,00	121 831 674,96	-90 420 980,96
Total	0,00	31 410 694,00	121 831 674,96	-90 420 980,96

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Dotation régionale d'équipement scolaire

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
222	Dotations régionales d'équipement scolaire	31 410 694,00	
Total		31 410 694,00	
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
222	Dotations régionales d'équipement scolaire	121 831 674,96	
Total		121 831 674,96	
Reste à employer au 31/12/N (3)		-90 420 980,96	

(1) Par exemple, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Directeur général des services		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		854,00	0,00	854,00	672,90	88,38	761,28
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	53,00	0,00	53,00	49,10	0,00	49,10
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1 CL	C	118,00	0,00	118,00	109,10	0,00	109,10
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2CL	C	62,00	0,00	62,00	55,40	0,00	55,40
ADMINISTRATEUR	A	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
ADMINISTRATEUR GENERAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	7,00	0,00	7,00	3,00	4,00	7,00
ATTACHE	A	249,00	0,00	249,00	149,20	63,83	213,03
ATTACHE HORS CLASSE	A	7,00	0,00	7,00	5,00	1,00	6,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	92,00	0,00	92,00	76,80	7,00	83,80
DIRECTEUR	A	24,00	0,00	24,00	16,40	6,00	22,40
REDACTEUR	B	78,00	0,00	78,00	61,40	6,55	67,95
REDACTEUR PRINCIPAL 1CL	B	99,00	0,00	99,00	89,00	0,00	89,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2CL	B	57,00	0,00	57,00	50,50	0,00	50,50
FILIERE TECHNIQUE (c)		3 339,00	0,00	3 339,00	3 016,70	47,41	3 064,11
ADJOINT TECHNIQUE	C	327,00	0,00	327,00	307,10	15,99	323,09
ADJOINT TECHNIQUE ETS ENS	C	333,00	0,00	333,00	281,77	0,00	281,77
ADJOINT TECHNIQUE ETS ENS PPAL 1CL	C	334,00	0,00	334,00	307,57	0,00	307,57
ADJOINT TECHNIQUE ETS ENS PPAL 2CL	C	724,00	0,00	724,00	642,63	0,00	642,63
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1E CL	C	500,00	0,00	500,00	480,93	0,00	480,93
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2E CL	C	610,00	0,00	610,00	565,40	1,00	566,40
AGENT DE MAITRISE	C	218,00	0,00	218,00	206,40	0,00	206,40
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	21,00	0,00	21,00	19,00	0,00	19,00
INGENIEUR	A	78,00	0,00	78,00	48,00	13,49	61,49
INGENIEUR EN CHEF	A	11,00	0,00	11,00	9,00	1,90	10,90
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	7,00	0,00	7,00	4,00	1,17	5,17
INGENIEUR GENERAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
INGENIEUR HORS CLASSE	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	63,00	0,00	63,00	57,00	2,00	59,00
TECHNICIEN	B	55,00	0,00	55,00	36,80	9,86	46,66
TECHNICIEN PRINCIPAL 1CL	B	28,00	0,00	28,00	25,80	1,00	26,80
TECHNICIEN PRINCIPAL 2CL	B	26,00	0,00	26,00	22,30	0,00	22,30

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
MEDECIN 2EME CL	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		15,00	0,00	15,00	12,77	1,00	13,77
ADJOINT PATRIMOINE PPAL 1CL	C	3,00	0,00	3,00	2,17	0,00	2,17
ADJOINT PATRIMOINE PPAL 2CL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ASSISTANT CONSERVATION PPL 1 CL	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE CONSERV.PAT	A	6,00	0,00	6,00	4,80	1,00	5,80
CONSERVATEUR PAT EN CHEF	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CONSERVATEUR PATRIMOINE	A	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4 210,00	0,00	4 210,00	3 702,37	136,79	3 839,16

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-2 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-2 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	355	0,00	38 Travailleur handicapé	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	378	0,00	38 Travailleur handicapé	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	361	0,00	38 Travailleur handicapé	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	38 Travailleur handicapé	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2E CL	C	TECH	387	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 1	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 3	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 1	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 2	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	693	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	821	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE	A	ADM	821	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-2 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	821	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	693	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	732	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	693	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	469	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	693	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	732	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	778	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	778	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	611	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	525	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE CONSERV.PAT	A	CULT	525	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 1	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	896	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	843	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	946	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	896	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	896	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	732	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	946	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
DIRECTEUR	A	ADM	968	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
DIRECTEUR	A	ADM	1020	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
DIRECTEUR	A	ADM	798	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
DIRECTEUR	A	ADM	1020	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
DIRECTEUR	A	ADM	857	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
DIRECTEUR	A	ADM	857	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	646	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	821	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	739	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	697	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	739	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	646	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR EN CHEF	A	TECH	912	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR EN CHEF	A	TECH	977	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	TECH	HEB bis - Chevron 3	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	TECH	977	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR HORS CLASSE	A	TECH	1027	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH	896	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH	995	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
REDACTEUR	B	ADM	372	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	372	0,00	3-2 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	388	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	478	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	372	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	372	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	379	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	500	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
REDACTEUR	B	ADM	538	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
TECHNICIEN	B	TECH	372	0,00	3-1 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	431	0,00	3-2 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	478	0,00	3-2 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TECHNICIEN	B	TECH	397	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	415	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	388	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	372	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	372	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	397	0,00	3-3-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	388	0,00	38 Travailleur handicapé	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	372	0,00	38 Travailleur handicapé	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	431	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
TECHNICIEN PRINCIPAL 1CL	B	TECH	707	0,00	3-4 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	354	0,00	3-a° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	354	0,00	3-a° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	354	0,00	3-a° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	354	0,00	3-a° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	354	0,00	3-a° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT PATRIMOINE	C	CULT	354	0,00	3-b Besoin saisonnier	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT PATRIMOINE	C	CULT	356	0,00	3-a° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-a° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-a° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-a° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-a° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-a° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-a° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	444	0,00	3-a° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Apprenti				0,00	A Apprenti	A Apprenti
Collaborateur de cabinet		ADM	1004	0,00	110 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		ADM	1150	0,00	110 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		ADM	658	0,00	110 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		ADM	918	0,00	110 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		ADM	975	0,00	110 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		ADM	1134	0,00	110 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		ADM	1051	0,00	110 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		ADM	986	0,00	110 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		ADM	945	0,00	110 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		ADM	857	0,00	110 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	110-1 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	110-1 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	110-1 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	110-1 Collaborateur de groupes d'élus	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	110-1 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	110-1 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	110-1 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	896	0,00	110-1 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	110-1 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	110-1 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2021

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Collaborateur de groupe d'élus	B	ADM	372	0,00	110-1 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	B	ADM	372	0,00	110-1 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	B	ADM	446	0,00	110-1 Collaborateur de groupes d'élus	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de groupe d'élus	C	ADM	380	0,00	110-1 Collaborateur de groupes d'élus	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	821	0,00	3-a° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	372	0,00	3-a° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	372	0,00	3-a° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	388	0,00	3-a° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (article L. 4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de région - 4 square Castan - CS 51857 - 25031 BESANCON CEDEX (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
- Concession	ARBOIS TOURISME RAMOUSSE	ARBOIS TOURISME RAMOUSSE	SAS	4 729 050,00
- Concession	BULLY HENRI / CARS JURASSIENS	BULLY HENRI / CARS JURASSIENS	SAS	1 735 249,00
- Concession	GIRARDOT AUTOCARS	GIRARDOT AUTOCARS	SAS	694 095,67
- Concession	GONIN	GONIN	SARL	25 950,00
- Concession	KEOLIS BOURGOGNE	KEOLIS BOURGOGNE	SARL	6 293 251,77
- Concession	KEOLIS MONTS JURA	KEOLIS MONTS JURA	SASU	7 474 455,00
- Concession	KEOLIS VAL DE SAONE	KEOLIS VAL DE SAONE	SARL	1 267 712,60
- Concession	MOBILITE BFC	MOBILITE BFC	SA	6 494 645,34
- Concession	RAPIDES DE BOURGOGNE	RAPIDES DE BOURGOGNE	SNC	414 615,00
- Concession	RAPIDES DE SAONE ET LOIRE	RAPIDES DE SAONE ET LOIRE	SAS	920 762,52
- Concession	ROUZEAU	ROUZEAU	SAS	7 000,00
- Concession	STIN NIEVRE	STIN NIEVRE	SAS	879 822,08
- Concession	TRANSARC	TRANSARC	SARL unipersonnelle	2 331 811,00
- Concession	TRANSARC BOURGOGNE	TRANSARC BOURGOGNE	SARL	315 234,61
- Concession	TRANSDEV BFC EST	TRANSDEV BFC EST	SAS	4 291 121,84
- Concession	TRANSDEV PAYS D'OR	TRANSDEV PAYS D'OR	SAS	2 807 284,70
Détention d'une part du capital				
01/01/1981 - Détention d'une part de capital	Compagnie nationale du Rhône	Compagnie nationale du Rhône	SA	112 812,27
06/01/1984 - Détention d'une part de capital	IDEB	IDEB	SA	2 606 285,20
01/06/1984 - Détention d'une part de capital	BATIFRANC	BATIFRANC	SEM	4 721 356,66
28/10/1985 - Détention d'une part de capital	SAFER Bourgogne Franche-Comté	SAFER Bourgogne Franche-Comté	SA	236 529,17
10/12/1985 - Détention d'une part de capital	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne	Société coopérative à capital variable	997,12
01/01/1987 - Détention d'une part de capital	CIBFC	Capital investissement Bourgogne Franche-Comté	SA	1 511 958,61
05/01/1989 - Détention d'une part de capital	Bourgogne Franche-Comté Garantie	Bourgogne Franche-Comté Garantie	SA	571 042,80
22/11/1996 - Détention d'une part de capital	SA Codere	Comtoise de développement régional	SAS	3 367 800,73
22/11/1996 - Détention d'une part de capital	Fireco	Société de financement régional de Franche-Comté	SAS	3 036 647,22
01/01/1999 - Détention d'une part de capital	Caisses locales du Crédit Agricole de Franche-Comté	Caisses locales du Crédit Agricole de Franche-Comté	Société coopérative à capital variable	1 544,32

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
31/03/2000 - Détention d'une part de capital	Société locale d'épargne Sud Côte d'Or - Caisse d'Epargne et de Prévoyance BFC	Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	SA	76 200,00
23/06/2000 - Détention d'une part de capital	Société locale d'épargne Besançon - Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	SA	30 476,00
27/01/2001 - Détention d'une part de capital	Sofaris	Sofaris	SA	22,26
28/10/2005 - Détention d'une part de capital	Bourgogne Croissance Innovation	Bourgogne Croissance Innovation	SAS	1 470 000,00
10/02/2006 - Détention d'une part de capital	France Active Garantie	France Active Garantie	SA	15,50
28/03/2008 - Détention d'une part de capital	Numérica	SEM Numérica	SEM	400 000,00
26/06/2009 - Détention d'une part de capital	Capital risque Franche-Comté	Capital risque Franche-Comté	SAS	650 000,00
25/03/2011 - Détention d'une part de capital	PRES Bourgogne Franche-Comté	PRES Bourgogne Franche-Comté	Fondation	600 000,00
27/06/2011 - Détention d'une part de capital	SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté	SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté	SPL	362 000,00
23/03/2012 - Détention d'une part de capital	TANDEM	TANDEM	SEM	9 099 189,00
14/12/2012 - Détention d'une part de capital	Société publique locale AER BFC	Société publique locale Agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté	SPL	725 000,00
14/01/2013 - Détention d'une part de capital	SCIC Autopartage Bourgogne Franche-Comté	SCIC Autopartage Bourgogne Franche-Comté	SCIC	20 000,00
30/06/2014 - Détention d'une part de capital	SEMCIB	Société d'économie mixte pour la coopération industrielle en bourgogne	SEM	631 810,00
20/10/2014 - Détention d'une part de capital	SEM Nièvre Energies	SEM Nièvre Energies	SEM	200 000,00
16/12/2014 - Détention d'une part de capital	SPLAAD	Société publique locale d'aménagement de l'agglomération Dijonnaise (SPLAAD)	SPL	300 000,00
03/07/2015 - Détention d'une part de capital	Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises	Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises	SAEM	4 050 000,00
09/10/2015 - Détention d'une part de capital	SEM Côte d'Or Energies	SEM Côte d'Or Energies	SEM	100 000,00
16/10/2015 - Détention d'une part de capital	SEML Energies Renouvelables citoyennes	SEML Energies Renouvelables citoyennes	SEM	235 000,00
05/11/2015 - Détention d'une part de capital	AKTYA	SEM AKTYA	SEM	1 208 847,40
05/11/2015 - Détention d'une part de capital	SEML Sud Développement	SEML Sud Développement	SEM	500 000,00
30/06/2017 - Détention d'une part de capital	SCIC Energies des citoyens JURASCIC	SCIC Energies des citoyens JURASCIC	SCIC	50 000,00
30/06/2017 - Détention d'une part de capital	SEMPAT Sud Bourgogne	SEMPAT Sud Bourgogne	SEM	600 000,00
13/10/2017 - Détention d'une part de capital	SEM Yonne Equipement	SEM Yonne Equipement	SEM	215 738,32
29/03/2019 - Détention d'une part de capital	SEMPAT 58	SEM PATRIMONIALE DE LA NIEVRE	SEM	225 000,00
22/11/2019 - Détention d'une part de capital	SEM VLL ALESIA SEINE DEVELOPPEMENT	SEM VLL ALESIA SEINE DEVELOPPEMENT	SEM	45 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- Subvention	abc - ass. bourguignonne culturelle	abc - ass. bourguignonne culturelle	association	88 000,00
- Subvention	adie	adie	ass-autre association	137 378,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	adil 89	adil 89	association	93 064,00
- Subvention	admr de cote d or	admr de cote d or	ass-autre association	111 825,00
- Subvention	admr de haute saone	admr de haute saone	ass-autre association	175 790,00
- Subvention	admr de l yonne	admr de l yonne	ass-autre association	81 232,00
- Subvention	admr de saone et loire	admr de saone et loire	ass-autre association	338 916,00
- Subvention	admr du doubs	admr du doubs	ass-autre association	184 129,00
- Subvention	admr du jura	admr du jura	ass-autre association	117 708,00
- Subvention	afai cfai sud fc centre de formation apprentis industrie	afai cfai sud fc centre de formation apprentis industrie	ass-etabt d'enseignement	1 040 477,00
- Subvention	afpi nord franche comte	afpi nord franche comte	ass-autre association	132 706,00
- Subvention	aft - cfa de transport logistique de bourgogne franche comte	aft - cfa de transport logistique de bourgogne franche comte	association	637 741,00
- Subvention	aftral apprendre et se former en transport et logistique	aftral apprendre et se former en transport et logistique	ass-autre association	105 763,00
- Subvention	agefos pme bourgogne franche comte	agefos pme bourgogne franche comte	ass-autre association	745 468,00
- Subvention	agence de developpement touristique de la nievre	agence de developpement touristique de la nievre	association	96 900,00
- Subvention	aifa mercurey	aifa mercurey	association	4 440 357,00
- Subvention	aja auxerre football saos (ste anonyme a objet sportif	aja auxerre football saos (ste anonyme a objet sportif	soc-sas	210 000,00
- Subvention	ajena	ajena	ass-autre association	95 468,00
- Subvention	ami bourgogne-franche-comte	ami bourgogne-franche-comte	div-organisme syndical	384 795,00
- Subvention	artdam	artdam	association	482 736,00
- Subvention	ass activital base sport et nature nievre	ass activital base sport et nature nievre	association	76 923,00
- Subvention	ass agcnam bourgogne franche comte	ass agcnam bourgogne franche comte	association	384 537,00
- Subvention	ass agence d urbanisme sud bourgogne	ass agence d urbanisme sud bourgogne	association	100 000,00
- Subvention	ass alterre bourgogne franche comte	ass alterre bourgogne franche comte	association	487 393,00
- Subvention	ass aract bourgogne franche comte	ass aract bourgogne franche comte	ass-autre association	170 000,00
- Subvention	ass ariq btp bourgogne	ass ariq btp bourgogne	association	157 677,00
- Subvention	ass art danse bourgogne	ass art danse bourgogne	association	118 506,00
- Subvention	ass atmo bourgogne franche comte	ass atmo bourgogne franche comte	ass-autre association	92 957,00
- Subvention	ass autunois morvan developpement formation	ass autunois morvan developpement formation	association	86 183,00
- Subvention	ass batiment cfa bourgogne franche comte - site 21	ass batiment cfa bourgogne franche comte - site 21	association	2 327 453,00
- Subvention	ass batiment cfa bourgogne franche comte - site 58	ass batiment cfa bourgogne franche comte - site 58	association	1 309 764,00
- Subvention	ass batiment cfa bourgogne franche comte - site 71	ass batiment cfa bourgogne franche comte - site 71	association	1 776 996,00
- Subvention	ass batiment cfa bourgogne franche comte - site 89	ass batiment cfa bourgogne franche comte - site 89	association	1 603 620,00
- Subvention	ass batiment cfa bourgogne franche comte	ass batiment cfa bourgogne franche comte	association	2 884 790,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	ass bge perspectives	ass bge perspectives	association	133 312,00
- Subvention	ass bgne energies renouvelables	ass bgne energies renouvelables	association	184 912,00
- Subvention	ass bio bourgogne	ass bio bourgogne	association	361 157,00
- Subvention	ass bourgogne franche comte nature	ass bourgogne franche comte nature	association	86 457,00
- Subvention	ass bourgogne franche-comte numerique	ass bourgogne franche-comte numerique	ass-autre association	106 653,00
- Subvention	ass brgne dvpt apprentissage sanitaire social	ass brgne dvpt apprentissage sanitaire social	association	303 872,00
- Subvention	ass bureau acc tournages bourgogne f-comte	ass bureau acc tournages bourgogne f-comte	association	128 370,00
- Subvention	ass centre georges francois leclerc	ass centre georges francois leclerc	association	103 561,00
- Subvention	ass centre information local sur l emploi et des formations	ass centre information local sur l emploi et des formations	association	219 644,00
- Subvention	ass championnats d'europe marathon canoe decize 2019	ass championnats d'europe marathon canoe decize 2019	ass-autre association	92 000,00
- Subvention	ass charnay basket bourgogne sud	ass charnay basket bourgogne sud	ass-autre association	102 000,00
- Subvention	ass colyse - lycee general prive notre-dame	ass colyse - lycee general prive notre-dame	association	519 999,00
- Subvention	ass comite regional tourisme bourgogne franche comte	ass comite regional tourisme bourgogne franche comte	association	5 565 370,00
- Subvention	ass de formation professionnelle de l industrie sud franche comte	ass de formation professionnelle de l industrie sud franche comte	ass-autre association	133 108,00
- Subvention	ass defis 21 avenir environnement	ass defis 21 avenir environnement	ass-autre association	80 508,00
- Subvention	ass des climats du vignobles de bgne patrimoine mondial	ass des climats du vignobles de bgne patrimoine mondial	association	77 499,00
- Subvention	ass dijon football cote d or - dfco	ass dijon football cote d or - dfco	association	85 000,00
- Subvention	ass dispositif entrepreneuriat acad. bfc	ass dispositif entrepreneuriat acad. bfc	ass-autre association	269 350,00
- Subvention	ass ecole production chalon sur saone	ass ecole production chalon sur saone	association	241 244,00
- Subvention	ass fete femmes egalite emploi	ass fete femmes egalite emploi	association	94 983,00
- Subvention	ass fongecif bourgogne franche comte	ass fongecif bourgogne franche comte	association	320 000,00
- Subvention	ass france active franche comte	ass france active franche comte	ass-autre association	453 533,00
- Subvention	ass gestion groupe st joseph lycee prive st joseph la salle	ass gestion groupe st joseph lycee prive st joseph la salle	association	1 417 858,00
- Subvention	ass histoire naturelle amis museum autun	ass histoire naturelle amis museum autun	association	148 267,00
- Subvention	ass initiative saone et loire	ass initiative saone et loire	association	86 645,00
- Subvention	ass insertion, logement emploi sud bourgogne	ass insertion, logement emploi sud bourgogne	ass-autre association	170 904,00
- Subvention	ass jda dijon bourgogne	ass jda dijon bourgogne	association	126 614,00
- Subvention	ass jda dijon hand	ass jda dijon hand	association	187 000,00
- Subvention	ass l artifice	ass l artifice	association	156 721,00
- Subvention	ass liaisons arts bourgogne	ass liaisons arts bourgogne	association	286 174,00
- Subvention	ass ligue de bourgogne franche comte de judo jujitsu kendo	ass ligue de bourgogne franche comte de judo jujitsu kendo	ass-autre association	135 473,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	ass ligue enseignement 21	ass ligue enseignement 21	association	304 936,00
- Subvention	ass ligue enseignement bourgogne franche comte	ass ligue enseignement bourgogne franche comte	association	537 884,00
- Subvention	ass luciol	ass luciol	association	100 331,00
- Subvention	ass maison familiale vacances valle de l yonne	ass maison familiale vacances valle de l yonne	association	106 700,00
- Subvention	ass mascot	ass mascot	association	105 995,00
- Subvention	ass mission locale bassin emploi vesoul espace jeune	ass mission locale bassin emploi vesoul espace jeune	association	132 678,00
- Subvention	ass mission locale du bassin d emploi de besancon	ass mission locale du bassin d emploi de besancon	association	282 785,00
- Subvention	ass mission locale du bassin de gray	ass mission locale du bassin de gray	association	96 941,00
- Subvention	ass mission locale du haut doubs	ass mission locale du haut doubs	association	142 390,00
- Subvention	ass mission locale espace jeunes de belfort delle offemont	ass mission locale espace jeunes de belfort delle offemont	ass-autre association	240 947,00
- Subvention	ass mission locale insert emploi jeunes hericourt	ass mission locale insert emploi jeunes hericourt	association	76 179,00
- Subvention	ass mission locale insert sociale prof lure luxeuil	ass mission locale insert sociale prof lure luxeuil	association	159 012,00
- Subvention	ass mission locale jeunes nevers	ass mission locale jeunes nevers	association	109 475,00
- Subvention	ass ogec bassin paray le monial gueugnon	ass ogec bassin paray le monial gueugnon	association	1 179 344,00
- Subvention	ass ogec notre dame de nevers	ass ogec notre dame de nevers	association	1 074 176,00
- Subvention	ass ogec pasteur lycee polyvalent prive	ass ogec pasteur lycee polyvalent prive	association	1 105 556,00
- Subvention	ass peips	ass peips	ass-autre association	160 406,00
- Subvention	ass pole formation industries technologiques bourgogne - cfai 58 89	ass pole formation industries technologiques bourgogne - cfai 58 89	association	2 655 848,00
- Subvention	ass pro etf bourgogne franche comte	ass pro etf bourgogne franche comte	ass-autre association	181 344,00
- Subvention	ass professionnels du cinéma et de l audiovisuel de bfc	ass professionnels du cinéma et de l audiovisuel de bfc	ass-autre association	119 459,00
- Subvention	ass promotion et gestion ecole deuxieme chance nievre/bgne	ass promotion et gestion ecole deuxieme chance nievre/bgne	association	554 274,84
- Subvention	ass ravieroise aide handicapes	ass ravieroise aide handicapes	association	88 970,00
- Subvention	ass regionale des missions locales bfc	ass regionale des missions locales bfc	association	85 809,00
- Subvention	ass sante et droits des patients	ass sante et droits des patients	association	76 354,00
- Subvention	ass sigogne bfc	ass sigogne bfc	ass-autre association	171 216,00
- Subvention	ass unis cite	ass unis cite	association	182 023,00
- Subvention	ass urcpie	ass urcpie	association	220 000,00
- Subvention	ass. agire	ass. agire	association	360 354,00
- Subvention	ass. aprafo nievre - cfa polyvalent de la nievre	ass. aprafo nievre - cfa polyvalent de la nievre	association	2 325 589,00
- Subvention	ass. au charbon	ass. au charbon	association	99 490,00
- Subvention	ass. bourgogne active	ass. bourgogne active	association	343 401,00
- Subvention	ass. cirfap - cfa de la plasturgie	ass. cirfap - cfa de la plasturgie	association	117 853,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	ass. croix rouge francaise - institut de formation	ass. croix rouge francaise - institut de formation	association	1 185 299,00
- Subvention	ass. de gestion cfa superieur de bgne - cfa superieur de bourgogne	ass. de gestion cfa superieur de bgne - cfa superieur de bourgogne	association	1 148 098,00
- Subvention	ass. de gestion et de dvpt du cfa interprofessionnel - cfa	ass. de gestion et de dvpt du cfa interprofessionnel - cfa	association	5 178 674,00
- Subvention	ass. fqp bourgogne franche comte	ass. fqp bourgogne franche comte	association	92 558,00
- Subvention	ass. guillaume dufay - rencontres musicales de beaune	ass. guillaume dufay - rencontres musicales de beaune	association	165 060,00
- Subvention	ass. icaunaise de diffusion artistique (aida)	ass. icaunaise de diffusion artistique (aida)	association	113 500,00
- Subvention	ass. irtess -institut regional superieur du travail educatif et social	ass. irtess -institut regional superieur du travail educatif et social	association	2 820 635,00
- Subvention	ass. maison du patrimoine oral	ass. maison du patrimoine oral	association	83 306,00
- Subvention	ass. orchestre dijon bourgogne - camerata	ass. orchestre dijon bourgogne - camerata	association	166 600,00
- Subvention	ass. technopole agro-environnement (tae)	ass. technopole agro-environnement (tae)	association	78 123,00
- Subvention	association de gestion de l ecole saint joseph	association de gestion de l ecole saint joseph	ass-etabt d'enseignement	217 925,00
- Subvention	association de gestion de l institution notre dame/st jean	association de gestion de l institution notre dame/st jean	ass-autre association	1 028 396,00
- Subvention	association de gestion lp prive ste marie gray	association de gestion lp prive ste marie gray	ass-etabt d'enseignement	59 611,00
- Subvention	association de prefiguration agence livre et lecture bfc	association de prefiguration agence livre et lecture bfc	ass-autre association	545 803,00
- Subvention	association des compagnons du devoir et du tour de france	association des compagnons du devoir et du tour de france	ass-autre association	1 901 787,00
- Subvention	association fibois bourgogne franche comte	association fibois bourgogne franche comte	association	402 375,00
- Subvention	association franco suisse d action medico educative	association franco suisse d action medico educative	ass-autre association	126 080,00
- Subvention	association mission locale sud jura	association mission locale sud jura	ass-autre association	161 318,00
- Subvention	association montbeliardaise d aide aux travailleurs amat arial	association montbeliardaise d aide aux travailleurs amat arial	ass-autre association	141 299,00
- Subvention	association familiale de gestion du lycee francois xavier	association familiale de gestion du lycee francois xavier	ass-etabt d'enseignement	194 045,00
- Subvention	au coin de l oreille	au coin de l oreille	ass-autre association	94 000,00
- Subvention	banque alimentaire du doubs	banque alimentaire du doubs	ass-autre association	105 082,00
- Subvention	banque federative credit mutuel cm cic bail	banque federative credit mutuel cm cic bail	soc-sa	963 621,00
- Subvention	bge nievre	bge nievre	association	146 765,00
- Subvention	bourgogne batiment durable	bourgogne batiment durable	ass-autre association	136 346,00
- Subvention	boutique de gestion de fc	boutique de gestion de fc	ass-autre association	396 291,00
- Subvention	bpce lease	bpce lease	soc-sa	930 070,00
- Subvention	bpifrance financement	bpifrance financement	soc-sa	150 000,00
- Subvention	bpifrance regions frgi / oseo sofaris regions	bpifrance regions frgi / oseo sofaris regions	soc-sa	6 545 000,00
- Subvention	bts	bts	sarl	76 790,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	c.i.b.c. - nievre	c.i.b.c. - nievre	association	115 060,00
- Subvention	c.i.b.c. 71 - centre interinstitutionnel de competences bgne du sud	c.i.b.c. 71 - centre interinstitutionnel de competences bgne du sud	association	318 240,00
- Subvention	cdc social habitat sa hlm	cdc social habitat sa hlm	sa	209 654,00
- Subvention	cen nutriment sarl	cen nutriment sarl	sarl	106 800,00
- Subvention	centre d art vivant - ma scene nationale pays de montbeliard	centre d art vivant - ma scene nationale pays de montbeliard	ass-autre association	168 000,00
- Subvention	centre de formation regional des prepa en pharmacie cfa pharmacie	centre de formation regional des prepa en pharmacie cfa pharmacie	association	349 714,00
- Subvention	centre dramatique national de franche comte / compagnie airelle	centre dramatique national de franche comte / compagnie airelle	soc-sarl	232 000,00
- Subvention	centre regional d information jeunesse de bourgogne franche comte	centre regional d information jeunesse de bourgogne franche comte	ass-autre association	587 597,00
- Subvention	centre regional du jazz	centre regional du jazz	association	92 500,00
- Subvention	cetim	cetim	etativ-syndicat	138 830,00
- Subvention	cfa aspect ass promotion enseignement catholique	cfa aspect ass promotion enseignement catholique	ass-autre association	1 766 593,00
- Subvention	cfa de l industrie 21-71 - cfai 21 71	cfa de l industrie 21-71 - cfai 21 71	association	2 128 725,00
- Subvention	cfa de l industrie du nord de la franche comte cfai	cfa de l industrie du nord de la franche comte cfai	ass-autre association	1 027 452,00
- Subvention	cfa des travaux publics	cfa des travaux publics	ass-autre association	1 798 117,00
- Subvention	cfa du sport de bourgogne	cfa du sport de bourgogne	association	184 664,00
- Subvention	cfa hilaire de chardonnet	cfa hilaire de chardonnet	ass-etab d'enseignement	4 131 089,00
- Subvention	cfa interprofessionnel de l yonne - cifa auxerre	cfa interprofessionnel de l yonne - cifa auxerre	association	4 478 753,00
- Subvention	cfa les arcades	cfa les arcades	association	88 449,00
- Subvention	cfa pays montbeliard	cfa pays montbeliard	ass-autre association	1 150 957,00
- Subvention	cfa regional de la pharmacie	cfa regional de la pharmacie	ass-autre association	268 047,00
- Subvention	cfa regional des maisons familiales rurales de franche comte	cfa regional des maisons familiales rurales de franche comte	ass-autre association	2 022 827,00
- Subvention	cfa regional maisons familiales rurales de bourgogne	cfa regional maisons familiales rurales de bourgogne	association	968 312,00
- Subvention	cfa st benigne	cfa st benigne	association	298 794,00
- Subvention	cfa st joseph	cfa st joseph	association	137 599,00
- Subvention	cfa superieur de franche comte	cfa superieur de franche comte	ass-autre association	1 590 412,00
- Subvention	chambre regionale de l economie sociale et solidaire bfc	chambre regionale de l economie sociale et solidaire bfc	ass-autre association	148 255,00
- Subvention	chauvin freres	chauvin freres	soc-sarl	656 387,00
- Subvention	cluster jura	cluster jura	soc-sa	100 522,00
- Subvention	comite interprofessionnel des vins du jura	comite interprofessionnel des vins du jura	ass-autre association	135 000,00
- Subvention	comite interprofessionnel gruyere comte / cigc	comite interprofessionnel gruyere comte / cigc	ass-autre association	289 248,00
- Subvention	comite regional bourgogne franche comte handisport	comite regional bourgogne franche comte handisport	ass-autre association	81 350,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	commission de protection des eaux de franche comte	commission de protection des eaux de franche comte	ass-autre association	100 431,00
- Subvention	conseil d architecture d urbanisme et d environnement- caue 71	conseil d architecture d urbanisme et d environnement- caue 71	association	219 161,00
- Subvention	conseil du cheval bourgogne franche-comte	conseil du cheval bourgogne franche-comte	ass-autre association	113 231,00
- Subvention	conservatoire botanique national franche comte	conservatoire botanique national franche comte	ass-autre association	185 640,00
- Subvention	conservatoire d espaces naturels bourguignons	conservatoire d espaces naturels bourguignons	association	685 609,00
- Subvention	conservatoire d espaces naturels de franche comte	conservatoire d espaces naturels de franche comte	ass-autre association	530 898,00
- Subvention	conservatoire rhone alpes des espaces naturels cren	conservatoire rhone alpes des espaces naturels cren	ass-autre association	134 016,00
- Subvention	constructys opca de la construction fc (aref btp)	constructys opca de la construction fc (aref btp)	ass-autre association	260 400,00
- Subvention	coopilote	coopilote	soc-sarl	111 645,00
- Subvention	cote cour	cote cour	ass-autre association	161 000,00
- Subvention	croix rouge francaise irfss bfc lons	croix rouge francaise irfss bfc lons	ass-autre association	1 430 420,00
- Subvention	croix rouge francaise vesoul irfss-fi	croix rouge francaise vesoul irfss-fi	ass-autre association	1 544 824,00
- Subvention	cte dep des sce de remplacement	cte dep des sce de remplacement	association	94 173,00
- Subvention	cte reg olymp sportif bourg-f-comte	cte reg olymp sportif bourg-f-comte	ass-autre association	277 150,00
- Subvention	demain scop	demain scop	scop sa	119 335,00
- Subvention	domicile 90	domicile 90	ass-autre association	107 133,00
- Subvention	earl agri synergie	earl agri synergie	earl	116 341,00
- Subvention	earl de la pommeraie	earl de la pommeraie	earl	133 910,00
- Subvention	eccofor - ecole de production juralternance	eccofor - ecole de production juralternance	ass-autre association	137 770,00
- Subvention	ecole de la deuxieme chance 90	ecole de la deuxieme chance 90	ass-autre association	150 000,00
- Subvention	ecole de maroquinerie avoudrey - ema	ecole de maroquinerie avoudrey - ema	sarl	117 235,00
- Subvention	ecole de production de besancon	ecole de production de besancon	ass-autre association	229 498,00
- Subvention	eliad	eliad	ass-autre association	427 267,00
- Subvention	ensemble justiniana	ensemble justiniana	ass-autre association	88 000,00
- Subvention	entente sportive besancon handball feminin esbf	entente sportive besancon handball feminin esbf	ass-autre association	157 500,00
- Subvention	envie 2e franche-comte	envie 2e franche-comte	sarl	78 911,00
- Subvention	esm enseignement superieur musique bourgogne franche comte	esm enseignement superieur musique bourgogne franche comte	association	454 000,00
- Subvention	espace jeunes de montbeliard	espace jeunes de montbeliard	ass-autre association	154 729,00
- Subvention	eurl bme	eurl bme	soc-eurl	102 513,00
- Subvention	federation departementale des foyers ruraux de lyonne fdfr 89	federation departementale des foyers ruraux de lyonne fdfr 89	association	78 407,00
- Subvention	federation regionale des travaux publics bourgogne franche comte	federation regionale des travaux publics bourgogne franche comte	etativ-syndicat	93 450,32
- Subvention	festival international de musique de besancon	festival international de musique de besancon	ass-autre association	164 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	fondation du patrimoine - delegation regionale de bourgogne	fondation du patrimoine - delegation regionale de bourgogne	association	149 709,00
- Subvention	fondation nationale des sciences politiques	fondation nationale des sciences politiques	association	546 000,00
- Subvention	fondation providence de ribeauville /cours notre dame des anges	fondation providence de ribeauville /cours notre dame des anges	ass-autre association	411 055,00
- Subvention	foodtech dijon bourgogne franche comte	foodtech dijon bourgogne franche comte	ass-autre association	93 258,00
- Subvention	forets et sciages d autun	forets et sciages d autun	sas	124 216,00
- Subvention	frac - fonds regional d art contemporain de bourgogne	frac - fonds regional d art contemporain de bourgogne	association	248 000,00
- Subvention	france nature environnement bourgogne franche comte	france nature environnement bourgogne franche comte	ass-autre association	110 360,00
- Subvention	franche comte innov	franche comte innov	ass-fondation	398 000,00
- Subvention	frec n sys	frec n sys	soc-sas	79 053,00
- Subvention	frsea bourgogne franche comte	frsea bourgogne franche comte	etativ-syndicat	77 309,00
- Subvention	gaia energies	gaia energies	ass-autre association	86 818,00
- Subvention	gare btt	gare btt	association	147 721,00
- Subvention	gastronomie et promotion des produits regionaux gppr	gastronomie et promotion des produits regionaux gppr	ass-autre association	299 882,00
- Subvention	gds21 - fed. des groupts defense sanitaire de la cote d or	gds21 - fed. des groupts defense sanitaire de la cote d or	association	104 370,00
- Subvention	gds58 - gpt de defense sanitaire bovins de la nievre	gds58 - gpt de defense sanitaire bovins de la nievre	association	144 540,00
- Subvention	gds71 - gpt de defense sanitaire du betail de saone-et-loire	gds71 - gpt de defense sanitaire du betail de saone-et-loire	association	228 844,00
- Subvention	gpt cesam crifad	gpt cesam crifad	gpt d'entreprises (marchés)	151 990,00
- Subvention	groupe reg accompt initiation nature environnement bfc	groupe reg accompt initiation nature environnement bfc	ass-autre association	92 837,00
- Subvention	groupement de defense sanitaire 70	groupement de defense sanitaire 70	ass-autre association	82 810,00
- Subvention	groupement de defense sanitaire du doubs gds 25	groupement de defense sanitaire du doubs gds 25	ass-autre association	94 430,00
- Subvention	groupement d'employeurs profession sport loisirs	groupement d'employeurs profession sport loisirs	ass-autre association	133 617,00
- Subvention	grpt de defense sanitaire 39	grpt de defense sanitaire 39	ass-autre association	82 810,00
- Subvention	hgp villersexel	hgp villersexel	sas	90 000,00
- Subvention	hydromoncle	hydromoncle	sas	194 454,00
- Subvention	id'ees 21	id'ees 21	sas	342 866,00
- Subvention	ideha (union franche comte)	ideha (union franche comte)	soc-saem	403 753,00
- Subvention	ifria bourgogne franche-comte - cfa de l ifria	ifria bourgogne franche-comte - cfa de l ifria	association	246 142,00
- Subvention	infa franche comte	infa franche comte	ass-autre association	104 157,00
- Subvention	initiative doubs territoire de belfort	initiative doubs territoire de belfort	ass-autre association	178 679,00
- Subvention	institut de formation des travaux publics de bourgogne fc	institut de formation des travaux publics de bourgogne fc	ass-autre association	294 248,00
- Subvention	institut de formation en masso kinesitherapie	institut de formation en masso kinesitherapie	association	191 923,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	institut europeen formation compagnons tour de france iefctf	institut europeen formation compagnons tour de france iefctf	ass-etablt d'enseignement	508 973,00
- Subvention	institut superieur d apprentissage des cci de franche comte	institut superieur d apprentissage des cci de franche comte	ass-autre association	416 539,00
- Subvention	institution sainte marie	institution sainte marie	ass-autre association	562 441,00
- Subvention	interbio franche comte	interbio franche comte	ass-autre association	306 613,00
- Subvention	invest pme	invest pme	soc-sa	740 333,00
- Subvention	irts association regionale du travail social	irts association regionale du travail social	ass-autre association	3 223 650,00
- Subvention	j g aviation	j g aviation	soc-sarl	100 000,00
- Subvention	l arc scene nationale	l arc scene nationale	association	113 200,00
- Subvention	la roue de secours 25	la roue de secours 25	ass-autre association	160 666,00
- Subvention	laboratoires a.b.i.a.	laboratoires a.b.i.a.	soc-sas	100 000,00
- Subvention	le 19 crac centre regional d art contemporain	le 19 crac centre regional d art contemporain	ass-autre association	85 000,00
- Subvention	le consortium - le coin du miroir	le consortium - le coin du miroir	association	100 995,00
- Subvention	leap de la bresse-afgeap / lycee d enseignement agricole prive	leap de la bresse-afgeap / lycee d enseignement agricole prive	association	92 749,00
- Subvention	legt prive frederic ozanam - ogec ctre scolaire notre dame	legt prive frederic ozanam - ogec ctre scolaire notre dame	association	644 943,00
- Subvention	legt prive saint benigne	legt prive saint benigne	association	1 628 819,00
- Subvention	legt prive st-coeur - ogecic	legt prive st-coeur - ogecic	association	322 593,00
- Subvention	legtp prive jeanne d arc - ass. u.f.a.	legtp prive jeanne d arc - ass. u.f.a.	association	102 730,00
- Subvention	legtp prive simone dounon	legtp prive simone dounon	association	219 295,00
- Subvention	legtp prive st vincent de paul	legtp prive st vincent de paul	association	161 591,00
- Subvention	legtp prive st-joseph - a.e.p. ecole st-joseph	legtp prive st-joseph - a.e.p. ecole st-joseph	association	757 274,00
- Subvention	les entreprises de lunetterie du massif jurassien	les entreprises de lunetterie du massif jurassien	ass-autre association	95 128,00
- Subvention	ligue bourgogne franche comte de tennis	ligue bourgogne franche comte de tennis	ass-autre association	98 007,00
- Subvention	ligue bourgogne franche comte handball	ligue bourgogne franche comte handball	ass-autre association	158 075,00
- Subvention	ligue bourgogne franche comte rugby	ligue bourgogne franche comte rugby	association	92 750,00
- Subvention	ligue bourgogne-franche comte de football	ligue bourgogne-franche comte de football	ass-autre association	178 000,00
- Subvention	ligue pour la protection des oiseaux cote d or et saone et loire	ligue pour la protection des oiseaux cote d or et saone et loire	association	175 537,00
- Subvention	ligue pour la protection des oiseaux franche comte	ligue pour la protection des oiseaux franche comte	ass-autre association	256 170,00
- Subvention	lixxbail	lixxbail	soc-sa	618 255,00
- Subvention	lp prive st-jacques ste-therese - ogec	lp prive st-jacques ste-therese - ogec	association	80 057,00
- Subvention	lp prive therese desreumaux - ass. education populaire	lp prive therese desreumaux - ass. education populaire	association	93 899,00
- Subvention	lycee polyvalent prive saint-lazare - agesca	lycee polyvalent prive saint-lazare - agesca	association	246 796,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	lycee prive les arcades - ass. pour la famille	lycee prive les arcades - ass. pour la famille	association	1 422 103,00
- Subvention	lycee prive st etienne - ogec st etienne	lycee prive st etienne - ogec st etienne	association	405 521,00
- Subvention	machines pages	machines pages	soc-sas	100 000,00
- Subvention	maison de l environnement de franche comte mefc	maison de l environnement de franche comte mefc	ass-autre association	217 503,00
- Subvention	maison de la culture nevers agglomeration	maison de la culture nevers agglomeration	soc-sarl	140 000,00
- Subvention	maison familiale chargey les gray	maison familiale chargey les gray	ass-autre association	249 730,00
- Subvention	maison familiale combeaufontaine	maison familiale combeaufontaine	ass-autre association	224 022,00
- Subvention	maison familiale rurale d education et d orientation d amange	maison familiale rurale d education et d orientation d amange	ass-etabt d'enseignement	121 819,00
- Subvention	maison familiale rurale d education et d orientation de fougerolles	maison familiale rurale d education et d orientation de fougerolles	ass-etabt d'enseignement	913 812,00
- Subvention	maison familiale rurale des fins - les 2 vals	maison familiale rurale des fins - les 2 vals	ass-autre association	139 137,00
- Subvention	maison familiale rurale vercel	maison familiale rurale vercel	ass-autre association	160 837,00
- Subvention	mefa - maison de l emploi et de la formation de l auxerrois	mefa - maison de l emploi et de la formation de l auxerrois	association	202 766,00
- Subvention	mendoza sa	mendoza sa	sa	100 000,00
- Subvention	meynier a. et fils	meynier a. et fils	soc-sa	79 147,00
- Subvention	mg granules sarl	mg granules sarl	sarl	156 276,00
- Subvention	mip de la bresse louhannaise - mission d information professionnelle	mip de la bresse louhannaise - mission d information professionnelle	association	135 694,00
- Subvention	mission locale arrondissement de dijon	mission locale arrondissement de dijon	association	306 661,00
- Subvention	mission locale bourgogne nivernaise	mission locale bourgogne nivernaise	association	88 830,00
- Subvention	mission locale de beaune	mission locale de beaune	association	80 061,00
- Subvention	mission locale de l auxerrois	mission locale de l auxerrois	association	109 219,00
- Subvention	mission locale du chalonnais	mission locale du chalonnais	association	159 458,00
- Subvention	mission locale du charolais	mission locale du charolais	association	110 656,00
- Subvention	mission locale rurale des marches de bourgogne	mission locale rurale des marches de bourgogne	association	140 760,00
- Subvention	mission locale rurale du morvan	mission locale rurale du morvan	association	85 784,00
- Subvention	mission locale rurale du tonnerrois et de l avallonnais	mission locale rurale du tonnerrois et de l avallonnais	association	125 532,00
- Subvention	mission numerique du pays nivernais morvan	mission numerique du pays nivernais morvan	association	153 584,00
- Subvention	mogra	mogra	soc-sarl	81 371,00
- Subvention	moules et outillages de bourgogne	moules et outillages de bourgogne	sas	211 413,00
- Subvention	mygale sarl	mygale sarl	sarl	117 115,00
- Subvention	natiocredimurs ncm	natiocredimurs ncm	soc-snc	148 158,00
- Subvention	neolia	neolia	soc-sa	286 800,00
- Subvention	nicephore cite	nicephore cite	sa	187 469,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	numerica pole multimedia de franche comte	numerica pole multimedia de franche comte	soc-sem	208 090,00
- Subvention	objectif medailles	objectif medailles	ass-autre association	111 500,00
- Subvention	ogec centre scolaire jeanne d arc	ogec centre scolaire jeanne d arc	ass-autre association	232 571,00
- Subvention	ogec de la compassion	ogec de la compassion	ass-autre association	193 383,00
- Subvention	ogec ecoles ste anne/st joseph	ogec ecoles ste anne/st joseph	ass-autre association	248 808,00
- Subvention	ogec groupe scolaire lasalle levier	ogec groupe scolaire lasalle levier	ass-etab d'enseignement	195 350,00
- Subvention	ogec ledonien (sainte marie fenelon)	ogec ledonien (sainte marie fenelon)	ass-autre association	373 046,00
- Subvention	ogec saint charles borromee	ogec saint charles borromee	association	948 498,00
- Subvention	ogec saint joseph saint paul	ogec saint joseph saint paul	ass-autre association	685 145,00
- Subvention	ogec sainte famille sainte ursule	ogec sainte famille sainte ursule	ass-etab d'enseignement	188 722,00
- Subvention	ogec st pierre fourier	ogec st pierre fourier	ass-autre association	134 103,00
- Subvention	ogeecap les augustins sainte benigne	ogeecap les augustins sainte benigne	ass-autre association	718 688,00
- Subvention	opcalia bourgogne franche comte	opcalia bourgogne franche comte	association	114 900,00
- Subvention	opcalim	opcalim	ass-autre association	134 200,00
- Subvention	organisme paritaire collecteur agree industries metallurgie opcaim	organisme paritaire collecteur agree industries metallurgie opcaim	ass-autre association	177 067,00
- Subvention	pavillon des sciences centre de culture scientifique	pavillon des sciences centre de culture scientifique	ass-autre association	466 910,00
- Subvention	percipio robotics	percipio robotics	soc-sa	218 661,00
- Subvention	pole d economie solidaire de l agglomeration dijonnaise	pole d economie solidaire de l agglomeration dijonnaise	association	108 981,00
- Subvention	pole des microtechniques	pole des microtechniques	ass-autre association	279 102,00
- Subvention	pole musiques actuelles belfort/riffs du lion	pole musiques actuelles belfort/riffs du lion	ass-autre association	87 101,00
- Subvention	pole nucleaire bourgogne	pole nucleaire bourgogne	association	187 467,00
- Subvention	pole plastipolis	pole plastipolis	ass-autre association	100 000,00
- Subvention	pole vehicule du futur	pole vehicule du futur	ass-autre association	448 513,00
- Subvention	prodezza	prodezza	ass-autre association	139 402,00
- Subvention	profession sport et loisirs doubs territoire de belfort haute saone	profession sport et loisirs doubs territoire de belfort haute saone	ass-autre association	106 736,00
- Subvention	promodegel	promodegel	ass-autre association	92 070,00
- Subvention	rivoire jacquemin	rivoire jacquemin	soc-sa	100 000,00
- Subvention	sa brennus habitat - hlm sens	sa brennus habitat - hlm sens	sa	325 725,00
- Subvention	sa danielson engineering	sa danielson engineering	sa	81 135,00
- Subvention	sa dijon bourgogne handball	sa dijon bourgogne handball	sa	76 000,00
- Subvention	sa esc dijon bourgogne	sa esc dijon bourgogne	sa	345 870,00
- Subvention	sa football club sochoux montbeliard fcs m	sa football club sochoux montbeliard fcs m	soc-sa	130 000,00
- Subvention	sa hlm habellis	sa hlm habellis	sa	247 004,00
- Subvention	sa natixis lease	sa natixis lease	sa	289 818,00
- Subvention	sa psa automobiles	sa psa automobiles	sa	1 432 393,00
- Subvention	sa scic habitat bourgogne	sa scic habitat bourgogne	sa	76 500,00
- Subvention	sa sedia	sa sedia	sa	634 903,00
- Subvention	sa spl seuil de bourgogne	sa spl seuil de bourgogne	sa	102 188,00
- Subvention	sacrebleu productions	sacrebleu productions	sarl	80 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	saem de la nievre - nievre aménagement	saem de la nievre - nievre aménagement	saem	612 582,00
- Subvention	saeml simad - societe immobiliere de la madeleine	saeml simad - societe immobiliere de la madeleine	saem	194 703,00
- Subvention	saiemb immobilier d entreprises / logement	saiemb immobilier d entreprises / logement	soc-saem	189 224,00
- Subvention	sarl abi tourisme	sarl abi tourisme	sarl	284 557,00
- Subvention	sarl aux saveurs gourmandes	sarl aux saveurs gourmandes	soc-sarl	82 174,00
- Subvention	sarl camp site	sarl camp site	sarl	113 140,00
- Subvention	sarl domaine du herisson	sarl domaine du herisson	sarl	97 260,00
- Subvention	sarl easy tiger	sarl easy tiger	soc-sarl	111 000,00
- Subvention	sarl etb patouillet	sarl etb patouillet	sas	96 167,00
- Subvention	sarl goueffon	sarl goueffon	sarl	78 117,00
- Subvention	sarl le theatre macon	sarl le theatre macon	sarl	109 000,00
- Subvention	sarl metha gauthier	sarl metha gauthier	sarl	138 320,00
- Subvention	sarl micro erosion	sarl micro erosion	soc-sarl	114 830,00
- Subvention	sarl multivulca	sarl multivulca	sarl	80 000,00
- Subvention	sarl neomedias	sarl neomedias	sarl	83 162,00
- Subvention	sarl ts productions	sarl ts productions	sarl	100 000,00
- Subvention	sas amvalor	sas amvalor	sasu	81 571,00
- Subvention	sas augigaz	sas augigaz	sas	186 595,00
- Subvention	sas barthe	sas barthe	sas	194 398,00
- Subvention	sas clairalu	sas clairalu	sas	176 939,00
- Subvention	sas diligence films	sas diligence films	sas	140 000,00
- Subvention	sas elcam usinage	sas elcam usinage	soc-sas	120 000,00
- Subvention	sas etb brugere fernand	sas etb brugere fernand	sas	147 560,00
- Subvention	sas hotels restaurants du morvan	sas hotels restaurants du morvan	soc-sas	114 641,00
- Subvention	sas kbc bail immobilier france	sas kbc bail immobilier france	sas	100 000,00
- Subvention	sas pro lignum	sas pro lignum	soc-sas	90 627,00
- Subvention	sas rikksen	sas rikksen	sas	125 240,00
- Subvention	sas satt sayens (anc grd est ub filiale)	sas satt sayens (anc grd est ub filiale)	sas	647 080,00
- Subvention	sas smartesting solutions et services	sas smartesting solutions et services	soc-sas	78 583,00
- Subvention	sas synecdoche	sas synecdoche	soc-sas	140 000,00
- Subvention	sas thermes de santenay	sas thermes de santenay	sas	144 294,00
- Subvention	sas ysaline	sas ysaline	sas	75 626,00
- Subvention	sasu faurecia clean mobility	sasu faurecia clean mobility	sasu	900 000,00
- Subvention	sasu leader academy	sasu leader academy	sasu	112 456,00
- Subvention	scenes du jura	scenes du jura	ass-autre association	159 699,00
- Subvention	sci biere bleue	sci biere bleue	soc-sci	80 000,00
- Subvention	sci de chabot	sci de chabot	soc-sci	197 500,00
- Subvention	sci de verneuill	sci de verneuill	soc-sci	80 000,00
- Subvention	sci deniziot	sci deniziot	sci	100 000,00
- Subvention	sci fp immobilier	sci fp immobilier	soc-sci	80 000,00
- Subvention	sci le roncemay	sci le roncemay	soc-sci	243 302,00
- Subvention	sci les gentianes	sci les gentianes	soc-sci	237 021,00
- Subvention	sci l'intranquillite	sci l'intranquillite	soc-sci	79 207,00
- Subvention	sci majac	sci majac	soc-sci	320 000,00
- Subvention	sci matm 2017	sci matm 2017	soc-sci	96 956,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	sci nedey services	sci nedey services	sci	117 998,00
- Subvention	sci nolot freres	sci nolot freres	soc-sci	86 220,00
- Subvention	sci rdm	sci rdm	soc-sci	100 000,00
- Subvention	sci tabitha	sci tabitha	soc-sci	87 050,00
- Subvention	sci tls	sci tls	sci	759 329,00
- Subvention	scierie genet	scierie genet	soc-sas	86 028,00
- Subvention	sem elan chalon	sem elan chalon	saem	166 000,00
- Subvention	sema maconnaise val de saone bourgogne sud	sema maconnaise val de saone bourgogne sud	sa	340 000,00
- Subvention	silmach	silmach	soc-sa	524 565,00
- Subvention	sla industrie	sla industrie	soc-sas	80 000,00
- Subvention	societe artistique de creation et de diffusion cirque plume	societe artistique de creation et de diffusion cirque plume	soc-sarl	96 628,00
- Subvention	societe d application hydraulique de gevigney	societe d application hydraulique de gevigney	soc-sas	84 059,00
- Subvention	societe d economie mixte de construction du departement de l ain	societe d economie mixte de construction du departement de l ain	soc-sem	219 148,00
- Subvention	societe generale des techniques	societe generale des techniques	soc-sas	100 000,00
- Subvention	societe industrielle bois conditionnes	societe industrielle bois conditionnes	soc-sarl	314 530,00
- Subvention	solicites	solicites	ass-autre association	88 174,00
- Subvention	solutions innovations bois solibois	solutions innovations bois solibois	soc-sas	78 365,00
- Subvention	spaleck industries	spaleck industries	soc-sarl	96 679,00
- Subvention	syndicat de coproprietaire de la copropriete chateaubriand	syndicat de coproprietaire de la copropriete chateaubriand	div-syndicat de proprietaires	111 400,00
- Subvention	territoire 25 société publique locale	territoire 25 société publique locale	soc-sa	756 087,00
- Subvention	territoire de musiques / les eurockeennes de belfort	territoire de musiques / les eurockeennes de belfort	ass-autre association	96 000,00
- Subvention	theatre dijon bourgogne	theatre dijon bourgogne	soc-sarl	395 000,00
- Subvention	theatre granit scene nationale de belfort	theatre granit scene nationale de belfort	ass-autre association	158 000,00
- Subvention	trans organisation	trans organisation	ass-autre association	80 000,00
- Subvention	union nationale du sport scolaire service regional	union nationale du sport scolaire service regional	ass-autre association	83 774,00
- Subvention	unss (union national du sport scolaire) - service regional	unss (union national du sport scolaire) - service regional	association	117 800,00
- Subvention	uracofor union regionale des associations des communes forestieres	uracofor union regionale des associations des communes forestieres	ass-autre association	85 765,00
- Subvention	viadanse centre choregraphique national bfc a belfort	viadanse centre choregraphique national bfc a belfort	ass-autre association	230 700,00
- Subvention	vitagora pole	vitagora pole	ass-autre association	378 957,00
Autres				
- Participation en capital au sein de Fonds	Réseau Entreprendre Franche-Comté - Fonds prêts d'honneurs création d'entreprises	Réseau Entreprendre Franche-Comté	Association	640 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Participation en capital au sein de Fonds	Réseau Entreprendre Franche-Comté - Fonds prêts d'honneurs mutation économique	Réseau Entreprendre Franche-Comté	Association	510 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Réseau Entreprendre Bourgogne - Fonds prêts d'honneur Mutation	Réseau Entreprendre Bourgogne	Association	510 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Franche-Comté	France Active Garantie	SA	481 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Bourgogne FINES	France Active Garantie	SA	80 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Bourgogne TPE	France Active Garantie	SA	850 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds régional d'investissement solidaire Franche-Comté	France Active Garantie	SA	160 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds régional d'investissement solidaire Bourgogne	France Active Garantie	SA	100 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Bourgogne Franche-Comté	France Active Garantie	SA	600 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - Fonds régional de garantie Franche-Comté	BPI France	SA	3 464 790,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - Fonds régional de garantie FEDER Franche-Comté	BPI France	SA	234 790,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - Fonds régional de garantie Bourgogne	BPI France	SA	6 752 300,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - Fonds régional de garantie Bourgogne Franche-Comté 2	BPI France	SA	5 712 380,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - FRISO FRI2 : avance remboursable en cas de succès	BPI France	SA	133 572,14
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - prêt rebond	BPI France	SA	4 500 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - prêt rebond FEDER	BPI France	SA	10 000 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - Fonds d'intervention Feder innovation	BPI France	SA	971 461,70
- Participation en capital au sein de Fonds	Association franc-comtoise de financement solidaire - Fonds de garantie ESS	Association franc-comtoise de financement solidaire	Association	63 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Franche-Comté - Fonds prêts d'honneur croissance	Initiative Franche-Comté	Association	120 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Dole territoire - Fonds prêts d'honneur	Initiative Dole territoire	Association	60 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Doubs Territoire de Belfort - Fonds prêts d'honneur	Initiative Doubs Territoire de Belfort	Association	175 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Côte d'Or - Fonds prêts d'honneur	Initiative Côte d'Or	Association	200 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Saône et Loire - Fonds prêts d'honneur	Initiative Saône et Loire	Association	260 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Jura - Fonds prêts d'honneur	Initiative Jura	Association	75 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Nièvre - Fonds prêts d'honneur	Initiative Nièvre	Association	30 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Capital Grand Est - Fonds Cap Innovest	Capital Grand Est	SAS	5 518 011,19
- Participation en capital au sein de Fonds	Invest PME - Franche-Comté Création 3	Invest PME	SA	800 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Participation en capital au sein de Fonds	Invest PME - Bourgogne Franche-Comté création 4	Invest PME	SA	1 732 500,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Invest PME - Bourgogne Franche-Comté Défis 2	Invest PME	SA	1 630 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Invest PME - Bourgogne Franche-Comté PME 4 Industrie et filières	Invest PME	SA	3 846 250,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Invest PME - Bourgogne Franche-Comté création 5	Invest PME	SA	250 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Franche-Comté Garantie - Fonds de garantie entreprises	Bourgogne Franche-Comté Garantie	SA	9 518 435,64
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Franche-Comté Garantie - Fonds développement durable	Bourgogne Franche-Comté Garantie	SA	4 300 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Active - Contrat d'apport associatif	Bourgogne Active	Association	774 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Active - Fonds d'amorçage associatif	Bourgogne Active	Association	44 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Active - Fonds d'intervention à destination des entreprises de l'ESS en difficulté	Bourgogne Active	Association	100 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Franche-Comté Active - Contrat d'apport associatif	Franche-Comté Active	Association	280 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	SA SACICAP - Caisse d'avance rénovation énergétique	SA SACICAP	SA	2 000 000,00

(1) Hôtel de région et autres lieux publics désignés par la région.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	D3.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA REGION

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan	01/02/1979	Participation	930 000,00
PNR Haut Jura	10/02/1986	Contribution statutaire	441 000,00
PNR Ballons des Vosges	05/06/1989	Contribution statutaire	159 500,00
Etablissement public territorial du bassin Saône Doubs	01/01/1991	Contribution statutaire	139 000,00
Parc scientifique et industriel de Besançon (TEMIS)	28/06/1996	Contribution statutaire	64 897,80
Micropolis	27/06/1997	Contribution statutaire	78 806,84
Syndicat mixte de Pagny	16/03/1999	Participation	150 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome d'Auxerre-Branches	20/11/2006	Participation	170 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome de Saint-Yan	20/11/2006	Participation	50 000,00
Innovia	20/11/2009	Contribution statutaire	27 960,00
Orchestre Victor Hugo Besançon-Montbéliard Franche-Comté	22/06/2012	Contribution statutaire	477 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome Dijon Longvic	01/06/2014	Participation	260 000,00
Syndicat mixte des transports en commun du Territoire de Belfort - SMTC	01/09/2017	Contribution statutaire	3 340 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome Besançon-la-Vèze	01/11/2018	Contribution statutaire	130 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome Montbéliard-Courcelles	01/11/2018	Contribution statutaire	120 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome Nevers-Fourchambault	01/11/2018	Contribution statutaire	70 000,00
PNR Doubs Horloger	16/11/2020	Contribution statutaire	272 500,00
Autres organismes de regroupement			
Etablissement public de la Loire	01/01/1983	Participation	50 000,00
Etablissement public de coopération culturelle de Bibracte	22/10/2007	Participation	145 000,00
GIP Territoire numérique BFC	21/01/2008	Participation	730 000,00
GIP Interrégional pour le développement du Massif Central	24/11/2008	Participation	33 459,00
Saline Royale d'Arc et Senans	18/12/2008	Contribution statutaire	256 495,00
Etablissement public Prieuré de la Charité, Cité du Mot	24/06/2013	Participation	103 500,00
GIP Vignes et Vin	08/11/2014	Participation	26 300,00
Etablissement public Cité de la Voix (EPCV)	24/11/2014	Participation	1 140 000,00
Maison de l'Europe Bourgogne-Franche-Comté	02/05/2018	Participation	230 000,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	D3.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie personnalisée	Avances remboursables pour le développement des entreprises et de l'artisanat	01/01/2007	16/11/2006	SPA	Non
Etablissement public de coopération culturelle (EPCC)	Saline Royale d'Arc-et-Senans	29/04/2009	18/12/2008	SPIC	Non
Régie personnalisée	Pôle Energie Franche-Comté	26/06/2009	26/06/2009	SPA	Non
Régie personnalisée	Fonds régional d'Art Contemporain (franc-comtois)	01/01/2011	16/12/2020	SPA	Non
Régie personnalisée dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale	Etablissement public de la Cité de la Voix (EPCV)	24/11/2014	24/11/2014	SPIC	Non
Régie personnalisée autonome	Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté	22/12/2017	14/12/2017	SPA	Non
Etablissement public de coopération environnementale (EPCE)	Agence régionale de la biodiversité (ARB)	29/03/2019	29/03/2019	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Location d'immeuble à usage exclusif de bureau et de biens mobiliers liés à une association	Maison régionale de l'innovation	01/01/2013	10/09/2012	SPIC
Services de communication électronique	Réseau hertzien de type Wimax en Bourgogne	01/01/2016	29/06/2015	SPIC
Transport de personnes	Organisation des services de transport scolaire	01/09/2017	16/12/2016	SPA

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D3.5.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC	938	265 403 000,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation	941	124 311 024,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat	941	7 601 753,27
			Matériel	941	17 141 208,35
Sous-total Fonctionnement		265 403 000,00	Sous-total Fonctionnement	(B)	149 053 985,62

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel	908	121 448 808,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		121 448 808,00	Effort propre de la Région (A – B)	(C)	237 797 822,38

TOTAL DEPENSES	(A)	386 851 808,00	TOTAL RECETTES (B + C)		386 851 808,00
-----------------------	-----	-----------------------	-------------------------------	--	-----------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D3.5.2

Volet 2 – Compte TER SNCF Non approuvé (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	76 168 843,43
Produits annexes au trafic	13 555 151,28
Compensations des réductions tarifaires	1 773 849,88
Travaux pour Tiers	30 099 376,34
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	244 334 506,20
Versements des Collectivités	244 334 506,20
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	365 931 727,13

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	115 670 720,42
Consommations intermédiaires	27 692 185,51
Péage RFF	70 489 243,38
Impôts, taxes et versements assimilés	20 762 327,39
Total charges d'exploitation courante	234 614 476,70

Facturations majeures :	
Achats stockés	12 209 944,27
Impôts et taxes hors FAP	19 512 247,91
Maintenance matériel roulant	15 384 490,02
Traction trains, conduite et logistique	1 977 573,91
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	8 802 215,64
Energie de traction diesel	5 571 784,58
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	8 123 242,20
Echange de matériel roulant entre Activités	5 662 322,40
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	19 246 792,26
Transport en service	4 826 607,22
Total facturations majeures	101 317 220,41
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	3 461 776,85
Total facturations internes	3 461 776,85
TOTAL CHARGES(2)	339 393 473,96

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	26 538 253,17
Dotations aux amortissements	4 486 751,34
Reprise de subvention et écart de réévaluation	994 291,64
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	5 481 042,98
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	21 057 210,19
Résultat financier	-598 716,26
RESULTAT COURANT (5)	20 458 493,93
Résultat exceptionnel	0,00
RESULTAT NET (6)	20 458 493,93

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat exceptionnel.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	E1

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (part régionale définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,73 €	3 336 525,00	-14,49
	Gazole	0,00	0,00	1,35 €	28 561 475,00	-3,45
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	51,00 €	103 000 000,00	-11,13
Droit de francisation et de navigation corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de passeport en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de consommation sur les tabacs en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxe perçue par la collectivité territoriale de Corse.

(2) Taxes perçues par les régions d'outre-mer.

(3) Détailler les taxes pour lesquelles la région a un pouvoir de modulation ou de fixation du taux.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 100

Nombre de membres présents : 74

Nombre de suffrages exprimés : 99

VOTES :

Pour : 52

Contre : 44

Abstentions : 3

Date de convocation : 24/11/2020

Présenté par la Présidente (1),

A Dijon, le 10/12/2020

la Présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session plénière du Conseil régional

A Dijon, le 10/12/2020

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ACARD Julien	
AEBISCHER Elise	
ALMEIDA José	
AMELLA Sophie	
AYACHE Patrick	
BARDI Luc	
BEAULIEU Sylvie	
BERGER Aurélie	
BOLZE Pierre	
BOUJLILAT Hicham	
BOURGEOIS Willy	
BREUILLARD-FLETY Valérie	
CABOCHE Nicole	
CANTIN Damien	
CAVIN Edouard	
CHAMPY Karine	
CHARLIER Franck	
CHARRET-GODARD Océane	
CHAUVELOT-DUBAN Claudy	
CHIAPPA-KIGER Myriam	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

CHOPARD Francine	
CHUDZIK Antoine	
CLAVEQUIN Maude	
CLERC Colette	
COINT Emmanuelle	
COLAS Frédérique	
COMTE-DELEUZE Catherine	
COTTET Francis	
DARTEVELLE Jean-Pierre	
DECHAUME Isabelle	
DELYON Isabelle	
DEMERSSEMAN Gilles	
DEPIERRE Valérie	
DESSEIGNE Nathalie	
DUFAY Marie-Guite	
DUMONT Anne-Marie	
DURAIN Jérôme	
FEREZ Guy	
FERRAND Alexandrine	
FERRARI Jacqueline	
FLUTTAZ Laurence	
FONQUERNIE Sophie	
FRANCOIS Karine	
GAILLARD Franck	
GENRE Patrick	
GENTIS Eric	
GILLE Grégoire	
GORDAT Gérald	
GRAPPIN Pascal	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

GROSSET Pierre	
GUIBERT Julien	
GUIGUET Stéphane	
HAKKAR Yacine	
HAMEAU Denis	
HOULLEY Eric	
INEZARENE Salima	
JARROT Marie-Claude	
JEANROCH Patrick	
JOYANDET Alain	
LAGRANGE Jean-Claude	
LAMARD Denis	
LANCON Eric	
LASSARRE Florence	
LEBLANC Nathalie	
LEFEVRE Jean-Philippe	
LOMBARD Patrice	
LUCCHESI Liliane	
M'PIAYI Saliha	
MAILLARD Guillaume	
MARTHEY Arnaud	
MARTIN Sylvie	
MARTINEZ Laëtitia	
MASSICOT Pascale	
MATHIEU Sylvain	
MOLINOZ Patrick	
MONTEL Sophie	
MONTRELAY Stéphane	
MULOT Laurence	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

NEDEY Valère	
NEUGNOT Michel	
NIEPCERON Loïc	
NOIROT Lilian	
ODOUL Julien	
PELISSARD Hélène	
PLATRET Gilles	
PONCET Frédéric	
REDL Valérie	
REY-GAUCHER Marie-Thérèse	
RICCIARDETTI Jacques	
ROBIN Christine	
ROUSSEL Nathalie	
SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe	
SAUVADET François	
STEPHAN Marcel	
TENENBAUM Françoise	
VALLVERDU Didier	
VANDRIESSE Catherine	
VERGES-CAULLET Muriel	
WOYNAROSKI Stéphane	
ZAIBI Nisrine	

Certifié exécutoire par la Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/12/2020, et de la publication le 21/12/2020

A Dijon, le 10/12/2020

(1) Indiquer « la Présidente » ou « le Président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil régional (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : Conseil régional, Conseil syndical, ...).

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
SIGNATURES

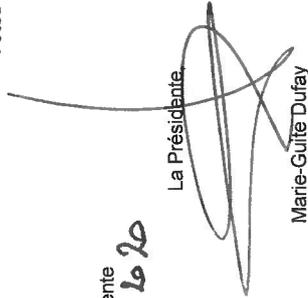
ASSEMBLEE PLENIERE DES 10 et 11 DECEMBRE 2020

BUDGET PRIMITIF 2021

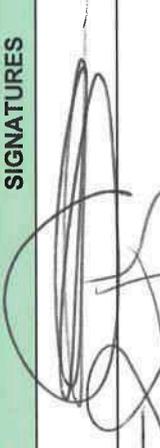
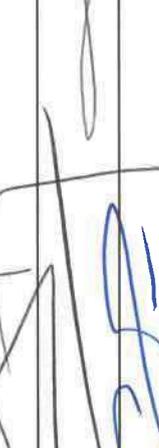
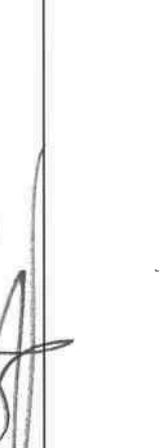
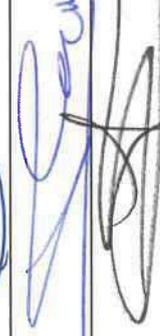
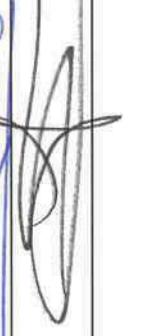
Nombre de membres en exercice : 100
Nombre de membres présents : 74
Nombre de membres représentés : 25
Nombre de suffrages exprimés : 99
Votes : Pour : 52
 Contre : 44
 Abstentions : 3

Date de convocation : 24/11/2020

Présenté par la Présidente
A Dijon, le 10/12/2020


La Présidente,
Marie-Guite Dufay

Délibéré par le Conseil régional, réuni en session
A Dijon, le 10/12/2020

NOMS	SIGNATURES
Mme Frédérique COLAS	
M. Eric HOULLEY	
Mme Marie-Guite DUFAY	
M. Michel NEUGNOT	
Mme Laurence FLUTTAZ	
M. Stéphane GUIGUET	

NOMS	SIGNATURES
Mme Laëtitia MARTINEZ	
M. Patrick AYACHE	
Mme Océane CHARRET-GODARD	
M. Sylvain MATHIEU	
Mme Maude CLAVEQUIN	
M. Jean-Claude LAGRANGE	
Mme Valérie DEPIERRE	
M. Patrick MOLINOZ	
M. Jérôme DURAIN	
M. François SAUVADET	Exusé pour à tu GENRE
Mme Emmanuelle COINT	
M. Patrick GENRE	
M. Eric GENTIS	
M. Alain JOYANDET	
M. Guillaume MAILLARD	
Mme Hélène PELISSARD	

NOMS	SIGNATURES
M. Didier VALLVERDU	
M. Pierre BOLZE	Excusez pour à Mr GRAPPIN
Mme Isabelle DECHAUME	Excusez pour à Mr JARROT
Mme Anne-Laure BREUILLARD-FLETY	
M. Jean-Pierre DARTEVELLE	
Mme Laurence MULOT	
Mme Catherine COMTE-DELEUZE	
M. Gérald GORDAT	Excusez pour à Mr PLATRET
M. Pascal GRAPPIN	
Mme Marie-Claude JARROT	
M. Jean-Philippe LEFEVRE	
M. Valère NEDEY	Excusez pour à Mr DARTEVELLE
M. Gilles PLATRET	
Mme Sophie FONQUERNIE	
M. Denis HAMEAU	
Mme Elise AEBISCHER	Excusez pour à Mme ZAÏBI

NOMS	SIGNATURES
M. José ALMEIDA	Excuse' pour à Mr WOYNARSKI
M. Luc BARDI	Excuse' pour à Mr AYACHE
M. Hicham BOUJLILAT	
M. Willy BOURGEOIS	L. Bouyssi
M. Franck CHARLIER	
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN	
Mme Myriam CHIAPPA-KIGER	
Mme Anne-Marie DUMONT	
Mme Francine CHOPARD	Fouquier
M. Francis COTTET	Excuse' pour à Mr LANARD.
M. Gilles DEMERSEMAN	
M. Guy FEREZ	Excuse' pour à Mr DEMERSEMAN
Mme Karine FRANCOIS	
M. Grégoire GILLE	
M. Pierre GROSSET	
M. Yacine HAKKAR	Excuse' pour à Mme FONVERME

NOMS	SIGNATURES
Mme Salima INEZARENE	
Mme Christine ROBIN	Excusez-moi pour à me PERISSANO
Mme Nathalie ROUSSEL	
M. Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI	Excusez-moi pour à me BERGER
Mme Catherine VANDRIESSE	Excusez-moi pour à me COINT
Mme Aurélie BERGER	
M. Julien ACARD	Excusez-moi
Mme Sophie MONTEL	Excusez-moi pour à Mr CHUDZIK
M. Antoine CHUDZIK	
M. Lilian NOIROT	

NOMS	SIGNATURES
Mme Nicole CABOCHE	
Mme Nathalie DESSEIGNE	Excuse pour à M CABOCHE
M. Patrick JEANROCH	
Mme Valérie REDL	Excuse pour à M CHAMPY
Mme Karine CHAMPY	
M. Edouard CAVIN	Excuse pour à M GUIBERT
M. Damien CANTIN	Excuse pour à M CASBARE
M. Julien GUIBERT	
Mme Isabelle DELYON	Excuse pouvoir à M. ODOUL
M. Franck GAILLARD	
M. Denis LAMARD	
M. Eric LANCON	
Mme Nathalie LEBLANC	
Mme Liliane LUCCHESI	
M. Arnaud MARTHEY	
Mme Sylvie MARTIN	

NOMS	SIGNATURES
Mme Pascale MASSICOT	
Mme Saliha M'PIAYI	
M. Loïc NIEPCERON	
M. Frédéric PONCET	
Mme Marie-Thérèse REY-GAUCHER	
Mme Françoise TENENBAUM	Excusez pour à Mme VERGES - CAULLET
Mme Muriel VERGES-CAULLET	
M. Stéphane WOYNAROSKI	
Mme Nisrine ZAIBI	
Mme Jacqueline FERRARI	
Mme Sylvie BEAULIEU	Excusez pour à M. GAILLARD
M. Julien ODOUL	
M. Jacques RICCIARDETTI	
M. Stéphane MONTRELAY	Excusez pour à M. LOMBARD.
Mme Sophie AMELLA	Excusez pour à Mme CLERE
Mme Alexandrine FERRAND	Excusée pouvoir à M. RICCIARDETTI

NOMS	SIGNATURES
M. Patrice LOMBARD	
Mme Colette CLERC	
M. Marcel STEPHAN	
Mme Florence LASSARRE	



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 10 et 11 décembre 2020**

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1

Budget primitif 2021 - Fonction 9 – Action économique

Programme 9405AA – Aides exceptionnelles de soutien aux activités de proximité

**Création d'un fonds régional de soutien pour les « essentiels »
5 millions d'euros pour les restaurateurs, cafetiers, discothécaires
et gérants de salle de sport en Bourgogne Franche-Comté**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 10 et 11 décembre 2020, décide de modifier son budget primitif 2021 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 5 millions d'euros du programme 1103AA

Ajouter 5 millions d'euros au programme 9405AA

En recettes :

L'inscription de 5 millions d'euros supplémentaires au programme d'aides exceptionnelles de soutien aux activités de proximité n'impacte pas les recettes.

Exposé des motifs :

La crise sanitaire interdit aux professionnels de la restauration, des discothèques et des salles de sport de poursuivre leur activité. Ils subissent depuis mars 2020, des fermetures administratives de leurs établissements et les conséquences sur leurs entreprises sont implacables : fermeture de 2 structures sur 3 dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, plus 1,3 milliard de pertes de revenus et déjà 300 dépôts de bilan chez les exploitants dans le domaine des loisirs sportifs (muscultation, pilate, fitness). Face à l'urgence et l'inertie du gouvernement, une attention particulière de la collectivité régionale est indispensable.

Pour cela, un fonds régional de soutien doté de 5 millions d'euros peut être créé. Entièrement financé par la suppression des crédits non-essentiels (formation linguistique des migrants), le fonds de soutien permettra aux professionnels de secteurs essentiels à la vie quotidienne de sauver leurs activités et de préserver les emplois.

Amendement rejeté (51 voix contre, 23 voix pour,
25 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 10 et 11 décembre 2020**

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1

Budget primitif 2021 - Fonction 1 - Formation professionnelle et apprentissage
Programme 1103AA – Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi

**Suppression du budget de 5 millions d'euros
pour les formations accordées aux migrants**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 10 et 11 décembre 2020, décide de modifier son budget primitif 2021 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 5 000 000 euros du programme 1103AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 5 000 000 euros

Exposé des motifs :

Le dispositif de formation linguistique (Français langue étrangère – FLE) a coûté à la collectivité 11 345 365 euros depuis mars 2016 et la commission permanente réunie le 25 septembre 2020 a décidé d'amplifier les moyens financiers qui lui sont consacrés en y affectant encore 5 millions d'euros supplémentaires pour l'année 2021. Au total et sans modification du budget primitif 2021, ce sont ainsi **16 345 365 euros qui auront été consacrés à la formation des migrants au lieu de servir à la qualification des demandeurs d'emploi bourguignons et francs-comtois**. C'est totalement inacceptable dans le contexte social d'une région qui compte **245 690** chômeurs, plus de **400 000 pauvres** et où les plans de licenciement se succèdent (un millier d'emplois supprimés depuis septembre 2020).

Le présent amendement vise à supprimer le financement des actions de formation accordées aux migrants. Il permet à la collectivité d'économiser 5 millions d'euros qui pourront être réorientés au profit des secteurs durement touchés par la crise de la covid.

Amendement rejeté (51 voix contre, 20 voix pour,
28 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 10 et 11 décembre 2020**

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1

Budget primitif 2021 - Fonction 4 – Santé et action sociale - Programme 4101AA – Santé BFC

**Pour la santé des Bourguignons et des Francs-Comtois,
la région peut recruter des médecins généralistes !**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 10 et 11 décembre 2020, décide de modifier son budget primitif 2021 comme suit :

En dépenses :

Supprimer dans les programmes ci-dessous,

Renouvellement urbain / 5139AA	2 240 941.08
Cohésion sociale / 5137AA	617 900.6
Cohésion sociale 2015 2020 / 5138AA	30 000
Cohésion sociale CPER 2015 2020 / 5138CPB	972 774.72

Pour un total de 3 861 616.40 euros

Ajouter la dépense supplémentaire,

Programme 4101AA – Santé BFC pour un montant de 3 861 616.40 euros

En recettes :

L'inscription d'une dépense supplémentaire dans le programme 4101AA, n'impacte pas les équilibres en recettes.

Exposé des motifs :

En crédits de paiement, la politique santé enregistre une baisse de 16% avec un budget limité à 2.230 millions d'euros. Avec huit départements frappés par la désertification médicale, les fermetures d'hôpitaux et surtout une crise sanitaire qui fragilise davantage une offre de soins déjà en tension, le budget primitif 2021 reste largement insuffisant.

Pour répondre à la demande urgente de la population, nous proposons de salarier des médecins généralistes qui interviendront en équipe dans les secteurs les plus touchés par la désertification. Des structures homologues ont été initiées par différentes collectivités publiques notamment le département de Saône-et-Loire ou encore la région Centre-Val-Loire sous la forme juridique d'un groupement d'intérêt public.

Le présent amendement vise à tripler le budget santé régional pour atteindre plus de 6 millions d'euros de crédits afin de mettre en œuvre une vraie réponse à l'absence de médecins. Le financement du dispositif est rendu possible par la suppression des budgets politique de la ville.

Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour,
33 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 10 et 11 décembre 2020**

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1

Budget primitif 2021 - Fonction 5 – Aménagement des territoires - Politique de la ville
Programme 5139 AA – Renouvellement urbain, Programme 5137AA – Cohésion sociale,
Programme 5138AA – Cohésion sociale 2015-2020, Programme 5138CPB – Cohésion sociale CPER 2015-2020

**Insurrections et violences urbaines, STOP au financement de la politique de la ville
En Bourgogne Franche-Comté, on ne finance pas ceux qui brûlent des voitures,
attaquent les pompiers, les policiers et se livrent à tous les trafics**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 10 et 11 décembre 2020, décide de modifier son budget primitif 2021 comme suit :

En dépenses :

Dans les programmes ci-dessous, supprimer

Renouvellement urbain / 5139AA	2 240 941.08
Cohésion sociale / 5137AA	617 900.6
Cohésion sociale 2015 2020 / 5138AA	30 000
Cohésion sociale CPER 2015 2020 / 5138CPB	972 774.72

Pour un total de 3 861 616.40 euros

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 3 861 616.40 euros

Exposé des motifs :

Tonneau des Danaïdes et exception française, la politique de la ville pour la Bourgogne Franche-Comté et depuis 2017, ce sont plus de 22.5 millions d'euros du budget régional qui ont été engloutis pour rien. Aucun résultat n'a été constaté tant sur le front de l'insécurité, de la cohésion sociale ou de la lutte contre le communautarisme comme le démontrent les violences récentes à Montbéliard, Montceau-les-Mines, Dole, Macon ou encore Dijon. Les individus qui pourrissent le quotidien des riverains ne sont pas des misérables ou des jeunes désœuvrés mais bien des voyous biberonnés au refus de l'autorité et renforcés par l'impunité. Avant d'injecter de l'argent public aveuglement et sans aucune condition, il y a urgence à rétablir l'ordre républicain et restaurer la paix et la sécurité pour tous. L'endiguement de la délinquance et des caïds de la drogue ne passera pas par le versement d'une rallonge sociale mais par une stratégie de sécurité totale pour protéger enfin la majorité de nos compatriotes qui vivent aujourd'hui dans la peur. Pour cela, le présent amendement met un coup d'arrêt au versement sans condition de l'argent publique dans les quartiers prioritaires. Véritable moratoire, il permet à la collectivité d'économiser près de 4 millions euros.

Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour,
33 élus n'ont pas pris part au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Assemblée plénière des 10 et 11 décembre 2020

Amendement relatif au rapport 1-1 « Budget Primitif 2021 du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté »

Proposé par le groupe « Union des Républicains, de la Droite et du Centre »

Présenté par Alain JOYANDET

Concernant la suppression des crédits relatifs à la réserve de précaution

Exposé des motifs :

Au regard du contexte très incertain consécutif à la crise Covid, l'Exécutif a fait le choix inédit d'un « pilotage budgétaire permanent, afin d'être en capacité de réagir à d'éventuelles nouvelles évolutions ».

Il se propose de procéder à une « évaluation réaliste des recettes, en anticipant au plus juste les nombreux aléas provoqués par la crise », et, dans l'attente d'une meilleure lisibilité des risques pesant notamment sur la TICPE, il souhaite s'appuyer sur un certain nombre d'outils particuliers.

A cet effet, une « réserve de précaution » (sic) de 30 M€ de crédits de fonctionnement – rendus indisponibles en début d'exercice, est notamment proposée au Budget.

A l'occasion du vote du compte administratif 2020 et des comptes définitifs TER, comme de la Décision Modificative attendue fin mars-début avril (information délivrée en Commission des Finances), cette réserve est destinée à permettre d'éventuelles annulations de crédits si la collectivité devait faire face à des risques supplémentaires.

Le groupe de l'URDC s'étonne de cette disposition, qui lui apparaît sans fondement particulier et qui aura inévitablement pour effet de peser sans aucune raison sur l'équilibre budgétaire, cependant qu'une Décision Modificative est annoncée à bref délai.

Aussi, le Conseil régional de Bourgogne Franche Comté, réuni en séance plénière les 10 et 11 décembre 2020, décide de :

-supprimer intégralement les 30 M€ crédits de fonctionnement non affectés correspondant à la réserve de précaution,

-réduire à due concurrence le montant de l'emprunt.

Pour le Groupe URDC, le Président

le Président de la Commission des Finances

François SAUVADET

Alain JOYANDET

Amendement rejeté (51 voix contre, 25 voix pour, 2 abstentions, 18 élus n'ont pas pris part au vote)